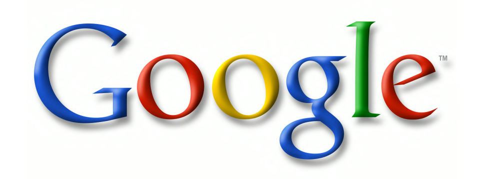




Investigateur



L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye, rue de Paris. 80.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

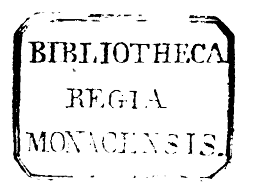
DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME IX. — IIIe SÉRIE.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

PARIS,
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 12 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1859



L'INVESTIGATEUR.

MÉMOIRES.

BIOGRAPHIES DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES.

FAMILLE FABIA.

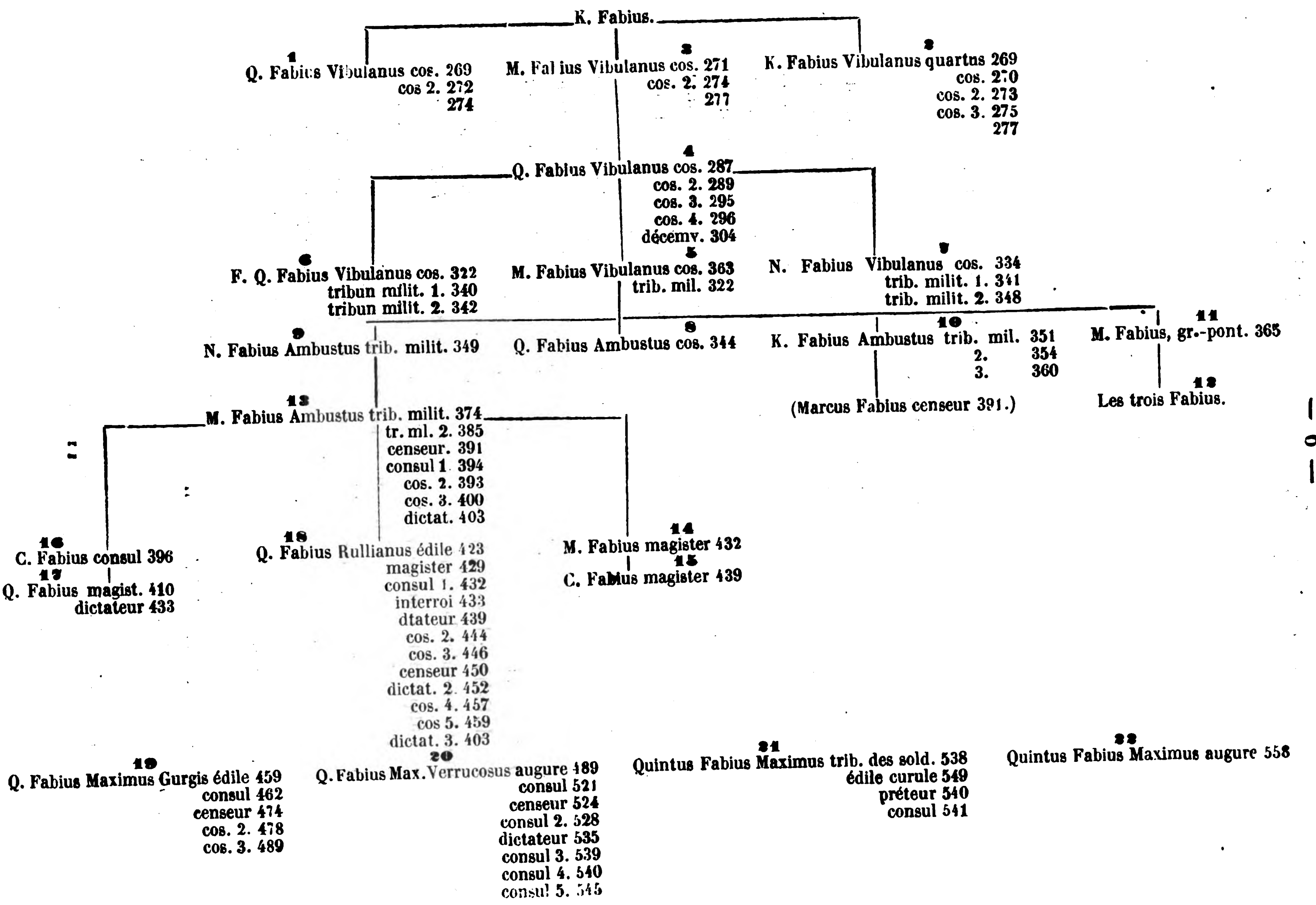
La famille Fabia était, sans contredit, une des plus anciennes, en même temps qu'elle était une des plus illustres parmi les Patriciennes, et la tradition faisait même remonter son existence à cinq ou six cents ans avant la fondation de Rome. Cette tradition lui donnait, il est vrai, une origine fabuleuse, et supposait qu'Hercule, étant en Italie, avait eu des relations très-intimes près du Tibre, avec une nymphe, ou tout simplement avec une femme du pays, et qu'il en était résulté un fils nommé Fabius, qui fut l'auteur de la famille de ce nom (1).

Festus prétend que le nom primitif de cette famille fut *Foveï*, et que plus tard il fut changé en celui de *Fabii*. Il appuie sur deux raisons bien peu solides l'opinion qu'il emet : la première, sur ce que ce fut dans un fossé, *in fovea*, qu'Hercule eut commerce avec la nymphe, ou prétendue telle, qui fut la mère de Fabius; la seconde, sur ce que le fils d'Hercule avait enseigné aux hommes à prendre les bêtes fauves dans des trappes ou fosses, *in foveis*(2). On peut apprécier, comme on l'entendra, l'exactitude de cette origine dont je n'ai pas à m'occuper, et laissons la fable pour ce qu'elle peut valoir.

Pline donne au nom des Fabius une étymologie plus vraisemblable qu'il fait dériver de la plante légumineuse appelée fève, *ex fabis ;* soit que l'auteur de cette famille ait, le premier, répandu ou perfectionné la culture de cette plante alimentaire, soit qu'il se soit livré à sa culture et en ait fait l'objet d'une industrie spéciale, le nom de *Fabius* lui en sera resté comme celui de *Lentulus* à celui de la famille Cornelia qui cultivait la lentille (3).

Mettons à part l'origine fabuleuse de cette famille, celle plus ou moins

(1) Plutarque, *Vie de Fabius*, IV, n° 1.
(2) Festus, v° Foveï. — Plutarque, *Vie de Fabius*, IV, n° 1.
(3) Pline, *Hist.* lib. 18, ch. 3.


K. Fabius.
1 Q. Fabius Vibulanus cos. 269
cos 2. 272
274
3 M. Fabius Vibulanus cos. 271
cos. 2. 274
277
2 K. Fabius Vibulanus quartus 269
cos. 270
cos. 2. 273
cos. 3. 275
277
4 Q. Fabius Vibulanus cos. 287
cos. 2. 289
cos. 3. 295
cos. 4. 296
décemv. 304
6 F. Q. Fabius Vibulanus cos. 322
tribun milit. 1. 340
tribun milit. 2. 342
5 M. Fabius Vibulanus cos. 363
trib. mil. 322
7 N. Fabius Vibulanus cos. 334
trib. milit. 1. 341
trib. milit. 2. 348
9 N. Fabius Ambustus trib. milit. 349
8 Q. Fabius Ambustus cos. 344
10 K. Fabius Ambustus trib. mil. 351
2. 354
3. 360
11 M. Fabius, gr.-pont. 365
(Marcus Fabius censeur 391.)
12 Les trois Fabius.
13 M. Fabius Ambustus trib. milit. 374
tr. ml. 2. 385
censeur. 391
consul 1. 394
cos. 2. 393
cos. 3. 400
dictat. 403
16 C. Fabius consul 396
17 Q. Fabius magist. 410
dictateur 433
18 Q. Fabius Rullianus édile 423
magister 429
consul 1. 432
interroi 433
dtateur 439
cos. 2. 444
cos. 3. 446
censeur 450
dictat. 2. 452
cos. 4. 457
cos 5. 459
dictat. 3. 403
14 M. Fabius magister 432
15 C. Fabius magister 439
19 Q. Fabius Maximus Gurgis édile 459
consul 462
censeur 474
cos. 2. 478
cos. 3. 489
20 Q. Fabius Max. Verrucosus augure 489
consul 521
censeur 524
consul 2. 528
dictateur 535
consul 3. 539
consul 4. 540
consul 5. 545
21 Quintus Fabius Maximus trib. des sold. 538
édile curule 549
préteur 540
consul 541
22 Quintus Fabius Maximus augure 558

problématique de son nom, et nous arrivons à l'histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait des Fabius à l'époque de la fondation de Rome. Romulus avait donné le nom de Fabii à ceux qui s'attachèrent à sa personne ; et un Fabius était *Tribunus Celerum*, ou commandant du corps de cavaliers institués, par le premier roi de Rome, sous le nom de *Celeres* (1).

Malgré cette haute antiquité, ce n'est que vers l'année 269-485, que l'histoire montre les Fabius prenant part pour la première fois à l'administration de la république. Mais, dès ce moment, le nom de cette famille se trouve mêlé à tous les grands événements de Rome, et les hautes vertus qui firent distinguer la majeure partie de ses membres, ne contribuèrent pas peu à répandre sur elle cet éclat qui la fit briller pendant plusieurs siècles, et que rehaussèrent encore les éminentes fonctions qu'elle fut, en quelque sorte, en possession de remplir.

La famille Fabia se compose de quatre branches principales, distinguées par les surnoms de *Vibulanus*, *Ambustus*, *Dorso* et *Rullianus*, d'où sortirent les rameaux qui portèrent les surnoms de *Pictor*, *Licinus*, *Buteo*, *Labeo*, *Verrucosus*, *Ovicula*, *Cunctator*, *Eburnus Æmilianus*, *Servilianus*, *Adrianus*, *Hispaniensis*, *Gurges*, *Allobrogicus*, *Sanga* et *Gallus*. Pline mentionne encore un Fabius qui porta le surnom de *Vestalis* (2),

BRANCHE DES VIBULANUS.

Cette branche principale, dont l'auteur paraît avoir été Kœso Fabius *Vibulanus*, se composait de trois frères, Quintus, Kœso ou Cœso, et Marcus, qui furent successivement revêtus de la dignité consulaire.

§ 1. Quintus Fabius *Vibulanus*, qui, dans l'ordre numérique, semblerait devoir venir en dernier lieu, est celui que l'histoire mentionne le premier. Il fut consul en 269-485, avec Servius Cornelius Maluginensis Cossus, l'année où Spurius Cassius, fut accusé d'aspirer à la tyrannie, condamné et mis à mort pour ce fait. Les troubles qui suivirent cet événement, déterminèrent les consuls à faire la guerre pour opérer une diversion dans les esprits. Fabius fut chargé de conduire celle des Volsques et des Èques, et son collègue celle des Véiens. Le premier força les Volsques dans leur camp et fit un butin considérable dont il ordonna la vente au profit de la répu-

(1) Nieuport, *Mœurs et cout. des Romains*, liv. 2, ch. 2.
(2) Pline, *Hist*. lib. 7, ch. 60.

blique, au lieu de l'abandonner aux soldats, ainsi que cela se pratiquait d'habitude (1).

Quintus Fabius fut honoré, en 272-482, d'un second consulat qu'il partagea avec Caïus Julius Julus. Les deux consuls allèrent ravager les terres des Véïens qui avaient fait une incursion sur celles de la république. Quintus Fabius Vibulanus fut tué en 274-480, dans un combat livré aux Véïens et aux Toscans sous le consulat de Marcus Fabius Vibulanus II, son frère, et de Cneus Manlius Vulso. Ce dernier périt également dans le combat (2).

§ 2. Kœso, ou Cœso Fabius *Vibulanus*, le second des trois frères, était questeur en 269-485, alors que son frère Quintus était consul, et porta conjointement avec Lucius Valerius Publicola Potitus, son collègue dans la questure, l'accusation de lèse-majesté du peuple romain ou de tyrannie contre Spurius Cassius Viscellinus. Cette action lui attira la bienveillance des patriciens, mais lui aliéna celle des plébéïens. Le crédit des patriciens parvint cependant à faire déférer, en 270-484, le consulat à Cœso Fabius qui eut pour collègue Lucius Æmilius Mamercinus. Les deux collègues firent la guerre aux Volsques et aux Èques qui furent vaincus. Cette même année eut lieu la dédicace du temple de Castor et Pollux, que le dictateur Aulus Postumius Albus avait fait élever en exécution du vœu qu'il avait fait, en 258-496, à la bataille de Regille (3).

Il fut consul une seconde fois en 273-481, et eut pour collègue Spurius Furius Medullinus Fusus. La guerre incessante avec les peuples voisins des Romains, fit mettre sur pied deux armées : Furius marcha avec l'une d'elles contre les Véïens ; Fabius conduisit la seconde contre les Èques, mais ce général, devenu impopulaire depuis qu'il avait causé la condamnation de Cassius Viscellinus, trouva moins d'obstacles dans les ennemis qu'il avait à combattre, que dans ses propres soldats qui préférèrent laisser échapper les Èques mis en déroute par la cavalerie romaine, plutôt que d'achever leur défaite en les poursuivant vivement, malgré que le consul leur fit entrevoir toutes les conséquences qui pouvaient en résulter pour eux-mêmes, si l'ennemi voyant leur mollesse revenait sur ses pas et repre-

(1) Tite-Live, lib. 2, nº 41. — *Art de vérifier les dates*, IV, 236. — Rollin, *Hist. rom.* I, 558. — Maquer, *Ann. rom.* an 268.

(2) Tite-Live, lib. 2, nºs 43, 47, 46. — *Art de vérifier les dates*, IV, 238, 240. — Rollin, *Hist. rom.* I, 565. — Maquer, *Ann. rom.* an 273.

(3) Tite-Live, lib. 2, nºs 41, 42. — *Art de vérifier les dates*, IV, 236, 237. — Rollin, *Hist. rom.* I, 558, 564. — Maquer, *Ann. rom.* an 268.

nait courage. Ils préférèrent laisser la victoire incomplète, plutôt que de donner cette satisfaction à leur général (1).

La campagne de l'année suivante, 274-480, où périt le consulaire Quintus Fabius Vibulanus, réhabilita les Fabius et notamment Cœso Fabius dans l'esprit des soldats. Ce dernier, nommé en 275-479 consul pour la troisième fois, avait pour collègue Titus Virginius Tricostus Rutilus. Cœso Fabius contint les Èques et ravagea tout leur territoire. Son collègue, moins heureux, fut battu par les Véiens, et son armée eût péri, si Fabius ne fût venu à son secours. Ce fut cette année que, pour réprimer les courses continuelles des Véiens, la famille Fabia se chargea de faire élever à ses frais et de défendre un fort sur la rivière de Cremère, dépense que la république se trouvait alors hors d'état de supporter. Trois cent six membres de la famille Fabia, tous patriciens, suivis de quatre mille de leurs clients, allèrent s'établir sur les bords de la Cremère, et périrent tous, le jour des ides, 277-477 (13 février romain, 7 décembre de la période julienne), sous le consulat de Caïus Horatius Pulvillus et de Titus Menenius Lanatus, dans une embuscade qui leur avait été dressée. La défaite de ces généreux Fabiens fut pleurée comme une calamité publique, et le jour de ce désastre fut mis au nombre des jours néfastes (2).

§ 3. Marcus Fabius *Vibulanus*, le plus jeune des trois frères, fut honoré deux fois du consulat : la première fois, en 271-483, avec Lucius Valerius Publicola Potitus. Les tribuns du peuple apportèrent des obstacles à la levée des troupes nécessaires pour faire la guerre aux Volsques, et l'un d'eux, notamment, s'opposa positivement aux enrôlements avant que le sénat eut nommé des commissaires pour procéder au partage des terres réclamé depuis longtemps. Les consuls trouvèrent moyen d'éluder la difficulté en faisant placer leur tribunal au delà de l'enceinte de la ville, hors de laquelle cessait la juridiction des tribuns; et faisant appeler tous les citoyens en état de porter les armes, ils eurent bientôt recruté le nombre nécessaire, en prononçant de fortes amendes contre ceux qui refusaient de se présenter devant eux (3).

Le second consulat lui fut déféré en 274-481, et son collègue fut Cneus Manlius Vulso Cincinnatus. Des obstacles furent encore apportés par un

(1) Tite-Live, lib. 2, no 43. — *Art de vérifier les dates*, IV, 238, 242. — Rollin, *Hist. rom.* I, 565. — Maquer, *Ann. rom.* an 273.

(2) Tite-Live, lib. 2, nos 48-50. — *Art de vérifier les dates*, IV, 240, 242. — Rollin, *Hist. rom.* I, 583. — Maquer, *Ann. rom.* an. 275, 276.

(3) Tite-Live, lib. 2, no 43. — *Art de vérifier les dates*, IV, 237. — Rollin, *Hist. rom.* I, 264.

tribun du peuple à la levée des troupes, et il fallut recourir à d'autres moyens pour recruter l'armée qui devait faire la guerre aux Véïens et aux Toscans. La défiance que l'armée et les consuls avaient réciproquement les uns des autres, fit hésiter quelque temps à livrer bataille; enfin elle eut lieu, et la victoire resta aux Romains, mais elle fut chèrement achetée : le consul Manlius y perdit la vie; son collègue Fabius y fut grièvement blessé, et Quintus Fabius, frère de celui-ci, qui avait été consul cinq ans auparavant, fut tué dès le commencement du combat en attaquant vivement un gros d'ennemis et donnant l'exemple aux plus braves. Marcus Fabius refusa l'honneur du triomphe qu'on voulait lui déférer à son retour, et dit à cette occasion que si les soldats pouvaient triompher sans leur général, il consentait de grand cœur à ce qu'on leur accordât cet honneur, mais que pour lui, ayant perdu son frère Quintus, et la république un de ses consuls, il n'accepterait point une couronne à laquelle le deuil de la république et le sien propre ôtaient tout son éclat. Cette modération et le soin des blessés dont la famille Fabia s'occupa avec une sollicitude toute particulière, le réconcilia avec le peuple qui jusqu'alors et depuis la condamnation de Cassius Viscellinus lui avait témoigné beaucoup d'hostilité (1). Marcus Fabius Vibulanus périt en 277-477, avec les autres membres de sa famille, au désastre de Crèmère.

§ 4. De ces trois cent six Fabiens qui se sacrifièrent si généreusement à Cremère pour le salut de la république, il ne resta, suivant Tite-Live, qu'un seul rejeton qui, étant trop jeune pour suivre ses parents dans cette expédition, était demeuré à Rome. Denis d'Halicarnasse a relevé ce fait comme impossible, et fait remarquer avec juste raison qu'il est difficile d'admettre qu'une famille assez nombreuse pour entrer en campagne avec trois cent six individus en état de porter les armes, en supposant qu'il n'y en eût que la moitié de mariés, eût emmené à la guerre tous ses enfants mâles quel que fût leur âge, et n'eût laissé à Rome qu'un fils à peine adulte. Quoi qu'il en soit, Quintus Fabius *Vibulanus*, seul rejeton d'une si héroïque famille, et qui paraît avoir été fils de Marcus, consul en 271-483, fut élevé au consulat en 287-467, avec Tiberius Æmilius Mamercinus II, et signala son entrée aux affaires par une proposition qui lui concilia tout à la fois l'affection du peuple et l'agrément du sénat, en donnant satisfaction aux uns et aux autres au sujet de la loi agraire et du partage des terres, sujet éternel des réclamations du peuple. Le consul Fabius repré-

(1) Tite-Live, lib. 2, nos 44 45, 46, 47. — *Art de vérifier les dates*, IV, 239. — Rollin, *Hist. rom.* I, 569. — Maquer, *Ann. rom.* an. 273.



senta que sans avoir besoin de déposséder qui que ce fut, il était facile de contenter ceux qui demandaient des terres ; que l'année précédente, sous le commandement de Titus Quinctius Barbatus Capitolinus, le peuple romain avait conquis sur les Antiates un vaste territoire qui permettait d'établir une colonie à la porte de Rome. Cette proposition, qui fut accueillie, contribua à rétablir, au moins momentanément, la bonne harmonie entre les patriciens et les plébéïens. Cependant un petit nombre de ces derniers consentit à faire partie de la colonie d'Antium que Titus Quintius, Aulus Virginius et Publius Furius reçurent commission d'installer : les agitateurs aimaient mieux causer du désordre à Rome en demandant des terres que d'aller en posséder là où on leur en offrait. Quintus Fabius fit ensuite la guerre aux Èques qu'il amena à faire leur soumission, et auxquels il accorda la paix sous la condition qu'ils seraient astreints au service militaire en qualité d'auxiliaires des Romains ; mais cette paix ne fut pas longemps observée par les Èques (1).

Quintus Fabius Vibulanus fut consul une seconde fois en 289-465, et eut pour collègue Titus Quinctius Barbatus Capitolinus III. La guerre contre les Èques, qu'il fut chargé de conduire, fut pour lui l'occasion de remporter une nouvelle victoire sur les ennemis qu'il avait déjà vaincus deux ans auparavant. Cette défaite ne les empêcha pas d'aller porter l'épouvante jusqu'à Rome qu'ils eurent la hardiesse d'aller investir à l'improviste en ravageant tous les environs ; mais au retour de cette téméraire entreprise ils furent attaqués dans leur retraite par le consul Fabius qui, après avoir brûlé leurs villes, enlevé leurs bestiaux et leurs récoltes, reprit encore sur eux tout le butin qu'ils avaient fait, et ramena à Rome son armée victorieuse (2).

Lors d'un troisième consulat, qu'il partagea, en 295-459, avec Lucius Cornelius Maluginensis Cossus, Quintus Fabius Vibulanus eut encore à combattre les Èques qui étaient venus attaquer la colonie d'Antium et s'étaient emparés de Tusculum ; mais ils furent vigoureusement repoussés par le consul qui reprit Tusculum, et obtint l'honneur du triomphe au retour de cette campagne (3).

Il était, en 296-458, gouverneur ou préfet de Rome, et fit décréter par le

(1) Tite-Live, lib. 3, n° 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 249. — Eutrope, lib. 1, an. 277. — Rollin, *Hist. rom.* I, 622. — Maquer, *Ann. rom.* an. 186.

(2) Tite-Live, lib. 3, n° 2. — *Art de vérifier les dates*, IV, 250. — Rolin, *Hist. rom.* I, 624.

(3) Tite-Live, lib. 8, n° 22. — *Art de vérifier les dates*, IV, 256. — Rollin, *Hist rom.* II, 67.

sénat l'honneur du triomphe en faveur du dictateur Lucius Quinctius Cincinatus qui venait de remporter une grande victoire sur les Èques, les avait fait passer sous le joug, et ramenait prisonnier Claudius Gracchus leur général. Cette même année Fabius fut appelé à remplacer comme consul, et pour le temps qui restait à courir de cette magistrature, Lucius Minucius Augurinus qui avait été contraint d'abdiquer. L'autre consul était Caïus Nautius Rutilus II (1).

En 304-450, il fut appelé à faire partie du décemvirat qui devait achever d'élaborer les lois, dont la rédaction avait été commencée l'année précédente. Les neuf autres décemvirs étaient : Appius Claudius, qui avait précédemment rempli les mêmes fonctions, Marcus Cornélius Maluginensis, Marcus Sergius, Lucius Minucius Augurinus, Quintus Pœtilius Libo, Antonius Merenda, Cœso Duilius, Spurius Oppius Cornicen, et Manius Rabuleïus. Ces magistrats, entrant dans les vues d'Appius Claudius, qui étaient de se perpétuer au pouvoir, se maintinrent illégalement en fonctions pendant l'année 305-449, et ne furent contraints à abdiquer qu'à la suite de la révolution occasionnée par leur despotisme et surtout par la violence d'Appius Claudius à l'égard de Virginia (2).

Quintus Fabius Vibulanus laissa trois fils : Marcus, Quintus et Numerius.

§ 5. Marcus Fabius Vibulanus fut consul en 313-441, avec Postumus Æbutius Elva Cornicencis. Les consuls se voyant, cette année, en paix avec les peuples voisins, profitèrent de cette circonstance pour établir une colonie à Ardée, sous le prétexte que la population de cette ville ayant sensiblement diminué par l'effet des guerres qui avaient désolé le pays, il était important de la mettre en état de se défendre contre les Volsques. Agrippa Menenius, Titus Clælius Siculus, et Marcus Æbutius Elva furent chargés de conduire les nouveaux colons et de leur faire une distribution de terres; mais ces magistrats avaient pour instruction secrète de donner aux Ardéates une part plus considérable dans les terres à distribuer, et d'admettre au partage un plus grand nombre d'Ardéates que de Romains. C'était une manière indirecte de réparer une injustice en restituant à ces indigènes une majeure partie de leur territoire que la république, prise pour arbitre, en 308-446, par les habitants d'Aricie et ceux d'Ardée, s'était indûment adjugée sous le consulat de Titus Quinctius Capitolinus Barbatus IV, et d'Agrippa Furius Medullinus Fusus (3).

(1) Tite-Live, lib. 3, n°s 25, 29. — *Art de vérifier les dates*, IV, 257.

(2) Tite-Live, lib. 3, n° 35. — *Art de vérifier les dates*, IV, 263. — Rollin, *Hist. rom.* II, 113. — Maquer, *Ann. rom.* an. 304.

(3) Tite-Live, lib. 4, n° 11. — *Art de vérifier les dates*, IV, 267, 269, 270. — Rollin, *Hist. rom.* II, 253.

En 318-436, sous le consulat de Marcus Geganius Macerinus III, et de Lucius Sergius Fidenas, il accompagna comme lieutenant le dictateur Mamercus Æmilius Mamercinus dans la guerre contre les Véïens, et fut chargé de la défense du camp pendant que l'armée romaine livrait, sous les murs de Fidènes, bataille aux Falisques et aux Fidenates réunis aux Véïens. Tous ces ennemis furent vaincus, et Lars Tolumnius, roi des Véïens, tué par Aulus Cornelius Cossus (1).

En 322-443, il fut tribun militaire avec Marcus Foslius Flaccinator et Lucius Sergius Fidenas. La peste que suivit la famine empêcha, cette année, de s'occuper de guerre, et l'on vota un temple à Apollon, dieu de la santé (2).

De ce Marcus Fabius Vibulanus sortirent quatre fils : Quintus, Numerius, Kœso et Marcus, qui prirent le surnom d'*Ambustus*, et dont il sera parlé en leur lieu.

§ 6. Quintus Fabius Vibulanus fut consul en 322-423 avec Caïus Sempronius Atratinus. La guerre des Volsques, dont fut chargé le consul Sempronius, n'eut pas le résultat qu'il s'était promis, et sans la manœuvre hardie du centurion Sextus Tempanius qui, en faisant mettre pied à terre à ses cavaliers, arrêta l'ennemi et rétablit le combat, le consul eut été complétement défait. Il dut se borner à une victoire douteuse à la suite d'un combat qui dura jusqu'à la nuit (3).

Ce même Quintus Fabius Vibulanus fut deux fois tribun militaire. La première fois, en 340-415, avec Aulus Sempronius Atratinus III, Marcus Papirius Mugillanus II, et Spurius Nautius Rutilus II. Les factions qui agitèrent Rome à l'occasion du partage des terres proposé par les tribuns du peuple Spurius Mœcilius et Spurius Metilius, furent le seul événement remarquable de leur magistrature.

La seconde fois, en 342-413, il eut pour collègues Cneus Cornelius Cossus, Publius Postumius Albus Regillensis et Lucius Valerius Potitus. La guerre des Èques fut confiée à Postumius, qui reprit sur eux la ville de Voles dont ils s'étaient emparés; mais l'excessive sévérité de ce tribun militaire occasionna dans son armée une insurrection dont il devint la victime : ses soldats le lapidèrent sur son tribunal (4).

(1) Tite-Live, lib. 4, n[os] 17, 19. — *Art de vérifier les dates*, IV, 272. — Rollin, *Hist. rom.* II, 270.

(2) Tite-Live, lib. 4, n° 25. — *Art de vérifier les dates*, IV, 275. — Rollin, *Hist. rom.* II, 277.

(3) Tite-Live, lib. 4, n° 37. — *Art de vérifier les dates*, IV, 280. — Rollin, *Hist. rom.* II, 301.

(4) Tite-Live, lib. 4, n[os] 48, 49. — *Art de vérifier les dates*, IV, 287, 288. — Rollin, *Hist. rom.* II, 330, 334.

Des divisions à l'occasion de l'élection des magistrats pour l'année suivante, firent recourir à un interroi. Quintus Fabius Vibulanus, chargé de cette fonction temporaire, présida l'assemblée des comices et fit nommer des consuls au lieu de tribuns militaires.

§ 7. Numerius Fabius Vibulanus, le troisième des fils de Quintus Fabius, est le premier de cette famille qui ait porté le prénom de Numerius. On raconte, à cette occasion, que Quintus Fabius, qui était resté seul de son nom après la défaite de Crémère, épousa la fille de Numerius Otacilius, homme fort riche, qui demeurait à Malevent, et avait mis à ce mariage la condition que le premier fils qui naîtrait porterait le prénom de Numerius. Il paraît que la condition ne fut pas exécutée à la lettre, et que ce prénom ne fut donné qu'au troisième fils de Quintus, qui voulut, par honneur pour sa famille, donner aux deux premiers de ses enfants les prénoms héréditaires de Marcus et de Quintus.

Numerius Fabius Vibulanus fut appelé au consulat en 334-421 avec Titus Quinctius Capitolinus Barbatus, et chargé de la guerre contre les Èques, que les succès des Volsques, en 332-423, avaient enhardis ; mais malgré ces succès passagers, leur armée n'osa pas se mesurer avec celle du consul. L'ovation, ou petit triomphe, fut la récompense de Fabius (1).

En 341-414, Numerius Fabius Vibulanus fut tribun militaire avec Publius Cornelius Cossus, Caïus Quinctius Cincinnatuset Caïus Valerius Potitus Volusus. La prise de la ville de Voles sur les Èques signala l'administration de ces magistrats ; mais cette conquête demeura sans résultat par le refus que firent les patriciens d'autoriser l'établissement d'une colonie dans cette ville, ainsi que l'avait proposé le tribun du peuple Lucius Sextius. Voles, restée sans défense suffisante, fut reprise l'année suivante par les Èques (2).

Nommé une seconde fois tribun militaire en 348-406, Numerius Fabius Vibulanus eut pour collègues Caïus Valerius Potitus, avec lequel il avait déjà exercé cette magistrature, Caïus Servilius Ahala et Lucius Furius Medullinus qui, l'un et l'autre, en avaient été revêtus antérieurement. La prise de la forteresse de Verrugo par les Volsques, qui égorgèrent la garnison romaine, devint un nouveau sujet de guerre (3).

(1) Tite-Live, lib. 4, nº 43. — *Art de vérifier les dates*, IV, 281, 282. — Rollin, *Hist. rom.* II, 315.
(2) Tite-Live, lib. 4, nº 49. — *Art de vérifier les dates*, IV, 287. — Rollin, *Hist. rom.* II, 335.
(3) Tite-Live, lib. 4, nº 58. — *Art de vérifier les dates*, IV, 293. — Rollin, *Hist. rom.* II, 348.



Rameau des Ambustus.

De Marcus Fabius Vibulanus, qui fut consul en 313-441, étaient sortis quatre fils : Quintus, Numerius, Kœso et Marcus, ainsi qu'il a été dit au § 5. Ces quatre fils portèrent le surnom d'*Ambustus*.

§ 8. Quintus Fabius Ambustus, l'aîné de ce rameau, fut consul en 344-410, avec Caïus Furius Pacilus. Leur administration ne fut marquée par aucun événement mémorable. Les troubles intérieurs, causés par des propositions de loi agraire, et que fit naître le tribun du peuple Lucius Icilius, occupèrent seuls une grande partie de l'année consulaire. Une maladie contagieuse qui survint alors, et causa plus d'inquiétude que de mal réel, fut regardée presque comme un bienfait, car en forçant le peuple à déserter la place publique où péroraient les tribuns, elle fit cesser l'agitation des esprits (1).

§ 9. Numerius Fabius Ambustus fut tribun militaire en 349-405, avec Publius Cornelius Rutilus Cossus, Cneus Cornelius Cossus et Lucius Valerius Potitus II. Ces trois derniers allèrent faire la guerre aux Volsques. Pendant que Fabius faisait le siége d'Anxur (Terracine), dont il s'empara par escalade après une défense opiniâtre, Fabius ne trouva d'autre moyen d'épargner les habitants de cette malheureuse ville et de faire cesser le carnage, qu'en défendant expressément de tuer ceux qui mettraient bas les armes. Le butin de cette opulente cité fut abandonné aux soldats, et cette libéralité commença à réconcilier le peuple avec les patriciens, dont la richesse était toujours un sujet de jalousie. A ce bienfait, le sénat en ajouta un autre bien plus important, et qui fut d'autant plus agréable qu'il était spontané, et que les tribuns du peuple n'avaient pas même le mérite de l'avoir provoqué. Un décret ordonna qu'à l'avenir les citoyens qui jusqu'alors étaient obligés de faire la guerre à leurs propres frais, ce qui les induisait dans des dépenses considérables et les forçait souvent à contracter des emprunts onéreux, recevraient une solde sur le trésor de la république pendant tout le temps qu'ils seraient sous le drapeau. A cet effet, il fut établi sur tous les citoyens indistinctement une taxe proportionnelle à leur fortune. Les tribuns du peuple, blessés de cette mesure si sage, dont ils ne pouvaient pas revendiquer l'initiative, la combattirent par esprit d'opposition, mais ce fut en vain ; il fallut l'exécuter, et les sénateurs les plus riches furent les premiers à donner l'exemple. Il n'y avait

(1) Tite-Live, lib. 4, n° 52. — *Art de vérifier les dates*, IV, 289. — Rollin, *Hist. rom.* II, 341.

pas encore d'argent monnoyé, et comme on ne se servait encore que de l'as libral en cuivre, plusieurs d'entre les sénateurs mirent une certaine ostentation à acquitter leur contribution en la faisant porter au trésor sur des chariots (1).

Numerius Fabius Ambustus laissa un fils du prénom de Marcus, dont il sera ci-après parlé, § 13.

§ 10. Kœso Fabius Ambustus fut nommé questeur en 346-407, sous le consulat de Cneus Cornelius Cossus et de Lucius Furius Medullinus II. Des quatre places de questeur, une seule fut attribuée aux patriciens, pour lesquels cette élection fut un échec, les trois autres places furent données aux plébéïens, qui depuis longtemps aspiraient à la magistrature curule, et ce fut pour eux le premier pas pour arriver à la dignité consulaire. Les trois questeurs plébéïens, dont Kœso Fabius fut le collègue, étaient Quintus Silius, Publius Ælius et Publius Papius (2).

Le même Kœso Fabius obtint trois fois le tribunat militaire. Lors du premier, en 351-403, il eut pour collègues Publius Cornelius Maluginensis, Spurius Nautius Rutilus III, Cneus Cornelius Cossus II, Caïus Valerius Potitus Volusus III, et Marcus Sergius Fidenas. Cette année, les Volsques furent défaits près de Ferentinum, et, à la suite de cette victoire, les tribuns militaires allèrent assiéger Artène, ville des Volsques, dont ils s'emparèrent (3).

Au second, en 354-400, il eut, pour collègues, Lucius Valerius Potitus IV, Lucius Julius Julus, Marcus Furius Camillus, Marcus Æmilius Mamercinus III, et Cneus Cornelius Cossus III. Cette année, la république ayant à faire à la fois la guerre aux Veïens, aux Capénates, aux Falisques et aux Volsques, mit quatre armées sur pied pour faire face partout. Fabius et Æmilius eurent le commandement de celle qui devait opérer contre les Véïens et reprendre le siége de Véïes, que les circonstances avaient obligé momentanément d'interrompre (4).

Au troisième, il partagea l'autorité avec Publius Cornelius Cossus, Publius Cornelius Scipio, Marcus Valerius Maximus II, Lucius Furius Medul-

(1) Tite-Live, lib. 4, nº 58. — *Art de vérifier les dates*, IV, 294, 295. — Rollin, *Hist. rom.* II, 349, 354.

(2) Tite-Live, lib. 4, nº 54. — *Art de vérifier les dates*, IV, 291. — Rollin, *Hist. rom.* II, 342.

(3) Tite-Live, lib. 4, nº 61. — *Art de vérifier les dates*, IV, 295. — Rollin, *Hist. rom.* II, 356.

(4) Tite-Live, lib. 5, nis 10, 12. — *Art de vérifier les dates*, IV, 298. — Rollin, *Hist. rom.* II, 392.

linus V et Quintus Servilius Priscus Fidenas III. Cette année vit l'exécution du vœu fait par Furius Camillus l'année précédente à la prise de Veïes, et on envoya à Delphes la magnifique coupe d'or destinée à Apollon. Les dames romaines firent en grande partie les frais de cette offrande, parce que, l'or manquant, elles abandonnèrent généreusement tous leurs bijoux et ornements. Le sénat, pour les récompenser de leur dévouement, leur accorda le droit de se faire conduire aux temples et aux jeux publics dans des chars à quatre roues et suspendus, appelés *pilenta*, et le privilége de pouvoir aller les jours ordinaires dans des chars découverts, appelés *carpenta*. Il leur accorda en outre l'honneur de pouvoir être louées publiquement après leur mort, privilége qui n'était accordé qu'aux hommes (1).

§ 11. Il n'apparaît pas que Marcus Fabius Ambustus ait obtenu, comme ses frères, l'honneur du consulat ; mais il était pontife, et fut envoyé, en 357-397, à Delphes, pour consulter l'oracle à l'occasion du prodige qui s'était manifesté au lac d'Albe pendant que les Romains faisaient le siége de Veïes. Ce lac avait crû subitement, et d'une manière extraordinaire, sans qu'il fût tombé de pluies ni qu'il apparût une cause naturelle à laquelle on pût attribuer le plus grand volume de ses eaux. Un devin toscan avait prédit que les Romains ne prendraient Veïes que lorsqu'ils auraient mis le lac d'Albe à sec, chose qui s'accordait peu avec l'abondance de ses eaux. C'était pour savoir quelle interprétation il fallait donner à cette prédiction que la députation à la tête de laquelle était Marcus Fabius Ambustus allait consulter l'oracle. Les autres députés étaient Valérius Potitus et Cossus Licinius.

Ce même Marcus Fabius Ambustus était grand pontife en 365-389, lors de la prise de Rome par les Gaulois, et ce fut lui qui prononça la formule sacramentelle des sénateurs qui se dévouèrent comme victimes aux dieux pour le salut de la patrie (2).

Marcus Fabius Ambustus fut père de trois fils, Quintus, Kœso et Caïus, que quelques auteurs nomment Marcus, et qui sont connus dans l'histoire sous le nom des trois Fabius. Leur conduite imprudente attira sur la république les armes des Gaulois et causa, par suite, la prise et le sac de Rome par Brennus. L'histoire de ces trois Fabius étant connexe, je n'en ferai qu'un seul et même article pour éviter les répétitions.

§ 12. L'an 364 de la fondation de Rome, 390 avant l'ère chrétienne,

(1) Tite-Live, lib. 5, nº 24. — *Art de vérifier les dates*, IV, 306 — Rollin, *Hist. rom.* II, 414, 417.

(2) Tite-Live, lib. 5, nºs 15, 41. — *Art de vérifier les dates*, IV, 302. — Rollin, *Hist. rom.* II, 392, 394. — Plutarque, *Vie de Camille*, III.



sous le tribunat militaire de Lucius Lucrecius Flavus, Servius Sulpicius Camerinus, Marcus Æmilius Mamercinus, Lucius Furius Medullinus VII, Agrippa Furius Medullinus Fusus et Caïus Æmilius Mamercinus II, une armée de Gaulois établie depuis quelque temps dans la partie de l'Italie appelée aujourd'hui Lombardie, vint assiéger la ville de Clusium en Toscane. Cette ville, sans être alliée des Romains, crut devoir recourir à ses puissants voisins pour repousser un nouvel ennemi qui les effrayait autant par le nombre et la figure extraordinaire, que par les armes dont il se servait Le sénat ne jugea pas à propos d'envoyer au secours des Clusiens les troupes de la république, mais il députa aux Gaulois, comme ambassadeurs, les trois fils de Marcus Fabius Ambustus, avec ordre de leur signifier, au nom du peuple romain, qu'ils eussent à laisser en paix les Clusiens, de qui ils n'avaient reçu aucune injure; que le sénat aurait bien envoyé ses légions pour les défendre, mais qu'il lui avait semblé plus convenable de traiter paisiblement avec une nation nouvelle pour lui, que de faire connaissance avec elle les armes à la main. Cette manière d'agir était raisonnable et aurait réussi près des Gaulois, si les ambassadeurs eussent été moins jeunes et d'un sang moins bouillant. Après qu'ils eurent exposé leur mission aux chefs gaulois, ceux-ci leur répondirent que bien qu'ils n'eussent jamais entendu parler des Romains, ils étaient convaincus que c'étaient des gens de cœur, puisque les Clusiens s'étaient empressés d'implorer leur secours contre le péril qui les menaçait, et que, puisqu'ils avaient préféré la voie de la négociation à celle des armes pour défendre leurs alliés, les Gaulois, à leur exemple, accepteraient volontiers leur médiation pacifique, si les Clusiens voulaient bien leur céder, à eux qui manquaient de terre pour s'y établir, la portion de territoire qui leur était inutile; que sans cette condition il n'y avait pas de paix à espérer. Nous voulons, ajoutèrent-ils, recevoir en votre présence la réponse des Clusiens, et, s'ils persistent dans leur refus, nous les combattrons sous vos yeux afin que vous puissiez apprendre, à ceux qui vous ont envoyés, combien les Gaulois surpassent en valeur les autres peuples de la terre.

Les ambassadeurs ayant demandé aux Gaulois de quel droit ils prétendaient exiger des Clusiens qu'ils leur cédassent des terres, et menacer de la guerre ceux qui se refuseraient à leur en accorder; nous portons notre droit à la pointe de nos épées, répliquèrent les Gaulois, et tout appartient aux gens de cœur qui savent s'en servir. Une réponse si fière n'était guère de nature à calmer les esprits, et après cette bravade, les ambassadeurs, se croyant insultés, ne firent rien pour reprendre les négociations dans des termes modérés. Des deux parts on courut aux armes, et

bientôt on en vint aux mains. Les trois Fabius, oubliant leur caractère d'ambassadeur, prirent parti pour les Clusiens et se mêlèrent au combat. Quintus Fabius poussa son cheval au milieu des Gaulois et perça d'un coup de lance un de leurs chefs qui faisait plier l'avant-garde des Clusiens, et, s'étant mis en devoir de le dépouiller, fut reconnu par les Gaulois. Ceux-ci, aussitôt, font sonner la retraite et ne songent qu'à se venger des Romains. Déjà on parlait de marcher de suite sur Rome; mais les plus sages des chefs gaulois obtinrent qu'avant tout on enverrait des ambassadeurs pour se plaindre de cette injure et demander que ceux qui avaient violé le droit des gens leur fussent livrés. Le sénat trouva la demande juste et ne put s'empêcher de blâmer hautement la conduite des Fabius; mais l'esprit de parti s'en mêla, et l'affaire ayant été renvoyée à l'assemblée du peuple, le crédit des coupables l'emporta sur le sentiment d'équité, et non-seulement les Fabius ne furent pas livrés, mais encore ils furent tous les trois nommés tribuns militaires pour commander, l'année suivante, les armées romaines dans la guerre que les ambassadeurs gaulois avaient formellement déclarée à la suite du procédé injuste dont ils n'avaient pu avoir satisfaction (1).

Quintus, Kœso et Caïus Fabius eurent pour collègues, en 365-389, Quintus Sulpicius Longus, Quintus Servilius Priscus Fidenas IV et Servius Cornelius Maluginensis. L'armée romaine rencontra l'armée gauloise à quatre lieues de Rome, sur les bords de la rivière d'Allia, le 15 des calendes d'août (4 juillet, suivant la période julienne) et fut complétement mise en déroute. Brennus, en général habile, profite de l'épouvante des vaincus, marche immédiatement sur Rome, s'en empare trois jours après la bataille la réduit en cendres, et commence aussitôt le blocus du Capitole, où s'était retirée l'armée romaine, qui est obligée de capituler après six mois de siége, et se rachète moyennant mille livres pesant d'or. Mais au moment d'exécuter le traité, des difficultés s'élèvent sur le poids, et Brennus, abusant du droit du plus fort, jette encore dans la balance son épée et son baudrier en disant malheur aux vaincus, *væ victis!* A ce moment, arrive Marcus Furius Camillus, nommé dictateur, qui déclare le traité nul comme ayant été fait sans sa participation, livre bataille aux Gaulois et les défait à son tour. Une seconde bataille, livrée peu de jours après, est encore plus décisive et force Brennus à évacuer le territoire de la république; son camp

(1) Tite-Live, lib. 5, n°s 33, 34, 35, 36. — *Art de vérifier les dates*, IV, 311. — Rollin, *Hist. rom.* II, 441. — Plutarque, *Vie de Camille*, III.

est pris par les Romains, qui y retrouvèrent, dit-on, une partie de l'or emporté par les Gaulois pour la rançon du Capitole (1).

A peine sorti de charge, Quintus Fabius Ambustus fut accusé par le tribun du peuple, Caïus Marcius, pour avoir violé le droit des gens, en combattant contre les Gaulois près desquels il était envoyé en qualité d'ambassadeur. Il mourut avant d'être jugé, et sa mort arriva si à propos qu'on la supposa volontaire (2). Il n'est plus question dans l'histoire de ses deux frères Kœso et Caïus.

§ 13. Un second Marcus Fabius Ambustus, fils de Numerius, dont il a été parlé au § 9, fut tribun militaire en 374-380, ayant pour collègues Marcus Furius Camillus, les deux frères Aulus et Lucius Postumius Albinus Regillensis, Lucius Furius Medullinus et Lucius Lucrecius Tricipitinus III. La défaite des Volsques et la reprise de Sutrium par Camille, la révolte de Tusculum et l'établissement de la colonie de Népété, furent les événements principaux de cette année (3) ; mais quatre ans plus tard une question de vanité de femme et d'amour-propre froissé dans la famille Fabia pensa causer à Rome une révolution et amena dans le gouvernement un changement notable.

Marcus Fabius Ambustus avait deux filles : l'une mariée à Servius Sulpicius Prætextatus, patricien ; l'autre, plus jeune, mariée à Caïus Licinius Stolo, plébéïen. En 378-376, cette dernière se trouvant chez sa sœur dont le mari était cette année revêtu pour la seconde fois de la dignité de tribun militaire, fut témoin des honneurs qui lui étaient rendus en cette qualité. Les licteurs vinrent avec leurs faisceaux frapper à la porte pour la faire ouvrir au magistrat qui revenait de la place publique accompagné d'une foule considérable qui lui faisait cortége. Cette distinction lui fit sentir la différence de position qui existait entre elle et sa sœur ; elle se trouva humiliée de n'être que la femme d'un plébéïen que sa naissance éloignait des honneurs, et cette comparaison excita chez elle un mouvement de jalousie qu'il lui fut impossible de dissimuler et dont son père ne tarda pas à connaître le motif. Il la consola de son mieux et lui fit espérer qu'elle pourrait un jour n'avoir rien à envier à sa sœur aînée, et qu'elle jouirait des

(1) Tite-Live, lib. 5, n[os] 37, 38, 39, 40, 41, 45, 46, 49, 50. — *Art de vérifier les dates*, IV, 312-317. — Rollin, *Hist. rom.* II, 447-478. — Eutrop., lib. 1, anno 364. — Plutarque, *Vie de Camille*, III.

(2) Tite-Live, lib. 6, n° 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 318. — Rollin, *Hist. rom.* II, 500.

(3) Tite-Live, lib. 6, n° 22. — Velleius Paterculus, liv. 1, ch. 15. — *Art de vérifier les dates*, IV, 326. — Rollin, *Hist. rom.* II, 548.

mêmes honneurs. Depuis ce moment Marcus Fabius Ambustus prit ses mesures pour faire obtenir aux plébéïens un honneur qui faisait depuis longtemps l'objet de leur ambition. Il se concerta avec Caïus Licinius Stolo son gendre, et Lucius Sextius Sextinus Lateranus, également plébéïen, d'un rare mérite, et auquel il ne manquait que la naissance pour parvenir aux plus hautes dignités de la république. L'état misérable du peuple accablé sous le poids des dettes leur présenta une occasion favorable de s'en faire un appui, en lui faisant entrevoir que le seul moyen d'alléger ses charges était de se donner des protecteurs puissants en élevant des personnes de leur ordre aux premières dignités de la république. En conséquence Licinius Stolo et Sextius ayant été nommés l'un et l'autre tribuns du peuple en 378-376, présentèrent de concert un système de trois lois corrélatives. La première, qui concernait les dettes, portait qu'on déduirait du capital prêté tout ce qui avait été payé en intérêts, et que le débiteur aurait trois ans pour se libérer du surplus en trois paiements égaux. La seconde s'attaquait à la propriété foncière et défendait à tout citoyen de posséder au delà de cinq cents arpents de terre. La troisième rétablissait l'autorité consulaire comme par le passé, en y mettant toutefois cette condition que l'un des consuls serait nécessairement choisi parmi les plébéïens pour contre-balancer l'influence des patriciens. La présentation de ces trois lois souleva, comme on devait s'y attendre, de vives discussions et empêcha par suite qu'il fût procédé à l'élection ordinaire, et cet état d'anarchie se prolongea pendant cinq années entières, de 379-375 à 384-370 (1).

Pour mieux soutenir de tout le poids de son influence et de son autorité ces projets de loi auxquels il n'était pas étranger, Marcus Fabius Ambustus se fit porter une seconde fois au tribunat militaire qu'il partagea en 385-369 avec Quintus Servilius Priscus Fidenas III, Marcus Cornelius Maluginensis, Caïus Veturius Crassus Cicurinus II, Quintus Quinctius Cincinnatus Capitolinus, et Aulus Cornelius Cossus, tous patriciens. Les deux tribuns du peuple Licinius Stolo et Sextius en même temps qu'ils pressaient pour faire accepter leurs trois lois, et dans le but de se rendre encore plus populaires, présentèrent une nouvelle loi qui devait porter de deux à dix le nombre des magistrats préposés à la garde des livres sibyllins et attribuer au peuple cinq de ces magistratures. Mais la majorité de leurs collègues gagnés par le sénat demanda et finit par obtenir qu'il ne fût statué sur toutes ces lois qu'au retour de l'armée occupée alors au siége de Velé-

(1) Tite-Live, lib. 6, n° 34. — *Art de vérifier les dates*, IV, 329-336. — **Rollin** *Hist. rom.* II, 564-572.

tri. La loi relative aux décemvirs chargés de la garde des livres sibyllins ne fut adoptée qu'en 386-368; mais, par suite de nouvelles difficultés, les trois autres lois qui faisaient l'objet de la proposition principale ne furent adoptées que l'année suivante, 387-367, sous le tribunat militaire de Aulus Cornelius Cossus II, Lucius Veturius Crassus Cicurinus II, Marcus Cornelius Maluginensis II, Publius Valerius Publicola VI, Marcus Geganius Macerinus, et Publius Manlius Capitolinus II, malgré la vive opposition de Marcus-Furius Camillus, dictateur alors pour la cinquième fois (1). Les plébeïens furent dès l'année suivante en possession du consulat, et il ne fut plus nommé de tribuns militaires depuis cette époque.

Marcus Fabius Ambustus avait trop bien mérite du peuple pour ne pas être appelé aux dignités de la République; aussi fut-il nommé censeur, en 391-363, avec Lucius Furius Medullinus. Ils procédèrent ensemble à la clôture du vingtième lustre (2). Tite-Live ne parle pas de cette censure, et Sigonius l'attribue à un autre Marcus Fabius Ambustus, fils de Cœso dont il a été parlé au § 10.

Quant au consulat, il lui fut accordé trois fois à de courts intervalles. En 394-360, il eut pour collègue Caïus Pætilius Libo Visolus et fut chargé de continuer la guerre des Herniques qu'il termina et qui lui procura l'ovation ou petit triomphe (3).

En 398-356, il partageait cet honneur avec Marcus Popilius Lænas II, fut chargé de la guerre des Tarquiniens et des Falisques, et remporta sur les uns et sur les autres une double victoire. Cette année 398-356, est celle de la naissance d'Alexandre le Grand, fils de Philippe, roi de Macédoine, et correspond à la première année de la 106ᵉ Olympiade. Outre les fonctions consulaires Marcus Fabius remplit encore celles d'interroi pour procéder à l'élection des consuls de l'année suivante (4).

Lors du troisième consulat qu'il exerça en 400-354 avec Titus Quinctius Pennus Capitolinus Crispinus, Fabius triompha des Tiburtins qu'il était parvenu à soumettre et à l'égard des quels il avait usé d'une excessive modération (5).

(1) Tite-Live, lib. 6, nº 36. — *Art de vérifier les dates*, IV, 338-340, 342. — Rollin, *Hist. rom.* II, 575-585-593.

(2) *Art de vérifier les dates*, IV, 346.

(3) Tite-Live, lib. 7, nº 11. — *Art de vérifier les dates*, IV, 348. — Rollin, *Hist. rom.* III, 18.

(4) Tite-Live, lib. 7, nº 17. — *Art de vérifier les dates*, IV, 350, 352. — Rollin, *Hist. rom.* III, 25.

(5) Tite-Live, lib. 7, nº 18. — *Art de vérifier les dates*, IV, 353. — Rollin, *Hist. rom.* III, 39.

Marcus Fabius Ambustus, après avoir exercé une seconde fois les fonctions d'interroi en 408-352, termina sa carrière politique par la dictature qui lui fut déférée en 403-351 pour assurer l'exécution de la loi Licinia sur l'élection consulaire (1).

Outre les deux filles dont il a été question, Marcus Fabius Ambustus laissa trois fils, Caïus, Marcus et Quintus : ce dernier devint le chef du Rameau des *Rullianus;* les deux autres continuèrent la postérité des *Ambustus.*

BERRY, *membre de la 1re classe.*

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CHRONIQUES SAINTONGEOISES ET AUNISIENNES,

par M. D'AUSSY.

Tel est le titre principal d'un livre assez gros (668 p. in-8°), dont l'auteur est l'un de nos confrères, M. d'Aussy.

Le sous-titre indique la nature des sujets dont s'occupe le livre, ce sont des *articles historiques*, *hydrologiques*, *biographiques*, *littéraires*, *géographiques*, *esquisses de mœurs locales*, *anecdotes particulières et faits divers de la* SAINTONGE *et de l'*AUNIS.

M. Hippolyte d'Aussy est un enfant et un habitant de Saint-Jean-d'Angely. Assurément ou très-probablement, c'est l'homme le mieux renseigné sur la localité. D'ailleurs ancien sous-préfet de la Rochelle, il sait de première main tout ce qu'il a écrit de neuf; et il est très-capable de donner à tout ce qu'il écrit, sinon beaucoup d'intérêt, au moins du charme et de la grâce.

Tout ce que l'on peut savoir dans l'histoire politique de la Saintonge et de l'Aunis paraît se retrouver dans ce livre.

Les 150 premières pages sont employées à l'histoire de la *Sirerie* ou *Sirauté* de Pons. Un dernier chapitre rapporte et examine les critiques faites à l'auteur sur cette partie de son travail. Il a puisé ses documents dans les, écrits de précédents historiens, sans doute; et il les nomme. « Cependant » dit-il, j'ai pris beaucoup de peine à rassembler cette foule de matériaux, » à les coordonner..... Et néanmoins il m'en a manqué... J'aurais voulu » pénétrer dans l'intérieur des familles et j'aurais consacré avec plaisir un » long chapitre à décrire les usages des bourgeois, des marchands, des

(1) Tite-Live, lib. 7, n° 22. — *Art de vérifier les dates*, IV, 355.

» paysans... la police du pays, les impôts, les corvées, les prises d'armes
» auraient figuré dans cette nomenclature. Le prix des denrées s'élevant
» de siècle en siècle à mesure que les transactions commerciales prennent
» plus d'importance ; enfin, les conséquences de l'affaiblissement de l'au-
» torité féodale, les progrès de l'agriculture par suite du défrichement des
» bois, les bienfaits de l'instruction dissipant graduellement les erreurs de
» l'ignorance, auraient encore animé mon esquisse ; mais, je n'ai rien
» trouvé de spécial à cet égard sur les contrées qui formaient la *Sirerie* de
» Pons... »

Après d'autres réponses aux objections, l'auteur passe à quelques faits sur Saint-Jean-d'Angely. L'un se rapporte à 1683, un autre à 93 d'odieuse mémoire. On y cite le citoyen Moges, boulanger, commandant de la garde qui conduisait à Saintes neuf *suspects* : « à la descente des voitures, il se trouva des soldats venant de Bordeaux qui voulurent les massacrer... M. Moges fut un de ceux qui se donna le plus de mouvement pour les sauver... » (extrait du journal de M. Griffon, l'un de ces suspects). Honneur donc au noble nom de *Moges*, de Saint-Jean-d'Angely ! Un trait pareil du maire de Bayonne sauva les bénédictins de Saint-Jean-d'Angely qui émigraient en Espagne. Le nom de ce maire est inconnu à l'auteur et il en exprime dignement son regret.

Il donne ensuite un précis historique sur Royan. Il note l'incertitude de l'histoire sur l'établissement des Romains en Saintonge. Il dit ce qu'elle présume sur la fondation de Royan ; il parle de son port au moyen âge ; du débarquement de Henri III, roi d'Angleterre ; d'un traité de 1259 ; du don de Royan par Charles VII à sa fille Marguerite ; du retour de ce don à Louis XI en 1478, par échange avec Rochefort ; de l'industrie particulière des habitants ; des guerres de religion, des prises et reprises de la ville par l'un et l'autre parti ; de sa destruction dans la guerre de la Rochelle, en 1622 ; de sa réédification dans l'un des faubourgs où se sont établis des bains de mer, et où s'est réunie une population d'environ trois mille âmes. Il termine ce chapitre par une notice sur la vie administrative et le supplice de Guéau de Reverseaux, dont le crime était d'avoir 40,000 fr. de rentes.

M. d'Aussy raconte encore l'arrestation de son père et son transport, quoique malade à Orléans. Sa famille l'y suivit. Un passe-port particulier fut fait pour l'auteur, alors âgé de moins de cinq ans ; car le ridicule, comme il dit, se joignait à l'absurde, « dans ce temps de terreur où les causes
» d'accusation capitales étaient *suspicion* de conspiration dans les prisons,
» de projets de contre-révolution (je copie), de désaffection pour les assi-

» gnats, de culture de luzerne dans les jardins pour affamer le peuple, de » correspondance avec les ennemis de la patrie, complicité avec Pitt et » Cobourg, recel de prêtres, accaparement de blé, etc., etc. » Toutefois son père fut sauvé : un ancien sergent auquel il avait rendu un petit service trois ans auparavant, le général Dufour, le rencontra à Niort ; il plaida sa cause devant le représentant du peuple Ingrand, et obtint un arrêté de renvoi provisoire desdits suspects dans leur foyer. C'était quatre décades avant le 9 thermidor.

L'auteur décrit la mort de sa mère, à 37 ans, trois ans après cette époque, par suite des émotions que lui causèrent les secousses révolutionnaires. Il rend un hommage de reconnaissance au jeune serviteur, dont le dévouement contribua au salut de la famille.

Il donne une notice sur la vie et les écrits de Maicham, l'un des auteurs où il apuisé et qui publiait au milieu du xviiie siècle une *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, depuis le commencement du monde*, etc. Il en critique avec raison la naïve crédulité et les détails personnels. Ce dernier défaut ne peut-il pas être reproché à M. d'Aussy dans une certaine mesure ?

En suivant son plan, M. d'Aussy arrive à *Soubise*, dont il donne un *précis historique*. Il parle de l'incendie du château en 1092 ; c'est l'époque où les détails historiques sur cette localité deviennent précis et certains. Ce château, immédiatement rebâti, a soutenu nombre de siéges. Il avait été démoli sous Louis XIV, le terrain en a été vendu nationalement après l'émigration de la famille de Rohan, en 1792.

L'auteur en vient à une autre localité, *Saujon*. Il remonte à 1361. Le bourg de *Riberon* s'y joint, c'est un petit port de mer.

Vient un chapitre sur le patois saintongeois. La dissertation mérite d'être étudiée.

Suit le précis historique sur Taillebourg, dont le château paraît avoir été bâti du temps de Charles le Chauve. Sous ce chapitre, se place une grande partie de l'histoire guerrière de plusieurs rois de France. Ce précis occupe plus de 50 pages.

Marans est aussi le sujet d'un précis historique. On y voit, comme dans les autres, des combats et des violences sous tous les régimes, et de plus en plus sanglants.

L'auteur se plaît à parler de Regnaud connu dans l'histoire contemporaine sous le nom du comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, qualification qui lui est venue de ce qu'il avait été député aux Etats généraux par cette ville. Il était de Saint-Fargeau en Bourgogne, et sous le patronage du fameux président Lepelletier, le premier *martyr de la liberté*. Le géné-

ral Bonaparte l'avait emmené dans son expédition d'Egypte ; mais Regnaud n'alla pas plus loin que Malte où il résida quelque temps en qualité de commissaire civil. Au retour du général, Regnaud s'attacha à sa fortune, et celui-là l'honora toujours d'une pleine confiance et le combla de dignités. L'auteur dit de lui que : « le désir d'obliger était devenu pour lui » un besoin, et que ses protégés formaient des rangs serrés et rendaient » justice à la sollicitude de leur protecteur. » Il décrit un voyage entre autres, que le comte Regnaud fit, comme particulier, à Saint-Jean-d'Angely en 1802, et quoique ce ne fût qu'une visite d'amitié, tous les honneurs publics lui furent spontanément rendus. Il y revint en 1803-4-5-6 et 8. Et toujours c'était une fête pour la ville et toute la contrée.

Nombre de notices nécrologiques ornent cette espèce de statistique des anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis. La plupart sont celles d'hommes notables dans la localité, mais à peu près inconnus ailleurs. Il y a toutefois du profit à tirer de ces lectures qui ont aussi leur charme. J'en citerai deux ou trois. Connaissez-vous le commandant Brassine? Non ; eh bien cependant, ce fut un fameux guerrier. Comme il s'était marié dans une commune proche de la Rochelle et qu'il y avait sa famille naissante, il se trouve être un compatriote de notre auteur, il a droit à une mention de lui. A la bataille de Leipsick (où 200,000 coups de canon avaient été tirés et où il fallut faire retraite, parce qu'il n'en restait plus à la provision que pour 16,000), le commandant Brassine était à la tête de ses escadrons au milieu du premier rang, en face d'une batterie ennemie. L'ordre était de ne pas bouger ; il voyait distinctement l'artilleur qui le prenait pour point de mire. Il écrit au crayon sur un chiffon de papier : « Ma chère » femme, nous sommes engagés dans une furieuse bataille ; trente pièces de canon tirent sur nous à demi-portée ; j'ai déjà eu deux » chevaux mis hors de combat. J'ai lieu de croire que je touche à ma » dernière heure : reçois mes embrassements et ne m'oublie pas. » Il fait passer de main en main ces lignes à un lieutenant placé au bout du rang pour l'envoyer à son adresse, lui ou l'un de ceux qui resteront, s'il en reste. Ceci fait, un boulet vint le frapper au milieu du corps. Sa femme a reçu le billet, qu'elle a mis sous verre.

Marie Baugé, née en 1795, devint orpheline et fut élevée à l'hospice, puis mise en apprentissage. A 18 ans, elle fut placée au service d'une veuve Poisson, rentière. Elle y gagnait jusqu'à vingt-six écus de gages, qui ne sont jamais sortis de la maison de sa maîtresse, sauf 500 fr. qu'elle plaça et qui furent perdus. La veuve Poisson perdit aussi successivement tous ses revenus. De bonne et aimable qu'elle était, elle devint morose et, de plus,

nfirme à ne pas bouger d'un fauteuil, les trente dernières années de sa vie. Baugette ne l'abandonna pas ; elle resta 43 ans, jusqu'à sa mort, à son service et sans profits. L'Académie a eu connaissance de cette conduite et lui a décerné un prix Montyon de 1,000 fr. Le ministre lui a donné une gratification de 100 fr. qui pourra se renouveler.

En résumé, le livre de M. d'Aussy est de ceux qui se lisent avec plaisir et avec fruit. On s'attache aux anecdotes qu'il raconte, aux petits faits et aux mille détails qu'il énonce : on y trouve autant d'intérêt et plus peut-être qu'à des histoires générales. L'esprit humain est ainsi fait : Un combat local, une persécution particulière, un assassinat judiciaire, ont quelque chose de visible et de dramatique, qui nous frappe et qui nous saisit et notre pensée ne s'en reporte que plus aisément aux causes et aux résultats généraux. P. Masson, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JANVIER 1859.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 12 janvier sous la présidence de M. Barbier, vice président de l'institut historique ; M. Foulon, secrétaire de ia troisième classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Hardouin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, mais il sera prêt à faire son rapport sur les travaux de l'Académie royale de Belgique à la séance prochaine.

Le renouvellement du bureau de la classe ayant été renvoyé à cette séance, on procède aux élections. Les noms suivants sont proclamés : Président M. de Montaigu, vice-président M. l'abbé Darras, vice-président adjoint M. Cénac-Moncaut, secrétaire M. Depoisier, secrétaire adjoint M. d'Aiguillon. Sont ensuite nommés membres du comité des travaux, MM. Le Long, Jarry de Mancy, Calfa, Royer Collard, Emile Agnel ; du comité du journal, MM. Le Long, Jarry de Mancy et Agnel ; du comité du réglement, les mêmes membres.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe ; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance. On procède au renouvellement du bureau de la classe pour l'année 1859. Sont élus président, M. Alix ; vice-président, M. Patin de l'Académie française ; vice-président adjoint M. l'abbé Pullès ; secrétaire M. Siméon Chaumier ; secré-

taire adjoint M. Ambroise ; comité des travaux, MM. de Pongerville de l'Académie française, Louis Richard, Vinageras, Gallès, Sédail; comité du journal, MM. de Pongerville, Richard et Galles; ces trois membres composent le comité du réglement.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence; M. Foulon donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Joret Desclosières, avocat, demande à faire partie de l'Institut Historique sous les auspices de MM. Marcellin et Masson. Il fait suivre sa lettre d'un ouvrage intitulé *Vie de Philippe de Gérard;* M. le président nomme une commission pour examiner ses titres, elle est composée de MM. Barbier, de Montaigu et Foulon. L'affiche de cette candidature sera exposée dans la salle des séances. On passe au renouvellement du bureau de la classe pour l'année 1859. Sont élus président M. Caffe de Vaux, vice-président M. l'abbé Badiche, vice-président adjoint M. Valat, secrétaire M. Foulon, secrétaire adjoint M. Masson. Sont ensuite nommés pour faire partie du comité des travaux : MM. le docteur Coffe, le docteur Cerise, l'abbé Denys, le docteur Josat et de Champeaux ; pour le comité du journal MM. de Champeaux, le docteur Caffe et le docteur Josat; pour le comité du réglement, MM. le docteur Cerise, le docteur Josat et de Champeaux.

M. l'Administrateur fait connaître à l'assemblée la perte regrettable que l'Institut Historique vient de faire dans la personne de notre collègue, M. le général d'Artois, décédé à Paris. M. Barbier propose de prier M. de Berty de faire une notice nécrologique sur M. d'Artois; cette proposition est approuvée.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté; on procède au renouvellement du bureau de la classe. Sont élus président M. Ernest Breton; vice-président M. Hardouin vice-président adjoint M. Marcellin; secrétaire M. Jumelin; secrétaire; adjoint M. Ray Auguste ; sont nommés membres du comité des travaux MM. Bonnefons, George ; Destouches ; Laitié ; Lebas de l'Institut, Vallet de Viriville ; membres du comité du journal MM. Bonnefons, Destouches et Vallet de Viriville ; et du comité du réglement, MM. Bonnefons, Lebas, Vallet de Viriville.

M. Barbier lit ensuite : *Une page d'histoire au* XVIII*e* *siècle*, manuscrit que notre collègue M. Hahn, membre correspondant, a adressé à l'Institut Historique. Cette lecture donne lieu à plusieurs observations, à la suite

desquelles l'assemblée décide que des éclaircissements seront demandés à l'auteur, en le remerciant de son envoi.

M. Masson fait son rapport sur l'ouvrage de notre collègue M. Eugène Mahon de Monagham intitulé : *Les Heures d'étude*. Ce rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

Il est onze heures et quart, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 JANVIER 1859.

⁂ La séance est ouverte à 8 heures et demie; M. de Berty, vice-président, occupe le fauteuil ; M. Gauthier La Chapelle, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. l'Administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance. Notre honorable président, M. le marquis de Brignole, adresse de Gênes une lettre à M. Renzi, par laquelle il remercie nos collègues de l'avoir élu président de l'Institut Historique pour l'année 1859 ; il fait observer en même temps que son absence de Paris pourra se prolonger pendant toute l'année; il prie en conséquence l'assemblée de nommer à sa place un autre membre qui puisse le remplacer. M. de Berty, vice-président, prend la parole pour faire connaître à l'assemblée que le conseil, qui s'est réuni avant la séance, a pris connaissance de cette lettre, et il a arrêté de proposer, ainsi qu'il le propose à l'assemblée, de confirmer M. le marquis de Brignole dans ses fonctions de président. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité; M. l'Administrateur est chargé de communiquer cette décision à M. le marquis de Brignole.

Madame veuve d'Artois envoie à l'Institut Historique un discours de M. le général Noizet, prononcé sur la tombe de notre regrettable collègue M. d'Artois; cette pièce est renvoyée à M. de Berty, chargé de rédiger la biographie du général d'Artois. M. de La Badie adresse à notre président un premier rapport sur la seconde excursion historico-archéologique qu'il vient d'accomplir dans les pays Basques. La lecture de ce rapport est renvoyée à la fin de la séance.

— M. l'abbé Croizet, curé à Neschers, écrit à l'administrateur ces quelques mots : *Ma vue s'est affaiblie, je ne puis pas lire.... je vous prie, à mon grand regret, de ne plus m'adresser l'*Investigateur, *journal de l'Institut historique*, etc.

— M. l'abbé Trompette, curé à La Marche, dit à l'Administrateur qu'il attache toujours le plus grand prix au journal de l'Institut Historique; et



M. l'abbé Clerc-Biron, peintre et curé à Versonnex, est très-satisfait des soins qu'on donne à l'administraiion de la société.

— M. l'abbé Orse écrit de Passy qu'il a entrepris un grand ouvrage, et c'est par ce motif qu'il ne peut pas assister aux séances de notre société.

— M. Grabeuil offre à l'Institut Historique un exemplaire de son ouvrage intitulée : *Abrégé chronologique de l'histoire des papes.*

—L'Administrateur vient d'apprendre la mort de l'un de nos honorables collègues, M. Serpette de Marincourt, ancien magistrat, décédé dans sa maison de campagne.

M. Gallès, vice-consul de la république de l'Uruguay, offre à l'Institut Historique et à ses membres plusieurs exemplaires de sa poésie intitulée : *le Nègre esclave dans le Brésil.* M. de Berty en fait lecture à l'assemblée ; des remercîments sont votés à l'auteur. M. l'abbé Boitel fait hommage à la Société de son livre, en double exemplaire, intitulé : *Histoire du bienheureux Jean surnommé l'Humble*, etc. M. Badiche est nommé rapporteur. M. de Heaulme offre également à l'assemblée deux exemplaires de son ouvrage intitulé : *Dom Sébastien de Portugal*, *légende*, etc. M. Darras est prié d'en rendre compte. La liste des membres des bureaux des classes nouvellement élus, et de ceux qui composent les comités des travaux, du journal et du réglement, est communiquée à l'assemblée générale suivant nos statuts. Elle approuve toutes ces élections, reproduites dans les procès-verbaux des séances des classes.

M. Gauthier la Chapelle donne lecture du rapport de la commission des comptes de l'année 1857, approuvé par le conseil. MM. de Montaigu et l'abbé Darras adressent quelques observations à M. le rapporteur sur le retard de ce rapport, qui s'explique par l'absence d'un membre de la commission. On passe au scrutin secret, et les comptes de l'administration pour 1857 sont approuvés à l'unanimité.

M. Hardouin est appelé à la tribune pour lire la deuxième partie de son rapport sur les travaux de l'Académie royale de Belgique ; la lecture de ce rapport a été écoutée avec intérêt par l'assemblée et le rapport renvoyé au journal. — Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

NOTICE SUR M. GILBERT, ARCHÉOLOGUE, *membre de la Société des Antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes.*

L'archéologie chrétienne s'est renouvelée en quelque sorte de nos jours. Nous remplirons notre rôle d'historien en donnant un souvenir à l'un de ceux qui ont donné le signal de cette renaissance, M. A.-P.-M. Gilbert, né à Paris, le 8 novembre 1785.

A la fin du XVIIIe siècle l'influence de l'antiquité païenne régnait sur l'art français, et les idées républicaines venaient de fortifier cette tendance exclusive. M. Gilbert, fils du conservateur de l'église de Notre-Dame de Paris, habitant sous les voûtes ogivales du temple saint, y respirant en quelque sorte l'air du moyen âge, sentit naître en lui une passion, un enthousiasme pour l'architecture gothique, l'architecture éminemment chrétienne. Dès lors il entreprit de remonter le courant artistique de son époque. Étudiant avec un soin scrupuleux les antiquités et la liturgie religieuses, il voulut décrire et interpréter les monuments des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Cet archéologue plein de foi et d'érudition donna en 1811 sa première *description historique de la Basilique métropolitaine de Paris et des curiosités de son trésor*, ouvrage qui eut en 1821 une édition largement complétée. Puis vinrent ses descriptions de N.-D. de Chartres (1812), de Saint-Denis (1815), de N.-D. de Rouen (1816), de N.-D. de Reims (1817), de Saint-Ouen de Rouen (1822). Sa monographie de la cathédrale d'Amiens lui mérita en 1833 une grande médaille d'or de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui décerna encore à cet auteur, en 1835, une mention honorable pour ses notices sur l'abbaye de Saint-Riquier et sur l'église Saint-Wulfran d'Abbeville. Il n'est pas d'ailleurs resté étranger aux études sur les monuments civils; car on a encore de lui des notices sur le palais des Thermes, le château de Chambord, l'hôtel de Jacques Cœur à Bourges, etc.

Enfin de nombreux mémoires dus à sa plume infatigable ont été insérés dans diverses revues et dans les recueils des sociétés savantes qui l'avaient appelé dans leur sein, telles que l'Académie de Rouen, la Société d'Émulation d'Abbeville et la Société des Antiquaires de Picardie.

Outre les qualités d'écrivain, M. Gilbert eut aussi celles de bibliophile et d'iconophile. Témoin des dévastations révolutionnaires, il avait eu à cœur de recueillir les estampes et les livres relatifs aux monuments mutilés ou disparus. Son cabinet, fruit de 50 ans de recherches patientes et perspicaces, formé dans un temps propice aux collectionneurs, était riche en pièces originales. Ses portefeuilles étaient toujours ouverts par leur

complaisant possesseur aux amateurs et aux artistes ; ils ont fourni d'utiles renseignements à MM. Viollet-Leduc et Lassus pour les restaurations de N.-D. de Paris et de la Sainte-Chapelle.

Les scènes gaies ou tristes de l'histoire contemporaine se sont déroulées souvent sous les portiques de la Cathédrale. Le bourdon de N.-D. a sonné tour à tour les *Te Deum* des victoires, les fêtes des souverains et le tocsin des révolutions. Les services de M. Gilbert placé sur le théâtre des événements politiques méritent d'être rapportés.

En juillet 1830 et en février 1831, une foule impie se précipite dans la cité, saccage l'archevêché, envahit l'église elle-même, et veut assouvir sur les pierres une sacrilége fureur. Arraché brusquement au silence de ses études, M. Gilbert, avec une énergie et une présence d'esprit remarquables, éloigne les émeutiers des parties vulnérables du monument. Ce n'est pas sa collection qu'il protége, c'est l'édifice sacré qu'il défend comme son patrimoine. Il expose sa vie, celle de sa famille, pour épargner à la France, à la ville de Paris, la honte de l'incendie d'une cathédrale en plein XIX[e] siècle.

Le 4 janvier 1832, un complot, désigné juridiquement sous le titre de conspiration des tours de Notre-Dame, éclate dans le beffroi de l'église. Le dévoué conservateur devançant l'action de la police, poursuit lui-même les conspirateurs qui ont tenté d'incendier la charpente des cloches, et il n'échappe que par miracle à un coup de pistolet tiré à bout portant.

M. Gilbert est mort le 4 janvier 1858, laissant la réputation d'un savant modeste et dévoué, qui doit être justement rangé parmi ceux qui ont le plus contribué, dans la première moitié de ce siècle, à remettre en honneur l'architecture gothique, et qui ont fait l'éducation de cette pléïade d'historiens et d'artistes, pour lesquels le moyen âge est devenu une passion.

FOULON, *membre de la 3[e] classe.*

— Notre honorable collègue, M. Choussy, vient d'être nommé à l'unanimité membre correspondant de l'Académie impériale et royale d'Arezzo (Toscane).

— L'Institut historique vient de faire une perte très-sensible en la personne d'un de ses membres les plus distingués, M. d'Artois, général de division du génie, décédé après une longue et douloureuse maladie.

— *De la Santé et du Bonheur*, est le titre d'un petit livre que M. J.-N. Bidaut vient de publier. L'auteur a résumé dans cet ouvrage les principales règles à suivre pour vivre heureux et bien se porter, autant que cela est possible dans ce monde. Ce livre est utile à consulter.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

BIOGRAPHIE DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES.

FAMILLE FABIA (SUITE).

§ 14. Caïus Fabius Ambustus, fils de Marcus et petit-fils de Numerius, M. F. N. N., fut consul en 396-358 avec Caïus Plautius Proculus et chargé de faire la guerre aux Tarquiniens ; Mais il ne fut pas heureux dans cette expédition : la défaite qu'il éprouva fut moins sensible aux Romains que le massacre de trois cent sept prisonniers que les Tarquiniens vainqueurs eurent la barbarie d'immoler à leur vengeance. Cet acte de cruauté attira sur eux de justes mais sévères représailles, et quatre ans plus tard, en 400-354, trois cent cinquante prisonniers Tarquiniens furent froidement mis à mort sur la place publique à Rome (1).

Ce Caïus Fabius Ambustus doit être père de Quintus qui suit.

§ 15. Quintus Fabius Ambustus fut maître de la cavalerie de Publius Valerius Publicola dont Sigonius place la dictature en 410-344, sous le consulat de Caïus Marcius Rutilus III, et de Titus Manlius Imperiosus Torquatus II. L'*Art de vérifier* reporte cette dictature sous le consulat de Caïus Sulpicius Longus et de Publius Ælius Pætus, en 417-337, ce qui serait beaucoup plus probable. On trouve ce même Quintus Fabius Ambustus dictateur en 433-321, sous le consulat de Titus Veturius Calvinus II et de Spurius Postumius Regillensis Albinus II, ayant pour maître de la cavalerie Publius Ælius Pætus ; mais leur élection n'ayant pas été reconnue régulière, ils abdiquèrent l'un et l'autre (2). On ne voit pas que Quintus Fabius ait laissé de postérité.

§ 16. Marcus Fabius Ambustus, second fils de Marcus et petit-fils de Numerius, M. F. N. N., fut choisi pour maître de la cavalerie par Aulus Cornelius Cossus Arvina, nommé dictateur en 432-322, sous le consulat de Quintus Fabius Maximus Rullianus, et de Lucius Fulvius Curvus, pour aller tenir tête aux Samnites qui avaient subitement pris les armes pendant que

(1) Tite-Live, lib. 7, nos 12, 15. — *Art de vérifier les dates*, IV, 349-353. — Rollin, *Hist. rom.* III, 19, 30.

(2) Tite-Live, lib. 9, no 7. — *Art de vérifier les dates*, IV, 387. — Rollin, *Hist. rom.* III, 200.

les consuls étaient occupés contre d'autres ennemis. Le dictateur engagé dans un pays montueux se trouva un moment dans une position critique, dont il ne se tira que par le sang-froid avec lequel il exécuta une retraite difficile en présence des Samnites qui vinrent l'attaquer avant qu'il eût eu le temps de se retrancher, et par la valeur avec laquelle il soutint pendant une journée entière un combat inégal. Mais sur le soir, le dictateur s'aperçut qu'il était attaqué moins vigoureusement et reconnut qu'une partie des Samnites s'éloignait peu à peu du champ de bataille pour aller piller ses bagages qu'il avait été contraint d'abandonner dans sa retraite. Il les laissa faire malgré les plaintes de ses soldats, et quand il les vit bien occupés au pillage, il donna ordre à Marcus Fabius son maître de la cavalerie de fondre sur eux, et celui-ci les chargea avec tant de résolution que non-seulement il les mit en fuite, mais encore qu'il reprit sur eux le butin qu'ils avaient fait (1).

Sigonius donne à ce Marcus Fabius un fils qui suit.

§ 17. Caïus Fabius Ambustus, fils et petit-fils de Marcus, M. F. M. N., devait être bien jeune encore lorsqu'en 439-315, il fut choisi pour maître de la cavalerie en remplacement de Quintus Aulius Cerretanus, qui remplissait les mêmes fonctions sous le dictateur Quintus Fabius Maximus Rullianus en 439-315, et qui avait trouvé la mort dans un combat livré aux Samnites près de Tantule. Il est vrai qu'étant personnellement connu du dictateur dont il était le neveu, il n'en fallait pas davantage pour motiver le choix du chef suprême de la République. Le jeune Fabius justifia par sa conduite la bonne opinion que son oncle avait eue de sa capacité. Il exécuta avec d'autant d'intelligence que de ponctualité les ordres du dictateur, et aussitôt qu'il aperçut le signal de feu qui annonçait l'attaque du camp des Samnites, il vint, avec les troupes qu'il amenait de Rome, prendre l'ennemi à revers et assura la victoire par cette manœuvre décisive (2).

Caïus Fabius Ambustus doit avoir eu un frère du prénom de Marcus dont l'histoire ne parle pas.

C'est de lui que doit sortir le Rameau qui porte le surnom de *Pictor*.

Rameau des Rullianus.

§ 18. Quintus Fabius *Maximus Rullianus*, chef de ce Rameau, était fils de Marcus Fabius Ambustus dont il a été parlé au n° 13, et le premier de cette famille qui ait porté le surnom de *Maximus* ou *Maxumus*, comme

(1) Tite-Live, lib. 8, n[is] 38, 39. — *Art de vérifier les dates*, IV, 386.
(2) Tite-Live, lib. 9, n° 23. — *Art de vérifier les dates*, IV, 394.

on l'écrivait alors, Sa carrière politique, longue et brillante, faillit cependant s'arrêter au début.

Edile curule en 423-331, sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Caïus Valerius Potitus Flaccus, son administration fut marquée par la condamnation de cent soixante-dix dames romaines, pour crime d'empoisonnement. Il y avait déjà quelque temps que de nombreux décès présentant des symptômes étranges, mais analogues, se produisaient à Rome; mais on en attribuait la cause à la mauvaise qualité de l'air qui occasionnait fréquemment des maladies pestilentielles. Une esclave vint déclarer à Quintus Fabius que, si on voulait lui promettre qu'il ne lui serait fait aucun mal, elle ferait connaître la véritable cause de cette calamité. Fabius en référa aux consuls et ceux-ci au sénat. L'esclave, ayant reçu les assurances qu'elle demandait déclara qu'un poison préparé en secret par certaines dames qu'elle désigna était la véritable cause de la mortalité, et donna toutes les indications nécessaires pour convaincre les coupables en les prenant sur le fait. Vingt dames, dont deux patriciennes, l'une de la famille Cornelia, l'autre de la famille Sergia, furent arrêtées immédiatement et prétendirent que les breuvages qu'on avait trouvés préparés chez elles n'avaient rien de malfaisant, et, pour le prouver, elles offrirent d'en faire l'épreuve sur elles-mêmes, et moururent sur-le-champ. Se voyant découvertes, elles avaient préféré périr volontairement que de souffrir une mort ignominieuse et l'affront d'une condamnation juridique. Mais là ne se bornèrent pas les investigations des magistrats : ils firent une recherche exacte des complices, et par suite cent cinquante autres dames furent arrêtées et condamnées à mort (1).

En 429-435, sous le consulat de Lucius Furius Camillus II, et de Decimus Junius Brutus Scœva, la maladie du premier de ces magistrats chargé de la guerre des Samnites, fit recourir à la nomination d'un dictateur, et le choix tomba sur Lucius Papirius Cursor, le plus grand capitaine de la République, qui se donna pour maître de la cavalerie Quintus Fabius Rullianus. Le dictateur, obligé de quitter momentanément l'armée pour aller à Rome prendre les auspices qui n'avaient pas paru favorables, recommanda au maître de la cavalerie de ne pas sortir de ses lignes jusqu'à son retour, et lui défendit expressément de combattre en son absence. Le dictateur était à peine parti, que Fabius apprit par ses coureurs que les Samnites étaient en pleine sécurité et se tenaient aussi peu sur leurs gardes, que s'il n'y

(1) Tite-Live, lib. 8, n° 18. — *Art de vérifier les dates*, IV, 378. — Rollin, *Hist. rom.* III, 136, 137.



avait pas d'armée romaine dans leur pays. L'occasion lui parut trop belle pour ne pas en profiter : il marcha rapidement sur Imbrinium où les Samnites étaient campés, leur livra bataille et remporta sur eux une victoire des plus complètes, dont il se hâta de donner avis au sénat. Papirius, qui était alors à Rome, fut loin de partager l'allégresse que causa cette nouvelle. Il ne vit dans l'acte de Fabius qu'une désobéissance formelle aux ordres de son général, un mépris d'autorité et une atteinte grave à la discipline militaire, et partit immédiatement pour l'armée dans les dispositions les plus hostiles au maître de la cavalerie.

Celui-ci, en ayant été informé, assembla les officiers et les soldats et leur exposa qu'ayant remporté ensemble la victoire dont on lui faisait un crime, sa cause était devenue la leur, et les conjura de le défendre contre la sévérité du dictateur, qui, à peine arrivé, était monté sur son tribunal et avait donné à Fabius l'ordre de comparaître devant lui. Papirius, après avoir reproché à Fabius sa désobéissance, le condamna à mort. Déjà les licteurs, pour obéir à l'ordre qu'ils avaient reçu, déliaient les faisceaux et préparaient les haches, lorsque Fabius s'arrachant des mains de ceux qui le gardaient, se réfugia parmi les soldats en implorant leur secours. Le dictateur revendique le coupable et reçoit fort mal les supplications qui lui sont adressées de toutes parts ; il rejette même la demande de grâce qui lui est faite par l'armée entière. Fabius s'enfuit à Rome où, par le conseil de son père, il assemble le sénat et expose sa situation. Mais le dictateur, qui l'a suivi, arrive précédé de ses licteurs qui font écarter la foule, et ordonne de se saisir du coupable qui s'est dérobé à sa justice. Rien ne peut le fléchir, ni les prières de Fabius, ni les sollicitations du sénat, ni les larmes du vieux Marcus Fabius qui demande la vie de son fils. Alors ce dernier, pour dernière ressource, appelle de la sentence du dictateur au peuple assemblé par comices, et Fabius est ajourné au lendemain. Juge de ce grand débat, le peuple qui comprend toute l'importance de la question et n'ose affaiblir l'autorité du dictateur, demande d'un accord unanime la grâce du coupable avec tant d'instance que le dictateur cède à l'entraînement général, et, satisfait d'avoir sauvé le principe conservateur de l'autorité publique et de la discipline militaire, se désiste et pardonne à Fabius, qu'il se borne à priver de sa charge (1).

Trois ans s'écoulent sans qu'on voie Quintus Fabius Rullianus prendre part à l'administration des affaires de la République ; mais en 432-322, il

(1) Tite-Live, lib. 8, n°s 29, 31, 32, 35. — *Art de vérifier les dates,* IV, 382, 383. — Rollin, *Hist. rom.* III, 153, 170 — Maquer, ann. Rom. an 428.

est nommé consul avec Lucius Fulvius Curvus, et triomphe des Samnites et des Apuliens, qu'il avait vaincus (1).

Il remplit en 433-321 les fonctions d'interroi pour l'élection des consuls, après l'essai infructueux de deux dictateurs nommés successivement à cet effet (2).

Elevé à la dictature en 439-315, sous le consulat de ce même Lucius Papirius Cursor, dont il avait été le maître de la cavalerie, et qui était alors consul pour la quatrième fois avec Quintus Publilius Philo, Quintus Fabius Rullianus continua le siége de Saticula, dont il s'empara après avoir vaincu les Samnites accourus au secours de cette ville, et alla commencer celui de Sora qui s'était révoltée après avoir égorgé les colons romains. Pendant cette magistrature exceptionnelle, il prit pour maître de la cavalerie Caïus Fabius Ambustus, son neveu, au lieu et place de Quintus Aulius Cerretanus, qui avait été tué par les Samnites (3).

Consul une seconde fois en 444-310, avec Caïus Marcius Rutilus, Fabius Rullianus remporta sur les Etrusques trois victoires consécutives, à la suite desquelles il osa s'aventurer avec l'armée romaine à travers la forêt Ciminienne, réputée alors comme impénétrable, et qu'il traversa heureusement. Les circonstances graves où se trouvait alors la République, engagée dans plusieurs guerres simultanées, et surtout la blessure dangereuse que le consul Marcius avait reçuedans un combat contre les Samnites, où la victoire, longtemps disputée, était restée indécise, déterminèrent les consuls à recourir à la voie extraordinaire de la dictature, et le sénat, ne pouvant communiquer avec le consul Marcius, envoya à son collègue Fabius l'ordre de nommer un dictateur, en lui faisant pressentir qu'il désirait que son choix tombât sur Lucius Papirius Cursor. C'était mettre Fabius à une rude épreuve que de lui demander de s'annihiler devant le même homme qui avait commandé sa mort et l'avait poursuivi avec tant d'acharnement au début de sa carrière militaire. Toutefois, Fabius, qui avait de la grandeur d'âme, fit taire ses ressentiments personnels, et les sacrifiant à l'intérêt de la patrie, nomma Papirius dictateur, au grand contentement du sénat, et termina cette campagne par la prise de Perouse. Il rentra triomphant à Rome au retour du proconsulat qu'il exerça en 445-309 (4).

(1) Tite-Live, lib. 8, n° 38. — *Art de vérifier les dates*, IV, 386, 387. — Rollin, *Hist. rom.* III, 177.

(2) Tite-Live, lib. 9, n° 7.

(3) Tite-Live, lib. 9, n°s 22, 23. — *Art de vérifier les dates*, IV, 394. — Rollin, *Hist. rom.* III, 241. — Maquer, ann. Rom. an. 438.

(4) Tite-Live, lib. 9, n°s 33, 38. — *Art de vérifier les dates*, IV, 399, 401. — Rollin, *Hist. rom.* III, 256, 258, 265-273. — Maquer, ann. Rom. an. 443, 444.

Au troisième consulat qui lui fut déféré l'année suivante, 446-308, il eut pour collègue Publius Decius Mus II. La guerre des Samnites lui échut en partage, et après avoir pris Nuceria, battu les Samnites, les Marses et les Péligniens, qui avaient fait cause commune avec eux, il passa en Ombrie sur l'ordre du sénat, remporta près de Mévania une victoire complète sur les Ombriens, qu'il força à déposer les armes (1).

En 447-307, sous le consulat d'Appius Claudius Cæcus et de Lucius Calpurnius Flamma Violens, Quintus Fabius Rullianus, nommé proconsul pour commander l'armée du Samnium, gagna près d'Aliffa une bataille tellement complète sur les Samnites, qu'il les réduisit à passer sous le joug, après quoi il les renvoya désarmés; mais il retint prisonniers les Herniques, qui servaient dans leur armée. Cette même année, on établit les colonies de Sora en Campanie, et d'Albe, au pays des Marses (2).

La censure à laquelle il fut appelé en 450-304, sous le consulat de Publius Sempronius Sophus et de Publius Sulpicius Saverrio, et qu'il exerça avec Publius Decius Mus, lui donna occasion de faire plusieurs réglements utiles, notamment celui par suite duquel on réunit dans quatre tribus spéciales, sous le nom de tribus urbaines, la masse des artisans dont la turbulence était presque toujours un sujet de troubles dans les assemblées publiques, et qui pesaient par leur nombre dans les décisions populaires. Ce réglement valut à Quintus Fabius le surnom de *Maximus*, qu'il porta depuis cette époque, et qu'il transmit à sa postérité. Ce fut aussi cette année que Cneus Flavius, après avoir publié les formules de pratique judiciaire, avec l'indication des jours où il serait permis de plaider et de ceux où l'on devait s'abstenir de toute affaire, fit, étant édile, la dédicace du temple de la Concorde malgré l'opposition des patriciens (3).

Une seconde dictature fut gérée par Quintus Fabius Maximus Rullianus en 452-302, sous le consulat de Marcus Livius Denter et de Marcus Æmilius Paulus, pour faire la guerre aux Marses qui, mécontents de voir la colonie d'Albe établie sur leur territoire, s'étaient soulevés à l'improviste. Fabius les défit dans un seul combat qu'il leur livra, prit plusieurs de leurs villes et leur accorda la paix. Ce fut cette même année qu'un autre membre de la famille Fabia, Caius Fabius Pictor, exécuta les peintures du temple de

(1) Tite-Live, lib. 9, n° 40. — *Art de vérifier les dates*, IV, 401, 402. — Rollin, *Hist. rom.* III, 274, 277. — Maquer, ann. Rom. an. 445.

(2) Tite-Live, lib. 9. n° 42. — *Art de vérifier les dates*, IV, 403. — Rollin, *Hist. rom.* III, 278. — Velleius Paterculus, liv. 1, ch. 15. — Maquer, ann. Rom. an. 446.

(3) Tite-Live, lib. 9, n° 46. — *Art de vérifier les dates*, IV, 407-409. — Rollin, *Hist. rom.* III, 283, 284.

la Santé, dont Caïus Junius Bubulcus Brutus avait fait la dédicace (1).

Après tant de services rendus, Quintus Fabius Maximus Rullianus ne songeait plus qu'à jouir d'un repos dont son âge lui faisait sentir le besoin, lorsqu'en 457-297, de nouveaux périls qui menaçaient la République, vinrent le placer malgré lui à la tête des armées. De nombreux ennemis se montraient de toutes parts, prêts à fondre sur Rome, et dans ces circonstances critiques, un sentiment unanime fit jeter les yeux sur Fabius, qui déclina l'honneur qu'on voulait lui faire. Vainement il représenta que la République ne manquait pas de citoyens aussi dignes que capables de commander les armées; vainement il fit valoir son âge qui ne le rendait plus propre à supporter les fatigues de la guerre; vainement encore il invoqua la loi qui défendait de conférer le consulat au même citoyen avant un intervalle de dix années; il ne fut pas écouté, et non-seulement les tribuns du peuple déclarèrent qu'ils étaient prêts à présenter une loi spéciale pour l'affranchir de cette prohibition, mais encore le peuple tout entier, passant outre, le nomma par acclamation. Fabius dut s'incliner devant cette manifestation si honorable pour lui, et demanda pour toute grâce qu'on voulût bien lui donner pour collègue Publius Décius Mus, qui avait déjà partagé avec lui le consulat et la censure, et qui méritait à plus d'un titre la confiance du peuple romain. La demande était trop juste pour qu'il n'y fût pas fait droit, et Quintus Fabius Maximus Rullianus fut nommé consul pour la quatrième fois, en même temps que Publius Décius Mus pour la troisième. Le premier gagna près de Tiffernes une bataille décisive sur les Samnites; le second battit près de Bénévent les Apuliens qui venaient se réunir à ces derniers, avec lesquels ils ne purent faire leur jonction. A l'expiration de sa magistrature, Quintus Fabius Maximus refusa énergiquement un cinquième consulat, qu'on voulait lui déférer pour l'année suivante, et se borna à exercer le proconsulat en 458-296, sous Appius Claudius Cæcus II et Lucius Calpurnius Flamma Violens (2).

Il ne put toutefois éviter ce cinquième consulat auquel il fut appelé en 459-295 avec Publius Decius Mus IV, le collègue de son choix. Cette année, les Samnites, réunis aux Gaulois d'un côté, les Etrusques et les Ombriens de l'autre, s'étaient concertés pour attaquer simultanément la République. Fabius eut à combattre les Samnites et les Gaulois, qu'il parvint à contenir seul; puis les deux armées consulaires, ayant opéré leur

(1) Tite-Live, lib. 10, n° 3. — *Art de vérifier les dates*, IV, 410.

(2) Tite-Live, lib. 10, n[is] 13, 14, 23. — *Art de vérifier les dates*, IV, 414. — Rollin, *Hist. rom.* III, 300, 303, 308.

jonction, livrèrent près de Sentinum la bataille aux Samnites, aux Gaulois et aux Etrusques réunis, et remportèrent sur ces trois ennemis une victoire signalée, mais qui coûta cher aux Romains. Le consul Decius se dévoua, comme l'avait fait son père, et périt dans le combat. Quant à Fabius, il fit vœu d'élever un temple à Jupiter vainqueur et obtint l'honneur du triomphe (1).

Là se borne, suivant Tite-Live, la carrière politique de Quintus Fabius Maximus Rullianus. Il paraît cependant qu'il fut investi d'une troisième dictature, dans laquelle il aurait eu pour maître de la cavalerie Lucius Volumnius Flamma Violens. Cette troisième dictature aurait eu lieu en 468-286, après la mort de Quintus Hortensius, nommé dictateur pour apaiser la sédition causée, sous le consulat de Marcus Valerius Maximus Potitus et de Caïus Ælius Pætus, par la question toujours brûlante des dettes du peuple, qui s'était retiré sur le mont Janicule. Hortensius était mort dans l'exercice de sa charge, et Fabius l'aurait remplacé pour faire la guerre aux Volsiniens et aux Lucaniens (2).

Quintus Fabius Maximus Rullianus fut deux fois nommé prince du sénat, une première fois en 465-289, la seconde en 474-280 (3). Il laissa un fils qui suit.

Rameau des Gurges.

§ 19. Quintus Fabius Maximus, fils de Quintus Fabius Maximus Rullianus, paraît avoir eu une jeunesse extrêmement dissipée, et ses prodigalités, qui menacèrent d'engloutir sa fortune, lui firent donner le surnom de *Gurges*, sous lequel il est connu. Il débuta dans la carrière des honneurs par l'édilité curule en 459-295, sous le cinquième consulat de Quintus Fabius Maximus, son père, et le quatrieme de Publius Decius Mus, son collègue. Dans l'exercice de cette édilité, il fit bâtir près du Cirque un temple à Vénus avec le produit des amendes qu'il prononça contre les femmes convaincues d'adultère, ce qui ne prouve pas singulièrement en faveur de la moralité de cette époque (4).

Consul en 462-292 avec Decimus Junius Brutus Scœva, Fabius Gurges

(1) Tite-Live, lib. 10, n^is 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30. — *Art de vérifier les dates*, IV, 417, 418. — Rollin, *Hist. rom.* III, 325, 344, 354.

(2) Tite-Live, lib. 11, nº 27. — *Art de vérifier les dates,* IV, 430. — Maquer, ann. Rom. an. 466.

(3) Tite-Live, lib. 11, nº 26.

(4) Tite-Live, lib. 10, nº 31. — *Art de vérifier les dates*, IV, 409. — Rollin, *Hist. rom.* III, 357. — Maquer, ann. Rom. an. 458.

ne fut pas heureux dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Samnites. Soit témérité de sa part dans l'attaque, soit imprudence dans les dispositions, il fut défait : trois mille Romains demeurèrent sur la place, et la nuit qui survint sauva heureusement le reste de l'armée. Le sénat rappela Fabius pour rendre compte de sa conduite, et le peuple irrité d'avoir éprouvé une défaite de la part d'une nation tant de fois vaincue, s'en prit au consul qui avait laissé flétrir les lauriers de sa famille, et allait le priver de son commandement, lorsque le vénérable Fabius Rullianus, son père, rappelant au peuple les services que lui et sa famille avaient constamment rendus à la République, le supplia de lui épargner cette humiliation, et offrit d'aller servir comme lieutenant sous les ordres de son fils, si on voulait bien lui permettre d'aller réparer sa faute et d'effacer par une victoire la honte que sa défaite imprimait à son nom. Cette offre fut accueillie avec empressement, et Fabius Gurges rejoignit son armée, accompagné de son père, dont la présence suffit pour rendre la confiance aux soldats, accoutumés à vaincre sous un si grand capitaine. Les Samnites, fiers du premier succès qu'ils avaient obtenu, mirent autant d'ardeur que les Romains eux-mêmes à rechercher l'occasion de combattre ; mais cette fois ces derniers prirent des dispositions meilleures. Néanmoins, Pontius Herennius, général des Samnites, homme expérimenté dans la guerre, était parvenu à envelopper le consul, et l'armée romaine commençait à plier, lorsque le vieux Fabius, ayant rassemblé quelques escadrons d'élite, se jeta avec eux au plus épais des ennemis et ranima par son exemple le courage des Romains. Puissamment secondé dans ce mouvement, Fabius eut bientôt, non-seulement rétabli le combat, mais encore décidé la victoire. Les Samnites perdirent vingt mille hommes, et Pontius Herennius, leur général, demeuré prisonnier avec quatre mille autres, orna le triomphe qui fut accordé à Quintus Fabius Gurges au retour du proconsulat qu'il exerça l'année suivante, 463-291. Le vieux Fabius, rayonnant d'une gloire qui lui appartenait tout entière, suivait modestement à cheval le char triomphal de son fils, dont il avait rétabli la réputation (1).

Quintus Fabius Maximus Gurges fut honoré, en 474-280, de la dignité de censeur, qu'il partagea avec Cneus Domitius ; et, lors d'un second consulat dans lequel il eut pour collègue Caïus Genneius Clepsina, il fut chargé, en 478-276, de la guerre contre les Lucaniens et les Bruttiens,

(1) Tite-Live, lib. 10, n° 47 ; lib. 11, n°ˢ 1, 2, 4, 16, 24.—*Art de vérifier les dates*, IV, 424. — Rollin, *Hist. rom.* III, 386-405. — Maquer, ann. Rom. an. 461. — Valère Maxime, liv. v, ch. 7, n° 1.



sur lesquels il obtint des avantages assez grands pour mériter l'honneur d'un second triomphe (1).

Trois ans plus tard, en 481-273, sous le consulat de Caïus Fabius Dorso Licinus et de Caïus Claudius Canina, Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, ayant envoyé une ambassade pour complimenter les Romains de leur victoire sur Pyrrhus et demander leur amitié, le sénat répondit à cette politesse en envoyant de son côté quatre ambassadeurs, qui furent Quintus Fabius Maximus Gurges, Caïus et Numerius Fabius Pictor, et Quintus Ogulnius Gallus. Comblés par le roi d'Egypte de présents considérables qu'ils n'avaient pu s'empêcher de recevoir : le premier soin des ambassadeurs à leur retour à Rome, en 482-272, fut de les déposer au trésor de la République. Le sénat, auquel ils rendirent compte ensuite de leur mission, les remercia de ce que, par leur désintéressement, ils avaient rendu les mœurs romaines respectables, même aux nations étrangères, et ordonna que les présents du roi d'Egypte qu'ils avaient déposés au trésor, leur fussent restitués comme leur appartenant légitimement. Quintus Fabius Gurges, chef de l'ambassade, fut honoré par le censeur Manius Curius Dentatus, du titre de prince du sénat (2).

Il fut investi d'un troisième consulat, qu'il partagea, en 489-265, avec Lucius Mamilius Vitulus, et mourut dans l'exercice de sa charge d'une blessure qu'il reçut en Etrurie, dans un combat livré devant Volsinies aux esclaves révoltés (3). Il eut pour fils Quintus Fabius Maximus, qui suit, et d'après les médailles, on peut conjecturer qu'il eut un second fils du prénom de Caïus, dont l'histoire ne parle pas.

Rameau des Verrucosus.

§ 20. Quintus Fabius Maximus, surnommé encore *Verrucosus*, en raison d'une petite verrue ou poireau qu'il avait à la lèvre, et *Ovicula*, à cause de la douceur de son caractère; enfin, *Cunctator* ou le Temporiseur, en raison de la sage lenteur avec laquelle il s'opposa aux progrès d'Annibal, soutint dignement pendant trente années la gloire et le nom de sa famille. Déjà en possession du surnom de *Maximus*, qu'il aurait apporté à sa famille s'il ne l'y eût pas trouvé, il en reçut un non moins honorable, celui

(1) Tite-Live, lib. 13, no 35; lib. 14, no 12. — *Art de vérifier les dates,* IV, 438.— Rollin, *Hist. rom.* III, 495.

(2) Tite-Live, lib. 14, no 47. — *Art de vérifier les dates*, IV, 44. — Rollin, *Hist. rom.* III, 511-516, 518. — Eutrop. lib. 11, an. 480.—Maquer, ann. Rom. an. 480.

(3) Tite-Live, lib. 15, no 14. — *Art de vérifier les dates*, IV, 446. — Rollin, *Hist. rom.* III, 531. — Maquer, ann. Rom. an. 488.



de *Cunctator*, et Rome lui dut son salut. Tite-Live résume en ce peu de mots les services rendus par Quintus Fabius à la République : *Unus cunctando restituit Rem.*

Il était bien jeune encore lorsqu'il fut admis au collége des Augures, en 489-265, l'année même de la mort de son père, Fabius Gurges. Honoré d'un premier consulat en 521-233, avec Marcus Pomponius Matho, il débuta par un triomphe à la suite d'une victoire remportée sur les Liguriens révoltés, et fut ensuite chargé de faire la dédicace du temple de l'Honneur (1).

En 524-230, sous le consulat de Marcus Æmilius Barbula et de Marcus Junius Pera, il exerça la censure avec Marcus Sempronius Tuditanus, et fut investi en 526-228 d'un second consulat dans lequel il eut pour collègue Spurius Carvilius Maximus II. La guerre d'Illyrie avait été terminée l'année précédente, et le sénat, qui avait délivré la Grèce des courses des pirates illyriens, envoya des ambassadeurs à Athènes et à Corinthe pour faire avec ces villes un traité d'alliance. Les Corinthiens, dans leur reconnaissance, accordèrent aux Romains par un décret public le droit d'être admis comme les Grecs aux jeux isthmiques, et les Athéniens, en leur accordant le droit de cité, leur donnèrent, comme conséquence, la faculté d'être initiés aux grands mystères (2).

Avant de commencer la seconde guerre punique, dont la prise de Sagonte par Annibal devint l'occasion, le sénat envoya en 536-218, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio et de Tiberius Sempronius Gracchus, une ambassade à Carthage. Quintus Fabius Maximus Verrucosus, qui en était le chef, après avoir exposé les griefs du peuple romain, résultant de la violation des traités et de la prise de Sagonte son alliée, coupa court aux réponses évasives du sénat de Carthage et aux argumentations subtiles mises en usage pour justifier Annibal et sa conduite, et, relevant avec dignité le pan de sa robe : Je porte ici, dit-il, la paix ou la guerre, choisissez. Les Carthaginois lui ayant répondu qu'il pouvait faire le choix lui-même, je vous donne donc la guerre, répliqua Fabius en laissant retomber sa robe ; et prenant immédiatement congé du sénat de Carthage avec ses collègues Marcus Livius, Lucius Æmilius, Caïus Licinius et Quintus Baebius, il alla se préparer à soutenir l'honneur du peuple romain (3).

(1) Tite-Live, lib. 20, n[is] 17, 18. — *Art de vérifier les dates*, IV, 479. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 262. — Plutarque, *Vie de Fabius*, IV, n° 6.

(2) Tite-Live, lib. 20, n[is] 22, 30, 31, 32. — *Art de vérifier les dates*, IV, 482, 484. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 276, 286.

(3) Tite-Live, lib. 21, n° 18. — *Art de vérifier les dates*, IV, 494. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 388-391. — Maquer, ann. Rom. an. 535.

L'année suivante, 537-217, la seconde de la deuxième guerre punique, et sous le consulat de Caïus Flaminius et de Cneus Servilius Geminus, Annibal, après avoir traversé la Ligurie, rencontra le consul Flaminius campé près d'Aretium (Arezzo) et l'amena à quitter la position avantageuse qu'il occupait, pour le suivre à travers des défilés impénétrables près du lac Trasimène, où l'armée romaine fut taillée en pièces, et Flaminius y perdit la vie. Ce premier revers jeta la consternation dans Rome. Le préteur Pomponius, loin d'imiter la réserve craintive des généraux, convoqua l'assemblée du peuple, et, sans user de déguisements hors de saison, eut le courage de dire la vérité tout entière. Romains, dit-il, nous avons été vaincus dans un grand combat : notre armée a été taillée en pièces et le consul Flaminius a péri ; délibérez sur ce qu'exigent votre sûreté et le salut de Rome. Le sénat, après plusieurs jours de délibération, nomma d'office un dictateur ou plutôt un prodictateur, car le droit de nommer un dictateur n'appartenait qu'au consul en charge. On choisit pour cette importante fonction Quintus Fabius Maximus Verrucosus, l'homme le plus sage et le plus propre à rétablir les affaires de la République. Fabius adopta un système tout opposé à celui qu'avait adopté Flaminius ; au lieu de se laisser entraîner comme lui au désir de combattre Annibal, il s'étudia à l'éviter, mais à le suivre constamment, à gêner tous ses mouvements, à harceler son armée sans engager d'action. Cette lenteur combinée, qui tendait à user l'ennemi, n'était pas du goût de Marcus Minucius Rufus, maître de la cavalerie, dont le bouillant courage faillit renouveler le désastre de Flaminius. Ayant obtenu un décret du sénat qui partageait le commandement entre Fabius et lui, et lui donnait un pouvoir égal à celui du dictateur, Minucius engagea témérairement un combat dans lequel il eût infailliblement succombé, si Fabius, qui n'avait que trop prévu ce qui devait arriver, ne fût venu le dégager à propos et sauver l'armée romaine d'une déroute complète. Minucius reconnut sa faute et se hâta de remettre à Fabius le commandement. Le sénat vota à cette occasion un temple à la Prudence. Fabius, fidèle à son système, s'attacha aux pas d'Annibal et crut un instant tenir en son pouvoir ce formidable ennemi, qu'il avait enfermé dans un passage difficile ; tout le monde sait par quel ingénieux artifice l'habile Carthaginois trompa les prévisions du général Romain (1).

Après le désastre de Cannes, en 531-216, ce fut encore à Quintus Fabius Maximus Verrucosus que l'on eut recours pour sauver la République.

(1) Tite-Live, lib. 22, n^is 8, 9, 11, 12, 14, 15, 24, 25. — *Art de vérifier les dates*, IV, 500. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 495. 502 : V, 5-15-44-53-57. — Maquer, ann. Rom. an. 536. — Plutarque, *Vie de Fabius*, IV, 9, 12, 17, 21, 29, 37.

Elevé une troisième fois au consulat en 539-215, après l'abdication de Marcus Claudius Marcellus, qui avait été subrogé à Lucius Postumius Albinus III, tué avant d'entrer en charge, Fabius eut pour collègue Tiberius Sempronius Gracchus et ne se départit pas de ce système de temporisation dont il s'était si bien trouvé en 537-217. Attaché aux pas d'Annibal dans sa retraite en Campanie et en Apulie, il ne cessa d'affamer son armée en faisant enlever toutes les récoltes sur son passage, et de harceler son armée sans en venir aux mains avec lui, mais toujours prêt à accepter la bataille et disposé à toutes les éventualités. A la fin de l'année consulaire, il se rendit à Rome pour tenir les comices et s'opposa avec fermeté à ce qu'on élevât au consulat Titus Otacilius Crassus, son neveu par alliance, en faisant remarquer que dans les circonstances difficiles où se trouvait la République et pour tenir tête à un ennemi tel qu'Annibal, il fallait des hommes qui eussent plus d'expérience que le candidat qui se présentait. Renvoyant aussitôt les tribus aux suffrages, il fit recommencer le vote, et fut élu luimême pour la quatrième fois avec Marcus Claudius Marcellus, qui l'était pour la troisième (1).

Ce fut pendant ce quatrième consulat qu'il géra en 540-214, qu'il fit le siége de Casilin, dont il s'empara, pendant que son collègue Claudius Marcellus commençait en Sicile le siége de Syracuse. Annibal, poursuivi sans relâche, fut forcé de se retirer à Salapia (2).

Dès l'année 538-216, Quintus Fabius Maximus Verrucosus avait été nommé pontife, et en 539-215 il fut créé duumvir pour faire la dédicace du temple de Vénus Erycine (3).

En 545-209, cinq ans après son quatrième consulat, Quintus Fabius Maximus Verrucosus fut élu consul pour la cinquième fois avec Quintus Fulvius Flaccus IV, malgré l'opposition formelle des tribuns du peuple Caïus et Lucius Arennius. Pendant le cours de cette campagne, il assiégea et reprit Tarente que Marcus Livius avait laissé surprendre par les Carthaginois, et qu'Annibal tenta vainement de secourir. Il ordonna la démolition de la citadelle et fit dans cette ville un immense butin. Tite-Live porte jusqu'à quatre-vingt-sept mille livres pesant, la quantité d'or qu'on y trouva, indépendamment des objets précieux tels que vases, statues, tableaux, qui furent vendus au profit de la République. Fabius laissa cepen-

(1) Tite-Live, lib. 24, nº 55; lib. 23, nis 22, 24, 31. — *Art de vérifier les dates*, V, 5, 10. — Rollin, *Hist. rom.* V, 221-296. — Maquer, ann. Rom. an. 538.

(2) Tite-Live, lib. 24, nis 9, 14. — *Art de vérifier les dates*, V, 8. — Rollin, *Hist. rom.* V, 304, 324, 339.

(3) Tite-Live, lib. 23, nis 22-30.

dant à Tarente deux statues colossales, représentant des dieux du pays; et comme on lui demandait ce qu'il en fallait faire, il répondit qu'il fallait laisser aux Tarentins leurs dieux irrités qui les avaient si mal défendus, et se borna à faire enlever le colosse d'Hercule qu'il fit placer à Rome dans le Capitole. L'honneur d'un second triomphe qui lui fut accordé, ajouta un nouveau lustre à la gloire de Fabius (1).

Un sentiment, qui chez tout autre eût pu passer pour une basse jalousie, porta le vieux Fabius à s'opposer vivement au projet, proposé en 549-205 par le jeune Publius Cornelius Scipio, de porter à Carthage même la guerre que les Carthaginois avaient allumée en Italie. Il était même parvenu à faire entrer le sénat dans son opposition; mais le peuple romain se prononça avec tant d'enthousiasme en faveur du projet de Scipion, qui, il faut le dire, n'inquiétait Fabius que par la conséquence des dangers auxquels la République se trouvait exposée en cas d'insuccès, que la guerre panique fut immédiatement arrêtée et confiée à la fortune de Scipion. Si Quintus Fabius n'eut pas le bonheur de voir la fin de la seconde guerre punique, Annibal vaincu devant les murs de Carthage, et cette rivale de Rome obligée d'implorer la paix, il eut du moins la satisfaction de voir Annibal obligé d'évacuer l'Italie et rappelé et par ses concitoyens pour défendre sa patrie; en un mot, il vit se réaliser en partie les vastes projets de Scipion, et mourut prince du sénat pour la seconde fois, chargé de gloire et d'années, l'an 551-203, sous le consulat de Cneus Servilius Cœpio et de Caïus Servilius Geminus. Le peuple romain voulut faire les funérailles de Fabius, comme celles d'un père à qui il devait son salut, et chacun y contribua, dit Plutarque, de la valeur de la plus petite pièce de monnaie (2).

Quintus Fabius laissa un fils qui suit. Il eut également un second fils qui mourut avant lui et dont il prononça l'éloge funèbre, Cicéron donne à ce second fils le prénom de Marcus.

§ 21. Quintus Fabius Maximus fils et petit-fils de Quintus, Q. F. Q. N., était tribun des soldats en 538-216, sous le consulat de Caïus Terentius Varro et de Lucius Æmilius Paulus II. Il prit part à la bataille de Cannes et fut l'un des quatre officiers qui, après le désastre de la journée, réunirent à Canouse les débris de l'armée romaine (3).

Après avoir exercé l'édilité curule en 539-215, il fut appelé à la préture

(1) Tite-Live, lib. 27, n[is] 6, 12, 15. — *Art de vérifier les dates*, V, 20. — Rollin, *Hist. rom.* VI, 43-47. — Plutarque, *Vie de Fabius*, IV.

(2) Tite-Live, lib. 28, n° 40; lib. 30, n° 26. — *Art de vérifier les dates*, V, 33. — Rollin, *Hist. rom.* VI, 409. — Plutarque, *Vie de Fabius*, IV.

(3) Tite-Live, lib. 22, n° 53.

en 540-214, sous le consulat de son père Quintus Fabius Maximus Verrucosus IV, et de Marcus Claudius Marcellus III. Ce fut en cette qualité qu'il fut envoyé avec deux légions remplacer à Lucerie Tiberius Sempronius Gracchus, autre préteur, qui recevait l'ordre d'aller occuper Bénévent, menacé par le général carthaginois Hannon (1).

L'année suivante, 541-213, il fut honoré du consulat avec Tiberius Sempronius Gracchus II. L'un et l'autre eurent à tenir tête à Annibal ; Fabius en Apulie, Sempronius en Lucanie. Fabius eut pour lieutenant dans cette campagne, son père Quintus Fabius Verrucosus qui ne crut point déroger en servant sous les ordres de son fils. Tite-Live rapporte qu'au moment où le vieux Fabius rejoignait son fils à Suessules, celui-ci le voyant venir à Cheval sans que les licteurs, soit par respect pour sa qualité de père du consul, soit en considération de sa haute réputation, lui fissent mettre pied à terre, lui envoya ordre de descendre de cheval et de s'avancer à pied vers le consul, ainsi que cela était d'usage. Cet ordre affligea tous ceux qui étaient présents et qui, regardant Fabius en silence, paraissent touchés d'un traitement si peu respectueux d'un fils à l'égard de son père ; mais le vieillard, obéissant à l'instant même et sans observation, courut à son fils, et l'embrassant avec tendresse : Mon fils, lui dit-il, tu penses et agis avec dignité ; tu sens à quels hommes tu commandes et quelle autorité tu exerces ; c'est ainsi que nous et nos ancêtres avons augmenté la puissance romaine, en préférant toujours notre patrie à nos pères et à nos enfants (2).

§ 22. Quintus Fabius Maximus paraît n'avoir eu qu'un fils également du prénom de Quintus, qui faisait partie du collége des Augures, et mourut en 558-196, sous le consulat de Lucius Furius Purpureo et de Marcus Claudius Marcellus, si jeune encore, dit Tite-Live, qu'il n'avait encore exercé aucune magistrature (3).

Ici s'arrête la filiation directe du rameau des Rullianus. On retrouvera plus tard d'autres Fabius Maximus, entrés par adoption dans la famille Fabia.

Rameau des Æmilianus.

§ 23. Quintus Fabius *Maximus Æmilianus* ne sortait pas de la famille Fabia. Il était l'aîné du fils de Lucius Æmilius Paulus, le vainqueur de Persée, roi de Macédoine, et entra par adoption dans la famille Fabia de

(1) Tite-Live, lib. 24, nº 9. — Rollin, *Hist. rom.* V, 308.

(2) Tite-Live, lib. 24, nº 43. — *Art de vérifier les dates*, V, 10. — Rollin, *Hist. rom.* V, 352. — Valère Maxime, liv. II, ch. 2, nº 4. — Plutarque, *Vie de Fabius*, IV.

(3) Tite-Live, lib. 33, nº 42.

la même manière que son plus jeune frère, connu sous le nom de Scipio Æmilianus, était entré dans la famille Cornelia.

Il importe peu au fond de savoir si Quintus Fabius Maximus Æmilianus a été adopté par Quintus Fabius Maximus Verrucosus ou par son fils Quintus Fabius Maximus; cependant comme la question a été agitée, je crois devoir adopter l'opinion de ceux qui disent que c'est au dernier qu'il doit son adoption, et voici sur quoi je me fonde : Quintus Fabius Maximus Æmilianus fut consul en 609-140, et l'on sait qu'il fallait au moins quarante ans pour arriver à la dignité consulaire. Il pouvait donc être né en 569-186. Mais l'histoire nous apprend qu'il était l'aîné des fils de Paul Emile, qu'il assista en 586 168 à la bataille de Pydna, et qu'il était déjà adopté par la famille Fabia, puisque c'est sous le nom de Quintus Fabius que Tite-Live le désigne, comme ayant été chargé par son père Paul Emile d'aller annoncer au sénat la défaite de Persée. Admettons qu'il eut alors vingt-six ans, trente ans, si l'on veut ; il n'aurait donc eu que cinq ans à peine, lorsque Quintus Fabius Maximus Verrucosus mourut en 551-203, laissant un fils consulaire, lequel avait lui-même un fils, et n'ayant par conséquent nul besoin de recourir à l'adoption pour continuer sa postérité. Tout tend donc à établir que c'est à Quintus Fabius Maximus, fils de Verrucosus, que Quintus Fabius Æmilius doit son adoption, puisque ce fils ayant été consul en 541-213, avait évidemment survécu à son père.

Quintus Fabius Maximus Æmilianus avait fait ses premières armes lors de la guerre de Persée, en 586-58, sous le consul Lucius Æmilius Paulus, son père naturel (1). Formé à cette école, il eut bientôt acquis assez d'expérience pour arriver au commandement des armées, et partagea, en 609-146, l'honneur du consulat avec Lucius Hostilius Mancinus. L'Espagne qui lui échut en partage, lui offrit pour adversaire Viriathus, déjà tout fier de ses succès et de la défaite récente de deux préteurs, Claudius Unimanus et Caïus Nigidius. Il n'avait à opposer à ce chef expérimenté que des troupes découragées et de nouvelles levées sans aucune expérience de la guerre; aussi ses débuts ne furent-ils pas heureux. Viriathus battit le lieutenant auquel il avait donné le commandement de l'armée, pendant qu'il allait à Cadix faire un sacrifice à Hercule ; mais il reprit bientôt l'avantage, et répara, par la prudence qu'il mit dans la conduite de la guerre, l'échec qu'il avait d'abord éprouvé. Prorogé dans son commandement, en qualité de proconsul, pendant l'année 610-145, sous le consulat de Servius Sulpicius Galba et de Lucius Aurelius Cotta, il put recueillir

(1) Tite-Live, lib. 44, n° 35.

le fruit de la patience avec laquelle il avait accoutumé ses soldats à escarmoucher avec l'ennemi, sans engager d'action générale; et prenant à son tour l'offensive avec des troupes qu'il était parvenu à former à la discipline, il défit Viriathus en plusieurs rencontres et prit deux villes sur ce rebelle (1).

Il laissa deux fils du prénom de Quintus. L'un qui porta le surnom d'*Allobrogicus*, l'autre celui d'*Eburneus*.

Berry, *membre de la 1re classe.*

(*La suite au prochain numéro.*)

COMMUNICATION

FAITE A L'INSTITUT HISTORIQUE, PAR M. LE COMTE REINHARD, PRÉSIDENT HONORAIRE, DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 1858 AU SUJET DE SON DERNIER VOYAGE EN ALLEMAGNE, ITALIE ET BELGIQUE.

Messieurs et honorables collègues,

Revenu depuis quelques jours seulement à Paris, où différentes occupations m'attendaient, je ne puis accomplir dès aujourd'hui mon désir de vous faire une communication au sujet de mon dernier voyage sans me voir obligé de la renfermer dans des bornes très-étroites.

Le but principal de ce voyage était d'étudier les chemins de fer des pays que je parcourais. Il ne m'a pas empêché de porter, toutes les fois que j'en ai trouvé l'occasion, mes regards sur des objets qui sont plus spécialement du ressort de l'Institut historique. A Vienne les relations que j'y avais formées pendant le congrès de statistique de 1857, dont les publications intéressantes ne sont pas encore terminées, ont facilité singulièrement mes investigations. J'ai attaché quelque prix à me trouver dans cette capitale, dans le moment où a commencé la destruction de ses remparts et de ses antiques fortifications qui devait être pour elle une époque de transformation. Je l'ai ainsi vue avant qu'elle ait perdu l'aspect d'une ville concentrée, où des édifices publics, des hôtels somptueux, des bâtiments destinés aux sommités de la cour, de l'administration, de la diplomatie et de l'armée, des magasins élégants, etc., étaient venus successivement occuper chaque place disponible d'un espace qui ne pouvait s'étendre, tandis qu'elle se trouvait entourée de tous les côtés par de vastes terrains, sur lesquels aucune con-

(1) Tite Live, lib. 52, nis 33, 35, 36; lib. 53, no 4. — *Art de vérifier les dates*, V, 128, 129. — Rollin, *Hist. rom.* VIII, 415-418. — Maquer, ann. Rom. an. 608. — Velleius Paterculus, liv. II, ch. 4.

struction n'était permise dans un rayon déterminé, au bout duquel seulement commencent les immenses faubourgs de Vienne. L'exposition curieuse qui a eu lieu récemment à Vienne des plans qui se rapportent à l'agrandissement et à l'embellissement de la ville intérieure, tels que les décrets de l'Empereur à cet égard les rendent possibles, laisse entrevoir que bientôt les différences remarquables qui existaient jusqu'à présent entre la ville proprement dite et ses faubourgs, aura disparu, et que s'il peut en résulter pour ses habitants une plus grande facilité de se procurer des logements commodes, les archéologues et les amateurs de souvenirs historiques se sentiront souvent péniblement frappés.

A Gratz, je me suis adressé à M. le docteur Goëth, secrétaire de la Société historique de Styrie, pour faire parvenir à M. l'abbé de Rein, directeur de cette société, une lettre que notre honorable président lui avait écrite au nom de l'Institut historique. M. Goëth a bien voulu être mon guide à Gratz, qui doit à sa position pittoresque, à la contrée fertile qui l'entoure et aux ressources qu'y offre la vie sociale, d'être cité dans toute la monarchie autrichienne comme le lieu le plus convenable, où des fonctionnaires et officiers supérieurs pensionnés peuvent se retirer. On porte à quarante le nombre des généraux qui, sortis de l'armée active, sont venus se reposer à Gratz, qui joint d'ailleurs à ses autres avantages celui d'être la résidence d'hiver de l'archiduc Jean. Je dois à M. Goëth d'avoir pu visiter dans tous leurs détails les belles collections du Soanneum, établissement fondé par l'archiduc Jean. J'y ai vu avec intérêt les chartes, documents, figurines, pierres tumulaires, etc., dont la description avait excité mon attention dans les mémoires de la Société historique de la Styrie. M. Goëth m'a paru attacher beaucoup de prix aux relations qui se sont établies entre sa société et la nôtre. Il se propose de venir à Paris, et je me féliciterai de pouvoir alors lui témoigner ma reconnaissance du bon accueil qu'il m'a fait à Gratz.

A Milan, j'ai été heureux de trouver, animé des meilleures dispositions pour l'Institut historique, M. Césare Cantu, qui, par sa position à l'Académie de la Brera et ses relations étendues, est si bien fait pour imprimer une direction utile aux courses d'un étranger dans la capitale de la Lombardie.

Des lettres de M. le marquis de Brignole ont beaucoup contribué à rendre agréable mon séjour à Gênes. Je dois à notre honorable président qu'après ma visite des chefs-d'œuvre de l'art que renferme son palais, l'obligeance d'un de ses cousins, du marquis François Pallavicini, et celle de M. l'avocat Henri Bixio, membre de l'Institut historique, m'ont mis à

même de contempler avec l'attention qu'elles méritent les églises richement décorées, les constructions et les collections qui font l'ornement de Gênes la superbe. J'ai été conduit par le marquis Pallavicini sur les points les mieux faits pour justifier cette qualification donnée à sa ville natale, dans les édifices que la piété de ses ancêtres et de ceux de sa femme a consacrés au culte divin, et dans les propriétés de sa famille qui ont une destination plus mondaine. Parmi ces dernières, je nommerai surtout la Peschiera qui, située sur une hauteur, où l'on jouit d'une vue ravissante sur la ville et le golfe de Gênes, avait été, du temps de Cromwell, destinée, dans de certaines éventualités, à servir de lieu de retraite au Protecteur, s'il était obligé de quitter la direction des affaires de l'Angleterre. Il y a eu, en 1847, à la Peschiera, sous la présidence de M. le marquis de Brignole, un congrès scientifique italien, dont une section avait placé à sa tête le prince Charles Bonaparte, et auquel les circonstances politiques de l'époque ont donné une importance particulière. Aujourd'hui, un institut de demoiselles paraît y prospérer. En voyant les couchettes des pensionnaires et le modeste mobilier des salles d'étude contraster avec la hauteur des appartements, et des toiles grises couvrir les peintures à fresques des plafonds, afin que la vue compromettante des sujets mythologiques soit épargnée aux habitantes actuelles de la maison, on éprouve quelque peine à se familiariser avec l'appropriation moderne qu'a reçue cet antique palais génois. Justifiée par le but utile qu'elle est destinée à poursuivre, elle forme, du reste, une exception à Gênes, car, dans la plupart des autres palais de la noblesse, les appartements, ornés des tableaux les plus précieux, paraissent beaucoup plus destinés à exciter l'admiration des étrangers qu'à servir à l'usage habituel de leurs propriétaires. Trop de choses me resteraient à dire sur Gênes, si je voulais essayer de donner à mes auditeurs une idée des souvenirs favorables que j'ai emportés de cette ville qui, comme patrie de notre honorable président, doit avoir pour nous un intérêt tout particulier. Je me bornerai à vous donner l'assurance, Messieurs, que l'Institut historique y compte, en la personne de M. Henri Bixio, un membre dévoué, qui, aussitôt après avoir terminé un travail étendu sur les négociations entre le Saint-Siége et le gouvernement Sarde, se propose d'adresser à notre Société un spécimen de ses recherches dans les archives de son pays.

Je lui dois plusieurs connaissances intéressantes que j'ai faites à Turin. Depuis que le système de chemins de fer sardes a pris un développement remarquable, cette capitale n'est plus en dehors de l'itinéraire des touristes qui visitent l'Italie. Par la route du Mont-Cénis elle se trouve en commu-

nication régulière avec la France et sur cette route le service est si parfaitement organisé par la compagnie Victor-Emmanuel que l'on se résigne à attendre avec patience le succès un peu problématique du percement d'une montagne, sur laquelle, par les voies ordinaires, le transport des voyageurs et des marchandises ne laisse rien à désirer. Plus Turin sera visité et plus on reconnaîtra que cette ville, à l'aspect moderne, offre dans son musée égyptien, ainsi que dans ses collections d'antiquités et d'armures du moyen âge, des objets propres à provoquer précisément les investigations d'un archéologue.

Mon désir d'entretenir mes collègues de ce qui, parmi mes impressions de voyage, est en rapport direct avec l'Institut historique, m'engage à leur parler également de Zurich et des objets intéressants que j'ai vus dans le musée de cette ville, comme découverts dans le lac à la suite de la grande sécheresse de 1857. Les mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, dans lesquels cette découverte se trouve décrite, jouissent dans le monde savant d'une réputation méritée, et l'Institut historique doit, selon moi, attacher une grande importance à ce que les rapports d'échange qui existent entre nos publications et celles de cette société ne soient pas interrompus.

Dans le courant du mois de septembre j'ai assisté à Berlin à la réunion des comités historiques de l'Allemagne. Elle a eu pour ses membres, par l'occasion qui leur a été fournie de revoir d'anciennes connaissances, plus de prix encore, que par l'importance des questions qu'ils ont été dans le cas de traiter. De plus, à Berlin, le libre accès ouvert à ces membres dans les collections de la capitale, a mis à leur portée tant de choses curieuses et intéressantes, que, pour beaucoup d'entre nous, la tentation de profiter de ce qui, sous ce rapport, nous était offert, l'a emporté sur la voix du devoir qui nous appelait dans les séances de section. Quant à moi, du moins, si, de temps en temps, j'ai écouté cette voix du devoir, j'aurais beaucoup préféré passer, pendant la durée de notre réunion, la journée entière dans le nouveau musée de Berlin. Je dépose sur le bureau le plan figuratif de cette belle création du roi Frédéric-Guillaume IV, afin de donner à mes collègues une idée des trésors qui s'y trouvent réunis. Le soin avec lequel M. d'Olfus, directeur général des musées royaux, s'applique à composer la collection des modèles de plâtre de ce que la sculpture a produit de plus remarquable dans tous les pays et à toutes les époques depuis l'antiquité jusqu'aux temps les plus modernes, offre surtout des sujets d'étude, que l'on trouverait difficilement rassemblés d'une manière aussi complète dans une autre capitale. Les heures que j'ai passées à visiter le musée de

Berlin, la bonne fortune que j'ai eue de rencontrer le vénérable M. de Humboldt, dans une soirée donnée en notre honneur et une excursion à Potsdam, organisée de la manière la plus gracieuse et la plus hospitalière par les soins de la Société historique de Berlin, resteront gravées dans ma mémoire, tandis que je n'emporte qu'un souvenir assez confus des solutions que peuvent avoir reçues les questions locales d'histoire, d'archéologie et de critique, inscrites sur le programme qui devait servir de texte à nos discussions.

La Société de la Basse-Saxe a été déchargée à Berlin de la direction centrale des comités historiques de l'Allemagne, fardeau qui passe à la Société des antiquaires de Stuttgard, par les soins de laquelle paraîtra dorénavant la feuille de correspondance de l'Association centrale des comités, dont un exemplaire est adressé à l'Institut historique. Munich a été désigné comme le lieu où les comités historiques de l'Allemagne auront à se réunir en 1859.

Une autre solennité, la fête séculaire de l'Académie royale des sciences, aura lieu l'année prochaine à Munich. Un double motif m'y attirera donc, et si, pendant mon dernier voyage, les deux séjours, extrêmement courts que j'ai fait à Munich, sont tombés précisément à ces époques où le roi de Bavière ne se trouvait pas dans sa capitale, j'espère que mes démarches auront, en 1859, tant auprès de Sa Majesté bavaroise que de son Académie, un résultat avantageux à notre Société. Puissent-elles compléter ce que jusqu'à présent je n'ai pu que préparer, en faisant remettre à leur destination les collections que nous avons envoyées à Munich.

J'ai réservé jusqu'à la fin de cette communication, Messieurs, ce que j'ai à vous dire sur la mission que j'ai eue à remplir comme délégué de l'Institut historique à Bruxelles : je vous rappellerai, Messieurs, que, dans cette ville, un comité, chargé d'organiser le congrès sur la propriété littéraire et artistique, s'est constitué à la fin de février 1858, sous la présidence de M. Charles Faidor, ancien ministre de la justice et avocat général à la cour de cassation. Un de ses membres, M. Edouard Romberg, directeur des affaires industrielles au ministère de l'intérieur, fut chargé de préparer un programme de questions à soumettre au congrès, avec une circulaire explicative, Des adhésions nombreuses aux principes exposés dans ce programme et dans cette circulaire, furent adressées au comité d'organisation de la part de différents pays d'Europe et même d'Amérique par des sociétés savantes et des hommes éminents dans les sciences, les lettres et les arts. Plusieurs gouvernements, parmi lesquels je citerai la Sardaigne, le Portugal, la Hollande, le Danemark et la Saxe, jugèrent même à propos de se

faire représenter à Bruxelles par des délégués officiels. Si la France ne prit pas cette détermination, c'est à elle cependant qu'appartient, après la Belgique, le plus grand nombre de membres, qui, par leur adhésion ou par leur présence, se sont associés aux travaux du congrès.

Arrivé à Bruxelles le 27 septembre, au moment où la séance d'ouverture, dans laquelle le bureau de l'assemblée a été formé, venait de finir, j'ai assisté à toutes les autres assemblées générales, ainsi qu'aux réunions de la seconde section, de la plus importante, attendu que la question de la perpétuité du droit des auteurs sur la reproduction de leurs ouvrages y a été traitée. Je n'essaierai point de faire ici une analyse de la discussion sur cette question, ainsi que sur les autres matières qui ont occupé le congrès de Bruxelles. Tous les organes importants de la presse périodique en France, Belgique, Allemagne et Angleterre en ont déjà entretenu leurs lecteurs d'une manière détaillée, et les articles spéciaux qui y ont été consacrés dans la *Revue contemporaine*, *le Correspondant* et le *Journal des Economistes* n'ont laissé rien ignorer de ce qui fut dit et fait à Bruxelles. Je me bornerai à indiquer le point de vue qui m'a guidé. Le but avoué du congrès était d'arriver, sur les questions difficiles qui se rattachent à la propriété littéraire, à des mesures et à des règles qui pussent servir à introduire, autant que possible, des dispositions uniformes dans les conventions diplomatiques et dans les lois particulières des pays sur lesquels l'assemblée de Bruxelles espérait exercer une influence. Or, la perpétuité de droit des auteurs sur la reproduction de leurs œuvres n'est inscrite jusqu'à présent dans aucun traité ni dans aucune législation, et tout porte à croire qu'elle ne le sera pas non plus à l'avenir Le congrès, en demandant cette perpétuité, aurait donc réclamé une chose à l'égard de laquelle il pouvait savoir d'avance qu'elle lui serait refusée et il aurait exposé ainsi à un accueil défavorable tous les autres vœux qu'il pouvait être dans le cas d'exprimer. J'ai donc cru devoir voter contre la perpétuité, mais j'ai insisté fortement pour que les termes de propriété littéraire fussent conservés pour désigner les matières, dont s'occupait le congrès de Bruxelles, parce qu'ils sont employés dans les conventions, dont le gouvernement de l'Empereur a obtenu ou poursuit la conclusion. Un changement dans ces termes ne pourrait donc s'opérer, sans nécessiter des modifications des traités existants, toujours difficiles à obtenir, et sans ajouter, dans les négociations, que nous avons commencées pour garantir les droits des auteurs français, des complications nouvelles aux graves obstacles qui restent encore à surmonter. En établissant clairement, ainsi que l'a fait M. Victor Foucher, dans son excellent rapport, qu'il s'agit ici d'une propriété *sui generis*, il me

paraît qu'on peut, sans aucune inconséquence et sans aucun danger pour le caractère sacré de la propriété en général, désigner par propriété littéraire le droit qu'on reconnaît aux auteurs, et lui poser cependant des limites analogues à celles que renferment jusqu'à présent tous les codes et tous les traités. En reconnaissant ces traités, je n'en ai pas moins voté pour tout ce qui tendait à donner aux droits des auteurs, de leurs héritiers et ayants cause une extension plus grande que ce qui existe aujourd'hui. Cette marche m'a paru la plus pratique, et en l'adoptant j'ai attaché moins de prix aux discussions philosophiques, dans lesquelles se sont lancés les champions absolus des deux opinions opposées, sans éclaircir beaucoup les questions qu'ils ont traitées et sans rendre un service réel à la cause de la propriété littéraire. Quant aux résolutions votées par le congrès sur l'objet principal de ses délibérations et à l'égard desquelles il convient de faire observer que ce ne sont que des propositions, dont le congrès recommande l'adoption aux différents gouvernements dans l'intérêt des écrivains et des artistes, elles ont été formulées ainsi qu'il suit :

« 1° Les auteurs d'œuvres de littérature et d'art doivent jouir, durant » leur vie entière, du droit exclusif de produire et de reproduire leurs ou- » vrages, et de vendre, faire vendre ou distribuer, d'en céder en tout ou » en partie la propriété et le droit de reproduction.

» Le conjoint survivant doit conserver les mêmes droits, également du- » rant toute sa vie, et les héritiers ou ayants droit de l'auteur doivent en » jouir pendant cinquante ans, à partir soit du décès de l'auteur, soit de » l'extintion des droits du conjoint. »

» 2° Il n'y a pas lieu de distinguer, pour l'application de ces droits, » entre les diverses catégories d'ouvrages de littérature et d'art, œuvres » littéraires, compositions musicales, productions des arts du dessin.

» Il n'y a pas de distinction à faire entre les œuvres pseudonymes et les » œuvres signées du nom de l'auteur.

» Il ne doit pas non plus être établi de distinction pour la durée des » droits d'après la qualité des ayants cause, enfants, héritiers, donataires ou » cessionnaires.

» 3° La durée du droit du premier éditeur sur un ouvrage anonyme » doit être de trente ans à partir de la publication.

» Si l'auteur se fait connaître avant l'expiration du terme légal, il doit » rentrer dans les droits qui lui auraient appartenu, si l'ouvrage avait » paru dès l'origine sous son nom.

» 4° En ce qui concerne les œuvres posthumes, si les droits du conjoint » de l'auteur et de ses héritiers ou ayants cause ne sont pas éteints, l'ou-

» vrage posthume doit leur appartenir pendant une durée égale à celle qui » leur est accordée par la loi.

» Si ces droits sont éteints, le propriétaire d'un ouvrage posthume doit » avoir un droit exclusif, dont la durée doit être de trente ans à partir de » la publication.

» 5° Le droit exclusif de l'auteur doit être garanti pour la publication » des cours publics, sermons et autres discours prononcés publiquement, » lesquels ne peuvent être publiés ni isolément, ni en corps d'ouvrage, » sans le consentement des auteurs ou de leurs représentants.

» A l'égard des plaidoyers et des discours prononcés dans les assemblées » publiques, ce consentement ne doit être nécessaire que pour leur publi- » cation en recueil d'auteur.

» 6° Le droit de l'auteur sur la reproduction de son œuvre originale doit » emporter le droit de traduction avec la restriction suivante :

» L'auteur aura, pendant dix ans, à partir de la publication de la tra- » duction, le droit exclusif de traduire ou de faire traduire son œuvre dans » toutes les langues, à la condition d'exercer ce droit avant l'expiration de » la troisième année de la publication de l'œuvre originale.

» Si, à l'expiration de la troisième année, l'auteur n'a pas fait usage de » ce droit, chacun pourra l'exercer concurremment, excepté dans le pays » d'origine.

» Après l'expiration des dix années, quoique l'auteur ait usé de son » droit, chacun pourra traduire l'œuvre originale et la vendre dans tous » les pays, excepté dans le pays d'origine.

» 7° Il n'y a pas lieu d'astreindre les auteurs d'ouvrages de littéra- » ture ou d'art à certaines formalités à raison de leurs droits, si ces forma- » lités particulières peuvent être utiles, soit comme mesures d'administra- » tration et d'ordre, soit comme moyen de constater ou de prouver le » droit de propriété; s'il convient d'assurer l'accomplissement de cette for- » malité par une sanction quelconque, leur inobservation ne peut et ne » doit jamais entraîner la déchéance du droit. Il importe de rendre ces for- » malités aussi simples que possible; l'enregistrement et le dépôt d'un ou » de plusieurs exemplaires de l'ouvrage entre les mains d'une autorité » publique, constituée à cet effet, paraissent le mode le plus avanta- » geux. »

Je me propose, du reste, de vous soumettre, lorsqu'ils seront imprimés, les procès-verbaux du congrès de la propriété littéraire, et ils pourront, si vous le désirez, Messieurs, servir de point de départ à une discussion dans le sens de l'Institut historique sur les questions qui ont été agitées à

Bruxelles, et parmi lesquelles je recommanderais dans ce cas à votre attention spéciale celle du droit de traduction.

Votre délégué, Messieurs, a du reste été constamment, tant de la part de Sa Majesté le roi des Belges, que de M. Rogier, ministre de l'intérieur, de M. Charles Foider, président du congrès, et des principaux membres dont se composent l'assemblée, l'objet d'égards particuliers qui lui ont prouvé que l'Institut historique était considéré comme occupant une place distinguée parmi les nombreuses sociétés de toutes les nations qui se sont fait représenter à Bruxelles par des délégués ou y ont envoyé leur adhésion. La présence des principaux libraires et éditeurs de Paris a contribué à conserver aux résolutions qui ont été prises un caractère pratique. J'attache enfin une grande importance à la décision prise par le gouvernement belge de faire élaborer par la commission organisatrice du congrès, transformée en comité de législation après avoir été le noyau du bureau de l'assemblée, un projet de loi sur la propriété littéraire, que les membres, actuellement réunis à Bruxelles, auront à examiner. J'en conclus, qu'indépendamment du retentissement qu'ont eu les délibérations de l'assemblée de Bruxelles, de l'avantage résultant pour chacun de ses membres des liaisons qu'il a pu y former, et des devoirs de gratitude, imposés à tous les assistants par une noble hospitalité, il restera du congrès sur la propriété littéraire quelque chose de plus positif et de plus durable que de simples vœux, que dans les limites de sa compétence il lui a été permis de formuler.

Plein de reconnaissance envers vous, Messieurs, dont la décision m'a mis à même d'assister à des débats d'un haut intérêt, je serais heureux si vous vouliez bien accorder votre approbation aux efforts que j'ai faits pour bien remplir votre mandat, et juger avec indulgence cet exposé rapide de l'emploi de mon temps pendant les six mois où, à mon grand regret, je n'ai pu partager dans cette salle vos utiles travaux.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HEURES D'ETUDES.

MÉLANGES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, par M. MAHON DE MONAGHAN.

Heures d'études. — Mélanges politiques et littéraires. C'est le titre d'un petit volume in-12, dont l'auteur est M. de Monaghan, l'un de nos collègues, vice-consul à Cardiff (Angleterre).



Il s'y trouve seize morceaux de prose et presque autant de poésie. Je me proposais seulement de le parcourir; j'ai tout lu en commençant par la fin, par les vers, dont une petite comédie sentimentale, *le Frère et la Sœur*, imitée de Gœthe, et autres pièces fugitives, qui toutes ne manquent pas de poésie et de pensée, je dirai même, qui observent, chose rare, la césure, la rime, la défense des enjambements burlesques.

Dans la partie de prose, il y a un chapitre de *pensées* détachées, ce sont des traits d'esprits fins, plus que profonds, mais assez justes et toujours agréables. — Une *proposition touchant l'élévation excessive des loyers.* Ceci est plus sérieux. Sans entrer dans la matière et en simple logicien, je cherche inutilement, dans la dissertation, la solution de diverses prémisses. Qu'est-ce que les pauvres? Qu'est-ce que la cherté des loyers et en général, la cherté? En nous rapprochant du sujet : n'y a-t-il que les logements chers qui soient à la convenance des pauvres? n'y a-t-il pas des abris hors ou loin des grandes villes, où le pauvre ou soi-disant tel pourrait se retirer? Est-il bon que les pauvres abondent dans les grandes villes? Comme la proposition consiste en une surtaxe immobilière, il serait bon d'examiner *préalablement*, si la surélévation des loyers n'a pas une cause équitable dans le capital *risqué*, par un propriétaire pour *refaire* sa maison au goût du jour; si la loi qui dispense les constructions neuves d'impôt foncier pendant 5 ans est suffisante.

Trois jours à Vérone et *Padoue* sont des souvenirs de voyage dans lesquels il n'y a pas que la description de monuments; il s'y trouve des récits et des observations dignes d'attention.

Quatre articles traitent de l'Italie sous le rapport politique et dans un sens qui me paraît juste et raisonnable : du véritable rôle de la France à Rome; question italienne; réponse à Mazzini; du degré de liberté qui convient à l'Italie.

Deux *Speechs* de l'auteur, en sa qualité de vice-consul de France, en des festins à Liverpool, en décembre 1854 et où l'honneur français est bien soutenu, se trouveront probablement dans le livre que promet notre collègue sur cette ville.

Il en est de même d'un article sur le comte Lamoral d'Egmont : cet article doit être comme une note au livre qu'a publié M. Mahon de Monaghan, sur *Guillaume le Taciturne et les Pays-Bas*.

Un article intitulé : Considérations sur le protestantisme, parait être tiré d'un rapport de M. de Monaghan, sur un livre qui ne fait pas partie d'une collection de livres élémentaires sous le titre de *Bibliothèque de Famille*. Cette collection qui est une entreprise de librairie et dont l'écrivain est M. l'abbé

Orse n'a aucun rapport avec la collection précitée, et M. de Monaghan se donne beaucoup de peine à réfuter l'exagération de doctrines et l'enflure de style qu'il a remarqué dans ce livre.

Plusieurs autres morceaux dont la forme justifie aussi le titre du livre de M. de Monaghan, rendent agréable et instructive la lecture de l'ouvrage de l'auteur dont nous parlons. P. MASSON, *membre de la* 3e *classe.*

L'ÉCOLE DE SORÈZE.

RAPPORT SUR UNE BROCHURE DE M. DARDÉ.

L'école de Sorèze est célèbre. Pepin le Bref, achevant l'œuvre de son père, pose une barrière à jamais immuable aux envahissements des sectateurs du Koran, et fonde, en reconnaissance des succès que le ciel lui accorde, entr'autres une abbaye dédiée à Notre-Dame de la Paix; il la concède, avec de nombreux domaines, à l'ordre de Saint-Benoît, sans rival alors. D'autres auteurs lui donnent pour fondateur Pepin, roi d'Aquitaine, fils de Louis le Débonnaire.

Ce n'est pas à des esprits instruits et distingués comme ceux qui m'écoutent qu'il faut apprendre et démontrer que la fondation des abbayes fut, en France et généralement en Europe, l'élément le plus fructueux de la civilisation.

Une ville s'éleva à l'entour sur la petite rivière de Sor d'où elle tire son nom, à l'extrémité méridionale de ce qui forme aujourd'hui le département du Tarn.

L'école fut élevée en 1694 et assise sur de nouvelles bases en 1757. Elle a été pendant une période moderne de son existence école militaire, et paraît avoir conservé un peu de son caractère guerrier ; il s'y prépare beaucoup d'élèves pour Saint-Cyr. Aujourd'hui, elle est sous la direction du père Lacordaire, ce célèbre orateur chrétien qui, aussitôt après 1830, s'était fait avec Montalembert et Gerbetau, aujourd'hui évêque, maître d'*école libre*, et qui furent condamnés comme violant les statuts de l'Université.

M. Dardé, notre collègue, avoué à Carcassonne, s'est fait et est le digne historiographe de l'Institution de Sorèze. Il n'en manque pas une solennité. Il les décrit avec chaleur et dans un style toujours pur, toujours élevé, et ce qui est précieux, il analyse les allocutions éloquentes du nouveau directeur.

Aux yeux du philosophe, ce qui subsiste et qui dure, a toujours de l'intérêt. Car si les grands établissements, tels qu'une ville capitale, un empire, peuvent faire admirer l'ordre et la puissance de volonté qui les fait vivre,

les petits, à qui tous les moyens font défaut, n'offrent pas moins, proportion gardée, de difficultés à gouverner. C'est toujours un même sujet d'études philosophiques.

La brochure de notre collègue est un recueil d'articles de lui que les journaux de sa localité ont publiés, dans le courant de 1858. Déjà il nous a offert et nous avons mentionnés de précédentes relations. Celle-ci a de remarquable l'exposé des efforts intelligents du nouvel et illustre directeur pour entretenir l'émulation et le goût des études libérales dans l'institution.

Sorèze avait décliné, il faut le dire. Les intéressés au soutien de l'établissement avaient fait proposer au père Lacordaire d'en prendre la direction. Le 23 juin 1854, il y vint faire une visite, il y demeura quatre jours à s'instruire de tous les détails de l'administration. Le 27, l'assemblée générale, sur le rapport d'une commission, a remis au savant Dominicain la direction pleine et entière, qu'il a acceptée, de l'école de Sorèze : et tout fait présumer, d'après ces documents réunis, que le Père a choisi là son dernier asile et fait de la conduite de cette école son œuvre suprême.

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE FÉVRIER 1859.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 février, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Barbier, vice-président adjoint de l'Institut historique; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des sciences et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. On communique à l'Assemblée une lettre de M. Mallefille qui demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Jubinal et Renzi; le candidat fait suivre sa demande d'un ouvrage sur l'histoire de la langue et de la littérature espagnoles. M. le président a nommé une commission, composée de MM. Barbier, Alix et Valat, pour examiner les titres du candidat; l'affiche sera placée dans la salle des séances.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la



séance précédente; il est adopté. M. Barbier lit, au nom de la commission, le rapport sur la candidature de M. Desclosières, avocat, présenté dans la dernière séance. Ce rapport étant favorable, on passe au scrutin secret, et M. Desclosières est admis membre de cette classe, sauf l'approbation de l'Assemblée générale. Plusieurs livres ont été offerts à la classe, parmi lesquels la *Tribune des linguistes*, etc., par M. Henricy, plusieurs cahiers; M. Valat est nommé rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le colonel Marnier offre à la classe une brochure sur l'instruction moderne; mention en sera faite dans la chronique.

M. Valat est appelé à la tribune pour lire son rapport sur la *Vidà* de saint Honorat, par Raymond Féraud, traduite de la langue provençale par M. A. E. Sardou. MM. Barbier, Renzi, abbé Badiche et de Montaigu adressent quelques observations à M. Valat; le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Masson lit ensuite un rapport sur les voyages à Sorèze, par M. Dardé; M. Masson est prié d'y ajouter quelques détails historiques; le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Barbier donne lecture du rapport de M. de La Badie, membre correspondant, sur la seconde excursion historico-archéologique dans les pays basques; sur l'observation de MM. Barbier et Breton, on décide d'attendre la suite de ce travail; M. Renzi est prié d'en informer M. de La Badie et de le remercier. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1859.

⁂ La séance est ouverte à 8 heures et demie; M. de Berty, vice-président, occupe le fauteuil; M. Gauthier La Chapelle, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Jumelin, secrétaire de la 4e classe, communique à l'assemblée, au nom de l'administrateur, retenu par indisposition, l'analyse de la correspondance suivante :

— Lettre de M. le marquis de Brignoles, adressée à M. Renzi, qui lui avait communiqué la décision de l'assemblée générale du 28 janvier, par laquelle il a été confirmé dans ses fonctions de président. M. le marquis accepte la présidence et remercie les membres qui ont pris part à cette décision, et surtout M. de Berty qui a présidé l'assemblée à sa place.



— M. le comte Reinhard prévient M. Renzi qu'il ne peut assister à cette séance, et il le prie de vouloir bien faire agréer ses excuses à ses honorables collègues ; il a du partir à l'instant pour rejoindre sa famille à Nice ; il espère se trouver à Paris dans le courant du mois prochain.

— Notre collègue, M. Mahon, écrit de Cardiff (Angleterre), où il réside comme vice-consul de France ; il se propose d'envoyer, pour être lu dans la séance publique du 3 avril, un fragment de l'histoire des Pays-Bas qu'il vient de terminer ; il s'occupe en même temps d'un mémoire sur la ville de Chester, qu'il pense envoyer bientôt à l'Institut historique.

— M. Hahn, notre collègue à Luzarches, envoie à la société un mémoire intitulé : *le Siége de Luzarches en* 1103, épisode locale, pour être lu dans la séance publique du 3 avril.

— Notre honorable collègue, M. Berry, remercie l'administrateur de l'envoi qu'il lui a fait de la médaille que lui a décernée l'Institut historique. « J'ai été, dit-il, je vous l'avoue, sensiblement flatté de cette distinction, » à laquelle je n'aurais pas osé prétendre pour des travaux qui intéressent » peu le monde d'aujourd'hui, plus curieux de voir un vaudeville ou de » lire un feuilleton roman, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit écrit avec » verve, que des recherches historiques sur les vieilles familles de Rome, » oubliées à tout jamais ; le monde scientifique m'en saura-t-il gré ? Je l'i- » gnore, mais je me tiendrai suffisamment honoré du suffrage de la com- » mission de l'Institut historique et de l'appréciation de mes collègues. » Veuillez leur en témoigner toute ma reconnaissance. » M. Berry envoie le complément de la liste de toutes les biographies qu'il a rédigées.

— M. Fabre renvoie le diplôme de membre que l'administrateur lui avait demandé, d'après l'article 67 de nos statuts.

— M. d'Agos donne sa démission de membre correspondant, par des circonstances impérieuses, qui lui imposent cette privation réellement pénible pour lui.

— M. Grabeuil, auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire des Papes*, demande à faire partie de l'Institut historique. Renvoyé à la 1re classe.

On lit à l'assemblée la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remerciements sont votés aux donateurs. M. le président propose à l'assemblée d'approuver l'admission de M. Joret Desclosières, faite par la deuxième classe, sur le rapport favorable de la commission lu par M. Barbier rapporteur. On passe au scrutin secret, et l'admission de M. Desclosières est approuvée. Deux volumes des *œuvres de Térence*, traduites en vers français, par M. le major Taunay, et un volume des *travaux de l'Académie impériale de Dijon* sont offerts à l'assemblée ; M. Masson est nom-

mé rapporteur. On donne lecture d'un rapport de M. Badiche sur un ouvrage de M. le docteur Josat, intitulé : *Manuel des bons secours ;* le rapport est renvoyé à la chronique du journal. M. de Berty lit à l'assemblée la notice biographique sur M. le général d'Artois. Cette notice, dont la lecture a été écoutée avec intérêt, est renvoyée au comité du journal. M. le président remet ensuite aux ayants droit les médailles décernées par l'Institut historique dans sa dernière séance. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CHRONIQUE.

ALLOCUTION DE M. FERDINAND BERTHIER, PROFESSEUR SOURD-MUET,

Président du banquet anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, le Dimanche 28 *Novembre* 1858.

MES CHERS AMIS,

Un grand homme est non-seulement la gloire de la nation qui l'a vu naître, mais la gloire de l'humanité tout entière. C'est, a dit très-judicieusement un de nos plus savants évêques, Mgr Dupanloup, un homme en qui la Providence fait resplendir ses dons et que tout le monde réclame à l'envi, chacun voulant avoir sa part de l'honneur qu'en lui Dieu dispense à la nature humaine.

Si le nom de l'abbé de l'Épée est l'orgueil de notre belle France déjà riche en illustrations de tout genre, avec quel bonheur, avec quel ravissement, ses enfants de prédilection ne doivent-ils pas l'invoquer dans toutes les circonstances comme leur patrimoine, comme leur palladium !

A la perpétuité donc, jusqu'à la consommation des temps, du culte annuel qui nous rassemble aujourd'hui autour de l'image vénérée de l'Apôtre que la Providence, dans les sages dispositions de sa miséricorde, suscita visiblement pour nous régénérer, pauvres sourds-muets, en nous arrachant au joug de l'ignorance, à la lèpre de la misère, en nous appelant à participer à tous les avantages de la civilisation moderne ! Autour de l'image de celui qui, s'inspirant d'un principe supérieur aux préjugés, aux erreurs, a eu l'immortelle gloire d'ouvrir le premier une voie sûre et facile à ses disciples à l'aide de sa méthode d'enseignement, basée sur la langue mimique qu'il a plu à la nature de nous donner en dédommagement de la parole qu'elle nous refuse !

Oui, la perpétuité des réunions pareilles est la condition *sine qua non* de la parfaite harmonie qui doit éternellement régner dans nos vues d'ensem-



ble, dans nos efforts persévérants vers le beau, le vrai et le bien, ces trois points de la méthode philosophique traités si éloquemment dans une grande solennité par Mgr Sibour, de sympathique et douloureuse mémoire.

Ce n'est pas tout.

S'il n'y a, comme nous l'enseigne l'Apôtre, qu'un Seigneur, une Foi, un Baptême, *unus Dominus, una fides, unum baptisma*, à plus forte raison, tous les sourds-muets doivent-ils se masser indistinctement pour ne former qu'une famille, qu'une armée autour du drapeau de leur Apôtre à eux, de leur Père commun. Qu'il n'y ait donc plus qu'un seul troupeau, comme il n'y a qu'un seul pasteur! *et fiat unum ovile et unus pastor*. Que les sourds-muets ne présentent donc plus aux regards affligés de la civilisation le scandaleux spectacle de camps séparés et presque hostiles! Choquons unanimement nos verres en émettant le vœu que brille enfin le grand jour du rapprochement, de la fusion de deux groupes de frères marchant au même but par des voies différentes! Donnons-nous franchement la main! Dirigeons-nous vers le progrès, bras dessus bras dessous, comme de nombreuses paires d'amis, pour prouver aux parlants que nous aussi, nous savons aussi bien qu'eux pratiquer la vraie fraternité.

A l'éternelle mémoire enfin de l'abbé de l'Épée!

Puisse le triple toast que vous propose votre humble président, retentir partout comme un écho de nos cœurs aussi reconnaissants que sincères!

— M. le colonel Marnier a offert à l'Institut historique, dont il fait partie, un opuscule intitulé de l'*Éducation moderne ; un trait de piété filiale*. Ce double titre est bien rempli. Le développement du premier, surtout, serait une matière suffisante pour tout un livre. Les pères et mères devraient avoir l'esprit et le cœur imbus des avertissements donnés contre une éducation qui inspire à la jeunesse « le mépris pour toute autorité; qui la rend incommode, méchante, impérieuse et en fait des tyrans indomptables. »

— Notre honorable collègue M. Dardé, avoué du trésor public à Carcassonne, vient d'être élu membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

BULLETIN.

— *Société* des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, séance publique du 10 juin 1858 ; Montauban, brochure, 1858.

A. RENZI
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

BIOGRAPHIE DES FAMILLES CONSULAIRES ROMAINES.

FAMILLE FABIA (SUITE).

Rameau des Allobrogicus.

§ 24. Quintus Fabius Maximus, fils aîné de Quintus Fabius Æmilianus, eut une jeunesse orageuse et mena une vie si déréglée qu'il fit pendant assez longtemps le désespoir de sa famille (1). Mais avec l'âge il revint à des sentiments plus dignes du nom qu'il portait et fut honoré du consulat avec Lucius Opimius, en 633-122, année célèbre dans les annales de la République autant par la catastrophe qui mit fin à l'existence de Caïus Sempronius Gracchus, que par le developpement que prirent, dans la Gaule transalpine, les conquêtes des Romains. Betultus ou Bituitus, roi des Arvernes, déjà vaincu l'année précédente par le consul Cneus Domitius Ahænobarbus, avait rassemblé sous ses drapeaux la majeure partie de la Gaule aquitanique et formé une armée de deux cent mille hommes, avec laquelle il pensait pouvoir aisément venir à bout du consul Quintus Fabius, malade alors et qui n'avait que trente mille hommes à lui opposer. Mais la discipline romaine l'emporta sur le courage aveugle de cette multitude sans expérience de l'art de la guerre; et le consul ayant rangé lui-même son armée en bataille, malgré l'état de souffrance qui lui permettait à peine de se tenir à cheval, n'hésita point à accepter le combat que vint lui offrir le roi des Arvernes, et remporta, au confluent de l'Isère et du Rhône, une victoire complète où l'ennemi perdit, au dire des historiens, cent vingt mille hommes, et dont le résultat fut la soumission des Allobroges, peuples qui occupaient tout le pays entre le Rhône et l'Isère jusqu'au lac de Genève. Après un succès si éclatant Fabius obtint l'honneur du triomphe et le surnom d'*Allobrogicus* (2).

Quintus Fabius Allobrogicus fut élevé à la censure en 646-109, avec

(1) Valère Maxime, liv. VI, ch. IX, nº 4.

(2) Tite-Live, lib. 61, nis 8, 9, 72. — *Art de vérifier les dates*, V, 237-271. — Rollin, *Hist. rom.* IX, 147-153. — Maquer, ann. Rom. an. 632. — Velleius Paterculus, liv. II, ch. IX.

Caïus Licinius Geta, sous le consulat de Servius Sulpicius Galba et de Marcus Aurelius Scaurus. Les deux censeurs offraient cela de remarquable que l'un et l'autre avaient encouru la censure publique : Fabius avait été dans sa jeunesse l'opprobre de sa famille, et Licinius Geta avait été éliminé du Sénat par les censeurs Lucius Cæcilius Metellus Calvus et Cneus Domitius Ahænobarbus, en 639-116 (1).

Quintus Fabius Allobrogicus laissa un fils qui suit.

Rameau des Sanga.

§ 25. Quintus Fabius Maximus, surnommé *Sanga*, eut dans sa jeunesse une vie aussi déréglée que son père, mais il ne revint pas comme lui à une vie régulière. Il fallait que ses déréglements eussent été bien loin, pour que, dans l'état des mœurs de cette époque, le peuple romain, si chatouilleux en tout ce qui tendait à restreindre le droit individuel des citoyens, révolté de voir les richesses qui devaient servir à soutenir la dignité et la splendeur d'une famille honorée autant qu'honorable, applaudit au jugement du préteur Quintus Pompeïus Rufus qui, usant de l'autorité de sa charge, déclara ce fils dégénéré indigne de succéder aux biens délaissés par son père et dont il faisait un si mauvais usage. Le préteur lui donna un curateur.

On induit de ce fait, rapporté par Valère Maxime, que Quintus Fabius Allobrogicus était mort à cette époque, c'est-à-dire en 665-90 au plus tard, puisque Quintus Pompeïus Rufus fut consul en 666-89.

Quintus Fabius Sanga rendit cependant à sa patrie un service important. Ce fut lui qui, en 696-64, revela au consul Marcus Tullius Cicero tout le plan de la conjuration de Catilina, au courant de laquelle il avait été mis par les députés des Allobroges que les conjurés avaient cherché à entraîner dans leur parti, et qui avaient demandé conseil à Fabius, leur patron, comme fils de Quintus Fabius Allobrogicus. Ce fut par suite de cette communication et de concert avec les députés des Allobroges, que le consul Tullius parvint à se procurer les preuves écrites de la conjuration, les noms des conjurés, et se trouva en mesure de déjouer leurs projets en faisant arrêter la majeure partie d'entre eux (2).

Quintus Fabius Sanga faisait en 696-59, sous le consulat de Lucius Calpurnius Piso Cæsoninus et de Aulus Gabinius, partie du sénat; mais

(1) Tite-Live, lib. 65, nº 31. — *Art de vérifier les dates*, V, 340.

(2) Tite-Live, lib. 102, nº 89; lib. 103, nº 116. — Salluste, *Bell. Catil.* nºs 41-44. — Rollin. *Hist. rom.* XI, 506.



l'histoire ne fait pas connaître quelle charge ou fonction publique lui avait mérité cet honneur. Il s'employa utilement au rappel de Cicéron (1).

Rameau des Eburnus.

§ 26. Quintus Fabius Maximus, second fils de Quintus Fabius Æmilianus, le frère de Fabius Allobrogicus, avait été dans sa jeunesse frappé de la foudre, sans qu'il en éprouvât d'autre accident qu'une blancheur mate de la peau, ce qui passa pour un prodige, et le fit considérer comme un favori de Jupiter. On lui donna à cette occasion le surnom de *Pullus Jovis*, mais il est plus connu sous le surnom d'*Eburnus*.

Propréteur en Espagne en 633-122, sous le consulat de Quintus-Fabius Allobrogicus, son frère, et de Lucius Opimius, il avait envoyé à Rome une grande quantité de blé que Caïus Sempronius Gracchus, alors tribun du peuple, fit vendre, et détermina le sénat à en renvoyer le prix en Espagne, pour être remis aux villes sur lesquelles la contribution de ce blé avait été levée. Le propréteur Fabius reçut une reprimande pour avoir, par cette contribution, rendu le gouvernement romain odieux aux sujets de la république (2).

Quintus Fabius Eburnus fut préteur à Rome en 635-120, sous le consulat de Lucius Cæcilius Metellus Calvus et de Lucius Aurelius Cotta. Ce fut devant lui que Lucius Licinius Crassus, qui devint plus tard l'un des plus célèbres orateurs de la république, fit son début dans l'accusation qu'il porta contre Caïus Papirius Carbo (3).

Fabius Eburnus parvint au consulat, en 638-117, avec Caïus Licinius Geta. Il avait pour compétiteur Marcus Æmilius Scaurus, homme de réputation et de mérite, sur lequel il l'emporta, tant était grande alors la faveur dont la famille Fabia jouissait dans l'opinion publique (4).

Rameau des Servilianus.

§ 27. Quintus Fabius Maximus *Servilianus* n'appartenait que par adoption à la famille Fabia. Il descendait de Cneus Servilius Cæpio qui avait été consul en 551-203, avec Caïus Servilius Geminus, et avait été adopté,

(1) Rollin, *Hist. rom.* XII, 177.
(2) Rollin, *Hist. rom.* IX, 127. — Plutarque, *Vie de Gracchus*, XI.
(3) Tite-Live, lib. 61, n° 77. — *Art de vérifier les dates*, V, 295. — Rollin, *Hist. rom.* IX, 175.
(4) Tite-Live, lib. 62, n° 24. — *Art de vérifier les dates*, V, 320.

en même temps que Fabius Æmilianus, par Quintus Fabius Maximus, après la mort de son fils, en 558-196.

Après avoir exercé la préture de Sicile, en 608-147, sous le consulat de Cneus Cornelius Lentulus et de Lucius Mummius, Quintus Fabius Servilianus fut consul en 612-143, avec Lucius Cæcilius Metellus Calvus, et eut pour département l'Espagne, où il ne put rien faire de remarquable, parce qu'il eut toujours en tête Viriathus, cet audacieux berger, devenu chef de rebelles et habile capitaine, dont la puissance était alors fortement établie et avait résisté depuis plusieurs années aux armées romaines. Ce ne fut que lorsque Viriathus eut passé en Lusitanie que Fabius Servilianus, pendant son proconsulat, en 613-142, parvint à s'emparer de quelques villes; mais le retour de son redoutable ennemi eut bientôt mis un terme à ces succès éphémères. Viriathus fit de nouveau reculer les armées romaines et mit le proconsul dans une situation tellement difficile qu'il lui eût été impossible de s'en tirer s'il n'eût consenti au traité qui lui fut proposé, par suite duquel chacune des parties belligérantes conserverait ce dont elle était en possession, moyennant quoi il y aurait paix et amitié entre Viriathus et le peuple romain. Le sénat fut obligé d'approuver un traité si peu honorable pour la république, mais il ne fut respecté qu'aussi longtemps que les circonstances lui en firent une nécessité. Dès l'année suivante, 614-141, le consul Quintus Servilius Cæpio, frère de Fabius Servilianus, reçut ordre de le rompre (1)

Quintus Fabius Servilianus fut honoré de la censure, en 628-127, avec Lucius Cæcilius Metellus Calvus qu'il avait eu pour son collègue dans son consulat. Ce fut pendant le cours de cette magistrature qu'il donna un grand exemple de sévérité en bannissant son propre fils sur le seul soupçon qu'il avait manqué aux lois de la chasteté. Rollin qui rapporte le fait d'après Valère Maxime, mais sans en indiquer la date, ajoute que non content d'avoir relégué son fils à la campagne, Servilianus le fit mettre à mort par deux de ses esclaves auxquels il donna ensuite la liberté pour les affranchir de toute recherche. Quant à lui, il fut poursuivi à ce sujet, et s'exila en Campanie (2).

Branche des Dorso.

Cette branche qui paraît pour la première fois, en 365-369, et dans

(1) Tite-Live, lib. 53, n^is^ 24, 25, 26, 27, 37; lib. 54, n° 10. — *Art de vérifier les dates*, V, 131, 132. — Rollin, *Hist. rom.* VIII, 423, 430. — Maquer, ann. Rom. an. 612.

(2) Tite-Live, lib. 60, n° 6; lib. 67, n^is^ 25, 26. — *Art de vérifier les dates*, V, 160. — Rollin, *Hist. rom.* IX, 351. — Valère Maxime, liv. VI, ch. 1, n° 5.



laquelle on ne compte que quatre membres, a produit néanmoins trois consulaires. Deux d'entre eux ont ajouté à leur surnom celui de *Licinus*.

§ 28. Elle a pour tige Caïus Fabius *Dorso* qui, à l'époque de la prise de Rome par les Gaulois, en 365-369, donna un rare exemple de piété. Le Capitole où Fabius se trouvait alors était étroitement investi et nul ne pouvait en sortir sans être pris ou tué. Cependant Fabius avait à s'acquitter à jour fixe, sur le mont Quirinal, d'un sacrifice spécial à sa famille. Cet obstacle ne l'arrêta pas : au jour fixé, il se revêtit des ornements prescrits pour la cérémonie, et portant dans ses mains les choses sacrées qui étaient indispensables, il descendit lentement du Capitole, passa à travers les postes ennemis sans se laisser intimider par les cris, ni par les menaces, arriva au Quirinal où il accomplit gravement son sacrifice à la vue des Gaulois stupéfaits, et s'en retourna tranquillement par le même chemin sans que nul songeât à lui interdire le passage (1).

§ 29. Marcus Fabius Dorso, dont on ne connaît pas exactement la filiation, mais qui paraît avoir été fils de Caïus qui précède, fut consul, en 409-345, avec Servius Sulpicius Camerinus. Une incursion subite des Auronques et qui motiva la mesure exceptionnelle d'un dictateur, priva l'un et l'autre des consuls de l'occasion de se distinguer ; Lucius Furius Camillus, revêtu de la suprême magistrature, eut seul cet avantage : il marcha rapidement contre des ennemis plus hardis à piller qu'à se battre, et les eut bientôt vaincus et dispersés. Néanmoins le dictateur avait avant de livrer la bataille, fait vœu d'élever un temple à *Junon Monéta*. Suivant l'*Art de vérifier les dates*, ce ne serait qu'en 416-338, et à l'occasion d'une autre bataille, que Lucius Furius Camillus, étant consul et non dictateur, aurait fait vœu d'élever ce temple (2).

Rameau des Licinus.

§ 30. Caïus Fabius *Dorso Licinus* qui fut consul, en 481-213, avec Caïus Claudius Canina, ne peut être que le petit-fils et non le fils de Marcus qui précède. Rien non plus n'indique sa filiation d'une manière exacte. Sous ce consulat, Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, envoya une ambassade pour complimenter les Romains de leur victoire sur Pyrrhus, roi d'Epire, en 479-275, et demander leur amitié. Cette même année vit s'é-

(1) Tite-Live, lib. 5, n° 46. — *Art de vérifier les dates*, IV, 314. — Rollin, *Hist. rom.* II, 365. — Valère Maxime, liv. I, ch. 1, n° 11.

(2) Tite-Live, lib. 7, n° 28. — *Art de vérifier les dates*, IV, 359, 367. — Rollin, *Hist. rom.* II, 54.



tablir deux colonies nouvelles. L'une à Cosa, chez les Volsques, l'autre à Pœstum ou Possidonia, chez les Lucaniens. Cette année encore eut lieu le triomphe du consul Caïus Claudius Canina sur les Lucaniens, les Samnites et les Brutiens (1).

§ 31. Le dernier consulaire de ce rameau, Marcus Fabius Licinus, était fils de Caïus et petit-fils de Marcus, C. F. M. N, ce qui suppose nécessairement un Marcus Fabius Dorso entre celui qui fut consul, en 409-345, et Caïus dont il vient d'être parlé.

Marcus Fabius Licinus fut consul, en 508-246, avec Marcus Otacilius Crassus II. Les deux consuls passèrent toute l'année de leur exercice à faire la guerre en Sicile contre Amilcar et les Carthaginois; la campagne se borna toutefois à continuer le siége de Drepane et de Lilybée. Ce fut cette année que les Édiles Caïus Fundanius et Titus Sempronius appelèrent en jugement devant le peuple la fille de Claudius Cæcus, Claudia, sœur de Publius Claudius Pulcher. Ils la firent condamner à une amende de vingt-cinq mille as (seize cent quarante francs de notre monnaie) pour avoir fait un souhait impie un jour que, revenant des jeux publics, son char fut arrête par la foule. Du produit de cette amende il fut élevé sur le mont Aventin un temple à la liberté (2).

Branche des Pictor.

§ 32. Caïus Fabius Pictor était, autant qu'on peut le supposer, fils de Caïus Fabius Ambustus, maître de la cavalerie en 439-315, et dont il est question au § 17. Il ne craignit point de déroger à la noblesse de sa famille en s'adonnant à l'étude des arts, et devint un peintre distingué. Ce fut à lui que le sénat confia en 452-302, sous le consulat de Marcus Livius Denter et de Marcus Æmilius Paulus, le soin d'exécuter au temple de la Santé, dont le dictateur Caïus Junius Bubulcus Brutus avait fait cette même année la dédicace, des peintures qui existaient encore du temps de Pline l'Ancien (3).

Caïus Fabius Pictor laissa trois fils : Caïus, Numerius et Quintus.

§ 33. Caïus Fabius Pictor, fils de Caïus et petit-fils de Marcus, C. F. M. N, fut, en 481-273, sous le consulat de Caïus Fabius Dorso Licinus et

(1) Tite-Live, lib. 14, n° 38. — *Art de vérifier les dates*, IV, 441. — Rollin, *Hist. rom.* III, 511.

(2) Tite-Live, lib. 9, n° 37. — *Art de vérifier les dates*, IV, 468. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 194.

(3) Tite-Live, lib. 10, n° 1. — *Art de vérifier les dates*, IV, 410. — Pline, *Hist.* liv. 35, ch. 4. — Valère Maxime, liv. 8, ch, 14, n° 6.

de Caïus Claudius Canina, l'un des quatre ambassadeurs que le sénat envoya près de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, pour renouveler avec ce prince les traités d'alliance. Cette ambassade, dont les membres se firent remarquer par un grand désintéressement, se composait de Numerius Fabius Pictor, frère de Caïus; de Quintus Fabius Gurges, son cousin, qui en était le chef, et de Quintus Ogulnius Gallus (1).

Il fut honoré du consulat en 485-269, avec ce même Quintus Ogulnius Gallus. Sous leur administration le temple de la Santé, dont le père de Caïus Fabius avait exécuté les peintures, fut frappé de la foudre. Ce fut également cette année que fut frappée à Rome la première monnaie d'argent. Jusqu'alors on ne s'était servi que de monnaie de bronze, et l'as de libral qu'il était devint sextantaire, c'est-à-dire de deux onces (2).

§ 35. Son frère, Numerius Fabius Pictor, fils de Caïus et petit-fils de Marcus, C. F. M. N., après avoir fait partie de l'ambassade envoyée en 481-279 à Ptolémée-Philadelphe, roi d'Égypte, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, fut élevé au consulat, en 488-266, avec Decimus Junius Pera. Les deux consuls firent séparément la guerre contre les Sassinates, les Salentins et les Messapiens, et obtinrent l'un et l'autre l'honneur du triomphe (3).

§ 35. Le troisième frère, Quintus Fabius Pictor, C. F. M. N., était édile, avec Cneus Apronius, cette même année 488-266. Pendant le cours de leur magistrature, les Apolloniates envoyèrent à Rome une ambassade pour demander la faveur d'entrer dans l'alliance du peuple romain. Une querelle s'étant élevée, on ne sait à quel propos, les édiles, au lieu de rétablir la paix, s'oublièrent au point de maltraiter les ambassadeurs. Le sénat aussitôt ordonna de se saisir de la personne des deux édiles, malgré que l'un d'eux fût le frère du consul, et les fit conduire sous bonne garde à Apollonia pour être livrés aux magistrats de cette ville, en réparation de l'outrage fait à leurs ambassadeurs. Mais les Apolloniates mirent dans leurs procédés autant de courtoisie que les Romains avaient apporté de loyauté dans leur conduite; et, satisfaits du respect qu'on avait montré pour le droit des gens, ils renvoyèrent à Rome les deux édiles qu'ils avaient reçus avec politesse et comblés de prévenance et de bons traitements (4).

(1) Tite-Live, lib. 14, n° 38. — *Art de vérifier les dates*, IV, 441. — Rollin, *Hist. rom.* III, 518.

(2) Tite-Live, lib. 15, n° 5. — *Art de vérifier les dates*, IV, 443. — Rollin, *Hist. rom.* III, 525. — Pline, *Hist.* lib. 38, ch. 3. — Eutrope, lib. 2, an. 484.

(3) Tite-Live, lib. 14, n° 38; lib. 15, n°s 11, 14.

(4) Tite-Live, lib. 15, n° 13.— *Art de vérifier les dates*, IV, 446.— Valère Maxime, liv. 6, ch. 6, n° 5. — Rollin, *Hist. rom.* III, 530.

Quintus Fabius Pictor ne paraît pas avoir rempli d'autres charges publiques, et c'est de lui que doit descendre un second Quintus Fabius qui suit.

§ 36. Quintus Fabius Pictor, deuxième du nom, fut en 538-216, sous le consulat de Caïus Terentius Varro et de Lucius Æmilius Paulus II, et par suite de l'avis des decemvirs chargés de la garde des livres sybillins, envoyé à Delphes pour consulter l'oracle à l'effet de savoir avec quelles prières et quelles victimes on pourrait apaiser la colère des dieux après le scandale donné par les deux vestales Opimia et Floronia qui avaient manqué à leur vœu de chasteté, crime auquel on attribuait les malheurs de la République (1).

§ 37. Son fils Quintus Fabius Pictor, troisième du nom, exerça la préture en 565-190, sous le consulat de Cneus Manlius Vulso et de Marcus Fulvius Nobilior. Cette même année il avait été inauguré *flamen quirinalis* ou prêtre de Romulus. La Sardaigne lui était échue en partage; mais le grand pontife Publius Licinius s'opposa à ce qu'il allât prendre possession de sa charge, sous le prétexte qu'étant prêtre de Romulus il ne pouvait remplir son ministère s'il sortait de l'Italie. L'affaire souffrit difficulté de la part de Fabius, et fut longtemps débattue, puis enfin jugée par le peuple entier, qui donna raison au grand pontife. Fabius Pictor, mécontent de se voir privé de sa province, voulut se démettre de sa charge de préteur; mais le sénat l'en détourna, et lui fit attribuer la préture de Rome avec mission de rendre la justice aux étrangers. Il mourut en 587-167, sous le consulat de Quintus Ælius Pætus et de Marcus Junius Pennus (2). Il avait écrit une histoire de Rome qui ne nous est pas parvenue.

Branche des Buteo.

Le surnom de *Buteo* vient de l'oiseau de proie connu chez nous sous le nom de buse ou busard, que Pline appelle *buteo triorchis*. L'histoire de Pline rapporte qu'un oiseau de cette espèce, que les Romains estimaient être de bon augure, étant venu se percher sur la mâture d'un navire que montait un Marcus Fabius, le surnom de *Buteo* resta à ce Fabius (3).

§ 38. En cherchant à rapprocher les époques et les prénoms, ce Marcus Fabius Buteo pourrait être le petit-fils de Marcus Fabius Ambustus, maître de la cavalerie du dictateur Aulus Cornelius Cossus Arvina en 432-322,

(1) Tite-Live, lib. 22, n° 57.
(2) Tite-Live, lib. 37, n^is 47, 50, 51 ; lib. 45, n° 44.
(3) Pline, *Hist.* lib. 10, ch. 8.

dont il est parlé au § 16. Un intervalle de soixante-quinze ans sépare en effet l'époque de cette magistrature du consulat de Numerius Fabius Buteo, qui eut lieu en 507-247, et permet d'intercaler deux générations de Marcus dans lesquelles se placerait le Marcus Fabius qui porta le premier le surnom de Buteo, et fut père de Numerius et de Marcus Fabius Buteo dont il va être parlé.

§ 39. Numerius Fabius Buteo, fils et petit-fils de Marcus, M. F. M. N., fut consul en 507-247, avec Lucius Cæcilius Metellus II, et fit le siége de Drépane, en Sicile, pendant que son collègue continuait celui de Lilybée. Ce fut sous leur administration qu'on établit les deux colonies d'Asculum et Alsium (Ascoli et Alsia) (1).

§ 40. Son fils Numerius Fabius Buteo fut, en 530-224, maître de la cavalerie de Lucius Cæcilius Metellus, nommé dictateur pour tenir les comices consulaires en raison de l'empêchement des consuls Titus Manlius Torquatus II et Quintus Fulvius Flaccus II, retenus à l'armée par suite des opérations militaires (2).

§ 41. Un troisième Numerius Fabius Buteo qui peut être le petit-fils de celui qui précède, fut préteur en 581-174, sous le consulat de Lucius Postumius Albinus et de Marcus Popilius Lænas, et mourut à Marseille en se rendant à son poste dans l'Espagne citérieure. Il fut remplacé par Publius Furius, qui sortait de charge (3).

§ 42. Marcus Fabius Buteo, frère de Numerius dont il est parlé au § 39, était consul en 509-245, avec Caïus Atilius Bulbus. Leur administration fut marquée par l'établissement de la colonie de Fregelles, et par le combat naval que livra la flotte romaine à la flotte carthaginoise, près d'Égymure. Les Carthaginois furent très-maltraités; mais la victoire des Romains fut plus glorieuse qu'utile, car ils ne purent empêcher Amilcar de ravitailler Lilybée (4).

Il exerça la censure en 513-241 avec Caïus Aurelius Cotta, sous le consulat de Aulus Manlius Torquatus Atticus II et de Quintus Lutatius Cerco. Les censeurs fixèrent à trente-cinq le nombre des tribus dont se composait le peuple romain, et établirent pour compléter ce nombre deux tribus nouvelles sous le nom de Velina et de Quirina. Rome éprouva cette

(1) Tite-Live, lib. 19, no 33. — *Art de vérifier les dates*, IV, 467. — Velleius Paterculus, liv. 1er ch. 25. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 191.

(2) Tite-Live, lib. 20, n° 45. — *Art de vérifier les dates*, IV, 487.

(3) Tite-Live, lib. 41, no 33; lib. 42, n° 4.

(4) Tite-Live, lib. 19, n° 47. — Velleius Paterculus, lib. 1, ch. 25. — *Art de vérifier les dates*, IV, 469. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 195.



année deux fléaux bien opposés : l'inondation du Tibre qui détruisit un grand nombre d'habitations, et l'incendie qui consuma une partie de la ville et atteignit le temple de Vesta, dont le grand pontife Lucius Cæcilius Metellus ne parvint qu'au péril de sa vie à retirer les choses sacrées et le palladium (1).

Orose rapporte que Quintus Fabius Maximus, ancien censeur, tua, en 533-221, son fils Fabius Buteo, convaincu de vol (2). Il me semble qu'il y a erreur dans ces indications. La branche des *Buteo* ne sortait pas de celle des *Maximus*, et le Fabius Buteo tué par son père ne pouvait être le fils de Quintus Fabius Maximus Verrucosus qui fut censeur en 524-230. Ce doit être plutôt à Marcus Fabius Buteo qui fut censeur en 513-241 que se rapporterait le fait mentionné dans Orose, et dont il n'est point question dans Tite-Live. Un fait pareil est reproché à Quintus Fabius Servilianus, qui fut censeur en 628-127.

Vers la fin de l'année 538-216, sous le consulat de Caïus Terentius Varro, et quoiqu'il y eût alors pour dictateur Marcus Junius Pera dont les fonctions n'étaient pas expirées, ce même Marcus Fabius Buteo fut nommé dictateur pour six mois et sans maître de la cavalerie, avec la permission de remplir dans le sénat les places restées vacantes depuis plusieurs années, et dont le désastre de Cannes venait encore d'augmenter le nombre. Fabius Buteo donna dans cette circonstance un grand exemple de respect pour les lois traditionnelles de la République. Il monta à la tribune et déclara hautement qu'il n'approuvait pas qu'il y eût en même temps deux dictateurs, ce qui n'était jamais arrivé ; qu'il n'approuvait pas davantage qu'on l'eût élevé lui-même à cette dignité sans lui donner de maître de la cavalerie, ni qu'on lui eût attribué l'autorité et les fonctions de censeur ; enfin qu'on l'eût investi de la dictature pour six mois, ce qui n'était permis que lorsqu'il s'agissait de faire la guerre et qu'il était difficile d'en prévoir le terme. Pressé cependant par le peuple de remplir la mission qui lui était confiée, il déclara qu'il mettrait des bornes étroites au pouvoir excessif auquel la nécessité des affaires avait forcé les Romains de l'élever ; que son intention n'était pas de priver de leur rang aucun des sénateurs qui avaient été choisis par les derniers censeurs Caïus Flaminius et Lucius Æmilius, et qu'il n'appartenait pas à un seul homme de décider de la réputation et de la moralité d'un membre du sénat romain ; qu'à l'égard des places vacantes il se réglerait sur le rang et le mérite personnel, et non

(1) Tite-Live, lib. 19, n° 65. — *Art de vérifier les dates*, IV, 473. — Rollin, *Hist. rom.* IV, 242, 244.

(2) Orose, lib. 4, ch. 13 — *Art de vérifier les dates*, IV, 490.

sur la faveur. Et de suite il fit lire la liste des anciens sénateurs. Et pour remplacer les morts il nomma premièrement les citoyens qui depuis la dernière censure avaient exercé quelque magistrature curule, en suivant l'ordre des temps où chacun d'eux y avait été appelé; ensuite ceux qui avaient remporté des dépouilles sur les ennemis ou mérité la couronne civique. Après avoir de cette sorte créé cent soixante-dix-sept sénateurs aux applaudissements du peuple, Marcus Fabius Buteo abdiqua immédiatement les fonctions de dictateur, congédia les licteurs, et descendant de la tribune, se mêla dans la foule comme un simple particulier, évitant même de rentrer de suite à son logis pour ne pas y être accompagné, comme c'était l'usage; mais il ne put se soustraire à l'hommage de respect que le peuple entier lui témoigna en lui formant cortége (1).

Il laissa deux fils : Marcus et Quintus.

§ 43. Marcus Fabius Buteo étant édile avec Marcus Valerius Fulto, en 552-202, sous le consulat de Tiberius Claudius Nero et de Marcus Servilius Pulex Geminus, fit venir d'Espagne une si grande quantité de blé qu'il fut possible de le distribuer au peuple à raison de deux as la mesure, ou dix centimes de notre monnaie actuelle. Cette vilité extraordinaire du prix d'une denrée de première nécessité empêcha de ressentir à Rome les conséquences désastreuses de plusieurs inondations et d'un incendie qui consuma une partie de la ville. Marcus Fabius Buteo fut ensuite préteur l'année suivante, 553-201, sous le consulat de Lucius Ælius Pætus et de Cneus Cornelius Lentulus, et eut la Sardaigne pour département (2).

§ 44. Son frère, Quintus Fabius Buteo fut préteur en 558-196, sous le consulat de Lucius Furius Purpureo et de Marcus Claudius Marcellus. L'Espagne ultérieure lui échut en partage (3). Il paraît avoir laissé un fils qui suit.

§ 45. Quintus Fabius Buteo, après avoir été chargé, en qualité de triumvir, d'installer avec Marcus Popilius Lænas la colonie de Pise, en 574-181, sous le consulat de Aulus Postumius Albinus et de Caïus Calpurnius Piso (4), fut en 586-168, sous le consulat de Lucius Æmilius Paulus II et de Caïus Licinius Crassus, l'un des cinq commissaires envoyés par le sénat à l'effet de vérifier les griefs des Pisans qui, par leurs députés, s'étaient plaints d'anticipations commises sur leur territoire par

(1) Tite-Live, lib. 23, n°s 22, 23, 24. — *Art de vérifier les dates*, V, 4. — Rollin, *Hist. rom.* V, 197.

(2) Tite-Live, lib. 30, n°s 26, 40.

(3) Tite-Live, lib. 33, n° 26.

(4) Tite-Live, lib. 40, n° 43.

les colons romains de Luna. Les quatre collègues de Quintus Fabius Buteo étaient Publius Cornelius Blasio, Titus Sempronius Musca, Lucius Nævius Balbus et Caïus Apuleïus Saturninus (1).

§ 46. Il y eut encore un Fabius Buteo questeur en 620-135, sous le consulat de Publius Cornelius Scipio Æmilianus II et de Caïus Fulvius Flaccus (2). Rollin le fait neveu de Scipion Æmilien; mais je crois qu'il y a erreur en cela : les *Buteo* ne sortaient pas de la branche des *Maximus*, dans laquelle Quintus Fabius Æmilianus n'était entré que par adoption, et le dernier Fabius Buteo ne pouvait être le neveu de Scipion Æmilien.

Rameau des Labeo.

§ 47. Le chef de ce rameau, dont le surnom commun à plusieurs familles romaines a déjà été expliqué, Quintus Fabius *Labeo* était fils et petit-fils de Quintus, Q. F. Q. N; mais il est difficile de savoir exactement de quel Quintus Fabius il pouvait descendre.

Il fut questeur en 558-196 avec Lucius Aurelius Cotta, sous le consulat de Lucius Furius Purpureo et de Marcus Claudius Marcellus, et eut, ainsi que son collègue, des démêlés assez vifs avec le collége des pontifes et celui des augures, à l'occasion du recouvrement de la taxe imposée sur tous les citoyens, en 536-218, lors de la seconde guerre punique. Les questeurs, ayant à pourvoir au paiement du dernier terme de l'emprunt contracté à cette époque, réclamèrent aux pontifes et aux augures le contingent dont ils ne s'étaient point acquittés pendant toute la durée de la guerre. Ceux-ci résistèrent et soutinrent qu'ils ne devaient pas être assujettis à cette taxe. L'affaire fut déférée aux tribuns du peuple, qui rejetèrent la réclamation des pontifes et des augures comme mal fondée, et obligèrent ces derniers à payer intégralement tout ce qu'ils avaient laissé arriérer (3).

Nommé préteur en 566-190, en même temps que Numerius Fabius Pictor, sous le consulat de Cneus Manlius Vulso et de Marcus Fulvius Nobilior, Quintus Fabius Labeo eut le commandement de la flotte qui, sous les ordres du consul Fulvius, devait aller en Étolie faire la guerre à Antiochus, roi de Syrie. Lorsque cette guerre fut terminée, par la soumission d'Antiochus en 566-189, Fabius Labeo reçut ordre d'aller, en exécution du traité fait avec le roi de Syrie, détruire la flotte de ce prince, et

(1) Tite-Live, lib. 45, n° 13.
(2) Tite-Live, lib. 56, n° 24; lib. 57, n° 2. — Rollin, *Hist. rom.* VIII, 464.
(3) Tite-Live, lib. 33, n° 42.

incendia dans le port de Patares les cinquante vaisseaux couverts qui s'y trouvaient (1).

Valère Maxime rapporte de lui deux faits qui ne font pas honneur à sa loyauté. Le premier est relatif à l'exécution du traité fait avec Antiochus. Il avait été convenu qu'on laisserait à ce prince la moitié de ses vaisseaux. Fabius Labeo, par une interprétation peu loyale, les fit tous scier en deux, et lui laissa ainsi une moitié exacte, il est vrai, mais qui ne pouvait être d'aucune utilité.

Le second se réfère à une difficulté qui s'était élevée entre la ville de Naples et de Noles, au sujet des limites de leur territoire. Quintus Fabius Labeo ayant été pris pour arbitre, fit planter deux bornes, entre lesquelles il laissa un vaste terrain, qu'il ne se fit aucun scrupule d'adjuger au peuple romain, au préjudice des deux villes qu'il trompait ainsi également (2).

Elevé au consulat en 571-184, avec Marcus Claudius Marcellus, il ne fit rien de considérable dans la Ligurie qui lui était échue pour département. Cette année, quatre colonies nouvelles furent établies : Aquilée, Parme, Modène et Saturnia. Quintus Fabius Labeo fut un des triumvirs qui installèrent cette dernière colonie. Ses collègues étaient Caïus Afranius Stellio et Tiberius Sempronius Gracchus (3).

Le pontife Lucius Valerius Flaccus étant mort de la peste en 574-181, sous le consulat de Aulus Postumius Albinus et de Caïus Calpurnius Piso, Quintus Fabius Labeo fut nommé en son lieu et place (4).

Branche des Hispanus ou *Hispaniensis*.

§ 48. En 682-73, sous le consulat de Lucius Gellius et de Cneus Cornelius et Lentulus Clodianus, on voit le nom d'un Lucius Fabius mêlé, avec celui d'un Antonius et d'un Manlius, parmi les assassins de Sertorius. Ce Lucius Fabius avait été questeur en Espagne, sous le proconsulat de Caïus Annius Rufus, en 672-83, et paraît avoir porté le surnom de *Hispanus* ou *Hispaniensis*. Il était fils de Lucius, d'après ses médailles (5).

Branche des Hadrianus.

L'histoire ne mentionne que deux individus ayant porté le surnom d'*Hadrianus*.

(1) Tite-Live, lib. 37, n^is 47, 50.
(2) Valère Maxime, liv. 7, ch. 3, nº 4.
(3) Tite-Live, lib. 39, n^is 44, 45. — *Art de vérifier les dates*, V, 77. — Rollin, *Hist. rom.* VII, 469. — Velleius Paterculus, liv. 1, ch. 15.
(4) Tite-Live, lib. 40, nº 42.
(5) Tite-Live, lib. 96, nº 9. — Rollin, *Hist. rom.* X, 422.

§ 49. Caïus Fabius *Hadrianus* alla en 672-83, sous le consulat de Caïus Marius le fils, et de Cneus Papirius Carbo III, remplacer comme préteur en Afrique, Quintus Cæcilius Metellus Pius qui y exercait les mêmes fonctions, et qu'il expulsa violemment de sa province. Attaché à la faction des consuls, il se montra leur digne ministre et se comporta en véritable brigand. Ses rapines, ses cruautés, l'eurent bientôt rendu odieux, au point que les citoyens romains établis à Utique, le firent brûler vif dans son palais, pour l'empêcher de mettre à exécution l'affreux projet qu'il avait formé de les faire tous égorger par leurs esclaves qu'il avait fait soulever contre eux (1).

§ 50. Marcus Fabius Hadrianus servait sous Lucius Licullus dans les guerres de Mithridate, de 680-75 à 687-68. Pendant le cours de l'année 686-69, et sous le consulat de Lucius Cæcilius Metellus et de Quintus Martius Rex, il avait été chargé de défendre la province de Pont à peine soumise, et que Mithridate avait été obligé d'abandonner; mais Mithridate revenant brusquement dans son royaume, attaqua vigoureusement Fabius Hadrianus qui, vaincu et mis en déroute, eut grande peine à sauver les débris de son armée. Il se réfugia à Cabires où Mithridate ne tarda pas à venir l'assiéger; mais il fut dégagé par l'arrivée de Valerius Triarius, autre lieutenant de Lucullus (2).

Branche des Gallus.

§ 51. Marcus Fabius *Gallus* était l'un des officiers qui firent sous Marc-Antoine la malheureuse expédition des Parthes de 712-42 à 718-36. Cette dernière année, et alors que l'armée romaine exécutait si difficilement sa pénible retraite, la témérité de Fabius Gallus l'exposa à un péril d'autant plus grand, que les soldats romains déjà démoralisés, avaient à combattre un ennemi bien supérieur en forces. Fabius dont la bravoure était connue, avait obtenu du général un détachement de troupes légères, avec lequel il s'était fait fort de maintenir les Parthes et de protéger ainsi la retraite de l'armée. Il y réussit effectivement; mais au lieu de se replier graduellement et de se tenir toujours en communication avec le gros de l'armée, il osa attaquer les Parthes qu'il avait forcés à reculer, espérant qu'il les ferait reculer encore davantage. Le commandant de l'arrière-garde romaine lui envoya en vain l'ordre de revenir sur ses pas, et le questeur Titius lui représenta inutilement qu'il exposait à une perte certaine la petite troupe de braves qu'il avait avec lui, et voulut même arrêter les enseignes; Fabius

(1) Tite-Live, lib. 86, n° 3. — Rollin, *Hist. rom.* X, 240.
(2) Tite-Live, lib. 98, n° 86. — Rollin, *Hist. rom.* XI, 116.

Gallus ne tint compte d'aucune observation et persista à marcher en avant, sans s'inquiéter de savoir s'il était à portée d'être secouru au besoin ; mais lorsque les Parthes le virent assez éloigné, ils cessèrent de fuir, et enveloppèrent bientôt Fabius qui eut à soutenir une lutte inégale et ne put recevoir à temps le secours qu'on se hâta de lui envoyer. Fabius, percé de quatre flèches, mourut peu de jours après ce combat qui coûta aux Romains trois mille morts et cinq mille blessés. (1). Ce Fabius Gallus est probablement le fils de Marcus Fabius Gallus, avec qui Cicéron était en relation d'amitié (2).

§ 52. A l'époque de la guerre des Gaules, de 696-56 à 703-52, on trouve un Caïus Fabius, sans surnom, qui était lieutenant de Cæsar et commandait deux légions avec lesquelles il occupa le Soissonnais, puis le pays Chartrain, contribua au siége d'Uxellodunum (Cahors), et finit par prendre avec quatre légions ses quartiers d'hiver chez les Eduens (3).

Ce même Caïus Fabius porta au sénat, en 704-51, les lettres par lesquelles Cæsar, avant de commencer la guerre civile, offrait d'entrer en accommodement et faisait des propositions qui ne furent point accueillies. Il fit, comme lieutenant de Cæsar, la guerre en Espagne (4).

§ 53. Un Quintus Fabius *Maximus*, fils et petit-fils de Quintus, Q. F. Q. N, après avoir été lieutenant de Cæsar en Espagne, en 708-47, et honoré du triomphe en 709-45, fut consul substitué cette même année, 709-45, avec Caïus Tribonius, et mourut subitement, le 31 décembre. Pour le remplacer pendant la partie de la journée qui restait à s'écouler, Cæsar honora du consulat Caïus Caninius Rebilus (5).

C'est de ce Quintus Fabius Maximus que descendent deux autres Fabius qui suivent.

§ 54. Paulus Fabius Maximus fut consul en 743-11, avec Quintus Ælius Tubero, sous le règne d'Auguste (6).

§ 55. Quintus Fabius Maximus fut consul en 744-10, avec Julius Antonius. (C'est à lui que Suétone donne le surnom d'Africanus (7). Les médail-

(1) Tite-Live, lib. 130. nᵒˢ 14, 15, 16, 17.— Rollin, *Hist. rom.* XV, 467.

(2) Ciceron, *Epist. ad famil.* lib. 7; *Ep.* 23, 24, 25, 26, 27.

(3) Tite-Live, lib. 108, nº 19; lib. 110, nᵒˢ 12, 14. — Cæsar, *Bell. Gall.* lib. 5, nº 24; lib. 6, nº 6; lib. 8, nᵒˢ 6, 27, 37, 55. — Rollin, *Hist. rom.* XIII, 14, 260, 433.

(4) Cæsar, *Bell. civ.* lib. 1. — Plutarque, *Vie de Cæsar*, X, nº 35.

(5) Tite-Live, lib. 115, nº 61; lib. 116, nº 2. — *Art de vérifier les dates*, V, 396. — Rollin, *Hist. rom.* XIV, 315, 332, 338. — Pline, *Hist.* lib. VII, ch, 53. — Midleton, *Hist. de Ciceron*, III, 341, 348.

(6) *Art de vérifier les dates*, V, 406. — Sigonius. — Crevier, *Hist. des Emp.* I, 284.

(7) *Art de vérifier les dates*, V, 406. — Sigonius. — Crevier, *Hist. des Emp.* I, 287. — Suétone, *In Augusto*...

les nous apprennent qu'il fut duumvir colonial, avec Caïus Valentinus, à Cæsar-Augusta (Saragosse, Espagne Arragonaise)

§ 56. J'ai omis de mentionner en son lieu, faute d'indication suffisante, un Lucius Fabius, qui fit avec Marcus Baëbius et Lucius Sergius, en 551-203, et sous le consulat de Cneus Servilius Cæpio et de Caïus Servilius Geminus, partie d'une ambassade envoyée à Carthage pour se plaindre de ce qu'au mépris de la trêve accordée par Publius Cornelius Scipio, à l'effet de traiter de la paix, les Carthaginois s'étaient emparés de plusieurs vaisseaux romains que la tempête avait porté sur la côte d'Egimure. Ces ambassadeurs ne purent obtenir satisfaction et furent même insultés, au point de se trouver dans la nécessité de demander protection aux magistrats de Carthage (1).

§ 57. Les médailles font connaître un autre Lucius Fabius qui fut, sous le règne d'Auguste, duumvir colonial avec Marcus Antonius, neveu du triumvir, à Calaguris (Calahorra), ville municipale de l'Espagne Tarragonnaise.

§ 58. Un Marcus Fabius, probablement frère du Lucius qui précède, aurait été également duumvir colonial à Cæsar-Augusta (Saragosse), avec Quintus Lutatius (2).

Sous les empereurs on trouve plusieurs autres Fabius avec différents surnoms, tels que :

§ 59. Paulus Fabius *Persicus*, consul avec Lucius Vitellius, en 34-787, sous Tibère (3).

§ 60. Caïus Fabius *Valens*, consul substitué en 69-822, sous Othon (4).

§ 61. Lucius Fabius *Justus*, consul substitué en 111-844, sous Trajan (5).

§ 62. Quintus Fabius *Catullinus*, consul avec Marcus Flavius Asper en 130-883, sous Hadrien (6).

§ 63. Lucius Fabius *Septimius Cilo*, consul avec Flavius Libo en 204-957, sous Caracalla (7).

Parmi les médailles connues de la famille Fabia, les plus anciennes sont, sans contredit, celles qui appartiennent à la branche des *Maximus*, mais elles offrent quelques difficultés quant à leur classification. Les cinq premières ne présentent d'autre indication que le monogramme MA, dont on est d'accord, en numismatique, de faire l'initiale de Maximus.

(1) Tite-Live, lib. 30, nº 25.

(2) Augustinus, *Dial.* VII, p. 97.

(3) *Art de vérifier les dates*, 2e partie, IV, 136. — (4) Ibid. 139. — (5) Ibid. 143. — (6) Ibid. 144. — (7) Ibid. 149.

N° 1. Au droit, tête de Janus Bifrons; au revers, une proue de navire accostée à droite de la marque assiale 1; au-dessus, le monogramme MA; au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 56, n° 4; as sextantaire coté 2 piastres.

N° 2. Au droit, tête de Jupiter Capitolin à profil droit; derrière, la lettre semissiale S.; au revers, la proue de navire accostée à droite de la marque S; au dessus, le monogramme MA; au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 56, n° 5; semis coté 2 piastres.

N° 3. Au droit, tête d'Hercule à profil droit, coiffée de la peau de lion; derrière, les trois points qui désignent un quadrans; au revers, la proue de navire accostée à droite des trois points quadrantaires; au-dessus, le monogramme MA; au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 56, n° 6; quadrans coté 5 piastres.

N° 4. Au droit, tête de Mercure à profil droit, coiffé du pétase; au-dessus, les deux points auxquels on reconnaît un sextans; au revers, la proue de navire accostée à droite du monogramme MA; au-dessus, et contre l'habitude, le mot ROMA; au-dessous, et à la place de l'exergue, les deux points sextantaires. Morell, pl. 2, lettre G; Riccio, pl. 19, n° 6; sextans coté 6 carlins.

N° 5. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière, la marque dénariale X; au revers, les Dioscures galopant à droite; au-dessous, le monogramme MA; à l'exergue ROMA. Riccio, pl. 56, n° 9; denier coté 1 piastre.

Ces cinq médailles à monogramme identique, et qui sont toutes dans le système sextantaire, composent une série presque entière du monnayage de l'époque, et doivent appartenir à Quintus Fabius Verrucosus ayant porté le surnom de *Maximus*. Elles ont dû être frappées postérieurement à l'an 485, et antérieurement à l'an 536 de Rome, et ne peuvent, par conséquent, pas appartenir à Quintus Fabius Maximus Rullianus, non plus qu'à son fils, Quintus Fabius Maximus Gurgis. Ce ne serait donc qu'à Quintus Fabius Maximus Verrucosus, dont il est parlé au § 20, que l'attribution pourrait en être faite.

Deux autres deniers, rapportés par Morell parmi les médailles consulaires, dont l'authenticité est douteuse, portent en entier le nom de Fabius Maximus Verrucosus, et non un simple monogramme; mais leur type accuse une époque bien postérieure à celle de la fabrication des médailles qui précèdent, et ont dû être frappées par quelque descendant de l'illustre dictateur. Je crois néanmoins devoir les placer ici.

N° 6. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; légende VERRUCOS. ROMA; au revers, la Victoire planant au-dessus d'un quadrige triomphal et déposant une couronne sur la tête du triomphateur; à l'exergue Q. FABI. MAXIM. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, n° 7.

N° 7. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; en avant, la marque dénariale X; derrière et en légende ROMA; le tout entouré d'une couronne de laurier. Au revers, un triomphateur dans un quadrige à droite; sous les chevaux une proue de navire; à l'exergue Q. MAX. VERRVC. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, n° 10.

Morell attribue à Caïus Fabius Gurgis, frère de Quintus Fabius Maximus Verrucosus, le denier qui suit, dont il reporterait la fabrication à l'an 488,

mais qui me paraît d'une époque bien plus moderne, et contemporaine des deux deniers qui viennent d'être décrits.

N° 8. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; légende GVRGIS. Au revers, une galère prétorienne garnie de rames; au-dessus, et en inscription, C. MAX. Q. F. EX. S. C.; à l'exergue ROMA. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, n° 5.

Dans une seconde série monétaire, le monogramme MA est suivi de la lettre X, comme sur le quadrans suivant.

N° 9. Au droit, tête d'Hercule à profil droit, coiffée de la peau de lion; derrière, les trois points auxquels on reconnaît un quadrans; au revers, la proue de navire accostée des trois points quadrantaires; au-dessus MAX.; au-dessous et en exergue ROMA. Morell, pl. 2, n° 9.

On remarque une troisième manière d'écrire le nom sur une autre série monétaire. Les deux lettres MA, au lieu de former monogramme, comme on l'a vu jusqu'à présent, sont distinctes et séparées, mais elles sont précédées de la lettre initiale Q. C'est donc un Quintus Fabius Maximus qui est le signataire de cette série; et tout porte à croire que c'est le même qui a signé le quadrans qui précède.

No 10. Au droit, tête de Janus Bifrons; au revers, trois proues de navire accostées à droite de deux piliers que surmonte une étoile; au-dessus Q. MA; au-dessous et en exergue ROMA. Morell, pl. 2, lettre F; Riccio, pl. 19, n° 4; as sextantaire coté 2 piastres.

Les trois proues de navire que présente cet as indiquent une ambassade, et pourraient faire remonter la fabrication de cette médaille à l'an 536-218, époque à laquelle Quintus Fabius Maximus Verrucosus alla en ambassade à Carthage.

Une quatrième série, à peu près complète, offre une nouvelle variante dans la manière dont le mot *Maximus* est écrit. Le monogramme MA est suivi de la lettre X, et précédé de la lettre Q. Ainsi c'est bien encore un Quintus Fabius Maximus qui a signé cette série; mais quel est-il? Est-ce Quintus Fabius Maximus Verrucosus, ambassadeur en 536, et consul en 541, ou son fils Quintus Fabius Maximus, consul en 541, ou enfin le fils de celui-ci, qui fut augure et mourut en 558, et dont il est parlé au § 22? Ce ne peut être évidemment ce dernier, car Tite-Live nous apprend qu'il n'exerça aucune magistrature. Tout ce qu'on peut supposer de mieux, c'est que Quintus Fabius Maximus, fils de Verrucosus, aura frappé l'une des séries pendant sa questure, et les autres pendant son édilité, en 539.

N° 11. Au droit, tête de Janus Bifrons, barbue et laurée; au revers, une proue de navire accostée à droite de la marque assiale I; au-dessus Q. MAX; au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 56, n° 7; as oncial coté 1 piastre.

N° 12. Au droit, tête de Jupiter Capitolin à profil droit et laurée; derrière, la marque semissiale S; au revers, une proue de navire accostée à droite de la même marque S;

au-dessus Q. MAX; au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 56, nº 8, semis oncial coté 2 piastres.

Nº 13. Au droit, tête d'Hercule à profil droit, coiffée de la peau de lion; derrière, les trois points marque habituelle du quadrans; au revers, la proue de navire accostée à droite des trois points quadrantaires; au-dessus Q. MAX. Morell, pl. 2, lettre E; Riccio, pl. 19, nº 5.

Nº 14. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; en avant, la marque dénariale X; légende Q. MAX. ROMA; au revers, une corne d'abondance posée sur un foudre, le tout entouré d'une couronne d'épis et de têtes de pavots. Morell, pl. 1, nº 2; Riccio, pl. 19, nº 2. Denier coté 2 carlins; Mionnet, 2 fr.

Nº 15. Au droit, tête d'Apollon à profil droit et laurée; en avant, la marque dénariale X; légende Q. MAX. ROMA; au revers, une corne d'abondance reposant sur un foudre, comme au denier qui précède. Morell, pl. 1, nº 3; Riccio, pl. 19, 3; denier coté 1 piastre; Mionnet, 2 fr.

On trouve dans Morell, aux médailles consulaires d'une authenticité douteuse, une denier attribué à Quintus Fabius Æmilianus, qui fait l'objet du § 23.

Nº 16. Au droit, tête de Junon Lanuvienne à profil droit; derrière et en exergue EX. SC; au revers, un autel carré sur lequel se dresse un serpent; dans le champ, l'inscription latérale et en deux lignes, Q. FAB. Q. F. MAX — AIMILIAN. Morell, *Num. cons.* pl. 16, nº 11

On attribue à Quintus Fabius Maximus Allobrogicus, dont il est parlé au § 24, les deux médailles suivantes :

Nº 17. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; en avant la marque dénariale X, et en légende ROMA; au revers, un triomphateur conduisant un quadrige à droite; à l'exergue Q. MAX. Q. F. Q. N. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 16.

Ce denier serait commémoratif du triomphe de Quintus Fabius sur les Allobroges en 633-122.

Nº 18. Au droit, tête de Jupiter Anxur à profil droit et laurée; légende ÆMILIANI. F. PRO. COS; au revers, la Victoire tenant une palme et conduisant un bige à droite; au-dessus, Q. MAXIMVS; et dans un encadrement formant exergue ROMA. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 13.

Le même auteur attribue à Quintus Fabius Eburnus, frère de Fabius Allobrogicus, l'as semioncial qui suit :

Nº 19. Au droit, tête de Janus Bifrons; au revers, une Victoire tenant une palme et une couronne, debout à gauche sur une proue de navire; à côté Q. MAX; au-dessous et en exergue ROMA. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 14.

Le rameau des Servilianus est représenté dans la série des médailles par le denier qui suit; tout en faisant remarquer qu'il est classé parmi ceux dont l'authenticité est douteuse.

Nº 20. Au droit, deux têtes conjuguées à profil gauche; au revers, une palme et un caducée disposés en sautoir au-dessus d'un globe; légende Q. FABI. MAX. SERVILIANVS. EX. SC. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 12.

Quintus Fabius Maximus, qui fut consul subrogé en 709-45, et dont il est parlé au § 53, pourrait revendiquer le denier suivant, dont le nom du consul Vatinius fixerait la fabrication à l'année 707-48.

No 21. Au droit, tête de Vénus à profil droit et diadémée; légende P. VATIMIVS. COS; au revers, une chaise curule accostée d'une branche de laurier et d'un caducée, et sur laquelle une couronne de laurier est posée ; au-dessus Q. MAX. Q. F.; au-dessous S. C. Morell, *Num. cons*. pl. XVI, nº 15.

A Paulus Fabius Maximus, qui fut consul en 743-11, et dont il est parlé au § 54, appartiendrait le denier qui suit :

Nº 22. Au droit, tête d'Apollon à profil droit et radiée; au revers, le croissant et la lune accompagnés de cinq étoiles; légendes PAVLVS. FABI. MAXIM.; et entre les pointes du croissant S. C. Morell, *Num. cons*. pl. XVI, nº 17.

On pourrait attribuer au même Fabius une médaille grecque, petit bronze frappé à Hiérapolis.

Nº 23. Au droit, tête nue d'Auguste à profil droit; légende ΦΑΒΙΟΣ ΜΑΞΙΜΟΣ; au revers, dans le champ, inscription en trois lignes : ΙΕΡΑΠΟ-ΛΕΙΤΟΝ-ΤΡΥΦΩΝ. Morell, pl. 3, nº 1.

La dernière médaille applicable à la branche des Fabius Maximus est une coloniale frappée à Cæsarea Augusta par Quintus Fabius Maximus, qui y exerçait alors les fonctions de duumvir, et qui paraît être le même que celui qui fut consul en 744-10. C'est celui dont il est parlé au § 55.

Nº 24. Au droit, tête laurée d'Apollon à profil droit; en avant, le lituus; légende IMP. DIVI. F.; au revers, un colon conduisant deux bœufs à gauche; légende Q. MAXIMO ITER. C. VALENTINO. II VIR. CAESAR AVGVSTA. Morell, pl. 3, nº 2.

La branche des Fabius Dorso ne compte qu'une seule médaille, et encore son authenticité laisse-t-elle à désirer.

No 25. Au droit, tête du Triomphe à profil droit, reconnaissable à ses cheveux frisés; derrière, la lettre monétaire T accostée de deux points; légende P. CLAVD. PVLCHER; au revers, une galère prétorienne garnie de rames; au-dessus M. FABI. C. F.; au-dessous et en exergue LICINVS. Morell, *Num. cons*. pl. XVI, nº 6.

Ce denier, frappé par Marcus Fabius Licinus, questeur de Publius Claudius Pulcher, serait commémoratif du combat naval de Drépane, livré par ce consul aux Carthaginois en 505-249.

On attribue quatre médailles à la branche des Fabius Pictor. Les deux premières ne font pas difficulté ; mais les deux autres sont contestables.

Nº 26. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière la marque dénariale X; au revers, une figure armée et tenant la haste, assise à gauche; de la main droite elle présente l'apex ou bonnet des flamines; près d'elle un bouclier ovale sur lequel est écrit en deux lignes QVI-RIN; legende N. FABI. PICTOR; à l'exergue ROMA. Morell, pl. 1, lettre C; Riccio, pl. 19, nº 7; denier coté 4 carlins.

Nº 27. Au droit, tête de Diane chasseresse avec le croissant sur la tête, l'arc et le carquois sur l'épaule; légende ROMA; au revers, la Victoire conduisant un quadrige à

droite; au-dessous N. FABI. C. F; à l'exergue PICTOR. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 4.

Ces deux deniers, portant le nom de Numerius Fabius Pictor, ne peuvent appartenir à celui qui fait l'objet du § 34. A l'époque où vivait ce Numerius Fabius, la monnaie d'argent commençait à peine à être en usage à Rome, et le type des deniers qui viennent d'être décrits s'éloigne trop du type primitif de la monnaie d'alors pour qu'on puisse songer à les attribuer à Numerius Fabius Pictor, consul en 488-266. Le dernier, surtout, accuse une fabrication tellement postérieure que tout rapprochement est impossible. Il y a plus : la qualification de *Quirinalis* qu'on trouve sur le denier nº 26, indique suffisamment que le signataire était un descendant du Fabius Pictor qui fut revêtu du sacerdoce de Romulus, et ce fut Quintus Fabius Pictor qui, le premier, exerça ce sacerdoce auquel il fut appelé en 565-190, comme il est dit au § 37. Mais quel est le Numerius Fabius Pictor à qui l'on doit ces deux deniers? L'histoire est muette sur son compte.

Deux autres deniers sont attribués à Caïus Fabius Pictor, fils de Caïus. C'est probablement à un frère de Numerius qui précède, et sur le compte duquel on ne trouve aucun document certain.

Nº 28. Au droit, tête de Janus Bifrons; au revers, une proue de navire accostée à droite d'un oiseau à long col et à longues jambes, comme serait une cigogne ; au-dessus C. FABI. C. F; à l'exergue ROMA. Riccio, pl. 19, nº 9; as coté 3 piastres.

Nº 29. Au droit, tête de femme tourrelée et voilée, à profil droit ; légende EX. A. PV ; au revers, la Victoire conduisant un bige à droite; au-dessous la lettre B, marque d'atelier, et une cigogne ; à l'exergue C. FABI. C. F. Morell, pl. 1, nº 6; Riccio, pl. 19, nº 8; denier coté 3 carlins et dont il existe de nombreuses variétés.

La présence d'un oiseau sur ces deux deniers les avait fait attribuer à la branche des Buteo, et Riccio voyait dans cet oiseau le buteo triorchis auquel, suivant Pline, cette branche devrait son surnom. Mais on ne trouve dans cette branche de la famille Fabia aucun individu du prénom de Caïus ; il en existe dans la branche des Pictor, à laquelle il est plus rationnel de les rattacher.

A la branche des Buteo on peut appliquer d'une manière plus exacte, sinon plus certaine, deux deniers rapportés par Morell dans les médailles dont il ne garantit pas la sincérité.

Nº 30. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; en avant, la marque dénariale X; derrière, un *pileu;* légende BVTEO ; au revers, les Dioscures galopant à droite; au-dessous N. FABI. M. F; à l'exergue ROMA. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 8.

Nº 31. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé ; en avant, la marque dénariale X ; derrière et en légende ROMA ; au revers, un cavalier coiffé d'un casque, courant à toute bride et tenant une couronne ; légende N. FAB. BVTEO. Morell, *Num. cons.* pl. XVI, nº 9.

De ces deux deniers, le premier serait, d'après les indications qu'il porte, applicable à Numerius Fabius Buteo, fils de Marcus, et qui fut consul en 507-247, ainsi qu'il est dit au § 39.

Le second pourrait s'appliquer au fils de ce Numerius, qui porta le même prénom, et fut en 530-224, maître de la cavalerie du dictateur Lucius Cœcilius Metellus. Il fait l'objet du § 40.

La branche des Labeo peut, avec certitude, revendiquer les deniers qui suivent, applicables à Quintus Fabius Labeo, questeur en 558-196, et dont il est parlé au § 47.

No 32. Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; en avant, la marque dénariale X; légende LABEO. ROMA; au revers, Jupiter dans un quadrige à droite, tenant la foudre et un long sceptre; au-dessous, une proue de navire; à l'éxergue Q. FABI. Morell, pl. 1, no 1, avec variantes, pl. 1, lettre A; Riccio, pl. 19, no 1; denier coté 2 carlins; Mionnet, 3 fr.

No 33. Au droit, tête de Jupiter Capitolin à profil droit et laurée; derrière, les lettres S. C.; au revers, Jupiter dans un quadrige, tenant la foudre et un long sceptre; au-dessous, une proue de navire; légende Q. FABI. Morell, pl. 1, lettre B; Riccio, pl. 56, no 1; denier coté 4 piastres; Mionnet, 3 fr.

Il n'est pas aussi facile de faire l'attribution de deux autres médailles signées par un Quintus Fabius. L'une est un quadrans rapporté par Riccio.

No 34. Au droit, tête d'Hercule à profil droit, coiffée de la peau de lion; derrière, les trois points qui désignent un quadrans; au revers, la proue de navire accostée des trois points quadrantaires; au-dessus Q. FABI; au-dessous et en exergue ROMA. Riccio, pl. 56, no 2; quadrans coté 2 piastres.

L'autre est un moyen bronze rapporté par Morell, et attribué par lui à Quintus Fabius Servilianus, préteur de Sicile en 608-147, avant d'être consul en 612-143.

No 35. Au droit, tête de Jupiter Capitolin à profil droit; au revers, un guerrier à gauche, appuyé sur la haste et présentant une patère; derrière, un bouclier ovale; en avant, un monogramme que l'on suppose être celui de Panorme; au-dessus, Q. FAB. Morell, pl. 1, no 4.

A la branche des Fabius Hispaniensis appartient un denier dont l'attribution ne saurait souffrir de difficulté, tant les indications sont précises.

No 36. Au droit, tête de Junon Moneta à profil droit et diadémée; légende C. ANNI. T. F. T. N. PRO. COS. EX. S. C.; au revers, la Victoire tenant une palme et conduisant un char à droite; au-dessous, la lettre Q, initiale de *Quæstor*; à l'exergue L. FABI. L. F. HISP. Morell, p. 1, no 8; Riccio, pl. 19, no 11; denier coté 1 piastre; Mionnet, 2 fr.

Le denier suivant, qui ne présente que des initiales, et attribué à tort à la famille Fabia, a donné lieu à différentes interprétations.

No 37 Au droit, tête de Rome à profil droit, coiffée du casque ailé; derrière, la mar-

que dénariale X; au revers. la Victoire dans un quadrige à droite présentant une couronne; au-dessous ROMA; à l'exergue C. F. L. R. Q. M. Morell, pl. 1, n° 7; Riccio, pl. 19, n° 10; denier coté 2 carlins; Mionnet, 6 fr.

Si, comme on le prétend, ces initiales signifient Caïus Fabius, Licius Roscius et Quintus Metellus, ce denier pourrait être attribué à Caïus Fabius, qui fut lieutenant de Jules César de 696 à 703; mais le type répugne à cette attribution. Si, au contraire, elles signifient Caïus Fannius, Lucius Rubrius et Quintus Metellus, la fabrication de ce denier pourrait remonter à l'an 612 environ, époque à peu près contemporaine du consulat de Caïus Fannius Strabo et du tribunat du peuple de Lucius Rubrius, et qui s'accorderait mieux avec le type de ce denier.

Deux médailles coloniales frappées à Calagusis (Calahorra), ville municipale de l'Espagne Tarragonnaise, révèlent l'existence de Lucius Fabius qui y exerça, sous Auguste, les fonctions de duumvir avec un Marcus Antonius, neveu du triumvir.

N° 38. Au droit, tête nue d'Auguste à profil droit; légende MVN. CAL. II. VIR.; au revers. un bœuf passant à droite; au-dessus M. ANTON.; au-dessous et en exergue L. FABI. Morell, pl. 3, n° 4.

N° 39. Au droit, tête nue d'Auguste à profil droit; légende IMP. AVGVSTVS. MVN. C. I.; au revers, un bœuf passant à droite; au-dessous II. VIR; au-dessus M. ANTON; à l'exergue L. FABI. Morell, pl. 3, n° 3.

Berry, *conseiller à la Cour impériale de Bourges, membre de la 1re classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CONSIDÉRATIONS GÉOGRAPHIQUES

Sur l'histoire du Brésil, de François de Varnhagen, par M. Davezac.

Le continent américain, d'une création évidemment plus récente que les autres parties du monde, est propre à inspirer les géographes à un plus haut degré que les historiens. Nulle part les lacs et les fleuves ne sont plus étendus, les montagnes plus saisissantes, les manifestations de la nature plus grandioses. Les merveilles et les problèmes semblent naître à tout instant sous les pas des voyageurs...

L'Amérique du sud, particulièrement, offre une mine inépuisable à l'ardeur des recherches; si les côtes sont explorées, l'intérieur des terres est encore un vaste champ ouvert aux amis des découvertes.

L'historien, au contraire, ne trouve dans ces parages qu'un passé bien restreint à fouiller. L'homme paraît être un hôte tout récemment établi

sur cette terre; les premiers habitants sont à peu près sans histoire; la politique, la religion, la science n'ont pris possession de l'Amérique qu'avec les conquérants européens. L'histoire n'a donc à enregistrer que trois cents ans de faits très-secondaires, d'opérations commerciales, de fondations de comptoirs, de petites révolutions intestines. Qu'est-ce que ce résultat, auprès de ceux que promet l'étude des annales de l'ancien monde.

Hâtons-nous, messieurs, d'accorder toutes nos sympathies à la manière dont M. Davezac a considéré l'histoire du Brésil. Membre de la Société de Géographie, il a étudié la question en géographe, et nous sommes heureux de vous dire que son livre nous a paru sous tous les rapports digne de la grande question qu'il examinait, et de la société à laquelle il présentait son travail.

Ses considérations critiques sur l'histoire du Brésil, débutent par un examen très-complet des divers ouvrages historiques consacrés aux annales du continent brésilien, qui occupe les immenses bassins des Amazones de la Plata et forme la moitié de l'Amérique du sud... Après avoir cité les ouvrages de Sébastien da Roca-Pitta, de François Solano, de Louïs Conçales, d'Édouard Lebrect, d'Ernest-Herman Munch, d'Alphonse Beauchamp, de Ferdinand-Denis et de plusieurs autres, M. Davezac signale ceux de Southey, œuvre assez complète, et arrive enfin à celui de François-Adolphe de Varnhagen, qui fait l'objet de son examen critique.

M. Davezac nous présente, dans un résumé rapide, toute l'économie de ce livre consciencieux et important, il fait à grands traits le tableau des révolutions géologiques de l'Amérique; il décrit le sol, l'aspect et la nature physique du Brésil. Il consacre également des pages d'un grand intérêt à l'étude des races indigènes, à leurs mœurs, à leur langue, à leurs rapports avec les premiers colons. Arrivé à la conquête du Brésil par les Portugais, M. Davezac fait certaines réserves en faveur des Castillans qui l'avaient découvert, et que M. Varnhagen néglige un peu, dans son histoire, en cédant à des préférences portugaises trop prononcées. Nous parcourons les mers, nous découvrons successivement chaque point des côtes à la suite de ces hardis navigateurs, les véritables grands hommes du XVIe siècle, comme les conquérants avaient été ceux du monde ancien, comme les souverains Pontifes furent ceux du moyen âge.

Dans cette immense impulsion maritime, au milieu des prodiges des marins espagnols et portugais, M. Varnhagen n'oublie pas les entreprises des Français sur les côtes du nouvel empire, entreprises si hardies, si persévérantes, si nombreuses, que le Portugal, inquiet, crut nécessaire de

faire des réclamations officielles, en 1516, et de notifier à la Cour de France les droits exclusifs de propriété que le Saint-Siége lui avait conférés sur toutes les terres situées au sud d'un certain méridien... Cette protestation n'empêcha pas *la Pèlerine*, armée à Marseille aux frais du général des galères Saint-Blancart, d'aller construire un fort sur l'emplacement même du poste portugais de Fernambouc; mais la petite garnison française ne tarda pas à être expulsée; notre drapeau ne flotta que passagèrement sur cette partie de l'Amérique.

La période de la conquête est évidemment l'ère brillante et grandiose de l'histoire du Brésil. M. Varnhagen raconte les péripéties dramatiques de nos essais d'établissement, en 1555, à Rio-de-Janeiro, sous Villegagnon et Bois-le-Comte, en 1612, à Maragnan, sous la Ravardière et Bazilles; mais quand nous entrons dans la période de l'occupation exclusive et pacifique des Portugais, l'intérêt se refroidit, les questions politiques intérieures sont absorbées par les questions commerciales, et M. Davezac les passe sous silence pour entrer dans l'examen des découvertes géographiques... Alors, maître de l'ensemble du livre de M. Varnhagen, il s'attache à la partie dont il a entrepris la critique, la géographie, et il entre hardiment dans le cœur de son sujet... Il refait l'histoire des expéditions maritimes et des découvertes de Vespuce, de Hôjeda, de Pinçon, de Lepe; il rend aux Espagnols et aux autres nations le mérite que l'auteur tente de leur enlever au profit exclusif des Portugais... Il se livre enfin à un examen approfondi de la bulle d'Alexandre VI, qui partageait l'Amérique entre les gouvernements de Madrid et de Lisbonne, à l'aide d'un méridien passant à 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert...

Le débat sur cette question de géographie, conduit par M. Davezac avec une science approfondie, une logique ferme et sûre, s'éloigne des attributions de l'Institut historique. Nous nous bornerons à constater le talent employé dans cette controverse. L'établissement des Français dans la Guyane, les priviléges accordés par Louis XIII et Louis XIV à nos Compagnies de commerce, les limites débattues entre les gouvernements espagnol et français à cette occasion, tout est étudié, examiné, par M. Davezac, avec une conscience, une exhibition de preuves et de titres qui peuvent servir de base à nos droits de conquête dans l'Amérique méridionale... Le livre de M. Davezac, fût-il borné au recueil des notes insérées à la suite de son examen critique, notes qui forment la moitié du volume, mériterait une place honorable dans les travaux géographiques de ces dernières années... Cette partie du travail, résultat des recherches les plus persévérantes, est le guide le plus sûr que nos consuls, nos commerçants, nos

hommes politiques puissent consulter pour remonter aux sources des questions politiques et commerciales.

Nous adressons donc au livre de M. Davezac une approbation sans réserve ; mais nous désirons aussi qu'une partie de nos félicitations remonte jusqu'à M. Varnhagen, qui a doté le Brésil d'une histoire approfondie très-complète, et qui restera comme le monument fondamental des annales de cette contrée.

CÉNAC-MONCAUT, *membre de la 1re classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MARS 1859.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 9 mars, à huit heures et demie du soir. M. Breton, président de la 4e classe, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. Grabeuil Théodore, qui demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Siméon Chaumier et Renzi ; il fait suivre sa demande d'un ouvrage intitulé : *Abrégé chronologique de l'histoire des Papes, précédé de notions sur la Papauté :* M. le président nomme une commission composée de MM. l'abbé Darras, de Montaigu et Renzi, pour examiner les titres du candidat. M. Renzi communique à la classe une lettre de M. le marquis Cuneo d'Ornano, notre collègue à Oran (Algérie française), dans laquelle il donne des renseignements curieux sur cette ville, sur ses habitants, appartenant à plusieurs populations, arabe et européennes, sur leurs mœurs et sur les monuments de la ville d'Oran. Cette lettre est renvoyée au comité du journal.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La commission, nommée pour examiner les titres de M. Léonce Mallefille, qui s'était présenté comme candidat à cette classe, a déposé son rapport sur le bureau ; M. Valat, rapporteur de la commission, est prié d'en donner lecture. L'avis de la commission est favorable au candidat ; on passe au scrutin secret, et M. Léonce Mallefille, est admis en qualité de membre résidant, sauf l'approbation de l'Assemblée générale.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même



présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

M. le colonel Marmier offre à la classe la biographie qu'il vient de publier sur M. Gauthier de Rougemont, chef d'escadron en retraite, conservateur de l'habitation et du tombeau de Napoléon Ier, à l'île de Sainte-Hélène. Renvoyée à M. Masson pour la chronique du journal.

*** La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. le marquis de Montlaur offre la biographie qu'il a publiée sur le général de Richemont (1770-1853) ; M. de Montaigu est chargé d'en faire un rapport à la classe. Notre honorable collègue, M. de Pongerville, de l'Académie française, offre la biographie de M. Lemercier, l'un des premiers fondateurs de l'Institut historique ; M. Renzi est nommé rapporteur. M. Emile Agnel envoie son rapport sur les travaux de la Société archéologique de Sens ; ce travail sera porté à l'ordre du jour des lectures sur la lettre de convocation de la séance prochaine.

M. Sédail est appelé à la tribune pour lire son mémoire intitulé : *Etude sur l'élégie et sur le poëte Millevoye.* MM. de Berty, Carra de Vaux, Breton, abbé Darras et de Montaigu, adressent à l'auteur des observations tendant à modifier quelques parties de ce mémoire. M. l'abbé Darras lit ensuite une courte notice relative à l'ouvrage ayant pour titre : *Dom Sébastien, roi du Portugal,* par M. de Heaulme ; cette notice est renvoyée à la chronique du journal.

Une commission, nommée par l'Assemblée, est chargée d'examiner et de modifier tous les mémoires destinés à être lus dans la séance publique du 3 avril, de manière que chaque lecture ne puisse pas durer plus de 20 minutes. Cette commission est composée de MM. de Berty, de Montaigu et Valat, assistés de MM. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint, et Renzi, administrateur.

Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 MARS 1859.

La séance est ouverte à huit heures est demie. M. Carra de Vaux, président de la 3e classe, occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Lettre de M. le comte Reinhard, président honoraire, qui s'excuse de ne pouvoir pas assister à la séance. Il est retenu chez lui par le chagrin qu'il éprouve à cause de la perte qu'il vient de faire

de sa fille, à Nice, d'où il ne fait qu'arriver à Paris. M. le comte envoie en même temps à l'Institut historique deux volumes du congrès tenu à Bruxelles, sur la propriété littéraire et artistique, qu'il vient de recevoir en qualité de délégué de notre Société à ce congrès. M. Masson est nommé rapporteur. M. Barbier s'empresse de prévenir que s'il ne peut pas se rendre à la séance, il est prêt à lire son mémoire dans la séance publique du 3 avril. M. Mahon, vice-consul à Cardiff, fait hommage à la Société d'un mémoire sur le port et la ville de Liverpool (Angleterre) ; M. Desclosières est nommé rapporteur.

M. Renzi présente à l'Assemblée un tableau statistique de tous les travaux exécutés par l'Institut historique, mémoires et rapports publiés pendant 25 ans dans l'*Investigateur* (30 tomes) et dans les 6 volumes des congrès. On décide que ce tableau sera reproduit dans le journal.

On propose de se réunir dans un banquet le soir même de la célébration du 25e anniversaire de la fondation de notre société. M. l'administrateur est chargé d'adresser à nos collègues une invitation à cet effet ; MM. Jumelin et Ray sont nommés commissaires du banquet. M. Hahn adresse à l'Assemblée les pièces justificatives, d'après lesquelles il a écrit son mémoire, lu dans la dernière séance. M. de La Badie envoie le second rapport sur la deuxième excursion qu'il a faite dans les pays basques ; ce rapport sera porté à l'ordre du jour des lectures de la prochaine séance.

M. le président soumet à l'approbation de l'Assemblée l'admission de M. Mallefille, faite par la deuxième classe dans la dernière séance ; on passe au scrutin secret, et M. Léonce Mallefille est proclamé membre résidant de l'Institut historique.

Notre collègue, M. de Saint-Albin (Hortentius), conseiller à la Cour impériale, demande à lire une pièce de vers intitulée : *Darius et Jugurtha ;* cette lecture a été écoutée avec intérêt par l'Assemblée, qui décide qu'elle sera portée à l'ordre du jour des lectures, qui auront lieu dans la séance publique du 3 avril. M. Valat donne lecture de son mémoire : *Essai historique sur les sophistes grecs*. M. Valat est autorisé à lire ce même mémoire dans la séance publique. L'Assemblée fixe au vendredi 1er avril la réunion de la commission chargée d'examiner les mémoires destinés à être lus dans la même séance. M. Carra de Vaux lit ensuite son mémoire intitulé : *Les Merveilles de l'autre monde, décrites par un vieil auteur* ; à la suite des observations que plusieurs de nos collègues lui ont adressées, l'auteur retire son mémoire pour le modifier.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CORRESPONDANCE.

MON CHER MONSIEUR RENZI,

J'ai beaucoup regretté, en partant, de n'avoir pu dire adieu à mes honorables collègues et me mettre à leur disposition sur cette terre africaine. Veuillez, mon cher Renzi, être mon interprète auprès d'eux, et les assurer de mon éternel souvenir pour toutes les bontés qu'ils ont eues pour moi pendant que je partageais leurs travaux.

Me voici donc à Oran, sur un sol bouleversé par les révolutions physiques du globe et les démêlés sanglants des hommes. Cette ville, assise sur trois collines séparées par des ravins, a, dans son aspect, un pittoresque qui est bien en rapport avec l'agglomération d'hommes qui la remplit. Ses maisons blanches et basses en grande partie, groupées en amphithéâtre sur ces mamelons irréguliers dont les cimes supportent des forts et des batteries, les mosquées avec les minarets d'où le muezzin appelle le croyant à la prière, les synagogues des Juifs, les temples des protestants, les églises, édifices nouveaux élevés par les conquérants; ajoutez à tout cela, un ciel magnifique sur la cité profane, vous aurez une idée du mélange des peuples, des cultes, des mœurs qui y sont concentrés. Outre le mahométisme, il y a encore le fétichisme, religion du nègre, qui forme une part notable de la population. C'est le culte le plus ignoble; c'est une doctrine née de la paresse du climat qui n'offre que des sujets de peur à ces peuples qui n'ont ni temples, ni ministres, et où le corps est sans force et l'esprit sans intelligence.

Quand je connaîtrai mieux ce pays, je vous en ferai un tableau plus détaillé. Habitant la campagne et chasseur au milieu des tribus nomades qui ont fixé leurs tentes dans les montagnes qui m'entourent, j'aurai le temps, et je me procurerai des documents d'autant plus authentiques qu'ils seront pris sur les lieux mêmes, au sein de la vie arabe.

Croyez à tous mes sentiments d'estime et d'amitié.

Marquis CUNEO D'ORNANO, *membre de la* 1re *classe.*

CHRONIQUE.

— La Société des Sciences, Agriculture et Belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, séant à Montauban, nous a adressé le recueil des mé-

moires, discours, rapports et pièces de poésie qui ont été lus dans sa séance publique du 10 juin 1858.

Nous devons d'abord féliciter cette société d'avoir repris la publication de ses travaux qu'elle avait longtemps interrompue, bien que depuis 1742, sous le titre de *Société littéraire de Montauban*, puis sous celui d'*Académie des Belles-lettres*, elle n'ait cessé de se réunir que dans les plus mauvais jours de la Révolution, ni de se livrer, soit à des recherches historiques, soit à des productions scientifiques ou littéraires.

La séance de cette année se fait remarquer par des travaux aussi intéressants qu'utiles.

Nous y voyons en premier lieu un discours prononcé par son président, M. Pouvillon, sur les institutions populaires. Ce discours embrasse les institutions qui ont pour but les améliorations matérielles, et celles qui ont pour objet les améliorations morales du peuple. Il expose le grand et heureux développement que les unes et les autres ont acquis de notre temps, et il cite à ce sujet l'établissement des crèches, des salles d'asile, des sociétés de patronage, des caisses d'épargne, des caisses de retraite; puis les cités ouvrières, l'asile des convalescents de *Vincenne* et l'hospice des invalides civils du *Vésinet*, qui viennent de s'ouvrir, et enfin les nombreuses sociétés de secours mutuels où les ouvriers trouvent non-seulement des ressources matérielles, mais de bons exemples, et qui font régner parmi eux une discipline fraternelle, suivant l'heureuse expression de M. Pouvillon.

Sous le rapport spécial des améliorations morales, le discours signale les institutions des Petites-Sœurs des Pauvres, des Frères de la Doctrine chrétienne, de l'Assistance judiciaire. Il indique cependant une lacune dans l'enseignement populaire, celui de l'agriculture; mais cette lacune, le gouvernement s'occupe en ce moment de la combler dans les écoles primaires, où cependant il n'est possible que d'en donner les premiers éléments, la pratique ne pouvant être apprise, ainsi que les principes théoriques, que dans les fermes expérimentales et dans des écoles professionnelles. Enfin, ce discours invite la littérature et la presse périodique à concourir avec zèle à répandre parmi les populations les notions éternelles de morale et de justice, l'amour de la patrie, les principes du droit national et du droit des gens, tout en propageant les belles découvertes de la science et de l'industrie.

Après un rapport du secrétaire de la Société, M. Debin, sur les concours proposés pour 1859, concernant l'agriculture et la poésie, une belle pièce poétique est insérée sur le sujet important traité par le président, le progrès matériel et le progrès moral. Cette pièce dont l'auteur est M. Edmond

Py, notre collègue, et professeur à Sorrèze, est un petit poëme qui contient de bons et beaux vers, et notamment quelques strophes tout à fait remarquables ; mais elle est trop longue pour qu'il soit possible de la placer ici. Elle a été couronnée d'une médaille par la Société du département de Tarn-et-Garonne.

Vient ensuite une étude sur la juridiction des consuls de Montauban en matière criminelle, par M. Devals; cette étude est faite d'après le dépouillement et le classement des nombreux documents qui existaient dans les combles de l'hôtel de ville de Montauban. Ces documents donnent toute l'histoire municipale de cette ville, depuis les premières années du XIIe siècle jusque vers la fin du XVIe. Le mémoire sera ultérieurement continué.

Deux pièces de poésie terminent ce recueil, l'une a pour titre : *Le luxe et le bien-être*, par M. J. Lacroix, l'autre : *Espoir et confiance*, par M. J. Tieys. On y trouve, avec les inspirations de la morale la plus pure, des marques d'un vrai talent poétique.

Nous espérons que, l'an prochain, la Société nous offrira le résultat de travaux qui ne seront pas moins utiles. ALIX, *membre de la 2e classe.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Société* académique des Hautes-Pyrénées, 5e année; Bulletin n° 1, Tarbes, 1857-1858.

— *Alperoses,* chants suisses, par Xavier Kohler, poésies, vol. in-12, Porentruy, 1857.

— *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, tome VI, gr. in 8°, Sens, 1858.

— *Curiosités* judiciaires et historiques du moyen âge, Procès contre les animaux, par M. E. Agnel.

— *Les Points* principaux de l'histoire de Berlin, vol. in-8°.

— *Discours* prononcé dans l'assemblée générale des Comités historiques de l'Allemagne, le 19 septembre 1858, par M. Fidicin, archiviste de la ville.

— *Communications* de la Société des antiquaires de Zurich, 7 cahiers de 1851 à 1858, et 13 rapports de 1844 à 1857.

— *L'Economiste* (l'Economista) en italien. — Journal mensuel d'agriculture, économie, physique et chimique appliquée, etc. — Janvier, n° 1, Milan, 1859.

— *La Tribune* des linguistes, philosophie des langues, études philolo-

giques, questions grammaticales, réforme orthographique, alphabet universel, langue universelle, sous la direction de M. Casimir Henricy, 1re année du nº 1 à 5 (octobre 1858 à février 1859), Paris.

— *Leçons de langue espagnole*, d'après la méthode Robertson, vol. in-12, 1855, 3e édition, augmentée d'un travail sur le caractère de la langue espagnole et d'une Histoire de la littérature, par M. Léonce Mallefille. Paris, 1853.

— *Histoire* du bienheureux Jean, surnommé l'humble, seigneur de Montmirail en Brie, etc., par M. l'abbé Boitel, vol. in-12. Paris, 1859.

— *Abrégé* chronologique de l'histoire des Papes, précédé de notions sur la papauté, etc., par M. Théodore Grabeuil, vol. in-12. Paris, 1859.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, 4e année, nº 1, 2, 3, janvier, février et mars 1859. Paris.

Storia militare, histoire militaire de la France, par le professeur Crollalanza, livraison 36. Fano, 1858.

— *Mémoires* et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, vol. in-8º; Mons, 1858.

— *La feuille* de correspondance (en allemand), par M. le docteur Grotefend, nº 12, septembre; Hanovre, 1858.

— *Collection* de la section historique de l'Académie royale des sciences de Munich, composée de huit cahiers contenant, le 1er, le rapport entre l'Académie et l'école; le 2me, les mesures que le roi de Bavière a prises pour activer le progrès des sciences; le 3me, la découverte de nouvelles pièces en vers de François Petrarca; le 4me, la dissertation sur la politique suivie par Henri Ier d'Allemagne; le 5me, le discours sur la manière dont l'ancienne langue des Germains s'est formée et sur l'ancienne littérature allemande; le 6me contient la biographie du savant Vallenstein; le 7me, la biographie du chevalier Rupert, comte palatin au xviie siècle; le 8me enfin renferme quelques dissertations qui ont été lues dans la section historique de l'Académie des sciences, et forme la seconde partie de ce cahier ou 8me volume et le 32me volume des mémoires et des inscriptions de l'Académie royale des sciences de Munich.

— *Catalogue* des livres, dessins, estampes, composant le cabinet de feu M. A.-P.-M. Gilbert, homme de lettres, membre de la Société des antiquaires de France, précédé d'une notice biographique par M. Dusevel, suivie d'appréciations sur sa collection iconographique, par M. Bonnardot; Paris, 1858.

A. RENZI, *Administrateur*.

Achille JUBINAL, *Secrétaire général*.



MÉMOIRES.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'INSTITUT HISTORIQUE, DU 3 AVRIL 1859.

(25e anniversaire de sa fondation.)

Discours d'ouverture prononcé par M. N. de Berty, vice-président.

Mesdames et Messieurs,

L'Institut historique a été fondé, au mois d'avril 1834, pour encourager et propager les études historiques en les appliquant à tous les objets des connaissances humaines. Il s'occupe notamment de recherches sur la géographie ancienne, la chronologie, les langues, les littératures, les sciences physiques, mathématiques, philosophiques, l'archéologie et les beaux-arts. Depuis un quart de siècle, il poursuit avec persévérance, au milieu des bouleversements politiques et des changements de toute nature, le but utile que ses fondateurs se sont proposé ; mais, en jetant un regard rétrospectif sur la carrière qu'il a parcourue, il n'a pu oublier tout ce qu'il doit aux hommes éminents qui l'ont créé, aux souverains et aux princes qui l'ont honoré de leur protection, aux savants de la France et de l'étranger et aux zélés collaborateurs qui l'ont soutenu de leur concours éclairé. Il a voulu leur exprimer, dans une assemblée générale, sa profonde gratitude.

Dans les familles fidèles aux traditions de leurs ancêtres, il est d'usage de marquer par des réjouissances ou des réunions extraordinaires les jours qui rappellent d'heureux événements. Cette coutume respectable devait être suivie dans notre Société, dont les membres sont unis entre eux par les liens d'une affectueuse confraternité. Il n'est pas, d'ailleurs, pour l'Institut historique, de souvenir plus noble et plus doux à perpétuer que celui de sa naissance. Tels sont les principaux motifs qui l'ont déterminé à célébrer le 25e anniversaire de sa fondation dans une séance publique. En vous invitant, Mesdames et Messieurs, à assister à cette fête de famille, nous avons eu l'intention d'y associer les amis des lettres et des saines doctrines; mais les joies de ce monde sont presque toujours mêlées de peines que vous partagerez : nous regrettons en ce moment l'absence de notre honorable Président, M. le marquis de Brignole, qui est allé porter en Italie l'influence bienfaisante de ses vertus, et celle de notre Président

honoraire, M. le comte Reinhard, qu'une grande douleur retient éloigné de notre réunion.

Après avoir ainsi exposé la destination de l'Institut historique et le but de cette assemblée générale, il nous reste un devoir à remplir. Nous ne pouvons résister au besoin de rendre un hommage public de notre reconnaissance à la mémoire de Mme la marquise de Taulignan. En léguant à notre Société une somme importante dans son testament, cette femme distinguée lui a donné en même temps un éclatant témoignage de son intérêt et les moyens de distribuer de nouveaux prix aux auteurs des meilleurs mémoires sur l'histoire.

N. de Berty, *vice-président de l'Institut historique.*

Compte rendu des travaux de l'Institut historique.

Nous célébrons aujourd'hui le 25e anniversaire de *l'Institut Historique*. Un quart de siècle a donc déjà passé sur notre compagnie sans en altérer la marche ni les statuts. Injures et railleries de la petite presse, révolutions et changements de règne, elle a tout surmonté ; elle a survécu à tout.

Je me vois encore, Messieurs, assistant à sa fondation. C'était le soir, dans une modeste salle de la rue Saint-Guillaume. Nous avions été convoqués une trentaine d'amis des lettres, par MM. Michaud, de l'Académie française, et Eugène de Monglave. Là, se trouvaient MM. *Ampère*, *Baltar*, *Berton*, *Bory de Saint-Vincent*, *Boullaud*, *Buchez*, *de La Borde* (A.) *Cailloué*, *Geoffroy Saint-Hilaire*, *Guillon*, évêque de Maroc, *Jomard*, *Isambert*, *de Jouy*, *d'Eckstein*, *Michaud*, *Michelet*, *Poujoulat*, *Villenave* et autres.

La délibération ne fut pas longue sur le fond. La France entrait alors dans ce mouvement archéologique qui honora les premières années du règne de Louis-Philippe, et le besoin se faisait sentir d'institutions spéciales, où les efforts particuliers des simples citoyens pussent trouver un point d'appui, un centre d'encouragement que n'offrent pas toujours les corps administrativement constitués.

En quelques heures, Messieurs, la réunion dont je vous parle et dont je tiens à honneur d'avoir fait partie, décida la création de notre journal, la publication de nos mémoires, l'appel au public français et européen, par des congrès dont le premier se tint à l'Hôtel-de-Ville, et enfin elle donna à notre Société ce nom d'*Institut Historique*, qu'on voudrait aujourd'hui lui ravir, en confisquant au profit de quelques compagnies officielles certains substantifs de la langue française.

Si je rappelle ces détails, Messieurs, ce n'est pas sans motif. C'est pour montrer que nous avons âge d'homme et que, tout faible qu'il soit, l'*Institut Historique* peut se défendre comme il a pu marcher. La durée, d'ailleurs, constitue, selon moi, une noblesse, une auréole, et elle permet de parler des résultats acquis.

Ces résultats, je vous les résumerai en quelques chiffres.

Savez-vous, Messieurs, combien nous avons publié de volumes depuis notre fondation? — 36. — Combien vous avez tenu de congrès? — 14.

Dans ces trente-six volumes il y a 291 *mémoires historiques;* 63 mémoires sur des *questions scientifiques;* 42 mémoires sur des *sujets littéraires;* 72 mémoires archéologiques; 38 relatifs aux beaux-arts, et 17 concernant la linguistique. — Total 523 mémoires.

Voulez-vous connaître le nombre des rapports qui ont été lus à vos 248 séances? Il s'élève au chiffre énorme de 581.

Pendant ces 25 ans, vos présidents ont été successivement :

MM. Michaud (de l'Académie française).
Le comte d'Allonville.
Alex. Lenoir.
Le duc de Doudeauville.
Le comte Le Pelletier d'Aunay.
Le comte Molé.
Le baron Taylor.
Le marquis de Pastoret.
Le marquis de Larochefoucauld-Liancourt.
Martinez de la Rosa.
Le prince de la Moskowa.
De Lamartine.
Le marquis de Brignole-Sale, ancien ambassadeur de Sardaigne.
Le comte Reinhard.

Vos 14 congrès ont été présidés par MM. Michaud, Buchez, Casimir Broussais, Dufey de l'Yonne, le baron Taylor, de Pastoret, Martinez de la Rosa, de la Rochefoucauld-Liancourt, le comte Le Pelletier d'Aunay et Nigon de Berty. Dans ces congrès, on a décerné cinq médailles en or de 200 francs aux auteurs de mémoires admis aux différents concours. Enfin, un ministre, dont les lettres ont gardé la mémoire (ce qui est rare), M. le comte de Salvandy, a reconnu et approuvé vos statuts.

Si je voulais citer le nom des auteurs des principaux *mémoires* publiés dans votre recueil, je ferais défiler devant vous tout ce qui a honoré les lettres depuis 25 ans. Nous retrouverions MM. de Villenave, Cahen, Amé-

dée Renée, Mary-Lafon, de Reiffemberg, l'abbé Labouderie, Ferdinand Berthier, qui, s'il est privé de la parole, ne l'est pas de l'écriture, — Dureau de la Malle, et surtout, cet écrivain (car il n'était que cela alors), qui, porté depuis par nos suffrages jusqu'au trône des Césars, a su remettre la France à son rang, la faire rentrer dans sa gloire, et qui, s'il croyait devoir bientôt appeler notre pays aux armes, afin que nous, les fils aînés de la race latine, nous aidassions à l'indépendance de la patrie de Virgile et de Dante, verrait que l'épée de nos soldats sait reluire encore au soleil comme aux grands jours d'Austerlitz et de Marengo.

Mais descendons de ces hauteurs, Messieurs, qui ne nous appartiennent pas, et reprenons, ici du moins, notre humble rôle de secrétaire.

Durant l'année qui vient de s'écouler, vos travaux se sont succédé sans interruption et avec une régularité digne d'éloges. Vous avez entendu avec intérêt la fin du grand travail de M. Valet de Viriville, professeur à l'Ecole des chartes, sur Charles VII et ses conseillers. Vous vous êtes mêlé par un *mémoire* de M. Valat à la bruyante et brillante querelle qui s'est élevée au milieu des archéologues sur l'*Alesia* de César. M. Cénac-Moncaut vous a lu son *Parallèle de la révolution calviniste du Béarn au* XVI*e siècle et de la révolution française au* XVIII*e*. Enfin MM. le comte Reinhard, Depoisier, Barbier ont également enrichi votre recueil de mémoires.

Qu'ajouterai-je encore? — Vos *Revues d'ouvrages* ont été des plus nombreuses; votre correspondance avec les autres corps savants français et étrangers, a reçu, ainsi que vos échanges, un notable accroissement; enfin vous avez distribué trois médailles d'argent aux auteurs des meilleurs travaux que vous avez publiés.

Je terminerai par un acte qui fait honneur à l'un de vos membres.

Le Conseil d'Etat ayant cru devoir, parce que jusqu'ici vous n'êtes point reconnu comme Société d'utilité publique, casser le legs de 10,000 francs que vous avait fait en mourant, pour donner un prix annuel, Mme la comtesse de Taulignan, née de Montpezat, l'un de ses neveux et héritiers, M. de Saint-Albin, conseiller à la Cour Impériale de Paris et notre collègue dans cette assemblée, n'a pas voulu méconnaître les intentions de l'honorable testatrice, et malgré la décision qui l'autorisait à rester maître du legs qui le concernait, il vous en a noblement remis sa quote-part. Je propose donc à l'Institut Historique de lui manifester sa reconnaissance en ajoutant son nom à celui de la donatrice, et en appelant la récompense qu'il distribuera tous les ans, *prix Taulignan Saint-Albin*.

Achille Jubinal,

Secrétaire général de l'Institut Historique, membre du Corps législatif.



STATISTIQUE

DES TRAVAUX DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT 25 ANS.

Par M. A. RENZI.

Investigateur, tomes	**30**
Congrès, volumes	**6**
TOTAL	**36 volumes.**

TOMES et ANNÉES	NOMBRE des MÉMOIRES		MÉMOIRES LES PLUS REMARQUABLES — LEURS TITRES	LEURS AUTEURS
Ier	Histoire............	13	Doctrines historiques, De Barante, et Aug.Am. Thierry.	BROUSSAIS.
—	Sciences	2	Influence des Gaulois sur la civilisation des Grecs et des Romains.	VILLENAVE.
1834-35	Littérature.........	2	Architecture des Egyptiens, des Grecs et des Romains.	F. THOMAS.
	Linguistique........	1	Architecture en France au moyen-âge.	NIQUET.
	Beaux-arts	5	Sciences, littérature, beaux-arts au Brésil.	NIQUET et DEBRET.
	Archéologie	2	Condition des esclaves dans la Gaule.	AMÉDÉE RÉNÉE.
	Total......	25	Beaumarchais.	MARY-LAFON.
			L'obélisque de Louqsor.	ALEX. LENOIR.
			Littérature rabbinique.	CAHEN.
			But de l'histoire.	MARIE, avocat.
II	Histoire............	5	La Montagne des Juifs.	MICHAUD, de l'Acad. franç.
—	Sciences	4	Rapports entre l'Inde et l'Europe.	Baron d'ECKSTEIN.
1835	Littérature.........	2	Mirabeau.	MARY-LAFON.
	Linguistique	2	Massacre de Vassy.	VICTOR BOREAU.
	Beaux-arts	2	Monuments de Nérac.	RAIMOND THOMASSY.
	Archéologie	3	Monarchie universelle de l'Eglise.	THÉOPHILE LAVALLÉE.
	Total......	18	Louis XI.	DE REIFFENBERG.
			Civilisation des Hottentots.	BANNISTER.
			Les races humaines.	VICTOR COURTET.
III	Histoire............	5	David, souvenirs historiques.	ALEX. LENOIR.
—	Sciences	2	Histoire de l'Allemagne.	Dr SANDRAS.
1835-36	Littérature.........	2	Histoire du Midi.	MARY-LAFON.
	Linguistique	1	Analyse de Kallakao-Upanischat-Yadschour-Véda.	Baron d'ECKSTEIN.
	Beaux-arts	2	Histoire de la médecine.	C. BROUSSAIS.
	Archéologie	1	Précis histor. sur l'arme de l'artillerie.	NAP.-LOUIS BONAPARTE, empereur.
	Total......	13	Les Santons avant et pendant la domination des Romains.	MASSION.
			D'Aguesseau, le chancelier.	LABOUDERIE (l'abbé).
IV	Histoire............	4	1° Sourds-muets.	BERTHIER.
—	Sciences	1	2° Héloïse et Abélard.	ALEX. LENOIR.
1836	Littérature.........	1		
	Linguistique........	1		
	Archéologie	1		
	Total......	8		
V	Histoire............	4	Antiquités de Paris.	ALEX. LENOIR.
—	Sciences	2		
1836-37	Littérature.........	1		
	Linguistique	1		
	Beaux-arts	1		
	Archéologie	4		
	Total......	13		

NOMBRE DES RAPPORTS	RAPPORTS LES PLUS REMARQUABLES SUR DIVERS OUVRAGES — TITRES DE CES OUVRAGES	AUTEURS DES RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES
23	Sur la traduct. de la Bible par Cahen. Archives d'Angleterre. Littérature polonaise.	FRESSEMONTVAL. BANNISTER et JUBINAL. NIEMCEWICZ.	Lettres.............. 26 Documents.......... 30 Chroniques.......... 40
21	Encyclopédie pittoresque. Jean Desprez, dit d'Outre-Meuse. Histoire de la Corse.	Baron de ROUJOUX. L.-M. POLAIN, de Liége. FRIESS.	Lettres.............. 24 Documents......... 24 La peste à Paris, 1533. Honneurs au roi de Pologne. Biographies.......... 1 Biograph. de Boyer. Chroniques.......... 36
26	Archives curieuses de l'histoire de France de Cimber et Danjou. Antiquités mexicaines. Rome au siècle d'Auguste. Voyages pittoresques dans l'ancienne France, par MM. le baron Taylor, Nodier et de Cailleux.	EUG. LABAT. FRESSEMONTVAL. Comte d'ALLONVILLE. A. JUBINAL.	Lettres.............. 15 Documents.......... 16 Chroniques.......... 20
15	Histoire des croisades, par Tiby. Manuel d'artillerie du prince Louis-Napoléon Bonaparte. Littérature allemande. Progrès de la médecine.	A. JUBINAL. PLIVART. VENEDEY. Dr CERISE.	Lettres.............. 10 Documents.......... 14 Biographies.......... 1 Chroniques.......... 16
16	Histoire des doctrines morales et politiques de Matter.	LONGPERIER.	Lettres.............. 10 Documents.......... 8 Chroniques.......... 24

TOMES et ANNÉES	NOMBRE des MÉMOIRES		MÉMOIRES LES PLUS REMARQUABLES	
			LEURS TITRES	LEURS AUTEURS
VI	Histoire...........	2	Psychologie indoue.	Dr Cerise.
—	Sciences...........	3	Langue française-allemande.	Venedey.
1837	Linguistique.......	2	Catacombes de Rio-Janeiro.	Debret.
	Beaux-arts.........	2		
	Archéologie........	1		
	Total......	10		
VII	Archéologie........	2	Monuments de Paris.	Alex. Lenoir.
—	Total......	2		
1837-38				
VIII	Beaux-arts.........	3		
—	Total......	3		
1838				
IX	Histoire...........	2	Physiologie des Indous.	Dr Cerise.
—	Sciences...........	1		
1838-39	Beaux-arts.........	2		
	Archéologie........	2		
	Total......	7		
X	Histoire...........	1	Langues des peuples.	Baron d'Eckstein.
—	Sciences...........	1		
1839	Linguistique.......	1		
	Beaux-arts.........	1		
	Archéologie........	1		
	Total......	5		
XI	Histoire...........	1	Physique ancienne.	Curé de Varengeville.
—	Sciences...........	1	Charlemagne.	Prat.
1839-40	Littérature........	1	Monuments babyloniens.	Moreau, de Dommartin.
	Beaux-arts.........	3		
	Archéologie........	4		
	Total......	10		
XII	Histoire...........	8	La place de la Concorde (1748-1840).	E. Breton.
—	Sciences...........	2		
1840	Beaux-arts.........	2		
	Archéologie........	2		
	Total......	14		
XIII	Histoire...........	13	Histoire de l'architecture.	E. Breton.
—	Sciences...........	4	Economie politique des Romains.	Dureau de la Malle.
1841	Littérature........	2	Histoire du théâtre français.	Baron Taylor.
	Beaux-arts.........	3	Musique en France.	Elwart.
	Archéologie........	1	Congrès historique.	Marquis de Pastoret.
	Total......	23	Découv. de l'Amérique par Colomb.	Martinez de la Rosa.
XIV	Histoire...........	6	Théâtres des Grecs et des Romains.	E. Breton.
—	Sciences...........	4	Influence de l'esprit act. sur la littérat.	Martinez de la Rosa.
1842	Littérature........	3	Lopez de Vega.	Le même.
	Linguistique......	1	Langue des Ouolofs.	Renzi.
	Archéologie........	4	Langues des Indiens du nord de l'Amérique (90 idiomes).	Le même.
	Total......	18	L'esprit du siècle.	Martinez de la Rosa.

NOMBRE DES RAPPORTS	RAPPORTS LES PLUS REMARQUABLES SUR DIVERS OUVRAGES — TITRES DE CES OUVRAGES	AUTEURS DES RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES
12	Académie royale de Belgique. Tapisserie de Flandre, par M. Jubinal et Sansonetti.	Baron de REIFFENBERG. JEAN DU SEIGNEUR.	Documents........... 6 Un de Napoléon. Un de Bolivar.
10	Inscriptions cunéiformes. Gerson.	BURNOUF. O. LEROY.	Lettres............... 6 Documents........... 2 Biographies......... .. 1 Biogr. de Berlinghieri. Chroniques.......... 12
4			Documents......... . 2 Chroniques........... 2
12	Histoire du Brésil, par Warden. Drapeau, couleurs, insignes de la monarchie française, par Rey.	DRÉOLLE. Général BARDIN.	Lettres............... 9 Documents........... 4 L'île de Cuba. Chroniques........... 10
14	Congr. de Vérone, par Châteaubriand. Histoire de France, par Michelet. Doctrines morale et polit., par Matter. Antiquités américaines. Chronol. histor. des papes, p. Maslatrie. Captivité de François Ier, par Rey.	Comte d'ALLONVILLE. VENEDAY. LONGPÉRIER. TREMOLIÈRE. DUFEY. Comte d'ALLONVILLE.	Lettres..... .... 2 Documents.. .... 1 Par M. Poujoulat. Chroniques........... 30
17	Hist. littér. de la France, par Ampère. Formation de la régence d'Alger, par Ferd. Denis. Hist. de saint Augustin, par Vincent. La logique d'Aristote, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut. Etude des races.	LEUDIÈRE. MAC'CARTHY. BADICHE. B. JULLIEN. COURTET DE L'ISLE.	Lettres.. .... 2 Chroniques........... 24
25	Littérature italienne, par Mlle d'Aubigny. Révolutions des peuples du Nord, par Choppin.	E. BRETON. OTTAVI.	Documents........... 8 Biographies........... 4 Parmentier, par Ottavi. Lemercier, de l'Académie française, par Dufey. Chroniques......... . 20
32	Hist. du port du Havre, par Frissard. Analyse des travaux de Cuvier, par Flourens.	ALBERT LENOIR. Dr CERISE.	Lettres.............. 3 Documents........... 6 Chroniques........... 13
28	Jacques Cœur, par le baron Trouvé. République de la Provence. Sciences mathématiques de Libri. Peuples primitifs de l'Italie, par Poletti.	N. DE BERTY. MARY-LAFON. B. JULLIEN. RENZI.	Lettres............... 3 Documents........... 4 Biographies........... 2 Chroniques........... 40

TOMES et ANNÉES	NOMBRE des MÉMOIRES		MÉMOIRES LES PLUS REMARQUABLES — LEURS TITRES	LEURS AUTEURS
XV	Histoire	8	De la peinture à fresque.	E. BRETON.
—	Littérature.	2	Civilisation gauloise.	TREMOLIÈRE.
1843	Linguistique	2	Introduction à la science de l'histoire.	BUCHEZ.
	Beaux-arts.	1	Monuments de l'Empire birman.	E. BRETON.
	Archéologie. . . .	6	Du Classique et du Romantique.	VINCENT.
	Total . .	19	Incas, Langue aymara-quichua.	RENZI.
XVI	Histoire	9	Progrès de la Géographie au Brésil.	Dr SIGAUD.
—	Sciences	4	Académie impériale d'Arezzo.	BADICHE.
1844	Littérature.	4	Dignité royale et ses insignes.	DE BRIÈRE.
	Beaux-arts.	1	Origine des Universités, Académies, journaux.	VILLENAVE.
	Archéologie.	2	Soirées littér. des deux derniers siècles.	BADICHE.
	Total . . .	20	Archives historiques italiennes.	RENZI.
XVII	Histoire	16	Archives historiques italiennes.	RENZI.
—	Sciences	3	Peinture des anciens.	BRETON.
1845	Littérature.	2	Ouverture du Congrès.	BUCHEZ.
	Beaux-arts.	1	Civilisation de l'Arménie chrétienne.	Abbé AUGER.
	Archéologie.	2		
	Total . . .	24		
XVIII	Histoire	10	Généalogie de Napoléon.	HUILLARD-BREHOLLES.
—	Sciences.	5	Grotte de Collepardo (Italie).	RENZI.
1846	Littérature.	2	Influence de l'esprit français sur l'Europe.	E. DESCHAMPS.
	Beaux-arts. . . .	1	Cours de physique à l'Institut histor.	MILLOT, profes., membre de l'Institut histor.
	Archéologie.	1	Le fleuve des Amazones (Pérou) et ses confluents.	RENZI.
	Total . . .	19		
XIX	Histoire	21	L'Egalité.	E. DESCHAMPS.
—	Sciences.	4	Femmes littéraires.	Idem.
1847	Littérature.	3	Caractère et influence de Catherine de Médicis.	HUILLARD-BREHOLLES.
	Linguistique	2	Enseignements de l'histoire.	E. DESCHAMPS.
	Beaux-arts. . . .	1	Tolérance religieuse.	AUGER.
	Archéologie. . . .	2	Caractère de la littérature italienne aux XIIIe et XIVe siècles.	C. CANTU. (Prix.)
	Total . . .	33	San Martin et Bolivar (Etudes polit.).	SARMIENTO.
XX	Histoire	6	Rôle et caractère des Arabes dans la Sicile et l'Italie méridionale.	HUILLARD-BREHOLLES.
—	Sciences	2	Andrea del Sarto.	E. BRETON.
1848	Linguistique	1	Organisation du travail et du commerce, par M. de Montaigu.	FRISSARD.
	Archéologie.	2	Insurrection irlandaise (1789).	HUILLARD-BREHOLLES.
	Total . . .	11		

NOMBRE DES RAPPORTS	RAPPORTS LES PLUS REMARQUABLES SUR DIVERS OUVRAGES — TITRES DE CES OUVRAGES	AUTEURS DES RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES
30	Histoire de France, par Michelet. Corneille et Gerson, par O. Leroy. Fables de Stassart. Introduction à l'Histoire universelle. L'Egypte sous Méhémet-Aly.	H. PRAT. TREMOLIÈRE. VINCENT. CÉSAR CANTU. HAMON.	Lettres . . . . 7 Biographies . . . . . . 1 Biograp. du duc de Doudeauville, présid. de l'Instit. histor., par Badiche. Chroniques 21
26	Histoire de France, par Michelet. Progrès du Droit pénal en Italie, par Ulloa.	HUILLARD-BREHOLLES. DUFEY (de l'Yonne).	Lettres . . . . 2 Lettre détaillée de César Cantu sur l'ouvert. du Cong. des savants italiens à Milan. Documents . . . . . 3 Biographies . . . . . . 1 Chroniques 36
23	Poésies allemandes de Fischbach. Poésies latines, par le P. Bonuccelli. Les Pyrénées, par M. le baron Taylor.	RECLAM. ALIX. TREMOLIÈRE.	Lettres . . . . 8 Lettre de M. de Salvandy, ministre. Documents . . . . . . 4 Chroniques . . . . , 32
31	Progrès de la Chimie, par Berzellius. Soulèvement de l'Arménie chrétienne (Ve siècle) contre la loi de Zoroastre de Vartabed. Monuments de tous les peuples, par E. Breton. La vie et les ouvrages de l'abbé Manet. Hist. des peuples du Nord, de Wheaton. Les Volcans, par F. de Luca.	FAVROT. Abbé AUGER. RENZI. BADICHE HUILLARD-BREHOLLES. BADICHE.	Lettres. . . . . 11 Lettre de César Cantu à M. de Brignole, président du Congrès scientifique des Italiens, tenu à Gènes. Lett. de M. de Salvandy, ministre. Approb. des nouveaux statuts de l'Institut historique. (31 août 1846.) Documents. . . . . 2 Chroniques 26
16	Histoire universelle, par Cantu. Satires de Perse, traduites par M.-J. Barbier. La Chine et les Chinois, par Bonacossi. Géométrie appliquée aux beaux-arts et à la mécanique, par Poletti.	Abbé BADICHE. E. DESCHAMPS. GAUTHIER LA CHAPELLE. E. BRETON.	Lettres. . . . . 7 Lettres à M. Renzi par Martinez de la Rosa, J. Coletti, Rechid-Pacha, grand-vizir. 2e lett. de M. de Salvandy, minist., au présid. Il alloue 1,500 fr. à l'Institut historique pour chaque année. Documents. . . . . 4 Chroniques 12
11	Etudes géométriques de M. F. de Luca, de Naples.	MILLOT.	Lettres. . . . . 2 Lett. de Rifat, ministre de l'emp. de Turquie, à M. Renzi. Envoi de 20,000 piastres, don de l'Empereur. Carnot, minist. de l'instr. publ., alloue 500 f. à l'Institut historique. Documents. . . . . 1 Biographies . . . . 1 Chroniques 10

TOMES et ANNÉES	NOMBRE des MÉMOIRES		MÉMOIRES LES PLUS REMARQUABLES — LEURS TITRES	LEURS AUTEURS
XXI	Histoire............	15	Notice sur les ports des anciens.	FRISSARD.
—	Sciences	2	Sur le manuscrit de Guichemon à la bibliothèque de Montpellier.	A. JUBINAL.
1849	Littérature.........	1	Petit Maine et sa franchise.	BADICHE.
	Archéologie	3	Christine de Suède.	A. JUBINAL.
	Total......	21	Influence de la langue et de la littérature italienne sur la langue française.	Comte LE PELLETIER D'AUNAY.
XXII	Histoire............	9	Guidi, dit Massaccio, peintre, et Le Giotto, peintre.	E. BRETON.
—	Beaux-arts	4	Phases de la musique.	CATRUFO.
1850	Archéologie	4	Louis, architecte.	MARCELLIN.
	Total......	17	Archéologie celtique et archéologie ogivale.	CORBLET.
			République Argentine.	SARMIENTO.
			Histoire des Basques.	RENZI.
			San Martin.	LE MÊME.
			Chancelier Des Ursins.	BARBIER.
XXIII	Histoire............	21	Conradin, sa mort.	HUILLARD-BREHOLLES.
—	Littérature.........	1	Architecture au moyen âge.	CORBLET.
1851	Archéologie	3	Amenblement des églises.	LE MÊME.
	Total......	25	Littérature de la Belgique.	A. JUBINAL.
			République de Venise.	E. BRETON.
			Révolution de l'Amérique.	SARMIENTO.
			Notice sur Pibrac.	J. BARBIER.
			Les ports de l'Algérie.	FRISSARD.
			Les Bohémiens.	RENZI.
XXIV	Histoire............	10	Grotius, sa vie, ses travaux.	H. HARDOUIN.
—	Sciences	3	Langue sacrée et langue sémitique.	DE BRIÈRE.
1852	Littérature.........	3	Astronomie.	ALIX.
	Linguistique........	2	Correspondance de Christine.	A. JUBINAL.
	Beaux-arts	3	Langues primitives.	DE HUMBOLDT.
	Archéologie...	2	Musique classique et religieuse.	Prince de la MOSKOWA.
	Total......	23		
XXV	Histoire............	17	La Chine, et histoire de la Turquie.	ALIX.
—	Littérature..	1	Cherbourg et le vieux Havre.	FRISSART.
1853	Archéologie	7		
	Total......	25		

NOMBRE DES RAPPORTS	RAPPORTS LES PLUS REMARQUABLES SUR DIVERS OUVRAGES — TITRES DE CES OUVRAGES	AUTEURS DES RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES
11	Achille à Troie, poëme de M. Laroche-foucauld-Liancourt. Académie de Belgique. Tombeaux de l'Etrurie. La mer Morte, par Lynch.	ALIX. MASSON. ALIX. RENZI.	Lettres.............. 2 Chroniques........... 20
13	Dictionnaire général italien-français, par Renzi. Lois civiles ecclésiastiques, par de Champeaux. Du Consulat et de l'Empire, p. Thiers. Pierre le Cruel, par Mérimée.	BADICHE. N. DE BERTY. ALIX. LE MÊME.	Lettres...... .... 5 2 lettres ministérielles. Biographies........... 4 De Reiffenberg, par O. Leroy. Chroniques........... 30
22	Histoire du Piémont, par Casalis. Justice en France. Antiquaires de France. Fouilles de la voie Appienne.	BADICHE. HARDOUIN. LE MÊME. RENZI.	Lettres.............. 7 3 lettres du ministre de l'instruction publ. qui demandent nos procès-verb. Martinez de la Rosa à M. Renzi. 2 lett. de l'Institut smithsonien de Washington. Don de 200 fr. par madame la comt. de Montbin. Biographies......... 2 Vestrenen de Tielland. Vander Bach. Chroniques......... 33
11			Lettres.............. 3 Don de 200 fr. par la comtesse de Montblin. Documents........... 2 Biographies........... 1 Comte Des Fossés, par Renzi. Chroniques........... 24
23	L'abbé de l'Epée, par Berthier. Mort de Charles VII. L'amphithéâtre d'Arles, p. Jacquemin. Pierre le Grand, Catherine Ire, par Hallez.	N. DE BERTY. VALLET DE VIRIVILLE. E. BRETON. Marquis de BRIGNOLE.	Lettres.............. 6 De Dalmas au présid. de Brignole. Acceptation du titre de premier protecteur par l'Empereur. Le comte de Las Cases à M. Renzi. Documents........... 1 Biographies.......... 2 D'Allonville. Gardiner. Chroniques.......... 22

TOMES et ANNÉES	NOMBRE des MÉMOIRES		MÉMOIRES LES PLUS REMARQUABLES — LEURS TITRES	LEURS AUTEURS
XXVI — 1854	Histoire	16	Monuments celtiques.	CARRO.
	Sciences	2	Histoire de l'Inde, histoire de la Perse.	ALIX.
	Littérature	2	Institution du ministère public.	J. BARBIER.
	Archéologie	3	Famille de Jeanne Darc.	V. DE VIRIVILLE.
	Total	23	La Ligue et son histoire.	CARRA DE VAUX.
			République Argentine d'Alberdi.	Marquis de BRIGNOLE.
			Pompéia.	E. BRETON.
			Abandon des enfants en Chine.	RENZI.
XXVII — 1855	Histoire	19	Histoire de Jeanne Darc.	RENZI.
	Sciences	3	Exposition de Munich.	Comte REINHARD.
	Littérature	3	Biographie Frissard.	MARCELLIN.
	Archéologie	2	Progrès moral des caractères.	CARRA DE VAUX.
	Total	27	Dom Pedro Ier et II, le Brésil.	LELONG.
			Biographie Auger.	J. BARBIER.
			Voie Appienne.	E. BRETON.
			Influence de la vapeur.	CHAUMIER.
			L'armée française en Savoie.	DEPOISIER.
			Mœurs égyptiennes, entretien avec Catherine II.	A. JUBINAL.
			L'isthme de Suez.	Marquis de BRIGNOLE.
XXVIII — 1856	Histoire	16	Histoire du Japon.	ALIX.
	Sciences	3	Les théâtres pendant la Révolution.	GAUTHIER LA CHAPELLE.
	Littérature	1	Histoire de la Corse.	Marquis CUNEO D'ORNANO.
	Archéologie	3	L'avocat général Des Marets.	J. BARBIER.
	Total	23	Bataille de Montmirail.	BOITEL.
			La Savoie avant et pendant l'occupation française.	DEPOISIER.
			Rio Parana et Corrientes.	LELONG.
			Amérique du Centre et du Midi, par Sarmiento.	Marquis de BRIGNOLE.
			La Grèce, par le général Pellion.	DEPOISIER.
			Les Templiers.	VALAT.
XXIX — 1857	Histoire	19	Familles consulaires romaines (4 mémoires).	BERRY.
	Sciences	3	Mouvement intellectuel en Grèce, sous le roi Othon.	DEPOISIER.
	Littérature	2	Mémoires du duc de Raguse réfutés.	Comte REINHARD.
	Archéologie	1	Études sur d'Aguesseau.	J. BARBIER.
	Total	25	Éruption du Vésuve.	VALAT.
			Calcul infinitésimal.	LE MÊME.
			Famille Mathieu Pierre.	KOHLER.
			Eglise de Sainte-Geneviève.	DESTOUCHES.

NOMBRE DES RAPPORTS	RAPPORTS LES PLUS REMARQUABLES SUR DIVERS OUVRAGES — TITRES DE CES OUVRAGES	AUTEURS DES RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES
19	Monnaie de France, par Berry. De la mort et de ses caractères, par le docteur Josat. République de Saint-Marin. Académie de Belgique.	ALIX. N. DE BERTY. RENZI. MASSON.	Lettres et documents .. 2 Lett. du ministre d'Etat, acceptation du titre de premier protecteur par l'Empereur. — Allocation de 1,000 fr. à l'Institut histor. Biographies...... .... 5 Comte de Las Cases. Frissard. Dufey (de l'Yonne). Baron Stassart. Abbé Auger. Chroniques........... 14
7	Pompéia, par Bretas. Gœthe et Reinhard.	HUILLARD-BREHOLLES. V. DE VIRIVILLE.	Lettres............... 5 Une du ministre d'Etat. Une de M. Martinez de la Rosa à M. Renzi. Biographies .... 3 Chroniques........... 18
23	Comités histor. allemands et feuille de correspondance. Poésies Vinageras.	Comte REINHARD. Marquis de BRIGNOLE.	Lettres... .... 4 Lettres ministérielles. Biographies .... 6 Vicomte de Santarem. Augustin Thierry. Thomas Latour. Emile Goujon. Paul de Laroche. Camille Wins. Chroniques..... 12
28	Souvenirs du Piémont, par la marquise de Taulignan. Histoire du protestantisme, par M. l'abbé Orse. Le peuple servien, par Dankie. Académies de Rouen et de Dijon.	A. JUBINAL. MAHON. ALIX. MASSON.	Lettres............... 7 Du ministre d'Etat. De M. Martin de Moussy. de l'académie de St-Pétersbourg, à M.Renzi. Documents .... 2 Biographies .... 2 Chroniques .... 24 M. Goujon, astronome à l'Observatoire de Paris. Dr Sigaud, médecin de l'empereur du Brésil.

TOMES et ANNÉES	NOMBRE des MÉMOIRES	MÉMOIRES LES PLUS REMARQUABLES — LEURS TITRES	LEURS AUTEURS
XXX — 1858	Histoire............ 15 Sciences .... 2 Littérature......... 1 Archéologie .... 2 Total...... 20	Emigration de la Savoie, 1783-1847.	DEPOISIER.
		Charles VII et ses conseillers.	V. DE VIRIVILLE.
		Excursion au sommet du Semering.	Comte REINHARD.
		Parallèle de la révolution calviniste du Béarn au XVIe siècle et la Révolution française au XVIIIe, et le comté de Foix.	CÉNAC-MONCAUT.
		Des classifications et de leur influence sur le progrès des sciences naturelles	VALAT.
		La ville d'York (Angleterre).	ELSLEY.
		Nouvelles considérations sur l'Alésia de César.	VALAT.
		Pierre de Cugnières.	BARBIER.

NOMBRE DES RAPPORTS	RAPPORTS LES PLUS REMARQUABLES. SUR DIVERS OUVRAGES. TITRES DE CES OUVRAGES	AUTEURS DES RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES
22	Organisation politique et économique de la Confédération Argentine, par Alberdi, ministre plénipotentiaire.	Cénac Moncaut.	Lettres........ 6 Deux du minist. d'Etat. Chroniques........ 30
	La vie et les temps de Ponziglione, par Adriani.	Darras (l'abbé).	
	Travaux de la Société de la Styrie à Gratz.	Comte Reinhard.	
	La colombe du Massis, par Calfa.	Gauthier la Chapelle.	
	Le monachisme, par Dandolo.	Valat.	

STATISTIQUE DES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

TOMES	ANNÉES	MÉMOIRES: HISTOIRE	SCIENCES	LITTÉRATURE	LINGUISTIQUE	BEAUX-ARTS	ARCHÉOLOGIE	TOTAL	RAPPORTS	AUTRES PIÈCES IMPRIMÉES: LETTRES	DOCUMENTS	BIOGRAPHIES	CHRONIQUES	PROCÈS-VERBAUX	NOTES
Ier	1834-35	13	2	2	1	5	2	25	23	26	30	»	40	60	
II	1835	5	4	2	2	2	3	18	21	24	24	1	36	60	
III	1835-36	5	2	2	1	2	1	13	26	15	16	»	20	30	Biog. de Boyer, président de la République.
IV	1836	4	1	1	1	»	1	8	15	10	14	1	16	30	
V	1836-37	4	2	1	1	1	4	13	16	10	8	»	24	30	
VI	1837	2	3	»	2	2	1	10	12	11	6	»	12	30	
VII	1837-88	»	»	»	»	»	2	2	10	6	2	1	12	30	
VIII	1838	»	»	»	»	3	»	3	4	»	2	»	2	30	
IX	1838-39	2	1	»	»	2	2	7	12	9	4	»	10	30	Biogr. de Berlinghieri, maire de Florence.
X	1839	1	1	»	1	1	1	5	14	2	1	»	30	30	Idem de M. Michaud, de l'Ac. fr., prés.
XI	1839-40	1	1	1	»	3	4	10	17	2	»	»	24	30	
XII	1840	8	2	»	»	2	2	14	25	»	8	4	20	30	
XIII	1841	13	4	2	»	3	1	23	32	3	6	»	13	30	Biogr. de Parmantier.
XIV	1842	6	4	3	1	»	4	18	28	3	4	2	40	60	Idem de Lemercier, de l'Ac. fr.
XV	1843	8	»	2	2	1	6	19	30	7	»	1	21	60	
XVI	1844	9	4	4	»	1	2	20	26	2	3	1	36	60	Biogr. du duc de Doudeauville.
XVII	1845	16	3	2	»	1	2	24	23	8	4	»	32	60	
XVIII	1846	10	5	2	»	1	1	19	31	11	2	»	26	60	
XIX	1847	21	4	3	2	1	2	33	16	7	4	»	12	60	Approbation des statuts par M. de Salvandy, ministre.
XX	1848	6	2	»	1	»	2	11	11	2	1	1	10	60	
XXI	1849	15	2	1	»	»	3	21	11	2	»	»	20	60	Don de 20 mille piastres de l'empereur de Turquie.
XXII	1850	9	»	»	»	4	4	17	13	5	»	4	30	60	
XXIII	1851	21	»	1	»	»	3	25	22	7	»	2	33	60	Biographie de Reiffenberg.
XXIV	1852	10	3	3	2	3	2	23	11	3	2	1	24	24	Biographie de Vestreenen de Tielland
XXV	1853	17	»	1	»	»	7	25	23	6	1	2	22	24	Biographies de d'Allonville, de Gardener.
XXVI	1854	16	2	2	»	»	3	23	19	1	1	5	14	24	
XXVII	1855	19	3	3	»	»	2	27	7	5	»	3	18	24	Allocation de 1,000 fr. par l'Empereur, 1er protecteur. Biog. Erissart, Stassart, Auger.
XXVIII	1856	16	3	1	»	»	3	23	23	4	»	6	12	24	
XXIX	1857	19	3	2	»	»	1	25	28	7	2	2	24	24	Biographi. de Th. Latour, C. Wins, Goujon, Dr Sigaud.
XXX	1858	15	2	1	»	»	2	20	22	6	»	»	30	24	
		291	63	42	17	38	72	523	581	195	145	37	617	248	

RÉSUMÉ DES CONGRÈS.

SÉANCES								
DATES	NOMBRE DES SÉANCES	DISCOURS LUS	DISCOURS IMPROVISÉS	TOTAL DES DISCOURS	MÉMOIRES lus sur DIVERSES QUESTIONS	LIEUX DE RÉUNION	NOMS DES PRÉSIDENTS	OBSERVATIONS
1835 6 novembre.	15	45	68	113	37	Hôtel-de-Ville.	MICHAUD.	Cinq médailles d'or ont été distribuées en 1840-1841, 1843, 1846 et 1847 à MM. Ernest Breton, Biche Latour, Mme Bourgeois, MM. L*** et César Cantu, l'auteur de l'histoire universelle, sur cinq questions posées par l'Institut historique.
1836 15 septembre.	11	24	20	44	24	Idem.	BUCHEZ, vice-président.	
1837 11 septembre.	15	28	30	58	25	Idem.	LE MÊME.	
1838 15 septembre.	15	21	54	75	18	Idem.	C. BROUSSAIS.	
1839 15 septembre.	15	29	88	117	20	Idem.	DUFEY (de l'Yonne).	
1840 13 septembre.	15	12	20	32	9	Institut historique.	Baron TAYLOR.	
1841 15 septembre.	15	15	18	33	12	Idem.	Marquis de PASTORET.	
1842 15 septembre.	15	14	30	44	10	Idem.	LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT.	
1843 15 mai.	10	15	51	66	11	Palais du Luxembourg.	MARTINEZ DE LA ROSA.	
1844 15 mai.	5	15	10	25	10	Idem, à l'Orangerie.	Comte LE PELLETIER D'AUNAY.	
1845 1er juin.	6	13	10	23	7	Hôtel-de-Ville.	BUCHEZ, p. le pr. de la Moskowa.	
1846 24 mai.	6	12	15	27	10	Idem.	Baron TAYLOR.	
1847 16 mai.	6	10	14	24	6	Idem.	LE MÊME.	
1848 »	»	»	»	»	»	Suspendu à cause des troubles.	»	
1849 2 décembre.	4	14	15	29	4	Anc. Chambre des Pairs.	N. DE BERTY, pour le baron Taylor.	

INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

SÉANCES PUBLIQUES EXTRAORDINAIRES

DATES	LIEUX DE RÉUNION	NOMS DES PRÉSIDENTS
1850 Juin.	Salle du Sénat, palais du Luxembourg.	Marquis de PASTORET.
1852 Mars.	Salle de la rue Bonaparte.	Cte REINHARD p. M. de Pastoret.
1853 Id.	Id.	Marquis de BRIGNOLE.
1854 Id.	Id.	LE MÊME.
1855 Id.	Id.	Comte REINHARD.
1856 Id.	Id.	Marquis de BRIGNOLE.
1857 Id.	Id.	Comte REINHARD.
1858 Id.	Id.	Marquis de BRIGNOLE.
1859 Avril.	Id.	N. DE BERTY, vice-prés., en l'abs. de M. le marquis de Brignole, président.

QUESTIONS

POSÉES, DÉVELOPPÉES PAR DES MÉMOIRES ET DISCUTÉES DANS LES CONGRÈS EUROPÉENS DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

1835. — 1er *Congrès*. — Ier *volume*.

De l'utilité des congrès historiques. — Discours d'ouverture par M. Michaud, de l'Académie française.

De la création des congrès historiques et de leur but. — Discours par M. Mary-Lafon.

Développement de la pensée qui a présidé à la formation des congrès. — Discours de M. Buchez.

Question. Quel est le but de l'histoire? — Discours de M. Roux; discussion.

Question. Déterminer par l'histoire si les diversités physiologiques des peuples sont entre elles comme les systèmes sociaux auxquels ces peuples appartiennent. — Mémoire de M. Courtet de l'Isle; discussion.

Question. Déterminer les périodes principales de la législation des esclaves chez les Grecs et les Romains avant l'ère chrétienne. — Mémoire par M. Martin (de Paris); discussion.

Question. Déterminer par l'histoire quels rapports existent entre les croyances religieuses et l'état social des peuples, en morale, en politique et en législation. —Mémoire de M. Matter ; discussion.

Question. Quelle a été l'influence des Kosaks sur la littérature, les sciences, les arts et la civilisation dans le Nord et dans l'Orient? – Mémoire de M. Czinski; discussion.

Question. Quelle a été l'influence des Kosaks sur la littérature dans le Nord et dans l'Orient? — Mémoire de M. Czaykowski, kosak; discussion.

Question. Quelle a été l'influence de la langue romane sur les langues italienne, espagnole, portugaise? — Mémoire de M. Mary-Lafon; discussion.

Question. La langue et la littérature celtiques sont-elles entrées comme élément dans la formation de la langue et de la littérature de la France? — Mémoire de M. de la Ville-Marqué; discussion.

Question. Tous les hommes d'aujourd'hui descendent-ils de tous les hommes de l'antiquité dont la postérité existe encore? — Mémoire de M. Mondot de Lagorce; discussion.

Question. Rechercher dans l'histoire des sciences et de la philosophie les premières notions de la science phrénologique. — Mémoire de M. Casimir Broussais; discussion.

Question. Des beaux-arts en Amérique, chez les Indiens et dans les colonies européennes. — Mémoire de M. Garay; discussion.

Question. Etablir par l'histoire et par les monuments les principales formes que l'architecture religieuse a revêtues, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour. Ces formes ne diffèrent-elles pas entre elles comme les divers principes qui les ont créées? — Discours improvisé par M. Buchez; discussion.

Question. Faire l'histoire de l'art musical depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. — Mémoire de M. Bottée de Toulmon; discussion.

Question. Faire l'histoire des progrès techniques de la peinture. — Mémoire de M. Alexandre Lenoir; discussion.

Question. De l'ancienne langue celtique. Discours de M. Lemesl; discussion.

Question. Déterminer ce qu'on doit entendre dans l'histoire de France par le mot *races.* — Mémoire de M. le général Penhouet; discussion.

Question. Quel but se sont proposé les peuples anciens et modernes en fondant des colonies, et quels ont été les divers modes de colonisation qu'ils ont employés? — Mémoire de M. le baron de Roujoux; discussion.

Question. Etablir la valeur des documents relatifs à l'histoire de l'Amérique avant la conquête des Européens. — Mémoire de M. Farcy; discussion.

Question. Quelle est l'origine de la race d'hommes connus sous le nom de Bohémiens, Gitanos, Egyptiens, qu'on trouve errants dans tous les pays? Apprécier les différents systèmes émis jusqu'à ce jour sur ce sujet.—Discours de M. Domeny, dit de Rienzy; discussion.

Question. Aperçu de la législation romaine sur les esclaves durant la république romaine et l'empire, jusqu'au commencement du VIe siècle de l'ère chrétienne. — Mémoire de M. Sauteyra; discussion.

Question. La question sur la propriété défendue contre les papes par les Frères Mineurs, ensuite par les premiers réformateurs, et les grandes discussions sur l'usure et sur l'anatocisme, mues plus tard entre les théologiens catholiques, n'impliquent-elles pas au fond le problème proposé depuis quarante ans à l'économie politique? Faire l'histoire de

ce problème depuis Jean XXII jusqu'à nos jours. — Mémoire de M. l'abbé Labouderie ; discussion.

1835. — 1er *Congrès.* — IIe *volume.*

Question. Observations critiques sur le lieu de la défaite d'Alaric par Clovis, après sa sortie de Poitiers. — Mémoire de M. de la Pylaie ; discussion.

Question. Quelle a été l'influence du théâtre, depuis son établissement en France, sur la langue, la littérature et les mœurs. — Mémoire de M. Mary-Lafon ; discussion.

Question. Rechercher dans l'histoire des sciences et de la philosophie les premières notions de la science phrénologique. — Mémoire de M. Marchal ; discussion.

Question. L'architecture religieuse vient-elle après l'architecture civile ; ou bien toute architecture civile de l'architecture religieuse? Etablir par l'histoire et par les monuments les principales formes que l'architecture religieuse a revêtues, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours : ces formes ne diffèrent-elles pas entre elles, comme les divers principes qui les ont créées? — Mémoire de M. Laviron ; discussion.

Question. Exposer le mouvement architectural sur le sol européen depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. — Mémoire de M. Ferdinand Thomas ; discussion.

Question. Déterminer par l'histoire et par les sciences ce qu'on doit entendre par les mots *genre, espèces et races*, appliqués à l'homme. — Mémoire de M. le docteur Sandras ; discussion.

Question. Observations sur l'architecture religieuse dans la Bretagne armoricaine et ses provinces limitrophes. — Mémoire de M. de la Pylaie ; discussion.

Question. Peut-on attribuer au catholicisme la formation de la nationalité française ? — Discours improvisé par M. Buchez ; discussion.

Question. Du degré de confiance que méritent les historiens. — Mémoire de M. Bouvalot ; discussion.

Question. Etablir la différence de la musique des Celtes et de celle des Grecs avec le chant ambrosien et mozarabique, et celle du chant ambrosien et mozarabique avec le chant grégorien, et celle du chant grégorien avec la musique du moyen âge. — Mémoire de M. Lecomte ; discussion.

Question. Quelle a été dans l'origine l'acception du mot *commune*, considérée comme institution politique? Quels ont été les caractères et les causes de la révolution, dite *des communes*, à la fin du xv[e] siècle? Déterminer les analogies qui existent entre la formation des républiques italienne, suisse, anséatique, etc. — Mémoire de M. le baron d'Eckstein; discussion.

Question. De la classification des monuments religieux du moyen âge. — Mémoire de M. Bard; discussion.

Question. De l'architecture moderne en Sicile. Origine de l'arc ogive, considéré comme principe de l'architecture gothique. — Mémoire de M. Hittorff; discussion.

Question. Déterminer le caractère de la langue française au xi[e] et au xii[e] siècle. — Mémoire de M. l'abbé Labouderie; discussion.

Question. Quelle était la question politique et religieuse débattue entre les ligueurs et les protestants? — Mémoire de M. Victor Boreau; discussion.

Question. Quelle a été l'influence de l'impôt sur les institutions en France, depuis l'établissement des communes jusqu'à nos jours? — Mémoire de M. Siméon Chaumier; discussion.

Discours de clôture par M. Buchez.

N. B. Le congrès de 1836 se trouve imprimé dans le journal de l'Institut historique, 26[e] et 27[e] livraisons, 3[e] année, tome V.

1837. — 3[e] *Congrès*. — III[e] *volume*.

Discours d'ouverture du 3[e] congrès, par M. le président Buchez.

Compte rendu des travaux de l'Institut historique par le secrétaire général.

Question. Rechercher par l'histoire pourquoi la France et l'Allemagne, étant sorties toutes deux des mêmes institutions, la première est arrivée à l'unité, tandis que la seconde n'a pu y parvenir encore. — Mémoire de M. Prat; discussion.

Question. Quelle a été l'influence de la politique de Louis XI sur celle des rois ses successeurs? — Mémoire de M. Jules Boucher; discussion.

Question. Déterminer les causes qui ont arrêté ou faussé la civilisation des peuples de l'antiquité. — Mémoire de M. Alix.

Question. Faire l'examen critique des principales histoires générales de la France. — Mémoire de M. Emile Lambert; discussion.

Question. Quelle est l'influence de l'idée morale et religieuse sur les beaux-arts? — Mémoire de M. Siméon Chaumier; discussion.

Question. Rapprocher et comparer les systèmes hygiéniques des anciens

et des modernes. — Mémoire de M. le docteur Demangeon; — discussion.

Question. Quelles révolutions a subies la science financière en France, depuis les temps les plus reculés de la monarchie jusqu'à ce jour? — Mémoire de M. Dréolles; discussion.

Question. Quelles sont les qualités morales que le peintre d'histoire doit traduire? — Mémoire de M. Alexandre Lenoir; discussion.

Question. Recherches historiques dont l'Afrique ancienne et moderne a été l'objet.—Mémoire de M. de Drummond, ministre du Brésil; discussion.

Question sur l'Indien Krichna, considéré comme fondateur d'un système de religion exposé dans la *Bhagavad-Gitâ*. — Mémoire de M. le baron d'Eckstein; discussion.

Question. Retracer l'état social et la marche de la littérature en Italie, depuis le moyen âge jusqu'à notre époque. — Mémoire de M. Domeny, dit de Rienzy; discussion.

Question. Quels sont les différents modes d'écriture? Dans quel ordre se succèdent-ils? — Mémoire de M. Fresse-Montval; discussion.

Question. Quelle est, au XIXe siècle, l'influence du christianisme sur la politique européenne? — Mémoire de Mme Louise Dauriat; discussion

Question. Rechercher par l'histoire les causes qui ont introduit le style d'architecture connu sous le nom de *Renaissance*. — Mémoire de M. Ferdinand Thomas; discussion.

Question. De l'origine de la grandeur de la Russie. — Mémoire de M. Michel Czaykowski, kosak zaporogue; discussion.

Question. Histoire de la découverte et de l'exploitation des mines du Brésil. — Mémoire de M. de Drummond; discussion.

Question. Déterminer les causes du réveil de l'esprit humain et de la renaissance, et des progrès de la civilisation en Europe. — Mémoire de M. Alix; discussion.

Question. De l'admission des représentants des communes aux états-généraux de France. Faire l'histoire de ce mode de représentation depuis son origine. — Mémoire de M. Dufey de l'Yonne; discussion.

Question. Comment s'est opérée la transition de la langue égyptienne à la langue copte. — Mémoire de M. Domeny, dit de Rienzy; discussion.

Question. Quelle a été l'influence de la Sorbonne sur le mouvement politique et intellectuel en France. — Mémoire de M. Emile Lambert; discussion.

Question. Sur la peine de mort à l'occasion de son abolition dans une île de l'Océanie. — Mémoire de M. Domeny, dit de Rienzy; discussion.

Question. Quelles sont les modifications qu'a subies l'histoire comme science philosophique, depuis son origine jusqu'à nos jours? — Mémoire de M. Armand Fouquier; discussion.

Discours de clôture prononcé par M. le président Buchez.

1838. — 4[e] *Congrès.* — IV[e] *volume.*

Discours d'ouverture par M. le président Casimir Broussais.

Discours de M. Garay, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'Institut historique.

Question. Quelles furent les véritables causes de l'invasion normande sous la deuxième race? — Mémoire de M. Prat; discussion.

Question. La science de la diplomatique a-t-elle fait quelques progrès depuis les Bénédictins? Quels moyens conviendrait-il d'employer pour en développer les principes? — Mémoire de M. Auguste Savagner; discussion.

Question. Faire une étude sur Moyse de Korène, historien de la grande Arménie. — Mémoire de M. Leudière; discussion.

Question. Quelle a été l'origine des formes alphabétiques anciennes et modernes? Quels rapports existent entre ces formes et celles des hiéroglyphes égyptiens et des clés chinoises? — Mémoire de M. Moreau de Dammartin; discussion.

Question. La bibliothèque d'Alexandrie a-t-elle été incendiée par Omar? ou cette fameuse bibliothèque n'existait-elle plus du temps de la conquête du lieutenant du calife? — Mémoire de M. Chatelain; discussion.

Question. De quelle utilité peuvent être pour l'histoire les poëmes des premiers âges d'une nation? — Mémoire de M. J. Armand de l'Escalopier; discussion.

Question. Le magnétisme était-il connu des anciens? — Mémoire de M. Rigaud (de Nantes); discussion.

Question. Comment l'architecture égyptienne a-t-elle revêtu sa forme esthétique? — Mémoire de M. Ferdinand Thomas; discussion.

Découverte récemment faite à Rouen du tombeau de Richard Cœur-de-Lion. — Mémoire de M. Ernest Breton.

Question. A quelle époque et par quel événement le pehlvi s'est-il introduit en Perse? et pendant combien de siècles cette langue s'y est-elle maintenue avant de céder la place au parsis? — Mémoire de M. Leudière; discussion.

Faire l'analyse des productions des peintres les plus célèbres de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes; examiner quelles furent les

causes de la décadence de l'art à la suite du siècle de Louis XIV. — Mémoire de M. Alexandre Lenoir.

Question. Quelle influence ont exercée sur la formation de la nationalité française le système de partage consacré par la loi salique sous les deux premières races, et l'établissement des apanages sous la troisième? Quelles modifications a subies ce dernier mode jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle? — Mémoire de M. Auguste Savagner; discussion.

Question. Quelle est l'origine psychologique et physiologique des sons articulés? — Mémoire de M. Colombat (de l'Isère); discussion.

Question. Quelles formes ont revêtues dans les colonies les littératures des métropoles? — Mémoire de M. Buchet de Cublize; discussion.

Question. Quelles sont les causes qui ont donné naissance à la musique religieuse? pourquoi s'est-elle écartée de son but? et quels seraient les moyens de l'y ramener? — Mémoire de M. Elwart; discussion.

Question. Résoudre à l'aide de manuscrits authentiques cette question débattue entre les critiques de divers pays: Quel est le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ? — Mémoire de M. Villenave; discussion.

Discours de clôture, par M. le comte d'Allonville.

1839. — 5[e] *Congrès.* — V[e] *volume.*

Discours d'ouverture, par M. Dufey (de l'Yonne).

Compte rendu des travaux de l'Institut historique, par M. Garay de Monglave, secrétaire.

Question. Sur les causes et la physionomie des invasions des Sarrasins en France. — Mémoire de M. H. Prat; discussion.

Question. A-t-il existé un enseignement populaire de droit? et s'il n'existe plus, quels seraient les moyens de le faire revivre? — Mémoire de M. N.-H. Cellier; discussion.

Question. Quelle est l'origine du peuple chinois? — Mémoire de M. F. Alix; discussion.

Question. Déterminer le rôle important qu'a joué la musique chez les peuples anciens, et celui auquel elle pourrait être appelée chez les modernes. — Mémoire de M. Ferdinand Berthier, sourd-muet; discussion.

Question. Histoire de la législation qui a régi la propriété intellectuelle à toutes les époques et chez tous les peuples hébreux et grecs. — Mémoire de M. Louis Malioche; discussion.

Question. De tous les éléments qui ont concouru à la formation du peuple romain, quel est celui qui a exercé le plus d'influence sur la langue, la

religion, les institutions et les mœurs de ce peuple? — Mémoire de M. Leudière; discussion.

Question. De l'ancienne pairie, considérée comme institution judiciaire. — Mémoire de M. H. Prat; discussion.

Faire l'histoire de la gravure et de ses divers procédés. — Mémoire de M. Ernest Breton; discussion.

Question. A quelle époque remontent le temple et le zodiaque de Denderah? — Mémoire de M. F. Thomas; discussion.

Mort de M. MICHAUD, *fondateur et président de l'Institut historique, notice biographique par M. Villenave au congrès.*

Question. Quelles sont les différences caractéristiques des langues anciennes et des langues modernes?—Mémoire de M. Nigon de Berty; discussion.

Question. Examiner historiquement s'il existe quelques rapports entre les époques des principales endémies et l'état social des peuples à ces époques. — Mémoire de M. le docteur Victor Martin; discussion.

Question. Quelles sont les principales difficultés que présente l'étude de la philosophie à l'histoire? — Mémoire de M. Alix; discussion.

Sur le problème historique relatif à dom Sébastien, roi de Portugal. — Mémoire de M. Boysse; discussion.

Comparer et apprécier les principaux historiens de la philosophie. — Mémoire de M. le docteur Josat; discussion.

Question. Rechercher l'origine de l'astrologie judiciaire, et suivre ses différentes phases jusqu'à l'époque contemporaine. — Mémoire de M. H. Germain; discussion.

Question. De quels éléments primitifs se compose la langue française, et dans quelle proportion y sont entrées les langues celtique, grecque, tudesque, etc.? — Mémoire de M. P. Tremolière; discussion.

Question. Quelles furent les causes de la décadence de l'art chez les Romains, et à quelle époque commença cette décadence? — Mémoire de M. E. Breton; discussion.

Discours de clôture, par M. Villenave, 13 octobre 1839.

N. B. Les congrès de 1840, 1841 et 1842 se trouvent imprimés dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, dans les livraisons des mêmes années.

1843.— 9e *Congrès.* — VIe *volume.*

Analyse des congrès de 1840, 1841 et 1842, par M. Renzi.

Compte rendu des travaux de l'Institut historique, par M. Huillard-Breholles, secrétaire général.

Discours d'ouverture sur cette question:

De la civilisation au XIXe siècle, par M. Martinez de la Rosa, président; discussion.

Question. De quelle utilité ont été à la chrétienté les ordres religieux et militaires? — Mémoire de M. le comte Pelletier d'Aunay; discussion.

Question. De la nationalité de la littérature française. — Mémoire de M. Mennechet; discussion.

Question. Quelles ont été les causes qui ont préparé et amené la chute des Tarquins et l'abolition de la royauté à Rome, et quelle influence ces grands événements ont exercée sur les destinées du peuple romain. — Mémoire de M. Escudero; discussion.

Question. — Rechercher à l'aide de l'histoire quelle a été l'influence de l'hygiène des Pythagoriciens sur les doctrines médicales enseignées jusqu'à nos jours, et surtout sur celles d'Hippocrate. — Mémoire de M. le docteur Josat; discussion.

Question. Résumer l'histoire de l'art chez les Indiens. — Mémoire de M. Ernest Breton; discussion.

Question. Quels sont les caractères des peuples primitifs, et chez quelle nation de l'Europe pourrait-on les retrouver? — Mémoire de M. Joubert de l'Hyberderie; discussion.

Question. Quel est le sens qu'on doit attacher au paragraphe 6 du titre 62 de la loi salique? — Mémoire de M. Masson; discussion.

Question. Quelle influence le romantisme exerce-t-il sur la langue française? — Mémoire de M. Vincent; discussion.

Question. Déterminer les rapports de la religion et de la philosophie. — Mémoire de M. Hippeau; discussion.

Question. Quels ont été les résultats de l'imprimerie depuis sa découverte jusqu'à nos jours? — Mémoire de M. Garay de Monglave; discussion.

Faire l'histoire des puits artésiens. — Mémoire de M. Renzi; discussion.

Discours de clôture du congrès, par M. Martinez de la Rosa, président.

N. B. Les congrès de 1844, 1845, 1846, 1847 et 1849, se sont tenus successivement au palais du Luxembourg, à l'Hôtel de Ville et à la chambre des Pairs. Leurs mémoires, suivis des discussions, se trouvent reproduits dans le journal de l'Institut historique, *l'Investigateur*, dans les volumes des années 1844 à 1849 (dernier congrès).

A. Renzi, *membre de la 1re classe.*



INSTITUT HISTORIQUE DE FRANCE.

Séance publique extraordinaire tenue dans la salle de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte, 44, le dimanche 3 avril 1859, pour célébrer le 25e anniversaire de la fondation de la Société.

La séance est ouverte à une heure et demie devant un public empressé et très-nombreux, par M. Nigon de Berty, vice-président, entouré des membres du grand bureau, en l'absence de M. le marquis de Brignole, président. Nos honorables collègues, MM. Jomard, Michelet, Elie de Beaumont, de l'Institut, et fondateurs de l'Institut historique, que nous avons visités, se sont excusés de ne pouvoir pas prendre part à cette solennité. MM. Poujoulat, de Paris et le comte de Bloudoff, de Saint-Pétersbourg, président de l'Université impériale de cette capitale, ont écrit dans le même sens; leurs lettres seront reproduites dans l'*Investigateur*, livraison de mai. Le discours prononcé par M. Nigon de Berty a été grave et approprié au sujet de cette réunion. Ce discours a été accueilli par des marques de bienveillante sympathie par l'assemblée. M. Achille Jubinal, secrétaire général, et député au Corps législatif, a donné lecture du compte rendu des travaux exécutés par l'Institut Historique pendant la période de 25 ans; il a été suivi de la lecture d'un mémoire intéressant de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, de l'Institut, *sur Buffon*. Ces deux lectures ont été très-applaudies.

Deux pièces de vers ont été écoutées avec plaisir par l'assemblée; l'une était de M. de Pongerville, de l'Académie française, lue par M. Barbier; l'autre, de M. de Saint Albin, conseiller à la Cour impériale de Paris, qui en a donné lecture lui-même. M. de Pongerville avait choisi pour sujet: *Les Consolations au poëte triomphant;* et il prédit à son héros:

> Que le jour du bonheur n'a pas de lendemain;

et lorsque toute illusion s'est évanouie, il ajoute:

> Qu'il doit vaincre et souffrir, sa vie est un combat.

M. de Saint-Albin a intitulé sa pièce *Darius et Jugurtha*, beaux noms historiques, qui ne sont que les titres de deux tragédies que leurs auteurs avaient soumises au comité du Théâtre-Français; ils les croyaient déjà reçues, lorsqu'elles étaient refusées; et par un *quiproquo* la pièce de *Jugurtha* est renvoyée à l'auteur de la tragédie de *Darius*, et *vice versa*. Les auteurs se rencontrent pour échanger leurs œuvres; ils se récrient et se

consolent dans l'espoir qu'ils ont d'être vengés par la postérité en disant :

> Résignons-nous à faire imprimer nos ouvrages,
> Des lecteurs éclairés nous aurons les suffrages.

Ces deux lectures sont suivies d'applaudissements répétés.

M. Barbier, vice-président-adjoint, et avocat général à la Cour impériale de Paris, lit un mémoire *sur la vie d'Achille de Harlay* ; il montre cette noble et grande figure se détachant sur le fond du sombre tableau formé par les personnages et par les événements de la Ligue ; il suit de Harlay à travers les règnes de Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, servant son pays, pendant près de 60 années, dans les plus hautes charges de la magistrature, et donnant tour à tour les plus beaux exemples de courage civil vis-à-vis des factieux, et de respectueuse indépendance vis-à-vis du pouvoir royal. — Des marques générales de bienveillante sympathie ont été témoignées à l'auteur par l'assemblée. M. Valat a lu ensuite un *Essai historique sur les sophistes grecs*, dont l'esprit ingénieux, mis en évidence avec talent par M. Valat, a été très-goûté. M. Nigon de Berty a fait lecture d'*une Notice biographique* sur notre collègue, M. d'Artois, général de division du génie. La gloire militaire, noblement acquise par M. d'Artois au siége de Dantzic, le talent remarquable dont il a fait preuve dans le comité des fortifications ; les services rendus à son pays par le général, ainsi que ses vertus civiques, ne pouvaient être mieux mis en évidence que par la plume exercée de M. Nigon de Berty. Aussi l'auditoire ému a couvert d'applaudissements cette touchante lecture.

Un mémoire de M. J.-B. Alberdi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine, ayant pour titre : *Du sens commercial et maritime dans les luttes politiques du Rio de la Plata*, a été lu par M. Cénac-Moncaut, et très-apprécié par l'assemblée, qui suit avec intérêt les progrès de la civilisation dans toutes les parties du Nouveau-Monde.

La lecture du dernier mémoire intitulé : *le Siége de Luzarche, en* 1103, a été faite par son auteur, M. Hahn. Cet épisode local, qui se rattache à l'histoire de France, a rencontré dans l'assemblée une bienveillante sympathie. La séance a été levée à trois heures et demie.

Nous devons des remerciements aux nombreux auditeurs qui nous ont honorés par leur présence, ainsi qu'à MM. les rédacteurs en chef des journaux, à ceux du *Moniteur universel* et du *Constitutionnel*, surtout, qui ont bien voulu rendre compte de cette séance.

On s'est donné rendez-vous au banquet, qui a eu lieu le soir sous la présidence de M. Nigon de Berty. Nos collègues de Paris, et plusieurs membres correspondants des départements, ont assisté à ce banquet pour célé-

brer le 25e anniversaire de la fondation de notre société. Une cordiale fraternité et l'ordre le plus parfait ont régné dans cette réunion. Des vers gracieux ont été dits par nos collègues; MM. de Saint-Albin et Marcellin se sont fait remarquer par des poésies pleines de charme et d'esprit. Des toasts ont été portés, d'abord, à l'Empereur, premier protecteur, et l'un des membres fondateurs de notre Société; ensuite, à notre honorable président, M. le marquis de Brignole; aux membres absents; à la prospérité de l'Institut historique.

RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *L'Isthme de Suez*, journal de l'union des deux mers, par M. de Lesseps, plusieurs numéros; Paris, 1859.

— *L'Athenæum de Londres*, et l'Album de Rome, plusieurs numéros; Londres et Rome, 1859.

— *Bulletin* de la Société de géographie, 4e série, janvier et février Paris, 1859.

— *Revue* agricole industrielle de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de l'arrondissement de Valenciennes, jsnvier et février 1859.

— *L'Institut*, journal universel des sciences, etc., plusieurs numéros; Paris, 1859.

— *Histoire* Militaire de la France (*Istoria militare*), en italien, livraison 37 à 40, par M. le professeur Crollalanza; Narni (États-Romains), 1859.

— *Les anciennes* Maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve; Paris, 1859, boulevard de la Madeleine, 15.

— *Voyage* autour de ma prison, par Louis-Auguste Martin, vol. in-18; Bruxelles, 1859.

— *La Tribune* des Linguistes, langue universelle, par M. Henricy, n° 7, avril; Paris, 1859.

— *La Vérité* sur les femmes, par M. J.-N. Bidaut, broch. Paris, 1859.

— *De l'expression muette* des sentiments et des volontés (en italien), par le professeur Robert Sava, vol. in-8°; Palerme, 1859.

— *Le château de Jarnac*, ses barons et ses comtes; bataille de Jarnac, broch. in-8°, par M. P. de Lacroix; Paris, 1855.

A. RENZI
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.

MÉMOIRES.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LE SENS COMMERCIAL ET MARITIME DES LUTTES POLITIQUES DU RIO DE LA PLATA.

I.

De tous les États de l'Amérique du Sud celui que l'on connaît le moins en Europe est la République Argentine. Ce n'est pas que les faits dont son histoire se compose n'aient appelé l'attention ; ce n'est pas non plus qu'on ait manqué de les publier ; ils sont simples, et rien n'est plus facile que d'en saisir les causes : je veux dire seulement qu'ils n'ont pas été interprétés rationnellement. De là viennent cette confusion et cette obscurité proverbiales qui les enveloppent aux yeux des Européens.

Il n'existe peut-être pas dans toute l'Amérique de pays où les partis se soient montrés plus logiques dans leurs passions, plus conséquents dans leurs efforts ; mais il y avait quelque part un intérêt systématique à tenir secrets les motifs principaux qui faisaient agir.

La partie de la République Argentine la moins connue en raison de sa position géographique défavorable, défendait précisément dans le pays la cause que l'on pourrait appeler cause de l'étranger ; parce qu'il s'agissait pour elle de conquérir une liberté entière pour son commerce avec le monde extérieur. Ce n'est pas à elle qu'il faut imputer la responsabilité du mystère systématique dont je viens de parler.

Il appartient à la science de dévoiler les causes intéressées de ce mystère, vestiges surannés d'une fausse politique qui prétendait maintenir au profit de quelques-uns une injuste prépondérance sur le plus grand nombre. A cela s'attache certainement un intérêt historique qu'aucun autre pays de l'Amérique méridionale ne présente au même degré ; on peut s'en convaincre par l'abondance de livres et de brochures qui ont été publiés à ce sujet. Mais loin de servir à la découverte de la vérité, tous ces écrits n'ont fait que la couvrir d'un voile plus épais ; parce qu'ils étaient empreints d'un esprit de partialité qui altérait le caractère des faits les plus authentiques. Ainsi, toutes les fois qu'on a voulu expliquer la résistance des provinces intérieu-

res de la République Argentine aux constitutions unitaires émanées de Buénos-Ayres, on n'a pas manqué de dire qu'elle n'était inspirée que par des instincts de désordre et de barbarie ; cependant l'Europe l'aurait approuvée, si elle avait su que cette résistance avait pour objet un intérêt commercial dont elle-même réclamait la satisfaction depuis longues années.

Avec son monopole du commerce et de la navigation, la ville de Buénos-Ayres conserva celui d'écrire l'histoire de mon pays. Dépositaire des archives nationales, centre de l'activité intellectuelle de la contrée, seule en contact avec l'étranger comme autrefois Madrid dont elle usurpait le rôle, elle écrivit l'histoire Argentine avec l'intention préméditée de dissimuler le sens commercial et maritime de ses dissensions avec les provinces.

Il est plus vrai de dire que l'histoire moderne du Rio de la Plata n'a pas encore été écrite. On ne peut pas dire en effet qu'il en existe une seule complète et impartiale. La plus connue est du Dean Funes; elle est inspirée par l'intérêt exclusif que je viens de signaler. Tout le monde sait que c'est une œuvre officielle. Son auteur a dû se renfermer dans de vagues généralités ou dans un laconisme calculé, pour échapper à une contradiction trop flagrante de ses assertions avec les faits authentiques dans lesquels lui-même avait joué un rôle.

II.

Une autre circonstance particulière à la Plata, c'est que pas un pays de l'Amérique du Sud n'a vu si souvent l'Europe mêlée à ses affaires intérieures. Il est le seul qui ait reçu des ministres européens d'un rang élevé ; le Chili, le Pérou, Venezuela et tous les autres n'ont jamais eu que des chargés d'affaires ou des consuls généraux. Plusieurs personnages qui ont occupé ou qui occupent encore des positions éminentes chez eux, en Europe, y ont été chargés de missions diplomatiques. M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères de S. M. Napoléon III ; l'amiral Makau, qui fut ministre de Louis-Philippe ; lord Ponsomby, lord Howden, sir William Parish, etc., ont tour à tour représenté leurs souverains dans ma patrie.

Une pareille exception s'explique facilement : la forme du gouvernement de mon pays, le sort des partis qui le divisent et les lois qui le régissent, dépendent si étroitement du système de commerce et de navigation fluviale qu'il adopte, que c'est une même chose pour ses habitants de constituer ces industries que d'organiser le pouvoir politique, et *vice versâ*. L'Europe devait donc s'intéresser à nos débats.

Cette liaison intime des intérêts gouvernementaux et commerciaux dans la Plata, fit que la question de gouvernement n'y fut pas plutôt posée après l'indépendance, qu'on y vit surgir aussitôt la question du commerce et de la navigation fluviale. C'était tout simple. La puissance de fait, le pouvoir matériel résident, là comme partout ailleurs, dans la disposition du trésor public. Or le trésor public dans toute l'Amérique du Sud a sa source principale, presque unique, dans les douanes ; aussi arrive-t-il que, suivant qu'on y établit une seule ou plusieurs douanes, on simplifie ou on multiplie indirectement les pouvoirs publics. Mais l'établissement des douanes dans la République Argentine, dépend de la manière dont s'y fait le commerce avec l'étranger, et ce commerce y dépend à son tour du régime de la navigation fluviale, par la raison que tous les ports habités du pays sont fluviaux, même celui de Buénos-Ayres, qui est situé à 60 lieues de la mer.

Les *lois des Indes*, afin de monopoliser au profit de l'Espagne le commerce de la Plata, fermaient les nombreux ports fluviaux de la contrée, à l'exception de celui de Buénos-Ayres qui restait par cela même *habilitado* (1).

Les lois coloniales qui donnaient au port de Buénos-Ayres le monopole de la navigation, du commerce extérieur et des douanes, lui livrèrent après l'indépendance tous les revenus du pays, avec le pouvoir matériel et moral qui en dépend ; elles lui constituèrent une suprématie forcée sur toutes les provinces Argentines, et le leur imposèrent comme capitale. Cependant un pareil privilége n'était pas le fait de la nature, car il existe sur la Plata et ses affluents, des ports naturels bien plus beaux et plus commodes que celui de Buénos-Ayres.

M. Sarmiento dit à ce sujet :

« Si l'île *Martin Garcia* est replacée sous l'empire de Buénos-Ayres, un bateau à vapeur de guerre croisant dans les eaux du Parana suffira pour faire régner la soumission et le silence sur les deux rives du fleuve. Adieu donc l'organisation de la navigation des rivières tant de fois réclamée par les gouvernements provinciaux de Santa-Fé, Corrientes et Entre-Rios, et toujours artificieusement ajournée jusqu'à la réunion d'un congrès qu'on veut à tout prix effacer de notre mémoire ; adieu fédération, adieu égalité entre les provinces ! Le gouvernement de Buénos-Ayres tiendrait sous ses

(1) L'art. 213 de la *ordenanza de Intendentes*, loi fondamentale de la colonie Argentine, qualifie de *délit punissable de confiscation*, le fait d'introduire dans les provinces argentines ou d'en extraire des produits autrement que par Buénos-Ayres et Montevideo, *seuls ports habilitados sur les côtes de la vice-royauté, pour le commerce maritime.*



pieds les peuples de l'intérieur au moyen de la douane, de son port unique, comme un geôlier tient ses prisonniers en gardant la porte de la prison. Martin Garcia deviendrait le verrou de l'entrée des fleuves...

» Cette disposition vicieuse qui est faite à la confédération par la configuration de son territoire, il faut y porter remède par un congrès dans la mesure de ce que permettent la prévision et la volonté des hommes. On doit considérer que ce n'est pas le port de Buénos-Ayres, que la nature a indiqué comme la voie la plus commode pour l'exportation des produits de l'intérieur de la République.

» Les Européens seraient très-satisfaits si nos fleuves leur étaient ouverts, mais nos provinces seraient plus heureuses encore de voir se rapprocher de leurs frontières l'activité et le mouvement du commerce étranger, qui leur apporterait richesse, population et civilisation. Buénos-Ayres et Montévideo se sont enrichies par l'ouverture de leurs ports à ce commerce bienfaisant. Sur ce point, notre intérêt et celui de l'Europe sont identiques. » (Sarmiento Argyropolis), 1850 (1).

Quand il s'agit de constituer un nouveau gouvernement après l'indépendance, il était bien difficile que Buénos-Ayres ne se prévalût pas de ses avantages pour étendre l'autorité de son pouvoir provincial sur tout le pays ; c'est ce qui arriva en effet. Par les constitutions de 1811, 1815, 1817 et 1819, elle s'attribua la faculté de nommer les gouverneurs de provinces. Les vice-rois ne l'avaient jamais eue pendant tout le temps de la domination espagnole. Ensuite elle ne donna pas la libre navigation des fleuves ni la liberté du commerce étranger aux populations de l'intérieur. Il y avait donc un double motif pour les provinces de repousser ces constitutions ; il leur semblait juste de concilier la nouvelle organisation du pays avec le droit séculaire de nommer directement les gouverneurs, droit appartenant à la souveraineté et que l'indépendance avait transféré du roi d'Espagne au peuple, celui de participer aux avantages du libre commerce étranger, autre conquête aussi de l'indépendance.

De cette prétention de Buénos-Ayres et de la résistance que les provinces y opposèrent, sortirent les partis *unitaire* et *fédéral*. La question qui les divisait était bien moins par conséquent de forme que de fond. Elle s'envenima et donna naissance à une guerre civile acharnée qui dura quarante ans.

Cependant l'expérience ne pouvait manquer d'apprendre à ces partis que

(1) On sait que les traités de libre navigation de 1853 avec la France, l'Angleterre et es Etats-Unis ont consacré le principe de la neutralité de l'île *Martin Garcia*.

l'issue de la lutte entre eux, et le pouvoir même, objet de leurs aspirations, dépendaient des moyens qu'ils avaient respectivement à leur disposition ; que de tous ces moyens le plus puissant était le trésor public, mais que Buénos-Ayres en disposait seule et qu'elle le devait à son monopole du commerce et de la navigation fluviale. Dès lors on comprit que pour constituer un gouvernement vraiment national et libre, il fallait avant tout annuler les lois des Indes, fondement de ce monopole. Les intérêts commerciaux devinrent donc ainsi le champ de bataille des partis politiques, et on se les disputa pour arriver au pouvoir, point de mire de toutes les ambitions.

« Quant à l'argent qui pour tant d'intrigues sort tout entier du trésor de Buénos-Ayres, il faut distinguer, dit encore M. Sarmiento. Buénos-Ayres est le port unique de la République Argentine et il en possède l'unique douane maritime. Le commerce extérieur qui subvient par les droits qu'il paie à ses principales dépenses, lui donne quatre millions de piastres par an (20 millions de francs). Qui paie ces droits? Ce sont les consommateurs des produits étrangers.....

» Les entrées de la douane de Buénos-Ayres sont payées par les provinces pour la part de produits qu'elles consomment. Il n'existe pas aujourd'hui d'homme politique assez stupide pour croire que les revenus d'un pays sont la propriété légitime du lieu où ils sont perçus. Les provinces contribuent donc pour deux ou trois millions de piastres par an aux guerres que soutient Rosas. C'est pour cela que, dans un traité, elles ont stipulé qu'un congrès général fédéral se réunirait pour organiser le commerce et la répartition des revenus généraux. » (*Sarmiento*, *Sud-America*, 24 *mai* 1851.)

Il n'y eut pas de combat, pas d'événement notable dans tout le cours de la guerre des militaires et des fédéralistes qui n'eût en seconde vue la liberté, ou le monopole du commerce et de la navigation fluviale ; de sorte que dans le pays les mots *unité* et *fedération*, *centralisation* et *décentralisation* avaient bien plutôt une acception économique que politique. Mais c'est ce que Buénos-Ayres se gardait soigneusement de dire aux étrangers ; il lui importait essentiellement que la France et l'Angleterre ne connussent pas son désir intéressé de maintenir les *lois des Indes* qui les excluaient du commerce direct avec les provinces. Cependant les traités domestiques que les partis signèrent, les lois qu'ils se donnèrent, en un mot, tous les documents officiels qui sont l'histoire authentique du pays, le disent assez haut à tous ceux qui prennent la peine de les lire.

Ces documents sont les sources où j'ai puisé la doctrine que j'expose ici ; je ne l'aurais trouvée dans aucun livre connu. Cependant j'ai déjà cité un

écrivain qui a compris dans le même sens que moi les faits de l'histoire Argentine. Il est membre de cet Institut, et ses ouvrages se trouvent à quelques pas d'ici dans la bibliothèque de la société. C'est M. Sarmiento, citoyen Argentin, apte par conséquent à juger les faits en question. Mon compatriote et mon collègue, il a un double titre pour que j'invoque dans cette enceinte l'autorité de ses paroles. Voici encore un passage de ses écrits :

« Un grand parti, à Buénos-Ayres, s'opposa énergiquement à ce que cette ville fût déclarée capitale (1826). Quelques députés des provinces s'y opposèrent également pour différents motifs. Les porteniens ne voulaient pas que le président de la République et le congrès résidassent dans leur cité. Parmi eux figurait don Juan-Manuel Rosas. Le vrai motif de cette opposition était dans la question des revenus publics, mais personne ne le disait ouvertement. Le projet de loi qui avait cette mesure en vue (il était proposé par Rivadavia), déclarait nationaux tous les établissements publics de Buénos-Ayres. Cette déclaration abordait en plein la question vitale du pays : le port et la douane. Animés de l'esprit de provincialisme, les députés de Buénos-Ayres se retranchaient derrière une question de forme............

» Le projet avait donc deux faces. D'un côté, il faisait de Buénos-Ayres la capitale de la République et il pouvait alarmer les provinces, ce qui arriva effectivement; de l'autre, il rendait nationales les entrées de ce port et il soulevait à cette occasion de grandes résistances dans la partie la plus nombreuse du peuple portenien. Ces deux intérêts contradictoires s'unirent pour le repousser, et jusqu'à ce jour ils ont maintenu la désorganisation de la République. Telle est la véritable question. Discutons, discutons, le masque hypocrite finira enfin par tomber sous les coups de la discussion et devant les faits que nos archives enregistrent! » (*Sud-America*, du 2 juillet 1851 (1).

III.

Les provinces littorales de Santa-Fé, Entre-Rios et Corrientes soutinrent, les armes à la main, le principe de la liberté du commerce étranger et de la navigation fluviale ; elles en avaient fait le mot d'ordre du gouvernement fédéral qu'elles voulaient établir, et en 1820 elles renversèrent le gouvernement unitaire établi à Buénos-Ayres. Buénos-Ayres, qui avait défendu

(1) Journal hebdomadaire publié au Chili en 1850 et 1851 sous le titre de *Sud-America*. Les principaux articles de cette publication ont été réunis par l'auteur en deux gros volumes dont il a fait hommage à l'*Institut historique*.

ce dernier gouvernement, se vit forcé d'accepter la fédération comme base d'une nouvelle organisation nationale; cependant elle eut l'habileté de se maintenir en possession du monopole commercial et maritime qui lui conservait en fait la suprématie dont elle abdiquait le nom ; elle n'eut pour cela qu'à persuader ses vainqueurs de la convenance d'ajourner à un temps meilleur les institutions demandées, ainsi que les lois sur la navigation et le commerce qui en étaient le fondement. Tel est le sens du traité domestique du 24 février 1822 entre les quatre provinces de Buénos-Ayres, Santa-Fé, Corrientes et Entre-Rios, connu sous le nom de traité quadrilatéral (1). Différer l'organisation nationale, c'était donner gain de cause à Buénos-Ayres, et, qui plus est, c'était lui laisser les moyens de prolonger indéfiniment le provisoire établi par le traité.

De nouvelles luttes, dont la cause intime et secrète était dans ces mêmes besoins d'ordre et de liberté qui n'avaient pas reçu leur satisfaction, amenèrent un autre traité domestique qui porte la date de 1831. Cette fois encore Buénos-Ayres vaincue obtient, comme en 1822, la promesse d'ajourner à des temps meilleurs la formation du gouvernement général et l'organisation libérale de la navigation et du commerce (2). Les protocoles qui accompagnent ce traité prouvent de la manière la plus éclatante que la guerre entre les provinces littorales à laquelle il mettait fin avait une cause toute commerciale (3).

Vingt ans s'écoulèrent encore et les lois des Indes subsistaient toujours; et toujours aussi, par conséquent, subsistait la suprématie de Buénos-Ayres dont elles étaient le piédestal. Nouveau soulèvement des populations (1852) et réclamation catégorique de l'accomplissement des promesses

(1) L'article 13 du traité quadrilatéral disait : Les quatre provinces contractantes s'engagent à suivre la marche adoptée par Buénos-Ayres, de ne pas se réunir en congrès sans que préalablement ne soient arrangés, etc.

(2) L'article 16 de ce nouveau traité crée une commission qui avait, entr'autres attributions, celle « d'inviter toutes les provinces de la République, quand elles jouiraient de la liberté et de la tranquillité complètes, à se réunir en congrès fédéral pour *régler les intérêts du commerce intérieur et extérieur du pays, la navigation, la perception et l'emploi des revenus généraux*, et *le paiement de la dette nationale.* »

(3) Dans le rapport que don Pedro Ferré, député de la province de Corrientes, fait à son gouvernement, figurent un *memorandum* du député de Buénos-Ayres, don José M. Rosas y Patron, et un *contre-memorandum* du même don Pedro Ferré, sous la date du 25 juillet 1830. On y voit également un projet de traité portant la date du 13 août, et que Buénos-Ayres ne voulut pas accepter. Par ce projet, le député de Corrientes proposait l'ouverture de nouveaux ports fluviaux au commerce étranger et la participation de la nation tout entière aux revenus de la douane de Buénos-Ayres dont cette ville disposait seule.

contenues dans les traités de 1822 et 1831 (1). Mais cette fois elles ne devaient plus perdre le fruit de leur triomphe. Au lieu de traiter avec Buénos-Ayres pour éterniser le règne des lois des Indes, elles traitèrent avec la France, l'Angleterre et les Etats-Unis pour les détruire à jamais.

Les traités internationaux de 1853 sont devenus la sauvegarde du droit des provinces, comme les lois des Indes l'étaient de la suprématie de Buénos-Ayres. Ils sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, la véritable constitution argentine, car en eux reposent nos institutions nouvelles. Le changement essentiellement commercial qu'ils ont accompli enlève à Buénos-Ayres la jouissance exclusive des revenus de nos douanes pour y faire participer les provinces; il lui enlève en même temps, pour le transférer également aux provinces, le pouvoir inhérent à la jouissance de ces revenus; c'est pourquoi tous les efforts de Buénos-Ayres tentés depuis pour le détruire ont échoué. Protestation contre les traités de libre navigation fluviale, isolement afin de se soustraire à leur empire; tout cela est resté sans effet. Ces traités assureront à jamais aux provinces, je ne saurais trop le répéter, tous les avantages du commerce direct avec l'étranger, les revenus qui en découlent avec la puissance qui y est attachée, et, enfin, le mouvement vers leur territoire de l'émigration européenne qui doit les régénérer.

Il ne faut pas croire que la libre navigation des fleuves soit une conquête chimérique, car sur cette conquête repose notre gouvernement national; c'est par elle, en effet, qu'il est viable. Quant à la navigabilité de nos fleuves, elle n'est plus à démontrer. Les cartes publiées par l'amirauté anglaise, les études ordonnées et publiées par le gouvernement des Etats-Unis ne laissent aucun doute à cet égard, et ce qui le prouve mieux encore, c'est l'existence du port de Rosario sur le Parana. En six ans, ce pays, qui n'était qu'un bourg sans importance, a vu grandir sa population jusqu'à 25,000 âmes; or, c'est au commerce direct, c'est-à-dire à la navigation fluviale par les bâtiments de long cours qu'il doit cette soudaine et étonnante prospérité.

D'ailleurs, les lois différentielles n'ont-elles pas été établies par la Confédération pour favoriser cette navigation? Elles prouvent donc également la capacité de nos rivières. Après l'abolition des lois des Indes, le commerce continuait dans ses habitudes routinières, et le mouvement maritime se maintenait exclusivement enfermé dans les limites de l'embouchure de la Plata. On sentit alors la nécessité de le solliciter par des primes à remonter

(1) Voir la circulaire du général Urquiza, du 25 avril 1851, aux gouverneurs de provinces, et son manifeste du 1er mai de la même année.



nos fleuves. De là nos lois différentielles. Mais ces lois, essentiellement transitoires, passeront sans laisser de ruines après elles comme les lois des Indes. Celles-ci appauvrissaient les provinces, celles-là feront à Buénos-Ayres la juste part qui lui revient dans le commerce normal et libre de toute la nation.

De cette interprétation des causes de la longue guerre civile qui a désolé le peuple argentin, il ressort une opinion plus favorable aux partis qui y étaient engagés. Ce ne sont pas des instincts purement barbares qui animaient ces partis les uns contre les autres; ils avaient en vue des intérêts positifs, sérieux et qui suffisent, sinon à justifier, du moins à expliquer leur acharnement prolongé. De là ressort encore une pensée consolante : c'est dans la conciliation de tous nos intérêts légitimes que se fondera la paix de notre pays; elle sera par conséquent solide et durable, car la justice est de tous les temps.

Il n'importe pas moins à l'Europe de connaître la vérité au sujet de nos débats; puissamment intéressée à tout ce qui peut entraver ou favoriser son commerce avec la Plata, elle saura de quel côté elle doit porter ses sympathies et son influence entre deux prétentions contraires, elle donnera nécessairement la préférence à celle qui coïncide avec ses vœux de liberté et de sécurité commerciale. J'ai montré que les provinces confédérées qui constituent l'immense majorité de la nation argentine, avaient longtemps cherché, puis avaient enfin organisé un gouvernement national fondé sur les intérêts universels du commerce et de la navigation libres. Au respect durable de ces intérêts est attachée la durée de leurs nouvelles institutions; l'Europe leur doit donc non-seulement la satisfaction de ses vœux, mais encore la garantie que désormais rien ne pourra plus les contrarier; c'est donc de leur côté qu'elle portera ses sympathies et ses influences.

J.-B. Alberdi, *ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de la Confédération Argentine à Paris, membre de la 1re Classe.*

DARIUS ET JUGURTHA.

CONTE.

Certain faiseur de vers assez peu répandu
Un jour avait aussi commis sa tragédie;
Il la croyait, bien entendu,
Une conception vigoureuse, hardie,
Chef-d'œuvre de beautés, de verve étincelant.
Satisfait de lui-même, et sûr de son talent,
Il part un beau matin, et va porter sa pièce
Au comité du Théâtre-Français,

Se promettant d'avance un éclatant succès !
« Comme son *Darius* aussitôt intéresse !
» Quel drame attendrissant! Puissante est l'action,
» Le dénoûment superbe et plein d'émotion ! »
C'est dans cette ferme espérance,
Ou plutôt cette confiance
En son étoile et son esprit,
Qu'il présente son manuscrit
Orné d'un joli ruban rose
Au régisseur : celui-ci le dépose
Sur le bureau du directeur.
En se retirant, notre auteur
S'imagine déjà que la pièce est admise ;
Il rentre chez lui tout ravi.
Les plus beaux songes à l'envi
Bercent sa vanité, qui d'aucun n'est surprise !
Il n'aspire dès lors, dans sa sécurité,
Qu'à paraître en vainqueur devant le comité.
Cependant plusieurs mois s'écoulent sans réponse,
Et profondément inquiet
Le poëte s'étonne : or, voilà qu'on annonce
De la comédie un valet ;
L'entendez-vous d'ici dire : « *C'est une lettre*
» *Que je dois en vos mains fidèlement remettre.* »
Le rimeur s'en saisit, puis, le cœur tout content,
Il brise le cachet de cire !
Mais, hélas ! son bonheur ne dure qu'un instant !
Il n'en croit pas ses yeux lorsqu'ils viennent de lire
Un titre différent du sien : c'est *Jugurtha*
Qu'au lieu de *Darius* le laquais apporta :
« Jugurtha ! qu'est cela ? C'est une rapsodie
» Qui n'a rien de commun avec ma tragédie ;
» Que vois-je ? elle a subi la honte d'un refus ;
» Si j'en étais le père, ah ! j'en serais confus !
» Le roi de Numidie était, sur ma parole,
» Un sujet très-classique et de la bonne école ;
» Mais il n'eût essuyé qu'un terrible revers !
» Le public eût sifflé, hué de pareils vers !
» Je me le représente à son entrée en scène ;
» Devant la rampe il se promène
» Et débite d'un ton pompeux
» Ce monologue langoureux :
» *Bienheureux sont ces rois qui, puissants et tranquilles,*
» *Règnent sans dureté sur des peuples dociles,*
» *Et qui, ne craignant pas de voisins turbulents,*
» *Se trouvent à l'abri du tumulte des camps !*
» *O vous ! de qui dépend le repos de la terre,*
» *Terminez aujourd'hui cette fatale guerre.*
» O Jugurtha ! si tout répond à ce début,
» Il n'est pas étonnant qu'on t'ait mis au rebut !

» Tandis que *Darius*... Sa touchante infortune
» Dignement retracée, au lieu d'être importune,
» Du poëte empruntant les plus mâles couleurs,
» Aux spectateurs charmés arrachera des pleurs !
» Et quand, remportant la victoire,
» Le roi de Macédoine environné de gloire,
» En présence du peuple assemblé s'écrîra :
» *Quitte, quitte ce trône, il est pour Alexandre,*
» *Et, pour n'en point tomber, hâte-toi d'en descendre !*
» Comme chacun applaudira !
» O triomphe ! ô transports ! Quelle joie enivrante
» D'enchanter cette foule émue et palpitante ! »
Notre homme en était là, lorsqu'il entend ouvrir
Sa porte ; et tout à coup à ses yeux vient s'offrir
Un monsieur revêtu d'un fort râpé costume,
Comme certaines gens qu'on nomme gens de plume.
Ce monsieur le salue, en lui disant : « Mon cher,
» Je ne dois pas garder ce manuscrit, bien cher
» A vous, à vos amis ; il porte votre adresse,
» De vous le rendre je m'empresse.
» Par le plus singulier destin
» Du Théâtre-Français un exprès ce matin,
» D'une façon fort peu civile,
» Chez mon concierge l'a laissé,
» Et, comme c'est à vous qu'il était adressé,
» Je viens, en bon confrère, à votre domicile
» Pour vous restituer ce qui vous appartient.
» Le titre est beau, chacun à l'instant le retient,
» C'est *Darius*. — O ciel ! c'est *Darius ?* Qu'entends-je ?
» Serais-je refusé ? Quelle injustice étrange ! »
Exclame l'interlocuteur.
« — Je le crains, répond l'autre auteur,
» Du directeur voici l'épître :
» Ouvrons-la, nous verrons s'il mérite le titre
» D'habile connaisseur, s'il est homme de goût.
» Le billet n'est pas long, lisons-le jusqu'au bout :
» *Monsieur, votre œuvre est belle, et même poétique,*
» *Mais vous manquez parfois de ressort dramatique ;*
» *Vous exprimez très-bien un noble sentiment,*
» *Mais votre action marche un peu trop lentement ;*
» *Vous avez un talent plein d'avenir sans doute,*
» *D'en retarder l'essor croyez qu'il nous en coûte...*
» *Mais le devoir l'exige.* » Ah ! quelle indignité !
» Mon pauvre Darius ! comme ils t'ont maltraité !
» — C'est comme *Jugurtha,* réplique le confrère.
» Que par mégarde aussi l'on m'apporta ;
» A mon tour je vous rends l'illustre *Jugurtha !*
» Nous subissons tous deux un arrêt arbitraire.
» Voilà donc les effets des jugements humains,
» La cabale triomphe, et d'effrontés *Romains*

» Au parterre apostés applaudissent le drame
» Que reçut la faveur et soutient la réclame !
» Ces gens n'entendent rien au théâtre, et jamais
» Aux écrivains nouveaux ils n'en ouvrent l'accès !
» Ils préfèrent jouer des œuvres détestables,
» Que l'on ne siffle pas, quoique toujours sifflables !
» Ce double échec par nous n'était pas mérité !
» Résignons-nous à faire imprimer nos ouvrages,
» Des lecteurs éclairés nous aurons les suffrages,
» Et nous serons vengés par la postérité ! »

H. DE SAINT-ALBIN, *conseiller à la Cour impériale de Paris, membre de la 3e Classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

GILLES DE ROME, PRÉCEPTEUR DE PHILIPPE LE BEL ;

PAR M. JOURDAIN.

RAPPORT.

Vous avez bien voulu me confier la mission de vous rendre compte d'une récente publication de M. Jourdain, intitulée : *Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel en faveur de la Papauté.* Ce titre seul suffirait à éveiller l'attention ; et d'ailleurs le nom de M. Jourdain, couronné par l'Académie pour son magnifique travail sur la philosophie de saint Th. d'Aquin, son talent, son érudition, la hauteur de ses vues joints à une longue expérience des affaires ecclésiastiques acquise dans une position éminente qu'il met franchement au service d'une foi profonde et convaincue, ont marqué sa place au premier rang de nos historiens catholiques, et donnent à chacun de ses écrits une incontestable valeur. Amené, par ses recherches sur l'influence des doctrines de l'Ange de l'école, à étudier la marche des intelligences au XIIIe siècle, M. Jourdain a eu la bonne fortune de rencontrer sur son chemin une figure historique dont l'attitude dans les débats survenus entre Boniface VIII et Philippe le Bel, à l'une des époques les plus orageuses et les plus intéressantes de nos annales, avait été mal appréciée par l'école historique du siècle de Louis XIV.

« Parmi les personnages, dit-il, que leurs antécédents, leur position » élevée et leur mérite personnel appelaient à intervenir dans le débat, se » trouvait l'archevêque de Bourges, Ægidius, ou Gilles de Rome, nommé » aussi Gilles Colonna. Italien par le lieu de sa naissance et par sa famille, » il était entré, jeune encore, dans la communauté des Ermites de Saint-Au- » gustin. Bien qu'il ne portât pas le même habit que saint Thomas d'Aquin,

» il suivit ses leçons pendant treize années, disent les historiens. — Le
» renom que Gilles de Rome acquit dans l'Université, continue M. Jour-
» dain, le fit choisir par le roi de France Philippe le Hardi pour être le pré-
» cepteur de son fils aîné, de celui qui dans la suite s'appela Philippe le
» Bel. Ce fut à la demande de son royal disciple qu'Ægidius composa le
» traité célèbre *de Regimine Principum*, dans lequel il trace le code dé-
» taillé des devoirs d'un souverain. En 1285, lorsque Philippe le Bel,
» élevé au trône par la mort récente de son père, fit son entrée dans Paris,
» nous retrouvons Ægidius aux portes de la ville, venant haranguer le
» nouveau roi au nom de l'Université. »

Après l'abdication volontaire de Célestin III, en 1294, lorsque Boniface VIII eut été désigné pour le remplacer, Gilles de Rome, alors général des Augustiniens, composa un traité de *Renuntiatione Papæ*, dans lequel il soutenait contre les adversaires du nouveau pontife, que les lois de l'Eglise n'interdisaient pas au Pape de résigner ses fonctions. La question était d'autant plus délicate qu'il n'y avait pas d'exemple d'une pareille abdication, et que le seul trait historique analogue, relatif au Pape Clément Ier, disciple de saint Pierre, successeur de saint Clet ou Anaclet, était fort controversé par les théologiens du XIIIe siècle, et n'a pas même, pouvons-nous ajouter, été suffisamment éclairci de nos jours. « L'ouvrage de Gilles de
» Rome, dit M. Jourdain, ne fut accueilli nulle part avec plus de faveur
» qu'en Italie, à la cour de Boniface VIII, dont l'élection était contestée par
» un nombreux parti. Voulant témoigner sa gratitude comme son estime
» au docte théologien, le souverain Pontife le promut, en 1295, au siége de
» Bourges, avec l'assentiment de Philippe le Bel, qui n'eut garde d'écarter
» son ancien précepteur. Gilles de Rome, porté par un double suffrage aux
» premiers honneurs de l'Eglise, quitta dès lors et sa communauté et
» l'école, pour aller gouverner l'un des plus grands diocèses de France. »

C'est à cette période de la vie de Gilles de Rome que se rapporte directement la question résolue définitivement par M. Jourdain, de savoir quel parti l'archevêque de Bourges, ami de Boniface VIII, ancien précepteur de Philippe le Bel, embrassa lors de la lutte qui s'engagea alors entre le Pape et le roi de France. Pour procéder avec ordre dans cette matière, permettez-moi de rappeler en quelques mots l'origine et l'objet de ce retentissant débat.

Au moment où Boniface VIII montait sur le trône pontifical, l'Europe était profondément ébranlée par deux compétitions de pouvoir : la première entre Albert, duc d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg, et Adolphe de Nassau, qui se disputaient l'empire d'Allemagne ; la seconde entre

Philippe le Bel, roi de France et Edouard Ier, roi d'Angleterre, continuant la rivalité internationale qui sépara si longtemps ces deux grands peuples, trop grands tous deux pour se craindre, trop fiers l'un et l'autre pour faire les avances d'une réconciliation. Au XIIIe siècle, l'avénement d'un souverain Pontife ne donnait pas seulement un chef spirituel à l'Eglise, il constituait au milieu de la société européenne un père et un pacificateur commun de la chrétienté. Je vous exposerai dans la dernière partie de ce rapport la théorie sur laquelle était fondé ce droit public du moyen âge, qui ne fut ni un empiètement, ni une usurpation. Pour le moment, il me suffit de vous rappeler simplement qu'il était. En histoire, un fait se constate d'abord : on l'apprécie ensuite. Or ce fait, si quelques doutes sur son existence pouvaient atteindre des esprits éclairés et impartiaux, se révélerait suffisamment, dans la période historique qui nous occupe, par les lettres patentes d'Albert d'Autriche, lorsque, demandant à l'autorité de Boniface VIII d'être confirmé dans la possession du sceptre de Rodolphe de Halsbourg, il écrivait ces paroles mémorables, que je vous demande la permission de citer textuellement : « Je reconnais que l'empire romain, fondé par le Saint-Siége pour la défense des droits de l'Eglise, » ne saurait être conféré que par le souverain Pontife. Je promets de » n'employer l'autorité impériale, si elle m'est confiée, que pour l'hon» neur de la religion et l'exaltation de la sainte Eglise. Je confirme toutes » les donations faites par Rodolphe, mon père, et par les empereurs qui » l'ont précédé. Je jure de défendre les droits du Saint-Siége, etc. » A cette requête, Boniface VIII répondait en ces termes, qui ne sont pas moins remarquables : « En vertu de la plénitude de notre autorité apo» stolique, nous vous choisissons pour roi des Romains, et pour fils de la » sainte Eglise romaine. Nous ordonnons à tous les sujets du saint Empire » de vous rendre obéissance en cette qualité, et nous vous absolvons, par » ces présentes, de tout ce que votre élection et votre administration ont » pu avoir de défectueux. » Ce document qui termina la première difficulté que Boniface VIII eut à résoudre, suffit à constater le principe du droit public qui investissait les Papes au moyen âge d'une suprématie incontestée en matière politique.

La 2e question, relative aux affaires de France et d'Angleterre, présenta plus de difficultés, mais fut traitée de la part du Saint-Siége d'après le même principe. Lorsque Boniface VIII monta sur le Saint-Siége, neuf ans s'étaient écoulés depuis l'avénement de Philippe IV dit le Bel. Investi de l'autorité suprême à un âge où l'on ne connaît encore que l'obéissance, ce jeune prince gouvernait néanmoins ses Etats avec une supériorité que ses

adversaires n'ont jamais cherché à lui contester. Personne n'eut à un plus haut degré que lui la fierté du pouvoir, personne ne s'en montra plus jaloux, personne n'imposa ses volontés d'un ton plus ferme et plus résolu. On sait que ses entreprises, dont il ne calcula pas toujours la portée, le jetèrent plus d'une fois dans des embarras pécuniaires qui le rendirent injuste envers ses peuples et qui le forcèrent à altérer la monnaie, et à jeter par là le trouble et la confussion dans toutes les fortunes. En 1293, Philippe le Bel fit citer Edouard Ier d'Angleterre devant la Cour des Pairs de France, pour y répondre aux griefs qui lui étaient imputés. Le monarque anglais ne comparut pas, comme on devait s'y attendre, et la Cour prononça la dissolution de la Guyenne au profit du roi de France. L'Europe entière prit parti dans cette grande querelle. Edouard avait vu se ranger sous ses drapeaux Adolphe de Nassau, le duc de Brabant, Amédée V, surnommé le Grand, duc de Savoie, et Jean II, comte de Bretagne. Philippe le Bel eut pour alliés Bailleul, roi d'Ecosse, Albert d'Autriche, concurrent d'Adolphe de Nassau au trône impérial; le Dauphin Viennois, ennemi d'Amédée V; enfin Eric II, roi de Norwége. L'orage était imminent; une pareille question politique ne se résoudrait de nous jours que par des flots de sang, ou par une médiation arbitraire, choisie par les deux partis. Au moyen âge le médiateur était permanent, et le vicaire de Jésus-Christ était, comme nous venons de le voir, le pacificateur naturel des empires. Boniface VIII évoqua donc l'affaire à son tribunal, et y cita les deux rois ennemis. Jusque là les choses suivaient le cours régulier que le droit public de l'époque prescrivait. Mais Philippe le Bel, entraîné par les besoins d'un armement formidable, alla plus loin; sans consulter le Pape, il frappa toutes les églises de France d'un subside énorme, et retint à lui les revenus des évêchés et des bénéfices vacants. Cet acte était d'après le droit public du moyen âge, une spoliation et un abus de pouvoir : le gardien-né des biens et des libertés de l'Eglise était le Pape; Boniface VIII dut s'y opposer; il le fit dans la fameuse bulle *Clericis laïcos* (18 août 1296), par laquelle il interdisait, sous peine des censures, à tous les membres du clergé de payer quelque subside que ce fût, sans la permission expresse du Saint-Siége.

Si la Providence, au lieu de faire Philippe le Bel roi de France, l'avait porté au trône pontifical, à coup sûr il aurait parlé comme parlait Boniface VIII, dans cette bulle, qui ne différait ni pour la forme ni pour le fond des anciennes décrétales des Papes; mais, chef d'une puissante monarchie, ce prince ne voyait dans l'autorité que l'indépendance qu'elle donne, et ne songeait pas assez aux obligations qu'elle impose : le décret pontifical l'exaspéra. Il y répondit par un édit royal qui défendait à tout étranger l'entrée

du royaume de France (c'était le moyen d'empêcher les légats du Pape d'y pénétrer); interdisait tous les appels au Saint-Siége, et tout envoi de lettres ou argent au Souverain Pontife. La bulle *Ineffabilis* que le Pape adressa alors au roi, est l'expression de la plus noble indulgence et de la plus touchante miséricorde : « Le temps est bien mal choisi, dit-il, pour susci-
» ter une nouvelle querelle au vicaire de Jésus-Christ, lorsque, depuis notre
» avénement, nous consacrons toute notre sollicitude à veiller sur vos in-
» térêts et à réconcilier par une paix honorable la France et l'Angleterre.
» Nous n'avons pas statué que les ecclésiastiques ne dussent point contri-
» buer à la défense et aux nécessités du royaume; mais nous avons dit
» qu'il y avait besoin, en cela, de notre permission expresse pour mettre
» un terme à l'intolérable oppression dont vos officiers accablent le clergé.
» Dans un cas urgent, nous ordonnerions nous-même aux ecclésiastiques
» les contributions nécessaires; et s'il le fallait, nous ferions plutôt vendre
» les vases sacrés et les croix des églises que d'exposer au moindre dan-
» ger un royaume comme la France, de tout temps si cher et si dévoué
» au Saint-Siége. »

Philippe le Bel céda cette fois à l'élan général de la France, qui prit parti pour cette modération de langage. La médiation du Pape fut acceptée et la sentence rendue. Une incroyable violence, à partir de ce moment, sembla dicter tous les actes de Philippe le Bel. Quand l'évêque de Durham, légat du Saint-Siége, porta à la Cour de France la décision arbitrale prononcée par le Souverain Pontife, le roi souffrit que le comte d'Artois son frère l'arrachât des mains du légat et la jetât au feu en sa présence, tandis que lui-même déclarait qu'il n'accomplirait aucun de ses articles. Un second légat, Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, envoyé par le Pape à Philippe le Bel, fut jeté en prison; sommé de se justifier sur cet acte inqualifiable, le roi de France fit partir pour Rome Pierre Flotte, le ministre de ses exactions, qui ne porta au Pontife que des paroles d'insolence et d'arrogant dédain. Boniface VIII lui ayant fait entendre qu'il avait en main, comme chef suprême de l'Eglise, la double puissance temporelle et spirituelle, Pierre Flotte répondit : « Fort bien, Saint-Père, mais celle de
» votre Sainteté est seulement nominale, tandis que celle de mon maître
» est réelle. » A cette bravade, le Pape répondit par la bulle : « *Ausculta Filii* » où il reproche à Philippe le Bel son ingratitude, et enjoint aux Prélats du royaume de France de se rendre à Rome pour y assister à un concile dans lequel serait jugé le différend élevé entre le Saint-Siége et la couronne.
» Le roi, de son côté, dit M. Jourdain, fit convoquer à Paris une assemblée
» des Etats du royaume, la première où les députés de la bourgeoisie aient

été admis, pour délibérer sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la couronne. En même temps, voulant s'opposer à la réunion ordonnée par le Saint-Siége, il interdit, sous des peines sévères, à tous ecclésiastiques de se rendre en pays étranger.

La situation du clergé de France, entre ces deux juridictions hostiles, était pleine de sérieux embarras. Une partie accourut à Paris, plus soucieuse de la faveur du prince que des foudres lointaines du Vatican. Cependant, six abbés, trente-cinq évêques et quatre archevêques, dit M. Jourdan, bravant les menaces du pouvoir temporel, passèrent et vinrent offrir à Boniface VIII l'appui de leur autorité et de leur expérience. L'archevêque de Bourges, l'ancien précepteur de Philippe le Bel, fut de ce nombre; et, certes, il faut convenir qu'une conviction bien profonde des droits du Saint-Siége pouvait seule lui dicter une résolution si courageuse. Les prétextes d'abstention n'ont manqué à aucune époque aux caractères flottants et indécis. Cette démarche de Gilles de Rome est déjà une grave présomption en faveur de la ligne de conduite qu'il dut tenir dans le démêlé de Philippe le Bel avec le Saint-Siége. Cependant les anciens historiens, Bossuet et Fleury entre autres, avaient cru que l'archevêque de Bourges, ayant d'abord soutenu la cause du Pape, aurait embrassé depuis celle du roi.

Mais la découverte de M. Jourdan vient rétablir le fait dans son exactitude. A la Bibliothèque I. de Paris, fonds Colbert, sous le n° 4229, M. Jourdan a retrouvé un ouvrage inédit de Gilles de Rome, intitulé : *De Ecclesiastica potestate*. La dédicace de cet opuscule, de la même écriture que le reste du manuscrit (du XIVe siècle), ne laisse aucun doute sur son authenticité. Nous la reproduisons textuellement :

« Sanctissimo Patriæ Domino suo Domino singulari, Domino Bonifacio, » divina Providentia sacrosanctæ Romanæ ac universalis Ecclesiæ summo » Pontifici, Frater Ægidius, ejus humilis creatura, eadem miseratione » Bituricensis archiepiscopus, Aquitaniæ Primas, cum omni subjectione » seipsum ad pedum oscula beatorum infra scriptam de Ecclesiastica po- » testate eisdem beatis pedibus humiliter offerentem. »

Voici maintenant, d'après M. Jourdain, l'analyse de cet écrit, résumé parfaitement exact, et relevé avec cette fidélité qui le caractérise. « L'archevêque de Bourges, dit-il, a partagé son livre en trois parties. La première traite de l'autorité sacerdotale dans ses rapports avec le glaive matériel et l'autorité séculière. Après un court prologue, où il dit que c'est un devoir pour tous les fidèles de bien connaître l'étendue de la puissance du Saint-Siége, l'auteur établit d'une manière générale que, par l'éminence et la sainteté de sa juridiction, le pontife de Rome peut être com-

paré à cet homme spirituel dont parle l'Apôtre, qui juge toutes personnes et toutes choses, sans avoir lui-même d'autre juge que Dieu, souverain arbitre de l'âme qu'il peut retrancher de la société des fidèles; il le devient par là de l'homme tout entier dont l'âme est la maîtresse partie. Ces principes posés, il s'agissait de les appliquer à l'autorité laïque; mais déjà la question ne se trouvait-elle pas tranchée implicitement contre elle? Donc, suivant Gilles de Rome, il appartient à l'Eglise d'instituer les rois, et, quand ils gouvernent mal, de les juger. C'est à elle que le Seigneur s'adresse par la bouche de son prophète : « Je t'ai établi sur les nations et les royaumes, » pour que tu arraches et détruises, ou que tu fondes et élèves de nouveaux » empires. » Quatre faits démontrent cette supériorité de l'Eglise : 1° La perception de la dîme; 2° le privilége qu'elle a de bénir et de consacrer les puissances séculières; 3° le mode d'établissement de ces puissances, qui ont toutes reçu leur institution du pouvoir sacerdotal; 4° le spectacle de l'univers dans lequel nous voyons les corps régis par l'intelligence comme les princes temporels doivent l'être par le souverain Pontife. Dans la deuxième partie, Gilles de Rome traite du pouvoir de l'Eglise sur les biens temporels. Il commence par établir que la possession de ces biens n'est interdite à l'Eglise ni par l'Ancien, ni par le Nouveau Testament. Mais, comme on peut le présumer, il ne s'en tient pas à cette apologie de la propriété ecclésiastique. Dans son opinion, l'Eglise non-seulement peut posséder, mais, en la personne du Souverain Pontife, elle a droit sur tout ce qui peut être l'objet d'une possession. Quelle est la destination des choses temporelles? N'est-ce pas l'utilité des corps? et le corps n'est-il pas subordonné à l'âme qui est elle-même soumise au Souverain Pontife? Donc, en vertu de l'autorité même qui lui appartient sur l'âme, le Souverain Pontife a sous sa juridiction les choses temporelles; nos âmes, nos corps et nos biens, tout relève également de lui. Alors même que cette dépendance n'existe pas en fait, méconnue qu'elle est par les passions des hommes, elle subsiste en droit; elle constitue pour les fidèles une dette dont ils ne peuvent pas absolument s'affranchir. Si le pouvoir séculier, qui a le soin des affaires temporelles, doit rester soumis à l'autorité supérieure du sacerdoce, n'est-on pas amené par la force des choses à reconnaître que la compétence du sacerdoce embrasse même le temporel, qu'il dispose de tous les éléments et de toutes les forces de la société civile, et que c'est un devoir pour les souverains de tout régler dans leurs États selon ses vues et pour son service, l'armée, les finances, la législation, l'ordre judiciaire, la constitution politique du pays?

Dans la troisième partie de son ouvrage, qui n'était ni la moins difficile

à composer, ni la moins importante, il tempère la rigueur de sa doctrine sur la primauté du sacerdoce, et essaie d'établir qu'elle n'altère pas la notion et ne compromet pas les droits de l'autorité civile.

Quelle est la mission de l'Église? c'est le salut des âmes. Il est donc juste qu'elle intervienne toutes les fois que ce grand intérêt confié à sa garde particulière se trouve menacé ou compromis; et comme il arrive souvent que la recherche des biens temporels le met en péril, elle est naturellement appelée à connaître, comme le magistrat séculier et avec une autorité supérieure à la sienne, des questions qui se rattachent à la possession de ces biens. Cependant, quelque préjudice moral que les jouissances terrestres nous causent en nous détournant de nos fins éternelles, il est certain que les richesses, les fruits de la terre et les autres biens matériels sont spécialement destinés à l'entretien de notre corps, et qu'ils ne concernent notre âme que d'une manière très-indirecte. Conséquemment, pris en eux-mêmes, ils tombent sous la juridiction immédiate de la puissance civile à qui le soin de tout ce qui regarde le corps est dévolu. C'est à cette puissance qu'il appartient de prononcer sur les différends dont ils sont l'objet parmi les hommes, et par exemple, c'est elle qui doit régler l'ordre des successions; l'Église, en ce sens, a seulement une compétence lointaine, et comme un droit de contrôle, inhérent à son caractère sacré. Mais cette primauté du sacerdoce n'anéantit pas la propriété du souverain temporel, qui conserve toute latitude pour retirer de ses domaines et obtenir de son peuple les ressources nécessaires au bien de l'Etat. Gilles de Rome ajoute que le Souverain Pontife doit user avec modération de l'autorité qui lui est confiée, ne pas intervenir à tout propos dans les affaires; aussi longtemps que l'intérêt spirituel n'est pas engagé, la raison veut qu'à l'exemple de la Providence qui laisse agir les causes secondes, il laisse les princes gouverner leurs peuples selon qu'ils l'entendent.

Tel est, Messieurs, le résumé de l'ouvrage de Gilles de Rome. Vous n'attendrez pas de moi que j'épouse ses idées et que j'essaie de les soutenir devant vous. Permettez-moi seulement de vous rappeler ce que j'ai déjà eu l'honneur d'exprimer devant vous, savoir que la société au moyen âge était considérée par les intelligences élevées comme une théocratie. Il serait impossible de rien comprendre aux arguments de Gilles de Rome, pas plus qu'aux théories de saint Thomas d'Aquin et de la pléiade de ses disciples sur les relations des deux pouvoirs temporel et spirituel sans cette idée principale qui domine tout au moyen âge. On peut discuter les avantages ou les inconvénients d'une pareille doctrine, mais l'histoire, pour être impartiale, ne saurait juger équitablement cette grande époque sans en tenir compte.

Je ne saurais mieux clore ce compte rendu que par les paroles mêmes de M. Jourdain, servant de conclusion à son magnifique travail sur la philosophie de saint Thomas-d'Aquin, et dont je vous demande la permission de vous donner lecture. « L'Eglise catholique a présenté, dès les premiers siècles du moyen âge, l'image d'une société régulièrement établie, dont la forte hiérarchie, les lois simples et libérales surpassaient tout ce que l'antiquité avait offert de plus accompli à la même époque ; au témoignage de tous les historiens, la société civile se trouvait sans règles fixes de gouvernement, livrée à tous les abus de la force et à tous les désordres de l'anarchie. Par une coïncidence remarquable cette société, si peu organisée, était en général croyante ; la religion l'enveloppait de toutes parts, et, du berceau à la tombe, l'homme parcourait une route semée de divins emblèmes, et dont les cérémonies du culte formaient les étapes pour ainsi dire nécessaires. Tout contribuait à donner au pouvoir spirituel, même dans l'ordre politique, une prépondérance qui pouvait facilement se convertir en suzeraineté. Autant nous inclinons peu vers la théocratie, autant le moyen âge, au contraire, s'y trouvait poussé par des causes avouées, tout aussi invincibles que la préférence des nouvelles générations pour la puissance séculière. Si quelque chose peut étonner, c'est que l'ascendant du sacerdoce n'ait pas été plus général, et son triomphe plus complet.

Je laisse aux historiens le soin d'examiner comment les papes ont usé de l'immense pouvoir que la Providence avait placé entre leurs mains. Lorsque, dans un récit impartial, on aura fait la part des erreurs et des fautes que la prudence la plus consommée n'épargne pas, en *politique*, à la faiblesse humaine, il restera une masse importante de services et de bienfaits, qui suffisent pour justifier la confiance que l'autorité ecclésiastique inspira pendant si longtemps à la société civile.

Si la mission de l'Eglise est de moraliser les hommes, toutes les questions, où la morale est intéressée sont nécessairement de son domaine. Les devoirs sociaux et ceux qui naissent des relations entre les gouvernés et les gouvernants n'échappent pas à sa compétence ; comme tous les autres elle les définit, les explique et les commente. Sans élargir ambitieusement ses attributions, voilà donc, par la seule force des choses, l'Eglise amenée sur le même terrain que le législateur civil ; la voilà qui pénètre par mille côtés dans la pratique, et qui juge les questions sociales avec l'autorité qui s'attache, pour les catholiques, à son auguste caractère. — Supposez une de ces questions, comme il s'en présente souvent, qui sont politiques en ce sens qu'elles touchent à de nombreux intérêts, et qu'elles ne peuvent pas être résolues sans le concours de l'autorité civile, mais qui se rattachent en

même temps aux bases même de la moralité publique et privée, la question par exemple du trafic des noirs, ou celle de l'esclavage colonial ; l'Eglise, c'est-à-dire la papauté qui la représente, pourra-t-elle s'abstenir? devra-t-elle laisser croire par son silence qu'elle n'a pas d'avis à donner, que la religion, que le christianisme, n'ont rien à voir en pareille matière? Les adversaires du Saint-Siége seraient les seuls à triompher de sa rèserve ; ils ne manqueraient pas de la dénoncer comme un aveu humiliant d'indifférence et d'impuissance. L'abbé DARRAS, *membre de la* 3e *classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS D'AVRIL 1859.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 13 avril sous la présidence de M. de Montaigu, à 8 heures et demie. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. Renzi communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante.

— Lettre de M. Poujoulat à M. Renzi : il regrette de ne pouvoir assister à la séance publique de l'Institut historique dont il a été l'un des premiers fondateurs. J'ai été bien touché, dit M. Poujoulat, de l'appel que vous avez bien voulu faire à mes souvenirs de 1834. Ces souvenirs se mêlent à celui de l'illustre historien des croisades, le maître et le meilleur ami de ma jeunesse ; j'ai vu l'Institut historique à son humble berceau.

— Lettre de S. A. I. Mme la princesse Clotilde Napoléon, qui fait remercier par son secrétaire le président de l'Institut historique des billets qu'on lui a envoyés pour la séance publique ; elle exprime ses regrets de n'avoir pu assister à cette séance.

— Notre collègue, M. Kohler, à Porrentruy (Suisse), envoie son mémoire sur la poésie dans la Suisse romane, mémoire qui avait été porté à l'ordre du jour de la séance publique, et que M. Kohler, en se trompant de date, a envoyé trop tard.

— M. Tiron, chef de bureau de la dotation mobilière au ministère de la maison de l'Empereur, remercie des billets qu'il a reçus pour notre séance publique, et il regrette de n'avoir pu assister à cette séance.

— Trente lettres de nos collègues de Paris expriment les mêmes regrets de n'avoir pu prendre part à la célébration du 25e anniversaire de l'Institut historique.

M. Roberto-Sava, de Catania (Sicile), offre à l'Institut historique un ou-

vrage (en italien), intitulé : *De l'expression muette* des sentiments et des volontés. M. Valat est nommé rapporteur. La commission nommée pour examiner les titres de M. Grabeuil, candidat présenté à cette classe par MM. Chaumier et Renzi, a été déposé sur le bureau. — M. l'abbé Darras, rapporteur, est prié d'en donner lecture. Le rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et M. Grabeuil est admis comme membre résidant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Hahn de Luzardes envoie les pièces justificatives, desquelles il a tiré le mémoire intitulé : *Une page d'histoire au* XVIIIe *siècle* (liv. 290, p. 28). Ces pièces ont été remises à M. l'abbé Darras, pour les examiner. Notre collègue, M. d'Aussy, de Saint-Jean d'Angely, offre à l'Institut historique les fables de Phèdre, traduites en vers français; M. Sédail est nommé rapporteur. Lettre de M. V.-P. Laurens, directeur de l'institution Rollin de Bordeaux, qui demande à faire partie de l'Institut historique (2e classe) ; il fait suivre sa demande d'un fort volume intitulé : *Tableau de la poésie française depuis son origine jusqu'à nos jours.* Le candidat n'étant pas présenté par deux membres, suivant les réglements, on a ajourné sa présentation à la prochaine séance.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. l'abbé Boitel a envoyé deux mémoires, qu'il se proposait de faire lire dans la séance publique du 3 avril. L'un a pour titre : *Passage de deux rois à Montmirail en Brie;* l'autre est intitulé : *Les aventures d'Arsinoé, ou les Combats et les triomphes de la vertu.* Ces mémoires seront lus dans les séances ordinaires. M. Sédail offre un travail lu par lui à l'Académie de Bordeaux. M. Valat est nommé rapporteur.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Lettre de M. de Brière, qui demande que le journal lui soit adressé au lieu de sa nouvelle demeure : il a dû cesser ses travaux habituels, mais il s'est créé de nouvelles occupations, et il vient de composer un vocabulaire étymologique français oriental.

Le 2e rapport de M. de Labadie, sur sa deuxième excursion dans les pays basques, est lu par M. l'abbé Darras. MM. Darras et de Montaigu ont fait quelques observations : M. Renzi est prié de les faire connaître à M. de Labadie. On attend l'ensemble de cet intéressant travail. M. Valat lit en-

suite son rapport sur le volume de l'Académie de Stanislas de Nancy, intitulé. *Fleurs de l'Inde*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 29 AVRIL 1859.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Nigon de Berty, vice-président, occupe le fauteuil; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Renzi communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

M. Caefsep, directeur du musée germanique exprime, par sa lettre du 6 avril, à l'Institut historique le regret de n'avoir pu se rendre à Paris pour assister à la célébration du 25e anniversaire de sa fondation; il fait des vœux les plus ardents pour la prospérité de l'Institut historique, qui a tant de ressemblance avec le musée germanique; il le félicite des heureux et utiles résultats qu'il a déjà obtenus au profit des sciences historiques depuis 25 ans, et il a la confiance que les relations mutuelles entre l'Institut historique et le musée germanique se maintiendront sans interruption (*Lettre traduite de l'allemand par M. l'abbé Houpert.*)

— Notre honorable collègue, M. Polydore de Labadie, adresse à l'Institut historique son troisième rapport sur sa deuxième excursion dans les pays basques, relatif à la partie géologique (Larrun, terrain secondaire). Il ajoute, à propos des observations que l'administrateur lui a transmises de la part de l'assemblée générale, qu'il les comprend très-bien, et qu'il en remercie l'assemblée générale; mais il a dû s'arrêter devant les difficultés matérielles, qui l'ont empêché de se rendre à Pampelune pour y consulter les précieux manuscrits qui se trouvent dans les archives de cette ville. Il espère pourtant, qu'assisté par les soins bienveillants d'un sénateur espagnol, il pourra obtenir le résultat qu'il désire.

— Notre honorable président, M. le marquis de Brignole, demeurant actuellement à Gênes, a été très-satisfait d'apprendre, par l'administrateur, que notre séance publique, pour célébrer le 25e anniversaire de l'Institut historique, a eu un plein succès; il regrette de n'avoir pu présider cette séance, et il félicite tous les membres qui y ont pris part, par leurs travaux, d'avoir contribué à ce succès. Il remercie tous ceux de nos collègues, qui se sont souvenus de lui dans le banquet, et notamment MM. de Berty, qui l'a dignement représenté, l'abbé Darras et de Montaigu.



On lit la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remerciements sont votés aux donateurs. M. Bordes, architecte de Bordeaux, demande à faire partie de l'Institut historique, sous les auspices de MM. Marcellin et Renzi ; il fait suivre sa demande de deux gros volumes in-4°, avec gravures sur les monuments de Bordeaux. M. le président, après avoir consulté l'assemblée, nomme une commission de la 4e classe composée de MM. Hardouin, Jumelin et Ray, chargée d'examiner les titres du candidat et d'en faire un rapport à cette classe dans sa séance du 11 mai prochain. M. de Barghon Fort Rion adresse également une demande à l'Institut historique pour faire partie de la 3e classe, sous les auspices de MM. l'abbé Badiche et Drudes de Campagnolles. M. le président nomme une commission dans cette classe, composée de MM. Carra de Vaux, président ; l'abbé Houpert et Masson, chargés d'examiner les titres du candidat, qui sont déposés sur le bureau par M. Badiche, à l'effet d'en faire un rapport à la 3e classe, dans sa séance du 11 mai. M. le président fait connaître à l'assemblée que M. Grabeuil (Théodore) a été admis par la 1re classe comme membre résidant, et que l'assemblée est invitée à valider cette admission. On communique à l'assemblée le rapport de la commission favorable au candidat; on passe au scrutin secret, et M. Grabeuil est proclamé membre de l'Institut historique.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Agnel sur les travaux de la société archéologique de Sens. M. le rapporteur étant absent, M. Masson en donne lecture ; ce rapport est renvoyé au comité du journal. Un rapport sur le 8e volume des travaux de l'Institut smithsonien de Washington, est porté à l'ordre du jour ; M. Lagarrigue de Calvi, rapporteur, étant absent, M. Marcellin s'est chargé d'en faire lecture. Plusieurs observations ont été faites sur ce rapport ; M. l'administrateur est chargé de les communiquer à M. Lagarrigue. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. le président de Berty, fait une proposition pour obvier aux inconvénients, résultant de l'absence des rapporteurs qui doivent répondre de leur œuvre lorsqu'après la lecture leur sont adressées des observations par l'assemblee. Cette proposition est ainsi formulée : *que dorénavant* messieurs les auteurs des mémoires ou des rapports portés sur l'ordre du jour des lectures soient tenus d'en faire la communication en personne, ou, en cas d'empêchement, de les confier *à l'un de leurs collègues chargé de les lire et d'en soutenir la discussion, si elle a lieu.* Cette proposition est adoptée à l'unanimité. L'administrateur est chargé d'en prévenir qui de droit, lorsqu'il reçoit des travaux destinés à être lus en séance. Il est onze

heures, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence

RENZI

CORRESPONDANCE.

A Monsieur Renzi, administrateur de l'Institut historique de France.

Paris, le 2 avril 1859.

Monsieur, il y a plusieurs jours, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire une lettre, qui, je ne sais comment, s'était égarée autour de moi, et c'est aujourd'hui seulement que je puis vous remercier de l'invitation que vous m'avez adressée au nom de l'Institut historique. A mon très-grand regret, je ne serai pas libre demain, dimanche, jour de votre séance solennelle, et je ne pourrai avoir le plaisir d'y assister. Mais je tiens à vous dire, Monsieur, combien j'ai été touché de l'appel que vous avez bien voulu faire à mes souvenirs de 1834; ces souvenirs se mêlent à celui de l'illustre historien des croisades, le maître et le meilleur ami de ma jeunesse. J'ai vu l'Institut historique à son humble berceau, tous ses commencements sont présents à ma pensée. J'aimais à concourir à l'établissement d'une œuvre qui me paraissait tout à fait conforme au génie des temps nouveaux. La valeur de l'âge, où nous sommes, est une valeur d'étude historique; c'est par là qu'il se recommandera au respect et à l'estime de la postérité. Depuis longtemps il ne m'a été donné de suivre les travaux de l'Institut historique; mais je n'ignore pas que leur sérieuse importance a été comme l'accomplissement d'une utile mission. C'est déjà quelque chose que de compter un quart de siècle d'existence : on a déjà le temps pour soi; c'est à la fois un gage de durée et une consécration.

Croyez, Monsieur, à tous mes vœux pour le succès croissant de l'Institut historique, dont la destinée et le souvenir me seront toujours chers.

POUJOULAT.

A Messieurs les membres de l'Institut historique de France.

Messieurs et très-honorables collègues,

Je viens de recevoir la lettre-circulaire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 20 mars de cette année, et je m'empresse de vous remercier de l'aimable proposition que vous voulez bien me faire. Vous ne doutez pas, je l'espère, de mon désir de prendre part à la séance



solennelle d'une société qui compte tant d'hommes éminents parmi ses membres et à laquelle je suis heureux et fier d'appartenir. Je me serais empressé de saisir cette occasion pour établir des relations plus directes et plus intimes avec ceux dont les travaux ont été autant de services réels rendus à la science historique. Malheureusement je suis forcé de renoncer à cette espérance, au moins pour le moment. L'état de ma santé ne me permet pas d'entreprendre un long voyage et les nombreux devoirs qui me sont imposés me retiennent en Russie. Tout en regrettant de ne pouvoir assister à ce que vous appelez si bien *notre fête de famille*, je compte me transporter, au moins par la pensée, pour ce jour, au milieu de vous et joindre mes vœux bien sincères aux vôtres, pour la durée et la prospérité de l'Institut historique de France.

Agréez, Messieurs et très-honorables collègues, l'assurance de ma considération distinguée, D. Comte de Bloudoff.

Saint-Pétersbourg, le 5/17 avril 1859

CHRONIQUE.

MANUEL DES BONS SECOURS

***Ou Guide des Familles dans les soins à donner aux malades en l'absence du médecin*, *par le docteur* Josat, *lauréat de l'Institut de France*, etc. (1).**

L'ouvrage que M. Josat présente au public n'est point une nouveauté en ce genre ; il y a longtemps qu'on voit, sous des titres analogues, des livres qui tendent au même but, et nous connaissons tous *le Médecin de la Maison*, — *le Médecin des Pauvres*, — *la Médecine sans le Médecin*, etc. Mais si ceux qui les ont écrits avaient la généreuse pensée d'être utiles à l'humanité par des conseils basés sur leur instruction et sur leur expérience, ils n'ont dû les réaliser que plus ou moins parfaitement. Le mérite de tous ne peut être le même. Notre honorable collègue a-t-il surpassé ses devanciers? Tout nous porterait à le croire, puisqu'il a profité des progrès de la science, des leçons de l'expérience commune et de ses propres études. Je n'émettrais que timidement et sans autorité mon jugement sur des matières qui, je l'avoue, sont en dehors de ma compétence. Je dois donc me borner à indiquer ici les principaux

(1) Un volume in-12 ; librairie de Dentu, à Paris.

sujets traités dans un volume dont l'auteur aurait depuis longtemps à me demander compte, car je suis en retard à lui rendre la justice qu'il mérite.

M. Josat a divisé son ouvrage en trois parties nécessairement inégales, puisque les deux dernières ne sont à peu près consacrées qu'aux soins que réclame l'individu au moment de sa mort et après son décès.

La première partie est étendue et renferme vingt-cinq chapitres où il traite des accidents maladifs les plus ordinaires, des secours qui sont le plus rapidement réclamés et des remèdes les plus faciles à fournir.

Les accidents les plus fréquents sont, par exemple, l'empoisonnement, par tant de causes, — l'asphyxie, — les brûlures, — les morsures des serpents et des insectes, les syncopes, — la colique, — les corps arrêtés dans l'œsophage, etc., etc. Dans ces circonstances, où il y a souvent impossibilité d'avoir immédiatement le secours du médecin, quelquefois même une pharmacie à proximité, l'auteur indique l'emploi des substances habituelles gardées dans le ménage et toujours sous la main, emploi tantôt suffisant pour paralyser la violence du mal, tantôt efficace pour le guérir.

Je suis bien persuadé, je puis dire, je sais que, dans quelques-uns des cas signalés dans le volume, d'autres médecins prescriraient l'emploi de tout autre médicament, et proscriraient peut-être, et même conséquemment, les remèdes subits qu'il indique. Cela ne doit pas faire préjuger défavorablement des enseignements du manuel. Il en a toujours été ainsi, et deux hommes en donnent deux affirmations différentes.

Dans plusieurs circonstances, M. Josat avertit de n'agir ainsi dans les cas pressants que par provision, et d'appeler à temps l'homme de l'art qui seul peut décider s'il y a urgence ou danger dans la continuation des moyens qu'on a pris.

Il y a dans ce volume un chapitre que je n'y aurais ni cherché ni soupçonné, c'est le chapitre XII, traitant de l'*angoisse*, accident plus fréquent qu'on ne pense, et qui, suivant moi, peut quelquefois se rapprocher d'une sorte d'hypocondrie ou en avoir l'apparence. Mais on ne peut pas toujours employer l'un des remèdes prescrits, car souvent, dans ce cas, l'imagination seule agit ou domine et pourrait bien être l'effet d'une impression nerveuse, possible en tout lieu et en toute circonstance. C'est un des passages du livre où la science morale de l'auteur se dévoile avec le plus d'intérêt.

Déjà, pour les accidents subits, toute la *section première* avait été consacrée, dans ses deux chapitres, à parler des maladies aiguës ou inflamma-

toires, et cette partie du livre n'est que pour prescrire les ***secours aux malades avant l'arrivée du médecin***. Les deux chapitres de la seconde partie sont du ressort du médecin lui-même et presque uniquement de lui, car ils traitent *de l'etat de vie latente et des soins qu'il réclame*.

Enfin, la troisième partie, qui ne paraît ici qu'un accessoire toujours utile, parle *des soins après décès*, c'est-à-dire des soins réclamés par l'humanité et des précautions demandées par la loi civile, car il y est question des embaumements, des réinhumations, etc.

M. Josat avertit de ne pas se fier aux remèdes et aux conseils des charlatans; cette confiance aveugle et sotte a eu trop souvent des suites terribles. Néanmoins, je voudrais que les médecins fussent quelquefois moins incrédules sur ce qui concerne les *remèdes de villages;* moins prévenus contre certains opérateurs, que l'expérience a toujours rendus heureux en ce qui touche le replacement des membres disloqués, etc. J'ai vu des médecins se refuser, dans ces circonstances, à reconnaître des faits patents, et pousser l'entêtement jusqu'à l'absurde.

Dans sa préface, M. Josat écrit que, *ne rien dire de trop et le dire clairement serait la perfection dans un livre comme celui-ci*. Nonobstant la petite imperfection qu'on pourrait reprocher, dans cette phrase, à la rapidité de la plume, je crois qu'il a dit juste et réussi à atteindre la perfection désirée.

Je ne veux pas manquer de signaler ici deux phrases de l'auteur, qui révèlent la noblesse de ses sentiments et de son procédé dans le livre : « Il » est une série d'affections dont l'omission volontaire est entrée dans » notre plan : ce sont celles dont les noms devraient toujours rester » aussi secrets que les traitements qu'elles recherchent. »

« Il faut, en effet, nous aimons à le répéter, qu'un livre destiné à être le » livre du foyer domestique n'y apporte pas le nom du mal qui devrait » toujours y rester ignoré. »

« L'accueil réservé à notre travail, disait en commençant son livre » M. le docteur Josat, dira si le sujet en a été aussi judicieusement envisa- » gé que consciencieusement traité. » J'ose lui prédire que le succès sera tel qu'il le désire et le mérite, et que, pour m'exprimer encore comme lui, son *livre* verra se réaliser *l'espoir de devenir le livre des familles*.

L'abbé BADICHE, *membre de la* 3e *classe*.



PROGRAMME DES PRIX.

De l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, proposés pour les années 1859, 1860 *et* 1861.

L'Académie distribuera, dans ses séances publiques annuelles des mois d'août 1859, 1860 et 1861, les Prix dont les sujets sont spécifiés ci-après :

POUR 1859, ENCOURAGEMENT AUX BEAUX-ARTS. — L'Académie décernera des médailles d'encouragement aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie qui, depuis le mois d'août 1856, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, à savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.*

POUR 1860, PRIX DES SCIENCES. — La Flore des plantes phanérogames du département de la Seine-Inférieure a été faite, mais la Flore des cryptogames est fort incomplète, surtout celle des côtes maritimes ; l'Académie, reconnaissant l'importance de ce travail, veut en hâter l'exécution en proposant un prix de 300 fr. sur le sujet suivant :

« *Tracer la* FLORE CRYPTOGAMIQUE *des côtes maritimes de la Seine-Inférieure.* »

PRIX BOUCTOT. — Un ancien négociant, M. Bouctot, a fait, en faveur de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, un legs destiné à fonder des prix annuels de chacun de 300 fr., qui devront être accordés, au nom du testateur, aux œuvres que la Compagnie aura provoquées, reçues et jugées dignes de cette récompense.

L'Académie propose, en conséquence, trois sujets de prix qui seront décernés, s'il y a lieu, aux mois d'août des années 1859, 1860 et 1861, savoir :

POUR 1859, PRIX DES LETTRES. — *Etudes littéraires sur les femmes nées en Normandie, qui se sont fait un nom dans les Lettres au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.*

POUR 1860, PRIX DES BEAUX-ARTS. — Tableau *dont le sujet aura été pris dans l'histoire de Normandie.*

Les artistes devront faire parvenir leurs œuvres à l'Académie avant le 1er mai 1860, avec une lettre d'envoi dans laquelle sera renfermé le billet cacheté contenant leur nom. Après le jugement du concours, les tableaux seront rendus à leurs auteurs, mais l'artiste qui aura obtenu le prix devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.

POUR 1861. — L'Académie décernera un prix de 1,500 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur l'HISTOIRE DU COMMERCE MARITIME DE ROUEN, *depuis le*

commencement du XVIe *siècle jusqu'au commencement du* XIXe ; ce travail devant faire suite au remarquable ouvrage de M. DE FRÉVILLE, couronné déjà par l'Académie, et qui a été publié, en 1858, par les soins de la Compagnie.

PRIX GOSSIER, POUR 1861. — Un prix de 750 fr. sera décerné à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet ci-après :

ÉTUDE DU PAUPÉRISME A ROUEN, *depuis le commencement du siècle jusqu'en* 1858, *et indication des meilleurs modes à suivre pour l'administration des secours.*

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS EXCEPTÉ CEUX QUI CONCERNENT LES BEAUX-ARTS. — Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits. Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Les Mémoires devront être adressés *francs de port*, avant le 1er mai de l'année où chaque concours doit avoir lieu, terme de rigueur, soit à M. A. Lévy, soit à M. A. Pottier, secrétaires de l'Académie.

M. DE ROUGEMONT.

L'union intime de la France et de l'Angleterre depuis trente ans a eu des résultats inespérés, parmi lesquels on doit signaler en première ligne la restitution des cendres de l'empereur Napoléon Ier à notre patrie. Depuis 1840, l'île de Sainte-Hélène n'a plus que le souvenir de l'habitation et du tombeau de son illustre prisonnier. L'empereur Napoléon III a voulu honorer et entretenir ce souvenir en instituant à James-Town un gardien conservateur des lieux témoins des derniers moments du fondateur de sa dynastie. S. M. avait demandé pour cette mission un officier supérieur du premier empire récemment mis à la retraite, bien constitué, recommandable par ses services, son caractère, son éducation et sa belle tenue. Le choix de l'Empereur, sur la présentation de M. le maréchal ministre de la guerre, s'est arrêté sur M. de Rougemont, ancien chef d'escadron, qui, depuis le 30 juin 1858, dans un exil volontaire, représente la France et les traditions napoléoniennes sur ce rocher de triste mémoire, mais où des alliés bienveillants ont remplacé nos anciens adversaires.

Notre collègue, M. le colonel Marnier, ancien premier aide-de-camp du général Rapp, et aide-de-camp de l'Empereur, vient de publier, dans *les Archives biographiques*, une notice intéressante où sont énumérés et mis en lumière les services et les qualités de M. le commandant de Rougemont. C'est un des hommes qui ont montré le plus inébranlable dévouement au grand génie militaire des temps modernes, quelque contraire que son opinion ait été à son avancement.

Les campagnes de 1813 et de 1814, les Cent-Jours avaient été l'occasion des premières armes de M. de Rougemont : aussi, sous la Restauration, parvint-il péniblement au grade de lieutenant de chasseurs à cheval. L'expédition de Morée le fit capitaine et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il prit part à l'expédition de Belgique en 1832, et il a gagné, par un séjour presque constant en Afrique, de 1833 à 1850, le grade de commandant et la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

M. le baron de Rougemont a prouvé par toute sa vie que son profond attachement pour la mémoire de l'empereur Napoléon Ier ne pouvait être surpassé ni même égalé. Nous remercions sincèrement notre collègue, M. le colonel Marnier, de l'avoir si bien fait connaître. MASSON.

DOM SÉBASTIEN DE PORTUGAL, PAR M. V. DE HEAULME.

Sébastien, fils posthume de l'infant Jean, et petit-fils de Jean III, roi de Portugal, n'avait que trois ans quand la mort de son grand-père l'appela au trône en 1557. La régence du royal orphelin fut successivement confiée à son aïeule, Catherine d'Aragon, et à son grand oncle, le cardinal Henri. En 1575, Don Sébastien, ayant atteint sa majorité, fut couronné à Lisbonne. Et, trois ans plus tard, le 4 août 1578, il mourait en héros sur le champ de bataille d'Alcacar-Quivir, dans les plaines du Maroc, avec l'élite de la noblesse portugaise et 20,000 soldats avec lesquels il s'était flatté de conquérir l'Afrique. Cette vie tranchée en sa fleur, cette gloire si prématurément moissonnée, ont inspiré à notre honorable collègue, M. Victor de Heaulme des pages pleines d'intérêt, où il fait noblement ressortir le caractère chevaleresque et les grandes qualités de Sébastien. Permettez-moi, Messieurs, de lire avec vous quelques passages de son livre qui vous le feront mieux connaître, et qui me donneront l'occasion de relever les qualités du style, tout en signalant parfois quelques brillants écarts, heureux défauts de la jeunesse, qui sont à l'écrivain ce que la séve trop abondante est à l'arbre en son printemps. Abbé DARRAS.

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DE LYON.

La Société d'Education de Lyon, dans le concours qu'elle avait ouvert l'année dernière, avait proposé un prix de 300 francs pour le meilleur mémoire sur ce sujet : *Des moyens à employer comme stimulants dans l'éducation publique et dans l'éducation privée.*

Malgré le grand nombre de mémoires présentés, aucun n'a été jugé digne de ce prix. Les uns sont restés complétement en dehors de la question ; d'autres ne l'ont traitée que d'une manière inexacte ; quelques-uns

enfin, tout en énonçant des idées justes et savantes, n'ont pas donné au sujet le développement dont il était susceptible.

La Société d'Education a décidé, en conséquence, que la même question serait remise au concours pour l'année 1859. Elle rappelle aux concurrents que leur unique objet doit être d'*exposer tous les moyens pratiques les plus propres à stimuler les élèves dans leurs études et dans l'accomplissement de tous leurs devoirs.*

Les mémoires devront être adressés, avant le 1er juin 1859, francs de port, à M. CHAPPUIS, secrétaire de la Société d'Education, rue Mercière, 5, à Lyon. Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée dans un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur. Ils resteront dans les archives de la Société qui se réserve le droit de les publier dans ses *Annales*.

Le prix de ce concours sera décerné dans une séance publique, au mois de juillet suivant.

— Notre honorable collègue, M. Dardé, avoué du trésor public à Carcassonne, vient d'être élu, à l'unanimité, membre de la société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne.

BULLETIN.

— *Storia militare*, histoire militaire de la France, par M. le professeur Crolallanza, cahier 39 ; Narni (États-Romains), 1859.

— *La Colombe du Massis*, messager de l'Arménie, par MM. Aïvazosky et Galfa, novembre 1858.

— *Éloge* (en italien) du chevalier Pasca, par le chevalier Charles Padigliano, broch. ; Naples, 1858.

— *Bulletin* de la société impériale des Antiquaires de France, 4e trimestre ; Paris, 1858.

Nouvelle méthode pour enseigner et étudier la théologie, à l'usage des professeurs et des prêtres placés dans le saint ministère, par M. l'abbé Houpert, boch., Paris, 1859.

Tableau de la poésie française depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. V.-P. Laurens, in-12 ; Paris, 1858.

— *Almanach de Cognac*, commercial, agricole, historique et littéraire, par M. P. de Lacroix, broch., 1859.

— *Scènes* historiques de la Charente, par le même ; Cognac, 1854.

A. RENZI, *Administrateur.* — ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE GÉNÉRAL D'ARTOIS,

MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Les services militaires d'un général distingué sont toujours, en France, des titres à l'estime publique; mais, lorsqu'il y réunit le talent d'écrire, les regrets, qu'excite sa mort, sont plus vifs et plus durables. La littérature, que Dieu nous a donnée pour adoucir les peines de la vie, a le privilége de perpétuer le souvenir de ceux qui l'ont cultivée en publiant quelques ouvrages.

C'est sous ce double rapport que nous apprécierons les principaux actes de M. d'Artois, général de division du génie et membre de l'Institut historique.

Né à Paris le 18 avril 1790, M. d'Artois (Honoré-Prosper) appartenait à une famille honorable de commerçants. Son père, fabricant de bronzes dans la rue Bourg-l'Abbé, prit un soin intelligent de son éducation, et lui suggéra la plus utile et la meilleure des passions : l'amour du travail. Dès son enfance, le jeune d'Artois manifesta les qualités que l'âge et l'expérience n'ont fait que perfectionner; son jugement était droit et solide, son esprit net et positif, son caractère sûr et obligeant. Après avoir terminé ses études, il entra, au mois de novembre 1808, à l'école Polytechnique; il fut classé le premier de sa promotion à la fin de la première année, et, dans la seconde, il obtint également le numéro premier. Ces succès, laborieusement conquis dans un établissement si justement célèbre, sont à la fois pour un officier un heureux présage de son avenir et une protection à chaque proposition d'avancement; ses amis disent pour la justifier : *Il est sorti le premier de l'école Polytechnique*, et sont encore fiers de le répéter après sa mort.

Au mois d'octobre 1810, admis comme sous-lieutenant élève du génie à l'école d'application de Metz, M. d'Artois y conserva sa supériorité. Le 11 février 1812, il fut envoyé à Danzig comme lieutenant en premier de mineurs; il passa ensuite à Dirschau; mais il rentra bientôt à Danzig. Pendant le blocus de cette ville, il prit part au combat des Digues de Saint-

Albrecht, à la défense du faubourg d'Ohra, à la construction des ouvrages de fortification, déploya partout un grand courage, et fut nommé capitaine du troisième bataillon de sapeurs le 2 juillet 1813, à l'âge de 23 ans. C'est durant ce siége mémorable, dont il devait être l'historien, que ses chefs, le gouverneur Rapp, le général Camprédon et le colonel de Richemont conçurent pour son mérite précoce une haute estime.

Le 2 janvier 1814, M. d'Artois fut conduit en Russie comme prisonnier de guerre par suite de la violation de la capitulation de Danzig; il ne revint en France qu'au mois d'août de la même année; mais, hélas! les fatigues du siége et les privations de la captivité altérèrent sa santé au point qu'il s'en est ressenti jusqu'à la fin de son existence.

Attaché comme capitaine à l'état-major particulier du génie le 4 août 1814, il fut employé quelque temps à Bayonne et nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Pendant les Cent-Jours, chargé, en qualité de chef du génie, de mettre la ville de Bouchain (Nord) en état de défense, il y donna une preuve de la fermeté de son caractère en s'opposant à la reddition de la place.

Ensuite on le voit exercer ses fonctions de capitaine du génie à Cambrai, à Lille, à Laon, à Soissons, et recevoir, le 29 octobre 1816, la croix de chevalier de Saint-Louis. Il devint, après, aide-de-camp du général de Richemont qui avait su l'apprécier à Danzig, et plus tard du général Deponthon.

En 1821, un nouvel horizon s'ouvre pour lui; il est nommé secrétaire-adjoint du Comité des fortifications dont il fut, en 1836, le secrétaire titulaire. C'est là peut-être qu'il a rendu les plus grands services. Il a établi, sous les ordres du général Rogniat, et avec les conseils du général Haxo, un ordre parfait dans le vaste dépôt des fortifications, surmonté toutes les difficultés que sa réorganisation soulevait, et rédigé avec une rare exactitude les procès-verbaux des délibérations du Comité. Les grades de chef de bataillon, de lieutenant-colonel et de colonel du génie, qui lui furent successivement conférés pendant qu'il occupait ce poste important, récompensèrent son infatigable dévouement à ses devoirs. Il fut en même temps secrétaire de la commission mixte des travaux publics jusqu'à l'année 1836, où il devint membre de cette commission.

Promu au grade de maréchal-de-camp ou de général de brigade du génie, le 20 avril 1845, M. d'Artois ne quitta point le Comité des fortifications; seulement, au lieu d'en être le secrétaire, il en fut l'un des membres les plus éclairés; il remplit en outre, de 1845 à 1851, les fonctions d'inspecteur général de l'arme; enfin il fut nommé général de division le

2 octobre 1851 et maintenu au même Comité en continuant ses inspections. C'est le 19 avril 1855 qu'il a été mis dans la section de réserve en raison de ses 65 ans. Il était alors grand-officier de la Légion d'Honneur et grand'-croix de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Pendant plus de 30 années, la France a joui et largement profité des bienfaits de la paix. Parvenu à l'âge de la maturité, M. d'Artois eut peu d'occasions de porter ses talents et sa valeur sur la terre étrangère; vainement il demanda un service actif dans l'armée lors des diverses expéditions entreprises durant cet espace de temps; sa capacité administrative fit tort à sa gloire militaire. On voulut le conserver dans l'emploi qu'il remplissait au Comité des fortifications avec tant de distinction.

Du reste, ses occupations habituelles ne suffisaient pas à satisfaire les besoins de son esprit. Il consacrait ses loisirs à l'étude des lettres et des sciences. En 1840, il fut élu membre de l'Institut historique ; bientôt il se concilia l'affection de ses collègues par sa loyauté, sa franchise et sa constante bienveillance. Lorsqu'il prenait part à la discussion des questions traitées dans cette société, on admirait la rectitude de son jugement et la clarté de son langage. Ce fut surtout après la révolution de 1848, qui troubla tant d'intelligences, qu'il s'y fit remarquer en soutenant avec énergie les principes d'ordre ; aussi fut-il proclamé, en 1849, vice-président de l'Institut historique.

Le général d'Artois a composé plusieurs mémoires, et un ouvrage de plus de 500 pages intitulé : *Relation de la défense de Danzig, en* 1813, *par le dixième corps de l'armée française contre l'armée combinée russe et prussienne*. En examinant cet ouvrage, qui lui a valu les justes éloges du ministre de la guerre, on reconnaît immédiatement que l'auteur était tour à tour témoin, acteur et juge des faits qu'il raconte : il expose avec la précision d'un expert la situation de la ville de Danzig, les dispositions prises pour la fortifier, les mesures prescrites par le gouverneur-général Rapp afin d'assurer le service des vivres et le soulagement des blessés. Son livre contient des détails statistiques pleins d'intérêt sur le nombre et la composition des troupes de la garnison et de l'armée ennemie, sur la qualité des munitions et des pièces d'artillerie. M. d'Artois ne se borne pas à mentionner les actes de bravoure et les succès des assiégés dans leurs sorties, les incidents si divers d'un siége qui dura près d'une année ; il fait connaître les moyens employés par les Russes pour séduire les habitants de la ville et détacher de l'armée française les troupes alliées ; il décrit les terribles effets d'un bombardement général et démontre l'impérieuse nécessité qui a contraint le gouverneur à accepter une capitulation.

Son récit est exact et animé; on ne peut lire sans une vive émotion la peinture des ravages de l'épidémie du typhus qui décima la population de Danzig. Ce qui frappe principalement l'attention, c'est la sincérité de ce soldat-philosophe déplorant les maux de la guerre; pour donner une idée de son style simple, lucide et nerveux, nous citerons les passages suivants :

« Quels effrayants tableaux nous offre l'intérieur de toutes les habitations! Ici un malheureux, l'œil hagard, le teint enflammé, est dévoré par une soif brûlante qu'il ne peut étancher; là un autre est tourmenté par un délire qui arrache des larmes, ses accents affaiblis sont parfois ranimés. Tantôt calme, il soupire après de vaines chimères et se rappelle des plaisirs et des jouissances qui ne doivent plus exister pour lui. Tantôt, dans son transport furieux, on a peine à le contenir; il refuse tous les secours et demande à grands cris du poison pour se délivrer des maux qu'il ne peut plus supporter. D'un autre côté on entend des officiers et des soldats, chez qui la démence n'a pas encore fait place à la raison, demander, les larmes aux yeux, à retourner dans leur patrie pour y rendre le dernier soupir. D'autres se représentent leurs camarades expirants et s'apitoient sur leur sort. Les infortunés gémissent sur la triste destinée des autres, et, dans peu d'instants, ils vont être eux-mêmes l'objet de nos pleurs et de nos regrets. »

Plus loin, en parlant des cultivateurs que la dévastation de leurs moissons encore vertes plonge dans la misère, l'auteur s'écrie : « La justice semble exilée avec la paix; la guerre et l'effroi règnent en souverains; la nécessité et la force établissent seules les droits dans ces moments de calamité... »

En résumé, la relation de la défense de Danzig en 1813 est l'œuvre intéressante et utile d'un bon Français. C'est une monographie remarquable qui formera un fragment précieux de l'histoire de l'Empire.

Parmi les Mémoires de M. le général d'Artois, nous signalerons particulièrement celui qu'il a publié, en 1839, sur l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique. Après avoir envisagé sous toutes ses faces cette question qui divise les meilleurs esprits, il paraît disposé à la résoudre négativement en ce qui concerne les travaux civils; il demande que les soldats de l'infanterie soient seulement employés à des travaux de guerre et de fortifications. Ce mémoire très-estimé renferme des notions historiques sur les armées Romaines et de judicieuses observations. On ne peut le consulter sans profit.

Ce n'est pas assez pour les militaires d'exposer leur jeunesse à des périls de toute nature; souvent leur vieillesse languit en proie à des douleurs

physiques, tristes fruits de la guerre. Tel fut le pénible sort du général d'Artois. Il passa les trois dernières années de sa vie dans de continuelles souffrances; mais, entouré des soins affectueux de sa chère compagne, il les supporta avec le courage et la force d'âme qu'il avait montrés à Danzig.

Il mourut à Paris le 17 décembre 1858 dans sa 69e année. Ses obsèques ont été célébrées le 20 décembre à l'église de Sainte-Clotilde, sa paroisse, avec les honneurs dus à son rang, au milieu d'un grand concours d'officiers du génie et de personnes notables. M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, son condisciple, y assistait; les cordons du poêle funèbre étaient portés par MM. les généraux Charon, Mengin, d'Aigremont et Noiset; le deuil était conduit par M. Vallet de Viriville, professeur à l'école des Chartes et neveu du général d'Artois. Arrivés au cimetière de l'Est, les amis du défunt se sont réunis autour de la dépouille mortelle, et M. le général Noiset, son ami d'enfance, a prononcé sur sa tombe un discours véridique et touchant qui a obtenu l'assentiment universel. Ensuite M. Vallet de Viriville, au nom de la famille, a ajouté quelques paroles dictées par le cœur.

Il appartenait à l'Institut historique de rendre un dernier hommage à la mémoire du général d'Artois. Notre Société, profondément affectée d'une si grande perte, le regrettera toujours comme l'un de ses membres qui lui ont fait le plus d'honneur.

N. DE BERTY,
Vice-président de l'Institut historique.

POÉSIE DU MOYEN AGE.

LES TROUVÈRES ET LES TROUBADOURS. — ODE SUR LES CROISADES.

La poésie est l'expression des sentiments nobles, doux, généreux, héroïques. Elle fut dans tous les temps les délices du peuple. C'est surtout au moyen âge qu'elle se mit à chanter des choses nouvelles, grandes, sublimes et sur un ton que ne put jamais atteindre la muse profane. La poésie prit un essor qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors. Elle devint une mode, une passion, une sorte de frénésie. Ce ne sont pas des étincelles ou quelques éclairs qu'elle jette, mais des torrents de lumière. La voilà qui s'exhale en paroles enflammées.

Comme la poésie est le reflet des mœurs d'une époque, rien n'est plus utile, plus intéressant et même plus nécessaire que d'étudier celle du moyen âge, qui ne fut pas sans gloire.

La langue informe de la France se dégageait péniblement de ses langes.

Elle se partageait en deux dialectes principaux : celui du midi et celui du nord, qu'on appelait la langue d'*oc* et la langue d'*oïl*. Examinons un instant l'origine de ces deux dialectes.

Quand Boson, comte de Vitry-ou-Perthois, se fit couronner roi d'Arles, en 879, la France se trouva partagée pendant l'espace de quatre cents ans en deux nations indépendantes et rivales. Les peuples du midi, c'est-à-dire qui habitaient au delà de la Loire, se nommèrent Romans-Provençaux; les peuples du nord, qui demeuraient en deçà du même fleuve, furent appelés Romans-Wallons ou Waelchs. Les Romans-Provençaux exprimaient l'affirmation par le mot *oc*, les Romans-Wallons par le mot *oïl*. De là les deux idiomes de la langue française dans ses commencements.

Une grande question se présente. Lequel de ces deux dialectes l'emporte sur l'autre par son antiquité, par son harmonie, par sa perfection, par sa durée, et lequel a le plus contribué à la formation de la langue française ?

Pour répondre à cette question, nous n'avons qu'à exposer succinctement de quels éléments se composait chaque dialecte, et ce qui en est resté.

Sous le beau ciel de la Provence, à l'ombre du petit royaume d'Arles, dans les douceurs de la paix, la langue d'*oc* se forma assez promptement. Elle n'eut pas besoin d'un long travail pour arriver à sa perfection. Elle se contenta de modifier légèrement la langue mère, la langue latine, *parce detorta*. On voulut aussi se créer une poésie vulgaire, qui fût plus intelligible au peuple, qui pût charmer ses loisirs, purifier ses mœurs, le former à la civilisation, et même stimuler le génie. De là naquit la gaie science, le gai savoir, *el gai saber*. Cette science fut encore appelée *joy*, mot qui ne signifie pas gaieté, mais principe de belles et grandes choses.

Le poëte nouveau laissa de côté l'attirail compassé du vers latin, qui se formait par la quantité des syllabes. Le vers fut déterminé par le jeu de syllabes accentuées et devint plus propre à la mélodie. L'accent tonique par lequel la voix pèse ou glisse sur une syllabe, fit de chacun de ses mots comme autant de notes musicales (1). Mais son plus bel apanage fut la rime, dont l'Eglise d'Occident avait déjà depuis longtemps adopté l'usage. La rime lui donne un charme particulier qui ne fut presque point connu des anciens. Cette jeune poésie est à peine formée, que déjà elle fait entendre des sons purs, exprime les sentiments les plus délicats et se prête aux élans passionnés de l'imagination méridionale. Avec quel enthousiasme on l'accueille partout ! Quels sont les transports des peuples, quand ils entendent cette harmonie inaccoutumée !

(1) L'abbé A. Henry, *Histoire de la poésie*, t. VI, p. 40.

On donne à ces aimables poëtes un nom qui exprime ce qu'ils font, *trouver gentiment en vers*. On les appelle *troubadours*.

Etudions maintenant l'origine de la langue d'*oïl*.

La langue latine en fait également le fond. Cette langue viciée subit l'influence du caractère des peuples du nord ; elle s'imprégnit surtout de celui des Francs. Cet idiome des Romans-Wallons eut plus de variété, plus d'énergie, plus de noblesse que celui des Romans-Provençaux et s'éloigne davantage du latin. Ainsi les éléments primitifs de la langue d'*oïl* sont le latin, le tudesque et le celtique.

La langue d'oïl ne tarda pas à posséder une littérature. Ses poëtes, traduisant le nom de troubadour avec la désinence française, se firent appeler trouvères.

Quand Rollon s'établit dans la Normandie en 912, il ne balança pas d'adopter la langue des vaincus, le roman-wallon. Un siècle et demi après lui, un de ses successeurs, Guillaume le Conquérant, le porta en Angleterre.

Le roman-wallon fit des progrès si rapides, que, du XIIe siècle à la fin du XIIIe, on compte plus de deux cents trouvères.

La jeune poésie devint la passion de l'époque. Elle apparaissait dans le monde bouleversé par tant d'invasions de barbares, comme une aimable consolatrice, comme une aurore nouvelle, comme l'annonce de jours heureux, comme l'étoile mystérieuse qui prédit le retour de l'âge d'or.

Les charmants poëtes voient s'ouvrir devant eux tous les châteaux jusqu'alors inaccessibles. On écoute avec une joie incroyable leurs différentes pièces de poésie. Leur muse simple et naïve célèbre l'amour, la galanterie, la vaillance. Quand ces poëtes chantent *les dames de leurs pensées*, c'est avec des ménagements, des délicatesses, des sentiments exquis que ne connurent point les poëtes du paganisme, ni ceux du siècle dernier, ni même ceux du nôtre. On sent que le christianisme retient la muse folâtre et qu'il a renouvelé la face de la terre. C'est une époque mémorable que celle où toutes les vertus sont cultivées, où fleurit une galanterie innocente, où l'on défend avec autant de désintéressement l'honneur des femmes, où se déploie le courage le plus héroïque contre les ennemis de la foi et de la patrie, où brille le dévouement chrétien dont on n'a pas d'exemple dans toute l'antiquité profane, et où la poésie s'élève à la hauteur de tels héros.

Avant que les deux poésies ne se fondent ensemble, résumons notre réponse à la question que nous nous sommes proposée.

La poésie romane-provençale atteignit plus promptement sa perfection,

fut plus douce, plus correcte, plus mélodieuse que la poésie romane-wallone; mais cette dernière, quoique moins pure et plus lente à se former à cause des invasions des barbares, eut plus de force et parvint à une plus grande élévation et fournit plus d'éléments à la langue moderne française. Est-il rien de comparable à la chanson de Roland? Comme tous les héros d'Homère et de Virgile pâlissent devant le héros chrétien.

Mais tout à coup un événement extraordinaire donne un nouvel élan à la *gaie science*, la porte à tenter de plus grands efforts pour se perfectionner, lui fait éprouver un plus vif besoin de se mettre à la portée de tous les esprits, et de prendre une sorte d'uniformité, l'enflamme d'un feu tout divin, la transporte dans des régions inconnues aux poëtes d'Athènes et de Rome, et lui inspire des accents sublimes.

Pierre l'Ermite pousse un cri d'alarme dans toute l'Europe, et la grande voix du Pontife romain appelle les peuples à la croisade. Tous les trouvères et les troubadours s'efforcent de plus en plus d'arriver à l'unité de langage pour, avec plus de succès, chanter la guerre sainte.

Ce qui ne contribua pas peu à enrichir la langue française, ce fut, après la prise de Constantinople, le commerce journalier des Français avec les Grecs. Les Français adoptèrent les tours, les mouvements, la syntaxe et une foule de mots de la langue d'Homère. Formée d'abord des débris de la langue latine, la langue française eut bientôt plus d'analogie avec la langue grecque qu'avec celle de Virgile.

La poésie romane jeta alors un tel éclat, que les seigneurs, les princes, les rois se font gloire de la cultiver et d'être inscrits sur les listes des troubadours. Les nations étrangères tiennent à honneur de les imiter. Frédéric Barberousse, le célèbre Richard Cœur-de-Lion, et une foule d'autres souverains s'enorgueillissent d'être comptés parmi les trouvères. On ne trouve qu'une femme au nombre des nouveaux poëtes, Marie de France.

C'était surtout à la cour de Philippe-Auguste que ces jeunes poëtes étaient recherchés, chéris, exaltés. Là affluaient et les braves, et les savants, et les trouvères.

Le sujet le plus habituel et le plus noble des chants des troubadours était la guerre sainte. Ce fut aussi le sujet le plus populaire pendant trois siècles. Les poëtes sont les interprètes des usages, des croyances, des sentiments de leur temps. Or qui a mieux exprimé la foi brûlante, la tendre piété, la valeur indomptable, tout l'héroïsme du moyen âge que les troubadours? Jamais on n'avait entendu de semblables accents. Laissons là les chansons de pure galanterie, et écoutons un instant les chants héroïques du moyen âge. Ces chants nous donnent une juste idée de cette époque si

dénigrée et cependant si étonnante, de cette époque, comme dit Mgr Parisis, qui est une des plus grandes et des plus belles époques de l'humanité (1).

Mais auparavant faisons connaître quelques-uns des trouvères et des troubadours qui jouèrent un si grand rôle dans ces temps de foi et d'exploits fameux.

Une remarque qu'on ne peut assez faire, c'est que la plupart des nouveaux poëtes sont des nobles, des chevaliers et même des princes. Par là, ils donnent d'avance un démenti au dicton que, pendant trois siècles, on appliqua aux nobles de l'ancien régime : *Messire un tel, en sa qualité de gentilhomme, a déclaré ne savoir signer.* Ce sont, au contraire, les gentilshommes poëtes qui contribuèrent le plus à former la langue française.

Celui qui a chanté la première croisade et qui est le plus ancien troubadour connu, c'est Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, né en 1071 et mort en 1122. Nous emprunterons une strophe charmante de ses œuvres qui sont restées.

Bernard de Born père, vicomte de Haute-Fort ou Périgord, aussi illustre par son sang que par sa vaillance et ses talents, fut un des plus célèbres troubadours, et brilla dans la dernière moitié du XII[e] siècle, à l'époque où Jean de Montmirail faisait la gloire de la cour de Philippe-Auguste. Ils ont dû s'y trouver ensemble et chanter d'une commune voix les louanges de ce prince et les hauts faits des guerriers de la croix.

Un autre troubadour, dont le nom est resté populaire et dont la galanterie eut une issue fort tragique, est Raoul de Coucy. Il s'est fait un nom par ses poésies, dont vingt-quatre sont restées. Il fut contemporain de Jean, fit entendre sa voix à la cour de Philippe-Auguste, assista ce prince dans la guerre qu'il eut en l'an 1181 contre Philippe d'Alsace, comte de Flandre, le suivit à la croisade, et fut tué au siége d'Acre l'an 1191. Fauchet le cite parmi les anciens poëtes français. M. de Montalembert le confond avec Raoul de Coucy, qui fut son petit-fils et le petit-fils de Montmirail, et qui périt à la Massoure sous les yeux de saint Louis.

Parmi les troubadours il y eut aussi quelques obscurs vassaux, comme Bertrand de Ventadour, fils du serf, qui chauffait le four de son seigneur. Le génie rétablit l'égalité que la naissance détruit. Que dis-je? Le génie élève le roturier et même le dernier des serfs au-dessus des plus grands potentats. Que d'exemples en fournit l'histoire de l'Eglise.

Le poëte favori de Philippe Auguste, le poëte lauréat et qui avait une

(1) *Magasin catholique,* mars 1858, page 94.

pension, se nommait Hélymand. Il se présentait après le festin royal, et chantait des vers sur quelque phénomène de la nature, sur la croisade, ou sur quelque objet fabuleux, comme dans Homère Phédinus et Démodocus chantent à la table d'Alcinoüs, ou à celle de Pénélope, et dans Virgile Yopas se fait entendre à la table de Didon. Il renonça bientôt au culte des grands, et se retira dans une abbaye de l'ordre de Cîteaux à Froimont. Vincent de Beauvais, qui écrivait sous saint Louis, parle de ce poëte avec respect et admiration. « En ce temps-là, dit-il, vivait Hélymand, religieux » de Froimont, homme d'un savoir et d'une vertu extraordinaires, auquel » notre langue est redevable du poëme de la Mort, ouvrage qui est dans » les mains de tout le monde, écrit avec beaucoup d'élégance, et d'une » utilité reconnue (1). Il mourut à Froimont en 1227, mais il n'égala point » en vertu le seigneur de Montmirail. »

Plusieurs autres trouvères et troubadours, après avoir chanté avec Jean, se firent moines comme lui, sans cependant parvenir au même degré de sainteté. Toute la gloire de ce monde ne fait que creuser un plus grand vide dans le cœur de l'homme.

Nous aurions dû avant tout parler du premier, disons mieux, du prince des poëtes français, qui naquit en 1201, que ses chansons ont rendu plus célèbre que sa race illustre, que ses hauts faits d'armes, et qui lui ont mérité un singulier surnom, celui de chansonnier. C'est Thibault, comte de Champagne et roi de Navarre. Comme par sa naissance, par son éducation, sa royauté, il avait des rapports intimes avec les deux nations qui partageaient la France, il sut unir le génie des deux langues. Il adoucit la rudesse de la langue d'*oil* par la délicatesse, la naïveté, l'élégance et l'harmonie de la langue d'*oc*, et donna à cette dernière l'empreinte énergique de l'idiome septentrional. Dante, dans son livre *De vulgari eloquentiâ*, admire la douceur de ses vers, et atteste qu'il était regardé comme un excellent maître en poésie. Thibault a encore un autre mérite. C'est lui qui inventa dans les vers l'heureux mélange des rimes masculines et féminines, ce qui devint plus tard une règle générale et un précepte de goût. On aperçoit déjà la forme française avec sa netteté piquante. Thibault peut être regardé avec raison comme le premier poëte français. Il ne put avoir de liaisons avec Jean de Montmirail, à cause de son extrême jeunesse, mais il eut des relations très-intimes avec Matthieu de Montmirail, son fils, et encore plus avec Raoul de Coucy, son petit-fils. Beaucoup de ses pièces de poésie se terminent par un envoi à ce jeune seigneur. Nous

(1) Tissot, *Poésie*, page 19.

ne citerons pas tous les troubadours, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous ferons seulement quelques emprunts aux plus célèbres.

Pour donner une idée du genre de leur poésie, essayons de composer une ode sacrée sur les croisades de strophes extraites de leurs sirventes.

Nous ne pouvons présenter cette pièce dans la langue native et si douce du moyen âge. On ne la comprendrait pas. Nous sommes obligé de nous servir d'une traduction. Par là, ce morceau perdra beaucoup de ses charmes, de son harmonie, de son élégance, de sa finesse et de sa force. Fénelon regrettait beaucoup ces vieux mots, qui furent proscrits plus tard par l'hôtel de Rambouillet et par l'école de Vaugelas.

Rien n'est plus touchant que la peinture des divers sentiments des chevaliers et des péripéties des croisades.

« Chantons le saint devoir de prendre la croix, le cruel départ, les char- » mes des bords du Jourdain, le courage indomptable des chevaliers, leurs » combats sanglants, leurs victoires, leurs revers, la mort du plus grand et » du plus saint des héros, la douleur extrême des chrétiens.

» Seigneur, sachez que celui qui ne s'en ira en cette terre, où Dieu » vécut et mourut, et ne prendra pas la croix d'outre-mer, aura grande » peine à gagner le paradis. Qui en soi a pitié et souvenir du haut Sei- » gneur, doit chercher à le venger, et à délivrer sa terre et son pays (1). »

« Qu'il ne se flatte pas d'être compté parmi les preux tout homme qui « n'arborera pas la croix et n'ira pas délivrer le Saint-Sépulcre! Aujour- » d'hui les armes, les batailles, l'honneur, la chevalerie, tout ce que le » monde a de beau et de séduisant, nous peuvent procurer la gloire et le » bonheur du céleste séjour. Ah! que sauraient désirer de mieux les rois, » les comtes, s'ils peuvent par leurs exploits signalés se racheter de l'enfer » et des flammes infectes qui dévorent les réprouvés pour l'éternité (2)? »

« Nous ne pouvons ignorer ce que le Sauveur fit pour nous, quand il se » laissa couronner d'épines, battre, frapper et abreuver de fiel, afin de » nous racheter de son sang précieux. Hélas! infortunés! combien mal

(1) Signor, saciez, kior ne s'en ira
En cele terre, u Diex fu mors et vis,
Et ki la crois d'outre mer ne prendra,
A paines mais ira en paradis :
Ki a en soi pitié et remembrance
Au haut Seignor, doit querre sa venjance,
Et délivrer sa terre et son païs.

(Chanson de Thibault, pour exciter à la croisade. Tissot, *Poésie*, page 58.)

(2) Chant de Ponce de Capdeuil, baron du diocèse du Puy. L'abbé A. Henry, *Histoire de la Poésie*, t. VI, page 73.

» se comportent ceux qui ne vont pas outre-mer, et s'occupent dans ces » pays à soustraire injustement les héritages de leurs voisins! Ah! com- » bien ils auront à craindre au jugement de Dieu (1)? »

« Maintenant je sais positivement que le roi Philippe veut se montrer en » digne roi, puisque l'on dit qu'il est croisé ; et jamais Charlemagne ne » s'est avancé en tel mérite, comme Philippe le fera, et il a raison de se » glorifier de ce dessein (2)! »

« Adieu brillants tournois, adieu grandeur et magnificence, adieu châ- » teaux somptueux, où je coulais des jours si doux ; forêts où je poursuivais » les animaux timides, ombrages frais où je goûtais le repos, vallons » fleuris où serpente le ruisseau limpide; adieu tout ce qui attachait mon » cœur! Rien ne m'arrête. Je vais aux champs, où Dieu promet la rémis- » sion des péchés (3). »

« Salut, ô rives du Jourdain! salut, ô Saint-Sépulcre! Vous, vrai Dieu, » qui êtes le Seigneur des seigneurs, quelles actions de grâces vous ren- » drai-je de m'avoir fait un tel honneur que de me permettre de contem- » pler le lieu sacré, où vous *avez dormi votre sommeil* (4)? »

« Quand j'ai revêtu mon haubert blanc et ceint mon épée, la terre » trembla sous mes pieds. Quand tout armé, je suis monté sur mon che- » val, je brise, je mets en pièces tout ce qui s'oppose à moi. J'ai moi seul » fait prisonniers plus de cent chevaliers, et j'en ai désarmé autant. Il n'est » beau fils en chambre, ni brave champion en campagne qui ne tremble » à mon seul nom... Je le dispute en bravoure à Roland et à Olivier (5). »

« J'entends, je vois tous les jours belles armes, bons hommes d'armes, » machines de guerre; j'entends et vois gagner des batailles. Elles tom- » bent les villes fortes, les tours crénelées, les murailles anciennes, les » murailles nouvelles. Sur beau destrier, en riche armure, je vais, je » cours de tous côtés, en quête de combats, d'assauts et de guerre. Par- » tout, je triomphe et m'élève en pouvoir...

» Jamais Alexandre, ni Charlemagne, ni le roi Louis, ne tinrent si belle » cour que nous. Nous avons relevé notre loi, nous avons fait des rois et » des empereurs. Nous avons bâti des forteresses contre les Turcs et les

(1) Chant de Ponce de Capdeuil, baron du diocèse du Puy. Michaud, *Croisades*, t. IV, p. 528.

(2) Sirvente de Bertrand de Born père, vicomte de Hautefort en Périgord. *Ibid.*, p. 519.

(3) Chanson de Guillaume IX, comte de Poitiers. *Ibid.*, p. 519.

(4) Chant de Peyrols, chevalier. *Ibid.*, p. 523.

(5) Paroles de Pierre Vidal, né à Toulouse. *Ibid.*, p. 530.

» Arabes, et de Brindes au canal Saint-Georges nous avons ouvert tous » les chemins et tous les ports (1). »

» Grand Dieu, quelle douleur! Les Turcs ont vaincu et profané. Sentons » jusqu'au fond du cœur ce mortel opprobre. Qu'on se revête du signe des » croisés et qu'on passe outre-mer! N'a-t-on pas un guide sûr, le Souverain Pontife, Innocent III (2)? »

« Nous verrons désormais la chrétienté accablée de peines et de dou» leur, puisqu'il est mort, ce guerrier qui, dans le monde, n'avait pas son » égal, qui était plus brave que tous les braves, et qui, enflammé par Jésus» Christ, avait quitté sa patrie pour combattre ces Turcs honnis. Dieu l'a » rappelé et tiré de cette vie. Peut-on lui savoir gré de cette mort (3)? »

« La tristesse et la douleur se sont emparées de mon âme, tellement » qu'il s'en faut de peu que je n'en meure sur-le-champ. Car la croix est » abattue. La croix, la foi ne nous protégent plus, ne nous guident plus » contre les Turcs, que Dieu maudisse. Mais ne pourrait-on pas croire, » autant que l'homme peut en juger, que Dieu, pour notre châtiment, » protége ce peuple infidèle?

» Et ne pensez pas que l'ennemi s'arrête après de tels triomphes; au » contraire, il a publiquement annoncé qu'il ne restera plus en Syrie un » seul homme qui croie en Jésus-Christ, que même le temple de Sainte» Marie sera converti en mosquée. Puisque le Fils de Marie, que cet affront » devrait affliger, le veut, puisque cela lui plaît, faut-il bien que cela nous » plaise à nous (4)! »

Si le chevalier du Temple eût pu jeter un regard dans l'avenir, loin de faire entendre des cris de désespoir, il eut entonné des chants de triomphe. Qu'on ne nous reproche point l'enthousiasme des guerres saintes! Ne savez-vous pas qu'elles arrêtèrent le flot musulman, qui montait toujours? Sans les croisades, les pays que nous habitons auraient subi le sort des plus belles contrées de la Grèce, de l'Asie et de l'Afrique. Ingrats, vous jouissez en paix du magnifique héritage que nous a légué la valeur de nos ancêtres, et vous insultez à leur mémoire!

Mais voici une prophétie qui doit calmer la douleur du chevalier du Temple :

« Les Turcs redoutent beaucoup les Français; parce que une prophétie

(1) Pièce de Raimbaud de Vaqueiras. L'abbé Henry, *Histoire de la Poésie*, t. VI, p. 56.

(2) Chant d'Aimeri de Péguilain de Toulouse. Michaud, *Croisades*, t. IV, p. 532.

(3) Lamentations de Raimond Gaucelz de Béziers. *Ibid.*, p. 546.

(4) Plaintes déchirantes du chevalier du Temple. *Ibid.*, t. V, p. 38.

» accréditée parmi eux annonce que l'épée des Français les chasserait de » l'Europe, et renverserait leur empire (1). »

Cette prophétie n'est pas encore près de s'accomplir, puisque ce sont les Français qui soutiennent l'empire turc contre les Russes, ses ennemis les plus acharnés, et qu'ils les ont forcés de devenir ses alliés maintenant.

Cependant les Français la réalisent dans un sens moral, car ils ôtent aux Turcs leur fanatisme, qui les rendait les ennemis naturels de tous les autres peuples. Cette victoire morale des Français sur les Turcs est également glorieuse, et pour les vainqueurs et pour les vaincus.

L'abbé Boitel, *membre de la 3e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. CROLLALANZA INTITULÉ : *Storia militare di Francia dai tempi piu remoti sino ai nostri giorni*, HISTOIRE MILITAIRE DE LA FRANCE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS.

Cet ouvrage, qui comptera six volumes, est, comme vous le voyez, un ouvrage de longue haleine, mais il nous est impossible de nous entretenir des volumes que nous n'avons pas encore. Nous vous parlerons de celui qui nous a été envoyé, avec les neuf livraisons qui le suivent. D'ailleurs, M. Crollalanza n'en est pas à son coup d'essai. En 1851, il publiait à Bologne une brochure de statistique, *La potenza militare della Russia*, fort intéressante, remplie de détails et de chiffres exacts, qui fait connaître à fond ce vaste empire bien avant les complications politiques de la guerre d'Orient.

La Storia militare di Francia n'est que le commencement d'un grand

(1) Michaud, *Croisades*, t. V, pages 497 et 526.

Le célèbre Ducange, en publiant les *Mémoires de Joinville*, s'adressait à Louis XIV, et le conjurait, au nom de la France et de la religion, d'accomplir une ancienne prophétie, annonçant que la destruction de la puissance ottomane était réservée à la valeur d'un monarque français.

Dans une épître au roi, Boileau lui rappelle, en 1672, cette prophétie :

« Je t'attends dans six mois aux bords de l'Hellespont. »

Rohrbacher, dans son *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. IV, p. 533, en expliquant l'Apocalypse, prend avec les interprètes, an pour un jour, et pense que la durée de l'empire antichrétien de Mahomet serait de douze cent soixante ans. Comme le mahométisme a commencé en 622, il finirait donc en 1882.



travail, car l'auteur a entrepris de faire l'*histoire militaire de tous les peuples du globe*. Si Dieu lui donne vie et santé pour mener à bonne fin une si vaste entreprise, on est en droit d'espérer, à en juger d'après les grandes et nombreuses qualités qui distinguent le premier volume *della Storia militare di Francia*, que la littérature italienne comptera dans ses annales un nom qui pourra être mis avec honneur à côté de ses premiers historiens.

La Storia militare di Francia n'est point, comme on serait tenté de le supposer d'après le titre, un récit aride et sec des campagnes et des batailles des armées françaises à toutes les époques de notre histoire. L'auteur a compris qu'il y avait autre chose et mieux à faire : il a fait marcher de front, en les réunissant, trois parties distinctes que l'on confond trop souvent ; ces trois parties sont : l'histoire des campagnes ou expéditions militaires, l'histoire des progrès de l'art de la guerre et l'histoire des institutions militaires. Et comme la marine est un auxiliaire indispensable aux armées de terre, cette partie si intéressante de l'art de la guerre complète le cadre que l'auteur s'est tracé. Ainsi, renfermant dans le vaste plan de son ouvrage, et fondant ensemble avec une remarquable habileté les travaux divers d'une foule d'auteurs spéciaux, M. Crollalanza fait de son ouvrage, non pas une compilation, mais une véritable composition originale.

Résumons le plan du volume que nous avons sous les yeux.

Le tome premier *della Storia militare di Francia* comprend la première époque qui, selon l'auteur, s'étend depuis les premiers temps jusqu'au XIIe siècle.

Il se subdivise en trois livres.

Le livre premier comprend l'histoire militaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charles Martel, en 741.

Le deuxième traite des guerres de Charles Martel, de Pépin le Bref et de Charlemagne. Tout ce qui caractérise les expéditions, les coutumes, les peuples, les hommes, s'y trouve présenté, depuis les chants héroïques et les épitaphes, jusqu'aux portraits des grands personnages dont il raconte les campagnes.

La chevalerie, la première croisade et la conquête de l'Angleterre remplissent le livre troisième. « La chevalerie, dit un homme compétent (1), parlant de l'ouvrage du professeur Crollalanza, se déploie ici, quant à son origine, à ses règles, à ses luttes, à ses progrès, à ses devises et cris de

(1) Ed. de La Barre Duparcq, capitaine du génie, professeur à l'école militaire impériale de Saint-Cyr.

guerre, à ses désordres même, avec un luxe de particularités et de relations qui cisèlent en reliefs les efforts patients et judicieux de l'auteur relativement à cette intéressante partie de son travail, puisée aux sources les plus sûres, les plus nouvelles.... »

Ces indications, qui sont forcément très-succinctes, suffisent, Messieurs, pour vous donner une idée du vaste champ historique exploité dans le tome premier. L'ouvrage complet en aura six, grand in-8°, ornés chacun de cinq ou six lithographies et enrichis d'une liste chronologique des époques et des faits.

Le tome premier a cinq lithographies, indépendamment de plusieurs gravures de machines de guerre et de navires d'autrefois, qui sont intercalées dans le texte. Les lithographies nous représentent des Gaulois en costume militaire, le pont du Rhin près de Cologne, construit par César, l'élection d'un chef Franc, un chef et des guerriers Francs, et Charles Martel à la bataille de Tours.

L'auteur nous dit dans son introduction qu'il a mis dix ans à amasser les matériaux qui ont servi à la construction du bel édifice qu'il vient d'élever à la science historique. Nous l'en croyons sur parole. Et quand on songe aux difficultés matérielles qu'il a dû surmonter pour se procurer la masse considérable de documents qu'il devait utiliser, dans un pays qui est dépourvu de bibliothèques, on est justement étonné de la courageuse et infatigable persévérance avec laquelle il a su mener à bonne fin la plus grande partie de cet immense travail. « Si Dieu, dit-il, me donne la force et la santé que je lui demande, en moins de cinq ans l'ouvrage sera complet, et la république des lettres aura une *histoire militaire complète de tous les peuples et de toutes les nations du monde,* « la mia opera in men » di un lustro sarà portata al suo fine, e la repubblica litteraria avrà una » completa *Storia militare di tutti i popoli e nazioni del globo.* »

Or, M. Crollalanza écrivait ces paroles au mois d'août 1855. L'ouvrage est donc bien près d'être fini.

Les Gaulois, ces peuples intrépides que l'histoire nous représente toujours et partout debout et l'arme au bras, ont répandu autrefois la terreur en Europe et en Asie. Les Français, qui ont hérité de leurs vertus guerrières, ont aussi promené leur drapeau dans toutes les parties du monde ; mais là où leurs devanciers portaient la terreur et l'effroi, ils ont porté la civilisation. Les peuples ne fuyaient plus l'approche de leurs armées ; ils ne couraient plus se réfugier dans les bois ou sur le haut des montagnes, mais ils les acclamaient en venant au-devant d'eux, parce qu'ils cachaient dans les plis de leur drapeau la gloire, la liberté, l'indépendance. L'Italie,

plus que toute autre contrée de l'Europe, en sait quelque chose. L'auteur *della Storia militare di Francia* le démontre toutes les fois que l'occasion se présente. Il est italien sans doute, et il aime sa patrie; mais il sait qu'il écrit une histoire, et il met l'impartialité avant tout sentiment patriotique.

Un livre tel que celui de M. Crollalanza doit donc rencontrer des sympathies universelles, mais nulle part elles ne peuvent être plus vives qu'en Italie, cette terre qui a conservé longtemps l'empreinte des pas de Brennus, qui n'a point perdu le souvenir de Pépin le Bref et de Charlemagne, dont Charles VIII, Louis XII et François Ier ont soumis les principales cités, et qui frémit encore d'enthousiasme au nom du César des temps modernes. La *Storia militare di Francia* devient donc ainsi une partie de l'histoire militaire de l'Italie : France et Italie, sœurs jumelles, qui tiennent en leurs mains, l'une le sceptre de la religion, l'autre celui de la gloire.

Un ouvrage si étendu, dont l'exécution définitive doit atteindre des proportions que l'on ose presque appeler colossales, atteste des recherches historiques immenses, je l'ai dit déjà. En effet, M. le professeur Crollalanza ne fait pas un pas sans citer la source. Il a tout feuilleté, il a tout lu; les auteurs anciens et modernes, italiens, français, allemands, les plus accrédités et les plus véridiques, lui ont fourni une masse de documents qu'il contrôle les uns par les autres avec une rare sagacité. La clarté de la narration, la véracité des faits sont les deux principales qualités qui nous ont le plus frappés, après avoir constaté avec admiration cette autre qualité supérieure qui donne tant de relief au sujet que traite l'écrivain : la conscience de l'honnête homme.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage qui a pour titre *Storia militare di Francia*, que M. Crollalanza a offert à l'Institut historique.

DEPOISIER, *membre de la 1re classe.*

RAPPORT

SUR LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

La société archéologique de Sens vous a offert un volume publié en 1858, et renfermant l'ensemble de ses travaux depuis l'année 1855 jusques et y compris l'année 1857. La variété et l'importance des matières que contient ce volume témoignent du zèle soutenu et de l'activité incessante des membres de cette société, qui jouit dans le monde savant d'une réputation légitimement acquise.

Au point de vue de la science historique, cette publication nous offre un intérêt particulier. Outre des notices biographiques consacrées à d'an-

ciens membres de la société archéologique de Sens, on trouve dans ce livre d'importantes dissertations, notamment sur *les suaires conservés au trésor de la cathédrale de Sens*, sur *la croix de Charlemagne à Roncevaux*, sur *l'auteur présumé du Missel, appelé le Missel des foux*, sur *le séjour du pape Alexandre III à Sens*.

Nous remarquons aussi une lettre fort intéressante de M. Jules Dubanc sur diverses inscriptions recueillies à Kustendjée, bourgade voisine des bouches du Danube et qui touche à l'Euxin. M. Dubanc, d'après les inscriptions qu'il a découvertes sur les lieux, et les travaux qui ont été faits dans les entrailles mêmes du sol, pense que Kustendjée (en italien *Costenza ostia*) occupe l'ancien emplacement de cette ville de *Tomes* qu'ont rendue si célèbre l'exil et la mort d'Ovide. C'est à Kustendjée qu'il faut placer le lieu de relégation du chantre des *Métamorphoses;* c'est là qu'au milieu d'une population moitié grecque moitié sarmate, et que souvent obligé d'en venir aux mains avec les Gètes et les Slavons, il composa ses *Fastes* et ses *Tristes*; c'est là que dans sa plaintive douleur le poëte s'écriait :

Me quoque musa levat, Ponti loca jussa petentem;
Sola comes nostræ perstitit illa fugæ :
Sola nec insidias hominum, nec miles ensem,
Nec mare, nec ventos, barbariemque timet.
Scit quoque, quum perii, quis me deceperit error,
Et culpam in facto, non scelus, esse meo.

M. Déy a enrichi le volume dont nous rendons compte, d'un travail fort remarquable sur la géographie ancienne du département de l'Yonne. Ce travail, ainsi que l'annonce M. Déy, n'est au reste que le sommaire et le résumé d'un ouvrage beaucoup plus étendu de l'auteur. Dans son ensemble, l'œuvre se compose d'une série de notices destinées à prouver que chaque nom de lieu, écrit en latin dans les chartes ou documents authentiques, s'applique réellement à la localité désignée. L'auteur a fixé, pour limite de ses recherches, le xe siècle, époque où les fiefs devinrent héréditaires et où se constitua le régime féodal. Les trois citations suivantes peuvent donner une idée exacte de la méthode adoptée par M. Déy :

« Agendicum, *Sens,* plus tard *Senones*. Commentaires de César, 43 ans avant Jésus-Christ.

» Antessiodorum, *Auxerre*. Patères d'un temple d'Apollon découvertes à Auxerre, probablement au IIe siècle, et marbre itinéraire du temple de Bérécinte à Autun, qu'on doit attribuer au IVe siècle. L'existence d'Auxerre remonte, du reste, authentiquement à l'an 43 avant Jésus-Christ, par l'inscription trouvée dans les fortifications gallo-romaines, qui rappelle le consulat d'Hirtius et de Pensa.

» Anciacus, Ancy-le-Franc, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tonnerre. Testament de Waré, fondateur de l'abbaye de Flavigny, 606. »

Une belle carte dressée par l'auteur ajoute un intérêt de plus à ses doctes élucubrations.

Nous devons mentionner particulièrement un travail rempli de documents aussi neufs que curieux. Cet écrit est dû aux lumières d'un savant magistrat; c'est le mémoire de M. Lallier sur le *revenu de la propriété aux environs de Sens depuis le* XVIe *siècle jusqu'à nos jours*. Ainsi que le manifeste avec raison l'auteur de ce mémoire, il serait à désirer que des travaux de ce genre fussent entrepris dans nos divers départements. De semblables études auraient pour but de constater des faits aussi importants qu'oubliés en ce qui concerne l'état de la propriété agricole, le mouvement de la population, le taux des salaires, etc. Combien de pareilles publications ne fourniraient-elles pas de précieux renseignements pour la solution de plus d'une question vivement débattue de notre temps? D'un autre côté, ne serait-ce pas prouver péremptoirement que les recherches d'histoire et d'archéologie ne présentent pas seulement un intérêt purement spéculatif, mais qu'elles peuvent être aussi d'un intérêt essentiellement pratique?

Dans un récit vif et piquant intitulé : *Le battu paye l'amende*, M. Deligand explique, à l'aide de savantes recherches faites dans notre ancien droit français, l'origine de ce proverbe. Il vient de cette coutume que l'on avait introduite dans les duels judiciaires de faire payer l'amende de *folle litigation* même au vaincu, *quoiqu'il eût juste demande*, parce que la victoire ne devant rester qu'à celui qui avait *bon droit et raison selon le jugement de Dieu*, le vaincu, par cela même qu'il s'était laissé battre, était réputé dans le tort. La conséquence naturelle de ce principe conduisait donc à ce résultat : *le battu payait l'amende*.

Le morceau le plus étendu de ce volume est dû à la plume de M. Tisserand, professeur au lycée de Sens ; il a pour titre : *Le théâtre au collége* C'est une étude sur les exercices dramatiques dans les écoles. Ce travail contient des détails peu connus, des recherches savantes, des appréciations fines et délicates ; écrit dans un style éminemment littéraire, il offre une lecture aussi attrayante qu'instructive. Pour la composition de ce tableau varié et animé, M. Tisserand a su puiser aux meilleurs sources. Toutefois, si à nos éloges il était permis de mêler une légère critique, nous dirions que nous regrettons que l'auteur, en nous entretenant du théâtre au moyen âge, n'ait point parlé avec assez de développements des *mystères* représentés à cette époque, et surtout qu'il ait omis de citer les *Études* de

M. Onésime Leroy, qui sont si fécondes en détails de toute nature sur cette partie peu explorée de notre histoire dramatique.

La linguistique occupe aussi une place importante dans le recueil que nous analysons. En effet, M. l'abbé Cornat est venu enrichir ce volume d'un vocabulaire auquel il a donné le titre suivant : ***Dictionnaire de patois ou reste du vieux langage français encore en usage dans le centre du département de l'Yonne, spécialement dans les cantons de Ligny et de Seignelay.***

Tous ceux qui se sont occupés et s'occupent sérieusement de linguistique reconnaissent que l'étude des patois offre non-seulement l'avantage d'éclairer les origines de notre langue, mais encore de rendre des services également importants à la philologie et à l'histoire. Toutefois, pour ne rien exagérer de l'utilité des patois, nous dirons que quand même ces dialectes provinciaux ne serviraient qu'à nous initier d'une façon plus précise à la connaissance des radicaux de la langue française, cet intérêt suffirait pour exciter à cette étude et pour encourager les patientes recherches qu'elle exige. Nous nous plaisons toujours à rendre hommage à ces esprits curieux et éclairés qui herborisant, pour ainsi dire, à leur façon, dans le vaste champ de la linguistique, composent avec circonspection et loyauté ces lexiques de la langue populaire de nos anciennes provinces, notent tous les mots, toutes les acceptations, toutes les nuances de prosodie et classent chaque objet dans son véritable rang. Ce sont de ces travaux utiles qui tôt ou tard portent leurs fruits. Il est évident que si nous possédions des glossaires de nos différents patois provinciaux, nous aurions là d'inappréciables documents pour notre langue. Hâtons-nous donc de recueillir tous ces vestiges épars du langage de nos pères ; n'attendons pas que les chemins de fer et les roues des locomotives les aient faits entièrement disparaître. Étudions les patois, réunissons-en les éléments divers, puisqu'ils peuvent nous aider à percer l'obscurité qui couvre les origines de notre langue et à en surprendre plus facilement les secrets.

M. l'abbé Cornat, en composant son glossaire, nous paraît avoir bien rempli la tâche longue et pénible qu'il s'était imposée. Dans un labeur de ce genre, la difficulté est de savoir conserver une juste mesure et de n'admettre que des termes bien avérés et se rattachant surtout au caractère inhérent à l'idiome et aux formes qui lui sont propres.

Comme règles auxquelles l'idiome du département de l'Yonne se plie généralement, M. l'abbé Cornat fait observer que la syllabe *re* se change en *er* dans beaucoup de mots. Par exemple on dit *emberner* pour *embrener*, *bertelle* pour *bretelle*, *berdouiller* pour *bredouiller*, *berlander* pour *brelander*,

berloque pour *breloque*, *pernez* pour *prenez*, *berbis* pour *brebis*, etc. Cette pratique, ainsi que nous l'avons remarqué nous-même (1), est en rapport avec le génie de notre ancienne langue française.

L'usage populaire, dit encore M. l'abbé Cornat, change en *iau* les terminaisons en *eau*. Ainsi *iau* pour *eau*, *piau* pour *peau*, *viau* pour *veau*, etc. On retrouve ces mêmes substitutions de lettres dans les vieilles chartes locales.

Nous eussions sans doute désiré trouver plus d'étendue dans les observations que M. l'abbé Cornat a placées à la suite de son glossaire ; toutefois ce n'est point une critique que nous adressons à l'auteur, c'est plutôt un sentiment personnel que nous nous permettons de manifester en engageant M. l'abbé Cornat à compléter une œuvre d'érudition pratique qu'il a si heureusement commencée.

Tel est l'exposé rapide et sommaire des travaux publiés dans le tome VIe du Bulletin de la Société archéologique de Sens, avec laquelle l'Institut historique est heureux de continuer ces relations communicatives et fécondes qui rapprochent et unissent, pour ne former qu'une seule et même famille, tous les amis des sciences, des lettres et des beaux-arts.

ÉMILE AGNEL, *membre de la 1re classe.*

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen a fait hommage à l'Institut historique, comme les années précédentes, du volume contenant ses travaux de l'année 1856-1857. L'Institut historique se fait un devoir et un honneur d'en rendre compte.

Ce volume de 482 pages contient 80 articles ; l'énoncé seul du titre en serait trop long. J'indiquerai quelques-uns de ces travaux, ceux qui m'ont le plus intéressé.

Le premier est un discours de réception de M. Morel, médecin, sur ce sujet : *Y a-t-il plus d'aliénés aujourd'hui qu'autrefois ?* Nulle certitude, nul calcul possible. Seulement les progrès d'une civilisation fondée sur la morale et la religion paraissent être le moyen d'en diminuer le nombre.

« Nous sommes en droit d'affirmer, dit l'orateur, que, quand la statistique est impuissante à nous éclairer, nous pouvons arriver par l'induction

(1) Voyez nos *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, in-12. 1855.



philosophique à l'appréciation du développement plus ou moins exact de la folie chez un peuple, en examinant la nature et l'activité des causes qui s'attaquent au libre développement de la raison. Nous pouvons raisonnablement supposer qu'au moyen âge les guerres civiles et religieuses, les maladies épidémiques qui ravageaient périodiquement l'Europe, étant plus fréquentes, et l'action des gouvernements moins efficace pour lutter contre la misère et la famine, il y avait par là plus de causes de perturbations mentales qu'aujourd'hui. » Il développe cette thèse. Par circonstance il parle du suicide qui peut être l'effet d'un faux raisonnement, d'un sentiment exagéré, mais non d'une perturbation mentale. « Que les statistiques modernes, dit-il, nous paraîtraient peu de chose si j'avais le temps de parcourir avec vous l'histoire et la législation du suicide chez les différents peuples anciens et modernes. » Et il cite les Germains, tous les peuples du Nord et de l'Occident, l'Asie, où le fanatisme de la mort volontaire est encore répandu. « Il est évident, dit un auteur qu'il cite sans le nommer, que c'est le panthéisme avec ses aspirations mystiques vers l'absolu et l'unité, ou plutôt vers le néant, qui a été de tout temps la cause la plus puissante de la mort volontaire. »

C'est assez pour donner une idée de la gravité avec laquelle le docteur a traité son sujet.

A ce discours de 45 pages, plein de considérations fines et profondes, le président, M. Glanville, a répondu par une allocution, où il s'élève à ce qu'il y a de plus haut en métaphysique et où il énonce les plus saines doctrines de morale. Il vitupère la monomanie comme excuse des crimes. Il reconnaît que l'infinité de rapports délicats qui constituent la civilisation, ou plutôt qui en découlent sous tel climat du globe, n'est ni nécessaire ni utile, est peut-être nuisible pour tel autre. « A quoi bon, dit-il, enseigner les secrets de l'agriculture au Groënlandais dont le pied ne foulera jamais qu'un roc stérile et ingrat ; l'art de tisser le lin et le coton à l'Esquimau dont la vie doit se passer au milieu des glaces et des brouillards? L'homme civilisé lui-même, en pénétrant dans ces tristes climats, se trouve contraint de prendre les mœurs et les habitudes de leurs grossiers habitants. » L'orateur ensuite verse le mépris et avec justice sur ces personnes éclairées suivant le monde, qui, oubliant toutes les lois physiques et morales, descendent, étrange aberration de l'esprit humain! jusqu'à consulter les meubles de leurs appartements comme des êtres surnaturels pour recevoir en tremblant ces oracles d'un nouveau genre.

Si l'on aime à savoir d'où partent ordinairement les grands hommes, on en verra un exemple de plus dans *une Correspondance inédite de Linnée*,

que fait connaître M. Decase, et par combien d'épreuves il faut passer pour devenir célèbre. Je serais entraîné trop loin, si je voulais rapporter même les plus saillants des passages de ces lettres adressées à Bernard de Jussieu.

J'ai déjà plusieurs fois manifesté mon goût particulier pour les biographies ; le livre en contient deux, l'une sur le général Duvivier : ce n'est que le rapport sur un long discours qui a remporté le prix proposé par l'Académie ; l'autre est une notice nécrologique sur un modeste savant, M. Meaume, l'un des plus laborieux membres de la même société.

La *glorification du travail*, qui a fait le sujet des discours prononcés dans une séance de réception, résulte bien encore de la vie des hommes dont je viens de parler.

Un usage commun à toutes les sociétés bien dirigées est observé à l'Académie de Rouen avec une religion exemplaire.

Le rapport de M. Girardin, secrétaire de la classe des sciences, sur les travaux de cette classe pendant l'année, ainsi que celui de M. Pothier, secrétaire de la classe des belles-lettres et arts, sur les travaux de la sienne, sont des ouvrages importants, d'autant plus qu'il faut, avec beaucoup de travail, encore plus de goût et de finesse d'esprit pour tirer d'un mémoire, d'une dissertation, d'une discussion, ce qu'il y a de substantiel et d'intéressant pour tout le monde. Le premier de ces rapports relève une quarantaine de sujets, sur la philosophie des sciences, la physiologie animale, la chimie appliquée, la physique, l'histoire naturelle et la botanique, sur les sciences médicales prises surtout au point de vue philosophique, sur l'économie sociale et la statistique. — Le second remet sous les yeux environ vingt sujets, dont les plus notables me paraissent être l'histoire de six voyages de Louis XI à Rouen, par M. de Baurepaire, avec une masse de pièces justificatives; découvertes de plusieurs sépultures de guerriers Francs par notre correspondant, M. l'abbé Cochet, membre aussi de l'académie de Rouen et de plusieurs autres ; un récit de M. de Glanville intitulé . Visite aux monuments celtiques de Carnac et de Loc-Maria-Ker ; Études sur Michel-Ange, par M. Lévy ; Michel-Ange poëte, par M. Bolin ; et Considérations sur le chant d'église, par M Vervoite. Tous ces mémoires ont été jugés dignes d'être insérés en entier dans ce volume avec les pièces justificatives, dessins et fac-simile qui les accompagnaient.

Les études sur Michel-Ange sont pleines d'intérêt, et la traduction en vers de quelques-uns de ses sonnets y ajoute un charme. Michel-Ange, le plus grand artiste, ce me semble, le plus rare au moins qui se soit jamais rencontré, peintre, statuaire, architecte aux formes, si je puis dire, gigan-

tesques; avec cela, poëte abondant, tendre, sublime et plein de raison; Michel-Ange à l'imagination poétique montée au plus haut degré, au bon sens toujours présent au milieu des convulsions politiques de sa patrie; Michel-Ange ambitieux de gloire et non de bruit, exempt d'envie et de jalousie, ami fidèle et non passionné, pieux et non fanatique; Michel-Ange artiste austère et gracieux, grand et simple dans sa vie et dans ses œuvres.

Un mot sur le travail de M. Vervoite. Il s'agit d'une matière ingrate pour beaucoup de savants et gens de goût, du chant d'église. Ce travail est nourri d'érudition, l'auteur remonte au chant ambroisien, il vient au chant grégorien, il donne des specimen de la notation à ces diverses époques, et après 50 pages il conclut sinsi : « Le chant grégorien, successivement corrompu et dénaturé, n'existe plus dans son intégrité depuis des siècles. La liturgie de saint Grégoire, ne comprenant qu'un très-petit nombre de fêtes, serait dans tous les cas insuffisante pour le besoin des offices; le Vespéral du saint Pontife n'a même jamais été noté, et le Graduel, ressuscitât-il de la poussière des manuscrits, resterait pour nous lettre close, par l'incertitude de la valeur des signes de sa vocalisation surabondante et compliquée. » *L'unité dans le chant est une chimère*, et elle n'a jamais existé complétement, même dans les temps les plus rapprochés de saint Grégoire.

C'est *à propos du retour à la liturgie romaine* que ce travail est indiqué avoir été fait.

Finissons par quelque chose de plus gracieux : un combat poétique entre la muse antique et la muse contemporaine, ou plus précisément une peinture de leurs inspirations respectives. M. F. Deschamps a fait une pièce d'environ 270 vers qu'il intitule *La poésie des sciences*, impressions de l'exposition universelle. Je n'en citerai rien, j'aurais trop à faire. La forme variée est adaptée avec goût aux divers sujets traités; les vers sont irréprochables, la phrase est claire, la poésie élevée et pleine d'images nobles ou gracieuses. Il a commencé par chanter les héros et les dieux antiques; il ose en venir à considérer les sciences physiques, les arts industriels, mais

> C'est toi qu'on trouve en tout, ma chère poésie :
> Tu ne te nourris pas seulement d'ambroisie.

Tel est en effet le poëte, il vivifie ce à quoi il touche, et à ce qu'il enfante il donne une âme immortelle.

P. Masson, *membre de la* 3e *classe*.

FLEURS DE L'INDE,

COMPRENANT PLUSIEURS FRAGMENTS DE POÉSIES INDOUES, DEUX CHANTS ARABES ET UN APOLOGUE, ETC.

L'auteur de cette publication savante et poétique (1) aime la littérature orientale, et voudrait que son pays, qui s'est enrichi des littératures anciennes, ou même a fait des emprunts aux langues modernes, essayât de *cueillir les fleurs de l'Inde*, et de rendre un éclat nouveau à sa littérature vieillie, par l'étude du sanscrit.

« L'Orient, nous dit-il, montre à la fois en perspective les richesses de » son présent et celles de son passé : quel brillant rôle à jouer pour la » France, si elle pouvait exploiter ces mines plus précieuses que les dia- » mants de Golconde. »

Cette pensée d'introduire en notre pays et d'y vulgariser les langues de l'Orient, a été développée dans une brochure que l'auteur a publiée en 1853 et 1854, sous le titre de *l'Orientalisme rendu classique dans la limite de l'utile et du possible*. Elle a été réimprimée en 1855 avec quelques modifications ; l'ouvrage actuel la reproduit pour la troisième fois. Certes il est difficile de ne point s'associer à la pensée généreuse qui préside à cette composition, mais nous ne partageons pas les espérances de l'auteur à cet égard ; les facultés des lettres établies à Paris et en province comptent trop peu d'auditeurs pour qu'on doive se flatter qu'une chaire de sanscrit soit fréquentée. Les seuls cours qui aient presque partout conquis la faveur publique, encore dans les proportions les plus modestes, sont ceux d'histoire et des sciences d'application. Pour qu'une pareille chaire ait des chances de succès, il faudrait que certaines fonctions fussent accordées seulement à ceux qui auraient appris le sanscrit; ainsi on obligerait les employés du ministère des affaires étrangères, ou les élèves de l'école des Chartes à l'apprendre : prescription qui n'aurait rien de trop sévère.

Le premier fragment indou *est la mort de Yaznadate*, épisode de la Ramaïde de Valmiki, traduit à la fois en vers français et en vers latins.

Un jeune chasseur tue par mégarde le fils unique d'un brahme aveugle, le seul espoir, le précieux appui d'un vieillard vénérable ; la victime innocente, en déplorant sa triste destinée, pardonne à son meurtrier, mais elle lui impose l'obligation d'aller porter à ses vieux parents la nouvelle fatale ; le brahme à son tour pardonne et va pleurer sur le corps de son malheureux fils. Au milieu de ces plaintes touchantes, le fantôme de ce

(1) L'ouvrage analysé ne porte que le nom de l'auteur ; mais on sait qu'il sort de la plume savante de M. Guerrier de Dumast, un des membres les plus anciens de l'Institut historique.



fils chéri apparaît et fait entendre sa voix; il console son vieux père et sa mère chérie, il annonce au chasseur imprudent la peine qui l'atteindra à son tour en expiation de son crime involontaire; car *la mort de l'innocent doit toujours se punir*.

Les poëmes anciens ou modernes des littératures européennes n'ont rien de plus touchant.

Le second fragment se compose de deux pièces : l'une tirée de l'Hitopadésa, ayant pour titre *Candigua et Cupila*, nous peint le sombre désespoir d'un père qui vient de perdre son fils, et les consolations adressées par Cupila à son ami; l'autre consiste dans un recueil de maximes traduites des Courals de Tirou-Vallouvar, d'après des extraits de poésies Tamoules. Ce double choix est bien propre à faire ressortir l'éclat et l'abondance des trésors intellectuels que possède l'Orient. La dernière production surtout inspire un intérêt particulier, comme appartenant à la poésie des moralistes *Paréyas* ou *Parias* (1), ainsi que nous les désignons en France; leur origine et leur existence même furent longtemps un mystère. Quand Bernardin de Saint-Pierre écrivit sa charmante nouvelle, et plus tard quand Casimir Delavigne composa sa belle tragédie, ils parlaient éloquemment d'une caste alors presque inconnue; aujourd'hui on l'a retrouvée et on la connaît.

L'auteur passe de la poésie aryane à la poésie arabe, dont le génie révèle une origine sémitique. La morale en est moins pure, parce que les passions se manifestent avec plus d'énergie chez les Syro-Arabes; la sincérité, la justice, la pitié, y sont fréquemment sacrifiées à l'instinct sauvage de la vengeance et de la colère. Deux échantillons d'un genre bien différent nous donnent une idée des beautés comme des défauts des poëmes conservés et recueillis au VIIIe siècle de l'hégyre; le premier est l'éloge funèbre d'un bédouin d'avant Mahomet; le second est le chant de triomphe d'un *talioniste* qui vient d'accomplir sa *vendetta*.

A la suite de ces poésies, que l'auteur nous présente traduites en vers français, on lit avec intérêt la fable du *Derviche et du petit Corbeau*, qui nous montre combien nous nous trompons sur le prétendu fatalisme des Turcs; leur respect pour la conduite providentielle de Dieu est si profond, leur résignation si parfaite dans les accidents d'une fortune contraire, qu'on a pu s'y méprendre et traiter de fatalisme leur système religieux. L'auteur essaie de démontrer cette assertion par le rapprochement de

(1) La véritable écriture de ce mot serait *Paraya* ou *Paréya*; il désigne ces ilotes indous, premiers habitants de la contrée située entre l'Indus et le Gange, misérablement écrasés et qui ont vécu dans un asservissement plus ou moins complet jusqu'à ces derniers temps.



deux maximes qui appartiennent aux deux cultes musulman et chrétien.

« Dieu n'agrée point le mal, dit la Catéchèse de Ben-Pir-Ali, mais il » le *veut* néanmoins... par des desseins cachés de sagesse, dont l'homme » est incapable de mesurer la profondeur. »

Le P. Gonnelieu, dans sa Pratique imprimée à la suite de l'Imitation de Jésus-Christ (chap. 15, liv. III), ne s'explique pas autrement.

« Comme Dieu *veut* tout ce qui nous arrive, et comme il le *veut* pour » notre bien, ainsi nous devons nous résigner en tout à sa sainte volonté. »

Nous croyons que ce dernier passage n'a pas le même sens que le précédent, en conséquence la proposition de notre auteur n'est pas démontrée.

Certain derviche vit un jour un pauvre petit corbeau non encore couvert de plumes, qui, privé de ses parents, allait périr d'inanition lorsqu'un faucon du haut des airs vient lui porter la becquée. Témoin de ce merveilleux exemple de la sollicitude divine, le fakir résolut soudain de rester immobile et en prières, et de s'en remettre à Dieu du soin de sa subsistance. Mais cette confiance téméraire trouve sa punition ; il avait tenté la Providence et la Providence le délaissa. Il était sur le point de mourir de faim lorsque Dieu, prenant pitié de lui, envoie un prophète pour l'éclairer et le réprimander à la fois... Et le théologien musulman, auteur ou compilateur, s'exprime nettement sur la folie du derviche et de ceux qui s'abandonnent à l'inaction sur la foi d'une providence qui veut et agit pour nous.

L'ouvrage est terminé par l'*orientalisme rendu classique*, troisième édition de la brochure publiée, comme nous l'avons dit, en 1853. Il a pour objet de signaler les services que rendrait à notre langue et à notre littérature l'étude publique et officielle du *sanscrit*, ancien type conservé du groupe lingual, connu sous le nom de famille *indo-européenne*. La langue française paraît tenir au sanscrit par *tous les côtés;* savoir par la branche gréco-latine, la branche germanique, la branche celte et la branche slave; en outre il a produit une littérature éloquente et pure, supérieure en moralité à celle des Grecs et des Romains, et en a laissé des monuments considérables, depuis les magnifiques épopées antérieures à Homère, jusqu'aux beaux drames contemporains d'Auguste.

Ce que nous avons dit sur ce sujet en commençant notre compte rendu, nous dispense de nous étendre davantage sur le mérite, la valeur et la réalisation d'une idée qui fait honneur au savant orientaliste ; nous ne pouvons qu'applaudir à ces vues nobles et généreuses, comme lui convaincus de leur utilité aux points de vue linguistique et littéraire.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

CONSOLATIONS AU POETE TRIOMPHANT,

Epître lue à la séance publique du 3 avril 1859.

PAR M. DE PONGERVILLE.

Tu marches ombragé des palmes du poëte,
Et tu sais à quel prix la gloire enfin s'achète;
En ceignant le laurier de tes pleurs arrosé,
Tu te repens de vaincre et d'avoir trop osé.
Ton âme émue encor des clameurs de l'envie,
Remonte en souvenir la pente de ta vie :
Te ramène aux beaux jours où le riche avenir
Rayonnait à tes yeux, quand, sans le définir,
Tu croyais au bonheur. Age où tout est prospère,
Où l'esprit à la fois jouit, désire, espère.
Dans ton rêve, entraîné sous la voûte des bois,
Aux concerts des oiseaux tu mariais ta voix.
Combien te ravissait l'heure où la nuit sereine,
Le front voilé, descend sur son trône d'ébène;
Bientôt de la vapeur qui rougit l'orient,
La lune, au doux éclat, sortie en souriant,
De son manteau d'argent étendu sur la terre,
Favorise l'amour sans bannir le mystère.
Oh! quel est votre charme, accord délicieux,
Du calme de la nuit et du concert des cieux!
D'extase, de désirs le cœur alors s'enivre,
Dans un magique Éden nous nous sentons revivre.
Tout parle de bonheur; l'ombre, les bois, les eaux.
L'un vers l'autre penchés, s'enlacent les rameaux;
L'oiseau chante, et joyeux, dans son nid se balance;
Les zéphirs attentifs respirent en silence;
Le fleuve ralentit son cours majestueux,
Le ciel s'épanouit, l'air est voluptueux.
Poëte, tu cédais à ton noble délire,
Des pleurs harmonieux s'épanchaient sur ta lyre.
Loin d'un monde brillant qu'un prisme vint t'offrir,
Tu ne soupçonnais pas tout ce qu'il faut souffrir
Pour jeter dans son gouffre un nom qui nous renvoie,
Avec un peu de bruit, à peine un peu de joie.
Pendant que le vulgaire, en ses vœux incertain,
Anéantit le soir l'idole du matin,
Outrage la raison, applaudit la sottise,
Jette un vénal encens au fat qui le courtise;
Le poëte s'exile, et libre, sans flatteur,
A lui-même il suffit. Plein d'un feu créateur,
Dans le désert qu'il peuple, il voit tout ce qu'il aime,
Le poëte isolé porte un monde en lui-même.
Ah! dès qu'il sait jouir a-t-il besoin d'encens?
Lorsque le rossignol module ses accents,

Songe-t-il en charmant sa compagne chérie,
Que son hymne d'amour enchante la prairie.
Tel libre, insouciant, tu portais ton essor
Loin des sentiers battus. Sur un sol vierge encor
Tu puisais des flots purs, cueillais avec délices
Des fleurs qui pour toi seul entr'ouvraient leurs calices
Mais il est des écueils au plus riant chemin ;
Et le jour du bonheur n'a pas de lendemain.
La foule tyrannique avec peine pardonne
A la main qui la guide, aux trésors qu'on lui donne.
Vois ces chênes, géants balancés dans les airs,
Ils n'ont grandi qu'en butte au choc de cent hivers
Ils couvrent aujourd'hui de leur superbe voûte
Les buissons envieux qui leur fermaient la route.
Oui, l'âme se retrempe au foyer des douleurs,
Ses fruits les plus parfaits ont mûri dans les pleurs.
Du génie opprimé la splendeur se révèle,
En traversant l'orage il affermit son aile :
L'obstacle, les tourments, ne peuvent l'arrêter,
Sa nature sublime est de toujours monter.
Enfin l'art est un culte, il a son fanatisme,
Sous les coups du martyre, en son pur héroïsme,
Chacun de ses élus, glorieux, se débat,
Il doit vaincre et souffrir ; sa vie est un combat.
Aux pieds du crime heureux, qu'un menteur déifie,
Sa rigide vertu jamais ne sacrifie.
La coupe des faveurs ne l'a point enivré :
Il fait ce qu'il croit juste, il dit ce qu'il croit vrai.
Il le dit aux puissants, à la foule crédule ;
Devant nul ennemi sa fierté ne recule.
Rien à sa probité n'arrache un mot trompeur :
Près de lui quand tout tremble, il ignore la peur.
Il joue avec la mort : au monde où tout s'efface,
Il sait que pour jamais il a marqué sa trace,
Et vivant dans son œuvre, indestructible airain,
Des siècles à venir se sent contemporain.

DE PONGERVILLE, *de l'Académie française.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE MAI 1859.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 11 mai sous la présidence de M. Carra de Vaux. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, lit le procès-verbal de la séance précédente ; il a été adopté. M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique, envoie des billets pour la séance publique de

cette société. M. Domingo Sarmiento, notre collègue à Buénos-Ayres (Plata), exprime le regret de quitter notre compagnie; ses nombreuses occupations l'empêchent de prendre part comme autrefois aux travaux de l'Institut historique. M. Renzi est chargé de répondre à notre collègue,

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal est lu et adopté. La commission chargée d'examiner les titres de M. Léon Hilaire, candidat présenté par MM. Jubinal et Dardé, dépose son rapport. Elle était composée de MM. Alix, de Berty et Hardouin rapporteur. En l'absence de ce dernier, M. de Berty donne lecture du rapport, qui est favorable au candidat. On passe au scrutin secret, et M. Hilaire est admis comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et physiologiques*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Le rapport de la commission, composée de MM. Carra de Vaux, abbé Houpert et Masson, chargée d'examiner les titres de M. Barghon, présenté par MM. l'abbé Badiche et de Campagnolles, est déposé sur le bureau ; M. Masson rapporteur en donne lecture ; ce rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret, et M. Barghon Fort-Rion est admis en qualité de membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

La quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. La commission composée de MM. Hardouin, Auguste Ray et Paul Jumelin rapporteur, chargée d'examiner les titres de M. Bordes, architecte à Bordeaux, a déposé son rapport. On donne lecture de ce rapport qui est favorable à M. Bordes ; on passe au scrutin secret, et le candidat est admis, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

MM. Masson et Valat donnent lecture de trois rapports sur différents ouvrages. Ils ont été renvoyés au comité du journal. Il est dix heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 27 MAI 1859.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie, M. Valat occupe le fauteuil ; M. Masson donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté ; M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance.



— MM. Léon Hilaire, de Toulouse, et Auguste Bordes, architecte de Bordeaux, remercient l'Institut historique d'avoir été admis à en faire partie en qualité de membres correspondants. Ce dernier, M. Bordes, offre à la Société son bel ouvrage en deux forts volumes avec gravures, sur les monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux ; M. Sédail est nommé rapporteur.

— M. Paul de Lacroix, homme de lettres, demande à faire partie de l'Institut historique, première classe. Il se présente sous les auspices de MM. d'Aussy de Saint-Jean-d'Angely et Renzi ; renvoyé à la séance de la 1re classe.

La liste des livres offerts à la Société est lue ; des remerciements sont votés aux donateurs. M. l'abbé Vincent fait hommage à l'Institut historique de la monographie de la ville de Crest, M. Grabeuil est nommé rapporteur. La Société impériale d'acclimatation zoologique envoie plusieurs exemplaires du compte rendu de sa troisième assemblée générale annuelle ; M. Valat est prié d'en faire un rapport. Enfin, l'académie impériale des sciences de Rouen envoie un volume de ses travaux 1857-1858 ; M. Masson est également prié d'en faire un rapport.

Les candidatures de MM. Léon Hilaire, Barghon Fort-Rion et Auguste Bordes, reçus, le premier par la 2e classe, le second par la 3e classe, et le troisième par la 4e, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée. M. le président invite les membres présents à prendre part au scrutin ; ils sont admis à l'unanimité comme membres correspondants.

MM. Valat et Renzi donnent lecture des renseignements favorables reçus sur le candidat M. Laurens, directeur de l'institution Rollin de Bordeaux, présenté par MM. de Labadie et Renzi. Une commission est nommée pour examiner ses titres, elle se compose de MM. Alix, Gauthier la Chapelle et Sédail rapporteur, chargé de présenter son rapport à la première séance de la deuxième classe.

M. Nigon de Berty, vice-président de l'Institut historique, remplace au fauteuil M. Valat.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Desclosières, chargé de rendre compte d'un travail de M. Mahon de Monaghan sur le port de Liverpool. Le rapport de M. Desclosières est renvoyé au comité du journal. M. Valat donne lecture de son rapport sur la Tribune des linguistes, langue universelle, etc., par M. Henricy ; ce rapport est également renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

RENZI.

BULLETIN.

— *Le château de Boissac*, sous ses seigneurs, suivi d'aperçus historiques et d'une légende du XIIIe siècle, par M. P. de Lacroix; broch., Cognac, 1854.

— *Compte rendu* de la troisième séance publique annuelle de la Société impériale zoologique d'acclimatation, tenue le 17 février 1859 à l'Hôtel-de-Ville, broc. in-8°; Paris 1859.

— *Précis* analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1857-1858; Rouen, 1859.

— *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France, 1er trimestre; Paris, 1859.

— *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, année 1859, n° 1, broch.; Amiens, 1859.

— *Histoire militaire* de la France (*Storia militare*), par M. le professeur Crollalanza, 40e livraison; Narni, 1859.

— *L'Isthme de Suez*, journal de l'union des deux mers, par M. de Lesseps, plusieurs numéros; Paris, 1859.

— *Revue* agricole industrielle de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 10e année, n° 9, mars 1859.

— *Notes* sur une cloche fondue par M. G. Morel, de Lyon, par M. l'abbé Corblet, broc.; Paris, 1859.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, 5 année, n° 5; Paris, 1859.

— *Notice* historique de la ville de Crest (Drôme), par M. l'abbé Vincent, broc.; Valence, 1859.

— *Bulletin* de la Société de géographie, avril; Paris, 1859.

— *Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, t. Ier, in-8° Angers, 1858.

— *Pietro Bembo*, ou Le dernier amour de Lucrèce Borgia, traduit de l'italien, par F. de Barghon Fort-Rion, suivi du Château du Diable, légende, brochure, 1858.

— *La belle Pope*, née à Bayeux au XIe siècle, femme de Rollon, premier duc de Normandie, études historiques, par F. de Barghon Fort-Rion, brochure; Paris, 1858.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.



MÉMOIRES.

RÉSUMÉ DES VUES SUR L'ESPÈCE ORGANIQUE

ÉMISES PAR LES PRINCIPAUX NATURALISTES FRANÇAIS.

I. — BUFFON.

Ce que Linné est pour le système de la fixité, Buffon l'est pour le système contraire ; c'est depuis l'*Histoire naturelle*, et par elle, que ce dernier a pris rang dans la science.

Sans doute, dès l'antiquité, plusieurs philosophes avaient vaguement imaginé qu'une espèce peut se transformer en une autre : cette doctrine paraît avoir été, dès le VIe siècle avant notre ère, celle de l'école ionique, et l'on peut ainsi la faire remonter, aussi bien que le système de la fixité, jusqu'à l'origine des études philosophiques. Sans doute aussi, la même doctrine avait reparu à plusieurs reprises, au moyen âge et dans les temps modernes : elle est dans plusieurs livres hermétiques, où la *transmutation* des espèces animales et végétales et celle des métaux sont comme le complément l'une de l'autre. Dans les temps modernes, elle est encore chez quelques philosophes, et surtout chez Bacon dont la hardiesse est ici extrême. Admettant comme « un principe incontestable, que les plantes dé» génèrent quelquefois jusqu'au point de se convertir en plantes d'une » autre espèce », Bacon ne craint pas de passer dès lors de la théorie à l'application : il essaie, en 1635, de donner des « règles » à l'art de changer « des plantes d'une espèce en plantes d'une autre espèce » (1) !

(1) *Sylva sylvarum, or a Natural History*. Cent VI. Le titre de l'article dans lequel se trouve ce passage en résume bien la pensée : ***Expériences et observations sur les plantes qui dégénèrent et se convertissent en plantes d'une autre espèce.*** Traduction de Lasalle, Dijon, in-8, t. VIII, p. 304.

Voyez aussi la *Nova Atlantis*. Bacon, supposant réalisés, dans son île imaginaire, tous les progrès qu'il entrevoyait dans l'avenir, ne manque pas d'y placer de vastes jardins d'expérience où, à l'aide de méthodes appropriées, on « transforme les arbres ou » les plantes d'une espèce en végétaux d'une autre espèce ». (Trad. de Lasalle, t. XI, p. 459.)

Le texte latin est plus concis, mais non moins explicite : « ***Plantas*** », dit Bacon,



Mais que sont de tels aperçus quand nulle étude sérieuse n'y a conduit et ne les justifie? De simples conjectures qui, en témoignant de la hardiesse ou de la témérité des esprits où elles se sont fait jour, restent presque sans influence sur la marche de la science; c'est à peine si elles méritent, Bacon excepté, que les naturalistes en conservent le souvenir. Quant à De Maillet, qui fait naître les oiseaux des poissons volants, les reptiles des poissons rampants et les hommes des tritons, ses rêveries, en partie renouvelées d'Anaximandre, ont leur place marquée, non dans l'histoire de la science, mais dans celle des aberrations de l'esprit humain (1).

Buffon, pour venir après Bacon dans l'ordre des temps, n'en est d'ailleurs nullement le continuateur : il ne procède, il ne relève que de lui-même, lorsqu'il arrive à la doctrine de la variabilité des types organiques; lorsqu'il la proclame à son tour, après de longues hésitations au milieu desquelles on peut suivre le travail d'une grande intelligence, se dégageant peu à peu du joug des opinions régnantes pour chercher le progrès, pour être elle-même (2).

Mais, de là, dans l'interprétation de l'œuvre de Buffon, des difficultés au milieu desquelles les auteurs se sont souvent égarés. Buffon, d'une partie à l'autre de l'*Histoire naturelle,* change complétement d'opinion et de langage; à ce point que les partisans comme les adversaires du système de la fixité se sont crus et se croient encore autorisés à revendiquer Buffon comme un des maîtres et des chefs de leur école (3).

« *ex una specie in aliam transmutamus* ». (Édit. des *Œuvres philosophiques de* Bacon, par Bouillet, Paris, in-8, 1834, t. III, p. 197.)

Nous aurons à revenir sur les commentaires que Lasalle a ajoutés à sa traduction, et sur la conséquence extrême qu'il indique et qu'il semble, à tort, attribuer à Bacon.

(1) Pour De Maillet, voyez *Telliamed* (anagramme du nom de l'auteur), 1re édit., Amsterdam, in-8 (imprimé en 1735, publié seulement en 1748), *Sixième journée*, t. II, p. 128; et 2e édit., in-12, la Haye, 1755, t. II, p. 159 et p. 177.

Je mentionnerai ultérieurement d'autres systèmes d'une date postérieure, qui le disputent en absurdité aux conjectures de De Maillet.

(2) Voy. Geoffroy Saint-Hilaire, *Buffon; Études sur sa vie, ses ouvrages et ses doctrines,* en tête de l'édition de Buffon dite *Buffon-Saint-Hilaire*, 1837; notice insérée aussi dans les *Fragments biographiques*, Paris, in-8, 1838. — Voy. aussi les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. II, p. 521; 1836.

(3) Voici, comme exemples, ce que disent de la doctrine de Buffon sur l'espèce, d'une part, les auteurs de l'*Histoire des sciences de l'organisation*, en 1845; de l'autre mon père, en 1837 :

« Pour Buffon, *rien n'est plus certain* dans la nature *que l'immutabilité des espè-» ces*... La distinction des espèces est établie par la nature même, et *elles ne sont pas » sujettes à dégénérer*... Les bornes de chaque espèce sont certaines, *constantes* ». (Blainville et Maupied, *loc. cit.*, t. II, p. 464.)

« Suivons Buffon... dans les idées qu'il a émises sur une question plus grande en-

Et les uns et les autres, en apparence, avec des droits égaux. Quel auteur s'est jamais plus fermement prononcé que Buffon en faveur de l'invariabilité de l'espèce ? Où rencontrer une déclaration plus expresse que celle-ci : « Les espèces, dans les animaux, sont toutes séparées par un in- » tervalle que la nature ne peut franchir » (1); et que cette autre : « Nous » la verrons dictant ses lois simples mais *immuables*, imprimant sur chaque » espèce ses caractères *inaltérables* » (2).

Mais, d'une autre part, où trouver la variabilité de l'espèce plus formellement, plus hardiment affirmée que dans ce passage :

« Combien d'espèces s'étant dénaturées, c'est-à-dire perfectionnées ou » dégradées par les grandes vicissitudes de la terre et des eaux, par l'a- » bandon ou la culture de la nature, par la longue influence d'un climat » devenu contraire ou favorable, *ne sont plus les mêmes qu'elles étaient* » *autrefois* » (3) !

Et dans cet autre qui fait suite au précédent :

« On sera surpris de la promptitude avec laquelle les espèces varient, et » de la facilité qu'elles ont *à se dénaturer en prenant de nouvelles* » *formes* » (4);

Et dans cet autre encore :

« Après ce coup d'œil sur les altérations particulières de chaque espèce, » il se présente une considération plus importante et dont la vue est bien » plus étendue : c'est celle *du changement des espèces mêmes;* c'est cette » dégénération plus ancienne et de tout temps immémoriale, *qui paraît* » *s'être faite dans chaque famille* » (5).

» core...., C'est celle de la *transmutation des formes animales*, considérée comme dé- » pendante de changements dans les milieux ambiants.... La question de la *mutabilité* » *possible* des espèces a été décidée en sens contraire par Buffon... et par Cuvier ». (Geoffroy Saint-Hilaire, article déjà cité sur Buffon; *Fragm. biogr.*, p. 65 et 67. Voy. aussi les *Études progressives*, in-4, 1835, p. 104.)

Sur les opinions de Buffon, voyez aussi Quatrefages, *loc. cit.* — Et surtout Flourens, *Buffon*; *Histoire de ses travaux et de ses idées*, Paris, in-12, 1844, p. 83 et suiv.

(1) *Hist. nat.*, t. V, p. 59; 1755. — Buffon avait déjà dit, en 1749, t. II, p. 11 : « Nous avons supposé que, pour constituer une espèce, il fallait une prédisposition continue, perpétuelle, *invariable*. » Mais il s'agit ici particulièrement de la ressemblance du produit avec ses parents, quand ceux-ci sont de même espèce. Voy. plus bas, Sect. VI.

(2) Tome VI, p. 55; 1756.

(3) Tome IX, p. 126; 1761.

(4) *Ibid.*, p. 127. — « Il ne serait donc pas impossible, ajoute Buffon, que, même » sans intervertir l'ordre de la nature, tous ces animaux du nouveau monde ne fussent, » dans le fond, les mêmes que ceux de l'ancien, desquels ils avaient autrefois tiré leur » origine ».

(5) Tome XIV, page 335; 1766.

Ce dernier passage est extrait d'un article très-étendu dont le titre est par lui-même très-significatif : *De la dégénération des animaux*, et qui n'est rien moins qu'un exposé général de la doctrine de la variabilité de l'espèce sous l'influence du climat et de la nourriture (1). Buffon ne craint pas d'y formuler, en essayant de les justifier, les propositions les plus hardies ; de les appliquer aux quadrupèdes eux-mêmes, « ces espèces majeures » dont, selon lui, « l'empreinte est la plus ferme et la nature la plus fixe » (2) ; et de dire :

« Nous trouverons que les deux cents espèces dont nous avons donné » l'histoire peuvent se réduire à un assez petit nombre de familles ou » *souches principales*, desquelles il n'est pas impossible *que toutes les autres* » *soient issues* » (3).

Outre ces passages où Buffon se montre tour à tour aussi ferme en un sens que Linné, et aussi hardi dans l'autre que Bacon, il en est où Buffon se place entre deux ; admettant tout à la fois, pour les espèces, la permanence, mais réduite aux traits essentiels de l'organisation, et la variabilité, mais renfermée entre d'étroites limites. Cette doctrine mixte est manifestement celle de Buffon, lorsqu'il dit :

« L'empreinte de chaque espèce est un type dont les *principaux* traits » sont gravés en caractères *ineffaçables et permanents à jamais ;* mais » toutes les *touches accessoires varient* » (4).

Et encore :

« La forme *constitutive* de chaque animal s'est conservée la même et » sans altération *dans ses principales parties*... Les individus de chaque » genre représentent aujourd'hui les formes de ceux des premiers siècles, » *surtout dans les espèces majeures ;* car les espèces inférieures ont éprouvé

(1) « Les trois causes de changement, d'altération et de dégénération dans les ani- » maux sont, » dit Buffon, « la température du climat, la qualité de la nourriture et » (pour les animaux domestiques) les maux de l'esclavage. » (*Ibid.*, p. 317.)

(2) *Époques de la nature*, dans le tome V des *Suppléments*, p. 27; 1778. — Buffon, *Hist. nat.*, t. IX, p. 126, avait déjà exprimé la même pensée, et en partie dans les mêmes termes.

(3) *Hist. nat.*, t. XIV, p. 358. — « On remarque ordinairement » (dans les *familles*, c'est-à-dire dans les *genres*), avait-il dit déjà (p. 335), « une souche principale et com- » mune, de laquelle semblent être sorties des tiges différentes et d'autant plus nombreu- » ses que les individus, dans chaque espèce, sont plus petits et plus féconds. »

Dans son ouvrage sur les *Oiseaux*, Buffon fait quelques applications de ses vues à cette classe. — Voy., par exemple, t. II, p. 356 et 360 ; 1771.

Buffon ne voit dans les faisans doré et argenté que des races dérivées du faisan ordinaire.

(4) *Hist. nat.*, t. XIII, p. IX ; 1765.

» d'une manière sensible tous les effets des différentes causes de *dégéné-* » *ration* » (1).

Voilà donc incontestablement, dans l'œuvre de Buffon, trois opinions : deux directement contraires l'une à l'autre : la troisième moyenne et dans l'esprit de la philosophie éclectique.

On a reproché à Buffon, et fort durement, ces diversités d'opinions, ces « contradictions avec lui-même » ; on l'a représenté comme changeant sans cesse de doctrine ; comme flottant pour ainsi dire d'un pôle à l'autre, au gré des circonstances, et parfois par des motifs personnels et trop au-dessous de la majesté de la science. Accusations injurieuses dont Pallas lui-même a eu le malheur de se faire l'organe contre le grand naturaliste qu'il avait si souvent pris pour modèle (2), et qui ont trouvé de nombreux échos dans les dernières années du XVIII[e] siècle (3) et jusqu'à nos jours.

Que fallait-il cependant, pour mettre à néant, pour expliquer, d'une manière digne de Buffon, les variations de sa pensée ? Mettre, à côté de chaque passage, sa date. Où se trouvent les passages dans lesquels Buffon affirme l'immutabilité des espèces ? Au début de son œuvre : son premier volume sur les animaux (4) est de 1753 ; les volumes où Buffon partage encore les vues de Linné, sont les deux suivants, et ils ont paru en 1755 et 1756. De quelle date sont ceux où Buffon se prononce pour la variabilité ? De 1761 et de 1766. Et ceux où, après l'avoir admise et proclamée, il la limite? De 1765 à 1778.

Ce qui peut se traduire ainsi : Buffon ne se contredit pas, il se corrige. Et surtout, il ne flotte pas ; il va, une fois pour toutes, de l'une à l'autre opinion ; de ce qu'il avait admis au point de départ, sur la foi d'autrui, à ce qu'il reconnaît, après vingt ans d'études, pour le progrès et la vérité. Et

(1) *Époq. de la nat., Suppl.*, V, p. 27 ; 1778.

La nature, dit aussi Buffon, *ibid.*, p. 3, « se prête à des mutations de matière et de » forme ». Mais il s'agit ici de la nature en général, et non, en particulier, de la nature vivante ; du globe terrestre tout entier plutôt que des animaux et des végétaux qui le peuplent.

(2) Pallas va, dans le 12[e] *fascicule* des *Spicilegia zoologica*, p. 20, jusqu'à faire à Buffon l'application injurieuse d'un passage de Lucain contre César, qui se termine par ce vers :

..... *Gaudensque viam fecisse ruina.*

Nous ne pouvons que nous associer aux justes réflexions que M. Roulin fait à ce sujet dans l'article *Chèvre* du *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, t. III, p. 504 ; 1843.

(3) Nous avons dit ailleurs (t. I, p. 82) de quels sentiments était alors animée envers Buffon la majorité des naturalistes *français !*

(4) Tome IV de l'*Histoire naturelle.*

si, dans son effort pour réagir contre les doctrines régnantes, il a été d'abord, comme tout novateur, entraîné au delà du but, il essaie aussitôt d'y revenir et de s'y fixer.

Nous n'interprétons pas, nous exposons; et d'après Buffon lui-même. Qu'on jette les yeux sur cette Table générale des matières, où Buffon, à la fin de son *Histoire naturelle*, réunit et résume tout ce qu'il en veut conserver : les passages affirmatifs de l'immutabilité de l'espèce, comme ceux qui la nient sans réserve, sont également passés sous silence ; et la doctrine de la permanence des *traits principaux*, de la mobilité de *toutes les touches accessoires*, est seule indiquée, comme seule aussi elle se retrouve, onze ans plus tard, dans les *Epoques de la nature* (1).

Telle est donc la véritable doctrine de Buffon : celle qu'il cherche jusqu'à ce qu'il l'ait trouvée : et quand il l'a fait, il s'y arrête; car alors seulement il sait ou il croit savoir « l'ordre des temps » (2).

II. — CUVIER.

Les définitions de Daubenton et d'Illiger font exclusivement, l'une de la ressemblance, l'autre de la filiation, le lien commun des individus de même espèce. Cuvier a voulu tenir compte de ces deux éléments, et concilier, en ce qu'elles ont de juste, les vues de Linné et aussi de Blumenbach (3), et celles de Buffon : et de là, cette définition si souvent reproduite en France et à l'étranger :

L'espèce est « la collection de tous les corps organisés nés les uns des » autres ou de parents communs, et de ceux qui leur ressemblent *autant* » *qu'ils se ressemblent entre eux* » (4).

Définition que Cuvier reconnaît d'une « application fort difficile », mais qu'il croit pouvoir dire « rigoureuse » (5).

La première partie de ce jugement de l'auteur sur son œuvre n'est que trop incontestable ; mais la seconde est loin d'être aussi bien justifiée. Les individus qui, dans une espèce, composent ensemble une même compagnie ou une même communauté, se ressemblent plus entre eux qu'ils ne

(1) Le tome XV de l'*Histoire naturelle*, dans lequel est la Table, a paru en 1767 ; les *Époques de la nature* sont de 1778.

(2) Expressions de Buffon, *Ép. de la nat., loc. cit.*, p. 28.

(3) Le *Manuel d'Histoire naturelle* de Blumenbach est, sans nul doute, une des sources que Cuvier a mises le plus à profit pour la rédaction des généralités de l'ouvrage cité ci-après.

(4) *Tableau élémentaire de l'Hist. nat.*, Paris, in-8, 1798, p. 11.

(5) *Règne anim., ibid.*

ressemblent aux individus d'un autre groupe ; et à plus forte raison, d'une autre localité et surtout d'une autre contrée. Prise à la lettre, la définition de Cuvier limiterait presque l'espèce aux individus les plus prochainement unis par le sang. Comment l'appliquer rigoureusement aux vastes groupes que les naturalistes appellent des espèces, et qui, s'étendant souvent sur toute une partie du monde ou même sur plusieurs, y présentent des différences si marquées : comme le cerf et d'autres herbivores ; comme le loup ordinaire et l'hyène rayée ; comme le lion, avec sa crinière, selon les pays, fauve ou noire, lisse ou ondulée, étendue jusqu'à la poitrine, réduite à un collier, ou à peine indiquée par quelques flocons de poils ? Que serait-ce si nous parlions des animaux domestiques, auxquels cependant Cuvier veut aussi que sa définition soit applicable !

Cette définition n'en a pas moins été reproduite à plusieurs reprises par son auteur, en des termes presque identiques, mais avec des remarques complémentaires dont la diversité atteste chez lui, d'une époque à l'autre de sa vie scientifique, des vues profondément différentes. On n'a pas assez remarqué que Cuvier a eu, comme Linné et surtout comme Buffon, ses changements d'opinion ; mais en sens inverse, de la variabilité à l'immutabilité. S'il ne s'est jamais formellement prononcé pour la première, au moins est-il manifeste qu'il inclinait de ce côté dans sa jeunesse. A l'origine même de sa vie scientifique, et encore étudiant en histoire naturelle plutôt que naturaliste, il était très-porté, comme le prouve une lettre écrite à Pfaff en 1790, à ne voir dans ce qu'on nomme les diverses espèces d'un genre, par exemple, le loup et le chacal, que « de simples variétés », c'est-à-dire des modifications d'un même type spécifique (1). Cinq ans plus tard, dans un de ses premiers mémoires, on le voyait reproduire hardiment, et tout à la fois, les idées de Buffon et celles de Linné ; se demander, et dans les termes les plus nets, si « ce que nous appelons des espèces » ne seraient pas simplement « les diverses dégénérations d'un même type », et, de plus, si « beaucoup d'entre elles ne seraient pas nées de l'accouplement d'espèces » voisines » (2).

(1) Voy. G. Cuvier's *Briefe an C. H. Pfaff*, in-8, 1845, p. 172 ; traduction française par M. Marchant, Paris, in-12, 1858, p. 178.

On lit un peu plus bas, dans la même lettre de Cuvier à son condisciple Pfaff : « Tu » trouveras que nous appelons espèces tous les individus qui, en fait, descendent ori- » ginairement d'un même couple, ou qui, du moins, pourraient en descendre »... Mais » quel moyen avons-nous, à l'heure qu'il est, de retrouver le fil de cette généalogie ? » *ce n'est pas assurément la ressemblance dans la configuration*. Il ne reste en réa- » lité que l'accouplement... Toutes les autres preuves ne sont que présomption ».

(2) Mémoire sur les *Orangs*, inséré dans le *Magasin encyclopédique*, 1795, t. III, p. 452.

Cette double question se trouvait, il est vrai, posée dans un mémoire où Cuvier avait Geoffroy Saint-Hilaire pour collaborateur, et il est vrai aussi que les deux auteurs la laissaient sans réponse. Mais il est clair qu'ils espéraient pouvoir un jour la résoudre par l'affirmative; et quelques années plus tard, Cuvier, et ici lui seul, n'hésitait pas à admettre comme « la plus plausible, l'opinion de Buffon » qui fait dériver un genre tout entier de ses « espèces *principales* » (1).

Sous l'influence de ces idées, Cuvier, lorsqu'il donne, en 1798, sa définition de l'espèce, la commente surtout dans le sens de Buffon. Il pose, lui aussi, la fécondité des produits comme le caractère essentiel de l'espèce, et insistant sur les variations auxquelles elle est soumise, il laisse dans l'ombre la ressemblance des descendants actuels avec les premiers ancêtres. En 1817, au contraire, il passe rapidement sur les *variétés*, ou plutôt il ne s'en occupe que pour les dire renfermées dans des limites, « les mêmes aujourd'hui » que dans l'antiquité la plus reculée. Ce qui le conduit à « admettre certaines formes qui se sont *perpétuées depuis l'origine des » choses*», et à conclure ainsi :

« Tous les êtres appartenant à l'une de ces *formes* (*perpétuées depuis » l'origine des choses*) constituent ce que l'on appelle une espèce ».

Cuvier finit donc par où Linné avait commencé; moins absolu cependant dans leur commune doctrine. Il reprend, et presque mot pour mot, l'aphorisme de 1736 : *Species tot numeramus quot diversæ formæ in principio sunt creatæ :* mais il n'adopte pas, sans quelques réserves, ce complément de la doctrine linnéenne : *Semper sibi similes* (2).

III. — LAMARCK.

Si Cuvier est, dans la question de l'espèce, le continuateur moderne de Linné, Lamarck, inutilement secondé par Delamétherie (3), est ici celui de

(1) Il s'agit ici du genre Sajou. Voy. la *Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle*, t. II, p. 92, de l'édit. in-12.

(2) Encore faut-il remarquer que les réserves vont toujours en s'effaçant, à mesure que Cuvier avance dans sa carrière. Il n'admet plus, à la fin, que des variations tout à fait superficielles et insignifiantes qui, encore, ne seraient pour la plupart que des modifications artificielles, produites en domesticité sous l'influence de l'homme.

Nous reviendrons sur ce point en discutant les limites des variations.

(3) Il suffira d'indiquer très-sommairement les vues de Delamétherie. L'ouvrage où il les a surtout développées, est le *Traité de la perfectibilité et de la dégénérescence des êtres organisés*, Paris, in-8, 1806 (formant le t. III des *Considérations sur les êtres organisés*, 1804). On ne trouve dans ce livre que des notions très-vagues, mani-

Buffon. Mais Cuvier reste en deçà de Linné ; et Lamarck s'avance bien au delà de Buffon, et par des voies qui lui sont propres ; ses vues ne sont pas seulement beaucoup plus hardies, ou mieux plus téméraires ; elles sont profondément différentes. Est-ce un progrès ? Est-ce une déviation ?

Tout le monde sait que les immenses travaux de Lamarck se partagent entre la botanique et la physique, dans le XVIIIe siècle, entre la zoologie et la philosophie naturelle, dans le XIXe. Ce qu'on sait moins, c'est que Lamarck avait été longtemps partisan de l'immutabilité de l'espèce (1) : comme Buffon, il avait subi d'abord l'empire des doctrines régnantes ; c'est en 1801 seulement, que nous le voyons s'en affranchir, après de longues méditations, et lorsqu'il est déjà âgé ; encore comme Buffon. Mais Lamarck, une fois décidé, l'est pour toujours, et il retrouve dans l'âge mûr, pour propager, pour défendre ses convictions nouvelles, toute l'ardeur d'un jeune homme. En trois ans, 1801, 1802, 1803, il expose ses vues deux fois dans ses cours, trois fois dans ses écrits (2). Il y revient et les précise en 1806 (3). Il consacre, en 1809, à leur démonstration une grande partie de son œuvre principale, la *Philosophie zoologique* (4). A

festement empruntées, en ce qu'elles ont de juste, à Buffon et à Lamarck. Delamétherie les résume lui-même dans ces deux propositions :

« Les végétaux et les animaux sont susceptibles de se perfectionner ou de se dégra-
» der à un point qui les rend souvent méconnaissables ». (P. 56 et 130.)

« Les espèces d'animaux ne sont pas capables d'une perfectibilité ou d'une dégéné-
» rescence indéfinies. L'une et l'autre ont des limites assez fixes ». (P. 136.)

Les développements qui précèdent ou suivent ces énoncés sont tellement vagues, et, en outre, entremêlés de tant de conjectures et d'erreurs, qu'entre les mains de Delamétherie, la question recule au lieu d'avancer.

Et cependant il est ici en grand progrès sur lui-même et sur ses précédents ouvrages, où, sans être moins vague, il était de plus grossièrement absurde. Voyez, par exemple, son système sur l'origine de l'homme, dans ses *Vues physiologiques sur l'organisation*, Amsterdam, in-12, 1780, *Préface* ; et même encore dans le t. I des *Considérations*, p. 49 et suiv.

Lamarck est donc bien, dans son époque, le seul continuateur de Buffon ; Delamétherie n'en est que le copiste ; encore, pour lui donner ce titre, faut-il lui faire grâce de ses premiers ouvrages.

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend. Voy. p. 410, note 1.

(2) *Système des animaux sans vertèbres*, Paris, in-8, an IX (1801) ; *Discours d'ouverture*, p. 12 et suiv. — *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, Paris, in-8, 1802, p. 50 et suiv. — *Discours d'ouverture d'un Cours de zoologie pour l'an XI*, Paris, in-8, 1803. Ce discours est consacré tout entier à la solution de cette question : « Qu'est-ce que l'espèce parmi les corps vivants ? »

(3) *Discours d'ouverture du Cours de* 1806, Paris, in-8, p. 8 et suiv.

(4) Voy. particulièrement, dans le t. I (1re édit., p. 53 et 218), les chapitres III et VII de la 1re partie ; et dans le t. II (p. 451), *Additions*.

L'auteur donne, dans la Table du t. I, le sommaire de sa doctrine.



ce moment, la tâche qu'il s'était donnée semble accomplie, et il pourrait s'arrêter, et attendre, dans le repos, le jugement de ses pairs. Mais il est trop convaincu, l'avenir de la science est, à ses yeux, trop étroitement lié à celui de sa doctrine, pour qu'il ne s'efforce pas, jusqu'au dernier jour, de la faire comprendre et accepter. Déjà plus que septuagénaire, il l'expose de nouveau, il la maintient aussi fermement que jamais, en 1815, dans l'*Histoire des animaux sans vertèbres*, en 1820, dans le *Système des connaissances positives* (1).

Cette doctrine, si chère à son auteur, et dont la conception, l'exposition, la défense, ont rempli si laborieusement la seconde moitié de sa vie scientifique, a été l'objet des jugements les plus contraires. Trop admirée assurément par les uns; car ils ont oublié que Lamarck a un devancier, et que ce devancier est Buffon (2). Trop sévèrement traitée par les autres; car ils l'ont enveloppée tout entière, et sans nulle réserve, dans la même condamnation. Comme s'il était possible que tant de travaux n'eussent conduit un aussi grand naturaliste qu'à une « conception fantastique », à un « écart »; plus encore, osons prononcer le mot qu'on n'a pas écrit, mais qu'on a dit: à une « folie de plus » ! Voilà ce que put entendre Lamarck lui-même durant sa longue vieillesse, attristée déjà par la maladie et la cécité; ce qu'on ne craignit pas de répéter sur sa tombe récemment fermée; et ce qu'on redit chaque jour encore! Et le plus souvent, sans aucune étude faite aux sources mêmes, et d'après d'infidèles comptes rendus qui ne sont aux vues de Lamarck que ce qu'une caricature est à un portrait!

Quand viendra, pour nous, le moment de discuter, et, disons-le à l'avance, de combattre sur quelques-uns de ses points principaux la doctrine de Lamarck, que ce soit du moins avec le respect dû à l'un des plus illustres maîtres de notre science! Et dès à présent, que cette doctrine dont on s'est plu à exagérer encore les témérités, soit dégagée de toutes les interprétations, de tous les commentaires, à la fausse lumière desquels tant de

(1) *Hist. des anim. sans vert.*, t. I, *Introduction*, 1re édit., 1815, p. 161 et suiv. — *Syst. des conn. posit.*, Paris, in-8, 1 part., 2e Sect., chap. II, p. 114 et suiv.

(2) Sans parler ici des simples précurseurs.

Après les auteurs qui le sont aussi de Buffon (voy. p. 383), faut-il citer ici J.-J. Rousseau? J'ai transcrit plus haut (chap. I, p. 271) une phrase, malheureusement un peu ambiguë, qui semble montrer, dans ce grand écrivain, un partisan de plus de la variabilité du type.

Gœthe était aussi, sans nul doute, partisan, et même à l'extrême, de cette doctrine, ainsi qu'on le voit par son *Introduction générale à l'anatomie comparée* (*Œuvres d'Histoire naturelle*, traduites par M. Martins, p. 32). On sait que cet important travail a été composé en 1794 et 1795, mais il n'a paru que longtemps après la *Philosophie zoologique*.

naturalistes ont cru la juger ! Si son auteur doit être en effet condamné, que ce ne soit du moins qu'après avoir été entendu.

Les propositions suivantes que nous extrayons des ouvrages de Lamarck nous ont paru propres à faire connaître fidèlement et brièvement sa doctrine sur les variations des corps vivants.

« La supposition presque généralement admise que les corps vivants » constituent des espèces constamment distinctes par des caractères invariables » et « aussi anciennes que la nature même », est « tous les jours » démentie » (1). « Les circonstances influent sur la forme et l'organisation » de ces corps (2).

Il ne peut se produire « de grands changements dans les circonstances », sans qu'il en résulte aussi « de grands changements dans les besoins » des corps vivants, par suite dans leurs « actions » et leurs habitudes. L'influence de ces nouvelles « actions et habitudes » des corps vivants est la principale « cause qui modifie leur organisation et leurs parties » (3).

« L'habitude d'exercer un organe lui fait acquérir des développements » et des dimensions qui le changent insensiblement, en sorte qu'avec le » temps elle le rend fort différent ». Au contraire, « le défaut constant » d'exercice d'un organe l'appauvrit graduellement, et finit par l'anéantir » (4). Car, pour la nature, « le temps n'a point de limite, et en conséquence, elle l'a toujours à sa disposition » (5).

« Chaque organisation, chaque forme » ainsi acquise, est conservée et se transmet « successivement par la génération jusqu'à ce que de nouvelles » modifications de ces organisations et de ces formes aient été obtenues » par la même voie et par de nouvelles circonstances » (6). « Les circonstances déterminent positivement ce que chaque corps peut être » (7).

(1) *Philos. zool.*, t. I, p. 54.
(2) *Ibid.*, p. 221.
(3) *Ibid.*, p. 218 et 221.
(4) *Organ. des corps viv.*, p. 53. — Le système de la variabilité, sous l'influence des *actions* et des *habitudes*, laisserait en dehors de lui les végétaux, chez lesquels « il n'y » a pas d'actions, et par conséquent point d'*habitudes proprement dites* ». Lamarck, pour expliquer ici les variations produites, recourt aux « changements survenus dans » la nutrition du végétal », à l'influence des divers agents physiques, et à ce qu'il appelle « la supériorité que certains des phénomènes vitaux peuvent prendre sur les autres ». (*Philos. zool.*, *loc. cit.*, p. 223.)

Par ces derniers mots, l'auteur essaie manifestement de rattacher les variations des végétaux à son système favori sur l'influence des actions et des habitudes.

(5) *Syst. des anim. sans vert.*, p. 13.
(6) *Discours de l'an XI*, p. 15.
(7) *Syst. des conn. posit.*, p. 143.

La variabilité est illimitée. La nature, par « la succession des généra- » tions », et à l'aide « de beaucoup de temps et d'une diversité lente mais » constante dans les circonstances », a pu produire, dans les « corps vi- » vants de tous les ordres », les changements les plus extrêmes, et « ame- » ner peu à peu », à partir « des premières ébauches de l'animalité » et de la végétalité, « l'état de choses que nous observons maintenant » (1).

« Parmi les corps vivants, la nature n'offre » donc, à proprement parler « que des individus qui se succèdent les uns aux autres par la génération » et qui proviennent les uns des autres. Les *espèces*, parmi eux, ne sont que » *relatives* et ne le sont que *temporairement* » (2). Si l'on en a jugé autrement, c'est parce que « la chétive durée de l'homme lui permet difficile- » ment d'apercevoir les mutations considérables » qui ont lieu « à la suite » de beaucoup de temps » (3).

En d'autres termes, et c'est encore à Lamarck que nous les empruntons, les collections « auxquelles on a donné le nom d'*espèces* » ne sont que des « *races* » (4).

Aussi Lamarck donne-t-il de l'espèce une définition qu'on ramènerait facilement à celle de la race (5). L'espèce est, selon lui, une « collection » d'individus semblables, que la génération perpétue dans le même état » tant que les circonstances de leur situation ne changent pas assez

(1) *Disc. de l'an XI*, p. 16 à 18.

L'origine de l'animalité est double, selon Lamarck : étant, d'une part, les vers intestinaux ; de l'autre, les infusoires. (Voy. *Philos. zool.*, t. II, *Additions*.)

Les *premières ébauches* ont pu résulter, selon Lamarck, de générations spontanées. Nous aurons ailleurs à nous occuper de cette question qui touche à celle de l'espèce, mais ne se confond pas avec elle.

(2) *Disc. de l'an XI*, p. 45. — Voy. aussi *Rech. sur l'organ.*, p. 141. — *Disc. de* 1806, p. 12. — *Hist. nat. des anim. sans vert., loc. cit.*, p. 197. — Et surtout *Philos. zool.*, t. I, p. 66.

« Ce qu'on nomme *espèce*, dit ici Lamarck, n'a qu'une constance relative dans son » état et ne peut être aussi ancien que la nature ».

(3) *Disc. de* 1806, p. 9. — Voy. aussi les *Rech. sur l'organ.*, p. 141. « L'origine » de cette erreur, dit Lamarck, vient de *la longue durée*, par rapport à nous, *du même* » *état de choses* dans chaque lieu ».

C'est dans ce remarquable passage que Lamarck nous fait connaître ses premières opinions, favorables à l'immutabilité : « J'ai longtemps pensé, dit-il, qu'il y avait des » espèces constantes dans la nature ». Et plus bas, sur cette même *erreur :* « Je l'ai » partagée avec beaucoup de naturalistes, qui même y tiennent encore ».

(4) *Hist. nat. des anim. sans vert., loc cit.*, p. 197.

Plus absolu lorsqu'il avait moins profondément médité sur ces difficiles questions, Lamarck avait dit en 1802 (comme Buffon, voy. p. 270, mais dans un sens différent) : « Il n'y a réellement dans la nature que des individus ». (*Rech. sur l'organ.*, p. 141.)

(5) Voy. le chap. IV.

» pour faire varier leurs habitudes, leur caractère et leur forme (1) ».

Telle est, résumée par son auteur lui-même, la doctrine de Lamarck, et l'on peut déjà voir combien elle est différente de celle de Buffon. Les auteurs de l'*Histoire naturelle* et de la *Philosophie zoologique* admettent tous deux la variabilité : mais le premier la veut limitée, et le second illimitée. Il y a pour Buffon des espèces *principales*, et pour ainsi dire des espèces *mères* ; il n'y a plus pour Lamarck que des espèces dérivées.

Sur ce point, Lamarck s'avance bien au delà de Buffon, mais, du moins, il reste dans la même direction : sur un autre, au contraire, il s'en écarte, il s'en éloigne. Ce que Buffon attribue d'une manière générale à l'action du climat, Lamarck le donne, surtout pour les animaux, à l'influence des habitudes : tellement que, selon lui, ils ne seraient pas, à proprement parler, modifiés par les circonstances, mais seulement excités par elles à se modifier eux-mêmes.

Ce sont là, sans nul doute, de très-profondes dissidences, et qui vont jusqu'au cœur de la question. Mais, au-dessus d'elles, est un principe commun : l'espèce n'est pas *absolue et perpétuelle*, mais *relative et temporaire*. Et le savant qui, de 1801 à 1820, a si énergiquement défendu cette proposition, est bien de l'école de celui qui avait dit, quarante ans avant lui : Des animaux de même origine peuvent cependant être « d'espèces différen» tes : la nature est dans un mouvement de flux continuel ; c'est assez pour » l'homme de la saisir dans l'instant de son siècle » (2) !

IV. — GEOFFROY SAINT-HILAIRE.

On a souvent associé, dans l'histoire de la question de l'espèce, le nom de Geoffroy Saint-Hilaire à celui de Lamarck, et l'auteur de la *Philosophie anatomique* s'est lui-même plu à se dire ici le disciple de l'auteur de la *Philosophie zoologique*. Il en est du moins le successeur, en ce sens qu'on le voit prendre en main la cause de la variabilité presque au moment même où Lamarck venait de cesser de la défendre en cessant d'écrire. Le *Système des connaissances positives* avait paru en 1820 ; c'est en 1825 que Geoffroy Saint-Hilaire ouvre, par son mémoire sur les gavials et les téléosaures, la série de ses travaux sur la question de l'espèce (3). Il avait alors précisément l'âge auquel venaient aussi de parvenir Buffon et Lamarck, lors de

(1) *Disc. de l'an XI*, p. 45.

(2) Buffon, *Hist. nat.*, t. IX, p. 127 ; 1761.

(3) *Recherches sur l'organisation des gavials*, dans les *Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle*, t. XII, p. 97.

leurs premiers écrits en faveur de la variabilité : est-ce là une simple rencontre fortuite? Ou ne serait-ce pas bien plutôt l'accord tacite de trois grandes intelligences, logiquement conduites après de longs efforts, et quand elles eurent atteint les derniers sommets de la philosophie naturelle, à y apercevoir les mêmes vérités ? La question de l'espèce est le terme, le couronnement de la science : doit-on s'étonner si Buffon, Lamarck, Geoffroy Saint-Hilaire, ont tous les trois voulu faire de sa solution le couronnement de leur vie scientifique ?

Pour Geoffroy Saint-Hilaire, il avait, avant de reprendre l'œuvre de Buffon et de Lamarck, à compléter la sienne propre. Si 1818 est la date principale de la création de l'anatomie philosophique, il a fallu la lutte énergique de 1830 pour lui donner dans la science sa place légitime, et pour rendre ainsi à son auteur la libre disposition de lui-même. Voilà pourquoi Geoffroy Saint-Hilaire ne vient, dans la question de l'espèce, qu'après Lamarck ; lui qui, dès 1795, et alors que Lamarck croyait encore à l'immutabilité, avait osé dire : les espèces pourraient bien n'être que « les diverses dégénérations d'un même type » ; lui qui, formant en Égypte, quatre ans plus tard, ses riches collections d'animaux antiques, les destinait surtout, dans sa pensée, à éclairer la question qu'il avait, si jeune encore, posée d'une main si ferme. Et depuis, il ne l'avait jamais perdue de vue ; mais sans se décider, durant plus d'un quart de siècle, à passer de la méditation à l'action. Il émet enfin en 1825 son opinion ; il y revient, mais brièvement encore, en 1828 et 1829 (1), et ne s'attache à la développer et à l'établir qu'à partir de 1831 (2), l'année même qui avait suivi la mémora-

(1) *Rapport sur un mémoire de M. Roulin*, fait à l'Académie des sciences en décembre 1828, et inséré dans les *Mém. du Mus. d'hist. nat.*, t. XVII, p. 201, et dans les *Annales des sciences naturelles*, t. XVI, p. 34 ; 1829. — Note additionnelle à ce *Rapport*, *Ann. sc. nat.*, *ibid.*, p. 41). — *Mémoire où l'on se propose de rechercher dans quels rapports sont entre eux les animaux des âges historiques et vivant actuellement, et les espèces antédiluviennes et perdues* (*Mém. du Mus.*, 1829, *ibid.*, p. 209). « C'est là, dit l'auteur en commençant, une question que j'entends poser seulement, » mais non résoudre aujourd'hui ».

(2) *Sur le degré d'influence du monde ambiant pour modifier les formes animales*, lu à l'Académie des sciences en mars 1831, inséré dans ses *Mémoires*, t. XII, p. 63 ; 1833. Ce mémoire avait déjà paru, réuni à plusieurs autres, sous ce titre : *Recherches sur de grands sauriens trouvés à l'état fossile*, Paris, in-4, 1831 (même pagination que dans le recueil de l'Académie). — Voyez aussi : *Géologie et paléontographie*, dans les *Etud. progr.*, p. 87 ; 1835. — *Des changements à la surface de la terre*, dans les *Comptes rend. de l'Acad. des sc.*, t. V, p. 183 ; 1837. — Et *de la nature et de l'âge des ossements fossiles*, *ibid.*, p. 365.

Pour les autres mémoires paléontologiques de Geoffroy Saint-Hilaire, voy. la *Table*

ble discussion académique sur l'unité de composition organique. On voit qu'il ne perd pas de temps pour passer de l'une à l'autre des deux grandes questions de l'Histoire naturelle !

Geoffroy Saint-Hilaire, qui suit de si près Lamarck, dans l'ordre des temps, en partage, en développe-t-il toutes les vues ? Non, et dès le premier travail où Geoffroy Saint-Hilaire aborde la question de l'espèce, il énonce des idées très-différentes. S'il commence par rendre hommage à son illustre devancier, par poser avec lui comme un « axiome général » qu'il n'y a « rien de fixe dans la nature », et surtout dans la nature vivante ; il fait suivre cette adhésion à la doctrine générale de la variabilité, par l'expression de dissentiments qui touchent au fond même de la question ; et ces dissentiments deviennent de plus en plus manifestes dans ses travaux ultérieurs. Non-seulement Geoffroy Saint-Hilaire se garde bien d'admettre cette extension sans limites des variations qui est le fond même du système de Lamarck, mais aussi, et surtout, il se refuse à expliquer celles qui ont pu se produire, par des changements d'*actions* et d'*habitudes :* hypothèse favorite de Lamarck qui s'était efforcé de la démontrer, sans parvenir même à la rendre vraisemblable.

Dans la doctrine de Lamarck, de ce « profond physiologiste, habile à » poser des principes, moins dans le choix de ses preuves » (1), Geoffroy Saint-Hilaire fait donc deux parts : il adopte formellement l'une, il rejette non moins formellement l'autre. Et quelle est celle-ci ? Précisément ce qui, dans cette doctrine, est plus particulièrement propre à Lamarck. Ce que Geoffroy Saint-Hilaire adopte, conserve et s'attache à développer, c'est surtout ce fonds commun d'idées que Lamarck a, sans nul doute, dans une époque plus avancée de la science, mieux exposé et défendu que Buffon, mais qui était déjà dans les ouvrages de ce grand homme, et dont il est le véritable créateur. Si bien que si Geoffroy Saint-Hilaire est, dans l'ordre chronologique, le successeur de Lamarck, on doit voir bien plutôt en lui, dans l'ordre philosophique, le continuateur de Buffon, dont le rapproche en effet tout ce qui l'éloigne de Lamarck.

La doctrine de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'espèce peut, en ce qui la constitue essentiellement, se ramener à cinq propositions principales : deux prémisses générales ; une conséquence relative aux êtres récents et actuels comparés entre eux, et deux autres à ces mêmes êtres comparés avec ceux qui ont très-anciennement peuplé le globe.

analytique de ses ouvrages et mémoires, à la suite de l'ouvrage intitulé : *Vie, travaux et doctrine de Geoffroy Saint-Hilaire*, Paris, gr. in-8, et Paris, in-12 ; 1847.

(1) Mémoire de Geoffroy Saint-Hilaire sur l'*Infl. du monde amb.*, p. 81.

Les deux prémisses sont celles-ci :

L'espèce est « fixe sous la raison du maintien de l'état conditionnel de » son *milieu ambiant* » (1).

Elle se modifie, elle *change*, si le *milieu ambiant* varie, et « selon la por- » tée » de ses variations (2).

D'où cette première conséquence :

Parmi les êtres récents et actuels, on ne doit pas voir et l'on ne voit pas se produire « de différence essentielle » : pour eux, « c'est le même cours » d'événements » comme la même marche d'excitation » (3).

Au contraire, le *monde ambiant* ayant subi, d'une époque géologique à l'autre, des changements plus ou moins considérables (4) ; l'atmosphère, dit Geoffroy Saint-Hilaire, ayant même varié dans sa composition chimique, et les conditions de la respiration ayant été ainsi modifiés (5) ; les êtres actuels doivent différer, par leur organisation, de leurs ancêtres des temps anciens, et en différer selon « le degré de la puissance modificatrice » (6).

A ce point de vue, dit Geoffroy Saint-Hilaire, l'évolution des espèces peut être comparée à celle des individus. « Dans un même milieu et sous » l'influence des mêmes agents physiques et chimiques, » ceux-ci aussi « restent des répétitions exactes les uns des autres. Mais que, tout au con- » traire, il en soit autrement : de nouvelles ordonnées, *si elles intervien-* » *nent sans rompre l'action vitale*, font varier nécessairement les êtres qui » en ressentent les effets ». « Ce qui, dans les grandes opérations de la na- » ture, exige un temps quelconque considérable », mais ce qui « est ac- » cessible à nos sens et se trouve produit en petit et sous nos yeux, dans le » spectacle des monstruosités, soit accidentelles, soit volontairement pro- » voquées » (7).

La cinquième proposition que l'auteur n'énonce toutefois qu'avec réserve est celle-ci :

(1) *Etud. progress.*, p. 107. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*

(4) *Sur l'infl. du monde ambiant, loc. cit.*, p. 75 et suiv. — (5) *Ibid.* — (6) *Rech. sur les Gavials*, *loc. cit.*

(7) *Rech. sur les Gavials*, *loc. cit.*

C'est en 1825 que Geoffroy Saint-Hilaire écrivait ce passage, et il ne s'y agit encore que de monstruosités produites, chez l'homme, par des manœuvres criminelles destinées à amener l'avortement. Les célèbres expériences de Geoffroy Saint-Hilaire sur les monstruosités provoquées sont de l'année suivante. On eût donc pu, au besoin, induire du simple rapprochement des dates ce que Geoffroy Saint-Hilaire nous a depuis appris lui-même : il avait « pensé que quelques expériences de physiologie pourraient être » entreprises au profit des questions de la géologie antédiluvienne ». (*Mém. sur les rapp. des anim. des âges histor., loc. cit.*, p. 219.)

« Les animaux vivant aujourd'hui proviennent, par une suite de géné-
» rations et sans interruption, des animaux perdus du monde antédilu-
» vien » (1); par exemple, « les crocodiles de l'époque actuelle, des espèces
» retrouvées aujourd'hui à l'état fossile » ; les différences qui les séparent les uns des autres fussent-elles « assez grandes pour pouvoir être rangées, selon
» nos règles, dans la classe des distinctions génériques » (2).

C'est sur cette dernière conséquence que Geoffroy Saint-Hilaire a le plus insisté, et il devait le faire ; car elle était, elle est encore la plus neuve. Buffon, dans le développement de ses vues sur la variabilité, n'avait jamais franchi les limites du monde actuel : tout au plus, près de descendre dans la tombe, avait-il jeté « sur la vieille nature », comme Moïse sur la terre promise, un prophétique regard (3). Et si Lamarck avait commencé à rechercher dans le règne animal antique les origines du règne animal actuel, si même il avait dit très-nettement : Un grand nombre de « coquilles fos-
» siles » appartiennent « à des espèces encore existantes, mais qui ont
» changé depuis » (4) ; s'il avait cru pouvoir présenter « cette présomp-
» tion » comme « très-probable », il ne l'avait ni justifiée par les faits, ni généralisée, ni surtout étendue aux grands animaux terrestres ; s'arrêtant ici devant une supposition singulière, la destruction par l'homme de ceux qui auraient disparu de la surface du globe. Les *palæotherium*, les *anoplotherium*, les mégalonyx, les *megatherium*, les mastodontes n'auraient péri (si tant est qu'ils aient péri ! ajoutait Lamarck) que parce que nos ancêtres seraient « parvenus à détruire tous les individus » des espèces qu'ils n'ont pas voulu « conserver et réduire à la domesticité » (5) !

Associer à ces suppositions purement imaginaires, à ces conjectures en l'air, une idée par elle-même d'une grande hardiesse, n'était pas le moyen de la faire accepter dans la science. Présentée d'ailleurs sans nulle preuve à l'appui, l'hypothèse de la parenté des mollusques anciens et des mollusques actuels ne devait paraître et ne parut qu'un paradoxe de plus : on ne jugea

(1) *Sur l'infl. du monde amb.*, *loc. cit.*, p. 74.

(2) *Rech. sur les gavials*, *loc. cit.*, p. 153.

Geoffroy Saint-Hilaire a admis, dans quelques-uns de ses travaux, la possibilité qu'un type passe à un autre, différencié par des caractères de valeur plus que générique ; mais il a toujours rejeté l'hypothèse qui fait descendre « d'une espèce antédiluvienne primi-
» tive » toutes les espèces actuelles. « Rien de pareil, a-t-il dit lui-même, ne se lit dans
» mes livres, n'y existe ; ce serait là un non-sens pour ma doctrine. » (Geoffroy Saint-Hilaire, *Dictionnaire de la conversation*, t. XXXI, p. 487, 1836, dans une réponse à un article précédemment inséré dans le même recueil.)

(3) Voy. l'*Histoire naturelle des minéraux*, t. IV, p. 157 ; 1786.

(4) *Des espèces dites perdues*, dans la *Philos. zool.*, *loc. cit.*, p. 77.

(5) *Phil. zool.*, *loc. cit.*, p. 76

pas même qu'il y eût lieu à examen ; elle fut comme non avenue. Et après comme avant la *philosophie zoologique*, et sans daigner même en nommer l'auteur, Cuvier crut pouvoir reproduire d'une manière absolue, et comme s'il n'eût jamais rencontré un seul contradicteur sérieux, cette conclusion, selon lui, rigoureusement démontrée : « Les races actuelles » ne sont nullement « des modifications de ces races anciennes qu'on trouve parmi » les fossiles ; les espèces perdues ne sont pas des variétés des espèces vi» vantes » (1).

C'est contre cette conclusion, encore généralement acceptée par les naturalistes, que s'élève enfin Geoffroy Saint-Hilaire, la déclarant sinon fausse, du moins prématurée, hasardée. Les naturalistes croyaient avoir saisi une grande vérité ; ils n'avaient fait, selon lui, qu'admettre une hypothèse, en face de laquelle il pose l'hypothèse contraire ; non démontrée, il le reconnaît, ni même encore démontrable ; mais plus simple, à ce titre déjà plus vraisemblable, et aussi plus conforme aux faits et à la raison. Geoffroy Saint-Hilaire se tient dans ces limites ; il croit avoir entrevu la véritable solution, il sait bien qu'il n'en est pas encore maître. C'est « une question » que j'ai posée, c'est un « doute » que j'ai émis « et que je reproduis au » sujet de l'opinion régnante », dit-il à plusieurs reprises; car j'ai pensé « et je crois toujours que les temps d'un savoir véritablement satisfaisant » en géologie ne sont pas encore venus ».

Ce qui peut se résumer ainsi :

Cuvier avait dit : L'espèce est immuable ; donc les différences, même simplement de valeur spécifique, que nous constatons entre les êtres actuels et anciens, sont nécessairement primitives ; les êtres actuels ne descendent pas des êtres plus ou moins différents, dont les restes fossiles nous font connaître l'antique existence.

Geoffroy Saint-Hilaire dit au contraire : L'espèce est variable sous l'influence des variations du milieu ambiant : donc des différences, plus ou moins considérables selon la puissance des causes modificatrices, *ont pu* se produire dans la suite des temps, et les êtres actuels *peuvent* être les descendants des êtres anciens.

Cuvier avait peuplé le monde antique d'un autre règne animal : selon Geoffroy Saint-Hilaire, la paléontologie peut n'être que la première zoologie, et, ici encore, la diversité secondaire des formes n'exclut pas l'unité fondamentale du règne.

(1) *Ossem. foss.*, édit. in-4 de 1821-1823, t. I, p. LVII.

RÉSUMÉ DE LA THÉORIE DE LA VARIABILITÉ DE L'ESPÈCE

EXPOSÉE DANS L'HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE (1).

I. — Les caractères des espèces ne sont ni absolument fixés, comme plusieurs l'ont dit, ni surtout indéfiniment variables, comme d'autres l'ont soutenu. Ils sont fixes pour chaque espèce, tant qu'elle se perpétue au milieu des mêmes circonstances. Ils se modifient si les circonstances ambiantes viennent à changer.

II. — Dans ce dernier cas, les caractères nouveaux de l'espèce sont, pour ainsi dire, la *résultante* de deux forces contraires : l'une, *modificatrice*, est l'influence des nouvelles circonstances ambiantes ; l'autre, *conservatrice* du type, est la tendance héréditaire à reproduire les mêmes caractères de génération en génération.

Pour que l'*influence modificatrice* prédomine d'une manière très-marquée sur la tendance conservatrice, il faut donc qu'une espèce passe, des circonstances au milieu desquelles elle vivait, dans un ensemble nouveau, et très-différent, de circonstances ; qu'elle change, comme on l'a dit, de monde ambiant.

III. — De là les limites très étroites des variations observées chez les animaux sauvages.

De là aussi l'extrême variabilité des animaux domestiques.

IV. — Parmi les premiers, les espèces restent généralement dans les lieux et les conditions où elles se trouvent établies, ou elles s'en écartent le moins possible ; car leur organisation est en harmonie avec ces lieux et ces conditions ; elle serait en désaccord avec d'autres circonstances ambiantes. Les mêmes caractères doivent donc se transmettre de génération en génération.

Les circonstances étant permanentes, les espèces le sont aussi.

V. — Déjà pourtant la permanence, la fixité, ne sont pas absolues. L'expansion graduelle des espèces à la surface du globe est, à la longue, la conséquence nécessaire de la multiplication des individus. D'autres causes, d'un ordre moins général, peuvent aussi amener des déplacements partiels. D'où, aux limites surtout de la distribution géographique des espèces qui

(1) Avant que j'eusse rédigé ce résumé (lithographié en 1850 pour les auditeurs de mes cours), M. A. Blanc avait donné des analyses très-étendues de mes leçons sur l'espèce, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, 1847 ; et à part, Paris, in 8, 1848. D'autres résumés ont été publiés (par un anonyme) dans la *Revue française*, t. I et II, 1837 ; — par M. Ch. Roux, dans la *Revue philosophique*, 1855 ; — par M. Delvaille et M. Foucou dans la *Revue des cours publics*, 1856 ;— et par M. Meyer, dans le *Moniteur des cours publics*, 1857.



se sont le plus étendues, des différences notables d'habitat et de climat, qui à leur tour, entraînent inévitablement quelques différences secondaires dans le régime et même dans les habitudes. A ces divers genres de différences correspondent des *races*, caractérisées par des modifications dans la couleur et les autres caractères extérieurs, dans les proportions et la taille, et parfois dans l'organisation intérieure. Ces races ont été fort arbitrairement, tantôt appelées variétés de localité, tantôt considérées comme des espèces distinctes.

VI. — Chez les animaux domestiques, les causes de variation sont beaucoup plus nombreuses et plus puissantes. Dans une longue série d'expériences qui, pour avoir été entreprises dans un but tout pratique, n'ont pas une moindre importance théorique, des espèces de plusieurs classes, au nombre de quarante environ, ont été contraintes, par l'intervention de l'homme, de quitter l'état sauvage, et de se plier à des habitudes, à des régimes, à des climats très-divers. Les effets obtenus ont été en raison des causes : il s'est formé une multitude de races très-distinctes. Parmi elles, plusieurs offrent même des caractères égaux en valeur à ceux par lesquels on différencie d'ordinaire les genres.

VII. — Le retour de plusieurs races domestiques à l'état sauvage a eu lieu sur divers points du globe. De là une seconde série d'expériences, inverses des précédentes, et en donnant la contre-épreuve. Si des animaux domestiques sont replacés dans les circonstances au milieu desquelles avaient vécu leurs ancêtres sauvages, les descendants reprennent, après quelques générations, les caractères de ceux-ci. Ils revêtent seulement des caractères analogues, s'ils sont rendus à la vie sauvage dans des conditions analogues, mais non identiques.

VIII. — Ainsi, en résumé :

L'*observation* des animaux sauvages démontre déjà la variabilité limitée des espèces.

Les *expériences* sur les animaux sauvages devenus domestiques, et sur les animaux domestiques redevenus sauvages, la démontrent plus clairement encore.

Ces mêmes expériences prouvent de plus que les différences produites peuvent être de *valeur générique*.

IX. — La vérité ou l'erreur d'une doctrine peut presque toujours être mise en lumière par la valeur des conséquences qui en dérivent.

La théorie de la variabilité limitée peut conduire à des solutions rationnelles, à l'égard de questions qui sont complétement insolubles pour les partisans de la fixité absolue, ou que ceux-ci ne résolvent qu'à l'aide des hypothèses les plus complexes et les plus invraisemblables.

X. — Il en est ainsi de la question fondamentale de l'anthropologie. L'origine commune des diverses races humaines est rationnellement admissible au point de vue de la variabilité, et à ce point de vue seul. Les partisans de la fixité ont dû, pour l'admettre avec nous, conclure contre leur propre principe.

XI. — En paléontologie, à la théorie de la variabilité limitée correspond une hypothèse simple et rationnelle, celle de la *filiation ;* à la doctrine de la fixité, deux hypothèses également compliquées et invraisemblables, celle des *créations successives* et celle dite de la *translation*.

Selon l'hypothèse de la filiation, les animaux actuels seraient issus des animaux *analogues* qui ont vécu dans l'époque géologique antérieure. Nous serions fondés, par exemple, à rechercher les ancêtres de nos éléphants, de nos rhinocéros, de nos crocodiles, parmi les éléphants, les rhinocéros, les crocodiles dont la paléontologie a démontré l'existence antédiluvienne.

Cette hypothèse a été rejetée comme inconciliable avec la *fixité* de l'espèce, en raison des différences *spécifiques* qui existent entre les animaux antiques et leurs analogues modernes. A la simple explication des différences par les changements survenus, d'une époque géologique à l'autre, dans les circonstances ambiantes, on a cru devoir préférer l'hypothèse de plusieurs créations successives, et, plus tard, celle de la translation. Pour reprendre les exemples cités plus haut, ces deux hypothèses s'accordent à admettre l'extinction complète des anciennes espèces d'éléphants, de rhinocéros, de crocodiles ; mais la première les remplace par des éléphants, des rhinocéros, des crocodiles de nouvelle création ; la seconde, par les espèces actuelles, supposées préexistantes, avec tous leurs caractères actuels, sur quelque autre point du globe, resté inconnu.

Des trois hypothèses, celle qui dérive de la théorie de la variabilité est incontestablement la plus simple et la moins conjecturale. A ce titre, elle pourrait déjà être présentée comme la plus vraisemblable.

XII. — Mais elle n'a pas seulement sur les autres cet avantage.

Elle est vérifiable, et dès à présent vérifiée, dans son application à divers cas particuliers (cours de 1847).

En outre, elle est confirmée par diverses considérations en présence desquelles il me semble difficile de maintenir les deux autres hypothèses. Sans insister sur celle des créations successives, depuis longtemps abandonnée et formellement condamnée par son auteur, nous nous bornerons à mettre ici en opposition, dans deux de leurs conséquences, l'hypothèse de la filiation et celle de la translation.

Selon la première, les animaux actuels descendraient d'animaux *analo-*

gues ; selon la seconde, d'animaux *semblables* à eux-mêmes. Or, la conservation des mêmes caractères spécifiques, à toutes les époques, supposerait l'existence, à toutes les époques aussi, des mêmes circonstances ambiantes ; ce qui est inadmissible.

Dans l'hypothèse de la filiation, le nombre des espèces a pu varier, d'une époque géologique à l'autre, en plus comme en moins ; car si, à chaque révolution, il y a eu extinction d'une partie des espèces, celles qui ont subsisté ont dû subir des modifications, qui ont pu être diverses selon les circonstances et les localités, et acquérir la valeur et la permanence de caractères spécifiques. Dans l'hypothèse opposée, à chaque révolution, une partie des espèces disparaît ; les autres restent ce qu'elles étaient ; elles se déplacent, mais sans modifications organiques. Par conséquent, les extinctions sont ici sans aucune compensation possible. Donc, selon cette hypothèse, le nombre des espèces animales, et de même des espèces végétales, aurait dû aller sans cesse en décroissant ; il y aurait eu diminution progressive, dépeuplement du globe ; les deux cent soixante mille animaux et végétaux qui, d'après les estimations les plus récentes, couvrent aujourd'hui la surface de la terre, ne seraient que les restes d'une création infiniment plus riche dans les temps antiques ! Telle est la conséquence à laquelle arrivent nécessairement les hypothèses de la fixité absolue et de la translation : chacun jugera jusqu'à quel point elle concorde avec les notions que nous possédons sur l'état ancien du globe.

XIII. — Tout ce qui précède conduit à considérer l'espèce, non plus d'une manière absolue, et indépendamment des temps et des lieux, mais relativement au monde actuel, ou, d'une manière plus générale, relativement à chacune des époques géologiques. D'où il suit que nous avons à résoudre, à l'égard des espèces, des problèmes de deux genres, ou mieux, de deux *degrés :*

1° Détermination, pour chaque époque géologique, des types spécifiques qui lui sont propres. C'est cette détermination que les zoologistes poursuivent si habilement, depuis Linné, quant aux espèces vivantes, et les paléontologistes, depuis Cuvier, quant aux espèces fossiles.

2° Comparaison des espèces actuelles avec celles de l'époque antérieure, ou plus généralement, des espèces de deux époques consécutives, en vue d'établir leurs rapports de filiation. Problème nouveau, sans doute insoluble dans la plupart des cas, mais certainement soluble dans plusieurs.

XIV. — La substitution de la théorie de la *variabilité limitée* à l'hypothèse de la fixité rend nécessaire une nouvelle définition de l'espèce. Pour nous rapprocher le plus possible des définitions les plus usitées, et ne

considérant, pour le moment, que l'ordre actuel des choses, nous dirons :

L'espèce est une collection ou une suite d'individus *caractérisés par un ensemble de traits distinctifs dont la transmission est naturelle, régulière et indéfinie dans l'ordre actuel des choses* (1).

La possibilité de la distinction, la transmission naturelle et régulière, la stabilité et la permanence égales à celles de l'état actuel du globe, tels sont les éléments essentiels de cette définition de l'espèce.

Quelques mots suffiront pour en expliquer les termes.

Les hybrides ne sont pas généralement inféconds, comme on l'a souvent dit. Ils peuvent transmettre leurs caractères, *toujours mixtes* entre ceux des types d'où ils proviennent ; mais les races hybrides ne se propagent pas avec la constance et la régularité qui appartiennent aux espèces, et elles s'éteignent bientôt ou disparaissent par l'effet des croisements. La transmission n'est donc ni *régulière*, ni *indéfinie*.

Il en est de même des races monstrueuses, ou plus généralement, anomales. Ces races ne constituent de même, en quelque sorte, que des faits accidentels et temporaires.

Dans les races domestiques, on retrouve une grande partie des caractères de l'espèce. Chez les races qui sont très-anciennes, et qui ont acquis une grande fixité, la transmission peut même être dite régulière ; elle peut être indéfinie, et aussi durable même que l'ordre de choses actuel, mais seulement par l'intervention de l'homme, nécessaire pour maintenir les races comme elle l'a été pour les créer. La transmission n'est donc pas *naturelle*.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (ISIDORE),
de l'Académie des sciences (Institut), professeur au Muséum d'histoire naturelle au Jardin des plantes. — Membre de la 3e classe.

(1) Cette définition est, comme on le voit, dégagée de toute notion hypothétique.

Il est à peine besoin de faire remarquer qu'il s'agit ici de l'espèce actuelle, et non de l'espèce en général.

Pour rendre la définition générale, c'est-à-dire applicable à une époque géologique quelconque, il suffit de retrancher les cinq derniers mots.

J'avais d'abord caractérisé ainsi l'espèce (cours de 1843-1844) : « Un ensemble de » traits distinctifs, communs à un plus ou moins grand nombre d'individus, et régulière» rement et indéfiniment transmissible par voie de génération. » J'ai reconnu, depuis, la nécessité de faire entrer dans la définition un élément de plus : la transmission *naturelle*.

Parmi les auteurs qui ont repris et développé cette définition et les vues qu'elle résume, voyez surtout le prince Ch. Bonaparte, *Considérations sur l'espèce,* allocution prononcée au congrès ornithologique de Cothën, dans la *Revue et Magasin de zoologie*, 1856, p. 292.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR LA REVUE INTITULÉE *TRIBUNE DES LINGUISTES*.

Messieurs, vous avez reçu sept numéros d'un journal publié par M. Casimir Henricy, sous le titre de *Tribune des Linguistes*, et vous m'avez chargé de vous rendre compte de cette publication. C'eût été une mission délicate et périlleuse pour celui qui possède des connaissances spéciales sur les matières traitées dans ce journal; vous pouvez juger par cette simple observation combien elle devait avoir de difficultés pour moi, si peu familier avec les considérations que j'avais à apprécier. Veuillez accueillir avec votre bienveillance ordinaire l'analyse incomplète que j'ai l'honneur de vous offrir, et qui ne peut avoir que le faible mérite d'être fidèle et consciencieuse.

M. Casimir Henricy, directeur de la Revue, en est le premier et le plus laborieux rédacteur par l'importance et la valeur de ses articles; sur lui retombe le poids, à lui, par suite, appartient l'honneur d'une entreprise qu'en plus d'un lieu, dans plus d'une académie on traitera de téméraire ou d'extravagante, et que nous n'hésiterons pas à déclarer utile, opportune et intéressante.

Il s'est proposé en premier lieu de poser nettement le problème d'une langue universelle à l'usage de tous les peuples, et de réaliser ainsi le vœu de Descartes et de Leibnitz; et ses premiers efforts se sont dirigés vers l'exposition des nombreux avantages d'une découverte qui répond aux besoins d'une *communion intellectuelle* entre les peuples que rapprochent matériellement les voies nouvelles d'une locomotion inconnue des anciens. En second lieu, il veut perfectionner nos langues modernes et principalement la langue française par l'application d'un plan de réforme orthographique destiné à faire disparaître les imperfections du langage écrit si peu en harmonie avec la parole.

A ces deux points de vue linguistiques d'une importance majeure se rattachent, on le comprend bien, des recherches secondaires qui ont leur prix sur la science étymologique, l'origine et la parenté des langues, l'alphabet universel demandé par Volney, les lois de la grammaire générale ou particulière, etc. On nous dispensera, sans doute, de suivre la pensée multiple, souvent contradictoire des rédacteurs dans ces discussions, dont nous ne contestons point l'intérêt, et nous nous renfermerons dans l'examen des deux théories qui forment, d'ailleurs, le principal objet de la Revue.

Nous n'hésitons pas à partager les convictions de M. Henricy à l'égard du projet d'une langue universelle ; nous la jugeons utile et la croyons possible. Dès lors, nous sommes conduits, comme lui, à la chercher, sans nous préoccuper soit des difficultés de l'invention, soit des moyens de propagation ; à chaque phase de la solution, pourquoi ne compterions-nous pas sur les progrès des intelligences appelées à l'œuvre? Tous les jours ne voyons-nous pas se réaliser ce que l'on disait hier impossible ? D'ailleurs, le secrétaire de la Société internationale de linguistique, brillant interprète des savantes discussions que le problème a soulevées, ne dissimule aucune des difficultés à vaincre et ne les a point amoindries : nous regrettons de ne pouvoir retracer les détails des débats auxquels s'est livré le comité central de cette Société, et qui attestent la sagacité et l'érudition peu commune de la plupart de ses membres : hâtons-nous d'en signaler les résultats. Il a été reconnu d'abord qu'aucune des langues connues, ancienne ou moderne, ne pouvait devenir la langue universelle; en conséquence, on repousse les propositions de divers auteurs qui ont essayé de prendre leur point de départ dans l'hébreu, le sanscrit, le grec, le latin ou même le français. Puis une seconde et longue discussion sur plusieurs plans qui ont été fournis par des écrivains antérieurs à l'époque actuelle ou récemment imaginés par des contemporains, a réuni les suffrages en faveur du système proposé et publié par M. l'abbé Sotos Ochando, ancien député aux Cortès de 1822 ; on a cru qu'il offrait les conditions de simplicité, d'harmonie, de grandeur et de généralité qu'exige la réalisation de l'une des plus belles, des plus fécondes conceptions de l'esprit humain.

Essayons d'en donner une idée.

Le principe du système réside dans la classification philosophique de nos idées, de sorte que l'auteur nous met sous les yeux un tableau à double colonne : la première présente les idées ordonnées et disposées par familles, genres, espèces, variétés, et la deuxième donne les signes graphiques et alphabétiques correspondants ; les deux séries sont formées de telle façon que des sections nouvelles peuvent s'intercaler entre les ordres anciens, à l'effet d'exprimer les idées d'une civilisation de plus en plus avancée.

L'alphabet a 5 voyelles et 15 consonnes ; ces lettres sont toutes et toujours prononcées de la même manière ; l'espèce de chaque mot est indiquée par la lettre finale ; les substantifs sont terminés par une voyelle ; les adjectifs par la consonne *n* ; il y a des déclinaisons, mais elles sont facultatives ; cinq conjugaisons en *ar*, *er*, *ir*, *or* et *ur* (prononcez *our*) ; quatre

articles *al*, *el*, *il*, *el*. Les composés ou dérivés n'altèrent en aucune façon leurs radicaux.

Ces détails sont insuffisants, on le conçoit, pour donner une idée claire de la méthode; toutefois, la Revue elle-même, quoique plus explicite, est loin de tout expliquer et renvoie ses lecteurs à l'ouvrage de l'auteur qui a 4 volumes. Nous ne connaissons pas assez le système de M. Sotos Ochando pour l'approuver sans réserve; ce que nous en avons pu saisir nous paraît toutefois justifier la préférence que lui accorde le comité de la Société de linguistique; la publicité qu'il a reçue est une épreuve à subir; la critique en signalera les défauts, et l'auteur lui-même, d'une rare modestie, recueillera les observations qui lui permettront de perfectionner sa découverte.

La question de la réforme orthographique est assez connue; elle a été l'objet de vifs débats qui en ont signalé les inconvénients ou le mérite; dans tous les cas, les ennemis de la mesure proposée se sont exprimés en termes violents; ils ont apporté à l'examen d'un problème plus d'une fois agité une âpreté de formes et de langage peu convenable; discuter n'est pas seulement un besoin de l'esprit qui doute et cherche la vérité; c'est aussi un devoir, et ce ne fut jamais un crime; la question est vieille, et les deux partis disputaient pendant que la réforme s'accomplissait toute seule à l'insu de tout le monde. Ecrivait-on au XVIe siècle comme au XIIIe et au XIVe? Montaigne, Rabelais, Amyot écrivaient-ils comme au XVIIe siècle; et l'orthographe du grand siècle n'a-t-elle pas été modifiée depuis par Voltaire ou par d'autres? Il s'agit de décider s'il vaut mieux entreprendre une réforme générale, rationnelle et complète, que d'accepter la réforme partielle, inintelligente et étroite qui s'accomplit tous les jours.

M. Henricy n'hésite pas à proclamer la nécessité d'une refonte radicale; sur ce premier point, qui est de principe ou de théorie, il a trouvé et trouvera sans peine des adhésions en grand nombre; mais quand il faudra passer de la doctrine à son application, les contradicteurs se présenteront, à notre avis, si nombreux et si obstinés que les plans échoueront; la science étymologique élèvera sa voix et demandera grâce tantôt pour ses origines grecques, tantôt pour ses origines latines; les réformateurs se partageront eux-mêmes en plusieurs camps, selon le degré d'activité dissolvante qu'ils posséderont; et faute de s'entendre, on laissera l'œuvre inachevée; quoi qu'il en soit, la question mérite un sérieux examen, et les arguments qui sont produits par la Tribune des linguistes valent bien la peine d'être sérieusement discutés.

Avons-nous besoin d'ajouter que tous les travaux publiés dans cette Revue n'ont pas une égale valeur ? On pourrait en signaler quelques-uns dont l'utilité est contestable ; nous n'avons pas compris l'opportunité des considérations d'ordre moral et intellectuel qui préoccupent le savant directeur ; et nous n'admettons pas sans restriction le reproche adressé au siècle dernier, qui *ne s'est occupé*, suivant lui, *que du progrès matériel*, tandis que celui-ci s'est réservé le progrès social. Mais à notre tour, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de langue universelle, d'alphabet, de grammaire et d'orthographe ; sur ces points, nous n'avons que des éloges à donner aux savants et généreux efforts des écrivains de la Tribune des linguistes, et à ceux de M. Henricy, bien digne de marcher à leur tête, et de résumer les débats avec l'élégance, la lucidité et la modération qui sont les principales qualités de ses écrits.

VALAT, *membre de la 3e classe.*

RAPPORT

SUR UN DISCOURS DE M SÉDAIL AYANT POUR TITRE : ***De l'enseignement de la langue française; des études qui devraient entrer dans le programme de cet enseignement; considérations sur le présent et l'avenir de notre langue nationale.***

M. Sédail, notre collègue, a lu devant l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, comme membre correspondant, un discours dont il vous a offert un exemplaire, et vous m'avez confié le soin de vous en rendre compte.

L'expérience acquise par l'auteur dans la pratique d'un art difficile, les travaux qu'il vous a présentés nous donnaient l'assurance que cet ouvrage serait une leçon utile pour les maîtres eux-mêmes, et une source de réflexions intéressantes pour chacun de nous ; c'est ce que notre analyse, toute rapide qu'elle dût être, vous permettra d'apprécier, si, comme nous l'espérons, votre jugement se trouve d'accord avec le nôtre.

Les jeunes gens sortent pour l'ordinaire de nos écoles sans avoir une connaissance complète, ou du moins suffisante, de la langue française ; on se borne dans les études dites classiques à lire quelques-uns des écrivains éminents des XVIIe et XVIIIe siècles ; on jette un coup d'œil rapide sur notre littérature contemporaine, et l'on oublie les âges qui ont précédé le grand siècle, comme s'ils étaient indignes d'occuper l'esprit de la jeunesse : c'est un tort grave ; par là elle ignore les sources et l'origine de la langue qu'elle eût dû étudier dans son berceau, comme dans ses divers développements,

et nous sommes ingrats envers d'illustres écrivains, tels que Montaigne, Amyot, Ronsard, Régnier, Marot, etc.

Il y aurait donc, suivant M. Sédail, quatre époques littéraires à étudier, la Renaissance, le XVIIe siècle, le XVIIIe siècle et l'époque présente ; puis faisant ressortir l'importance de certains détails, ordinairement négligés, il s'arrête en particulier à des questions de prosodie, d'accent et de grammaire ; il fait un cas singulier de l'ellipse, de son usage chez nos auteurs en prose ou en vers, des idiotismes et des proverbes qui lui semblent caractériser le génie d'un peuple et marquer les différentes phases de la civilisation. Arrêtons-nous avec lui sur ce sujet, et relevons les remarques judicieuses dont il accompagne sa thèse.

L'ellipse, dont il recommande l'étude dans la plupart de nos bons écrivains, lui paraît un moyen avantageux de saisir leurs qualités et de marquer un des mérites de la langue française, qui aurait, en ce genre, les figures les plus hardies et les plus expressives ; nous avouerons que nous ne partageons pas complétement son avis sur ce point, et pensons que notre langue n'est si claire que parce qu'elle use sobrement de cette figure.

M. Sédail désire que des professeurs spéciaux soient employés à faire dans tous les chefs-lieux de canton, une fois par an, des cours de lecture et de prononciation, afin d'enseigner partout l'*accent et la prosodie*, dont on tient trop peu de compte, et qui ne figurent pas dans les programmes des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Nous applaudissons de grand cœur à cette mesure ; il est bien rare en effet d'entendre de bons lecteurs et de rencontrer loin de Paris une prononciation correcte et pure.

Nous signalerons en passant la définition aussi juste que spirituelle qu'il donne de la langue, qui *est la monnaie des idées*, et ne serons pas sévères sur l'appréciation d'une pensée qui exigerait un assez long développement et que nous relevons seulement parce qu'on la répète le plus souvent sans correctif. *En toute recherche*, dit-il, *la synthèse a toujours précédé l'analyse*. Oui, à peu près comme l'art précède la science; mais en bien des cas c'est de si peu, que nous sommes tentés de croire qu'elles vont le plus souvent de compagnie, comme l'ombre suit le corps. — Logiquement l'analyse est la voie la plus sûre pour arriver à une bonne synthèse.

Les observations que lui suggère l'étude des gallicismes sont à la fois neuves et intéressantes ; il en est de même de celles qui concernent les proverbes, dont le principal mérite est de caractériser le génie d'une nation ; l'Anglais et l'Américain ont pour maxime *Time is money ;* et l'on sait com-

bien ils sont économes du temps. Plus loin, nous regrettons de ne point partager son opinion sur l'aptitude des langues à *la saillie, à la fine raillerie, aux traits d'esprit,* qui n'apparaît, suivant lui, qu'après le grand siècle de leur littérature ; il cite à l'appui de son observation, et dans notre langue en particulier, Voltaire qui vient après le XVIIe siècle, comme en peinture Téniers qui vient après Rubens. Peut-on admettre qu'une des qualités les plus caractéristiques du peuple français n'ait fait acte de présence qu'à la suite du grand siècle? L'esprit gaulois fut toujours célèbre, et bien que les saillies de Panurge ne soient pas sans mélange de mauvais goût, qui oserait refuser à Rabelais le don des saillies et de la fine raillerie ? Marot, Montaigne et d'autres encore ont infiniment d'esprit ; quant aux citations de Téniers, de Lucien et d'Erasme, nous ne pensons pas qu'elles prouvent ce que M. Sédail veut établir. Les tableaux de Téniers brillent moins par la finesse ou l'esprit que par la fidèle expression d'une nature un peu commune. Lucien n'est pas meilleur observateur que Plaute, Horace ou Térence, et malgré la pureté relative de son langage, Erasme ne peut compter parmi les latins.

Le dernier conseil de l'auteur a notre entière adhésion ; il recommande la lecture réfléchie de nos prosateurs, qui n'ont *de rivaux ni chez les anciens ni chez les modernes,* et il cite Pascal, la Rochefoucauld, Bossuet, Fénelon, Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Buffon. Nous nous associons sans réserve à cette pensée, et faisons des vœux pour qu'elle soit mise en pratique. En terminant, M. Sédail se flatte que les peuples adopteront comme langue intermédiaire le français ou l'anglais, et nous espérons davantage, car nous croyons qu'ils n'hésiteront pas dans un tel choix

VALAT, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUIN 1859.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 8 juin, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Sédail. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté.

— Lettre de M. Jamme, avocat à Montpellier, touchant le legs de Mme la marquise de Taulignan en faveur de l'Institut historique, et le décret rendu sur l'avis du conseil d'Etat en faveur des héritiers de Saint-Albin, de Marescot, et la ville d'Avignon, en date du 2 février 1859.

— M. Roberto Sava, de Catane (Sicile), adresse à l'Institut historique un ouvrage intitulé *la Muteosis*, ou expression muette des *sentiments et de la volonté.*

—M. Depoisier, de retour de Turin, annonce par sa lettre du 19 mai que M. le comte de Sclopis, notre collègue dans cette ville, se propose d'envoyer à notre Société un gros volume in-folio de la collection intitulée : *Monumenta historiæ patriæ.*

— La Société libre des Beaux-Arts envoie les billets pour assister à la séance publique annuelle du dimanche 22 mai.

— Notre honorable collègue, M. le comte de Bloudoff, président de l'Université de Saint-Pétersbourg, exprime ses regrets de n'avoir pu assister à la séance publique de l'Institut historique pour célébrer le 25e anniversaire de notre Société, et se trouver au milieu de nos collègues *dans notre fête de famille.* Il fait des vœux pour la durée et la prospérité de l'Institut historique.

M. Paul de Lacroix demande à faire partie de l'Institut historique sous les auspices de MM. d'Aussy de Saint-Jean-d'Angely et Renzi. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat ; elle est composée de MM. Sédail, Gauthier la Chapelle et Grabeuil, rapporteur.

⁂ La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour sous la même présidence. Le procès-verbal est lu et adopté. M. Sédail donne lecture, au nom de la commission, de son rapport sur la candidature de M. Laurens, directeur de l'institution Rollin à Bordeaux. Ce rapport étant favorable au candidat, M. le président invite les membres de la classe à voter sur cette candidature. M. Laurens est reçu membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

⁂ La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe ; leurs titres seront publiés dans le bulletin du journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Bordes remercie la classe de l'avoir admis à faire partie de l'Institut historique. L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Kohler, notre collègue à Porentruy, intitulé : la *Poésie dans la Suisse romane ;* M. Sédail en a fait lecture en l'absence de l'auteur. Le mémoire est renvoyé au comité du journal. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 JUIN 1859.

*** La séance est ouverte à huit heures et demie ; M. de Montaigu occupe le fauteuil. M. Masson donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. On communique à l'assemblée la liste des livres offerts pendant le mois ; des remercîments sont votés aux donateurs. M. le président fait connaître à l'assemblée que M. Laurens, directeur de l'institution Rollin de Bordeaux, a été reçu par la deuxième classe, comme membre correspondant, sur le rapport favorable de la commission chargée d'examiner ses titres ; en conséquence, il invite tous les membres à prendre part au scrutin, pour valider cette admission ; M. Laurens est admis à l'unanimité.

M. de Berty, vice-président de l'Institut historique, remplace M. de Montaigu au fauteuil de la présidence. La parole est donnée à M. Grabeuil pour lire un mémoire de notre honorable collègue M. Martinez de la Rosa, traduit de l'espagnol par M. Smith. Il a pour titre, *Esquisse historique de la politique de l'Espagne, pendant le règne de la dynastie autrichienne ;* cette lecture sera continuée à la prochaine séance. M. Masson lit ensuite son rapport sur les travaux de l'académie impériale de Dijon. M. de Berty adresse quelques observations à M. le rapporteur ; il pense que celui de nos collègues qui est chargé de faire un rapport sur les travaux des autres sociétés, a le droit de critique, et que M. Masson aurait pu se permettre d'énoncer son opinion sur les jugements que porte M. le professeur de Dijon, dans son discours sur les moralistes français. M. Nigon de Berty trouve que l'orateur n'a pas été juste envers deux de ces moralistes, Labruyère et surtout Pascal, une des plus grandes gloires de la France ; et comme il pense que c'est aussi l'opinion du rapporteur, il voudrait que celui-ci ajoutât dans son rapport quelques mots de critique dans ce sens. Le rapport est renvoyé au comité du journal, avec ces modifications, par le scrutin secret.

M. Masson fait remarquer que l'Administrateur a omis de mentionner dans la statistique des travaux de l'Institut historique, quatre de ses mémoires insérés dans le journal. M. Renzi dit que son travail est susceptible naturellement de semblables observations ; que le choix était difficile ; en nommant tous les travaux, il aurait fait des volumes, et il s'est borné à des tableaux et à des chiffres ; il était persuadé que son œuvre n'était pas parfaite, mais on l'a trouvée suffisante pour constater ce que l'Institut historique a fait pendant un quart de siècle. Les titres des mémoires de M. Masson seront reproduits dans le bulletin du journal. M. l'Adminis-

trateur présente les comptes de l'année 1858, ils sont renvoyés à la commission. Il est onze heures, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CORRESPONDANCE.

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Paris, le 23 mai 1859.

Monsieur le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut Historique de France.

Monsieur le comte, j'ai mis sous les yeux de l'Impératrice Régente la demande que vous m'avez adressée au nom de l'Institut historique de France, et je m'empresse de vous informer que Sa Majesté a daigné autoriser, pour l'année 1859, le renouvellement de l'allocation de mille francs (1,000 fr.) précédemment accordée à cette société, sur les fonds de la liste civile, à titre d'encouragement.

J'ai donné des instructions pour que cette somme soit prochainement ordonnancée au nom de M. l'administrateur de l'Institut historique.

Recevez, Monsieur le comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre d'Etat de la maison de l'Empereur. ACHILLE FOULD.

CHRONIQUE.

LES ANCIENNES MAISONS DE PARIS SOUS NAPOLÉON III.

La place Dauphine, dont M. Lefeuve vient d'écrire l'histoire, n'a plus une seule maison dont nous ne connaissions le passé. Il en est à peu près de même pour les rues de la Croix-du-Roule, Culture-Sainte-Catherine, Cuvier et Dauphine, passées en revue dans la même brochure. L'ordre alphabétique des rues continue à être observé dans les *Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III;* ce recueil se composera de 60 livraisons, dont 29 ont paru; quelques-unes sont bientôt épuisées. 15, Boulevard de la Madeleine, chez M. Rousseau.

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.



MÉMOIRES.

ACHILLE DE HARLAY (1536-1616).

Mémoire lu dans la séance publique du 3 avril 1859.

Les événements qui constituent l'histoire de la Ligue forment un bien sombre tableau; mais sur ce fond noir et triste, et du sein même de ces groupes étranges où s'agitent des moines fanatiques, un peuple en démence, une soldatesque furieuse, il se détache une figure splendidement éclairée, grave et sereine au milieu du tumulte, attirant et concentrant les regards de tous ceux qui honorent le courage et la vertu, c'est celle du premier président Achille de Harlay.

Que nos regards, Messieurs, se reportent donc encore une fois aujourd'hui, et pour quelques instants, sur cette vénérable image. Ne nous lassons point d'un tel spectacle : il est salutaire à l'esprit et plus encore à l'âme. Après tout, l'héroïsme ne court pas les rues, et les grands caractères sont assez rares, à toutes les époques, pour qu'on tienne à s'en rappeler souvent les véritables types.

Nous n'allons pas reprendre ensemble toute cette grande existence. Les courts instants que m'accorde votre bienveillante attention n'y suffiraient pas.

Né sous François Ier ; conseiller au Parlement à 22 ans, sous Henri II ; président à mortier sous Charles IX ; enfin nommé premier président par Henri III, charge dans laquelle il succédait à son beau-père Christophe de Thou, et qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée sous le règne de Louis XIII, Achille de Harlay eut une vie aussi pleine que glorieuse. Il se consacra, pendant près de 60 années, à l'administration de la justice. Il traversa les temps les plus difficiles et se montra toujours non pas égal, mais supérieur aux événements. Menaces, périls, rien ne put le détourner un seul instant de la ligne inflexible du devoir : nul homme ne mérita mieux que lui l'application de ces beaux vers du poëte :

Non civium ardor prava jubentium
Mente quatit solidâ.
Les ordres furieux et les cris de la rage
Ne sauraient ébranler un solide courage.

Quel effroyable tumulte vient d'éclater dans la ville! Il a pris naissance aux abords de la place Maubert et s'est propagé rapidement dans les divers quartiers. Le tocsin sonne dans toutes les églises; des coups de feu retentissent; à ce bruit succèdent les clameurs des combattants, les cris de désespoir des victimes qu'on égorge. Çà et là, courent éperdus de malheureux soldats suisses qui ont vu massacrer leurs camarades, et qui, jetant bas les armes, demandent merci à la multitude... Le bruit se répand que le roi vient de quitter Paris et se dirige vers Saint-Cloud, à peine escorté de quelques hommes.....

C'est une histoire d'hier, n'est-ce pas, que vous croyez entendre? Non, Messieurs, c'est la journée dite des *Barricades*, la journée du 12 mai 1588, qui devait donner de funestes leçons aux siècles suivants.

L'histoire de nos troubles est d'une monotonie désespérante. Il n'y a que les dates qui changent : les causes et les effets restent les mêmes. Des ambitions individuelles exploitent des mécontentements publics, plus ou moins fondés : elles jettent dans la lutte des masses aveugles, et de là sortent pêle-mêle des désordres et des violences de toute nature; de part et d'autre une dépense énorme de bravoure, quelquefois de générosité héroïque, à côté d'actes d'une sauvage barbarie.

Tel fut le caractère des troubles de la Ligue, et, nous le répétons, à part la forme surannée en même temps que naïve des récits faits par les témoins oculaires, nous croirions, en relisant ces récits, avoir sous les yeux une page d'histoire contemporaine.

Rien n'est plus pittoresque que celui de l'annaliste de Serres dans son *Inventaire général de l'histoire de France :*

« Le peuple s'estonne, les chefs de la Ligue l'embabouinent d'une appréhension de pillage. Il serre boutiques. Le traffic, les outils, la plume, les livres, se convertissent en hallebardes, espieux, arquebuses, espées. Les escholiers descendent de l'Université, et, joints avec quelques bandes de populas, saisissent la place Maubert. Les voisins arment, toute la ville est en combustion. On crie *Barricades!* On ne void que clostures partout, on les flanque, on les munit, on les prolonge de trente à trente pas jusques près du Louvre; on tend les chaisnes, nul ne passe sans mot du guet ou passeport des colonels ou quarteniers. Le comte de Brissac, Bois Dauphin, Chamois et autres chefs ligueurs chargent les Suisses, en tuent quelques-uns. Les autres esperdus parmy cette inouye fureur du peuple, sans chefs, sans conduite, sans asseurance de l'intention du roy, ayment mieux quitter la picque que la bransler en si violente occasion, et pour témoignage de submission, se prennent à crier : *Bonne France!*

» Certes une plus masle vigueur, un plus ferme courage eust renvoyé les Parisiens se barriquer au plus creux de leurs maisons. Les villes commencent hardiment une mutinerie, mais l'exécutent mollement, quand elles trouvent du contraste, et toujours plus de bruict que de fruict. La considération de la femme, des enfants, de la boutique, refroidit aisément les premières boutées. »

Cette réflexion est fort juste. Une résistance énergique de la part des troupes eût sauvé le roi, en comprimant les troubles, et l'eût rendu maître du duc de Guise qui l'était venu braver jusque dans sa capitale. Mais comment n'aurait-il pas été abandonné, ce faible monarque qui s'abandonnait lui-même? Henri III quitta Paris, en jurant de n'y rentrer que par la brèche.

Il laissait dans cette malheureuse ville, exposés à toutes les violences des ligueurs, qu'enivrait une facile victoire, les dépositaires de cette autorité royale, naguère forte et respectée, devenue désormais un objet de haine et de mépris.

Le chef du Parlement devait être le point de mire des factieux.

Le duc de Guise ne s'y trompait pas. S'il avait pu rendre favorable à ses projets l'homme placé à la tête de cette magistrature alors si puissante; s'il avait obtenu de lui une convocation et une délibération du Parlement, c'en était fait du trône des Valois. Guise se porta donc avec une troupe armée vers l'hôtel du premier président.

Laissons parler un biographe d'Achille de Harlay, un de ses familiers, *Jacques de la Valée*, qui en 1616, c'est-à-dire l'année même de la mort de ce grand homme, publia une notice complète sur sa vie et ses actes.

« Cette troupe effrénée poussa le seigneur duc de Guise de venir au logis de notre très-brave et très-généreux Achille, et y arriva à une heure où il se pourmenoit en son jardin; lequel s'estonna si peu de leur venue qu'il ne daigna pas seulement tourner la teste pour regarder ceux qui talonnoient ses pas, ny de discontinuer sa pourmenade commencée, laquelle achevée qu'elle fut et estant au bout de son allée, il retourna, et en retournant il vit ledit seigneur duc de Guise qui venoit droit à luy; s'approchant l'un de l'autre, et comme ils sont ainsi que front à front, ledit seigneur duc lui tint le langage tel qu'ils veulent sur l'occurrence des affaires du temps, lequel estant achevé, il ouyt tonner cette foudroyante responce à ses oreilles : « C'est grand' pitié quand le valet chasse le maistre! Au » reste mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roy et mon corps est » entre les mains des meschants et à la violence. Que l'on en fasse ce que » l'on voudra. »

L'admiration de la postérité a enregistré ces belles paroles. Pour en comprendre tout le prix, il faut se rappeler que le roi, dont la cause était si fidèlement servie, fuyait honteusement, que la Ligue était triomphante, et que de Harlay livrait non-seulement sa tête, mais encore celle de son fils, alors présent, à la fureur des révoltés.

Le courage civil de ce grand magistrat devait être soumis, peu de mois après, à de nouvelles et d'aussi rudes épreuves.

On sait avec quelle rapidité les événements se précipitèrent. Regrettant la faute qu'il avait commise en ne détruisant pas un ennemi juré, un sujet rebelle, qu'il avait tenu à sa discrétion, Henri se décida, lors des Etats de Blois, à une sanglante exécution, et le duc de Guise paya de sa vie ses ambitieuses visées.

Rien ne peut donner une idée de l'exaspération du peuple de Paris, lorsque parvint dans cette ville la nouvelle de la mort tragique du *Balafré* et de son frère le cardinal.

On avait oublié depuis longtemps que la nation se personnifie dans le chef de l'Etat, et qu'il tient le drapeau de la France, le seul qui puisse rallier, dans les crises et les indécisions politiques, toutes les consciences amies du devoir. Le sens public était profondément altéré par les dangereux sophismes de l'esprit de parti, par les excitations plus dangereuses encore d'un sombre fanatisme, qui n'avait pas reculé devant la théorie du régicide. Les épithètes de tyran maudit, de *vilain Hérodes*, anagramme du nom *Henri de Valois*, étaient les plus douces parmi celles que l'on prodiguait au roi, du haut de la chaire de vérité. Pour les fonctionnaires restés dans Paris et demeurés fidèles à la cause royale, la position n'était plus tenable. De Harlay le comprenait, mais il avait fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie : « Je n'ai, disait-il, ni tête ni vie que je préfère à l'amour que je dois à Dieu, au service que je dois au roi, et au bien que je dois à ma patrie. »

Le 16 janvier 1589, la majesté de la justice eut à subir la plus odieuse profanation.

Un ancien maître d'armes, plus tard procureur, Bussy-Leclerc, était devenu, à la faveur des malheurs publics, capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille, au nom des Seize. Ce fut lui qui se chargea de diriger l'attentat contre le Parlement.

De Serres le raconte ainsi :

« L'un des Seize, Bussy-Leclerc, petit chicaneur et praticien, naguères bien honoré de se présenter la teste nue et le genouil ployé devant cette sacrée saincte assemblée, suivy de quelques siens compagnons et d'une

bande de marauds embastonnez, entre, le 16 janvier, armé de cuirace, et le pistolet au poing, dans la grande chambre dorée, à dessein d'emmener le premier président de Harlay et les autres présidents et conseillers qui, persistant en fidélité de leur charge, pouvoient le plus traverser les enragés et funestes desseins de la Ligue. Tout le corps, honteux de se voir démembrer par cette insolente et hardie boutée, veut suivre son chef. Bussy donc les emmène tous, deux à deux, *comme en triomphe*, prisonniers à la Bastille. »

La Ligue, en effet, semblait triompher. Pour assurer le succès, Bussy-Leclerc avait investi le palais d'une troupe de huit cents hommes, tant avec cuirasses, mousquetaires, arquebusiers, que hallebardiers et autres. Il menait ses prisonniers à travers les rues pleines de peuple qui, épandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir, *les lardait de mille brocards et villenies* (1). Aussi, les amis des Ligueurs écrivaient-ils : « que jamais d'âge d'homme, ni de mémoire, ladite cour de Parlement n'avait reçu *telle étrenne* qu'elle a reçue le lundi 16e de janvier 1589 (2). »

Malgré ces indignes traitements, la constance d'Achille de Harlay, sur laquelle se modelèrent tous ses collègues, ne se démentit pas un seul instant. A la première et insolente apostrophe du misérable Bussy-Leclerc, il lui avait fièrement demandé au nom de quelle autorité il se présentait. Leclerc ne répondant que par la violence et la menace, Harlay s'était gravement mis en marche, le premier, à la tête des conseillers qui siégeaient et qui ne voulurent pas l'abandonner.

Harlay était alors torturé par la goutte. Cependant il marcha d'un pas ferme jusqu'à l'hôtel-de-ville, où l'on dut lui procurer une mule, pour qu'il pût continuer sa route jusqu'à la Bastille. Quand les verroux furent refermés sur sa personne et tant que dura sa captivité, il ne perdit rien de sa grandeur d'âme, et il répondait aux impertinences de ses geôliers en leur disant « : Mon temps n'est pas encore venu; mais patience, quand il sera arrivé, nous parlerons ensemble et de près. »

Un tel homme était, à coup sûr, inaccessible à la peur, et ce n'est pas dans un pareil sentiment qu'il faut trouver l'explication d'un fait antérieur de quelques jours à sa captivité, et dont les mémoires du temps nous ont conservé le souvenir.

Nous avons dit quelle fureur avait éveillée dans l'âme des ligueurs la nouvelle de la mort des Guise, parvenue à Paris dans les derniers jours de

(1) *Journal de Henri III*, t. II, p. 162. — (2) *Ibid.*, p. 480.

l'année 1588. La passion politique les transformait en martyrs, et le fanatisme religieux prêchait hautement la vengeance.

Le 1er janvier 1589, Achille de Harlay assistait au saint sacrifice de la Messe, dans l'église de Saint-Barthélemy. L'un des plus fougueux prédicateurs de la Ligue, Lincestre, tonnait en chaire contre le meurtre des Guise, et conviait la foule à de sanglantes représailles. « Jurez tous, s'écria-t-il, jurez d'employer jusqu'à la dernière goutte de votre sang, et jusqu'au dernier denier de votre bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains, massacrés par le tyran, dans le château de Blois, à la face des Etats ! » Puis, avisant de Harlay, qui était à sa place dans le banc d'œuvre : « Le» vez la main, ajouta-t-il, monsieur le premier président, levez-la bien » haut, encore plus haut, afin que le peuple le voie. » On dit qu'un mouvement d'Achille de Harlay obéit à cette injonction furibonde. Si contestable que soit le fait, nous ne voulons pas le nier. Mais que l'on songe à la piété sincère de ce grand homme, au caractère sacré du lieu et de l'orateur, double caractère dont il se consommait alors un si indigne abus, et l'on reconnaîtra qu'une attitude passive était le seul moyen d'éviter un horrible scandale. Avant comme après cette triste scène, Achille de Harlay a donné trop de preuves de courage, pour qu'il soit permis de croire qu'il en ait manqué en cette seule occasion.

Achille de Harlay ne devait sortir de la Bastille que quelques jours après l'assassinat de Henri III. Encore ne put-il le faire que moyennant une rançon de dix mille écus. Il gagna la ville de Tours, où Henri III avait réuni les débris du Parlement, et il leur rendit la vie.

La fidélité qu'il avait montrée au malheureux et faible prince dont un crime venait de trancher les jours, il la garda inviolable au nouveau roi, et il se trouva heureux de servir un pareil maître. Toutefois, son dévouement respectueux n'excluait pas une noble fermeté. Le Parlement contrariait quelquefois les vues du conseil du roi, et dans l'une de ces circonstances, en 1604, Harlay osa dire au roi : « Si c'est désobéissance de » bien servir, le Parlement fait ordinairement cette faute ; et quand il » trouve conflit entre la puissance absolue du roi et le bien de son service, » il juge l'un préférable à l'autre, non par désobéissance, mais par son de» voir, à la décharge de sa conscience. » Henri IV était digne d'entendre un pareil langage, et le magistrat qui le lui tenait, acquit par là de nouveaux droits à son estime.

Deux années auparavant, en 1602, de Harlay avait présidé à l'instruction du fameux procès criminel fait au maréchal Biron, accusé de haute trahison. Tout le monde sait qu'un aveu sincère de ses fautes eût sauvé le

maréchal, et que le roi voulait lui faire grâce, à la seule condition de recevoir de lui-même et avant toute procédure, la confession des intrigues dont on avait contre lui des preuves trop certaines. Après avoir nié obstinément à son roi sa culpabilité, Biron dut l'avouer devant la justice. A l'ascendant de sa situation, de Harlay joignait l'autorité de sa haute raison, de son expérience, de son incorruptible vertu : le maréchal ne pouvait pas lui cacher longtemps ses intelligences avec les ennemis de la France.

Voici ce que nous lisons dans le biographe contemporain, auquel nous avons déjà fait quelques emprunts :

« Chez le président de Harlay, la majesté de la tenue et du visage estoit telle, qu'elle suffisoit pour arracher la vérité de la bouche des coupables.

» Le maréchal de Biron en fournit un grand exemple.

» Il avoit tout nié à son roi... Et néanmoins, ce pauvre criminel, estant à la Bastille, n'eust pas sitôt aperçu les yeux et la face de ce vénérable prince du sénat, que tout soudain *en deux façons* il ne descouvrit et ne desclara tout ce qu'il avoit de plus profond et de plus caché dedans son âme sur le subject dont il fut interrogé. La première est que ceste vérité pareût dans tous les membres de son corps par un grand et estrange tremblement..... et aprez qu'il se feut reposé, luy mesme par le témoignage de sa propre bouche fit et parfit son procez et mit entre les mains du bourreau le fer dont il fut exécuté ; sa langue ne voulant pas démentir ce que ses autres membres avoient déjà confessé. »

Autant Achille de Harlay était grave et important dans tout ce qui touchait aux affaires de sa charge, autant il était simple et affable dans les conversations privées. « Il n'y avoit gentilhomme ni seigneur plus courtois qu'il étoit, aymant à dire le mot et se délectant à l'entendre, se plaisant de faire et d'ouïr de belles et bonnes reparties. »

Mais sur les choses du Palais, il était inabordable et d'une intégrité poussée jusqu'aux plus extrêmes scrupules.

Nous pourrions, à cet égard, rapporter bon nombre d'anecdotes qui feraient sourire de nos jours, celle, par exemple, d'un procureur assez mal avisé pour offrir un quartaut de bon vin, et rudement poussé par les épaules à la porte ; celle des pots de beurre d'un certain prieur qui se trouvait en procès, pots de beurre incontinent renvoyés, ce dont le premier président fit tirer un certificat en bonne et due forme. Parmi ces souvenirs intimes, nous en choisirons un seul dont les détails nous ont paru assez piquants :

» Un personnage inconnu, soit par vœu ou par quelque dessein qu'autre

que luy mesme ne pouvoit découvrir, laissa un petit chien blanc au logis dudict seigneur, lequel chien avoit un petit collier de velours à son col. Il entra dans la salle, de la salle à la chambre, et de la chambre on le mit sur la table. Luy, estonné de voir cette petite beste, demande à qui elle estoit, et ce faisant, il la print entre ses mains, torne et retorne son collier et le regarde parce qu'il estoit beau, et après l'avoir bien torné, il trouva qu'il y avoit un diamant au dessoubs, lequel pouvoit être estimé environ la somme de douze cents écus. Or l'esclat de cette pierre alluma un tel feu de cholère dans la maison, qu'il seroit très-malaisé de le pouvoir représenter, et lequel feu ne put jamais être estainct (éteint) que le pauvre chien qui n'en pouvoit mais, le collier et le diamant ne feussent jettez et ensevelis dans le fond des privez. »

A la fin de sa vie, Achille de Harlay fut atteint d'infirmités graves, qu'il supporta avec le courage du chrétien. La goutte, la pierre, lui causèrent de cruelles souffrances. Enfin il arriva à un état de cécité complète, et il fut obligé de se démettre de ses fonctions.

Ses derniers moments furent consacrés à la piété.

Il fit appeler ses petits enfants pour leur donner sa bénédiction. « Ce fut d'une façon digne de luy et avec des paroles si émouvantes qu'elles forcèrent les assistants de répandre des larmes. »

Le 10 octobre 1616, se trouvant plus faible, il demanda et reçut la sainte communion des mains de Mgr l'évêque de Noyon, accompagné du chapitre de la Sainte-Chapelle, et le 23 octobre, à 5 heures du matin, dans la quatre-vingtième année de son âge, il rendit son âme à Dieu.

J. Barbier, *avocat-général, membre de la 2e classe.*

PASSAGES DE DEUX ROIS A MONTMIRAIL EN BRIE.

Peu de cités furent aussi célèbres que la ville de Montmirail en Brie, soit par son origine, soit par ses monuments, soit par les événements fameux dont elle fut le théâtre, soit par les grands personnages auxquels elle donna le jour, soit par les monarques qui l'honorèrent de leur présence.

Bornons-nous à raconter les passages de deux rois à Montmirail, passages qui furent fort différents.

Le premier monarque fut comparé avec raison à un soleil levant, et le second à un soleil couchant. L'un n'entendit à Montmirail que des acclamations joyeuses; l'autre y éprouva un accident funeste, qui mit le com-

ble à son malheur et à celui de la France. Quelles leçons nous donne par là la Providence !

Une race à jamais illustre, qui avait possédé Montmirail pendant six siècles, dont un membre avait égalé Philippe-Auguste en bravoure, avait rivalisé avec lui en magnificence, l'avait sauvé maintes fois des mains de ses ennemis, l'avait surpassé en vertu, avait été le thaumaturge du moyen âge, et était tombé dans l'oubli, venait de s'éteindre dans la famille de Gondy.

La Trémouille, dont le nom seul est une gloire de la France, ne fit, pour ainsi dire, que paraître à Montmirail.

Il eut pour successeur un personnage plus renommé encore, qui prépara les triomphes du grand siècle, et qui porta la puissance de la France à son apogée, le marquis de Louvois.

Nommé grand-maître de l'artillerie, Louvois fit servir cette arme avec plus d'exactitude que jamais. Sa rigidité était extrême. Il déploya encore son génie pour faire fleurir le commerce, rétablir la discipline militaire, restaurer les places fortes, fournir les magasins de toutes sortes de munitions, combiner les plans de campagne, en assurer la réussite, et préparer à Louis XIV les brillants succès des premières années de son règne. Il jouissait de toute la faveur du grand roi.

Ce fut vers 1675 qu'il acheta de madame de Noirmoutiers la terre de Montmirail. Comme il était puissamment riche, il voulut embellir sa nouvelle demeure et la rendre digne de lui. Il ajouta au château une façade majestueuse sur le parc, construisit un salon princier, et fit dessiner une partie du parc par Lenôtre, fameux architecte de ce temps-là.

Le château de Montmirail devint une habitation splendide. Tout y était somptueux.

Cependant une circonstance imprévue et fort glorieuse porta Louvois à lui donner un autre embellissement plus important, auquel il ne songeait nullement.

Louis XIV voulut honorer son ministre de sa visite. Ce passage du grand roi à Montmirail fut remarquable sous plusieurs rapports.

Ce monarque avait déjà fait plusieurs séjours à Montmirail. Il avait couché dans cette ville le 5 décembre 1653, en revenant du camp de Sainte-Menehould (1); le 2 novembre 1656, après la guerre de Lorraine (2); le 17 juillet 1683, quand il eut fait la conquête de l'Alsace (3).

(1) *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, t. I, sur la fin du volume. Itinéraire des rois de France, p. 134.

(2) *Ibid.*, p. 137. — (3) *Ibid.*, p. 150.



Mais ce fut en 1687 que son séjour à Montmirail fut plus digne d'attention et fit époque.

Louis XIV se met en route le 12 mai. Il dîne à une ferme qu'on nomme l'Isle, et vient coucher à Montmirail (1), où il apprend la mort de l'évêque d'Amiens. Le roi *ne mangea plus à la dinée dans son carosse.* Toutes les dames qui le suivaient, mangèrent avec lui.

Le mardi 13 mai, Louis XIV séjourna à Montmirail, et alla après son dîner *voler* avec les dames, c'est-à-dire chasser avec le faucon sur le poing. C'est là le dernier vestige qu'on trouve de cet usage du moyen âge.

Monseigneur (c'est ainsi qu'on disait tout court en parlant du Dauphin) suivit le roi à la chasse (2).

C'est à Montmirail que s'est décidée la troisième phase de la vie de Louis XIV. Il voulait faire la guerre en Hollande pour empêcher Guillaume d'envahir l'Angleterre. Mais son ministre l'en détourna et l'engagea à porter ses armes en Allemagne. Ce conseil réussit d'abord; mais plus tard il devint funeste. Car par là le roi de France s'aliéna tous les Etats de l'Allemagne, et pendant qu'il guerroyait dans ses provinces, Guillaume s'élança sur l'Angleterre, et en fit la conquête. Ce qui détermina sa décadence.

Pendant qu'il était à Montmirail, il reçut des nouvelles peu agréables. Il apprit que M. l'Electeur de Brandebourg offrait à M. de Schomberg le gouvernement de la Prusse, le commandement de ses armées, une place dans son conseil et deux régiments.

Pour faire diversion aux affaires sérieuses, le marquis de Louvois montra son château à Louis XIV. Le roi admire les magnifiques constructions que son ministre vient d'exécuter, se promène dans le parc, s'asseoit sur une pierre, qu'on conserve et aux deux côtés de laquelle on planta deux arbres verts, est enchanté des points de vue si variés sur la vallée du Petit-Morin, et fait à Louvois une observation qui l'étonne extrêmement :

« Tout est admirable dans votre château ; cependant, il y manque une » chose, et une chose essentielle.

» Quelle est-elle, Sire ? » demande le ministre stupéfait.

« De l'eau, » lui répond Louis XIV.

Louvois ne réplique rien, et fait seulement au roi un profond salut; mais il dresse son plan en lui-même. Il veut préparer à Sa Majesté une heureuse surprise, et renouvelle à Montmirail les merveilles de l'hydraulique italienne.

(1) *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, t. I, sur la fin du volume. Itinéraire des rois de France, p. 151.

(2) *Journal de Dangeau.*

Le mercredi 14 mai, le roi continue son chemin, va dîner à Fromentières et couche à Vertus. De là, il marche sur l'Allemagne, y fait des conquêtes, s'empare de Luxembourg et de Longwy (1).

Quand son expédition est terminée, au bout d'environ trois semaines, il vient le lundi, 2 juin, dîner à Etoges dans le château, et traite fort honnêtement les seigneurs de cette maison. Mais madame la princesse de Conty se trouva mal. Le roi cependant voulut aller coucher à Montmirail.

Quand Louvois apprend son retour, il met tous ses soins à lui préparer une réception pompeuse. Il fait décorer les rues, dresser des arcs de triomphe, et écrire sur des banderoles, qui flottent aux vents, cette inscription en latin :

« *Veni, vidi, vici :* Je vins, je vis, je vainquis. »

Rien n'était plus flatteur.

Mais dans la cour du château, Louvois avait modifié l'inscription, et mis ces trois mots sur les banderoles :

« *Venit, vidit, ego vici :* Il vint, il vit, mais moi je vainquis. »

Louis XIV cherchait vainement en lui-même le sens de cette inscription.

Louvois le conduit dans le parc, et s'écrie :

« Votre Majesté est venue, elle a vu ; mais moi j'ai vaincu. Vous avez » triomphé des ennemis de la patrie ; mais moi, j'ai triomphé de la na- » ture. »

Aussitôt des eaux coulent dans un vaste bassin, s'élancent dans les airs en jets brillants, renouvellent le même phénomène dans deux autres bassins sur le penchant de la côte et remplissent d'immenses coquilles. On eût dit Moïse, qui frappe de sa baguette le rocher dans le désert, et en fait jaillir une source abondante.

Le grand roi est émerveillé, félicite son ministre, et loue son génie.

En effet, dans un espace de temps fort court, Louvois avait exécuté des travaux gigantesques, avait mis en mouvement une foule innombrable d'ouvriers, avait établi des conduits à travers des bois, des vignes, des coteaux, des vallées, et avait amené dans son parc les eaux d'une source de Fontaines-Essarts, qui est à deux kilomètres de Montmirail.

Tout le peuple est dans l'admiration, et remplit l'air de ses acclamations. Mais il n'y a jamais dans ce monde de joie pure.

Le mardi, 3 juin, le mal de madame la princesse de Conti se déclare. C'est la rougeole, et cela arrête Sa Majesté quelques jours. Mais le roi or-

(1) *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, t. I, sur la fin du volume. Itinéraire des rois de France, p. 151.



donna à Monseigneur de partir. Mademoiselle d'Hautefort, fille d'honneur de madame la princesse de Conti, eut aussi la rougeole.

Louis XIV partit de Montmirail le jeudi, 5 juin, et alla coucher à La Ferté-sous-Jouarre. Il laissa madame de Conti hors de danger. Cette princesse retourna en effet peu de jours après à Paris (1).

Non-seulement le grand ministre enivre le roi d'encens, mais on ne voit partout que des fleurs, que des arcs de triomphe, qu'apothéose. Ce n'est d'un bout à l'autre de la France qu'un long concert de louanges. A Versailles, les courtisans saluent le soleil.

Les poètes les surpassent en flatteries.

Santeuil s'écrie dans son appel :

» *Illum Musæ omnes certatim ad sidera tollant!*
» Que toutes les Muses portent à l'envi son héros jusqu'aux nues! »

Il y eut cependant une voix qui le rappela à la terre. Ecoutez Bossuet dans son sermon sur la Résurrection :

« Arbitre de l'univers et supérieur même à la fortune, *si la fortune* » *était quelque chose*... qui peut tout ne peut pas assez; qui peut tout, » ordinairement tourne sa puissance contre lui-même, et quand le monde » nous accorde tout, il n'est que trop malaisé que de se refuser quelque » chose. »

Que ce langage est différent de celui des ministres, des courtisans et des poëtes adulateurs !

Dieu voulut faire sentir au grand roi que sa puissance était éphémère, et au grand ministre que sa faveur n'était qu'un songe.

Il ménagea à Louis XIV des revers terribles, qui furent la conséquence du plan de campagne qui avait été combiné à Montmirail.

Par un contre-coup inévitable, le marquis de Louvois éprouva une disgrâce complète. Au sortir d'un conseil, où le roi l'avait assez mal reçu, il rentra dans son appartement, et expira, à ce que l'on dit, de chagrin et de douleur, le 16 juin 1691, à Versailles, à l'âge de cinquante et un ans. On admire son tombeau à Tonnerre.

Dieu appesantit sa main de fer non-seulement sur le grand roi, mais encore sur ses descendants. Or, c'est à Montmirail que le premier coup a été frappé. De là commença une chaîne de malheurs inexprimables.

Le débordement des mœurs, l'apothéose de Voltaire et l'impiété du XVIIIe siècle avaient provoqué la justice divine. La mesure était comble ; il fallait un châtiment épouvantable. Il approche.

(1) *Journal de Dangeau.*



C'est à Montmirail que cette funeste prophétie a commencé à s'accomplir.

Le 21 juin 1792, une lourde berline se dirige vers l'hôtel du Cheval blanc, tenu par Pierre Salmon, maître de poste à Montmirail. Mais en arrivant, les harnais se cassent.

Cet accident, qui paraît peu important en lui-même, aura des conséquences immenses.

Que renferme cette berline ? Cinq personnes, dont quatre éprouveront le sort le plus affreux, Louis XVI et sa famille.

Louis XVI fuit devant la révolution, qui s'avance furibonde et qui s'est déjà abreuvée de sang. Il éprouva à Montmirail des angoisses que l'histoire ne rapporte pas, et qui furent les préludes de son long martyre.

Reprenons les choses de plus haut.

Le roi avait trois gardes du corps déguisés, au lieu de trois domestiques, dont deux se tinrent constamment sur le siége. Il franchit la barrière et suivit sans obstacle la route de l'Est. Personne ne s'aperçut de son départ. Rien n'excita l'émotion publique, et rien ne rallentit la course jusqu'à Montmirail. Mais l'accident survenu à la voiture du roi en cette ville, l'y retint deux jours. « Ce retard, pendant lequel sa fuite pouvait être découverte aux Tuileries, et des courriers lancés sur ses traces, dit M. de Lamartine dans les *Girondins*, consterna les fugitifs. En effet, ces deux heures perdues coûtèrent peut-être la liberté et la vie à quatre personnes sur cinq, qui composaient la famille royale. »

M. le marquis de Bouillé dit qu'il n'a pu découvrir pourquoi les courriers n'avaient pas précédé la voiture du roi.

Avant de raconter les incidents déchirants qui eurent lieu à Montmirail, citons quelques particularités que nous croyons authentiquese :

« Le comte de Charny (garde du corps suivant d'assez près la voiture du roi) venait de relayer à Montmirail. Il croyait que la voiture avait un quart d'heure d'avance sur lui, quand tout à coup, au détour d'une rue, son cheval donne du nez contre la voiture arrêtée et contre les deux gardes, qui essayaient de raccommoder un trait.

» Le comte saute de son cheval, passe la tête par la portière pour recommander au roi de se cacher, et à la reine de ne pas être inquiète. Puis il ouvre une espèce de coffre, où sont placés d'avance tous les outils ou tous les objets qu'un accident quelconque rend nécessaires. On y trouve une paire de traits ; on en prend un par lequel on remplace le trait cassé.

» Les deux gardes profitent de ce temps d'arrêt pour demander leurs armes ; mais le roi s'oppose formellement à ce qu'on les leur remette.

» On lui objecte le cas où la voiture serait arrêtée ; mais il répond que,
» dans aucun cas, il ne veut que le sang coule pour lui.

» Enfin, le trait est raccommodé, le coffre refermé ; les deux gardes
» remontent sur leur siége ; Charny se remet en selle, et la voiture part.
» Seulement, on a perdu plus d'une demi-heure, et cela quand chaque
» minute perdue est une perte irréparable. »

Donnons maintenant quelques renseignements, qui furent recueillis de la bouche même de quelques habitants de Montmirail, et qui font connaître une circonstance poignante, dont aucun historien ne parle.

La reine Marie-Antoinette fut forcée de descendre de voiture et d'aller chercher elle-même le lait et le petit pain nécessaires pour le déjeuner des enfants. La servante du boulanger, qui avait été à Paris, dit à son maître :

« Je n'ai jamais vu une personne ressembler davantage à la reine.
» Quand j'entendrais dire que la reine est passée à Montmirail, je n'en
» serais nullement surprise. »

Elle ne l'apprit que trop tôt.

La laitière fit également sa remarque. Apercevant le roi, qui fut obligé de descendre de la berline, elle dit à son mari :

« Que ce monsieur ressemble au Louis XVI de nos écus de six francs ! »

Un autre habitant reconnut parfaitement le roi, et comprit ce que signifiait son voyage.

M. Pyat, qui était employé au château, et qui avait eu occasion de voir plusieurs fois Louis XVI, soit au château de Montmirail, soit à Paris, rentre précipitamment dans sa maison, qui touchait à l'hôtel du Cheval blanc, et paraît tout consterné. Sa femme, stupéfaite, lui demande à plusieurs reprises la cause de son trouble et de sa terreur :

« Qu'as-tu donc ? qu'est-ce qui t'effraie si fort? »

D'abord il garde le silence ; puis cédant à ses instances, il s'écrie :

« La France est perdue, la France est perdue ! je viens de voir le roi,
» qui se sauve. »

Il se garda bien d'en rien dire à personne.

Voici la circonstance la plus extraordinaire et la plus significative.

Pendant que la reine prépare le déjeuner des enfants, le petit Dauphin, qui pouvait avoir six ans, s'échappe et disparaît. Il reste perdu pendant une demi-heure. On le cherche vainement dans toutes les habitations. Qui peut exprimer les inquiétudes, les angoisses, les terreurs du roi et de la reine ! On retrouve enfin le jeune prince dans la cour de la maison de M. Perradel. Là, il s'amusait à regarder un petit poulain empaillé. On se hâte de le ramener et de partir. Mais que ce retard fut funeste !

Le maître de poste ne sut que deux heures après que c'était le roi qu'il venait de loger. Il monte à cheval de suite pour courir après le fugitif, et fait périr deux chevaux sous lui.

M. de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, fut tellement consterné de ce passage de Louis XVI à Montmirail et des circonstances terribles qui devaient en résulter, qu'il partit dès le lendemain pour l'émigration.

Le roi fut encore reconnu à Châlons ; mais personne n'en souffla mot.

Le maître de poste de Varennes n'eut pas la même rétenue, fut traître au malheur, et opéra l'arrestation de Louis XVI.

Tous les historiens reconnaissent que le retard que le roi éprouva à Montmirail, fut la cause de sa perte et de celle de la France.

Voilà comment la ville de Montmirail est illustrée par deux passages de rois fort différents.

L'un montrait la dynastie des Bourbons à son apogée ; l'autre ajoutait aux tortures qui l'ont fait disparaître, hélas ! peut-être pour tous !

Ces deux faits anecdotiques ont un intérêt historique qui touche non-seulement à Montmirail, mais à la France tout entière.

L'abbé Boitel, *membre de la 3e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon vous a envoyé le volume de ses mémoires pour l'année 1857. Vous répondrez à ce procédé confraternel par un rapport en l'une de vos séances.

Le volume se divise en deux parties qui ont chacune leur pagination. La première partie est celle des lettres, la seconde celle des sciences.

Je parle d'abord de celle-ci et je n'en fais qu'une simple mention, les sujets qui y sont traités étant entièrement étrangers à mon étroit savoir.

C'est d'abord un *catalogue des insectes coléoptères* de la contrée dont Dijon est la principale cité. Travail volumineux de M. Rouget, membre de la Société entomologique de France, et qui est la suite de deux autres insérés aux tomes III et IV de la même Académie. En effet, il commence au n° 958 et finit par le n° 1576. Le catalogue, enrichi de notes, est divisé par *genres*, puis par *espèces*, et il indique où et quand on trouve habituellement les *individus*; quelquefois ils sont si rares que le collecteur croit devoir signaler le jour, le lieu précis, l'objet où l'insecte a été trouvé.

Suit une note de M. Girard de Caudemberg sur la *composition des comètes et de leurs queues*. On y discute brièvement les diverses opinions ; et par induction de ce que, d'un côté, les télescopes nous ayant fait connaître que la *voie lactée* est un amas de millions d'étoiles, que les *nébuleuses* sont de pareils amas ; et d'un autre côté, que la chute périodique d'aérolithes donne à penser que la *lumière zodiacale* serait la réflexion de la lumière solaire sur une énorme quantité de *fragments* de matière cosmique circulant autour de l'astre du jour, l'on arrive « à considérer comme vraisemblable qu'il » en est de même des comètes et de leurs queues, c'est-à-dire qu'elles sont » composées, au moins très-principalement; de *fragments de matières cos-* » *miques* de diverses dimensions, séparées par des distances immenses, mais » plus rapprochées dans la partie brillante qu'on nomme le *noyau*. » — Et l'on explique par leur aspect avec le soleil l'effet qu'elles produisent à nos yeux.

Le même a donné une ample notice nécrologique sur M. Henri Darcy, membre de cette académie, inspecteur général des ponts et chaussées, né à Dijon le 10 juin 1803, entrant à l'école polytechnique en 1821 dans les premiers rangs, nommé le 7 mai 1840 ingénieur en chef du département de la Côte-d'Or, ingénieur en chef, directeur du service municipal des travaux publics de Paris en 1848, inspecteur divisionnaire de deuxième classe le 30 avril 1850, d'ailleurs membre du conseil municipal de Dijon; mort en 1857, et honoré d'une médaille d'or par cette ville le 4 mai 1846, d'une concession gratuite et viagère des eaux de la ville, d'une concession de tombe aussi gratuite, et d'un buste en bronze au-dessus de la principale fontaine, pour les grands services qu'il a rendus sans salaires à la ville dans l'établissement de ses fontaines. — Et, en effet, l'énumération détaillée de ses principaux travaux le présente comme un homme du premier mérite et d'un rare désintéressement. Il avait refusé 50,000 fr. d'honoraires que lui devait la ville ; l'Académie des sciences allait l'admettre en son sein lorsque la mort le frappa.

Il se trouve au même volume une *note* du même Henri Darcy *sur les modifications à introduire dans le tube de Pitot*, appareil présenté à l'Académie des sciences en 1832, pour *mesurer en un point donné la vitesse d'un des filets fluides dont un courant se compose*, et qui tend à prouver que *la vitesse de l'eau décroissait en se rapprochant du fond ou des rives.* Darcy fait un calcul algébrique par lequel il arrive à fixer cette vitesse à un chiffre. Il indique les précautions à prendre pour faire une bonne observation, et il est convaincu qu'un pareil instrument s'appliquerait très-bien au mesurage du sillage des navires.

On a inséré dans ce volume une traduction par M. Brullé, membre de

l'Académie de Dijon, d'une *notice sur l'usage des perles en Chine et sur leur production provoquée artificiellement dans un mollusque d'eau douce*, notice du docteur Mac-Gowan, rédigée en anglais, traduite en hollandais et reproduite en français. — On prétend que la production des perles occupe 5,000 familles dans deux villages de la Chine, où d'ailleurs la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie est la principale occupation. La découverte du procédé y est attribuée à un natif de l'endroit vers la fin du XIVe siècle de notre ère.

Vient ensuite une notice sur les *pluies de crapauds*, par M. Jobard de Bruxelles. Il paraît que les savants nient le fait ou qu'ils en doutent, mais que les paysans en ont tant vu qu'ils n'y font plus attention.

Le même a donné une fable fort ingénieuse et d'une très-bonne moralité pratique : *L'aiglon chez les dindons*. Elle termine agréablement le volume.

Mais retournons au commencement qui est la partie littéraire.

Elle contient dans 128 pages trois mémoires.

Le premier est la suite de l'histoire de Bourgogne, par M. Rossignol, conservateur des archives et membre de l'Académie. Les volumes précédents contiennent les six premiers chapitres; celui-ci donne les chapitres VII et VIII, qui traitent, l'un, des mesures par lesquelles *madame de Beaujeu rend inutile la tentative de Maximilien, duc d'Autriche, pour soulever la Bourgogne en* 1486; l'autre, de la *conduite des Bourguignons à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier le* 28 *juin* 1488.—Quelle femme de tête que cette madame de Beaujeu! Sans bruit, sans apparat, elle déjoue l'ambition des grands seigneurs, elle conserve l'intégrité de la couronne de France, elle montre le jeune roi Charles VIII, son frère, à la nation, à qui elle le rend intéressant et cher. Elle lui fait des alliés secrets jusque dans les Pays-Bas; elle fait, par un tour des plus adroits, son ennemi capital Maximilien, prisonnier dans Bruges à la veille de l'ouverture de la campagne, et lui débauche ses troupes. — Maximilien avait écrit au mois d'août 1446 au jeune roi personnellement; il rappelait désavantageusement la mémoire de Louis XI, il jetait des soupçons sur les sieur et dame de Beaujeu, il donnait des conseils à la *petite expérience* du roi. Celui-ci, sous l'évidente dictée de sa sœur, lui répond : « Vos lettres sont injurieuses... Le roi mon père a été » grand, vertueux, plein d'honneur... Ma sœur et son mari me sont de fi» dèles gardiens... Personne n'a le droit de prendre les armes dans notre » royaume dont la Flandre elle-même n'est qu'un fief... Vous nous faites » la guerre sans raison... Vous cherchez par paroles feintes et illicites à » mettre la désunion entre nous et les princes de sang... Demander une

» conférence et lever en même temps des armées, c'est continuer la guerre ; » mais quiconque vous y aidera n'en tirera ni honneur ni profit... Nous » n'avons si *petite expérience* que nous ne connaissions qui nous fait bien » ou mal. » Et le reste. — A la bataille de Saint-Aubin, où malheureusement 6,000 hommes perdirent la vie, le duc d'Orléans, le futur roi de France Louis XII, fut fait prisonnier par le bailli de Dijon qui lui sauva la vie.

Ce morceau d'histoire peint bien le désordre aristocratique amené de longue main par la faiblesse d'une part et la tyrannie de l'autre de plusieurs précédents gouvernements. C'était de bonne foi que chacun tirait à soi. La confiance dans une efficace protection royale manquait aux meilleurs.

Voici encore de l'histoire, mais c'est de la philosophie historique.

M. Tissot, professeur à la faculté des lettres, s'est fait la tâche d'une étude sur les principaux moralistes français : Montaigne, Pascal, Nicole, La Rochefoucault, La Bruyère, Vauvenargues et Duclos.

« Plusieurs choses sont nécessaires pour peindre les mœurs avec art : une observation juste et fine, une induction sûre, une certaine idéalisation des faits, le dessin et la couleur propres à les circonscrire et à les rendre. »

Tel est le premier mot de l'auteur; il en développe le sens en deux ou trois pages et il entre en matière.

De Montaigne, il dit ; « S'observer scrupuleusement, se raconter avec fidélité, entremêler le récit de réflexions diverses sans se soucier beaucoup de la méthode et même du sujet, tel est son livre... » On peut juger Montaigne comme penseur et écrivain original. N'oublions pas cependant que son originalité a été plus d'une fois fécondée par le bon sens et la sagacité inépuisable des anciens, de Plutarque et de Sénèque en particulier.

Et là-dessus M. le professeur fait une réflexion aussi juste qu'opportune et de bon goût : — « Un esprit original peut devoir beaucoup à un autre sans le copier, soit parce qu'une pensée fait naître une pensée, soit parce que la même pensée peut être exprimée en termes différents et non moins heureux. L'invention est alors dans la forme, et c'est assez pour que le fond lui-même paraisse original...

On sait que Pascal mourut jeune, à quarante ans, après dix ans de maladie.

M. Tissot, examinant les *Pensées* de Pascal, les considère comme les bases d'un système de doute sur tous les jugements que nous appelons la raison humaine, afin d'en arriver à la nécessité de la foi ; mais le professeur a peur qu'il ne dépasse le but. Néanmoins il reconnaît que le philosophe s'arrête à temps dans les conséquences, puisqu'il dit avec saint Augustin que « la

raison ne se soumettrait jamais si elle ne jugeait qu'il y a des occasions où elle doit se soumettre. » — « Nous n'en demandons pas davantage, dit le professeur ; le reste est affaire d'application. »

Je ne le suivrai pas dans sa discussion sur Pascal, elle a 22 pages, le tiers de toute la dissertation. Il croit devoir excuser Pascal d'avoir dépassé le but ; 1° par l'enthousiasme d'une jeune et naïve passion pour un scepticisme qui s'offrait à lui comme le plus utile et le plus innocent des auxiliaires ; 2° par un principe d'erreur qu'il a lui-même reconnu, la maladie. Nous n'avons, dit-il avec d'autres, qu'un Pascal provisoire ; qui sait, s'il avait vécu en santé, quelles modifications il eût apportées à ses premières idées.

L'étude sur Nicole est peu longue, sans doute parce que le professeur n'a point à le contredire ; ce qui tout d'abord est un éloge. Cette étude ne fait, pour ainsi dire, qu'énoncer les titres de ses divers traités et en indiquer le sujet. « Le tout est d'accord avec la morale chrétienne, et montre également, dit M. Tissot, une connaissance approfondie du cœur humain. »

La Rochefoucault : — « Si nous ne faisons rien que par amour-propre ou par considération pour notre bonheur, bien ou mal entendu, La Rochefoucault pourrait bien avoir raison... mais il y a deux manières de s'aimer, et le premier tort de La Rochefoucault est de ne les avoir pas distinguées : l'une régulière, compatible avec l'ordre moral ; l'autre désordonnée. Dans la première l'agent se fait centre relatif sans préjudice pour l'ensemble ; dans la seconde il se fait centre absolu et sacrifierait tout le reste à soi. De là un amour-propre social, et un autre qui ne l'est pas ; mais celui-ci, quand il calcule juste, peut encore avoir l'apparence du premier. Le tempérament peut encore tenir lieu de principe d'une espèce ou d'une autre, etc.

C'est ainsi que le professeur commence. Il développe sa thèse et il en fait des applications aux principales pensées des maximes du philosophe, et finit par observer que les deux tendances sont en nous dans des proportions et à des degrés divers. Voilà, dit-il, le vrai ; ce que le philosophe morose n'a pas observé.

La Bruyère. « Les *Caractères* sont une peinture idéalisée, vive, satirique plus que comique... Les portraits eux-mêmes manquent souvent de la fidélité individuelle... L'essentiel n'était pas de faire dire au public : *C'est lui*, mais *c'est cela*... » C'est M. Tissot qui vient de parler. — Plus loin sur le Théophraste traduit, il dit : « Toute peinture, et La Bruyère voulait peindre, vit de précision et de détails... Un coup de pinceau de plus et la ressemblance devient plus saisissante. Comment ne pas le donner quand on voit

si bien où il manque et le bon effet qu'il y doit faire? N'est-ce pas là une infidélité intelligente et presque charitable? La Bruyère... ne craindra pas d'être infidèle en ajoutant ce que n'aurait pas manqué d'approuver son auteur, tant l'addition est intime et nécessaire au sujet. » Je rapporte ces lignes un peu par égoïsme : c'est ma doctrine et je l'ai appliquée moi-même. Le traducteur d'un ouvrage d'imagination, d'un poëme, doit être poëte. Une version littéralement fidèle est une grande infidélité.

Vauvenargues paraît être l'homme de notre critique : « Plus sérieux que Montaigne, plus varié et moins paradoxal que Pascal, plus philosophe que Nicole, plus ami de l'humanité que La Rochefoucault,.. étudiant l'homme d'un point plus élevé que La Bruyère; pénétré d'admiration et de respect pour les grands génies qui ont immortalisé le siècle de Louis XIV; esprit grave et profondément religieux, mais d'une religion déjà plus naturelle que positive, Vauvenargues tient une sorte de milieu très-marqué entre le xviie et le xviiie siècle, etc. Il est, peut-on dire, à égale distance de Pascal et de Voltaire; il a souffert du scepticisme sans être atteint du fanatisme de l'incrédulité. » C'est pour sortir de l'incertitude... qu'il écrivit. Il pensait trop pour ne pas éprouver le besoin de penser davantage et plus nettement. La connaissance de l'homme et, dans l'homme, l'esprit, les passions et les mœurs, tel fut l'objet de ses constantes méditations. — Peintre de mœurs moins achevé, moins coloré, moins piquant que La Bruyère, Vauvenargues a plus de gravité... Quand il relève un travers, c'est plutôt d'une main qui redresse que d'une main qui courbe encore ce qui déjà fléchit et s'abaisse. Rarement on y trouve ce sentiment qui constitue l'amère raillerie... Il n'éprouve aucun contentement à mépriser... Dans ses appréciations, il est plus sensible au bien qu'au mal, à ce qui est grand et élevé qu'à ce qui est bas ou petit. Il voyait le mérite et le bien avec bonheur et enthousiasme; il observait, décrivait et jugeait le mal sans passion, ou plutôt, avec le secret sentiment de la pitié et du regret. »

Tel est l'aimable et vrai portrait que l'académicien nous fait de Vauvenargues, cet homme qui eut de commun avec Pascal l'état valétudinaire et es souffrances corporelles dès sa jeunesse. La nature de mon travail m'oblige à passer une infinité de traits fins et d'observations spirituelles répandus dans les seize pages que M. Tissot consacre à notre philosophe.

« Dans ses *Considérations sur les mœurs*, Duclos n'entend pas seulement peindre; il veut de plus enseigner, dogmatiser... Il aspire à connaître les principes, ce qu'il y a d'universel dans les mœurs, car c'est là ce qu'il entend par principes. On ne sait pas trop, du reste, si ces principes sont des règles ou de simples faits, des maximes à suivre ou des lois suivies en gé-

néral. D'après sa méthode, toute expérimentale, il n'y avait pas de règles *à priori*, de principes de conduite véritables, mais de simples résultats fournis par l'observation et l'induction. Ainsi, le but de notre moraliste n'est pas très-nettement indiqué... » Il juge l'un après l'autre ses prédécesseurs et semble chercher une carrière qu'aucun d'eux n'ait parcourue, mais il les rencontre un peu partout. Néanmoins M. Tissot, après un résumé où il les met tous en présence, finit par ce jugement sur Duclos : « Il est de tous ces grands peintres, le plus correct, le plus exact, le plus clair, mais aussi l'un des moins passionnés et des plus froids. »

Telle est l'analyse incomplète, sans doute, et pourtant trop longue, peut-être, d'un écrit de soixante-douze pages, où j'ai dû négliger malgré moi beaucoup d'autres choses bonnes à faire connaître, mais dans un autre moment que celui-ci.

Le dernier morceau est une *Etude sur la parabole de l'enfant prodigue d'après une homélie attribuée à saint Jean Chrysostome.* Travail purement artistique et littéraire de M. Stievenart, doyen de la faculté des lettres, membre correspondant de l'Institut et membre résidant de l'Académie de Dijon. — Il nous dit ce qui l'incita à ce travail; c'est un groupe de statuaire sur ce sujet, à l'un des derniers concours annuels ouverts pour le prix de Rome. Il décrit l'impression d'attendrissement religieux que lui fit la vue de cette œuvre d'un écolier qui sera sans doute maître un jour.

« Ceux qui lisent encore aujourd'hui, dit notre académicien, ne dirigent guère leurs idées de ce côté-là ; mais qui sait ? remanier ainsi de vieilles et saintes choses et, avec l'inviolable respect qu'inspire la foi, les tourner un peu, si j'ose le dire, du côté littéraire, sera peut-être une nouveauté... »

Après quelques autres précautions oratoires, tant pour lui que pour son auteur, M. Stievenart entre en matière.

Il nous donne la traduction de cette homélie avec quelques fragments du texte. Il ajoute en note les passages dans lesquels nos plus fameux orateurs chrétiens ont imité ou paraphrasé l'original, l'abbé Poulle, Bossuet, Massillon, Bourdaloue ; lecture attrayante, parce qu'elle va au cœur, à ce qu'il s'y trouve de plus saint et de plus doux à la fois.

M. Stievenart, après une courte observation sur la contexture littéraire de l'œuvre, a la modestie de terminer son travail par un morceau qu'il emprunte à un confrère sur le même sujet dans un *cours de littérature dramatique* au chapitre *de la clémence paternelle :* « ... Cette leçon de clémence paternelle, y est-il dit, est toute nouvelle, même pour le peuple juif. Les pères, dans l'ancien Testament non plus que dans l'antiquité grecque et romaine, n'ont pas la tendresse du père de l'enfant prodigue...

Le beau et vrai moment de la civilisation est celui où la loi, à la fois compatissante et sage, impose au cœur de l'homme une règle qui s'accorde avec ses affections et les dirige sans les contraindre... »

M. Stievenart finit par une juste et très-opportune réflexion sur l'erreur trop répandue que le repentir est la vertu suprême et unique : « Si le père de famille pardonne avec bonheur au fils repentant, ne loue-t-il pas l'autre *d'être resté toujours avec lui?* »

P. Masson, *membre de la 3e classe.*

RAPPORT

Sur l'ouvrage de M. Le Baube, intitulé : *Glanes* ou *Essai sur le cœur humain.*

L'ouvrage de M. Le Baube est un de ces livres qui échappent à l'analyse ; recueil de pensées non classées, toujours bienveillantes, souvent spirituelles et vraies, quelquefois un peu recherchées, quelquefois aussi manquant de suffisante précision et rectitude, plus riches de sentiments que de doctrines ; on y chercherait vainement autre chose qu'une douce satisfaction, ainsi exprimée par l'auteur : — « Nous avons raison, frères ; je crois que l'homme le plus heureux, quelle que soit sa puissance ou son obscurité, c'est celui-là qui, marchant librement dans la joie de sa destinée, sent tout son cœur s'exhaler en ce cri : Merci, mon Dieu ! j'aime et je suis aimé !

» Je ne laisse point, dit l'auteur dans quelques mots de préface, mon esprit approfondir plus qu'il ne peut ; je livre mon cœur à ses prédilections ; le chant des oiseaux, le parfum des fleurs, le cœur des femmes, hymnes, encens, amour. — Oh ! femmes ! vous qui consolez et charmez nos jours, daignez jeter les yeux sur ma moisson ; dans vos sillons je n'ai glané qu'avec mon cœur et il vous bénit. »

En effet, ce livre, écrit à la sollicitation d'une femme, semble destiné à charmer ces heures de recueillement forcé où les œuvres de mesdames de Sévigné, de Lafayette, de Staël, Souza, Salm ou Craon, échappant des mains d'une nonchalante lectrice, la coquette rêveuse cherche sur la console, parmi les mille caprices d'un luxe oriental, écrins, bronzes, chinoiseries de toutes sortes, un volume qui l'aide à penser, qui soit comme la glace où viennent se dessiner par la réflexion les vagues idées de son âme indécise, glace qui, moins que la conscience et plus que l'imagination, lui permette de se critiquer, de se reconnaître et de se mirer hors d'elle avec non moins de vanité et plus de modestie qu'en elle-même. Telle est l'œu-

vre des *glanes*, pensées écloses et fleurs cueillies dans le cœur des femmes par l'auteur qui les a réunies en gerbes comme une moisson dont il n'est que l'heureux métayer ; je dis heureux, car, preneur à cheptel, il partage la récolte dans un siècle où tout, même les cœurs, s'afferme à prix d'argent.

« Je cède à la voix d'une femme,
» Glanes, la brise vous réclame.
» Mais l'horizon est incertain.
» Glanes, que serez-vous demain ? »

On comprend que l'œuvre ainsi conçue soit plutôt un ouvrage de sentiment que de mûre réflexion, trop confiante philosophie qui ouvre un crédit aux bonnes intentions et leur donne un cours sans trop s'inquiéter si la raison en a fait les fonds. Aussi l'auteur ajoute :

« N'allez pas demander salaire
» Aux lèvres d'un juge sévère,
» Gerbes de timides épis,
» Aveux d'un cœur à ses amis. »

Sur ce, je me réouse, comme juge sévère et comme philosophe, et j'abandonne volontiers la critique à la sagacité instinctive des plus sympathiques filles de notre mère Eve, bien que les glanes, pensées toujours décentes et convenables, puissent sans trop d'indiscrétion frapper à la porte d'un magistrat, et que même bon nombre d'entre elles puisse leur faire profit ; celles-ci, par exemple :

« Si nous ne voulons pas que la vieillesse soit un fardeau, sachons en faire une dignité.

Aimable et prudent, le bon sens n'exclut point le mot pour rire ; mais, frère aîné de l'esprit, il lui impose le respect.

Les enfants sont des registres ; n'y inscrivez pas ce que vous ne voulez pas y lire plus tard.

Le travail ne nous fait guère de promesses ; pourtant, de tous nos amis, c'est celui qui nous donne le plus et nous trompe le moins.

L'homme sans discrétion est une femme sans pudeur.

Il n'y a qu'un souverain dont un noble cœur puisse se faire le courtisan, c'est le malheur.

Il faut une si petite ornière pour faire tomber quand on fuit le malheur. Oh ! vous que guide un heureux concours de circonstances, suspendez votre condamnation.

Les mots *on dit* doivent conduire beaucoup d'âmes pour le moins au purgatoire.

Le remords n'est qu'une menace, le repentir est une prière. »

Ou telles encore que celles-ci dont je ne pourrais pas vous garantir la nouveauté :

« Le cœur qui aime sincèrement le dit en actions.

Celui-là est le plus heureux qui croit l'être le plus.

La seule beauté dont on ne se fatigue pas, c'est la beauté de l'âme.

L'écho d'une grande joie n'est souvent qu'une souffrance.

Mon Dieu, garde-moi des sots, je me défendrai des méchants.

Ecoute ce que les hommes disent des choses, mais ne juge des choses que selon ce qu'elles sont.

L'occasion ne fait pas le larron, mais elle trahit le larron. »

Pour donner une idée, sinon meilleure, du moins plus exacte, du caractère particulier des pensées de ce livre, je citerai maintenant quelques-unes de celles rentrant plus directement dans ce que l'auteur appelle dans sa préface ses prédilections, chants d'oiseaux, parfums des fleurs, cœur de femmes, hymnes, encens, amour :

« Dieu a créé aussi les femmes pour expliquer aux poëtes les joies et les tristesses des fleurs, les soupirs et les ravissements des oiseaux ; elles seules nous font entendre ces notes ineffables, ces langages suaves et harmonieux ; les oiseaux chantent l'hymne d'amour et les fleurs exhalent leur encens pendant le sacrifice.

Si Dieu n'eût pas laissé tomber du ciel les fleurs, la musique et les femmes, il n'eût pas pensé à nous donner un cœur.

O femme !... rayon de soleil, goutte de rosée, chant d'oiseau..., quand tu as un lendemain, on retrouve en toi le type supérieur de l'ange.

On éprouve toujours un charme entraînant à parler des femmes, moins parce qu'elles sont l'inconnu que parce qu'elles sont le souvenir et l'espérance.

Les femmes qui ne touchent pas à la terre sont celles qu'on entend le mieux venir, c'est la brise de leur cœur qui les devance.

Si les yeux de la femme réfléchissent la spiritualité de l'âme, sa voix est l'écho de ses harmonies.

Les femmes seules ont la délicatesse de secouer la rosée des fleurs sans les froisser, et d'essuyer les pleurs sans faner l'espérance.

Les femmes seules ont une assez grande pureté d'intention et un sentiment assez exquis du respect pour analyser la douleur sans l'irriter.

Choisis les femmes que tu aimas dans ta vie, tu écriras tes jours sur des fleurs et tu auras pour ta vieillesse un album de parfums. »

Je ne citerai plus qu'un hymne suave de poésie, dernier parfum du vase dont j'ai dû vous faire respirer l'essence :

« Nobles et belles fleurs des champs où je glane, vous que j'aime tant, vous dont j'ai toujours respecté la délicatesse et les charmes ineffables, confidentes de mes joies et de mes pleurs, de mes labeurs et de mes poétiques rémunérations !... vous ne vous y trompez pas, vous savez ce qui me fait vivre.

» Comme les petits oiseaux qui se donnent rendez-vous au printemps, pour aimer dans la demeure hospitalière et bénie où vous semez l'aubaine, où vous donnez les fils de vos robes blanches pour tapisser les nids, je vous suis..., vous ne vous y trompez pas, vous savez ce qui me fait aimer.

» Je regarde l'étoile qui brille sur la patrie du cœur, en vos frais paradis. Autour de vous la verdure et les moissons plus belles ont leurs berceaux plus harmonieux ; les boutons de rose portent des chansons et des espérances. Comme tout ce qui est amour, je vous accompagne ; enveloppez-moi dans les faveurs du ciel !... Vous ne vous y trompez pas, vous savez ce qui me fait chanter et espérer.

» O vous qui portez les échos et les parfums de ma mère et de ma sœur, vous sanctuaire où vont se réfugier les douleurs, voûtes sacrées que traverse l'âme pour arriver aux harmonies de la croyance, de l'espoir et de l'amour infini ! vous ne vous y trompez pas, vous savez d'où viennent la manne qui me nourrit, les rayons qui me donnent la lumière et la chaleur. »

Après cela demanderai-je à l'auteur de corriger, émonder, effeuiller quelques-unes de ses pensées pour que son livre prenne rang dans une bibliothèque à côté des Pensées de Pascal, de La Rochefoucauld, de Vauvenargues, de Joubert, ce ne serait pas là sa place ; je l'ai dit, ce livre est un livre de salon ; laissons-lui ses airs, sa tenue, son langage bien appris, ses coloris chatoyants d'amour heureux et de douce liberté, son semblant de philosophie, ses petits riens de morale et de coquetterie enchâssés dans un même écrin ; on y reconnaîtra mieux la femme du monde, méditant sur les misères humaines, le bras nonchalamment accoudé sur les coussins du sopha, les pieds posés sur un tapis de fleurs.

Je regrette néanmoins que l'auteur n'ait pas remis au métier des pensées telles que celles-ci :

« Depuis des siècles la société cherche son salut dans la force brutale, dans le despotisme, dans les phrases, dans les formules d'économie politique et financière, dans le droit des hommes ; forte de son évidence, comme la vérité et le devoir, la femme attend que la lumière se fasse. »

Si cette énigme cache un secret de la femme, ce secret, malgré sa prétendue évidence, sera le premier peut-être qu'elle aura si bien gardé, car sera bien fin l'homme qui saura le deviner ; peut-être me dira-t-on que je parle pour les philosophes et que je n'y vois pas malice ; soit, et celle-ci :

« Si dans le dictionnaire des langues vivantes on pouvait effacer le mot *partage*, bientôt il n'y aurait plus qu'un dictionnaire universel et qu'un cœur dans le centre de ce cercle dont Dieu forme la circonférence. »

Je demanderai à M. Le Baube pourquoi ne peut-on pas, sur la terre où nous sommes, effacer ce mot *partage* du dictionnaire, parce que l'idée et la chose elle-même sont indestructibles comme sortant des aptitudes et des conditions naturelles de notre être. Si donc l'auteur eût remis sa pensée sur le métier, il eût pu la traduire dans un langage plus philosophique et plus exact, à peu près ainsi : « Si l'humanité n'avait qu'une âme et qu'un langage, les mots *division* et *partage* n'auraient jamais été synonymes d'*hostilité*. »

Autre exemple : « S'il n'y avait pas de sots, comment reconnaîtrait-on les gens de bon sens ; s'il n'y avait pas de méchants, où serait le mérite d'être bons ? » — Cette pensée, qui, sans tenir assez compte de la valeur par elle-même du bon sens et de la vertu, ne fait ressortir que l'avantage du contraste, est trop égoïste et trop superficielle pour être philosophique. Elle révèle le plus grand écueil de tous les livres de maximes qui est d'ériger en principe absolu et général la pensée qui n'est vraie que sous un point de vue et dans une certaine mesure. C'est le plus souvent, il est vrai, le tort de l'expression ; motif de plus pour remanier l'expression, et mieux ajuster le vêtement à la taille du personnage. Ici il eût suffi de retourner l'habit et d'écrire : « Les sots font reconnaître les gens de bon sens, les méchants font mieux ressortir le mérite de la bonté ; » c'est ainsi qu'avec plus de travail et moins de prétention à l'effet de la phrase, on revient du paradoxe à la simple vérité. Le malheur pour l'écrivain est que souvent la vérité n'est pas neuve, et qu'en tout la mode exige qu'on change de vêtements, la vérité trop souvent subit elle-même en ceci les caprices de la mode.

Autre exemple : « L'esprit qui pense est plus près de Dieu que l'esprit qui sait. » Cela doit vouloir dire : L'esprit qui médite la vérité connue s'élève vers Dieu ; mais cela néanmoins dans le mot à mot dit : L'esprit qui pense, c'est-à-dire qui cherche le vrai, est plus près de Dieu que celui qui sait, c'est-à-dire qui connaît le vrai. Le contre-sens est dans l'expression, et c'est là trop souvent ce que l'on prend pour idée neuve. Me dira-t-on que j'ai mal saisi la pensée et qu'elle signifie : Celui qui examine est plus

près de Dieu que celui qui croit; autrement celui qui doute est plus près de Dieu que celui qui croit, l'erreur d'expression serait encore fautive, car savoir n'a jamais été synonyme de croire à l'erreur, et il eût fallu dire[1]: « Celui qui doute de ses erreurs est plus près de Dieu que celui qui, se trompant, croit savoir; autrement la phrase impliquerait un scepticisme absolu; négation de toutes croyances religieuses et philosophiques; c'est-à-dire de la valeur de la raison humaine dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé.

Ces quelques exemples suffiront pour avertir que la philosophie, qui ne prend conseil que du cœur et de l'esprit, est souvent exposée à se quereller avec la raison, et comme il faut éviter les querelles entre amis, je termine en conseillant à notre spirituel et fin glaneur, pour ne pas briser ses épis dans ses gerbes, de mettre toujours d'accord son cœur et sa raison en se défiant de cette assertion de son livre : « Je n'aime pas les gens trop raisonnables, les sphères élevées où ils se tiennent m'empêchent de voir leur cœur. » — Je répondrai que le sentiment a aussi ses grandeurs, et que, élévation pour élévation, j'aime mieux celles qui nous placent au-dessus des nuages formées par les illusions du cœur, parce que, plus près de la lumière, on est heureux de voir ses rayons finir un jour ou l'autre par percer et dissiper les nuages, dût l'auteur me répéter ce que je lis à la page 21 : — « On entend le glas de tes illusions ; chez les tiens et chez toi-même, la raison s'en réjouit comme une héritière sans pudeur ; mais regarde ton cœur, il porte le deuil de ces nobles et pures jeunes filles. » — C'est possible ; néanmoins je préfère à l'illusion qui cache et dissimule le mal, la dure vérité qui guérit et console. Mais c'est trop de philosophie pour un livre qui, nous l'avons dit, décline la critique de l'austère raison ; renvoyons-le à ses juges naturels, et ne disputons plus avec le beau sexe sur la valeur d'un écrin si étincelant de délicates ciselures, d'émaux et de pierres fines qui, malgré le titre toujours un peu suspect de l'or, de la parure, et peut-être à cause de cela, se verra recherché des châtelaines et des Muses de notre nouvelle renaissance littéraire. CARRA DE VAUX, *membre de la* 3me *classe*.

COMPTE RENDU DU MÉMOIRE SUR LE PORT DE LIVERPOOL,

PAR M. E. MAHON DE MONAGHAN.

M. Eugène Mahon de Monaghan, vice-consul de France à Cardif (Angleterre), membre correspondant de l'étranger pour la première classe, a fait parvenir à l'Institut historique une étude intitulée : *Mémoire sur le ort de Liverpool*.



Le but utile de ce travail, que M. Eugène Mahon de Monaghan a la modestie d'appeler tableau de statistique, est indiqué dans un préambule où se trouve révélée la pensée qui a présidé à la réunion de ces intéressants documents.

« En reconnaissant, dit l'auteur, qu'un Etat purement industrieux et » commerçant soit privé de plusieurs des conditions indispensables à sa » durée, on doit aussi admettre, avec non moins de raison, que sans le » commerce un pays ne saurait atteindre à une réelle grandeur ni être sé- » rieusement assis sur de fortes bases. Etudiée à ce point de vue, l'histoire » des grandes cités, qui par leur activité à la fois pacifique et productive » exercent une influence si incontestable, si directe sur les destinées » d'un empire, ne peut donc être dénuée d'intérêt ni d'utilité. Dominé par » cette pensée, j'ai tenté de circonscrire dans le cadre étroit d'un mémoire, » le tableau de la vie politique, civile, administrative du grand port de » Liverpool; j'ai indiqué aussi promptement que possible les développe- » ments de son commerce, de sa navigation, ses ressources, ses forces » vitales et les éléments de sa prospérité soudaine. »

La méthode apportée par M. Mahon de Monaghan dans la distribution des documents par lui recueillis, rend d'une lecture facile ce travail qui offrait le péril de faire tomber l'auteur dans une nomenclature aride de produits importés et exportés.

Un premier chapitre, consacré à l'histoire de la cité de Liverpool, offre une intéressante discussion sur l'étymologie même du nom de cette ville. La première syllabe est-elle empruntée à un oiseau fabuleux *liver* ou *lever*, hôte de cette plage? Vient-elle d'une plante marine qui couvre les rochers de la côte? Appartient-elle à une ancienne famille du comté, ou dérive-t-elle par corruption de *lower* (bas). Le peuple a choisi la version poétique, et les armes de la ville figurent un oiseau, droit et fier, tenant au bec un rameau de paix et d'espérance.

La seconde partie du nom : *pool,* ne rencontre aucune difficulté et signifie étang.

L'auteur du mémoire, après avoir compulsé les ouvrages assez nombreux publiés sur l'histoire de Liverpool, constate que cette ville si florissante dans le présent, si riche d'avenir, n'éveille aucun souvenir dans le passé, qu'elle est née soudainement à la civilisation, à la richesse, sans s'étayer des choses d'un autre temps : « Elle est bien la ville de son siècle! » nous dit M. Mahon de Monaghan; elle représente le triomphe absolu de » l'action sur la pensée, c'est le positivisme agité, mais froid, c'est l'utile

» dans toute sa sécheresse ; c'est sa vie, enfin, éclairée par l'éclat de l'or ;
» mais que ne réchauffe aucun rayon de poésie. »

Jusqu'au xive siècle, Liverpool reste sans jouer de rôle dans les affaires de l'Angleterre; on voit qu'en 1338 la ville ne comptait qu'un petit navire monté par 6 matelots, dans une flotte de 700 vaisseaux montée par 14,151 hommes que possédait alors ce royaume.

En 1571, cette ville, aujourd'hui si active, si peuplée, qui reçoit 22,000 navires par année, n'était qu'une bourgade comptant 138 maisons et moins de 700 habitants ; le nombre des navires attachés à son port s'élevait seulement à 12 montés par 75 hommes. Vous le voyez, messieurs, le moindre havre du plus pauvre de nos arrondissements maritimes de Bretagne est plus important que n'était Liverpool, il y a 300 ans.

C'est en 1677 que cette cité s'agrandit, entra dans cette voie de progrès qui prit, à dater du commencement du siècle dernier, des proportions immenses; depuis ce temps, dit M. Mahon de Monaghan, nous la voyons exclusivement occupée à bâtir pour donner asile à sa population, sans cesse croissante, à élargir le cercle de ses relations, à développer son commerce, ses institutions municipales et particulières, à faciliter les moyens de navigation, à faire fortune enfin.

Qu'il nous soit permis d'exprimer le regret que notre collègue n'ait pas cru devoir indiquer les causes auxquelles il faut attribuer cet accroissement presqu'instantané ; c'est, il me semble, une lacune regrettable dans son consciencieux travail ; nous voyons bien, il est vrai, sous un paragraphe intitulé *Navigation*, attribuer à la position topographique de Liverpool, à la sûreté de son port, les progrès incessants de son commerce. Cet accroissement, quelque rapide qu'il ait été cependant, a eu son histoire, le hasard ne l'a pas fait naître ; des hommes extraordinairement doués du génie commercial, de puissantes facultés d'organisation et d'administration, n'ont-ils pas été à la tête de la corporation et n'ont-ils pas posé les bases d'une prospérité qui se compte aujourd'hui par un excédant de recettes de 3,014,000 fr. sur les dépenses ? Ces noms et le souvenir de ce qui a été fait pour la prospérité de la cité sont-ils donc tombés dans l'oubli ? Ne reste-t-il pas trace des mesures, des combinaisons économiques qui ont amené le commerce du monde à Liverpool de préférence à tout autre port d'Angleterre ? Ces renseignements compléteraient, ce nous semble, utilement le mémoire sur le port de Liverpool. Empressons-nous de reconnaître, pour atténuer cette critique, que cet examen M. Mahon de Monaghan l'a réalisé en ce qui concerne l'établissement moderne des docks parvenu à Liverpool au

plus haut degré d'importance. Dans la suite de l'étude de M. Mahon de Monaghan, nous trouvons de précieux détails sur l'administration de la justice, sur les statistiques criminelles qui portent au chiffre énorme de 19,026 le nombre d'individus arrêtés pour crimes et délits sur 374,401 habitants. La physionomie scientifique et littéraire de Liverpool est celle de tous les grands centres voués exclusivement à l'industrie. « C'est, dit l'au-» teur, une ville ennemie du plaisir et exclusivement adonnée aux affaires ; » Liverpool, quelque prétention qu'elle ait de cultiver les sciences, les » arts, les travaux de l'esprit, manque absolument de sens artistique ; ses » Académies sont des objets de mode, d'imitation, rien de plus. . . . . .

» On entretient à grands frais des salles de concerts, où l'on se rend » par ton, où l'on s'ennuie par habitude. »

C'est avec un vif intérêt que nous trouvons dans le mémoire de M. Mahon de Monaghan des détails sur la situation des classes ouvrières; plusieurs causes concourent à les plonger dans un profond état de misère. Une de ces causes est l'existence de maisons de prêt sur gages, repaires où l'ouvrier, l'émigrant, le matelot viennent livrer leurs effets de toutes sortes à l'usure. A côté de cette plaie figure la coupable industrie des aubergistes de bas étage qui rançonnent les matelots et abusent de leur simplicité ou de leur détresse. Ces abus ont amené la création d'une institution dont l'objet immédiat est de procurer aux marins la nourriture, le logement et les soins de médecin à des prix modérés, de les encourager à économiser le prix de leurs rudes labeurs, de développer leurs sentiments moraux et de les disposer à recevoir une instruction religieuse.

Les émigrations irlandaises et anglaises trouvent aussi leur statistique dans le travail de M. Mahon de Monaghan. En 1853, le nombre des émigrants irlandais s'est élevé jusqu'à 144,110 ; les Anglais ont fourni à cette statistique 28,939 individus. Quelle misère de pareils chiffres ne révèlent-ils pas? Quel désolant spectacle à côté d'une si magnifique opulence !

Je n'entrerai pas, messieurs, dans l'examen des tableaux indiquant le mouvement commercial du port lui-même, la nature et la quantité des marchandises importées ou exportées, ces documents spéciaux tiennent naturellement une grande place dans le travail de notre collègue ; j'ai cru ne devoir analyser que ce qu'il pouvait y avoir dans cette étude de particulièrement intéressant pour notre Société, au point de vue historique et moral, et je m'estimerais heureux si j'étais parvenu à vous donner une idée, si imparfaite qu'elle fût, du savant mémoire qui vous a été adressé.

G. Joret-Desclosières, *membre de la 3e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE JUILLET 1859.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 13 juillet, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Nigon de Berty, vice-président de l'Institut historique ; M. Masson, tenant la plume pour M. le secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Une lettre de S. E. M. le ministre d'Etat adressée à M. le comte Reinhard, président honoraire, annonce que S. M. l'Impératrice Régente accorde un encouragement de 1,000 francs aux travaux de l'Institut historique.

M. Grabeuil lit, au nom de la commission, un rapport favorable sur la candidature de M. Paul Delacroix. M. le président invite les membres de la classe à prendre part au scrutin secret pour recevoir le candidat. M. Paul Delacroix est reçu membre de l'Institut historique, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; plusieurs livres sont offerts à la classe ; la lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

*** La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Plusieurs livres ont été offerts à la classe, leurs titres seront imprimés dans le Bulletin bibliographique du journal.

*** La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté ; plusieurs livres et brochures ont été offerts à la classe ; leurs titres seront imprimés dans l'*Investigateur*.

M. Grabeuil vient lire à la tribune le mémoire de M. l'abbé Boitel, absent, intitulé : *Passage de deux rois à Montmirail.* Des observations ont été faites sur le mémoire de M. l'abbé Boitel ; il a été renvoyé, par le scrutin secret, au comité du journal. Il est six heures trois quarts, la séance est levée après la distribution des jetons.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUILLET 1859.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Carra de Vaux, président de la 3e classe, occupe le fauteuil ; M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance

précédente ; il est adopté. On lit ensuite la liste des livres offerts à l'Institut historique ; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Badiche adresse à M. Renzi son rapport sur le livre de M. l'abbé Boitel intitulé : *Jean de Montmirail, surnommé l'Humble* ; M. Badiche prie l'assemblée de vouloir bien l'excuser de ne pouvoir pas se rendre à la séance.

La candidature de M. Paul de Lacroix, reçu membre de la première classe, sur un rapport favorable de la commission chargée d'examiner ses titres, est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. M. le président invite les membres à prendre part au scrutin ; M. Paul de Lacroix est proclamé membre de l'Institut historique.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Badiche sur le livre de M. l'abbé Boitel, *Jean de Montmirail*. Cette lecture est faite par M. Masson, en l'absence de M. le rapporteur. Quelques observations ont été faites, après cette lecture, par MM. Valat, Masson, de Berty et Carra de Vaux. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Valat donne lecture d'un mémoire intitulé : *Précis historique sur les sophistes grecs* (suite du premier mémoire lu dans la séance publique du 3 avril). MM. Nigon de Berty, Hardouin et Carra de Vaux adressent à l'auteur quelques observations. Le mémoire de M. Valat, dont la lecture a été écoutée avec intérêt par l'assemblée, a été renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures un quart, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

— *Du Rétablissement* de l'ordre de Malte, broch., par F. de Borghon Fort-Rion ; Paris, 1859.

— *Mémoire* sur le port de Liverpool, par M. Eugène Mahon de Monaghan, vice-consul de France à Cardif, Angleterre, broch. ; Bordeaux, 1858.

— *Organisation* de la Confédération Argentine (*Organizacion de la Confederacion Argentina, in espagnol*), tomes I et II, deuxième édition officielle, nouvellement corrigée et augmentée par l'auteur, M. D. Juan Bautista Alberdi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine à Londres et à Paris, etc. ; Besançon, 1858.

— *L'Athenæum de Londres*, et l'Album de Rome, plusieurs numéros ; Londres et Rome, 1859.

A. RENZI, *Administrateur*.

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général*.



MÉMOIRES.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES SOPHISTES GRECS,

LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 3 AVRIL 1859.

Ω Χρυσε, δεξίωμα καλλιςον βροτοῖς.
(*Sext. Empir.*, lib. III, cap. 24, *Hypotyp.*)
Or, présent le plus agréable aux mortels.

Si le spectacle de la grandeur et de la prospérité d'un peuple élève l'âme et lui donne une haute idée de l'intelligence ou de l'activité humaine, il lui inspire trop souvent un orgueil insensé en lui faisant rêver pour l'homme des destinées impossibles : il y a péril à éveiller l'imagination, bien plus qu'on ne le croit ; la folle du logis a moins besoin de l'éperon que du frein ; et c'est surtout à ce point de vue que la lecture des romans, même les meilleurs (et il y en a fort peu de bons), a ses dangers, en nous jetant dans un monde inconnu ou inaccessible, en nous préparant d'amères déceptions. Oh ! combien est plus saine au cœur et à l'esprit la contemplation de nos faiblesses et de nos misères ! Platon ne voyait pas de tableau plus sublime que celui du sage aux prises avec l'infortune et martyr de la vérité : ces luttes héroïques n'apparaissent en effet qu'à de longs intervalles sur la scène du monde, et toujours elles ont exercé sur la civilisation une influence aussi profonde que durable et salutaire.

Dans cette situation d'esprit nous avions conçu le dessein de tracer une esquisse de la décadence intellectuelle et morale d'un peuple qui fut notre maître dans les lettres comme dans les arts, qui le sera des générations futures, tant que subsistera le noble culte du beau et du vrai ; mais bientôt l'étendue et les difficultés du sujet nous ont décidé à réduire notre cadre, et nous avons étudié une seule phase de cette civilisation, la plus complète entre celles dont l'histoire a consacré le souvenir : puisse-t-elle, selon nos vœux, fournir un utile enseignement, en nous montrant l'abus que l'on peut faire de la science et des plus belles facultés de l'esprit !

Les sophistes grecs ont particulièrement attiré notre attention, moins par l'étrangeté de leurs doctrines et de leurs erreurs, que par l'éloquente

Digitized by Google

exposition de leurs idées, mobiles et variables comme le Protée de la fable, audacieuses et démesurées comme les Titans, frivoles et puériles comme une amplification de rhétorique. On a prétendu qu'ils n'ont pas formé d'école ; et pourtant quelle phalange redoutable et nombreuse n'offrent-ils pas à nos regards depuis le berceau de la philosophie grecque jusqu'aux âges brillants des Socrate, des Platon et des Aristote, ou même après la chute de Sparte, de Corinthe et d'Athènes, au sein d'Alexandrie, et de l'Empire romain ! Cette question, que nous réservons, serait-elle indécise, que nous aurions toujours le droit d'envisager les travaux des sophistes grecs comme un des plus curieux monuments de l'intelligence humaine ; ils ont laissé des traces profondes de leur passage dans les sociétés anciennes, et la civilisation moderne n'a point échappé à leur action ; elle a subi le pouvoir dissolvant et corrupteur de leur *doctrine, surtout de leur méthode d'enseignement* (1).

Nous n'avons pas besoin de justifier la pensée qui nous a suggéré un tel sujet : pourquoi cacherions-nous nos sympathies envers les maîtres et les précurseurs de notre grande littérature? A Dieu ne plaise que nous perdions la mémoire de ce que nous leur devons de gratitude et d'admiration, de ce que leur doivent les nations modernes ; encore qu'un peu de barbarie gauloise ou celtique (2) se mêle à nos mœurs, nous ne sommes point assez barbares fort heureusement pour laisser ensevelis dans la poussière des bibliothèques, les compagnons, les guides et les amis de notre enfance.

La Grèce sortait lentement de la barbarie des temps surnommés mythologiques ou fabuleux, sous l'influence de la liberté, des traditions et d'un génie naturel aux habitants de ces beaux climats : des colonies pacifiques avaient apporté de l'Egypte, de l'Asie et de la Phénicie, en échange de l'hospitalité, un large tribut de lumières et de civilisation; mais ces richesses étrangères n'étaient point d'un métal pur et sans alliage grossier ;

(1) Les sophistes se sont en effet spécialement adonnés à l'instruction de la jeunesse, en cherchant à développer en elle les facultés qui la rendent propre aux affaires publiques par l'art de la parole et la puissance de la dialectique ; une pareille mission, aussi utile qu'honorable, lorsqu'on en remplit les devoirs avec conscience, est de tous les temps ; elle appartient donc à l'époque actuelle autant qu'aux âges qui nous ont précédés.

(2) Une investigation sérieuse et récente des origines de la nation française tendrait à établir l'antiquité de la civilisation gauloise : à cette découverte, que nous n'avons garde de contester, se rattache une question qui concerne le degré de parenté de la langue nationale avec les langues *latines*, parenté qui s'expliquerait dans un sens opposé à celui que l'opinion générale avait adopté, puisque la fondation de Rome est bien postérieure à l'établissement des Gaulois en Italie.

elles avaient introduit avec des divinités bizarres, d'origine plus ou moins suspecte, des pratiques superstitieuses, des croyances puériles ou absurdes qui excitèrent les mépris des sages. Si les fictions homériques nous donnent en effet une idée peu favorable des personnages mythologiques, si elles montrent les dieux du paganisme, souillés de vices, bouffons, ridicules ou tyrans, sans grandeur ni dignité, que sera-ce des légendes populaires, que la majesté de l'Epopée dut rejeter comme indignes d'elle?

C'est la rougeur au front, l'indignation dans le cœur, que les sages et les femmes honnêtes sacrifiaient à l'impudique Vénus, à Jupiter dix fois adultère, à l'ignoble Bacchus, à tous les coureurs d'aventures enfin, qui promenaient l'orgie de l'Olympe sur la terre, de la terre dans le Tartare; fallait-il que la raison demeurât impuissante et muette devant un culte infâme et sacrilége? elle devait protester, et elle protesta par la voix de la philosophie qui vint remplir une mission pleine de grandeur, de périls et de gloire depuis Thalès et Pythagore, jusqu'à Socrate, Aristote et Platon. Timide et circonspecte d'abord devant une autorité inquiète et alarmée par l'apparition d'une doctrine nouvelle, elle eut un enseignement public, *exotérique* d'accord pour la forme avec les opinions religieuses, et un enseignement intime, *ésotérique*, réservé à des disciples choisis, capables de le comprendre et de le goûter. Malgré ces précautions, ou parce qu'elles furent négligées, les philosophes furent poursuivis, exilés ou condamnés à mort; tel fut le prix de leur apostolat scientifique en maintes circonstances; cependant ils triomphèrent le plus souvent de la persécution par leur sagesse, par leur modération et par les services qu'ils rendirent à leur patrie; leur profession devint même une source de gloire et de fortune; on accourut pour les entendre, on les admira après les avoir entendus; les rois recherchèrent leur amitié; les peuples leur demandèrent des lois, et de nombreux disciples s'attachèrent à leur destinée. Bientôt les applaudissements de la foule les corrompirent, l'ambition et la cupidité en firent les vils flatteurs des passions; plusieurs enseignèrent une doctrine immorale et trafiquèrent de la science : comme il y eut de faux prophètes en Israël, il se présenta de faux sages en Grèce, et le mensonge, plus habile que l'erreur ou la sagesse, exploita la crédulité publique.

Le nom de Sage avait paru dans l'origine trop lourd à porter, et ceux qui étudiaient le livre ouvert de la nature ou le livre fermé du cœur humain, n'eurent garde de l'accepter; Pythagore est le premier, suivant Cicéron et Diogène Laërce, qui prit le titre modeste de *philosophe*, c'est-à-dire d'ami de la sagesse; la plupart continuèrent pourtant d'être désignés sous le nom de *sophistes* ou sages, comme Solon, l'illustre législateur

d'Athènes, et ses contemporains Thalès, Pittacus, Bias, Périandre, Cléobule (1); bientôt il devint un terme de mépris, une injurieuse qualification : à qui la faute ? A ceux qui, par une conduite vénale et des doctrines extravagantes, décrièrent une profession respectable et s'attirèrent le juste ressentiment des gens honnêtes.

Dans les républiques anciennes, à Athènes surtout, il fallait être orateur (2) pour se mêler des affaires publiques; au plus éloquent appartenait le pouvoir; administrateur, magistrat, général d'armée, il réglait les dépenses, rendait la justice, faisait la paix ou la guerre, formulait les décrets, contractait les alliances; au besoin et pour plaire au peuple, il devenait architecte et ordonnateur des jeux ou des fêtes : on comprend dès lors l'importance attachée à l'art de la parole, et aux études qui en préparaient les triomphes. Les philosophes en possession de la science, façonnés aux luttes de l'école, furent naturellement les maîtres d'éloquence et de politique réclamés par les circonstances; ils reçurent les noms de *rhéteurs et sophistes :* autour d'eux se pressait une jeunesse avide de pouvoir et d'honneurs; la plupart, usant de la bonne fortune qui leur était offerte, vendirent à chers deniers une science souvent vaine et frivole, mais qui conduisait à la considération publique; ils eurent des leçons à cinquante drachmes pour les riches, à une drachme pour les pauvres, imitant certains trafiquants peu scrupuleux qui ont deux poids et deux mesures (3).

Socrate, élevé à leur école, avait trop de bon sens pour subir leur influence et approuver leur conduite; il vit les dangers de leur doctrine et travailla à les démasquer; il les combattit toute sa vie avec une incroyable énergie, s'attira de redoutables inimitiés et le ressentiment des faux sages

(1) Les anciens ne sont pas d'accord sur le nombre ou les noms des sages de la Grèce : communément ils en comptent sept; quelques-uns ajoutent à la liste précédente Chilon, de Sparte; d'autres nomment le Scythe Anacharsis, Myson, Epiménide le Crétois et Phérécyde; nous regrettons d'y voir figurer le tyran de Corinthe, qui ne nous paraît pas digne de figurer en si bonne compagnie.

(2) Il faut pourtant excepter la république de Sparte, où la rhétorique était considérée comme un art aussi frivole que dangereux; Thalès, en Crète, et Lycurgue, à Lacédémone, avaient chassé les rhéteurs; les Ephores punirent un jeune Spartiate, de retour dans son pays, pour avoir appris à l'étranger l'art oratoire; la brièveté laconique était devenue proverbiale. Le sophiste Hippias racontait qu'il avait gagné de bonnes sommes d'argent dans ses voyages en plusieurs petites villes de la Sicile, mais qu'à Sparte il n'avait pas gagné un sou. (Sextus Empiricus, lib. 2 *de Rhetorica.*)

(3) Voyez les mémoires de Xénophon sur Socrate raillant les sophistes sur le prix élevé de leurs leçons : la drachme attique, selon la plus faible estimation, valait 50 centimes; une évaluation plus exacte en porte la valeur de 60 à 70 : ainsi 50 drachmes faisaient 25 à 35 francs.

qu'il avait raillés ou confondus ne fut pas une des moindres causes de la condamnation injuste qu'il subit. Platon et Xénophon, ses disciples, nous le montrent luttant de subtilité avec les plus habiles d'entre eux, Protagoras, Gorgias et Prodicus, les obligeant à se taire ou à s'avouer vaincus : ses efforts généreux furent impuissants contre une décadence que favorisait une dégradation morale et politique. La chute fut rapide et profonde; la Grèce perdit à la fois ses mœurs, ses grands hommes et sa liberté, quand elle eut échangé le sage et vigoureux enseignement de Platon, du Portique et du Lycée, pour les molles doctrines d'Epicure; toutefois l'école sophistique a le triste avantage d'avoir porté les premiers et les plus rudes coups.

Le sophiste (1) est celui qui, sans convictions, cultive la science non pour elle-même, mais pour le profit qu'il espère en tirer et ne l'enseigne qu'à prix d'or; la rhétorique et la dialectique sont à ses yeux des armes à deux tranchants, qu'il met indifféremment au service du vice et de la vertu; il a des arguments pour toutes les causes et contre toutes les doctrines; il plaide pour qui le paie, et le plaidoyer le plus travaillé, non le meilleur sans doute, est celui qui s'est vendu le mieux; d'un criminel il fait un homme vertueux; il transformerait un saint en scélérat; lorsqu'un fait l'embarrasse, il le nie ou le cache si bien au milieu des incidents et des circonstances, qu'il l'anéantit : c'est bien cet adversaire impudent de Thucydide, dont celui-ci disait avec dépit : « *Quand j'ai terrassé Périclès » et que je le tiens sous mes pieds, il a l'art de persuader que c'est moi qui » ai succombé sous lui.* »

Nous n'exagérons rien dans cette esquisse rapide, l'histoire est là pour attester l'exactitude de notre pinceau..... Voyons la doctrine.

Les sophistes tirent leur origine et leurs dogmes principaux de l'école d'Elée qui reconnaît pour chefs Xénophane de Colophon et Parménide d'Elée; avec eux, ils repoussent le témoignage des sens et n'admettent que les vérités fondées sur l'intelligence. Celles-ci n'ont même rien d'ab-

(1) Le sophiste ou faux sage est-il uniquement le menteur qui trompe sciemment en soutenant avec plus ou moins de talent une thèse qu'il croit fausse? N'a-t-on pas compris encore sous la même dénomination ceux qui avancent des opinions paradoxales et dangereuses, en cherchant à les défendre par une argumentation subtile, bien qu'ils soient eux-mêmes de bonne foi dans leur erreur? Nous devons reconnaître qu'il y a certes tout un abîme entre le sophiste de mauvaise foi et le philosophe qui a pris l'ombre pour la réalité : le premier est un imposteur digne de nos mépris; le second est un malheureux voyageur égaré, comme tant d'autres, dans la recherche de la vérité : il est malaisé de les distinguer; cependant les sophistes grecs, à peu d'exceptions près, appartiennent à la première catégorie, et notre définition est dès lors justifiée.

solu ; elles naissent avec l'homme qui en est le terme, la mesure et la source unique ; elles sont en conséquence mobiles et variables comme lui, selon l'âge, la condition et les climats. En morale et dans la grande question sur l'existence des dieux, les sophistes ont été à la fois plus explicites, plus hardis et plus coupables, sans avoir été moins imitateurs de leurs devanciers ; leur véritable originalité consiste dans les formes nouvelles qu'ils donnèrent soit au langage, soit à l'argumentation qu'ils dirigèrent avec une adresse digne d'une meilleure cause contre tout enseignement consciencieux et positif. Ils s'adonnèrent à l'étude de la rhétorique et de la dialectique, sans abandonner le rôle critique dont ils surent tirer tant d'avantages, et l'on ne peut méconnaître à ce double point de vue les services qu'ils ont rendus à ces deux sciences, pas plus qu'on ne saurait contester l'influence pernicieuse qu'ils ont exercée sur leurs contemporains et la postérité : d'un côté il n'est pas d'école qui ait fourni autant d'orateurs et d'hommes d'Etat éminents ; de l'autre aucune n'a ébranlé aussi fortement les croyances morales et poussé plus loin le mépris de la vérité par ses subtiles argumentations et ses audacieuses controverses.

Trois grandes figures la représentent et la résument fidèlement à notre avis, ce sont Protagoras, Gorgias et Prodicus, tous trois rhéteurs, philosophes, dialecticiens et législateurs ; ils ont joui pendant leur vie d'une éclatante réputation de savoir et d'éloquence, en sorte que tracer leur histoire, c'est en quelque sorte faire l'histoire de l'École.

Protagoras (1) d'Abdère, le premier et le plus illustre, était dans son enfance un pauvre bûcheron, suivant l'opinion commune, un portefaix, s'il faut en croire Epicure. Un jour, Démocrite le trouva disposant d'une manière si ingénieuse les bûches de son fagot, qu'il s'arrêta pour l'interroger, et, satisfait de ses réponses, il l'emmena avec lui pour l'instruire. Protagoras acquit sous un tel maître une habileté remarquable dans la dialectique et devint maître à son tour : mais il sut faire valoir la science qu'il avait acquise et taxa ses leçons à un prix fort élevé (2) ; il composa un grand nombre de traités, *sur les dieux*, *sur la lutte*, *l'art de disputer*,

(1) Protagoras vivait dans le ve siècle avant Jésus-Christ, de 489 à 408, entre la 71e et la 92e olympiade ; il acquit de grandes richesses en voyageant de ville en ville ; il ouvrit d'abord une école à Abdère, puis à Athènes, vers l'an 422. Chassé pour ses écrits, il périt dans un naufrage. Platon, dans ses dialogues ; Sextus Empiricus et Diogène Laërce le présentent comme le premier des sophistes.

(2) Philostrate, citant dans la vie de Protagoras cette circonstance, est disposé à le louer plutôt qu'à le blâmer d'avoir exigé un prix de ses leçons ; il s'explique très-naïvement à cet égard, observant qu'on estime bien davantage une science qu'il faut payer cher, et qu'on s'y applique avec plus d'énergie.

sur les sciences, la vertu, la République, etc. — Le premier le fit chasser d'Athènes, parce qu'il prétendait ne pouvoir rien dire des dieux, ne sachant pas s'il y en avait ou s'il n'y en avait pas ; ses œuvres furent brûlées en plein marché, et ceux qui en avaient des copies furent invités à les produire en justice sur la sommation du crieur public (1).

Aristote lui attribue l'invention d'un engin propre à transporter des fardeaux ; sa doctrine se résume dans les propositions suivantes :

La matière est dans un mouvement perpétuel qui en change la forme et en altère les propriétés.

Les objets extérieurs n'ont qu'une existence relative.

L'homme est la mesure de toutes choses ; êtres, comme ils sont ; non-êtres, comme ils ne sont pas.

Il n'y a pas de vérités absolues, de sorte qu'on peut affirmer égalemen le pour et le contre sur toute question.

Qui ne connaît le sophisme par lequel il croyait obliger Evathle, son élève, à lui payer le prix de ses leçons ? Une somme déterminée devait lui être comptée après le gain de la première cause ; mais cette cause fut un bel et bon procès intenté par le professeur impatient de toucher le prix convenu ; Protagoras triomphait en disant qu'on lui devait compter la somme soit qu'il perdît, soit qu'il gagnât : dans le premier cas, puisque Evathle aurait gagné sa première cause ; dans le deuxième, puisque les juges l'auraient condamné à s'exécuter. Le disciple montra qu'il avait bien profité de l'enseignement du maître en rétorquant l'argument ; car il n'avait rien à donner, s'il perdait la cause en vertu des conventions, ou s'il la gagnait en vertu de la sentence des juges (2).

Le tribunal jugea fort sagement en décidant qu'il n'y avait pas lieu de juger. Cette anecdote bouffonne est également attribuée au rhéteur Corax, de Syracuse, et à son élève Tisias.

Pausilippe, fils de Périclès, raconte que pendant la célébration des jeux, un trait lancé par mégarde ayant tué un cheval, son père et Protagoras

(1) Protagoras s'explique en ces termes dans son livre, après avoir réfuté les nombreuses absurdités mythologiques auxquelles on croyait de son temps :

« En ce qui concerne la question sur l'existence des dieux, je ne puis dire s'il y en » a, ou quels ils sont : bien des raisons en effet m'en empêchent. »

On voit par là que l'athéisme de Protagoras n'était pas absolu, puisqu'il n'avait pas osé dire toute sa pensée.

(2) Ce récit, emprunté à divers auteurs, tels que Aulu-Gelle, Sextus Empiricus et Diogène Laërce, est terminé, dans le second de ces historiens, par un proverbe grec qui, de la part des juges, équivaut à une double condamnation du maître et de l'élève, ἐκ κακοῦ κόρακος, κακὸν ᾠόν, d'un méchant corbeau, mauvais œuf.



avaient passé un jour entier à disputer sur la cause de l'accident.

Est-ce le trait qui a donné la mort au cheval? Oui, dit Périclès, puisque c'est lui qui a atteint et percé le cheval.

Non, dit Protagoras, le trait est fort innocent; il a obéi à l'impulsion de la main.

C'est donc la main qui a fait le coup?

Oui; attendu qu'elle a lancé et dirigé le trait.

Non, puisque la main n'eût point agi, si des jeux n'avaient été célébrés.

Ce sont alors les ordonnateurs des jeux?

Oui et non, encore une fois; et ainsi de suite jusqu'à l'infini, disaient hardiment nos gladiateurs de tribune.

Si Périclès, esprit d'une trempe supérieure, prince des orateurs de son temps, suivant Cicéron, descendait à d'aussi frivoles subtilités, que faut-il penser des sophistes qui en faisaient métier et profession? Quoi qu'il en soit, les Athéniens avaient une haute idée du mérite de Protagoras et les habitants de Thurium, en Italie, lui demandèrent des lois; rien ne manqua donc à sa gloire, pas même les honneurs de la persécution.

Gorgias de Leontium (1), disciple d'Empédocle d'Agrigente, fut à son tour le plus éloquent des rhéteurs si Protagoras avait été le premier des sophistes : envoyé par les habitants de Léonce pour demander aux Athéniens un secours contre les Syracusains, non-seulement il réussit dans sa mission, mais encore il excita une si vive admiration chez ce peuple, qu'il fut obligé de rester en Grèce pour y ouvrir une école de rhétorique. Il fut choisi pour faire, aux jeux olympiques, l'éloge des citoyens morts sur le champ de bataille, et les applaudissements qu'il obtint lui inspirèrent un tel orgueil, qu'il proposa de prendre la parole sans préparation, sur toutes sortes de sujets, en soutenant à volonté le pour et le contre; défi téméraire qui prouve moins la profondeur du savoir que la vanité de l'esprit humain, dont les sages seuls et les vrais savants comprennent la faiblesse (2). Gorgias n'ajouta rien d'essentiel à la doctrine de Protagoras; il aiguisa plus subtilement l'argumentation dirigée contre l'existence et le mouvement des corps, nia la réalité des objets sensibles et attaqua plus

(1) Gorgias florissait vers l'an 485, et a vécu 107 ans; il eut pour auditeurs Critias, Alcibiade, Périclès déjà vieux et Thucydide.

(2) Socrate répétait à tout propos qu'il ne savait rien; Montaigne s'écrie : *Nous ne savons le tout de rien.* Laplace, à son lit de mort, disait : *Ce que nous savons est peu de chose; ce que nous ignorons est immense;* Newton déplorant la mort prématurée d'un jeune savant, enlevé à la science qu'il cultivait avec tant de succès, ajoute modestement : *Si Côtes eût vécu, nous saurions quelque chose.* Que penser donc de cette jactance des sophistes?



subtilement que son devancier, le principe de toute connaissance ; ainsi il soutint 1° que rien n'existait ; 2° que si quelque chose existait, l'homme ne pouvait le connaître ; 3° que si l'homme pouvait le connaître, il lui était impossible de le communiquer ou de l'enseigner. C'est dans un livre intitulé *De la nature* ou *De ce qui n'est pas*, qu'il s'applique à soutenir cette thèse aussi audacieuse que désespérante. Ses harangues se distinguaient par la pompe et l'harmonie du langage, par l'éclat et la vivacité des figures ; les Grecs enthousiastes accouraient de tous les côtés pour l'entendre ; ils lui érigèrent une statue qui fut placée en sa présence dans le temple d'Apollon. Sa fortune fut aussi grande que sa réputation ; mais ses discours, si vantés de son vivant, n'ont point été goûtés de la postérité qui ne les a point jugés dignes de la faveur qu'ils avaient obtenue ; ils sentent le rhéteur et ont je ne sais quoi de froid et de vide ; l'esprit qui s'arrête à la forme peut s'en déclarer satisfait ; le cœur, qui pénètre au fond de la pensée, ne l'est pas. Platon, dans le célèbre dialogue qui porte le nom de Gorgias, fait ressortir avec autant de finesse que de sagacité, par la bouche de Socrate, la frivolité d'un art qui se prête au caprice de l'orateur et soutient avec un succès égal le faux et le vrai (1).

Prodicus d'Iulis (2), dans l'île de Céos (aujourd'hui Zea), disciple de Protagoras, eut une éloquence grave et simple ; en morale il n'admit que l'utile ; la justice était, selon lui, le fruit de l'éducation ; c'est la détruire que de lui donner une origine purement humaine, en quelque sorte conventionnelle. En métaphysique, il ne s'éleva pas au-dessus d'un matérialisme grossier, qu'on a peine à concilier avec l'opinion de l'école d'Elée qui repoussait les connaissances fondées sur le témoignage des sens ; il confondait l'âme avec la nature.

En dialectique il s'attacha à perfectionner la définition ; accusé d'athéisme comme Protagoras son maître, Critias un des trente tyrans d'Athènes, Théodore de Cyrène, Diagore de Mélos et plusieurs autres, il se défendit mal ou ne publia rien pour sa justification. On lui doit la belle allégorie

(1) Relisons avec attention le beau dialogue de Platon, pour bien saisir le caractère de Socrate et celui des sophistes qu'il combat ; M. Cousin, avec la sagacité qui est une de ses moindres qualités, lui rend sa véritable signification, et l'interprète admirablement.

(2) Prodicus vécut vers l'an 430 ; il reçut de grands honneurs à Athènes, ce qui doit peu nous étonner, mais aussi à Thèbes et surtout à Sparte, d'où il eût été renvoyé honteusement à l'époque prospère que la sévérité des lois de Lycurgue avait produite ; il avait un débit éloquent et une voix désagréable ; il récitait de ville en ville ses déclamations, et particulièrement son allégorie d'Hercule.



d'Hercule, sollicité tour à tour par le vice et la vertu, à l'entrée de sa carrière (1).

« Hercule sorti depuis peu de l'enfance entrait dans cet âge où les » jeunes gens, devenus leurs maîtres, annoncent ce qu'ils doivent être un » jour. Retiré dans une tranquille solitude où il se reposait, incertain de » la route qu'il prendrait, il méditait profondément lorsque deux femmes » d'une taille surhumaine se montrent tout d'un coup à ses yeux; l'une » avait un air décent et modeste, une propreté de bon goût, de la pudeur » dans le regard, la tête inclinée, sans ornements étrangers, car elle por- » tait une robe blanche d'une grande simplicité..... l'autre, délicate et bril- » lante d'embonpoint, avait pris soin de se farder pour paraître plus blanche » et plus vermeille; elle avait une robe éclatante de pierreries; jetant sur » elle-même un regard satisfait et observant si on ne l'examinait pas; elle » tâchait d'ajouter à sa taille par un maintien affecté; ses yeux s'ouvraient » avec effronterie et se tournaient de tout côté..... La première ne pré- » cipite point sa marche; mais la deuxième, voulant la prévenir, hâte ses » pas et court vers Hercule pour lui parler avant sa compagne..... »

A ces traits on reconnaît la vertu et la volupté, toutes deux montrent au jeune héros les avantages qui l'attendent en suivant la carrière qu'elles lui conseillent : l'une fait voir une route facile et riante, des plaisirs sans peine et sans fatigue; l'autre un sentier rude, difficile et pénible, que l'on ne peut gravir sans travail et sans obstacle, mais qui conduit à une félicité suprême et glorieuse dans une région sereine que ne troublent ni les regrets ni les remords.

Cette sublime leçon de morale que Prodicus, au rapport de Xénophon, revêtait des formes les plus élégantes, est de nature à donner du sophiste une idée moins défavorable que celle qui nous a été transmise par les historiens; nous croyons en effet que le maître d'Euripide, d'Isocrate, de Théramène et de Socrate lui-même a été calomnié; nous persistons à le penser jusqu'à preuve authentique du contraire.

L'Ecole des sophistes se perpétua en Grèce, envahit Rome où elle trouva une fortune aussi brillante; elle a traversé les siècles, elle a toujours subsisté, elle vit au milieu de nous aussi florissante qu'à Athènes, tandis que la plupart des autres écoles se sont éteintes, moins robustes et moins vivaces..... Comme autrefois, les sophistes forment aujourd'hui deux catégories : la première comprend ceux qui croient plus ou moins à leur

(1) Voyez les mémoires de Socrate dans Xénophon; et chez divers, Platon, Cicéron, Sextus Empiricus (avec quelques variantes). Nous avons suivi de préférence le texte du premier, plus pur et plus authentique.

science, et, comme les menteurs d'habitude, ne savent plus distinguer la vérité de l'erreur; familiarisés avec le poison, ils n'en connaissent plus le danger : on les excuse, on les plaint en les combattant; la deuxième est composée des purs sophistes qui, n'admettant aucune espèce de vérité, ne croient pas ce qu'ils enseignent et s'efforcent de le faire passer pour vrai, à l'aide d'un langage pompeux et d'une dialectique captieuse : ceux-ci on ne saurait les excuser ni les plaindre, et s'il n'y avait pas plus de danger à les laisser parler qu'à les combattre, il faudrait se borner à les mépriser et à les fuir. Pour avoir sur eux l'avantage que la vérité seule n'obtient pas toujours, conservons bien, sans l'altérer par des ornements de mauvais goût, la noble et belle simplicité de notre langue illustrée par tant de chefs-d'œuvre; adoptée d'un commun accord par les nations européennes, n'est-elle pas destinée à devenir dans peu la langue vraiment universelle du monde civilisé? (*Suite à un second article.*)

VALAT, *membre de la* 3e *classe.*

LE SIÉGE DE LUZARCHES.

(Episode local en 1103.)

Philippe Ier venait d'associer Louis, son fils, à la royauté. En conservant le titre de Roi il lui remit tous les pouvoirs et l'on pourrait dire toutes les charges de la Couronne, afin de se livrer sans partage aux plaisirs de la table et à son amour pour Bertrade. « Peu de chose par lui-même, a dit « Chateaubriant, il était de ces hommes qui vivent afin que tout s'arrange autour d'eux (1). » On sait combien cet amour adultère fut funeste à la France. Philippe, qui refusait obstinément de se séparer de Bertrade, avait vu son excommunication confirmée solennellement par Urbain dans le Concile de Clermont et réaggravée dans plusieurs Conciles tenus par des évêques de France. On ne lui épargnait aucune humiliation; il était comme isolé au milieu de sa cour où il n'osait paraître la couronne sur la tête; à peine ses domestiques remplissaient-ils, à son égard, les services les plus indispensables. Le son des cloches et le chant des prêtres étaient suspendus dans les endroits où il se trouvait, bien que par une indulgence pontificale (contre laquelle plusieurs prélats s'indignaient) il fût permis de réciter les offices à voix basse, dans sa chapelle, pour sa dévotion particulière; aussi lorsqu'il sortait d'une ville et qu'il entendait aussitôt tous les prêtres en-

(1) Chateaubriant, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*



tonner les antiennes et toutes les cloches mises en branle, il disait en riant à Bertrade : « Entends-tu, ma belle, comme ces gens nous chassent (1) ? »

On se fait difficilement aujourd'hui l'idée juste du pouvoir royal d'alors, qui n'était en réalité qu'un nom. Les successeurs de Hugues-Capet, seigneurs féodaux dans leurs domaines, avaient tout au plus une ombre d'autorité chez les grands vassaux qui ne voyaient dans le roi que le duc de France, l'un des leurs, parvenu au trône si ce n'est par leur choix, du moins par leur tolérance. On sait que Hugues-Capet, qui fut le protecteur et le tuteur du dernier roi carlovingien (le jeune Louis V), prit, après la mort de ce dernier, le titre de Roi, même avant que l'assemblée de Noyon, composée de barons de son parti, l'eût acclamé, et que l'archevêque de Reims l'eut sacré avec l'huile de la sainte Ampoule. Il était agréable aux féodaux comme adversaire de l'influence allemande, et cher aux prêtres comme descendant des protecteurs d'églises et d'abbayes, — et auquel les moines, ces historiens du temps, avaient donné le nom de Machabée. Les seigneurs songeaient bien moins à mettre un de leurs égaux au-dessus d'eux, qu'à s'égaler à la royauté ; de là, cette fière réponse si souvent citée d'Adalbert qui, lorsque Hugues lui demandait : « Qui t'a fait comte ? » repliqua hardiment : « Qui t'a fait roi ? » réponse qui résume d'un seul mot le caractère incertain, équivoque et même contesté de la royauté féodale à cette époque, et indique l'indépendance et l'égalité des grands vassaux.

Si l'on veut se faire une idée exacte du labeur incessant des premiers règnes de la race capétienne, de Hugues, de Robert, de Henri, de Philippe, de Louis,...... il faut se rendre compte parfaitement de la position qui leur était faite, et les suivre dans leur besogne de justiciers. — En ces temps féodaux la justice c'est la guerre : chacun vide sa querelle par l'épée. Comme le droit de paix et de guerre est attaché au droit seigneurial, ces nombreux souverains qui couvrent le sol de leurs tours crénelées, entrent en campagne, à chaque instant, pour défendre un droit, soutenir un intérêt, défendre une passion,...... où il y aurait aujourd'hui procès, il y avait combat : le pouvoir judiciaire n'existait pas. De nos jours les juristes ont conservé les formes du moyen âge ; ce qui est aujourd'hui un symbole était alors une réalité : l'exploit de l'huissier, c'était le cartel ; le plaidoyer, c'était le combat ; l'arrêt, c'était la victoire. Pour les premiers Capétiens, combattre c'est juger. Si aucune loi précise ne définissait leur autorité, la tradition existait, le prestige attaché au nom, les droits associés en d'autres temps et dans d'autres lieux au titre, faisaient que le populaire

(1) Chronique de Hugues de Flavigny.

et aussi les petits seigneurs opprimés, invoquaient la protection du roi, et l'invitaient à faire revivre le pouvoir et ses prérogatives endormies ou tombées en désuétude. Ainsi il était dans la nature de la royauté d'accroître sa puissance uniquement, a dit Sismondi (1) parce que ce pouvoir « demeure » solitaire et survit aux révolutions. » Un roi féodal n'eut qu'à vouloir (vouloir c'est pouvoir a dit une voix auguste) pour voir, même au XIIe siècle, élever son autorité au-dessus de celle des seigneurs féodaux : ce roi fut Louis VI, que déjà ses vassaux désignaient sous le nom de Louis l'Eveillé par opposition à l'indolence de son père, duquel cependant il tenait son goût pour la table, car ce fut au défaut de la gloutonnerie qu'il dut son embonpoint et son surnom de Louis le Gros sous lequel il est connu dans l'histoire.

Nous n'avons point la prétention de refaire ici l'histoire à l'occasion du fait isolé dont nous allons nous occuper ; néanmoins, pour son appréciation, il nous faut constater le caractère vrai de l'époque. Aussi pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur l'état des choses d'alors ; c'est ce que nous allons faire en peu de mots.

Le domaine royal ne comprenait que l'Ile de France et une partie de l'Orléanais, ce qui répond aux cinq départements modernes, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Loiret (2). Mais ce petit pays, mesurant 120 kilomètres du levant au couchant et 160 kilomètres du nord au midi, était loin d'être entièrement soumis à l'autorité royale. Son pouvoir ne s'étendait réellement que sur les cinq villes de Paris, Etampes, Melun, Compiègne et Orléans. Partout et sur le chemin même de ces villes se trouvaient des châteaux fortifiés dont chacun était la résidence d'un seigneur ayant à ses ordres une poignée d'hommes d'armes qui lui étaient inféodés. Cette multitude de seigneuries indépendantes les unes des autres, quoique soumises à la foi et hommage, se livraient à des passions opposées et changeaient sans cesse d'aspect, en raison même de leur excès de vie. Il n'y a guère de suzerain ayant une tour crénelée, qui ne s'en servît pour résister

(1) Sismondi, *Histoire des Français.*

(2) Voici la composition de la France d'alors : le domaine royal contenait 5 départements ; au Nord se trouvait le comté de Flandre, composé de 4 départements, aussi étendu mais plus riche que le domaine ; à l'Est et au Midi, la maison de Champagne, divisée en deux branches, s'étendant sur 6 départements ; à l'Ouest, le duché de Normandie, possédant 5 départements ; puis la Bourgogne, occupant 3 départements, la Bretagne 5, l'Anjou presque 3. Quant aux pays s'étendant de la Loire aux Pyrénées, comprenant 33 départements, ils sont aussi étrangers au roi de France que les royaumes de Lorraine, Bourgogne et Provence, qui relevaient de l'empereur, et occupaient les 22 autres départements.

à la justice royale : ce sont journellement des barons indépendants, enclavés dans le domaine du roi, qu'il faut sans cesse combattre : c'est toute une iliade, ou plutôt une suite d'iliades de guerres sans cesse renaissantes, dans lesquelles des myriades de bicoques (que l'imperfection et le manque des engins de guerre, rendent formidables) remplacent la Troie de l'antiquité : certain siége dura trois ans. Que de peines, que de sacrifices, que d'efforts,.... pour réduire le sire du Puiset, qui, de son château crénelé, s'élançait dans les plaines entre Paris, Chartres et Orléans, où il portait partout la terreur !... Philippe avait échoué dans un siége ; pour que Louis puisse réussir, il ne lui fallut pas moins que l'énergie et la sagesse de Suger, formant une coalition de tous ceux qui avaient à se plaindre du pillard. Toute la campagne était accourue ; la chronique n'estime pas à moins de cent mille hommes le nombre des présents au siége de Toury ; c'était une levée en masse : hommes, femmes, enfants, vieillards,... tout était là ; on venait enfermer le renard dans son terrier ; peu s'en fallut cependant que le renard n'échappât. On sait comment finit le siége....

Il est impossible de suivre ou plutôt d'atteindre l'histoire de ces seigneuries, histoire qui n'a jamais été décrite et qui, le serait-elle d'ailleurs, ne pourrait devenir intéressante et instructive qu'en descendant à des détails infimes et fastidieux, car il faudrait s'associer au caractère, à la politique et aux intérêts de ces petits Etats.— C'est à cause de cette confusion et en même temps de cette obscurité que tous les historiens, négligeant la plus grande partie de la nation française, se sont bornés à narrer les faits du domaine royal, ou plutôt de la Cour ; ce qui a fait dire avec raison par Châteaubriant que : « au lieu des annales de France, vous ne lisez réelle-
» ment que celles du duché de France, et pour ainsi dire des voisins du
» roi, » en ajoutant : « C'est toujours une centaine d'hommes de la banlieue
» de Paris, qui tantôt chevaliers, tantôt valets décorés. deviennent les per-
» sonnages de la nation : héros — domestiques dont la gloire avait le vol
» du chapon autour des antichambres de leurs seigneurs. Si l'on veut
» connaître enfin notre ancienne patrie, il faut recomposer le tableau gé-
» néral avec les tableaux particuliers des provinces. »....... etc.....

Loin de moi la pensée de faire de l'histoire ; ma visée sera plus modeste, beaucoup mieux proportionnée à mes faibles moyens. Je ne suivrai donc pas ces seigneurs qui embusqués dans leurs terribles donjons font de là des razzias dans la campagne. A d'autres de décrire ces scènes dramatiques où on les voit s'élancer de leurs repaires pour surprendre ceux qui pas-

(1) Chateaubriant, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

saient à leur portée, les dépouiller, les entraîner même dans leurs cachots où ils épuisaient sur eux tout l'art des bourreaux pour leur arracher des rançons par la torture; ce qui a fait dire aux chroniques qu'il n'y avait aucune partie de la France où le pillage des voyageurs : marchands, courtisans, bénéficiers.... etc.... fut plus actif; Philippe même y participa. Tout le monde connaît l'épître de Grégoire VII (le fameux Hildebrand) dans laquelle on remarque ce passage virulent : « Il a souillé toute sa jeu-» nesse par les crimes et les infamies : aussi faible que misérable, il porte » inutilement les rênes du royaume,.... il excite par l'exemple de ses goûts » et de ses actions, à tout ce qu'il n'est pas permis de faire ni même de » dire. Il ne lui suffit pas d'avoir mérité la colère de Dieu par le pillage des » églises, par des adultères, par des rapines détestables, par des parjures » et par des fraudes de tous genres;... il vient, à la manière d'un brigand, » d'enlever des sommes énormes à des marchands qui, de toutes les par-» ties de la terre, se rendaient à je ne sais quelle foire en France. Dans les » fables mêmes, on n'avait raconté rien de semblable d'un roi..... » etc.... (1) » Et à cet égard le pontife avait bien qualité pour ressentir et exprimer une profonde indignation, car il s'agissait de rapines exercées contre des négociants d'Italie. Aussi était-ce devant les murmures qui faisaient craindre des troubles, et devant les mépris qui se manifestaient quelquefois ouvertement, que Philippe s'était déterminé à partager le trône avec son fils, et à le faire sacrer quoiqu'il n'eût pas encore vingt ans.

Louis était le premier des Capétiens qui avait reçu une éducation chevaleresque; nul ne savait mieux dompter un cheval, manier la lance, manœuvrer l'épée, supporter la fatigue et braver les dangers du combat. Il n'était doué d'aucun talent distingué; aucune étude n'avait développé son intelligence; mais il avait bon cœur, il était brave, actif, loyal, il regardait comme une injure personnelle les violences que les seigneurs exerçaient; il gagnait des partisans par sa franchise, son amour de la justice et sa ferme détermination de protéger les opprimés. A chaque instant on l'invoque; c'est un terrible métier que celui de roi à ce moment : c'est une sorte de magistrature errante, obligée de redresser les torts, de venir en aide aux faibles. Alors les communications devenaient actives, — beaucoup de personnes se rendaient à la cour du roi pour solliciter des faveurs, acheter des grâces, obtenir des bénéfices.... ; le commerce prenait de l'importance et les marchands se portaient là où il y avait réunion. Louis sentait qu'il devait sa protection à tous ceux qui l'imploraient et qu'il était intéressé

(1) Charles du Rozoir, *Biographie de Philippe Ier, roi de France.*

à préserver l'industrie, car le roi féodal n'avait que les revenus de son domaine et quelques offrandes de ses vassaux ; il ne levait pas d'impôt, mais il prévoyait les ressources que lui menageait l'avenir. La lutte dans laquelle il consume presque toute sa vie, n'avait pas d'autres motifs. Chacun des châtelains égalait le roi en force militaire, il était tenu en échec par la tour de Montlhéry d'un côté, par la forteresse de Châteaufort d'un autre côté : Corbeil ne lui permettait pas de remonter le cours de la Seine,.. aussi les forteresses semblables à des guérites de granit échelonnées à une certaine distance autour de Paris, sont des sentinelles chargées de garder à vue le roi, comme un prisonnier, et quand il veut sortir, il faut qu'il soit accompagné d'une armée. Louis se gardait bien d'éveiller les susceptibilités et de provoquer une ligue en faisant valoir les prérogatives royales; il se présentait seulement comme le défenseur du droit, soit pour venger des exactions, soit pour détruire une usurpation. Même souvent il attendait que sur les plaintes portées contre les coupables, les autres vassaux du duché de France, leurs pairs, les eussent condamnés ; alors il se chargeait de mettre le jugement à exécution. C'est ainsi que les succès qu'ils obtenaient tournaient au profit de l'autorité royale : tous les opprimés commençant à voir en elle un refuge et une protection assurée. C'est ainsi qu'il fit le siége de Luzarches, épisode que je vais retracer d'après la chronique locale, transmise et recopiée de génération en génération et dont le dernier texte, modifié quant au langage, se trouve relaté aux antiquités du lieu à la suite du recueil des fondations de l'Eglise St.-Damiens dudit Luzarches, écrit en 1748 et 1749 (1), épisode rapporté laconiquement en ces termes par Mézerai. « Il (Louis) humilia aussi Mathieu, comte de Beaumont-sur-» Oise, gendre de Hugues comte de Clermont en Beauvoisis, lequel ayant » eu en dot la moitié de la terre de Luzarches, s'était emparé du tout, et » avait despouillé son bon-homme de beau-père (2). »

Luzarches après avoir été un camp retranché des Romains, avoir fait partie du domaine royal sous les rois franks (où les rois Thierry III en 680, et Clovis II en 692, avaient tenu des *placita*), était passé dans la maison de Clermont en Beauvoisis lors de l'érection de ce comté en 1054, en faveur de Renaud, parent du roi, lequel eut pour successeur son fils Hugues I[er], marié à Marguerite de Rouci, fille de Hilduin IV, comte de Montdidier.

(1) *Recueil des fondations*, rentes, héritages et domaines de la fabrique Saint-Damiens de Luzarches, avec plusieurs antiquités du lieu, fait en 1748 et 1749, du temps de M. Charles Boulet, curé, et par le travail de M. Claude Liottez, marguillier en charge. 2 volumes in-folio, reliés.

(2) Mézerai, *Histoire de France*.

Hugues ne put résister à l'élan qui entraînait les chrétiens vers la terre sainte, il se croisa après avoir toutefois marié sa fille Emma à Mathieu I, comte de Beaumont-sur-Oise, en lui donnant pour dot la moitié de la seigneurie de Luzarches, en 1096. Lors de son retour, Mathieu s'était emparé du tout, et le comte de Clermont fut obligé de recourir aux armes pour rentrer en possession de ses droits. Ayant été battu après un combat, il s'adressa au roi de France pour obtenir justice. C'est à ce moment que commence notre récit, auquel je vais conserver ses expressions et son orthographe en le copiant littéralement :

Destruction du dit lieu de Luzarches arrivé en 1103. —

Du règne du très chrestien Philippe premier du nom, roy de France.

« Le sujet de la destruction de Luzarches fut que le comte de Beaumont épousa la fille de M. le comte de Clermont moyennant un mariage fort dotté (c'est la moitié de la seigneurie du dit Luzarches).

« Le comte de Clermont fut en guerre avec Godefroy de Bouillon, duc de Loraine, conquérir Jérusalem et la terre sainte dont le dit duc en fut roy un an et mourut. M. de Clermont étant de retour de son voyage d'outre-mer, il supplia le comte de Beaumont, son gendre, de lui tenir compte et rendre sa part de sa seigneurie suivant les accords et articles d'iceluy mariage. Le comte de Beaumont lui promis faire dans peu, dont le dit comte de Clermont se retourna content, mais la joye ne dura pas longtems. Quand il eut passé quelques tems et quil vit que le comte de Beaumont n'envoyoit pas, il se fascha et s'atrista grandement contre M. le comte de Beaumont son gendre, et le fit suplier par ses plus proches parens et amis par plusieurs et diverses fois, promettoit toujours et ne tenoit rien ; voyant que le comte de Beaumont n'exécutoit sa promesse et quil se mocquoit de lui, il prit conseil des parens et amis, ils luy conseillèrent de luy faire la guerre, de semparer de son chastel de Luzarches et de la ville, par même moyen il fit une armée composée de mil à douze cens hommes, tant de cheval que de pied, et vint mettre le siége devant le château de Luzarches qui est scitué sur la croupe de la montagne et sur un rocher haut et élevé qui commande a toutte la ville, mais il n'y fut pas plustot campé, que le dit comte de Beaumont fit sortir ses gens en campagne, n'y voulut paroistre a cause qu'il avoit tort ; la meslée fut grande, et mourut en la dite bataille, qui se fit dans la plaine du dit chasteau, cinq à six cens hommes des gens de M. le comte de Clermont, et beaucoup qui furent pris prisonniers, le reste mis en fuite. Le dit seigneur comte de Clermont avec quelque peu de sa noblesse, se sauvèrent au plus vite, craignant l'accident de perdre le

reste de ses gens, et ne saresta quil ne fut a Clermont, bien étonné et bien fasché, davoir perdu sy misérablement de braves soldats et beaucoup de noblesse de ses amis; pour M. le comte de Beaumont ne perdit que cent ou six vingt hommes. Quant les prisonniers furent presenté au dit seigneur comte de Beaumont, il les reçu humainement, ceux qui étoient blessez il les fit bien penser et traiter jusqua parfaite guerison, et les renvoya au dit comte de Clermont, donna des chevaux a ceux qui avoient perdu les leurs a la bataille, et de largent pour les conduires, fit enterrer tout les morts au parvis de l'eglise paroissialle. Madame la comtesse de Clermont, voyant son mary deconforté et fasché davoir perdu ses gens de bataille, le consola et linvita davoir patience, quil pouroit bien recouvrir ce quil avoit perdu et le pria daller trouver le roy de France qui étoit parent et cousin au dit comte et de sa femme, le prier de suplier de luy donner secours contre son gendre le comte de Beaumont. Le roy qui étoit parent des deux côtées eu de la peine a luy accorder sa requeste, et sur ce quil auroit avis de son conseil furent assez longtems sans rien faire pensant adoucir M. le comte de Beaumont. Néanmoins il nen fit rien, ne croit pas que le roy lui deu bailler son armée qui etoit composé de vingt milles hommes qui etoit sur la marche de Normandie sous M. le Daufin, Louis le Gros, conduit par le comte d'Anger qui netoit bon amy dudit seigneur comte de Beaumont. Le roy fit assembler son conseil composé de comte et barons, de son chancellier et conseillés d'Etat, fut conclud voyant quon avoit tant prié M. le comte de Beaumont par tant de braves seigneurs leurs parents quil navoit voulu rien faire a leur prieres, accorda au dit comte de Clermont sa demande avec grande peine parcequil voyoit le malheur facheux qui devoit arriver aux pauvres habitans de Luzarches, que le comte d'Anger son ennemi feroit du pis quil pouroit, le roy commanda quon ne fit aucuns deplaisirs aux habitans de Luzarches. Larmée se mit en campagne et marche vers Luzarches. M. le comte de Beaumont voyant larmée sacheminer vers Luzarches et son chasteau, fut bien étonné, car il ne croyoit pas que le roy luy deu bailler son armée, qui plut est conduite par son plus grand ennemy, il sorti de la ville et du chasteau laissant la conduite de ses gens de guerre a un seigneur de ses parens nommé Galleran de St.-Omer, brave cavalier et de bonne conduite pendant que M. le comte de Beaumont luy amena du secours quil esperoit du duc de Normandie son parent et amy. Mais ledit duc de Normandie etoit en guerre avec les Englois qui mettoient pieds dans son pays. Ledit comte d'Anger avec son armée achemina et envoya des coureurs devant avec cinq cens..... (1) Le dit

(1) Un mot manque ici, c'est sans doute celui de *dances* ou de *hommes d'armes*.

seigneur de St.-Omer reçu et repoussa lavant-garde et se battit fort et ferme jusqua ce que le gros de larmée fut arrivé et le dit seigneur de St.-Omer fut contraint de se retirer après avoir vaillament combattu, se retira en retraite jusqua ce quil eut mis ses gens de guerre dans le chasteau et perdit beaucoup de ses gens mort et beaucoup de blessée. Le gros de larmée etant arivée devant le dit chasteau le fit investir et la ville aussi, dautant que le dit seigneur comte de Beaumont et seigneur du dit Luzarches etoit aimé de tous ses bourgeois de Luzarches ils tinrent bon et ne se vouloit rendre aux aproches, ce qui causa leur ruine, car le comte d'Anger vouloit se loger dans la ville. Neantmoins ils tinrent bon quatre jours et touttes promesses quon leur fit de ne leur pas faire de deplaisir cela ne servit de rien, par cependant quon capituloit pour la ville qui ne se vouloit rendre ils entrerent de force du coté vers les viviers par les jardinages et se logerent a discretion. Le chasteau tenoit toujours ferme et faisoit plusieurs sorties et surprises à lennemy qui battoit le dit chasteau fort et ferme avec des machines et pierrieres a jeter pierres. Après avoir rompus les ramparts et murailles, le comte d'Anger voyant qu'il etoit neces saire de donner lassaut au chasteau, assembla son conseil de guerre pour cet effet, il fut concluḍ que le lendemain dix heures du soir on monteroit a lassaut, pour ce on prepara deux cens echelles pour monter deux soldats de front, et comme tout l'armée se preparoit pour monter lassaut, le seigneur de St.-Omer fut averty par un espion que lassaut se donneroit le lendemain, il parla a ses gens et leur declara puisquils navoient point de secours il ne faloit attendre le di assaut, dautant quils ne pouvoient le soutenir et qu'ils netoient pas assez forts, mais que sy ils le vouloient croire ils ne tiendroient pas, qu'au mesme tems que lennemy viendroit donner lassaut ils sortiroient par la fausse porte qui etoit a couvert au coin d'une tournelle carrée et sortiroient sans faire bruit, ce qui fut fait et il fut donné sur larrière garde et ils en defirent beaucoup, ils se retirerent du coté des bois ceux qui étoient sortis tout a cheval. Les gens de pieds qui étoient demeurées dans le chasteau se deffendirent assez longtems, mais il fallut cedder a la force, les assiegeans entrerent, cherchant le dit seigneur de St.-Omer, autres capitaines et cavaliers qui leurs avoient faits mourir beaucoup de soldats, ne les trouvant point ils se mirent a pillers et a battre de rage, ils mirent le feu par tout le chasteau, brulerent et mirent le feu aux églises dont les charpentes furent bruslée tant haut que bas, et le chasteau tant demoly et abattu jusqu'aux fondements et mettoient a sang toutes les personnes quils rencontroient, les pauvres bourgeois et habitans furent bien punis et affligé sans lavoir mérité. Dieu veuille avoir

les ames de tout ceux qui sont mort en la bataille et durant le dit siege. »

L'épisode que nous venons de narrer sort du commun des faits de cette époque ; ce n'est point ici un pillard à châtier ou un rebelle à asservir, contre lequel se forme une coalition de ceux qui ont à se plaindre, où chacun vient concourir plutôt à une exécution qu'à une bataille, où chaque combattant solde à coups d'épée tout un arriéré de haines et de rancunes ; non, c'est l'exécution d'un arrêt. Hugues de Clermont avait pour lui cette législation féodale que chacun reconnaissait et que chacun invoquait, comme limitant les droits et fondant les devoirs. Louis le protégeant contre l'usurpation de son gendre, avait pour lui l'assentiment des autres seigneurs qu'il a consultés ; et malgré la crainte qu'il a de voir des habitants souffrir des maux de la guerre, il s'empresse d'exécuter la décision du conseil. La guerre, nous l'avons déjà dit, est la manière de juger de ces temps, et qui a lu cet épisode en sera convaincu. Juger, c'est frapper ; il n'y a pas d'autre voie pour arriver à la fin d'une affaire. L'administration est une bataille, et la justice, au lieu de porter la balance, est obligée de porter l'épée, et de chevaucher en traînant à sa suite une armée et des machines de guerre ; aussi a-t-on dit de Louis le Gros : « Il vécut à cheval et ne se coucha que pour mourir. » La justice étant le premier besoin d'un peuple, le pouvoir n'est utile qu'autant qu'il peut la donner, et voyant le roi devenir ainsi le grand justicier, on reconnut que toute la justice vient du roi ; ainsi s'établit le principe de prendre le roi pour suzerain, sans perdre son seigneur immédiat : ainsi fut l'origine des bailliages, prévôtés, sénéchaussées... système de juridiction maintenu et consolidé par saint Louis, Philippe le Bel, Louis XII et autres, n'envahissant rien sur les seigneuries qui conservaient leurs justices, sanctionnant ce qu'elles ont de salutaire en elles, leur donnant plutôt un motif d'adhésion que de révolte, mais créant au peuple un recours et une garantie d'une plus puissante et plus impartiale protection.

Je m'arrête ; ce n'est pas l'histoire du temps que je veux décrire ; ma visée est plus modeste, ai-je dit ; je désire seulement appeler un moment d'attention sur un fait local, isolé, qui porte néanmoins avec lui son enseignement, heureux si j'ai pu réussir. Sa narration a conservé un caractère naïf, quoique altéré par les copies dont elle a été l'objet depuis sept siècles, et on a pu remarquer que des copistes se sont servis de mots et d'expressions appartenant à des époques postérieures, tels que Dauphin, qualification donnée aux fils aînés des rois après 1349 ; cependant elle conserve un cachet d'authenticité qui la rend précieuse à tous égards.

Je termine en disant que la destruction ne fut pas si complète que le

château ne fût bientôt remis en état de défense, car Louis y mit une forte garnison et le rendit en cet état à Hugues. Mathieu de Beaumont rentra en grâce; on le voit chambrier de France en 1139, sous Louis VII. Hugues laissa la moitié de la seigneurie à son fils Renaud, qui bâtit un second château fort... etc... (1). — L'église paroissiale existe encore ainsi que le donjon, qui, quoique mutilé par le temps, présente encore sa masse imposante. On sait que, même après les plus grandes animosités, même après le siége et le sac d'un château, on respectait toujours ce type de la domination. C'était là que le seigneur recevait « la foy et hommage, » et qu'il gardait ses titres. De la Tour du Louvre détruite sous les derniers des Valois, relevaient les grands vassaux de la Couronne.

HAHN, *membre correspondant de la 1re classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen et l'Institut historique de France sont toujours réciproquement fidèles aux devoirs d'une cordiale civilité. Celle-là nous a envoyé le volume de ses actes de l'année 1857-1858; et l'Institut historique se plaît à en rendre compte.

La séance publique de 1858 se distingue par un discours de M. Mereaux, récipiendaire, sur l'importance de la musique. On y considère ce que pouvait être la musique des anciens. Dans le moyen âge, où il n'y avait de musique solennelle que dans l'Eglise, on en était venu à mettre les paroles sacrées sur des airs populaires; il fallut des décrets pontificaux pour supprimer cet abus. De là, nécessité de trouver un mode ecclésiastique, et plus tard, quand le goût des vers, réglés par le nombre des syllabes et par la rime, se fut introduit même dans les proses latines de l'Eglise, aussi bien que dans la langue en France, en Italie et ailleurs, la musique se modula sur ces mesures et devint un art savant. Mais l'ancien abus est ressuscité; plus d'une fois la musique profane a envahi le sanctuaire.

La réponse du président, M. Frédéric Deschamps, a montré un esprit

(1) De nouveaux événements ont affligé Luzarches; mais comme ce n'est pas son histoire que je rapporte, je ne dois point m'étendre davantage. Ces faits pourront être l'objet de nouvelles communications : ce sont les pierres apportées pour la construction de l'édifice historique.



imbu des bons préceptes. On y examine la théorie de la musique séparée de paroles et d'action. Toutefois, l'orateur se défend de tout système d'exclusion : la variété qui règne dans la nature nous apprend assez que le beau, le bien, le vrai dans les arts, n'ont pas qu'une forme. Enfin c'est peut-être du célèbre *Palestrina*, réformateur de la musique religieuse, qu'est venue indirectement aux compositeurs l'idée du drame lyrique, forcés qu'ils furent d'épandre leur génie sur une scène où l'art seul serait le maître. — Ces deux discours, élégants et savants, composent 45 pages.

On fait ensuite des rapports sur divers concours, premièrement sur les *moyens de prévenir les accidents dans les manufactures* : c'était la seconde fois que ce sujet avait été proposé ; quatre concurrents se sont présentés, et quoique l'un d'eux, M. Dutuit, filateur de lin, qui l'emporte sur les autres, n'ait atteint qu'en partie le but, l'Académie a cru devoir l'honorer d'une médaille d'or.

Secondement, sur les *moyens prompts et faciles de reconnaître le mélange des huiles d'olives, d'arachide et de sésame*. Un seul mémoire a été produit. Mais les conditions de promptitude et de facilité n'ont pas été remplies, et la question a été retirée, après un rapport savant de M. Peissier.

Enfin sur le concours poétique. Le sujet était renfermé dans un seul genre, le conte. 48 pièces ont été présentées. « — Tout ce qui sentait la rêverie, la divagation, l'excentricité, dit le rapporteur, n'a pu nous arrêter longtemps... »

Une vingtaine d'œuvres sont citées. Deux prix ont été donnés, plus une médaille d'argent ; enfin, deux mentions très-honorables ont été faites. Le *Charlatan et les héritiers*, sujet du premier prix, est traité en 200 vers libres. L'œuvre est insérée au volume ; elle est de M. Paul Vavasseur, de Rouen.

M. Lévy a fait le rapport des travaux de la classe des sciences pendant l'année. Il rappelle trente-trois sujets. Les détailler ici ne serait que copier la table des matières ; aller plus avant serait analyser une analyse et réduire à zéro l'instruction à en tirer. Quelques notes seulement en seront relevées.

M. Morel, médecin, a fait un nouveau mémoire qui a pour sujet l'*amélioration de l'espèce humaine*. Il y traite de la grande question de son unité. Tous les savants ont reconnu en principe que l'unité d'une race peut se constater par la fécondité continue. Mais où ils diffèrent, c'est sur le fait ; plusieurs ayant avancé qu'entre métis, la fécondité ne va pas au delà de trois ou quatre générations ; fait, suivant M. Morel, radicalement

faux. La stérilité vient de causes déprimantes telles que la misère, les vices, les maladies; causes aussi de la mortalité et de la dégradation intellectuelle, physique et morale de certaines peuplades et races. Pour les expliquer, il n'est pas nécessaire de recourir à la théorie des créations multiples de l'homme dans ses rapports avec les diverses zones géographiques.

Dans le rapport d'un mémoire sur les *dialomées du guano*, on fait cette observation sur les animalcules : « Leur fécondité est prodigieuse ; leur petitesse extrême; 200 de ces individus n'occupent que 2 millimètres, 3 centimètres cubes de sable des Antilles en contiennent 3,840,000 ; tout Paris en est bâti. Les animaux gigantesques ont disparu ; les dialomées ont survécu à toutes les révolutions du globe. »

Le rapport de M. Decaze sur le 9e volume de l'institut Smithsonien contient dans sa brièveté deux analyses remarquables entre autres, l'une sur les sacrifices humains chez les Aztèques, peuplade indigène du Mexique ; l'autre sur les traces d'anciens glaciers disparus peut-être dès avant la naissance du genre humain.

M. Bertherand, médecin de l'hospice musulman d'Alger, a écrit un livre intitulé : *Médecine et hygiène des Arabes*. M. Morel en a fait un ample rapport. Les médecins passent aux yeux des Arabes pour des inspirés de Dieu ; ce sont des marabouts. « Les indigènes, en retournant guéris dans leurs tribus, deviendront, dit l'auteur, les anneaux épars de la chaîne sympathique qui doit insensiblement lier les vaincus aux vainqueurs. La population avec laquelle nous avons des rapports, dit encore le docteur Bertherand, peut se partager en trois classes : l'*Arabe* habite le Tel (*tellus*, la plaine) ; le *Kabyle*, les montagnes ; le *Saharaoui*, les oasis (déserts du Sahara). Le premier a l'intelligence fort ordinaire, le second l'applique tout entière aux arts industriels, le Saharaoui possède une grande facilité de conception. Ce qu'ils ont de commun c'est le fatalisme, et puis une dissolution de mœurs dont on se fait difficilement une idée. Leur sobriété n'existe que quand ils n'ont rien à manger. Le général Daumas les appelle goinfres; et notre médecin assure que les indigestions et tout ce qui s'en suit sont leurs incommodités les plus fréquentes. Quant à l'éducation intellectuelle de l'Arabe, elle est nulle. La polygamie, la précocité des unions sensuelles réduisent les femmes à l'état de brutes, d'esclaves, qui font des enfants, mais ne savent pas élever ; aucune ne sait lire ni écrire. « Le peuple arabe, écrit le commandant Richard, est dans un état de dégradation physique et morale qui dépasse toutes nos idées de civilisés... La pudeur... est inconnue à la femme arabe... » Sur ces autorités et d'après son expérience, l'auteur conclut que la médecine française peut jouer un rôle des

plus puissants dans l'œuvre de la civilisation de ce peuple. Et le rapporteur en lui reprochant de n'avoir pas suffisamment développé la thèse des éléments régénérateurs, qui est la sienne, lui sait gré néanmoins d'avoir mis en relief celle-ci, « que les unions entre les différentes races de l'Algérie n'ont pas été une cause de dégénérescence. »

M. Lévy a lu des *considérations sur le nouveau système d'études*. C'est un commentaire approbatif de ce système, qui n'aurait trouvé de mécontents que parmi les chefs d'institution ; du reste les critiques des professeurs de mathématiques ne sont pas les mêmes que celles des humanistes. Pour moi j'ai toujours gémi de ce que les écoles du gouvernement ne fournissaient pas à l'écolier timide, lent à comprendre, méditatif, répugnant à la règle seulement apprise par cœur, et par-dessus tout trop pauvre pour avoir des répétiteurs, la possibilité pour lui de profiter des leçons ; en d'autres termes, de ce qui donnait raison à un certain professeur de rhétorique, mon ami, il y a trente ans, quand il me disait : « J'ai à Louis-le-Grand 120 élèves dans ma classe divisée en deux sections, je ne m'occupe et ne dois m'occuper, dans chacune, que de huit ou dix. Que dirait le proviseur si je ne lui présentais pas, à la fin de l'année, des candidats aux prix ? » — Mais les choses paraissent aujourd'hui bien améliorées ; et surtout le décret qui vient d'être rendu sur les maîtres d'études répétiteurs doit, ce me semble, devenir un remède contre le mal dont je me plaignais.

La partie des sciences se termine dans ce volume par *quelques faits de tératologie végétale*, note de 7 à 8 pages avec planches, qui a pour auteur M. Malbranche, pharmacien et membre résidant. « L'étude des monstruosités, dit l'auteur, est pleine d'enseignements. Elle fait voir l'uniformité du plan de la nature, l'enchaînement et la relation des formes, dérivant d'un type unique dont le développement normal se fait suivant certaines lois... C'est la variété dans l'unité. »

Le rapport sur les travaux de la classe des lettres et des arts a été fait par M. Pottier, secrétaire de cette classe. Vingt-deux objets sont notés et analysés dans ce travail. Je me dispenserai de les parcourir, par la même raison que j'ai donnée, au sujet du rapport des travaux de l'autre classe ; sans compter que j'ai eu l'occasion de parler l'année dernière, comme je parlerai aujourd'hui, des mémoires dont l'Académie a ordonné l'insertion dans ses actes. Et toutefois, ces rapports ne sont pas de simples nomenclatures : le littérateur, le savant, le philosophe se montre souvent dans le rapporteur ; et ce qu'il dit peut nous instruire et nous plaire autant que ce qu'il rapporte.

Ainsi, à l'occasion des recherches sépulcrales de notre illustre corres-

pondant l'abbé Corblet, membre de l'Académie de Rouen, le rapporteur observant un cas où l'on ne voit que des sépultures datant du XIIIe au XVIe siècle, fait cette réflexion que par un effet de cette tendance, qui reporte volontiers notre curiosité vers les époques anciennes, ce que nous connaissons le moins c'est souvent ce qui est le plus rapproché de nous.

Ainsi encore, le rapporteur voulant témoigner de la louable faveur que l'Académie accorde à la poésie, signale le discours d'un récipiendaire récent et la réponse présidentielle, envers l'un et l'autre, « gracieux débat, joute élégante et courtoise où il eût été difficile de décerner le prix. »

Les mémoires insérés dans notre volume sont, pour la classe des sciences, un tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, avec des notes historiques remontant à 1778, par M. Balin ; — le rapport de M. De Caze, dont nous avons déjà parlé, sur les actes de l'institut Smithsonien; celui de M. Morel sur le livre de M. Bertherand; les considérations de M. Lévy sur les études, et la note de tératologie de M. Malbranche.

Pour la classe des lettres, un mémoire sur *Swedenborg*, par M. le docteur Morel ; l'extrait d'un *compte de l'infirmerie de Fécamp*, par M. de Beaurepaire ; *lettres de Baptiste Godefroi*, graveur, avec notice de M. Leverque ; un rapport sur les *œuvres musicales de M. Manry*, par M. Bachelet. Un autre de M. Pottier sur la proposition d'élever un *monument à Jeanne Darc*, à la place du monument actuel, et deux pièces de *poésie légère de M. Mouton*, celui qui fit son discours de réception en vers.

Swedenborg, comme on sait, fut un fameux illuminé, qui a fait secte en plusieurs contrées et dont on cherche en ce moment à fonder une Eglise en France. Il naquit à Stockholm le 29 janvier 1689 et mourut à Londres le 19 mars 1772. C'était un mathématicien ; il fit de bons ouvrages scientifiques, et même dans sa jeunesse, un poëme latin. Mais à 56 ans il se trouva illuminé ; il avait vu le paradis et l'enfer comme je vous vois; leurs palais, leurs bois, leurs fleuves, les bons et les mauvais anges ; vu de ses yeux, vous dis-je, entendu de ses oreilles et reçu les ordres divins pour instruire les hommes sur ce qui regarde la nouvelle Eglise, dont *Jean* a parlé dans l'Apocalypse, sous le nom de *nouvelle Jérusalem*. « Il a assisté dans les cieux à une conférence tenue dans le temple de la Sagesse, vu Pythagore, Socrate, Luther, Calvin, Xénophon, Sixte-Quint, Louis XIV, Wolf... » — « Transporté aux cieux, il a vu dans un bosquet, dans un temple, dans un palais, de telle forme, tel événement, telle fête, telle action. » Il a fait plus de 36 volumes sur ces rêveries, parmi lesquelles les plus saines maximes de la charité sont entremêlées, mais par forme de pures assertions, alors qu'on aurait dû en espérer une

démonstration de la part d'un mathématicien : « Croyez et faites le bien ; faites le bien et vous croirez. La volonté rectifiée éclaire l'entendement. La charité mène à la foi. L'amour inspire la sagesse ; le bon produit le vrai. » Ces paroles n'ont aucune force ni sur mon intelligence, ni sur mon cœur ; je sais cela dès longtemps et d'ailleurs, et je veux m'y conformer ou je ne veux pas, mais ce n'est pas de l'autorité du nouveau prophète.

Le grand argument de Swedenborg et de ses sectateurs, c'est que le monde, l'homme est une image : *figura mundi ;* donc il y en a un type, et ce type est hors du monde créé, du monde périssable. Donc dans ce monde surnaturel il y a des êtres animés et inanimés, semblables à ceux du monde physique, mais seulement parfaits. — Mais un bon logicien saura bien discerner le sophisme. — « En réalité, l'homme se croit sur la terre ; il n'y est pas : il a toujours des pensées à part soi, des soliloques, des monologues... Ma chair, celle de mes frères sont bien sur la terre, mais nos affections, notre pensée, notre vie ne viennent pas de la terre et n'habitent pas la terre... etc. » — Je m'arrête. M. Morel au surplus rappelle que Jacob Bohen, les dames de la Mothe, Guyon, Bouvignon peuvent être considérés comme les prédécesseurs de Swedenborg, ont conversé avec les anges, ont lu dans les Ecritures ce que jamais personne n'y avait vu et ont reçu de Dieu l'injonction de prêcher la nouvelle loi ; enfin qu'ils ont eu des succès comme notre prophète. — Tous ces illuminés offrent une fécondité intarissable de paroles : « Le cœur humain, disait un évêque de Mayence cité, dit-on, par Luther, est comme une meule de moulin qui tourne sur la pierre jusqu'à ce que le grain soit trituré ; mais lorsque la pierre ne trouve plus rien à broyer, elle tourne toujours jusqu'à ce qu'elle s'use elle-même. Le cœur de l'homme a pareillement besoin d'aliments, et lorsqu'il n'a plus rien à moudre, arrive le diable qui s'attache à nous par des combats de toutes sortes et nous opprime par la mélancolie. Alors le cœur se ronge lui-même par son propre chagrin, et le désespoir devient si grand que l'homme ne trouve plus de consolation que dans la mort. » J'ajouterai pour toucher mon sujet au vif par la comparaison : une idée saisit notre esprit ; elle a du vrai, mais plus de brillant que de lumière, plus de vapeur que de solidité ; il la triture, elle est bientôt usée, mais la vanité n'en convient pas ; elle y apporte, pour la soutenir, mille ingrédients étrangers. De là, l'idée fixe, la manie, folie primitivement volontaire, inexcusable peut-être devant Dieu.

J'ai analysé très-incomplétement, sans doute, ce mémoire de M. le docteur Morel, où il se propose de jeter un *coup d'œil sur le délire religieux*, matière bien délicate sur laquelle le simple physicien me paraît quelque peu

incompétent. Mais l'auteur n'est pas moins philosophe et nullement entiché de son art. « Aussi, dit-il, je n'ai prétendu que faire ressortir l'importance de la question au point de vue philosophique et social. La question de savoir si Swedenborg était un imposteur ou un aliéné n'est, en réalité, qu'une question secondaire. » Il s'en faut au surplus que M. Morel soit le premier qui traite la matière : Ideler, psychologue allemand, travaillant sur la biographie très-étendue de notre héros par Gorrès, a fait un livre *Essai d'une théorie sur le délire religieux*, qui a servi d'élément aux études de M. Morel. Et celui-ci conclut sagement que nous ne parviendrons à comprendre un peu tant d'admirables phénomènes « qu'à la condition de procéder avec calme, maturité et réflexion. »

Le document de M. de Beaurepaire sur l'infirmerie de l'abbaye de Fécamp, date de l'an 1435. Il n'y avait alors à Fécamp pour consulter, qu'une *physicienne*, nom qui, comme on sait, est resté dans la langue anglaise. Pour avoir un médecin, il fallait aller jusqu'à Rouen. Pour les pansements, on prenait le premier barbier ou maréchal venu. En 1524 cependant, on voit le nom de deux médecins et un apothicaire. Quelques années auparavant, le parlement de Rouen avait ordonné que les apothicaires ne pourraient à l'avenir délivrer des drogues que sur ordonnance de médecin.

La notice sur le graveur Godefroi n'a rien de bien important, mais elle contient des détails qui plaisent ; ils sont anciens et pourtant contemporains de ceux qui, comme moi, commençaient à s'appeler jeunes hommes. J'ai connu Guérin (Pierre), j'ai dîné avec lui, il venait de faire sa *Phèdre*. Quel enthousiasme public à ce spectacle, bientôt suivi de l'*Offrande à Esculape*, et puis de la *Clytemnestre* et de l'admirable *Didon !* Godefroi parle de l'ovation qui fut faite au *Marcus Sextus*, mais je n'ai pas vu l'exposition de l'an VIII. L'artiste gémit, dans ses premières lettres, de la nullité du profit qu'auraient dû lui procurer ses œuvres. Enfin, il se mit à faire des caricatures, *le suprême bon ton*, et sa fortune fut faite. On le chargea des vignettes de romans et poésies à la mode ; il travaillait de six heures du matin à la nuit. Il est l'auteur de la gravure des *trois vertus théologales*, terminées seulement par Desnoyers et honorées de son nom. « M. Delaunay, graveur, écrit-il en 1814, s'est donné la mort pour sortir d'embarras ; c'est une bien sotte ressource, je vous promets de ne jamais l'employer pour moi... Je fais des affaires d'or avec les drogues que je vous envoie ; elles n'ont que le mérite de la vérité, ayant été dessinées par moi d'après nature... » Il y a là une suite d'*humour* qui ne laisse pas que d'avoir sa moralité.

Telle est, avec les opuscules que je n'ai fait que nommer, la matière du volume offert en dernier lieu par l'Académie de Rouen à l'Institut historique. Il ne déparera pas la série.

Je me suis, je l'avoue, laissé aller trop longuement à ce parlage, mais il sera aisé au comité du journal d'en retrancher autant qu'on voudra.

P. Masson, *membre de la* 3ᵉ *classe.*

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DU HAINAUT, ANNÉE 1856-1857.

Ce recueil, intéressant à plusieurs titres, comprend des mémoires, discours et analyses d'ouvrages dont nous offrons la liste, en nous arrêtant seulement à ceux dont il nous est permis de donner une idée.

Le volume présente d'abord un discours du président, M. Hip. Rousselle, sur les illustrations militaires de la province ; suivi d'un compte rendu des travaux de la Société pendant l'année précédente et d'un rapport sur les concours ouverts ou les questions proposées..... Nous croyons utile de signaler la suivante au point de vue économique. « Quelle est » l'influence de la charité publique et des institutions de prévoyance sur » le taux des salaires. »

Un article piquant de M. de Puydt, vice-président, sur la *philosophie de l'horticulture*, appelle l'attention des amis des fleurs sur la culture des fleurs sauvages et leur comparaison avec les fleurs perfectionnées : des considérations *philosophiques* (si le mot n'est pas trop ambitieux pour un sujet aussi simple) lui permettent d'expliquer la vérité de deux maximes bien opposées, qu'il cherche à concilier par des applications prudentes et raisonnées.

La première, c'est que le progrès est la loi du monde ; voilà pour les fleurs embellies par l'art.

La deuxième, c'est que le mieux est souvent l'ennemi du bien ; voilà pour les mêmes fleurs que l'art a gâtées au lieu de les perfectionner.

M. Albert Toiliez fait connaître dans une notice géologique et statistique les houillères de trois des arrondissements de la province, Mons, Charleroi et Tournay. M. Wéry publie un rapport sur les travaux du congrès international tenu à Bruxelles en 1856, au sujet de la grande question des subsistances : question traitée avec autant de sagacité que de soin aux trois points de vue agricole, économique et charitable, scientifique et industriel.

MM. Antoine Clesse et Grenier figurent avec honneur dans ce recueil pour des pièces de poésie qui ont de la grâce et de l'harmonie ; du premier, *c'est la chanson du berceau*; du deuxième, *la fable du Buveur et de l'Echo*; M. Martigny réfute en beaux vers une pensée de M. de Lamartine qui lui paraît exprimer un sentiment trop amer de doute et de désespoir *dans l'image du Christ écrasant le mal*. M. Chotin continue son essai sur l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, bourgs et hameaux de la province.

M. Hip. Rousselle poursuit ses recherches bibliographiques depuis 1697 jusqu'en 1785, offrant une liste de 206 ouvrages imprimés à Mons.

Une notice nécrologique de M. A. Lacroix signale les services rendus par l'honorable M. J.-B. Van den Brock, chirurgien militaire dont le mérite reçoit un digne hommage.

Mais le travail à la fois le plus considérable et le plus érudit est celui de M. H. Lehon, ayant pour titre : *Périodicité des grands déluges*.

C'est à la fois un commentaire et une démonstration de la solution du plus grand problème géologique des temps modernes, présenté par M. Adhémar dans son ouvrage *des révolutions de la mer et de la formation des couches supérieures du globe* (Paris, 1843). Ce long mémoire ne saurait être analysé et suppose d'ailleurs une connaissance approfondie de l'œuvre originale qui l'a inspiré. Nous allons essayer d'en exposer seulement le principe et les conclusions. On sait que l'année solaire est partagée inégalement en deux semestres qui répondent à la présence du soleil dans chaque hémisphère ; le semestre boréal a 7 jours ou 168 heures de plus que l'hémisphère austral ; d'où doit résulter une quantité de chaleur en excès pour le premier. Ce fait n'est point contesté. Mais est-il invariable de sa nature ? — Non ; en raison de l'inclinaison de l'orbite terrestre sur l'équateur céleste ; ce qui avec le renflement de la terre à l'équateur conduit à la rétrogradation des *points équinoxiaux*, c'est-à-dire à leur mouvement de l'Est à l'Ouest, en sorte que le soleil dans sa course annuelle (apparente) arrive à l'équinoxe 20' minutes (qui correspondent à un arc de 50") ; c'est 72 ans pour 1° et 25,900 ans pour une révolution entière. Après laquelle les nœuds reprennent la même situation sur l'équateur pendant une nouvelle période de même durée.—Ce fait explique comment le soleil, à l'équinoxe du printemps, n'est plus dans le signe du Bélier, mais bien dans celui des Poissons.

Jusqu'ici nous sommes dans les termes de la science : M. Adhémar et après lui M. Lehon corrigent la durée de la révolution mentionnée de la ligne des apsides et la réduisent à 21,000 ans pour l'époque actuelle avant

le retour des saisons aux mêmes points. En 1248, le premier jour de notre hiver coïncidait avec le passage de la terre au périhélie ; ce qui est vrai. Pendant les 594 années écoulées depuis, le grand axe de l'orbite a décrit un arc de 10° 12' 48" (en 1843) ; donc en 10500 ans l'ordre des saisons sera renversé.

La conséquence est incontestable, sauf toute réserve sur la grandeur du chiffre que nous n'avons pas vérifié, et la chaleur solaire en excès dans l'hémisphère boréal aura passé dans l'hémisphère austral.

La masse de glace formée au pôle nord aura augmenté, atteindra un maximum au bout de 10500 ans, et changeant par son poids le centre de gravité du globe, précipitera les eaux des mers australes sur l'hémisphère boréal, pour y déterminer un grand déluge. — Nous n'avons pas la prétention de combattre les arguments indiqués par M. Lehon en faveur d'une hypothèse plausible d'ailleurs, celle d'une périodicité dans les grands déluges se succédant de 105 siècles en 105 siècles ; nous manquons pour cette critique de l'élément essentiel dont il fait usage, et qu'il emprunte à l'ouvrage de M. Adhémar. Nous ne discuterons pas davantage le mérite des conséquences, même en admettant l'exactitude de la période proposée par eux. On peut douter que l'accumulation des glaces au pôle nord, venant à toucher la croûte solide du globe, élève des montagnes de 20 lieues au-dessus de la mer, et déplace le centre de gravité du globe ; ce qu'il est permis de croire, c'est que l'hypothèse de grands déluges périodiques n'a rien d'invraisemblable ; mais de la simple possibilité à la certitude de la loi, il y a bien loin ; il est possible, il est même probable que les mondes qui nous entourent sont habités : le sont-ils en effet ? rien ne le prouve. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Lehon est remarquable et suppose une érudition peu commune ; en admettant qu'il fût dans l'erreur, nous serions heureux d'être en mesure d'en commettre de pareilles. VALAT, *membre de la* 3e *classe*.

CHRONIQUE.

— Notre honorable collègue, M. le docteur Caffe, rédacteur en chef du *Journal des Connaissances médicales*, et ancien chef de clinique de l'Hôtel-Dieu, par décret de S. M. le roi de Sardaigne, et sur la proposition du ministre de l'instruction publique, a été élevé à la dignité d'officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare.

— On apprendra avec plaisir que notre honorable collègue M. Gallès,

dont les nombreux écrits en faveur des Pyrénées, ont été insérés, depuis 1855 jusqu'à ce jour, dans le journal *l'Intérêt public* de Tarbes, vient de recevoir une médaille d'honneur au nom des seize mairies réunies des villes de Baréges, Luz et Saint-Sauveur.

BULLETIN.

— *L'Isthme de Suez*, journal de l'union des deux mers, par M. de Lesseps, plusieurs numéros.

— *L'Institut*, journal des sciences, par M. d'Arnoult, plusieurs numéros; Paris, 1859.

— *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29ᵉ année, 9ᵉ de la 2ᵉ série; Angers, 1858.

— *Exposé* du Droit civil et ecclésiastique, depuis son origine jusqu'à nos jours, brochure par M. Félix Leruste, avocat à la Cour impériale; Paris, 1859.

— *Société* d'agriculture, sciences et arts de Meaux, — Comice de May, — broch.; Meaux, 1859.

— *Bulletin* de la Société française de photographie, 5ᵉ année, nº 8, août; Paris, 1859.

—*Instituzioni elementari, Institutions élémentaires* de géographie naturelle, topographique, politique, astronomique, physique et morale, exposées d'après une nouvelle méthode, par M. Ferdinand de Luca, 19ᵉ édition, augmentée de toutes les découvertes nouvelles, jusqu'en 1858; Naples, 1859.

— *A-t-on réservé le précieux sang* dans les siècles primitifs et au moyen âge? par M. l'abbé Corblet, brochure, Paris, 1859.

— *Formation* de la nationalité française, 2 vol. par M. Buchez, 1859, Paris. (Bibliothèque utile, résumant ce que chacun doit savoir sur les principales branches des connaissances humaines.)

— *L'abbaye* de Saint-Etienne de Caën, 1066-1790, par M. C. Hippeau, vol. in-4º; donné par M. le comte de Terlecki; — Caen, 1855.

— *Recueil* des publications de la Société havraise, d'études diverses — 1857-58; — Havre, 1859.

— *Bulletin* de la Société de géographie, 4ᵉ série, tome VIII, — août; Paris, 1859.

— *Coup d'œil* sur les travaux de la société Jurassienne d'émulation, pendant 1856, par M. Kohler. Porrentruy, juin 1857.

— *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France, 2e trimestre ; Paris, 1859.

—*Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, nouvelle période, tome II, 2e cahier ; Angers, 1859.

— *Bulletin* des travaux de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, — année 1857-58 ; Rouen, 1859.

— *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, tome VI ; Sens, 1858.

— *Bulletin* de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts de Belgique, 27e année, 2e série, tomes IV et V ; Bruxelles, 1858.

— *Bulletin* de la même Académie royale, 28e année, 2e série, tome VI ; Bruxelles, 1859.

— *Tables* générales et analytiques du Recueil des bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1re série, tome I à XXIII, 1832 à 1856 ; Bruxelles, 1858.

— *Annuaire* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; Bruxelles, 1859, 1 vol. in-18.

— *Histoire* militaire de la France (*Storia militare della Francia*, par le professeur G.-B. Crollalanza, livraison 43e ; Narni, 1859.

— *Revue* agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale des sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, par M. Feytaud, tome X, 10me année ; Valenciennes, 1859.

— La *Tribune* des linguistes, langue universelle, par M. Casimir Henricy ; Paris, juillet et août 1859.

— *Mémoires* de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers ; nouvelle période, tome IIe, 1er cahier ; Angers, 1859.

— L'*Athenæum* de Londres, plusieurs numéros.

— L'*Album* de Rome, par M. le chevalier d'Angelis ; plusieurs numéros, juillet 1859.

—*Recherches* sur l'origine de l'autorité maritale en France, par M. Masson, broch. in-8o ; Paris, 1850.

—*Analyse* comparée de la législation mérovingienne, bourguignonne wisigothe, par le même auteur.

— *Fin tragique* des frères de Witt et rétablissement du stathoudérat en Hollande, par le même.

— *Notice* sur l'abbé de Saint-Pierre, par le même.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

APERÇU SUR LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES EXÉCUTÉS SUR LE CONTINENT SUD-AMERICAIN.

A monsieur Renzi, membre et administrateur de l'Institut historique,

Vous m'avez demandé, mon cher collègue, un aperçu sur mes travaux pendant les dix-huit années que je viens de passer sur le continent sud-américain et spécialement sur les rives de la Plata et de ses principaux affluents : ces renseignements peuvent, dites-vous, être de quelque intérêt pour la société dont j'ai l'honneur de faire partie depuis 1835. Je ne puis qu'être bien reconnaissant de cet intérêt, qui m'est témoigné par des hommes pour lesquels je professe une si haute estime et qui veulent bien me manifester aussi leur sympathie. Puisse le court rccit que je vais vous faire de mes excursions sur ces plages lointaines, captiver un instant leur attention, et leur donner une idée de ces régions plus dignes, qu'on ne le croit, d'être connues.

Déjà dans plusieurs lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et que vous avez bien voulu faire reproduire en partie dans l'*Investigateur*, je vous indiquais la nature de mes occupations et l'endroit où je m'étais fixé. Je résumerai donc seulement ici ce que j'ai fait à cette époque.

Je quittai la France au mois d'avril 1841, décidé à accomplir dans les contrées intérieures de l'Amérique du Sud un véritable *périple*, que les circonstances ne m'ont permis de réaliser que bien des années plus tard, mais qui s'est enfin effectué. L'Institut historique m'avait chargé de nombreuses lettres de recommandation pour nos collègues du Brésil où devait être ma première étape. La frégate la *Gloire*, sur laquelle M. le ministre de la marine avait bien voulu m'accorder passage, me porta donc à Rio-de-Janeiro, où je séjournai plusieurs mois. Cette première halte sur une terre si différente de l'Europe et sous un climat nouveau, fut pour moi pleine d'intérêt et ne fit qu'augmenter ce désir de voir qui me poursuivait. Je me mis en rapport avec l'Institut historique et géographique brésilien fondé sur les bases et à l'exemple du nôtre et que présidait alors, avec beaucoup de zèle, le chanoine D. Januario dà Cunha Barboza, mort il y a une dizaine

d'années. Cette société ne faisait guère que commencer, mais elle avait déjà publié des travaux originaux remarquables, indépendamment de plusieurs manuscrits intéressant vivement la géographie du pays et enfouis dans les archives de la Bibliothèque de San-Bentos, aujourd'hui Bibliothèque nationale, qu'elle avait fait imprimer. Ces publications d'ailleurs doivent être maintenant dans la Bibliothèque de l'Institut historique, puisque dès le principe ces deux sociétés ont été en relation et ont échangé leurs travaux. Je n'ai pas besoin de vous dire que je fus accueilli en collègue par tous ces messieurs, et que les matériaux et collections appartenant à l'Institut historique et géographique brésilien furent mis à ma disposition. Dans ces collections existaient un grand nombre de cartes manuscrites, la plupart œuvre de missionnaires jésuites et franciscains, dont quelques-unes publiées depuis ont jeté une vive lumière sur la géographie intérieure du Brésil.

Soutenu par le gouvernement et honoré de la protection toute spéciale de l'Empereur D. Pedro II, l'Institut brésilien continue aujourd'hui ses travaux sur une plus grande échelle et rend de véritables services à l'histoire et à la géographie de cette vaste région.

Au mois de septembre 1841 je m'embarquai pour la Plata. Des intérêts particuliers m'appelaient à Montevideo et je m'installai provisoirement dans cette ville, siége alors d'une très-grande activité commerciale, et jouissant d'une prospérité qui fut malheureusement de trop courte durée.

Montevideo à cette époque offrait le spectacle d'une réunion de toutes les nations du globe, appelées par un immense mouvement d'affaires. Tous les peuples, toutes les races y avaient des représentants, et cette agglomération de types si divers, présentait à la physiologie et à la pathologie comparée un vaste champ d'études. En outre l'immigration y amenait un très-grand nombre de Français, presque tous appartenant à nos provinces méridionales. Toutes ces circonstances me déterminèrent à y prolonger mon séjour au delà du temps que je m'étais fixé. D'un autre côté la guerre civile dévorait la Confédération argentine ; se hasarder dans l'intérieur eût été une imprudence, et le régime que le général Rosas y faisait peser sur les parties soumises par son armée, inspirait trop peu de confiance à l'étranger pour qu'il fût alors permis de songer à la parcourir.

Bientôt les fautes du parti unitaire, la désunion qui régnait entre ses chefs, les faibles ressources de la Bande orientale abandonnée à elle-même, permirent à Rosas de consommer son triomphe. Toutes les provinces furent écrasées successivement, l'Etat oriental envahi, et bientôt la résistance

contre cet homme funeste se limita à la seule ville de Montevideo, qui dès le 16 février 1843, fut étroitement investie du côté de la terre.

Je ne vous parlerai point des péripéties de ce long siége, qui dura près de neuf années, ni des causes intérieures et extérieures qui prolongèrent ainsi sa durée. Qu'il vous suffise de savoir que les Français unis aux Italiens prirent fait et cause pour la ville hospitalière où ils avaient trouvé un si bon accueil. Leurs légions solidement organisées moralisèrent la défense, effrayèrent l'ennemi et firent changer en blocus un siége qui dans le principe s'annonçait devoir être court, faute de résistance suffisante de la part des assiégés.

Dans ces circonstances, la confiance publique me chargea de l'organisation des hôpitaux militaires destinés à ces deux légions étrangères. Je ne pouvais refuser une mission aussi honorable et aussi belle. La population tout entière seconda cette pieuse fondation, et nous trouvâmes d'abondantes ressources pour l'installation des secours, donnés non-seulement aux blessés des deux légions, mais à leurs familles et aux habitants pauvres qui durent avoir recours à ces établissements hospitaliers. Une épidémie de scorbut, résultat du passage d'une nourriture exclusivement animale, à une alimentation qui ne l'était plus, vint bientôt mettre la bienfaisance publique à une rude épreuve, mais la générosité ne faillit point et nous pûmes traverser sans trop d'encombre les deux premières et rudes années de ce siége fatal. Les combats journaliers, les épidémies remplissaient les hôpitaux, l'absence de commerce amenait la dépopulation... des intrigues secrètes cherchaient à démoraliser la défense; mais les hommes d'alors, orientaux et étrangers, se montrèrent à la hauteur des circonstances. Montevideo tint bon, et cette résistance glorieuse, avec d'aussi chétives ressources, lui attira de puissants amis.

Dès le milieu de 1845, l'intervention de la France et de l'Angleterre amena une modification profonde dans la situation. Sans que le blocus terrestre soit levé, la mer nous est ouverte. Buénos-Ayres voit son port bloqué à son tour, les escadres alliées forcent l'entrée du Parana, appuient la résistance de Corrientes au régime Rosiste, se mettent en rapport avec le Paraguay. Le pouvoir de Rosas est sérieusement menacé et se fût écroulé aux applaudissements des populations opprimées, si l'Europe eût continué à marcher dans la même voie. Je ne vous relaterai pas quel triste et déplorable rôle a joué depuis la médiation étrangère..... A partir de 1847, les événements se traînèrent lentement, péniblement, et il fallut qu'en 1851 une croisade purement sud-américaine, où le Brésil seconda puissamment la levée de boucliers du gouverneur de l'Entre-Rios, organe de la résistance

à la dictature stupide et brutale de Rosas, vint sauver Montevideo. Trois mois après, Rosas lui-même succombait à la bataille de Monté-Caseros, la plus remarquable de toutes les luttes armées de l'Amérique du Sud, puisque que 50,000 hommes y figurèrent en ligne de bataille. Le principe qu'avait défendu Montevideo, avec tant de courage et de patience, triompha donc, et c'est à la suite de ce triomphe mémorable qu'une nouvelle ère d'activité commerciale, industrielle et agricole, ère de réorganisation libérale et intelligente, s'est ouverte pour les Etats de la Plata. Les querelles, les troubles qui ont eu lieu depuis, toutes les agitations, conséquence de longues luttes et de rivalités anciennes parmi les partis, ont été plutôt à la superficie qu'au fond, et le pays n'en a pas moins marché dans la voie de prospérité qui lui était ouverte.

Ces événements me fixèrent donc un peu malgré moi à Montevideo, d'autant plus que dès le commencement du siége j'avais commencé, sur la climatologie et la pathologie de la Plata, un travail qui nécessitait une longue série de patientes et minutieuses observations. Ce travail fut continué sans interruption pendant dix années. Je l'ai résumé en un très-volumineux mémoire intitulé : *Essai sur la topographie physique et médicale de la ville et du département de Montevideo*, que je compte livrer à l'impression lorsque mes travaux sur la Confédération argentine seront complétement terminés. J'attachais une grande importance aux études que je m'étais imposées sur le littoral de la Plata, parce que je considérais ce point comme celui de toute l'Amérique du Sud qui attirât dès lors et dût continuer à attirer, sur une plus large échelle, le plus grand nombre d'immigrants européens, grâce à la fertilité du sol, à la beauté et à la salubrité du climat, et enfin à l'esprit hospitalier des habitants. Ce fut en 1853 que je terminai ce travail, qui n'a certainement d'autre mérite que d'être celui d'un observateur exact et consciencieux, et en ce sens servira à faire mieux connaître la géographie physique et médicale de cette partie si importante de l'hémisphère sud.

En même temps que je mettais la dernière main à cette tâche volontaire, l'organisation de la Confédération argentine sous la main intelligente et ferme du général Urquiza, ce même gouverneur de l'Entre-Rios qui avait renversé Rosas, me faisait espérer de pouvoir réaliser enfin mes anciens projets. Grâce à cet homme éminent, aussi remarquable par la portée et la justesse de ses vues que par son esprit à la fois libéral et organisateur, le pays si longtemps agité par les discussions civiles s'était calmé, et cherchait dans les travaux féconds de la paix à réparer les maux qu'y avaient entassés quarante années de stériles agitations.

L'un des plus ardents désirs du gouvernement du général Urquiza, une fois le pays constitué et une administration régulière établie, avait été de faire connaître par une série de publications officielles les ressources des provinces argentines, leur état actuel de progrès matériel et moral. Mais dans un pays aussi vaste, puisqu'il n'a pas moins de soixante-quinze mille lieues marines carrées de superficie, avec des centres de population éloignés les uns des autres de cinquante, quatre-vingts et même cent vingt lieues, il était difficile de réunir, en un temps donné, tous les matériaux nécessaires pour présenter une idée exacte de la situation des parties de ce grand tout connu sous le nom de confédération argentine, si cette tâche n'était confiée à des mains habituées à réunir et coordonner des observations de ce genre.

Les divers travaux que j'avais publiés sur la Bande orientale, avaient attiré l'attention du gouvernement argentin qui, dès la fin de 1854, voulut bien me confier la mission d'étudier le pays et de consigner mes observations dans un ouvrage qui serait publié à Paris et en français, cette langue lui semblant la plus propre à vulgariser en Europe les notions qu'il désirait donner sur les vastes contrées aux destinées desquelles il présidait.

Un contrat, qui fut religieusement observé de part et d'autre, spécifia les bases et les époques de mon travail. Pendant quatre années, je devais parcourir le pays dans tous les sens, visiter toutes les provinces, les unes après les autres, pour y recueillir tout ce que je jugerais de plus important pour la géographie et la statistique du pays, de manière à en faire une description la plus exacte possible. Cette pérégrination terminée, je devais aller en France, et dans l'espace de deux années y publier le résultat de mes observations, le tout aux frais et sous le patronage du gouvernement argentin.

Je commençai mon exploration en 1855. Après avoir parcouru la province d'Entre-Rios, je remontai le fleuve Uruguay jusqu'à l'endroit où cesse la navigation, par 27 degrés de latitude, au milieu des forêts vierges des Missions. Dans cette longue et pénible navigation, je visitai tous les points peuplés des deux rives ; je vis les ruines des anciennes réductions jésuitiques si fameuses d'abord et si oubliées depuis. Mon séjour dans cette région perdue me permit d'y réunir des documents précieux pour servir à l'histoire de la décadence et de la ruine de ces établissements si diversement jugés, et combler ainsi une lacune historique regrettable. Des Missions de l'Uruguay et du Parana, je pénétrai dans celles du Paraguay, qui, si elles ne possèdent plus les communautés indiennes, ont au moins con-

servé leurs édifices remarquables et une certaine population. A travers les pittoresques et splendides campagnes de la république du Paraguay, j'atteignis la ville de l'Assomption devenue depuis l'ouverture des fleuves intérieurs de la Confédération argentine, le centre d'un commerce important ; les navires partis des ports de l'Europe y arrivent après une navigation fluviale de quatre cents lieues. De l'Assomption je redescendis par le fleuve Paraguay jusqu'à Corrientes et parcourus ensuite la province de ce nom : là je retrouvai les traces de mon savant prédécesseur, M. Alcide d'Orbigny qui, en 1828, avait séjourné dans cette province, comme aux Missions et au Paraguay, j'avais reconnu celles de M. Bonpland, le compagnon de l'illustre M.de Humboldt dans son voyage aux régions équatoriales de l'Amérique.

Après avoir aussi employé près de deux années à parcourir et étudier les provinces dites littorales, telles que Buenos-Ayres, Santa-Fé, l'Entre-Rios, Corrientes, partie de l'Etat oriental de l'Uruguay, de la province brésilienne de Rio-Grande, et de la république du Paraguay, je m'enfonçai dans l'intérieur des provinces argentines à l'ouest du fleuve Parana. Je traversai les Pampas, et sur l'extrême frontière sud de San Luis me trouvai en contact avec les tribus indiennes du Colorado et du Rio-Negro, ces Tartares de l'Amérique du Sud, dont la manière de vivre nous rappelle ce que les historiens du moyen âge racontent des Huns et des Mongols. Arrivé à la barrière des Andes, dans les provinces agricoles de Mendoza et de San Juan, je franchis dans une saison favorable cette chaîne prodigieuse, et au commencement de 1857 descendis dans les fertiles vallées du Chili. Après un court séjour dans cette république, la plus avancée et la plus prospère de tous les Etats Hispano-Américains, les steamers du Pacifique me portèrent à la Caldera, ce port de Copiapo où l'exploitation des riches minerais d'argent et de cuivre de Chanarcillo a improvisé depuis vingt ans des villes industrieuses et commerçantes. Un long et dangereux voyage par les plateaux glacés de la Cordillière de Catamarca me ramena dans les provinces argentines du versant oriental des Andes. Je parcourus celles de la Rioja, de Catamarca, de Tucuman et de Salta, sur lesquelles si peu de documents ont été publiés jusqu'à cette époque, malgré l'intérêt qu'elles offrent pour la science, l'agriculture, l'exploitation minérale. A travers les vallées des Andes, si variées dans leur conformation, dans leurs produits, j'arrivai sur la frontière Bolivienne et aux bords de ce Vermejo,qui vient de s'ouvrir dernièrement à la navigation à vapeur, offrant ainsi une route navigable de six cents lieues, depuis Montevideo jusqu'au pied des Cordillières.

De ce point extrême du territoire argentin et au delà du tropique, traversant la plaine intérieure et longeant le Chaco abandonné de tout temps aux Indiens nomades du nord, je vins rallier la province centrale de Santiago del Estero, aussi remarquable sous le rapport de sa configuration physique et du régime des rivières qui l'arrosent, que sous celui de ses productions. De là je gagnai la province de Cordova, dont la capitale offre aux yeux surpris un assemblage de monuments qu'on s'étonne de trouver au milieu d'un continent si mal peuplé. La chaîne de montagnes qui s'élève isolément au milieu de l'énorme plaine argentine, sur une longueur de cent lieues et une largeur de quarante, et n'ont jamais été étudiées, attirait vivement ma curiosité, d'autant plus que les minerais précieux, or, argent, cuivre, etc., qui la remplissent, la rendent doublement intéressante. Je l'examinai dans tous les sens, et ce ne fut qu'après avoir étudié tout ce que les régions de San Luis et de Cordova ont d'important pour l'agriculture et l'industrie, que je regagnai enfin le port du Rosario sur le fleuve Parana, dernier terme de ma longue exploration.

Pendant cet immense voyage, j'ai réuni tout ce qu'il m'a été possible d'obtenir sur la géographie physique du pays, les productions des trois règnes, l'état moral des populations, leurs origines, leur régime, leurs industries et leur commerce. Une collection d'excellents instruments, qui ne m'a point quittée, m'a permis de faire une série non interrompue d'observations de toute nature, et qui apporteront, je l'espère, quelques matériaux utiles pour la physique terrestre de ces vastes régions. Je citerai entre autres le nivellement barométrique de trois cent cinquante points dans une étendue qui embrasse en longueur 20° de latitude et 14° de longitude en largeur, cela depuis le niveau des deux océans Atlantique et Pacifique jusqu'à des altitudes de 4,000 et 4,500 mètres sur les plateaux et les passages de la Cordillière des Andes.

Au mois d'avril dernier j'ai quitté les rivages de la Plata pour revenir en Europe, et j'ai revu la France après une absence de dix-huit années. Tous les loisirs que j'ai eus ont été employés à la révision et à la conclusion de mes manuscrits, dont je commence maintenant l'impression. Ce que je viens de vous raconter, trop longuement peut-être, mon cher collègue, vous donnera une idée de ce que j'ai fait et de ce que je compte faire, trop heureux si l'Institut historique veut bien accueillir avec indulgence cette communication où je n'ai que trop parlé de moi.

Recevez, mon cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Martin de Moussy, *membre de la 3e classe.*

LA POÉSIE DANS LA SUISSE ROMANE.

En 1850, l'honorable secrétaire de l'*Institut historique*, M. A. Jubinal, présenta à notre association un *Tableau de la Poésie en Belgique*, tableau qui fut accueilli avec la faveur que méritaient, d'une part, le haut intérêt du sujet, de l'autre, le talent de l'écrivain. Je prends aujourd'hui la liberté de vous soumettre une esquisse de ce genre ; Suisse et ami des lettres, je veux vous parler de mon pays et de ses poëtes ; je ne sais, Messieurs, si j'aurai le bonheur, comme mon savant ami, de capter vos suffrages, mais j'ose compter sur votre indulgence, dont vous m'avez déjà donné tant de preuves, et cela me suffit pour entrer en matière.

La Suisse a-t-elle une littérature à elle ? Telle est la question qu'on se pose d'abord, question souvent débattue et qu'il ne m'appartient pas de résoudre. A la fois française, allemande et italienne, la Confédération helvétique se rattache au courant intellectuel des nations qui l'entourent ; cela est vrai, mais néanmoins on ne peut nier que dans ces trois langues, nos auteurs n'aient leur cachet propre, une individualité qu'ils doivent à bien des causes, notamment à une vie toute républicaine, à leurs lois, à leur éducation. Nous n'avons à nous entretenir que de la poésie, qui occupe une faible part dans le mouvement littéraire du pays, et pourtant il suffirait de traiter ce sujet pour démontrer notre originalité. Elle est telle que dans notre pays, où chaque canton a ses lois particulières, ses mœurs à part, une langue et une religion distincte, nos écrivains, souvent malgré eux et involontairement, subissent l'influence du milieu où ils travaillent. Notre champ d'études comprendra Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, le Valais et le Jura bernois ; ce n'est pas le quart de la Suisse ; toutes les nuances, les différences que nous avons indiquées s'y retrouvent ; la nature y est autre, comme les lois et les mœurs ; il n'y a qu'un point de contact entre ces éléments divers, mais c'est un trait d'union ineffaçable, qui a déjà enfanté et enfantera toujours des prodiges : *l'amour de la mère-patrie.*

Passer en revue tous nos poëtes romans serait une œuvre assez longue et qui sortirait des bornes que je me suis prescrites en commençant ce travail. Je veux seulement appeler l'attention de mes honorables collègues sur ma terre natale, leur prouver que la poésie y est en honneur ; dans ce but, je m'arrêterai seulement à quelques noms marquants. Un jeune homme d'avenir, connaissant nos contrées et critique judicieux, conditions essentielles, abordera sous peu cette étude et initiera la France à notre vie in-

tellectuelle. Je me garderai bien d'aborder, pour l'amoindrir, l'œuvre de M. Edmond Delière; on m'en voudrait, avec raison, de déflorer la guirlande poétique que ses mains nous préparent. Contentons-nous d'une revue sommaire, canton par canton, sans même nous astreindre à la division par genre, et relevons, chemin faisant, chez les divers auteurs sans acception de partis, cette affection pour la patrie commune.

A Genève appartient la première place dans cette esquisse. Si Zurich est l'Athènes de l'Helvétie, Genève est l'Athènes de la Suisse française; les sciences, les arts et les lettres y fleurissent par droit d'héritage, et avec un éclat qui ne s'est jamais démenti. Genève, où abondaient déjà les sociétés savantes, a vu, sous le régime actuel, se fonder dans ses murs un *Institut national*, qui compte parmi ses membres la majeure partie des hommes distingués du canton. A la tête des poëtes genevois, et peut-être le premier poëte aussi de la Suisse romane, par la finesse de son esprit, la souplesse de son talent, la richesse et l'élégance de son langage, figure M. Petit-Senn. Loin de tarir les sources de l'inspiration chez notre compatriote, les années, au contraire, ont augmenté sa verve. Les *Bluettes et Boutades* sont populaires en France, où elles ont déjà eu plusieurs éditions, ses recueils de poésies auraient droit au même honneur. M. Petit-Senn a cultivé avec un égal succès l'épopée comique, la poésie lyrique, la chanson, la poésie légère, le conte. Disons un mot d'abord de la *Miliciade genevoise*, poëme en quatre chants. Quiconque connaît le système militaire qui était en vigueur dans nos cantons il y a trente ans, applaudit à ce tableau; il est complet, tracé de main de maître, et sous ces quatre chefs : *La Revue d'inspection*, *les Exercices*, *la Revue*, *le Campement*, les moindres incidents de la vie du soldat-citoyen y sont rapportés. C'était là un beau thème pour un comique. M. Petit-Senn n'y a pas manqué, et il en a tiré un excellent parti.

Il s'était exercé dans bien des genres, et partout il avait réussi. Dans le *conte*, par exemple, ce poëte nous rappelle Andrieux et Voltaire pour le tour, la manière, la facilité, sans rien avoir jamais de blessant pour les oreilles chastes, car, comme tous nos écrivains nationaux, il n'a point fait de pièces qui ne puissent être lues de tous. Voici le début des *Trois faillites :*

J'ai chéri dès mes jeunes ans
Le célèbre almanach de Berne;
Il abonde en récits désastreux ou plaisants.
Si, pour un connaisseur la gravure en est terne,
Elle séduit les marmots indulgents.

Plus d'un journaliste nous berne
De contes mensongers que l'avenir dément;
Ses feuilles font passer l'Achéron et l'Averne
Au potentat souvent bien gras et bien portant.
Le Messager boiteux arrive lentement,
Mais sa nouvelle en est plus sûre.
D'un fait exagéré la brillante imposture
Dans ses feuillets se trouve rarement.
A mon amour pour lui toujours je suis fidèle.
Quand décembre est près de finir,
Auprès de mon logis dès que j'entends venir
Son crieur enroué, ma voix soudain l'appelle;
J'achète un almanach, et lis avec plaisir.
Des mœurs du monde entier il m'offre la peinture.
Je regarde l'estampe, où je vois retracés
Les bouleversements qu'éprouva la nature,
Les guerres, les forfaits des mortels insensés.

Puis vient une histoire excellente, tirée de l'almanach; elle se termine par cette conclusion, sinon morale, du moins trop souvent pratique

Pour s'enrichir divers chemins sont pris :
Suivant son gout chacun s'arrange :
L'un travaille aux rives du Gange,
L'autre fait faillite à Paris.

Les Rogations, dont nous donnerons quelques strophes, nous viennent de la ville de Calvin. Supprimez le nom de l'auteur, et vous la croirez de provenance catholique :

Du fond de chemins creux où la rosée humide
Pendait aux feuilles d'arbre, il s'élevait des voix
Qui, chantant la prière, imploraient à la fois,
L'éternel qui là haut préside.

Deux à deux ils marchaient, les villageois émus :
Leur file serpentait dans les plaines fleuries;
Le long des champs, des bois, des vignes, des prairies,
Retentissaient leurs *oremus*.

A leur tête flottait une sainte bannière;
Un prêtre en cheveux blancs dirigeait leurs concerts;
Et les hymnes sacrés s'élevaient dans les airs,
Avec les parfums de la terre.

Sous les buissons fleuris, quand se voilaient leurs chants,
Lorsque disparaissait leur marche harmonieuse,
La croix seule, au-dessus de la ramée ombreuse,
Signalait leurs pas dans les champs.

Puis le soleil levant sur la foule pieuse,
Qui priait le Seigneur de bénir ses travaux,

Fit resplendir soudain de ses rayons nouveaux,
La clarté pure et radieuse.

Le crucifix s'enflamme aux premiers feux du jour :
Ces mortels, pour prier, ont devancé l'aurore :
Au maître souverain que leur réveil adore
L'aube apporte un tribut d'amour.

Nous ne suivrons pas avec le poëte le cortége dans sa marche pieuse, nous avons hâte de poursuivre notre esquisse. Nous ne pouvons cependant résister au plaisir d'emprunter à M. Petit-Senn quelques vers pleins de sentiment, débordant d'amour paternel ; ils sont extraits de la piece : *A mon petit-fils* :

Enfant de mon enfant, petite âme ingénue,
Qui réjouis mon cœur à la tristesse enclin,
Astre qui te levant sur ma tête chenue,
Perce de tes rayons l'ombre de mon déclin ;
Que ton œil est serein ! ta figure angélique !
Car l'enfance naïve est un divin portique
Qui conduit sur la terre et touche encor au ciel.
Toi, de la pureté le gracieux emblème,
Bénis ceux que le mal en ces lieux peut souiller ;
Ta candeur les défend devant Jésus qui t'aime ;
Contre les coups du sort, deviens leur bouclier.

Puisse ma lèvre avoir épuisé l'amertume
Du calice où pour toi sont les maux et les pleurs !
A moi la lie, à toi la pétillante écume,
Et que tes jours nombreux ignorent les douleurs !
Qu'à tes yeux mon destin soit une heureuse étoile,
Qu'elle éclaire ta barque et la conduise au but ;
Evite les écueils où se brisa ma voile,
Et puisse mon naufrage assurer ton salut !....

Bornons là nos citations ; elles témoignent que M. Petit-Senn est poëte dans l'acception du mot la plus étendue. Et si l'on nous reproche d'avoir pour cet auteur dépassé les limites que comporte notre travail, nous répondrons : Petit-Senn est une de nos plus pures illustrations littéraires ; c'est le Nestor de la poésie dans la Suisse française, c'est un généreux Mécènes, infatigable protecteur des lettres, dont la main est tendue à tous les jeunes gens qu'entraîne le culte du beau.

Du sein de cette brillante jeunesse, qu'accueillait comme un père le chantre de la *Miliciade*, est sorti M. Marc Monnier, rare esprit, d'une originalité remarquable. A l'exemple de ses compatriotes, MM. Marc Fournier, Charles Didier et le malheureux Hubert Gallois, il a de bonne heure pris son essor vers Paris, où la fortune s'est empressée de lui sourire. La

carrière actuelle de M. Monnier nous restera étrangère, mais nous devons un mot à l'auteur des *Lucioles*, du *Roi Babolein*, et de tant de charmantes nouvelles parues dans la *Revue suisse*. M. Monnier n'obéit qu'à une divinité, *la fantaisie*, mais elle le sert admirablement : sonnets, ballades, tarentelles, poésies sérieuses ou poésies légères, ces dernières plus spécialement, il nous offre un peu de tout. Ces vers, écrits au courant de la plume à Genève, à Gênes, à Paris, à Naples, sont bien des *Lucioles* brillant du plus vif éclat. Voulez-vous une ballade, comme l'Allemagne les aime ? Lisez :

ALBA STELLA.

Père, sais-tu pourquoi cette étoile est si belle,
Et reluit toute blanche au sein des astres d'or?
— Une fleur s'entr'ouvrait ici-bas, comme une aile,
Comme une aile d'oiseau qui va prendre l'essor.
En la voyant fleurir si candide et sereine,
A l'abri de la pluie et du vent ravisseur,
Tous les lis au jardin disaient : C'est notre reine!
Tous les astres là-haut disaient : C'est notre sœur!
Mais Gabriel, au soir penchant sa tête blonde,
La fleur parut divine au divin Gabriel..
Qui soudain la cueillit, dans le printemps du monde,
Et la fit rayonner dans le printemps du ciel.
Ce fut fête aux lieux saints et deuil sur notre terre...
Une mère pleurait au pied d'un crucifix.
— La blanche fleur était une vierge, ô mon père.
— Oui, mais la blanche étoile est un ange, ô mon fils?

Heureux talent que celui de M. Marc Monnier ; il sait prendre tous les tons; il pétille de grâce et de jeunesse. Rien de plus frais et de mieux senti tout à la fois que :

MA TOMBE.

Si le bon Dieu veut que je meure
Avant de m'avoir fait souffrir,
Un matin d'avril, avant l'heure
Où l'on est digne de mourir,

Je voudrais fermer ma paupière
Au bord de l'onde : je voudrais
Pour sépulcre une blanche pierre
Et de blancs rosiers pour cyprès.

Pas de mots graves et moroses
Sur mon tombeau sans appareil. —
Non, rien que l'ombre de ces roses
Inscrite par un beau soleil !

Je veux pour qu'un rêve m'enchante,
Auprès de mon second berceau,
Une voix qui prie ou qui chante,
Une voix d'enfant ou d'oiseau.

Oh! n'attristez jamais les tombes!
Les tombes sont des nids joyeux,
D'où nos âmes, blanches colombes,
Doucement s'envolent aux cieux.

Avions-nous tort de dire que l'originalité était un des caractères distinctifs de M. Marc Monnier?

Il avait eu pour professeur à l'Académie un écrivain de mérite, M. Fréd. Amiel, à qui nous devons un travail précieux : *Du mouvement intellectuel dans la Suisse romane et de son avenir*. M. Amiel cultive aussi la poésie avec succès; esprit fin et délié, il a un défaut, c'est d'apporter trop de recherche dans ses compositions. Ses petites pièces sont des rubis de la plus belle eau, mais on y voit le ciseau du lapidaire. M. Amiel ne manque ni de grâce, ni de sentiment; jamais il ne réussit mieux que lorsqu'il suit le courant de sa pensée et obéit à la première inspiration. A Naples, il se rappelle Genève et la maison paternelle, il chante son *petit toit* :

Je sais au sol de la patrie
Un foyer que cherche mon cœur,
Je sais une maison fleurie
Où vient s'abriter mon bonheur.

Petit toit aux blanches tourelles,
Rempli de chansons, joyeux nid,
Hélas! mon cœur seul a des ailes,
Petit toit, de loin sois béni!

Dans une chanson d'*Escalade*, ce souvenir tout genevois, M. Amiel, s'adressant à ses compatriotes à l'étranger, remémore ainsi le Grutli, le vallon sauvage, berceau de la liberté helvétique :

Dans les forêts il est une prairie,
Tous les sentier s'y rendent comme au port;
Grutli boisé, ce lieu c'est la patrie,
Allons-y tous, notre cœur bat encor.

Bien longue est la liste des poètes genevois qui mériteraient une mention dans cette esquisse rapide. Paris connaît aussi bien que nous MM. Charles Didier et Delâtre. La patrie de J.-J. Rousseau cite avec orgueil les noms de MM. Sordet, Tournier, Subit, Congnard, le spirituel conteur Gaudy-Lefort, Chaponière, l'auteur de la satire originale : *Il ful-*



lait ça, ou le Barbier optimiste, et bien d'autres. M. H. Blanvalet marque aussi parmi les poëtes bien inspirés des bords du Léman ; les cordes de sa lyre font vibrer les accents d'une âme vivement émue. La courte élégie : *La Mère du Banni*, est un écho de la *Veille de Noël*, par madame Tastu :

Il n'est plus là! mon fuseau moins docile
M'annonce en vain que le ciel se fait noir :
Mon vieux fuseau pèse à ma main débile,
Sans m'annoncer le doux baiser du soir.

L'angelus a sonné l'heure de la prière,
Et chacun se met à genoux.
Vous avez dérobé le baiser d'une mère....,
Et je vais prier Dieu pour vous.

En 1840, paraissait à Lausanne : *Exil et patrie, poésies d'un Helvétien*. Ce modeste volume, favorablement accueilli, annonçait un poëte à la Suisse romane, et cet espoir n'a pas été déçu. M. Mulhauser, encouragé par de généreux amis, suivit bravement la carrière des lettres. Une traduction en vers, presque littérale, du *Guillaume Tell* de Schiller, le mit en lumière. Dès lors, il publia un recueil de fables, et en 1854, l'Institut national genevois le couronnait pour sa *Bataille de Sempach, scènes en deux journées*, « œuvre, dit le rapporteur, M. Amiel, écrite d'un style franc et » ferme, où les vers carrés, sentencieux et fièrement frappés, ne sont pas » rares. »

L'amour de la patrie inspira à un citoyen de Genève une *trilogie* nationale, M. Pictet de Sergy, à qui l'on doit un ouvrage important : *Genève, origine et développement de cette république*. Frappé, en étudiant le XVIe siècle dans son pays, de la grandeur des faits et des personnages, il résolut de rendre familière à tous les Genevois, par quelqu'une de ces formes saisissantes qui seules gravent profondément dans la mémoire d'un peuple, la période vraiment héroïque de Genève, en présentant les premières relations fraternelles de cette ville avec les Confédérés (*Ridgenossen*) ; à l'imitation des maîtres anglais et allemands, il composa trois drames destinés à peindre trois époques rapprochées les unes des autres, formant un ensemble complet et distinct, concourant à un but unique.

Si des hauteurs du drame, nous rentrons dans le domaine de la poésie lyrique, nous saluerons encore avec sympathie l'auteur des *Echos des bords de l'Arve*, M. J. Vuy, frère de cet Alphonse Vuy, enlevé à la fleur de l'âge, après avoir brillé un instant à Paris dans la jurisprudence. Ce qui distingue ce poëte, c'est une sensibilité exquise, l'amour de la famille, du foyer domestique, de la vie intime, une foi vive qui l'inspire à souhait, enfin un

chaud patriotisme. Que de pièces touchantes nous aurions à citer, mais nous préférons nous arrêter aux vers qu'a dictés le sentiment helvétique. Une de nos plus belles légendes porte que les trois libérateurs (*les trois Tells*) sont endormis dans une caverne des Alpes et doivent se réveiller pour sauver encore une fois leur pays, lorsque l'heure du danger sera venue. C'était en 1846, l'orage grondait dans les cantons, tout se préparait à la guerre de l'année suivante : M. Vuy composa alors le *Tilleul des Confédérés*, et rappelant cette tradition sacrée, il dit en strophes palpitantes de poésie, que la dernière heure n'est pas venue pour le peuple helvétique ; il faudrait transcrire en entier ce morceau remarquable :

Cette terre sacrée où, la main sur le glaive,
A l'heure du péril un peuple entier se lève,
Hospitalier toujours et toujours insoumis,
Où rochers et forêts se couronnent de flammes,
Où les pâtres vaillants laissent à Dieu leurs âmes
Et leurs corps seuls aux ennemis.

Terre des *chemins creux*, petite dans le monde,
Mais si riche en vertus, en héros si féconde ;
Où le Léman sourit dans sa noble beauté,
Où des tours de Saint-Gall aux ruines d'Arenches,
Et jusqu'aux froids sommets, berceau des avalanches,
Tout respire la liberté.

Avec ses vallons frais et ses Alpes de neige,
Dans l'heur et le malheur, un Dieu fort la protège,
Colonne de lumière, il dirige ses pas,
Et lorsque la tempête emplit ciel et campagne,
Les *trois Tells* glorieux dorment dans la montagne,
Ce bruit ne les réveille pas.

Oui, l'orage souvent chasse dans nos vallées,
Des rameaux tout meurtris, des branches mutilées,
Mais la séve est encor dans le tronc respecté :
Les Alpes ont encor la vivante étincelle,
Et toute notre Suisse avec amour recèle
Le trésor de la liberté.

Oui, sur nos lacs souvent, souvent l'orage gronde,
Mais aucun œil humain n'a vu tarir leur onde,
Mais la barque de Tell, Dieu la guide toujours...
— O fille du Quetli, digne et sainte compagne,
Il est encor pour toi, derrière la montagne,
De beaux soleils et de beaux jours !

Au même ordre d'idées appartient une pièce qui ne le cède à la précédente ni en force, ni en beauté. Qui ne se rappelle le tournoi poétique auquel donna lieu la chanson hautaine de Becker, le *Rhin allemand ;* A. de

Musset y répondit en quelques couplets spirituels et incisifs ; Lamartine opposa à cette guerre de peuple à peuple sa magnifique *Marseillaise de la paix*. Jules Vuy descendit dans l'arène et réclama le Rhin pour notre pays. Voici les dernières strophes du *Rhin suisse*, que la musique a popularisé dans nos cantons :

Il ne connaîtra pas nos montagnes captives,
Les fils des fils de Mals peuplent encor ses rives,
Son flot n'est point le serf du Franc et du Germain ;
Digne des vieux Grisons, il coule fier et libre,
A la Suisse le Rhin, comme à Rome le Tibre,
Il est à nous le Rhin.

Les Alpes sont à nous, et leurs armes de neige
Et leurs pics sourcilleux, formidable cortége,
Séculaire berceau du peuple souverain ;
Là, nos pères ont bu sa vague froide et pure.
Il fallait au grand fleuve une grande nature,
Il est à nous le Rhin.

Il est à nous le Rhin. — Voyez-le, dans sa course,
Bondir et s'élargir en sortant de sa source,
Au pied du Saint-Gothard il est né souverain ;
Mais là-bas, mais là-bas, son onde insaisissable,
Va se perdre ignorée et mourir dans le sable.
Il est à nous le Rhin !

Mais à Genève même, une voix s'élevait encore pour protester contre le joug imposé au fleuve *souverain* par des nations rivales ; cette voix sortait du quartier populaire de Saint-Gervais, d'où, six ans plus tard, partait le mouvement qui renversa le gouvernement de cette république.

Le Rhin n'est point à nous, il est à l'univers,

disait-elle, et, s'adressant aux poëtes, elle ajoutait :

Poëtes, arrêtez ! assez longtemps nos voix
Ont encensé l'orgueil des peuples et des rois
Pendant leurs luttes infernales ;
Le Rhin assez longtemps a charrié des morts
Et vu teindre ses flots et ses fertiles bords
Du sang des nations rivales.

A qui est le Rhin ? Aux peuples de l'avenir !

A vous les eaux. La terre et les vastes canaux
Charriant les produits de vos nobles travaux,
Joignant par le Rhin et le Rhône
La Méditerranée à l'Océan dompté.
Peuples de l'avenir ! à vous l'humanité !
A vous le monde ! à Dieu le trône !

Mais notre vrai poëte populaire, celui que la patrie a baptisé du nom de « barde helvétien, » « ce robuste neveu du Dante, » comme l'appelle Marc Monnier, c'est M. Albert Richard. M. F. Amiel a peint en deux mots son talent : « d'une ardeur passionnée dans l'élégie amoureuse, et d'une ardeur sombre et mâle dans ces ballades athlétiques, qui font dire comme des anciens Suisses :

« Leur mine est rude, ils font peur et plaisir à voir. »

Ce poëte occupe un rang trop élevé au Parnasse roman, il a eu trop d'influence sur l'opinion publique dans notre pays, pour ne point lui donner une large place dans notre esquisse. Un autre écrivain national, M. Daguet, dans un travail consciencieux et le seul que nous possédions sur la littérature de la Suisse française (1), consacre à M. Albert Monnier quelques lignes qui méritent d'être rapportées ; elles nous initieront à l'idéal qu'il a poursuivi dans la carrière lyrique :

« Ce chantre nerveux et presque sauvage de la patrie et de l'héroïsme helvétique, ne concevait l'art que comme l'organe inspiré des sentiments généreux qui sont la vie d'un peuple libre, ou comme l'instrument propre à réveiller ces sentiments lorsqu'ils sont engourdis par les jouissances ou paralysés par des calculs égoïstes et mercantiles. — A l'instar des grands poëtes italiens de notre âge et bien avant que Topfer en eût fait une maxime de sa poétique, Richard d'Orbe conçut l'idée d'un *beau* exclusivement *national* (*di bello nazionale*) et travailla à le réaliser par une série de belles compositions, dont le sujet était ordinairement emprunté aux glorieux souvenirs de la vieille Suisse, mais où les faiblesses de la vie présente étaient aussi impitoyablement flagellées. De cette période de la vie poétique de Richard, datent les poëmes du *Massacre du Nedwald*, l'*Appel aux Suisses*, les ballades de *Wala de Glaris* et de *la Tour de Schawanau*, le *Salut aux Polonais*, le *Réveil*, la *Peur*. »

Il est impossible de comprendre Richard si l'on n'est pas Suisse, si l'on n'a vécu dans ce milieu et durant les circonstances où il écrivait. De 1831 à 1840, sa parole inspirée se mêle à tous les événements importants de la Confédération. Tyrthée helvétique, sa lyre en main, il électrise les masses, il les entraîne, il les subjugue dans une pensée d'indépendance ; il ne craint pas de se mettre en avant, et en 1836, il perd une position modeste à Berne pour avoir rappelé le pouvoir fédéral à la dignité des ancêtres en

(1) *Revue des principaux écrivains littéraires de la Suisse française* par Al. Daguet. Fribourg 1857, in-8°, brochure de 96 pages. Nous renvoyons à ce beau travail les personnes qui désireraient se mettre au courant du mouvement intellectuel dan ces contrées.

face de l'étranger. Son vers est mâle, énergique, souvent dur et rocailleux, étincelant de beautés sauvages ; mainte incorrection le dépare, mais on n'y prend guère garde, tant la pensée jaillit de la strophe, forte et puissante. Ainsi devaient chanter, aux temps primitifs de notre histoire, les bardes helvètes. — Quelques fragments sont nécessaires pour bien juger notre poëte à ce point de vue national.

En 1833, les Polonais viennent en Suisse ; Richard leur souhaite ainsi la bien-venue ;

Ils viennent. Les voilà. Salut aux Polonais !
De leurs pieds tout gonflés essuyons la poussière,
De mets choisis couvrons la table hospitalière ;
Prenons en main la coupe, hommes libres ! Jamais
De pareils fugitifs n'ont touché nos rivages,
Jamais poussés par les orages,
Des hôtes plus fameux que ces guerriers en deuil
N'ont comme suppliants abordé notre seuil.

Les *Helvétiennes* (c'est le nom que l'auteur donna à ses poëmes tirés de notre histoire) ont la même énergie, sont aussi chaudes de patriotisme. Une des plus belles, *le Blessé de Saint-Jacques*, commence par ces vers à la hauteur du sujet :

Ils sont là douze cents couchés sur la poussière,
Les uns, et pour toujours, ont fermé leur paupière,
Les autres, moins heureux, dont le sang coule encor
S'éteignent lentement, comme au lieu funéraire
D'épuisement expire un pâle luminaire.
Oh ! la journée est bonne, et d'un riche rapport !
On a bien moissonné sur ce champ de la mort.

On peut, d'après ces extraits, se faire une idée du caractère d'Albert Richard. Mais nous n'avons envisagé qu'un côté de ce beau talent. « Les » cordes sonores du patriotisme et de l'honneur national, dit avec raison » M. Daguet, ne vibrent pas seules à la lyre flexible d'Albert Richard. Ce » poëte parfois si rude et si rocailleux, a des accents bien doux, bien mé- » lodieux, bien intimes ! Lisez les morceaux intitulés : *Tristesse, Charité*, » ou la suave et austère cantate d'*Héloïse* repentante. Dans les scènes lyri- » ques du *Tasse captif* et de *Dante proscrit*, l'émotion douloureuse et » profonde se mêle aux accents de la passion tendre et déchirante. »

M. Albert Richard est professeur à Genève depuis des années ; il figure parmi les membres les plus distingués de l'*Institut génevois ;* à ce titre, nous l'avons rattaché au mouvement intellectuel de ce canton ; mais cet écrivain, originaire d'Orbe, appartient de fait au canton de Vaud ; il nous amène naturellement à parler de la poésie dans cette contrée.

X. Kohler, *membre correspondant de la 2e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DU BIENHEUREUX JEAN SURNOMMÉ L'HUMBLE,

Seigneur de Montmirail-en-Brie, d'Oisy, de Tresmes, de Crèvecœur, de Gandelut, de Belleau, de Condé-en-Brie, de la Ferté-sous-Jouarre, comte de la Ferté-Gaucher, vicomte de Meaux, châtelain de Cambrai, puis religieux de l'abbaye de Longpont, de l'ordre de Cîteaux et du diocèse de Soissons, par M. l'abbé Boitel.

On n'a pas assez remarqué, peut-être, qu'à l'époque où le roman-feuilleton s'empara du tiers de nos grands journaux, et fit naître le goût de la lecture dans une classe d'hommes superficiels, mais plus nombreux qu'on ne pense, se ranima aussi dans les esprits sérieux l'attrait pour les productions et l'étude du moyen âge, pour les Mémoires, les Chroniques, etc.

Ce fut une compensation providentielle dont la science historique a largement profité. Il y a de cela vingt-cinq ans, peut-être, le marteau du vandalisme et de la bande noire avait exécuté les arrêts révolutionnaires. Les vieux châteaux, les vieilles abbayes n'existaient plus, mais la plume et le crayon des érudits les font connaître, autant que possible, en nous donnant leur histoire et leur image. C'est depuis lors surtout qu'on a vu paraître tant d'albums curieux et de monographies intéressantes, nous rappelant Coucy, Cluny, Pontigni, Morimond, etc., etc.

On a vu se multiplier aussi d'autres monographies non moins intéressantes, qui nous font connaître, non-seulement l'homme qui en est le sujet et le héros, mais aussi l'histoire de son temps et des événements auxquels il fut mêlé.

Entre ces monographies, celle que je veux vous faire connaître, Messieurs, tiendra certainement un rang remarquable. Elle nous apprend ce que fut un saint dont les hagiographes ont trop peu parlé ; elle nous apprend quel fut un noble chevalier, un guerrier généreux, un homme distingué à la cour et dans ses terres, et dont les historiens n'ont rien dit du tout ou à peu près rien.

Nous la devons à un collègue savant et laborieux, M. l'abbé Boitel, dont plusieurs *Mémoires* ont déjà intéressé nos séances, et qui nous promet encore d'autres productions.

Après une longue introduction, M. l'abbé Boitel donne l'*Histoire du bienheureux Jean de Montmirail.* Quoique la vie de cet illustre personnage ait été fort accidentée, comme le dit lui-même M. l'abbé Boitel, et qu'il ait brillé sur deux théâtres bien différents, la cour et le cloître; qu'il ait été successivement au service du monde et au service de Dieu, l'auteur n'a point voulu diviser son histoire en deux parties, comme on aurait pu peut-être s'y attendre; il la présente en vingt-cinq chapitres, qui contiennent non-seulement les actes personnels du bienheureux, mais l'histoire de sa famille, de sa ville, et cent épisodes ou digressions, que la fécondité de l'écrivain a su y rattacher.

Le XIIe siècle, qui fait lui-même époque et exception entre les siècles, par l'illustration qu'il reçut des travaux de tant de personnes célèbres et de la réhabilitation des mœurs et des lettres, le XIIe siècle vit naître aussi le bienheureux dont nous avons à parler.

Jean vint au monde dans le château de Montmirail, en l'année 1165. Les noms patronymiques n'étaient point encore admis, du moins généralement, on le surnomma de Montmirail; — souvent même on l'appelait simplement *Montmirail*, et ce nom devint celui de sa famille. Il fut, à ce qu'il paraît, le fils unique d'André, seigneur du lieu.

L'ouvrage de M. Boitel n'est point un traité, où il aurait à prouver une théorie, un système, et qui, de sa nature, présenterait à la critique la nécessité et la facilité d'une analyse; c'est, au contraire, une suite de chapitres historiques, sur des matières variées, quoique ramenées toujours à l'idée et au sujet principal. Ma mission est donc ici fort bornée, et quoique le livre soit fort volumineux, cette mission sera remplie si j'indique les faits dominants et le mérite de l'écrivain.

Jean, fils d'André, seigneur de Montmirail, passa les plus belles années de sa jeunesse près de *Philippe-Auguste*, qui était de son âge, et qui lui donna des preuves d'un attachement tout particulier; entre ces preuves et ces témoignages, on en cite un qui était conforme aux usages de cette époque. Le roi lui donna une tunique tissue d'or, et plus tard, le fit connétable. Helvide, de l'illustre maison de Dampierre, qu'il avait épousée, partagea nécessairement la haute fortune du seigneur de Montmirail, et tous deux oublièrent à la cour les pratiques de la sévère éducation qu'ils avaient reçue. Ils n'en oublièrent pas, du moins, les principes; et si Jean aima le monde et ses plaisirs, il n'en prit pas, du moins, la dissolution, et ne profita jamais de sa haute position pour usurper le bien de ses vassaux, comme tant d'autres seigneurs le faisaient alors. Sa passion dominante était pour la gloire et le faste, et le portait surtout à chercher l'é-

clat, les succès et la pompe dans les tournois. Il dépensa même en un jour, pour une fête de ce genre, la somme de mille livres. Ce qui fit bruit et presque scandale dans le pays.

Il chercha l'éclat et en trouva un plus solide dans une autre arène; il partagea les périls de la guerre avec Philippe-Auguste, auquel, par sa bravoure, il sauva quelquefois la vie. On pense même qu'il fit avec lui et avec le roi d'Angleterre l'expédition d'Orient, dans la croisade qui eut lieu vers 1190 et 1191 ; on prétend aussi que par attention pour Helvide, à l'instar de quelques croisés, qui implantèrent, dans nos contrées, *le blé de Turquie* et autres productions de l'Orient, Jean de Montmirail apporta dans sa ville l'arbre qui s'est propagé en Europe, et qui porte ces fruits délicieux qu'on nomme pruneaux de Montmirail. Son fait d'armes le plus beau et le moins contesté, est celui par lequel, à la bataille de Gisors, il montra une vaillance extraordinaire contre les Anglais, et sauva la vie à Philippe-Auguste, son protecteur et son ami.

Je dis le moins contesté, car, comme je l'ai déjà fait remarquer, les historiens du temps, tels que Rigord et Guillaume Lebreton, gardent sur le seigneur de Montmirail un silence qui ne s'explique pas.

M. l'abbé Boitel, et avant lui quelques écrivains, l'attribuent à ce que les anciens historiens n'écrivant qu'après la retraite de Jean, ils avaient dédaigné de parler d'un homme qui s'était rendu la fable du public en se faisant religieux, et duquel, d'ailleurs, ils n'avaient plus rien à attendre. J'avoue franchement que je ne partage en rien cette opinion, qui ne s'accorde point avec les idées généralement reçues à l'époque où écrivaient Rigord et les autres.

Mais le bienheureux Jean fut-il véritablement connétable de France ? M. Boitel l'assure, les Bollandistes le nient ; ils le nient parce que le nom de Jean de Montmirail ne se lit point dans la liste des connétables. Mais M. Boitel répond, avec raison, ce me semble, que la tradition, même écrite, a toujours donné cette qualification à son héros, et que la lacune qui se trouve dans la nomenclature en question, de l'année 1191 à l'an 1204, doit se remplir par le nom de Jean de Montmirail.

Ce noble chevalier va bientôt entrer dans une autre milice, dans une autre carrière, où les titres qu'il acquerra seront plus solides et ne lui seront point contestés.

Enivré du goût des plaisirs de la cour, ambitieux du triomphe dans les tournois et les camps, il n'avait pas perdu néanmoins ses principes religieux, son aménité naturelle ; il laissait aux gens de bien un accès facile qui donnait à ses amis le moyen de lui parler à cœur ouvert. Le plus pré-

cieux de ces amis était assurément le chanoine Jobert, prieur de Saint-Etienne de Montmirail. Cet excellent religieux mettait prudemment à profit l'accès qu'il avait auprès du baron, en lui remontrant le néant et le vide des choses qui l'occupaient tout entier. Un jour il lui livra un assaut décisif. Jean de Montmirail arrivait d'un tournoi fameux où il s'était signalé. Ses amis, ses vassaux s'empressaient de le féliciter, et ne se faisaient pas scrupule d'exagérer le succès dont le baron était déjà si fier. Quand la fumée de cet encens fut un peu dissipée, le prieur de Montmirail se présenta avec un sourire sérieux et se mit à railler finement le héros de ces fêtes récentes, et à lui faire de doux reproches.

« Eh bien ! Seigneur, lui dit-il, quel profit et quel gain avez-vous rap-» portés de votre tournoi ? » Et continuant par la comparaison de la vaine gloire avec le vent : « Oh ! que vous êtes un adroit marchand, lui dit-il, » après avoir fait tant de dépenses, vous être donné tant de soins, vous » être imposé tant de travaux, et non sans attraper quelques coups, je le » pense, vous n'avez recueilli que du vent ! » Jean de Montmirail fut frappé de ces réflexions, que fécondait le bon religieux par d'autres observations aussi simples ; et la grâce de Dieu les fécondant encore davantage, le baron de Montmirail changea tout à coup de conduite, quitta la cour et le commerce du grand monde, se retira dans ses terres et ne se livra plus qu'à des œuvres de piété et de pénitence, et ne se fit plus connaître que par des fondations utiles au prochain et glorieuses à la religion qui l'inspirait. M. Boitel fixe la date de cette conversion merveilleuse à l'année 1199, et s'appuie sur les premières chartes que donna Jean de Montmirail pour légaliser et assurer ses premières donations.

L'illustre abbé de Clairvaux disait, en parlant de saint Martin, qu'il y avait en ce grand saint des choses qu'on devait imiter et d'autres qu'on ne pouvait qu'admirer ; *...saltem non pigeat imitari ; sed imitari in eo quod est imitabile, non autem quod mirabile exhibetur*. On doit aussi mettre cette réserve en parlant de la vie nouvelle et des pratiques de Jean de Montmirail, et en les lisant se rappeler la suite du conseil de saint Bernard : *Diligenter considera quæ tibi apponuntur ; quænam videlicet ad admirationem, quæ verò ad imitationem.*

Le seigneur de Montmirail mit en effet, après sa conversion, la même ardeur à chercher la mortification et les pratiques d'humilité, qu'il avait mise à rechercher les plaisirs du monde et de la cour ; et on oserait dire qu'il alla plus loin dans les sentiers de la pénitence qu'il n'était allé dans ceux de ses égarements. Je ne puis moi-même suivre son historien dans le récit de cette vie extraordinaire ; il me suffit d'en indiquer quelques traits et

de dire que l'édifiant converti assistait à minuit aux matines des chanoines de Montmirail; il se tenait à genoux par terre, y faisait des prostrations si fréquentes, que les écrivains contemporains ont assuré qu'il avait aux genoux des durillons épais, et au front une tumeur à la place qui frappait le pavé de l'église. On le voyait manger avec les pauvres admis à sa table, les servir, aller au-devant des lépreux, si communs alors, leur donner des soins, baiser leurs plaies, échanger leurs habits, et les consoler, par une généreuse imprudence, de l'isolement où les avaient réduits leurs funérailles anticipées. On sait comment on les séquestrait par une cérémonie et des prescriptions fort sages.

Ce n'est là qu'un tableau bien rétréci de ses actes et de son dévouement. Ce dévouement fut surtout consacré au bonheur de ses vassaux. Il chercha tous les moyens de leur être utile, fonda l'hôpital de Montmirail, enrichit des établissements religieux.

Tout cela ne suffisait point à son zèle et à son amour de la vie cachée. Le monde n'était plus rien pour lui, et sa femme, ses enfants eux-mêmes, rougissant de la conduite de celui qui les rendait jadis si fiers, le méprisaient et ne cherchaient qu'à le contredire; sa femme lui refusa un jour l'hospitalité dans son propre château! C'est lui cependant qui a fait toute l'illustration de sa famille, et le nom de Montmirail serait aujourd'hui presque inconnu, s'il ne l'avait, par sa vie sainte, rendu impérissable.

J'ai dit que tant de sacrifices ne suffisaient point à ce pénitent illustre; il voulut encore faire celui de sa liberté; et de sages conseils le détournant du projet de se faire ermite, il prit les moyens canoniques de quitter son épouse et se renferma dans l'abbaye de Longpont, de l'ordre de Cîteaux; y fit profession en qualité de religieux de chœur; et, après sept ou huit années d'une vie plus méritoire encore que celle qu'il menait dans le monde, il y mourut le 29 septembre 1217 en odeur de sainteté.

Cette sainteté fut bientôt révélée par de nombreux miracles, fit changer d'opinion à tous ceux qui l'avaient si méconnu, et sa famille, humiliée de son erreur, travailla à la réparer en honorant sa mémoire et son culte.

Par de longs raisonnements, de nombreuses citations, M. l'abbé Boitel cherche à établir que ce culte, dont il fait l'histoire, est fondé sur une canonisation en règle. J'ose lui dire qu'il se trompe; que ses raisonnements et ses conclusions ne prouvent rien, et que le culte, le titre de bienheureux donné à son admirable héros, ne sont basés que sur une tradition, qui a montré la même générosité pour plusieurs personnages de cette époque et des siècles suivants. Les efforts tentés plus tard par les moines de Longpont, la lettre adressée au Saint-Siége par Louis XIII et dont M. Boitel

lui-même donne copie, efforts et lettres, qui ne purent faire confirmer canoniquement ce culte traditionnel, devraient obliger cet auteur érudit à quitter son opinion et à partager la nôtre. Il montre ce culte constitué jusqu'à nos jours et décrit la forme du tombeau du bienheureux Jean de Montmirail, et les solennités des différentes translations de ses reliques.

Les cinq derniers chapitres du volume sont une sorte de supplément, consacré à l'histoire de la famille de Montmirail, de ses alliances, de ses fondations; l'ouvrage est terminé par un nombreux recueil de chartes, qui en sont comme les preuves justificatives, et enfin par une description de la châsse du bienheureux Jean, où l'on voit l'état actuel de son culte, et le zèle que met actuellement M. le comte H. de Montesquiou pour le faire approuver par la cour de Rome.

M. l'abbé Boitel est un écrivain actif et fécond, à qui la science historique doit déjà plusieurs productions estimables, telles que l'*Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry; —* l'*Histoire de saint Alpin, évêque de Châlons; —* l'*Histoire d'Esternay*, etc. Il prépare et promet actuellement une histoire de Montmirail. L'ouvrage dont je viens de rendre compte est une preuve des soins, des recherches de l'auteur dans ses compositions. La vie du bienheureux Jean n'est que la moindre partie du volume que j'avais à faire connaître. L'auteur a saisi l'occasion d'y rattacher une suite de considérations, de réflexions, quand cette occasion se présentait à son esprit ou à sa mémoire.

M. Boitel sait beaucoup et beaucoup de choses. Je vois qu'il a des portefeuilles et des cartons, riches des nombreuses copies qu'il a su prendre partout et dont il s'est servi dans la Vie du bienheureux Jean. Peut-être qu'une critique sévère trouverait à redire à ce luxe d'excursions, et dirait qu'une nouvelle édition demanderait, pour être homogène, de nombreuses suppressions; quant à moi, je dirais que ces excès ont souvent de l'intérêt, et surtout quand il n'est question que d'une addition légère. Il y a même de ces minuties qui auront un jour un grand avantage, celui d'indiquer les anciennes limites des diocèses, qui ne seront alors connues que d'un très-petit nombre. M. Boitel nous dit que l'hôpital fondé par Jean de Montmirail était au faubourg, et dans un lieu dit *la chaussée,* du diocèse de Troyes. Je suis persuadé que toute la ville de Montmirail est actuellement du diocèse de Châlons-sur-Marne, et alors combien de ses habitants ignorent déjà qu'il n'en était pas ainsi autrefois ! De même qu'à Pontorson, alors du diocèse d'Avranches, combien ignorent que l'hôpital était du diocèse de Dol ! A Vire, du diocèse de Bayeux, la plupart ne savent pas que jadis leur hôpital était du diocèse de Coutances, etc. Mais les ad-

ditions de M. Boitel sont loin d'être toutes aussi brèves et aussi relatives à leur sujet. Je regrette seulement qu'il n'ait pas joint à son volume une table alphabétique, qui aiderait à jouir facilement de toutes les matières qu'il a touchées. Cette édition, quand les nouvelles seraient corrigées, sera toujours recherchée, précisément à cause de son genre spécial.

Je ne veux point parler du style, car l'auteur dit lui-même qu'il a pris celui qui convenait. Néanmoins j'oserai lui faire remarquer qu'il n'est pas toujours égal ; qu'il y a quelques passages, où plus de réflexion, une seconde lecture auraient peut-être amené une contexture différente ; je lui dirai surtout qu'il faut se défier des tournures, des habitudes locales, telles que celle-ci, je suppose : Pour nous apprendre que l'émissaire de Jean de Montmirail va consulter sur la vocation de son maître, il dit qu'il *va prendre langue* de quelques ermites.

M. Boitel est abondant en réflexions judicieuses ; il a cru devoir en nourrir son récit. Je les trouve certainement fort justes. Je lui citerai cependant une phrase, et sans y ajouter le moindre commentaire, je l'abandonnerai à son jugement et à celui des lecteurs. Il écrit, page 111 :

« Voyez-vous comme la plaine s'élève en pente douce au-dessus de la » sablière ? On aperçoit dans le lointain le village de Marchais. Ce lieu est » à jamais celèbre par la bataille acharnée que Napoléon Ier livra aux » Russes et aux Prussiens réunis, le 11 février 1814, et où son génie rem- » porta une victoire qui aurait *sauvé la France*, si la France avait pu » triompher seule de toute l'Europe conjurée contre elle. »

Le livre de M. l'abbé Boitel semble tenir le milieu entre une œuvre purement hagiographique et une œuvre simplement historique. Dans la monographie d'un saint, on ne s'attendait pas, en effet, à trouver, par exemple, une citation des fables de La Fontaine ; encore moins à cette petite pièce du poëte Regnard :

A Montmirel il faut boire,
Car on y fait
Ce vase qui fait la gloire
De maint buffet,
Et qui rubies porte en son sein,
Vive du vaulx, et du bon vin.

D'autre part, comme je l'ai dit, l'auteur, dans son abondance de citations, a su intercaler des morceaux intéressants. C'est une œuvre dans le genre de ces nombreuses publications de l'époque de la renaissance, sauf qu'on n'y trouve ni morceaux de langue grecque, ni citations hébraïques ; mais la forme et le titre prouvent que M. l'abbé Boitel s'est proposé de

donner une vie de saint, et on ne peut mieux caractériser cet ouvrage qu'en l'appelant, avec l'évêque de Soissons, *une grande étude historique*.

Cet ouvrage a coûté à notre savant collègue près de neuf ans de recherches consciencieuses et d'un travail assidu. Il a déjà recueilli des suffrages honorables de personnes compétentes, et on peut dire qu'il les mérite. Dans cette publication, M. l'abbé Boitel a éclairci plusieurs points qui intéressent l'histoire de France en général, et surtout l'histoire de Montmirail et des nobles familles qui ont été liées à celle qui portait ce nom. Il a élevé un trophée à la gloire de son héros de prédilection et de tout l'ordre de Cîteaux. Je ne veux pas omettre en terminant de faire remarquer que le volume est illustré de quatre gravures sur bois, qui sont d'une perfection telle qu'on assurerait qu'elles sont sur acier ou sur cuivre.

L'ABBÉ BADICHE, *membre de la 3e classe*.

LES FABLES DE PHÈDRE,

TRADUITES EN VERS FRANÇAIS PAR M. D'AUSSY, DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

MESSIEURS,

Je suis fort embarrassé avec la traduction des *Fables de Phèdre*, par M. d'Aussy que vous m'avez donnée à examiner.

M. d'Aussy est un homme de mérite ; c'est un écrivain très-sensé et très-spirituel, mais qui a tenté une œuvre impossible, et qui, par conséquent, à mon avis du moins, n'a pas résolu le problème qu'il s'était posé.

Il est des ouvrages intraduisibles : *traduttore, traditore*, disent les Italiens. — Cet adage littéraire n'a pas été démenti par les faits, bien au contraire ; aussi maintenant préfère-t-on les translateurs aux traducteurs, c'est-à-dire, le système de la traduction littérale à celui de la traduction élégante, mais moins exacte, par conséquent. Quant aux ouvrages en vers, il en est de même; on préfère, pour connaître réellement l'auteur étranger, la version, pour ainsi dire, mot à mot, à la version qui cherche plutôt à plaire au lecteur qu'à lui faire connaître les idées du texte.

Une traduction ne saurait jamais être que ce que la gravure est à un tableau. Le coloris ne peut pas être reproduit par le burin. Toutes les bonnes gravures sont au crayon noir ; un amateur éclairé les préférera toujours aux gravures enluminées.

Mais M. d'Aussy a résolu d'entreprendre ce que Lafontaine lui-même n'aurait pas osé. Il est des œuvres qui peuvent être imitées avec grand succès, mais qui ne sauraient être traduites. — Quel malheur si Lafon-

taine avait eu la même audace que M. d'Aussy. — Il eût, en traduisant, dépensé son génie en pure perte, au lieu de nous donner, en imitant, des chefs-d'œuvre qui feront l'admiration de tous les peuples et de tous les siècles.

Quel malheur si Boileau avait entrepris de traduire l'Épître aux Pisons ! nous n'aurions pas un Art poétique, mais, à la place, une traduction plus ou moins réussie.

Pourquoi une traduction en vers est-elle, en général, impossible? parce qu'elle suppose deux conditions qui s'excluent. Se faire traducteur, c'est se faire esclave, et pour traduire un poëte, il faudrait être poëte soi-même; mais qui dit poëte, dit homme indépendant par essence. Le poëte, à défaut d'ailes, monte un coursier qui en a. Or, si vous coupez les ailes de Pégase, il ne pourra jamais vous mener bien haut, ni bien loin.

Reconnaissez-vous l'auteur de *Vert-Vert* et du *Méchant* dans la traduction des Églogues de Virgile? Et qui n'a pas remarqué que le plus habile traducteur en vers que la France ait jamais eu, Delille, n'a pas osé aborder la traduction des Bucoliques. A part Gresset, qui y a complétement échoué, ce ne sont que des versificateurs médiocres qui aient tenté cette périlleuse entreprise.

Mais, me dira-t-on : Vous niez qu'il y ait eu de bonnes traductions, cependant les faits prouvent le contraire. — Est-ce que la traduction en vers des Géorgiques, par Delille n'est pas un chef-d'œuvre? Je ne nie pas cela. Voltaire l'a dit, et je n'aurai pas la sotte impertinence de contredire Voltaire dans une question de goût.

La traduction en vers des Géorgiques par Delille est, en effet, le chef-d'œuvre des traductions; ce qui ne veut pas dire que ce soit un chef-d'œuvre qne l'on pût comparer à une excellente œuvre originale quelconque. Dans les arts, je n'aime pas les tours de force; et une traduction en vers, n'est, en définitive, qu'un tour de force. Jamais un grand écrivain n'a fait une traduction qui valût le texte, et cela se conçoit, le texte était l'écho de la pensée, la traduction n'est jamais que l'écho d'un écho.

Corneille n'est plus le grand Corneille, quand il traduit l'*Imitation de Jésus-Christ*. Voltaire n'est plus l'auteur de *Zaïre* ou de *Mahomet* quand il traduit Shakespeare. — Châteaubriand n'est plus l'auteur de *René* quand il traduit le *Paradis perdu*. — L'illustre et vertueux Manin ne comprenait plus le génie de Lamennais quand il lisait la traduction du Dante par le plus grand prosateur de ce siècle. Je suis loin de nier l'utilité des traductions, mais c'est une utilité du genre des serres chaudes. J'aime à visiter

ces maisons de santé des plantes expatriées que l'exil a presque toutes rendues phthisiques; mais celui qui n'a vu une canne à sucre, un bananier, un palmier, un caféier qu'à ces infirmeries de nos jardins des plantes, ne saurait jamais se faire une idée de la végétation luxuriante des régions tropicales, ou équatoriales.

La traduction, c'est le régime de l'à-peu-près; or, l'à-peu-près, c'est quelque chose d'étrange qui n'est ni le mensonge, ni la vérité. La traduction pourrait se comparer à ces êtres hybrides qui ont reçu la vie, mais auxquels il est interdit de la transmettre; l'hybride, en effet, n'est que le produit de deux moitiés de chacune des deux espèces; or, en fait de races croisées, la nature n'a pas voulu que deux moitiés fissent jamais un entier.

Un de mes bons amis, qui a passé trois ans de sa vie à faire une traduction en vers de Juvénal, traduction justement estimée, M. Constant Dubos me disait un jour : Le traducteur est un homme qui se propose de valser avec des boulets aux pieds. L'expression est pittoresque, et n'en est pas moins fort exacte. Aussi traduire est-il un excellent exercice pour assouplir sa langue, la dompter et s'en rendre maître. — C'est en traduisant Tacite que J.-J. Rousseau est devenu le premier prosateur du XVIIIe siècle. Comme exercice gymnastique, pour devenir un grand écrivain, il n'y a pas de travail aussi profitable que celui-là. Mais, pour s'acquérir une gloire durable, il n'en est pas de plus ingrat. — Que l'homme d'esprit qui voudrait fonder sa renommée sur une traduction, se rappelle cette épigramme si spirituelle des *Lettres persannes :* Si vous traduisez toujours, on ne vous traduira jamais. Cette théorie est sévère, Messieurs, mais c'est ma croyance. Je désire sincèrement me tromper, mais je crains bien d'être dans le vrai.

Je regrette donc que M. d'Aussy, qui ne s'est cependant dissimulé aucune des difficultés de la tâche qu'il s'imposait, ait néanmoins persisté à ce travail ingrat et stérile.

Avant tout, il a voulu être exact, tout en sauvegardant l'élégance, mais il a dû sacrifier trop souvent l'élégance à la fidélité.

Si donc M. d'Aussy n'a pas, selon moi, réussi, c'est la faute, non de l'auteur, mais de l'œuvre qui était, de sa nature, impossible : le plus grand des écrivains échouerait dans une pareille entreprise.

Maintenant, je suis bien loin de reprocher à M. d'Aussy d'avoir publié sa traduction, parce que, tout en regrettant que cette traduction laisse beaucoup à désirer, on en estime néanmoins l'auteur, et l'on se dit : il en fût arrivé autant à tout autre.

Puis, M. d'Aussy a joint à sa traduction une excellente dissertation critique et littéraire sur Ésope, Phèdre et Lafontaine ; il nous semblait lire un des meilleurs chapitres du *Cours de littérature* de Laharpe. La prose de M. d'Aussy est claire, limpide, correcte, élégante et spirituelle.

Nous croyons que M. Hippolyte d'Aussy eût pu mieux choisir l'épigraphe de son livre. Les six lignes rimées de Van Essen sur *Phèdre* n'étaient pas dignes de figurer au péristyle de ce livre qui, je le répète, est loin d'être sans mérite, bien au contraire ; mais toutes les fois qu'un homme de talent entreprendra des œuvres impossibles, il devra, malgré son talent, échouer.

Pour me résumer, je vous dirai, Messieurs : si la lecture des *Fables de Phèdre*, en vers français, ne m'a pas satisfait, elle m'a donné néanmoins une favorable idée du courage de M. Hippolyte d'Aussy. Je ne crois pas que M. Hippolyte d'Aussy soit poëte, mais sa traduction est loin toutefois d'être mauvaise. Elle ne peut que faire estimer l'auteur. Quant à sa préface ou avant-propos, et à sa dissertation, ce sont, selon nous, d'excellents morceaux de prose, de saine et exquise critique.

Ch. Sédail, *membre de la 2e classe.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DE RENTRÉE DU 28 OCTOBRE 1859.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Valat, vice-président de la 3me elasse, occupe le fauteuil ; M. Marcellin, secrétaire-adjoint de la 4me classe, tient la plume pour le secrétaire général. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. l'administrateur communique à l'Assemblée l'analyse de la correspondance.

S. E. M. le ministre de la justice envoie à l'Institut historique les deux derniers volumes des *Comptes généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale* en *France*, 1857. M. Desclosière, rapporteur. — M. le bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Munich envoie, au nom du président de cette savante compagnie, un volume in-4o intitulé : *Monumenta secularia*, 3e classe, et l'*Annuaire de* 1859. — La Société historique de la Basse-Saxe, résidant à Hanovre, envoie trois volumes de ses travaux et plusieurs exemplaires de ses statuts. — La Société libre d'émulation de commerce et d'industrie de la Seine-Inférieure envoie son bulletin pour l'année 1858 ; M. Masson, rapporteur. — L'Académie de Stanislas, de Nancy, offre le volume de ses travaux, 1858. M. Valat, rapporteur.

Notre honorable président, M. le marquis de Brignole, annonce à M. Renzi son prochain retour; il a lu avec intérêt l'*Investigateur* et se rappelle au souvenir de nos honorables collègues. —M. Buchez fait hommage à l'Institut historique de l'ouvrage qu'il vient de publier, intitulé : *Formation de la nationalité francaise;* M. de Montaigu est nommé rapporteur. « C'est la même question, dit l'auteur, que j'ai traitée dans l'introduction » de l'*Histoire parlementaire*, et ensuite au premier congrès de l'Institut » historique. »—M. Casimir Henricy fait hommage à notre Société du premier volume de la *Tribune des linguistes* et la remercie du bienveillant accueil qu'on a fait à cette publication (V. l'article de M. Valat, *Investigateur*, livraison 296, de juillet 1859). — M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de l'Institut, remercie notre Société de la publication de son *Mémoire sur Buffon*, etc. — M. Henry, secrétaire général de l'Institut smithsonien de Vashington, envoie à l'Institut historique le Xe volume, in-4°, des travaux de la savante compagnie qu'il représente et un exemplaire in-8° de la situation financière de l'Institut smithsonien, qui dispose d'une rente annuelle de 50,000 fr. — M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique offre à l'Institut historique cinq volumes des travaux de cette Académie et l'*Annuaire de* 1859: M. Hardouin est nommé rapporteur.—M. Ferdinand de Luca, de Naples, envoie un volume sur la *Géographie ancienne et moderne*, etc. — M. l'abbé Badiche, rapporteur. — La Société industrielle d'Angers envoie un volume de ses travaux ; M. Masson, rapporteur.—Un volume in-4° sur l'abbaye de Saint-Etienne de Caen; par M. Hippeau, est offert par M. le comte de Terlecki. M. Badiche est nommé rapporteur.— M. Kohler envoie de Porrentruy un volume des travaux de la Société jurassienne (1856). — La Société historique de la Styrie, à Gratz, envoie le 8e volume de ses travaux à l'Institut historique.

Deux candidats ont demandé à faire partie de l'Institut historique, 3e classe; le premier est M. Aldrick Caumont, avocat au Havre, qui est présenté par MM. Royer Collard, professeur à la Faculté de droit, et Renzi. M. le président nomme une commission pour examiner les titres de ce candidat ; elle se compose de MM. Carra de Vaux, Gauthier la Chapelle et Masson, rapporteur. Le second est M. Laterrade, professeur de botanique à Bordeaux, présenté par MM. Marcellin et Renzi. Une commission est nommée par M. le président ; elle se compose de MM. Sédail, Alix et Valat, rapporteur.

M. Nigon de Berty, vice-président de l'Institut historique, occupe le fauteuil.

M. Sédail est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage de

M. Bordes, architecte, intitulé : *Monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*. Après cette lecture, MM. de Berty, Hardouin, Marcellin, Ernest Breton et Valat adressent au rapporteur quelques observations, Le rapport de M. Sédail est renvoyé au comité du journal. — M. Masson donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie ; ce travail est renvoyé au comité du journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence. RENZI.

CORRESPONDANCE.

Mon cher Renzi, je ne vous ai pas répondu tout de suite parce que je voulais vous envoyer mon petit ouvrage complet. Je vous adresse deux exemplaires selon la coutume. Soyez assez bon pour en faire hommage à l'Institut historique.

Cet ouvrage, tout petit qu'il est, m'a coûté beaucoup de travail, presque une année. Si vous y jetez les yeux, vous vous apercevrez sans peine qu'il a été écrit complétement les documents à la main, sur les sources. J'y ai mis tout le scrupule et toute l'exactitude possible ; j'ai lu et relu, comparé et recomparé les textes et je ne suis pas encore sûr de ne pas avoir fait quelque faute, quoique je me crois certain d'en avoir fait bien peu, si j'en ai fait. J'ai de plus été gêné par l'espace. Quoique ces deux volumes, sous un petit format, contiennent la valeur d'un volume in-8° (600 mille lettres). C'était bien peu pour un sujet aussi difficile et aussi débattu.

C'est la même question sur l'origine de la nationalité que j'ai traitée, dans le temps, dans l'introduction à l'histoire parlementaire, et ensuite au premier congrès de l'Institut historique. Mais, cette fois, je l'ai abordée dans le détail des faits. Vous verrez si je m'en suis suffisamment bien tiré. Quoi qu'il en soit, le petit livre a, paraît-il, un assez grand succès. Il s'en est déjà vendu cinq mille. Il est cliché et on doit en tirer indéfiniment.

Je me suis constamment occupé des premiers siècles de notre histoire. J'avais eu, dans le temps, le projet d'écrire une histoire générale ; mais je n'en ai jamais eu le loisir, aussi, quand on est venu me proposer de faire, pour la Bibliothèque utile, le travail dont il s'agit, j'ai pensé qu'à mon âge c'était tout ce que je pouvais entreprendre et que je pourrais profiter de l'occasion pour laisser une affirmation incontestable de l'idée, une puissante indication sur cette époque si diversement interprétée, une indication avec laquelle dans l'avenir tout historien devrait compter. On

m'a promis en effet une vente à 100,000 exemplaires. Puissent les espérances de l'éditeur se réaliser !

Recevez, je vous prie, mon amicale salutation. BUCHEZ.

Paris, 11 août 1859.

CHRONIQUE.

—Après une interruption trop longue, notre honorable collègue, M. Jubinal, vient enfin de reprendre ses travaux littéraires dont il avait été distrait par d'autres occupations. Vous en trouverez la preuve dans l'achèvement de son 3e volume de l'*Armeria real de Madrid*, ou *Galerie des armes anciennes de Madrid*, dont le texte si impatiemment attendu vient de paraître à la librairie Didron, accompagné de quelques planches nouvelles. C'est un grand et beau travail, fort savant, plein d'érudition, de recherches, de faits, et qui méritera à notre secrétaire général les applaudissements de tous les amis de la science panoplique. RENZI.

— Notre honorable collègue, M. Dardé, avoué du trésor public à Carcassonne, vient d'être élu membre correspondant des Sociétés d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne et du département d'Indre-et-Loire.

BULLETIN.

— *Feuille* périodique de la Société historique de la Basse-Saxe, publiée par le comité de cette Société, pour l'année 1856, et son supplément, 2 vol. in-8°, Hanovre 1859.

— La même feuille périodique pour 1857; vol. in-8° publié à Hanovre, 1859.

— *Cartulaire* ou documents particuliers de la Société historique de la Basse-Saxe pour 1859; vol. in-8°, Hanovre 1859.

— *Programme* et statuts de la Société historique de la Basse-Saxe pour l'année 1858; brochure, Hanovre, 1859.

— 21e et 22e *rapports* de la Société historique de la Basse-Saxe; brochures, Hanovre, 1858-1859.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES SOPHISTES GRECS,

DEUXIÈME PARTIE.

Nous avons exposé brièvement les vues philosophiques des sophistes grecs et raconté avec la même précision les luttes qu'ils soutinrent avec tant d'éclat contre les écoles dogmatiques de leur temps; c'étaient, à notre avis, et malgré leur importance, deux questions secondaires, qui avaient leur place à la suite des faits historiques, bien autrement propres à mettre dans leur vrai jour le caractère, l'influence et les destinées d'une secte aussi vivace que féconde; Protagore et Gorgias donnèrent une forme ingénieuse aux doctrines qu'ils tenaient des Eléates leurs maîtres, sans y rien ajouter d'essentiel; ils les soutinrent avec plus d'art et les firent souvent adopter à force d'éloquence; d'un autre côté, le rôle critique, dont ils s'emparèrent d'abord exclusivement, fut bien mieux et plus complétement rempli par deux écoles célèbres, la nouvelle académie, et le pyrrhonisme; la première, fondée par Arcésilas, et continuée par Carnéade, que Platon n'eût point avoués pour ses disciples, malgré leur mérite incontestable, porta de rudes coups au dogmatisme; la deuxième ne fut ni moins illustre ni moins redoutable aux stoïciens.

Si les sophistes n'avaient été que philosophes, pour achever notre pensée, l'histoire les eût donc à peine mentionnés, comme continuateurs ou compilateurs; et cette observation doit nous justifier de leur avoir assigné en philosophie une place secondaire; elle servira de réponse au reproche qui nous a été adressé d'avoir passé sous silence des noms fameux dans la science (1). On eût désiré que nous eussions rappelé les services et les travaux d'Héraclite, d'Empédocle, précurseurs et maîtres à plusieurs égards

(1) Voir dans la dixième livraison du 15 mai 1859 de la *Revue des beaux-arts*, l'appréciation de notre premier article sur les *sophistes*, par M. Colla Vecchia, qui rend compte de la séance publique de l'Institut historique au comité central des artistes; nous n'avons garde de nous en plaindre; et nous saisissons l'occasion de lui exprimer notre gratitude, non pour la bienveillance qu'il nous témoigne, mais pour sa critique judicieuse.

de l'école sophistique; on eût également souhaité de voir figurer dans notre étude les écoles d'Ionie et d'Italie, antérieures aux Eléates et dont l'influence ne saurait être niée ou méconnue; certes, il était facile d'agrandir notre cadre et d'y admettre des personnages éminents, qui de près ou de loin ont inspiré les sophistes ou se rattachent à leurs principes. Notre œuvre pouvait être plus savante, par suite plus complète; nous en doutons moins encore que notre honorable contradicteur; mais où s'arrêter dans de pareilles investigations, et comment résister à la tentation de parcourir le domaine tout entier de la philosophie grecque, de Thalès et Pythagore à la destruction de l'école d'Alexandrie par le lieutenant d'Omar au VIIe siècle (1); labeur immense que nous n'avons jamais eu la pensée d'entreprendre, et qui d'ailleurs a été exécuté par des écrivains remarquables avec plus ou moins de succès? nous avions le dessein de faire une simple esquisse, et pour réaliser notre modeste entreprise, nous avons lutté contre un désir, trop naturel en pareil cas, d'agrandir notre champ d'observation; puissions-nous avoir réussi à ne point nous en écarter par des digressions inutiles ou frivoles!

Il nous suffisait et il devait nous suffire de présenter sans trop de détails les vues particulières de Protagoras, Gorgias et Prodicus, les plus considérables et les premiers d'ailleurs dans l'ordre chronologique entre les rhéteurs qui ont reçu le nom de sophistes. Ce sont presque les seuls, en effet, que Platon cite et mentionne fréquemment dans ses dialogues immortels, qu'il met le plus souvent en scène comme les antagonistes les plus dignes de se mesurer avec son maître; l'école d'Elée elle-même, que nous avons dû prendre pour point de départ, aurait à nous reprocher l'oubli de plusieurs de ses chefs illustres à plus d'un titre, tels que Mélissus de Samos (2); Zénon d'Elée (3), Eubulide de Milet (4), bien plus justement que celui de leurs précurseurs dans les écoles de Thalès et de Pythagore;

(1) Les écoles de philosophie furent fermées à Athènes par un édit impérial de 529; puis à Constantinople; celle d'Alexandrie cessa d'exister en 640, à l'invasion musulmane, après neuf siècles depuis sa fondation. Inaugurée par Démétrius de Phalère, elle avait, comme on le sait, jeté un vif éclat et rendu de grands services.

(2) *Mélissus de Samos*, disciple de Parménide, dont il adopta la doctrine idéaliste, vivait dans le Ve siècle avant Jésus-Christ : il fut à la fois général habile, homme d'Etat éminent et philosophe.

(3) *Zénon d'Élée*, que l'on considère comme l'inventeur de la dialectique, vivait à la même époque, et enseigna en 469 à Athènes. Aristote nous a conservé plusieurs de ses arguments contre l'existence et le mouvement des corps.

(4) *Eubulide de Milet*, du IVe siècle avant Jésus-Christ, passe pour l'auteur des sophismes connus sous les noms du *Menteur*, *du Voilé*, *du Tas*, *du Cornu*, *du Chauve*, *du Caché* et *de l'Electre*. On lui atribue encore l'invention du sorite.

en nous occupant presqu'exclusivement des sophistes, nous remplissions notre cadre, tel que nous nous l'étions proposé; en outre, nous avons cru poser un problème de quelque importance, et il nous était permis de compter pour quelque chose l'intérêt qui s'attache à des recherches spéciales, marquées d'un caractère particulier d'originalité, et empreintes d'une personnalité puissante, active et féconde : n'est-ce point en effet un phénomène bien remarquable que celui d'un enseignement scientifique et pratique à la fois, qui s'est perpétué pendant plusieurs siècles, a répandu un vif éclat sur une époque de décadence et exercé une influence considérable sur les mœurs et les destinées des sociétés anciennes ou même du moyen âge?

En ne consultant que trois ou quatre historiens de la philosophie contemporaine, tels que Diogène Laërce (1), Philostrate de Lemnos, Eunape de Sardes (2), Athénée de Naucrate (3), après Platon et Xénophon, qu'il ne faut pas cesser de lire et d'étudier, que de matériaux pour une composition autrement riche et curieuse que la nôtre, si nous n'avions pris la résolution de faire un choix entre les mille anecdotes qui remplissent tant de biographies, et qu'il suffit d'indiquer à des lecteurs avides de pareils détails; il est encore d'autres chroniques à consulter (4), légendes naïves, où la critique n'a que faire, et qu'une imagination aussi crédule que subtile et ingénieuse a rassemblées; plusieurs ont pourtant le caractère d'authenticité que l'on doit rechercher en de tels récits, et nous donnent une idée véritable de la haute fortune des sophistes, à l'époque des persécutions qui furent le partage des philosophes les plus illustres, tels qu'Anaxagore (5) et Socrate. On explique facilement la vogue passagère d'un

(1) *Diogène Laërce* vivait l'an 190 de Jésus-Christ; il a laissé dix livres précieux sur la vie, les opinions des philosophes grecs; son ouvrage sans critique est un recueil d'anecdotes qu'il faut consulter avec réserve.

(2) *Eunape de Sardes,* en Lydie, naquit dans le IV[e] siècle; il a écrit les vies des philosophes et des sophistes; œuvre pleine de détails curieux et intéressants, mais noyés au milieu de fables et de contes ridicules.

(3) *Athénée de Naucrate,* an 260 de Jésus-Christ, auteur du banquet des sophistes *Deipnosophistæ,* en quinze livres, d'un texte très-corrompu, auquel manquent les deux premiers : il en existe une traduction latine de Casaubon (Lyon, 1597), et deux traductions françaises de 1680 et 1791.

(4) On peut augmenter cette liste de quelques noms aussi connus : Sextus Empiricus, de Mitylène, dont les œuvres remarquables offrent un riche trésor de faits et d'observations; Théopompe de Chio, historien et auteur; Lucien de Samosate, rhéteur et sophiste du II[e] siècle, critique ingénieux, connu par ses *Dialogues des morts*, etc.; Clément d'Alexandrie, etc.

(5 *Anaxagore* de Clazomène, disciple d'Anaximène, an 500 avant Jésus-Christ, enseigne à Athènes, a pour disciples Périclès et Euripide; il est accusé d'impiété, et avant

personnage médiocre en des circonstances favorables qui lui donnent une grandeur d'emprunt; mais quand il s'agit de plusieurs générations d'hommes, honorés pendant leur vie, jouissant d'un crédit immense, transmettant à leurs disciples les mêmes avantages et la même faveur auprès des princes et du peuple, il est permis de s'étonner et de chercher l'explication d'un ordre de faits dont on ne paraît pas avoir soupçonné l'importance; le problème est pourtant digne d'attention et mérite qu'on s'en occupe; car il se rattache, si nous ne nous trompons, à la nature et aux caractères d'une civilisation brillante à divers égards, bien que précoce et partant incomplète : du reste, la haute fortune des sophistes, en Grèce d'abord, à Rome et en Egypte plus tard, serait dans l'histoire un phénomène inexplicable, comme la plupart des faits d'une certaine gravité, si on le séparait de l'époque de décadence à laquelle il appartient, pour le considérer isolément : il faut donc étudier en même temps le monde païen, ce colosse aux pieds d'argile, qui, élevé à la hâte par un jeune héros plus grand que l'Achille d'Homère, dont il était jaloux, et chef illustre de la croisade Hellénique, puis reconstruit avec plus de lenteur par un peuple énergique, né pour la conquête, allait succomber sous le poids de sa propre grandeur et le choc de cent nations vaincues et refoulées, mais non domptées ou soumises.

La Grèce, après la mort d'Alexandre, amollie par les arts, enivrée de ses triomphes, enorgueillie de sa prospérité, fière de son intelligence, s'affaiblit par ses divisions, et par l'ambition des chefs qui se disputent le pouvoir; elle n'oppose qu'une faible résistance aux ennemis qu'elle avait si souvent humiliés, et qu'elle avait aguerris par ses propres victoires; perdant à la fois ses vertus, sa religion et sa liberté avec les généreux sentiments d'indépendance qui avaient enfanté tant de prodiges, elle n'éprouve qu'un besoin, celui des plaisirs, des jeux et des spectacles; un seul goût ou plutôt une passion, l'amour du luxe et des arts; courant au-devant de la servitude qui lui ôte l'embarras du gouvernement, elle craint d'entendre les vérités qui la forceraient à rougir, et accueille le mensonge qui flatte sa vanité. Entre les cités célèbres par leurs monuments, et la mémoire de leurs exploits, Athènes s'élève la première, à juste titre, par la délicatesse de son esprit, l'éclat de ses fêtes, le mérite de ses écrivains et de ses poëtes, le nombre et l'importance de ses écoles publiques, où vient s'in-

Socrate avait professé un déisme pur ; il put échapper à peine aux injustes persécutions dont il fut l'objet, grâce à l'intervention de Périclès, et se retira en exil à Lampsaque, où il mourut à 72 ans.

struire l'élite des nations étrangères, et que lui envient Corinthe, Smyrne, Alexandrie et Rome elle-même.

Les triomphes de l'intelligence semblaient la consoler de la perte de sa liberté; triste et frivole compensation !

Les Romains, à leur tour, longtemps rudes et grossiers dans leur langage, leurs mœurs et leurs jeux, qui présentent toujours l'image de la guerre, avaient enfin senti et reconnu la supériorité intellectuelle des Grecs; ils allaient apprendre l'art de la parole et s'exercer aux luttes de la tribune dans les gymnases d'Athènes; ils lui demandèrent des maîtres d'éloquence et des rhéteurs, après les avoir longtemps repoussés (1); la mollesse asiatique avait corrompu la Grèce; les arts de la Grèce envahissent et corrompent Rome, autant que les richesses des nations vaincues et dépouillées; la langue se polit, les mœurs s'adoucirent, le goût des lettres se répandit dans toutes les classes, et fit la gloire du premier des Césars. Il était bien loin le temps où Caton, effrayé de voir la jeunesse se presser autour de Carnéade, obligeait le sénat à chasser de la ville les rhéteurs dont il redoutait l'artificieuse éloquence; les descendants des Fabricius, des Cincinnatus, des Curius, avaient goûté aux fruits séduisants d'une civilisation supérieure et cherchaient désormais avec empressement les leçons des philosophes qui leur enseignaient, dans une langue harmonieuse, une rhétorique élégante, une dialectique souple et habile, une vie facile et des doctrines complaisantes sur le devoir et la vertu. C'est sous une telle influence et par le relâchement de la discipline antique, plus encore que par les guerres civiles, que fut fondé l'empire romain, inaugurant dans le monde une civilisation plus douce, et préparant l'avénement du christianisme, appelé bientôt à régénérer la société. Grâces à cette heureuse concentration de l'autorité, et au rapprochement des peuples, soumis à un joug commun, des principes d'ordre et d'administration s'introduisent dans les cités; les arts se propagent dans l'Occident; la force brutale reconnaît un principe supérieur dans l'intelligence unie à la raison; l'humanité échange une liberté farouche et sans frein contre une dépendance tranquille, favorable aux travaux de l'industrie et du commerce; ce nou-

(1) Le Sénat s'effrayait, non sans raison, des doctrines que professaient à Rome les philosophes grecs, et Caton ne fut point le premier à demander leur renvoi; mais la jeunesse fut séduite par les ambassadeurs d'Athènes en 155 avant Jésus-Christ. — Carnéade l'académicien, Critolaüs le péripatéticien, et Diogène de Babylone le stoïcien; l'éloquence vive et entraînante du premier, la parole grave et l'érudition profonde du second, le langage élégant et persuasif du dernier firent tomber les barrières qu'élevait la prudence des sénateurs devant la civilisation corruptrice de la Grèce.



vel ordre de choses, bien que transitoire, fut un progrès : nous osons le croire et l'affirmer.

En effet, Athènes, Thèbes, Sparte, Corinthe, etc., durent moins leur décadence à l'or asiatique et à la conquête d'Alexandre, qu'à la funeste ambition des chefs et à leur mutuelle rivalité; aussi perdirent-elles tout à la fois et leur indépendance et les sages institutions qui avaient fait leur puissance. Rome, au contraire, conserva, sous un régime devenu nécessaire à la sécurité des citoyens, sa vieille législation et les magistratures civiles ou militaires dont elle avait compris l'utilité; l'empire eut des consuls et des tribuns; les Césars partagèrent le pouvoir avec le sénat; ce fut en quelque sorte une dictature perpétuelle, modérée par des pouvoirs secondaires; aussi Rome put étendre et consolider ses conquêtes; elle eut des empereurs qui montrèrent les vertus des anciens Romains; si elle gémit avec les Néron et les Domitien, elle respira heureuse et tranquille avec les Trajan, les Titus, les Marc-Aurèle et les Antonin.

Quel fut le rôle des sophistes qui avaient traversé les beaux siècles de Périclès et d'Alexandre, qui avaient vu tomber les écoles du Lycée, du Portique et de l'Académie? Ils se trouvèrent prêts à saisir le sceptre de l'intelligence, et s'appliquèrent à diriger vers l'étude des lois et des arts pratiques, des esprits dédaigneux de la science spéculative et de la métaphysique. Ce fut là une belle mission, dont ils ne comprirent sans doute ni toute la grandeur, ni toute la dignité ; ce fut leur tort, et ce tort est immense, il faut bien l'avouer. En introduisant une rhétorique déclamatoire, une dialectique captieuse, un enseignement frivole ou immoral, ils abusèrent de la plus précieuse prérogative de l'esprit humain; ils firent de l'art de la parole un instrument de mensonge et d'erreur; ils décrièrent la philosophie par leurs critiques et plus encore par l'usage qu'ils en faisaient; le sophiste devint un faux sage. Toutefois, il ne faut rien exagérer, et l'œuvre des rhéteurs ne fut pas aussi mauvaise dans son ensemble qu'on pourrait le croire; le raisonnement est par lui-même une arme pacifique et favorable à la discussion, par suite à la propagation des idées utiles; le glaive seul n'a jamais rien fondé, ni civilisé; le Coran et l'Evangile ont converti plus de peuples que le sabre d'Ali ou la lourde épée de Charlemagne. Serait-il juste, d'ailleurs, de ne point tenir compte à nos sophistes du milieu dans lequel ils vivaient et dont ils subissaient l'influence? Il n'est point d'âme assez fortement trempée qui résiste, dans l'intérêt d'un devoir douteux ou mal défini, aux entraînements des passions dominantes. En voulant corriger les mœurs ou les opinions de leurs contemporains, les philosophes auraient perdu leur crédit et leur autorité

peut-être, sans faire accepter la réforme. Quoi qu'il en soit, les nouveaux directeurs de l'enseignement philosophique et social cherchèrent d'abord à plaire ; ils réussirent en flattant les vices de leur époque ; moins avides de gloire, de richesses et de considération, ils auraient échoué. Prenant la dialectique pour base de leur méthode, ils lui donnèrent pour couronnement la rhétorique : l'une leur servait à composer la trame et le tissu du discours ; l'autre leur fournissait les couleurs qui flattent l'œil et achèvent le triomphe de l'orateur. On sait que Zénon comparait la première au poing fermé, la seconde à la main ouverte. Ces moyens d'action sur les assemblées populaires étaient complétés par des ruses ingénieuses qui relèvent le mérite ou trop souvent en tiennent lieu. Socrate parlait modestement de lui-même et de la science en général dont il se défiait ; on sait comment il fut traité par des concitoyens ingrats et jaloux : les sophistes se louèrent sans mesure et soutinrent que leur science était infaillible ; Platon enseignait gratuitement comme son maître ; les nouveaux docteurs se firent payer fort cher ; le vulgaire, ainsi que l'observe Philostrate leur historien, estime volontiers ce qui est d'un haut prix ; et sur ce point bien des gens d'esprit, alors comme aujourd'hui, n'apprécient pas le mérite avec moins d'aveuglement que le vulgaire. Leur réputation grandissant, ils vont de ville en ville, de province en province, récitant et déclamant tantôt leurs œuvres, tantôt celles de leurs maîtres ; les honneurs viennent les chercher bientôt au sein des écoles qu'ils ont fondées ; des princes, des empereurs, des cités les demandent et les appellent : Rome, Alexandrie, la Gaule, l'Egypte, l'Asie, sollicitent par des ambassades la faveur d'une visite. Ainsi le goût passionné des Grecs pour l'éloquence, l'estime et l'admiration qu'excitaient en tous lieux sur leur passage les habiles rhéteurs, leurs succès éclatants, la perte même de la liberté, telles sont les causes générales de la fortune des sophistes ; joignons-y le découragement et la lassitude qui s'étaient emparés des meilleurs esprits depuis la chute de tant d'écoles célèbres impuissantes à trouver la vérité ; enfin la nouveauté autant que la hardiesse des paradoxes exposés ou soutenus avec un talent incontestable.

Le doute de Pyrrhon, le matérialisme d'Epicure, le scepticisme de l'Académie nouvelle avaient remplacé les doctrines sérieuses et profondes, mais trop vagues et trop élevées surtout, de Platon, Socrate, Aristote. On avait cessé de croire à la vérité ; les luttes et les controverses philosophiques avaient fini par produire le vide dans les intelligences, comme les rivalités, l'ambition et l'amour du pouvoir avaient miné les libertés publiques ; on avait trop affirmé, le moment vint de tout nier ; la religion était un

vain symbole, à peine respecté de quelques âmes simples. Qui eût osé parler, sans rire, des mystères de la bonne déesse? Il ne restait donc rien ni dans le domaine des mystères, ni dans le domaine de la raison; on jouait sur les mots; on affirmait le pour et le contre avec la même assurance, et la pompe du langage cachait mal le désordre de la pensée. Quand l'or et l'argent, ces métaux nobles, ont disparu, on a recours à des matières viles pour les remplacer, ou bien on les contrefait, afin de subvenir aux échanges de la vie commune : telle était la situation du monde grec et romain. Que dire du reste des nations réputées barbares?

Faut-il s'étonner que, témoin de ces défaillances et de ces divagations, tantôt crédule à l'excès, tantôt sceptique avec cynisme, contre tous les instincts de la nature, le sage lui-même ait fini par désespérer d'atteindre la vérité; qu'il se soit jeté dans les bras des rhéteurs, comme un malade se livre aux empiriques après avoir essayé vainement de la science des docteurs? Les sophistes, se proclamant les maîtres exclusifs du savoir, les possesseurs uniques des vraies doctrines, satisfaisaient l'un des besoins impérieux de la société qui sentait avec effroi se retirer de son sein le mouvement et la vie.

On ne peut affirmer qu'ils aient aussi habilement calculé les chances de leur bonne fortune en suivant une pareille voie; mais il est certain qu'ils en profitèrent largement dans leur intérêt; et vraiment il serait difficile de nier qu'en cédant peut-être à un sentiment personnel de gloire et d'ambition, ils n'aient rendu d'importants services, soit quand ils signalèrent les erreurs des écoles rivales, soit quand ils montrèrent le pouvoir qu'exercent l'art de la parole et l'étude des formes dialectiques sur l'administration des affaires publiques. Cette double mission qui exigeait autant d'habileté que d'audace, ils l'accomplirent avec talent et succès; mais l'orgueil et l'enivrement que donne une fortune rapide, les poussant dans une voie de mensonge et de corruption, ils semblent rechercher ou braver le mépris dont ils deviennent l'objet pendant leur vie et après leur mort. Gorgias, Carnéade et d'autres moins illustres, sans être moins téméraires, établissent ou détruisent tour à tour les notions du juste; Hippias d'Elis (1) soutient qu'il n'y a ni bien ni mal; Hégésias (2) prétend que la mort est

(1) *Hippia d'Élis*, un des sophistes les plus éhontés, se vantait avec une impudence cynique de tout savoir; il vivait du temps de Protagoras, et jouissait d'un grand crédit à Athènes par ses richesses et son habileté.

(2) *Hégésias*, de l'école cyrénaïque, vivait l'an 300 avant Jésus-Christ. Il était si éloquent dans sa peinture des misères de la vie, qu'il engagea plusieurs de ses disciples à se donner la mort : ce qu'ayant appris Ptolémée, il fit fermer son école et envoya le philosophe en exil.

préférable à la vie et pousse au suicide ; un autre ne voit dans la vie qu'un seul mobile de l'homme, le plaisir : était-ce un jeu d'esprit ? était-ce une doctrine sérieuse ? C'était l'un et l'autre ; légèreté et folie, aussi bien que dépravation et immoralité.

Qu'on ne dise point pour justifier une telle conduite qu'il fallait distraire une foule avide et corrompue, en donnant aux facultés intellectuelles un exercice salutaire, comme on agrandit ou l'on conserve la force du corps par la course, la lutte et les jeux gymnastiques. « Ah ! s'écriait un Ro- » main qu'indignaient de telles maximes, puissent nos ennemis en prati- » quer de semblables ! » Sans pousser aussi loin le patriotisme, nous dirions volontiers : « Périsse plutôt la science, qui produit de si détestables » fruits ! »

Quelques-uns, un grand nombre même de savants, qu'on nous permette de le croire, n'eurent de sophiste que le nom, et honorèrent la profession qu'ils avaient embrassée par leurs vertus, leurs convictions, autant que par leur talent ; la postérité en les appréciant avec plus d'équité que leurs contemporains, leur doit d'effacer la flétrissure qui s'attache à leur mémoire, lorsqu'elle est impitoyable avec raison envers ceux qui ont fait réellement un usage coupable de leurs facultés pour avilir le premier des arts : les différences qui séparent le sycophante du vrai sage ne sont pas toujours sensibles, et l'opinion publique condamne souvent ou absout en masse sur une simple analogie de circonstances ou de positions, ceux qu'elle a compris dans la même catégorie, sans daigner faire d'exceptions : c'est commode, mais injuste : donnons quelque développement à ces réflexions afin de leur ôter ce qu'elles semblent avoir de paradoxal : Socrate et Platon ont raillé les sophistes de leur temps ; ils les ont poursuivis avec une vigueur et une persévérance qui donnent une juste idée de l'importance qu'ils attachaient à la réfutation de leurs doctrines comme à la censure de leur conduite ; mais ces railleries et ces attaques ont-elles toujours été justes et impartiales ? Des philosophes et des historiens, dignes d'estime et de confiance, leur ont été plus favorables ; n'est-il point un terme moyen entre un blâme absolu et un éloge sans restriction ? Les uns comme les autres n'avaient-ils pas pour condamner ou absoudre des émules ou des rivaux quelques motifs personnels ? ou, ce qui est plus vraisemblable, ne confondaient-ils pas sous une même dénomination des personnages très-distincts ? Dès lors, en ôtant l'équivoque, il y aurait moyen de concilier des opinions contradictoires qu'il faudrait appliquer à des caractères différents : si plusieurs sophistes ont été en réalité de vrais sages, et si à des époques plus ou moins distantes, les sophistes ont été

tantôt des sycophantes, de hardis et habiles avocats du mensonge ou de l'erreur, et tantôt des maîtres prudents, sagaces et vertueux, ne les condamnons point en masse; ne les vantons point sans réserve; tous les jours l'historien consciencieux a quelque rectification à faire sur les faits ou sur les hommes que l'on avait jusque là cru connaître le mieux; pourquoi n'aurions-nous point à corriger une appréciation fausse, ou tout au moins exagérée?

Eunape retraçant la vie d'un grand nombre de sophistes, d'une réputation au-dessus de l'ordinaire, s'étonne et se plaint amèrement de la stérilité des études philosophiques, fort décriées à son époque : qu'il s'en afflige, c'est naturel; qu'il en soit surpris, c'est moins concevable; la décadence était inévitable après le vif éclat jeté par les écoles de Platon, d'Aristote et de tant d'illustres disciples de Socrate; elle l'était bien plus après la chute des républiques de la Grèce, qui ne cessèrent point d'aimer les lettres et les arts, mais qui n'eurent plus les mêmes élans d'enthousiasme et ne reçurent plus les mêmes encouragements. L'or est une muse courtisane et ignorante, qui n'inspire guère que des esprits faméliques et médiocres; il faut pour le poëte, le statuaire et l'architecte les applaudissements de la foule et l'admiration des connaisseurs : les sophistes avaient une tâche ingrate et pénible; il ne fallait pas leur demander ce que leurs redoutables antagonistes n'eussent pu faire eux-mêmes; ils ont moins, bien moins fait pour la philosophie que Xénophon, Aristote et Platon; ils ont pris une autre voie et, malgré les critiques un peu suspectes qui ne leur ont pas été épargnées, ils ont soutenu l'honneur de la Grèce par leur éloquence, par leurs écrits et par leur enseignement.

Gorgias, lisant le dialogue qui porte son nom, s'écriait : « Convenons » que Platon entend bien l'art de la satire! » Cette exclamation du sophiste est une protestation assurément très-modérée contre le langage et les opinions qu'on lui attribuait et qu'il eût pu repousser avec les mêmes armes, s'il eût approuvé ce genre de style. Socrate ne vient-il pas confirmer l'accusation d'infidélité du commentaire lorsqu'au sujet du Lysis, il ne peut s'empêcher de dire : « Que de sottises me prête ce jeune homme! » Si la doctrine du maître est défigurée à ce point dans l'œuvre du disciple, que faut-il penser de l'interprétation donnée à celle d'un adversaire! Quelle eût été la surprise de ces mêmes philosophes en présence des honneurs, de la réputation et des richesses dont furent comblés les successeurs de Gorgias, lorsqu'ils avaient eux, les maîtres de la science, vécu pauvres, dans un siècle éclairé, et souvent en butte à l'outrage, aux insultes de la foule, aux persécutions des magistrats? Un tel spectacle a de

quoi nous étonner nous-mêmes, et nous avons besoin de recueillir des témoignages contemporains pour y croire... Citons presque au hasard et faisons rapidement une revue incomplète des documents singuliers qui nous révèlent ces faits étranges.

Polémon de Laodicée (1), qui passait pour un des plus illustres orateurs de son temps, reçut le surnom de *second Démosthènes*, au rapport de saint Jérôme; il fut l'ami de l'empereur Adrien, si les empereurs peuvent avoir des amis. Lorsque Smyrne, où il avait fondé une école, fut en partie détruite par un tremblement de terre, Polémon obtint de l'empereur une somme considérable pour la relever de ses ruines.

Hérode Atticus (2), un de ses disciples, né à Marathon, est en correspondance littéraire avec Néron; et ce qui vaut mieux, il obtient l'amitié de Marc Aurèle : son éloquence est célèbre autant que sa générosité et ses largesses; on l'appelait *le roi des orateurs*.

Aristide Ælius (3), autre disciple de Polémon, parcourt l'Egypte, la Grèce, l'Italie, comblé partout d'honneurs et de présents; il enseigne ensuite à Smyrne, sa patrie, où, selon l'expression hyperbolique de son historien, *il parle au milieu d'une forêt d'auditeurs; la masse en est si compacte* qu'il ne se fût point *trouvé de place pour une main de plus*. On le surnommait *l'Alexandre de l'éloquence*. Il avait entrepris une réfutation des doctrines de Platon, et composé une *Apologie des bons sophistes*. On voit par là que tous les sophistes n'étaient pas mauvais.

Thémistius dit *Euphradès* (4), le beau parleur, rhéteur et sophiste; il s'établit à Constantinople vers 355; il y fut nommé sénateur, professa la doctrine des péripatéticiens, et obtint la faveur de sept princes qui occupèrent l'empire depuis Constance jusqu'à Théodose. Plus particulièrement estimé de Julien, il avait composé 37 discours et des commentaires sur Aristote : il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

Hermodore d'Ephèse (5) aida les décemvirs dans leurs travaux législatifs.

(1) *Polémon de Laodicée* vécut sous les empereurs Trajan et Adrien; on a de lui huit déclamations qui ne donnent pas une haute idée de son talent d'orateur.

(2) Sa réputation le fit choisir par Antonin pour précepteur de Marc-Aurèle et de Vérus son fils adoptif; il fut consul l'an 143, et nommé gouverneur d'une partie de la Grèce et de l'Asie.

(3) *Aristide Ælius*, né en Bithynie l'an 129 de Jésus-Christ, fonda une école de rhétorique à Smyrne, qui fut à demi ruinée par un tremblement de terre en 178; il détermina Marc-Aurèle à la rebâtir.

(4) Ce sophiste, un des plus célèbres, fut préfet de Constantinople en 384, et mourut sous Arcadius. Il existe une édition du Père Hardouin, Paris 1684, la plus complète qui ait paru.

(5) *Hermodore* dut à son exil de fournir aux Romains, chez lesquels il s'était réfugié,

C'est par ses soins que furent rassemblées et rédigées les lois des Douze-Tables 451 ans avant Jésus-Christ : les Romains reconnaissants lui consacrent une statue d'or dans les comices. Injustement banni de sa patrie, il fut vivement défendu par son ami Héraclite le philosophe, indigné de la conduite de ses concitoyens...

Démétrius de Phalère (1), orateur éminent, habile administrateur, gouverne Athènes avec une telle sagesse, que la ville lui érige trois cents soixante statues d'airain. Il fut un des disciples les plus remarquables de Théophraste, et le peuple athénien le choisit pour archonte l'an 318 avant Jésus-Christ. C'est à lui qu'appartient l'honneur d'avoir jeté les fondements du musée d'Alexandrie sous Ptolémée Lagus qui l'avait appelé auprès de lui. Il commença également à former la fameuse bibliothèque qui déjà sous Ptolémée Soter, en 306, contenait deux cent mille volumes, et plus du double en 284 sous Ptolémée Philadelphe.

Libanius (2), fameux sophiste et rhéteur éloquent d'Antioche, fut élevé à Athènes ; il enseigna la rhétorique avec éclat d'abord à Constatinople, puis dans sa patrie où il eut l'honneur de compter parmi ses disciples saint Basile et saint Grégoire de Nazianze qui n'en parlent jamais qu'avec une respectueuse admiration. Ses harangues ont le double défaut qu'on reproche justement aux écrivains de la Décadence, l'affectation et l'obscurité. Ses lettres, écrites avec plus de simplicité, sont justement estimées.

La célèbre *Aspasie* (3) mérite de figurer à côté des rhéteurs d'une époque meilleure ; elle donna des leçons à Socrate et à Périclès ; elle n'était pas moins habile dans l'art du gouvernement ; à la mort de ce dernier, elle continua à s'occuper avec succès des affaires publiques. Ses ennemis l'accusèrent d'athéisme ; Périclès, qui la défendit, eut beaucoup de peine à

les moyens de composer la loi des Douze-Tables et de concourir ainsi à l'un des monuments les plus importants de la constitution romaine ; il y trouva la gloire que lui refusait sa patrie.

(1) *Démétrius de Phalère*, après avoir gouverné Athènes pendant dix ans, comme archonte décennal, s'enfuit en Egypte, où il fut longtemps honoré, puis persécuté par Ptolémée Philadelphe, qu'il avait voulu éloigner du trône ; il se donna la mort en se faisant piquer par un aspic.

(2) *Libanius* naquit à Antioche l'an 314, fut en grande faveur auprès de Julien, qui suivit ses leçons et voulut l'élever aux honneurs ; mais il refusa les dignités qui lui étaient offertes, préférant la tranquillité d'une condition modeste, et mourut à Antioche en 390. Quelques auteurs nomment saint Jean Chrysostome au lieu de saint Grégoire au nombre de ses disciples.

(3) *Aspasie de Milet*, célèbre par son érudition, sa capacité et son goût pour les arts plus encore que par sa beauté, n'était point une courtisane : elle eut pour maris légitimes Périclès, et Lysiclès après lui.



triompher de l'accusation, et fut obligé d'avoir recours à la prière et aux larmes pour l'arracher à la fureur du peuple. Dans la suite elle épousa Lysiclès, citoyen d'une capacité médiocre, et parvint à le faire monter aux plus hautes dignités de la République par son crédit et son adresse.

Favorinus d'Arles (1), disciple d'Hérode Atticus, se rendit célèbre par son éloquence et par son érudition ; il fut l'hôte et l'ami de l'empereur Adrien.

Adrien, de Tyr (2), en Phénicie, se rend à Athènes, y reçoit les leçons d'Hérode Atticus et devient célèbre à son tour. Marc-Aurèle le fit venir à Rome pour y enseigner l'éloquence; il mourut sous le règne de l'empereur Commode. Il était d'un caractère généreux, à l'imitation de son maître Atticus.

Antiochus (3), de Cilicie, fut également remarquable par son éloquence un peu déclamatoire et son talent d'improvisation.

Longin, le Conseiller (4), le ministre et l'ami de la trop célèbre reine de Palmyre, fut un rhéteur illustre, un critique habile. Qui ne connaît son Traité du sublime, objet de tant de commentaires et traduit par Boileau ?

Antiphon, de Rhamnuse (5), orateur subtil et véhément, est surnommé *Nestor*, sans doute à cause du caractère de son éloquence. Il enseigna à Athènes vers 430, et fut le maître de Thucydide ; ayant contribué à l'établissement du conseil des Quatre-Cents, il fut condamné à mort, en 411, après la chute du gouvernement : le sort des sophistes ne fut donc pas toujours digne d'envie.

Eschine (6), fils d'Anomène, prince de l'art sophistique et le premier

(1) *Phavorinus* ou *Favorinus* enseigna la rhétorique à Athènes et à Rome. Son penchant pour la raillerie et la satire le fit exiler de la cour. Il mourut vers l'an 135 de Jésus-Christ, laissant un ouvrage sur le scepticisme, dont il était partisan, et le plan ainsi que les matériaux d'une histoire universelle.

(2) *Adrien* vivait dans le IIe siècle ; on a conservé de lui un extrait de plusieurs déclamations qui ne sont point sans mérite.

(3) *Antiochus* le rhéteur n'est point le même que le fondateur de la dernière académie après Philon, dont il fut le disciple; celui-ci, assurément plus célèbre, eut pour auditeurs Cicéron, Lucullus et Brutus. Il était d'Ascalon en Syrie.

(4) *Longin* vivait vers l'an 210 ; on ne connaît point sa patrie ; il vint à Athènes où il fonda une école de rhétorique et de philosophie qui eut beaucoup d'éclat. On doute, après de nouvelles recherches, que le *Traité du sublime*, qui a paru sous son nom, fût réellement de lui.

(5) *Antiphon* n'a laissé qu'une réputation fort équivoque, comme moraliste et comme citoyen ; il composait des plaidoyers qu'il vendait fort cher.

(6) Les œuvres du rival de Démosthènes ont été recueillies dans l'édition des orateurs grecs, et traduites en français.

des orateurs après Démosthènes, vécut de 389 à 314 av. J.-C. et mourut à soixante-quinze ans, exilé d'Athènes après la lutte qu'il avait provoquée par sa harangue de la couronne contre Ctésiphon. Vaincu par Démosthènes, il se retira à Rhodes, sa patrie, où il fonda une école de rhétorique. C'était un convive joyeux, un buveur aimable, qui raillait agréablement et ne manquait ni de goût ni de franchise; on peut en juger par le fait suivant : ayant lu son discours de la couronne devant ses élèves, il en fut vivement applaudi, mais quand il eut débité celui de Démosthènes, les applaudissements éclatèrent avec un surcroît d'énergie, et il ajouta lui-même à l'effet qu'il avait produit, en s'écriant : « *Que serait-ce donc, mes amis, si vous l'aviez entendu lui-même ?* » tant l'amour de l'art l'emportait chez lui sur la vanité d'auteur! Ce fut également un des premiers et des plus habiles improvisateurs de son temps.

Nous sommes loin d'avoir épuisé la liste des célébrités que nous devons à la plume des historiens de l'école sophistique, et nous multiplierions volontiers nos citations, s'il n'était juste de faire connaître à leur tour ceux d'entre eux qui, par leurs vices ou leurs ridicules, ont si étrangement abusé de leur art et de leur intelligence. L'orgueil, un faste insultant et le mensonge étaient leurs moindres défauts.

Le rhéteur *Théodote* excite et pousse à un lâche assassinat le faible roi d'Egypte, le jeune Ptolémée, et, sur son conseil perfide, Pompée, fugitif et suppliant, est livré à des sicaires ; sa tête est offerte au vainqueur, indigné lui-même d'une telle barbarie.

Héraclide de Pont (1) reçoit le surnom de πομπικὸς au lieu de ποντικὸς, par allusion au luxe et à l'ostentation dont il entoure les moindres actes de sa vie.

Hiéroclès (2), confident et conseiller de l'empereur Dioclétien, use de son influence pour persécuter les chrétiens, et multiplier les victimes de ses cruautés.

Antiphon de Rhamnuse, ce sophiste dont nous avons parlé, se joint aux tyrans qui font gémir les Athéniens sous un joug de fer.

(1) *Héraclide*, né à Héraclée, vint à Athènes, et y suivit les leçons de Platon, de Speusippe et d'Aristote. Il avait composé plusieurs ouvrages sur la philosophie, la physique et la grammaire; tous sont perdus, à l'exception de quelques fragments d'un *Traité sur les constitutions des États*.

(2) *Hiéroclès*, dont il est ici question, fut gouverneur d'Alexandrie, persécuta les chrétiens en 303 et combattit la nouvelle religion dans un écrit, *l'Ami de la vérité*, qui fut réfuté par Eusèbe et Lactance. Un autre Hiéroclès enseignait à Alexandrie au commencement du ve siècle et suivait les doctrines de Platon.



Aristion (1), après avoir soulevé Athènes contre Sylla, en promettant l'appui de Mithridate, dont l'arrivée devait bientôt signaler la bienveillance, entraîne la ville dans une effroyable ruine et périt lui-même à la suite d'un assaut qui livre les habitants à un vainqueur impitoyable.

Léon de Byzance, un des orateurs qu'Athènes avait envoyés auprès du roi Philippe, était gros et ventru; en le voyant monter péniblement à la tribune, un jour qu'il y avait tumulte parmi le peuple, on se mit à rire. « Vous riez, dit-il sans se déconcerter, parce que je suis gros; eh bien, » sachez que ma femme est encore plus grosse que moi, et pourtant un » petit lit suffit à nous deux, parce que nous vivons en bonne intelligence; » si nous étions désunis, la maison entière ne serait pas assez grande » pour nous contenir. » Cette saillie fut une bonne leçon et arrêta le désordre.

Bion le Borysthénite (2), qui vivait au IIIe siècle avant J.-C., a laissé quelques bons mots, rapportés par Diogène de Laërce; choisissons-en deux ou trois pour donner une idée du caractère moitié sérieux, moitié bouffon du sophiste.

1° Le chemin de la mort est fort aisé : on y va les yeux fermés.

2° La cérémonie des funérailles a quelque chose d'absurde : on y pleure les morts comme s'ils étaient sensibles; on les brûle comme s'ils étaient insensibles.

3° Les Danaïdes puisaient de l'eau dans des vases percés; belle punition! il en eût été bien autrement, si elles se fussent servies de vases fermés.

4° Les voleurs des objets consacrés au culte des dieux ne sont point sacriléges, puisque les dieux étant présents partout, les objets volés ne passent d'un lieu saint que pour aller dans un autre lieu également saint.

5° D'un autre côté tous les voleurs sont sacriléges, puisque ce qu'ils enlèvent appartient aux dieux.

Ainsi descend la pensée et s'abaisse l'intelligence dans un pays qui cesse d'être libre; l'éloquence véritable est incompatible avec la servitude et, comme l'a dit un moraliste de nos jours, *les grandes pensées viennent du cœur*. Le judicieux Horace exprimait la même idée en d'autres termes,

(1) *Aristion* fut mis à mort l'an 87 par Sylla.

(2) *Bion d'Olbia*, sur le Borysthène, appartient à la secte des cyniques; ses railleries sur les superstitions de son temps ont pu accréditer l'accusation d'athéïsme qui fut dirigée contre lui; il était poëte et musicien. Il mourut très-vieux l'an 241 avant Jésus-Christ.



avec une concision admirable : *pectus est quod disertos facit.* Lorsque les noms sacrés de patrie, d'indépendance et de liberté ne vibrent plus au fond des âmes, les notions du devoir, du juste et de l'injuste s'effacent ou s'altèrent, le goût lui-même s'affaiblit ou se transforme ; mœurs, idées, littérature et beaux-arts, tout se dégrade ; les peuples se passionnent pour des objets frivoles ; les sophistes et les rhéteurs succèdent aux philosophes et aux orateurs ; les fausses doctrines et les vaines théories de l'art remplacent les grandes vérités et les saines règles du goût ; on pose des problèmes qui piquent la curiosité et dégénèrent en jeux de mots ou renferment des éléments contradictoires. Ici ce sont des déclamations pour et contre les dieux ; là, des plaidoyers en faveur du suicide ; on loue, on condamne Hélène, Pâris, Oreste ou Œdipe ; on cherche moins le triomphe de la vérité que le succès de la parole ; les prétendus docteurs de la science mêlent aux erreurs du vulgaire leurs propres erreurs et détournent la jeunesse des études graves ou utiles ; quelques-uns s'érigent en prophètes et passent *dieux* de leur vivant, comme Apollonius de Tyane (1), Porphyre (2), Jamblique (3). On a beau railler ces actes de folie, d'orgueil ou d'hypocrisie, la foule se plaît à encenser les divinités qu'elle a élevées : par là s'expliquent à la fois les mépris et les honneurs dont furent l'objet les rhéteurs et les sophistes, en faveur auprès du grand nombre, et en butte aux sarcasmes de plusieurs, de ceux surtout qui ne se laissaient point aller à l'enthousiasme d'une multitude séduite ou corrompue. Ainsi Aristophane, parlant d'un de ces vils professeurs du vice, figuré par un personnage de sa pièce, s'exprime en ces termes : « Cet homme a été gâté par des livres, ou par » Prodicus, ou par la conversation des grands parleurs. »

(1) *Apollonius* de Tyane en Cappadoce, célèbre imposteur, dont la vie merveilleuse a été écrite par Philostrate, mourut dans un âge très-avancé, l'an 97 de Jésus-Christ : il avait composé plusieurs écrits dont il ne reste qu'une apologie à Domitien et 84 lettres. Il avait adopté la doctrine de Pythagore, et par l'austérité de sa vie avait excité l'admiration de ses contemporains, qui ont ajouté foi au rôle de prophète qu'il s'était donné.

(2) *Porphyre*, né l'an 233 de Jésus-Christ, à Tyr, étudia sous Longin à Athènes, et Plotin à Rome ; il se distingua par son érudition et par ses écrits ; il enseigna l'éloquence et la philosophie à Rome où il mourut en 304. Il a combattu le christianisme, a professé un mysticisme religieux, qui lui avait donné un grand nombre de prosélytes ; il croyait pouvoir se mettre en communication intime avec la divinité. Il a laissé beaucoup d'ouvrages qui n'ont pas encore été rassemblés.

(3) *Jamblique* de Cholles, en Cœlésyrie, parut vers la fin du IIIe siècle, et mourut en 333. Il fut disciple de Porphyre et enseigna la philosophie à Alexandrie : on lui attribue également des prodiges.

(*La suite au prochain numéro.*)

VALAT, *membre de la 3e classe.*



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

SUR LE 5e VOLUME DE LA 2e SÉRIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Ce volume contient le rapport des travaux de la Société pendant l'année 1856-57, par M. Gornu, secrétaire perpétuel. « Il y a loin, dit ingénieusement le rapporteur, de ces dissertations et de ces remarques sur un fait, sur un monument, sur une trouvaille, à l'histoire complète et encore à faire de notre province ; mais les mosaïques ne sont formées que de petits fragments qu'il a fallu tailler d'abord et réunir. Pris isolément, ces fragments n'ont que peu de valeur ; mais quand une main habile les a coordonnés, il en résulte un ensemble où l'on admire l'élégance et l'harmonie du dessin. » Il se plait à rappeler les encouragements honorables et utiles que la Société a reçus de trois ministres, l'honneur rendu par l'Institut de France à deux mémoires produits par la Société, et les relations qu'elle entretient avec nombre de sociétés savantes dans toutes les parties civilisées du globe. Il donne un souvenir de regret à trois hommes de science et de bien que la Société a perdus, MM. Guerard, Morel de Campenelle et Graves ; le premier surtout, remarquable comme l'un des fondateurs de la Société et l'un de ses bienfaiteurs. Il mentionne les nouveaux membres et leurs titres d'admission. Puis il analyse rapidement, mais substantiellement les mémoires, dissertations et travaux qui ont rempli l'année. Je ne le suivrai pas dans ce champ, d'ailleurs si fleuri et si fructueux, et j'imite sa louable brièveté.

M. Breuil, président, a prononcé un discours sur l'importance des études hagiographiques. « Il n'est pas rare de voir dans les livres et les journaux l'incrédulité tourner en dérision la vie des saints et afficher le plus profond dédain pour l'hagiographie. Cette sorte de critique railleuse et superficielle n'est pas la plus redoutable ; il en existe une autre qui offre bien plus de danger : c'est la critique de ces écrivains, prétendus sérieux, qui, substituant les faibles lumières de la raison humaine aux enseignements de la foi, ne veulent voir dans les faits évangéliques que des allégories, et dans les légendes des saints que des romans plus ou moins mal construits... » Tel est le préambule de ce discours. De là, l'auteur se met à énumérer et à mentionner plusieurs écrivains modernes qui ont pris l'hagiographie au sérieux ; et lui-même il fait, comme exemple, une

Notice des saints appartenant à une phase spéciale de l'année ecclésiatique, à la première, à l'*Avent ;* il examine les attributs que la tradition donne à leurs images et il en montre le sens historique. Les beaux-arts, la littérature se sont heureusement inspirés de ces notions. Les fêtes patronales et populaires s'en animent, surtout parmi les populations aux mœurs antiques, et où la science ne consiste guère qu'en traditions.

La Société avait ouvert un concours dont le sujet était : « La statistique archéologique et historique de l'un des cantons compris dans la circonscription de l'ancienne Picardie » , sujet bien choisi assurément et offrant matière à d'amples recherches. Un seul ouvrage fut présenté et encore il ne traitait que de trois localités sur quinze que contenait le canton choisi par l'auteur ; le programme n'était pas rempli ; d'autres défauts inhérents à l'œuvre l'ont fait rejeter.

Une légende en vers libres, divisés en stances, sur Jean de Luxembourg, roi de Bohême (1311-1346), a fait un des ornements d'une séance publique. L'auteur est M. Breuil. Cette pièce est remarquable de poésie, de raison, de style pur et de bon goût, qualités, surtout les trois dernières, qu'on trouve rarement dans les productions de l'école moderne. Cette pièce pleine d'intérêt est enrichie de notes historiques précieuses.

M. de Grattier a lu, dans une autre séance publique, une notice sur Charles Des Marets. Ce fut un guerrier de la naissance duquel on ne sait sait rien, qui paraît dans les combats vers l'âge de quinze ou seize ans : en 1415, il repousse les Anglais de plusieurs châteaux forts ; en 1442 il. soutient victorieusement le siége de Dieppe, entrepris par Talbot, l'Achille anglais. En 1448, il reprend Fécamp ; il ne cesse de combattre les Anglais qu'à la paix générale. C'est un héros fameux à Dieppe et dans tout le Vimeu. Il est mort à plus de cent ans, en 1515, après Louis XII.

Une notice sur la vie et les ouvrages de M. Guerard, conseiller à la cour d'Amiens, déjà nommé, ne pouvait être faite mieux et plus à propos que par notre collègue, M. Hardouin, membre aussi de la société de Picardie, et ami du défunt.

M. Guerard, par ses travaux archéologiques, appartient à l'histoire de la science. Il était né en 1795, à Amiens ; il y a toujours vécu et il y est est mort. La société à qui il a laissé un legs de 2,000 fr. se propose de publier ceux de ses manuscrits qui n'ont pas vu le jour.

Suit une notice par Jean Pagès, marchand et historien d'Amiens (1655-1723), par M. Garnier. Pagès a laissé deux ouvrages, entre autres, l'un manuscrit en deux volumes in-folio, intitulé l'*Auguste temple,* divisé en plusieurs dialogues. C'est une description de la cathédrale d'Amiens et de

ses tableaux et meubles. Cette description est soutenue d'une critique sur l'art. L'autre ouvrage est un recueil de poésies légères. Il a fait aussi son portrait littéraire, qui indique un homme gai, sensible, spirituel, aimable et amateur de tout ce qui l'est. — Pagès a consacré quatre dialogues à la cathédrale ; mais il en a fait six autres où, tout en décrivant les édifices religieux, civiles et militaires, tant de la ville que de la banlieue et des environs, jusqu'à Abbeville et à Saint-Valery, il développe l'histoire, les mœurs, les anecdotes locales, et généralement tout ce qui peut intéresser les lettrés de cette province.

M. Auger a fait *quelques observations sur une charte relative à l'église de Saint-Rieul, à Senlis.* L'auteur commence par faire observer combien il était difficile autrefois, même aux savants les plus studieux, de se procurer tous les documents, et il observe que sur 168 chartes insérées dans la *Gallia christiana*, tom. X, *Instrum. ecclesiæ Sylvanectensis*, 54, se trouvent imprimées à leur place et 114 dans un supplément. De plus, le collecteur reconnaît qu'il en manque une, « mais, dit-il, des gens tout à fait dignes de foi, m'ont assuré (*haud semel asseruere*) qu'elle ne contenait rien d'important ». — La charte sur laquelle M. Auger a porté son attention est la plus ancienne de toutes celles qui ont été publiées concernant l'église de Senlis; l'original s'en trouve encore déposé aux archives de l'Oise. Elle porte au dos une date qui n'est pas authentique, 972 ; le corps de l'acte semble y donner celle du 15 avril 983 ; les Bénédictins y donnent celle de 978 à peu près. Ce titre n'offre, du reste, pas grand intérêt, c'est une constitution de précaire.

Vient ensuite une *dissertation sur les armoiries attribuées à la province de Picardie.* M. Dufour qui en est l'auteur, fait observer, en commençant, « que la plus étrange confusion règne dans les ouvrages anciens qui traitent du blason des provinces ou des villes... Les erreurs sont reproduites par les architectes dans la décoration des monuments ou par les administrations dans les cérémonies publiques... La science héraldique est souvent un flambeau pour l'histoire, et les pièces dont un écu est chargé doivent avoir un sens qui leur soit propre ». — Sur la foi du *Dict. généalogique et héraldique*, la Société des antiquaires de Picardie a adopté l'écusson que *La Chenaie des bois* dit être celui de la province. Or, M. Dufour soutient que cet écusson est celui de la Bourgogne, et que la Picardie n'a jamais eu d'armoiries. Là-dessus, dissertation savante et dont on ne peut rien retrancher, divisée en deux paragraphes, l'un où l'on prouve que la Picardie n'a jamais eu d'armes ; l'autre, que celles qu'on lui donne sont empruntées à l'écusson de Bourgogne. Toutefois, dans un troisième pa-

ragraphe, l'auteur veut montrer que s'il manque à la Picardie des armoiries politiques, elle peut en produire de littéraires. Et il trouve qu'à l'Université de Paris au XVIe siècle, les quatre *nations*, française, normande, picarde et allemande, étaient représentées sur le sceau des actes de la faculté des arts; l'*écartelé* de la nation picarde, qui est la deuxième sur le cachet, forme lui-même un écartelé portant au premier, de France; au troisième, un lion rampant à droite; à chacun des deux autres, quatre lionceaux rampants, deux à deux. Une belle planche coloriée est jointe, à la dissertation. La Société a finalement adopté ces armoiries; elle les a fait sculpter sur l'une des cheminées du musée Napoléon d'Amiens. Et le rédacteur finit par cette sage réflexion : « Nous n'avons pas à justifier le maintien des fleurs-de-lys sur notre écusson. Ce symbole appartient à l'histoire et ne saurait être le jouet des révolutions... La politique n'a rien à voir dans des emblèmes purement historiques; ils ne sauraient lui causer aucun ombrage, et l'archéologie doit s'applaudir d'avoir ramené les esprits à des idées plus saines et plus justes que celles, qui, sous nos diverses révolutions, ont entraîné la destruction de tant d'objets d'art précieux à cause des emblèmes dont ils étaient ornés... » Et, à cette occasion, il vitupère l'architecte peureux ou fanatique, qui, en 1830, a fait scier les fleurs-de-lys des stalles dans la cathédrale et les branches des trèfles qui en couronnaient le faîtage.

Voici la pièce la plus importante de ce volume : « Description archéologique et historique du canton de Gamaches », par M. Darcy. C'est précisément le sujet du concours dont nous avons parlé plus haut. Mais ce travail n'a pas été produit au concours, étant l'œuvre d'un membre résidant. Il a 234 pages, il est orné de deux planches. Toutes les communes de ce canton sont visitées. On trouve la généalogie des seigneurs et des familles notables, la liste des curés, des maires, la description des églises, leur revenu, le nombre d'habitants, les hommes célèbres, les faits fameux, le budget de la commune; en un mot, tous les renseignements qu'on pouvait espérer et désirer. Mais on ne peut analyser ce travail dont toutes les lignes constatent un fait.

Un autre mémoire important par son étendue est intitulé : « Les œuvres d'art de la Confrérie de Notre-Dame du Puy, d'Amiens, ouvrage posthume du D. Rigollet, membre de la Société, revu et terminé par M. Dubreuil. Il est orné de trois gravures en taille-douce, au trait, représentant la sainte Vierge tenant sur ses genoux ou dans ses bras l'Enfant-Jésus, et accompagnée d'une foule de personnages de tous rangs. Le premier de ces tableaux est d'Antoine Piquet, fait en 1518; le second

de 1520, par Lecaron ; le troisième, par Leboulangier, en 1521. Il y a trois autres tableaux du même genre et de même origine. Ils sont dans des cadres de bois sculpté ; cinq de ces cadres ont été possédés depuis 1825 par un auguste personnage, on les estimait du prix de 20,000 francs et 8,000 francs de réparations y furent faites. Ces tableaux sont placés aujourd'hui dans la cage du grand escalier de l'évêché, à Amiens. Leur histoire est intéressante.

La Confrérie de Notre-Dame du Puy remontait à 1389. A partir de cette époque jusqu'en 1755, on a la liste des maîtres ou présidents, et l'on connaît la devise en l'honneur de la sainte Vierge, que chacun d'eux avait adoptée. Chaque année cette devise servait de sujet aux *chants royaux* composé par les membres à la louange de la *Reine du ciel*. Un prix était donné au meilleur.

Cette confrérie était une association à la fois pieuse, littéraire et artistique. Elle réunissait tout ce que la ville avait de personnes éclairées. Le président ou maître était en charge un an ; il devait donner un tableau qui restait exposé durant sa charge, et qui était remplacé par celui de son successeur, dans la cathédrale. Bientôt on les y laissa ; plus tard, le clergé trouva qu'ils embarrassaient, et en 1723, les fit enlever avec une précipitation et une incurie déplorables. Une partie périt, les cadres de cinq, entre autres, furent en 1825, mis dans des mains dignes de les posséder et assez généreuses pour en donner trois à la Société des antiquaires.

Ce mémoire est suivi du « catalogue des tableaux et autres œuvres d'art de ladite confrérie. » Ce travail n'est pas fait sur les originaux dont la plus grande partie est détruite, mais sur les manuscrits de Pagès, dont il a été question ci-devant, sur un manuscrit de la Bibliothèque impériale, offert par la confrérie, en 1817, à la duchesse d'Angoulême, sur d'autres écrits et documents contemporains à l'existence desdites œuvres.

Plusieurs appendices, outre un grand nombre de notes, suivent ce catalogue. L'un est le compte des « dépenses faites pour la confection du manuscrit offert à la duchesse », extrait du *registre aux comptes* de la ville d'Amiens. Le rédacteur a trouvé 370 liv. 18 sous, qu'il évalue à 1,920 fr. 50 cent. Ce compte est suivi de plusieurs autres ; enfin d'un monitoire du curé de la cathédrale, en 1544, contre les malveillants inconnus qui ont dérobé ou lacéré les *chants royaux* écrits sur parchemin ou vélin, et placés dans des cadres sous les tableaux.

Rien n'est insipide à première vue, comme de telles pièces : rien n'est plus instructif, avec plus d'attention, que les menus détails qu'ils contiennent; car ce sont des faits réels, authentiques : ils expliquent les causes,

les mœurs, l'état de la civilisation, tout ce qui intéresse un peuple, le point d'où il est parti ; ils lui montrent la route des progrès comme celle de la décadence.

M. Dufour, membre résidant, a fait un mémoire qu'il intitule : *Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis.*

« L'ordonnance que fit ce bon roi, en 1256, dit notre auteur, mérite d'autant plus de fixer notre attention, que l'on ne connaît pas de réglement plus ancien émané de la puissance royale, qui ait eu pour objet d'organiser le service municipal dans ses rapports avec le souverain..... Cinq articles ont suffi pour présenter le système d'unité que le roi s'efforçait de faire prévaloir dans la marche des affaires publiques ; car il sentait déjà la nécessité de transformer en monarchie cette France féodale, soumise à tant de coutumes diverses et souvent contradictoires. »

Trente-cinq communes seulement, paraissent s'être conformées à cette ordonnance ; vingt-six appartiennent à la Picardie.

« Une même pensée, dit encore M. Dufour, semble avoir présidé, de la part des communes, à l'établissement de leur budget : c'est la crainte que l'ordonnance n'eût pour objet la levée de quelque nouvelle imposition. Ainsi, dans la plupart des comptes, on a passé prudemment sous silence les ressources qui devaient former le chapitre de la recette ; en même temps, on exposait les charges avec tout le développement possible. »

La ville d'Amiens, en 1259, devait 7,815 liv. 17 sous, somme équivalente à 1,052,733 francs de notre monnaie actuelle, et le mayeur obtint du roi la levée d'un denier par livre sur les ventes et achats faits dans la ville. — D'après les auteurs les plus recommandables, la livre valait alors 27 francs et pesait quatre onces. Mais ce n'était là, dit-on, qu'une valeur nominale. Le pouvoir de l'argent était six fois plus fort qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est de la livre parisis qu'il s'agit, la seule qu'on employait à Amiens. Il faut remarquer aussi l'autorité directe et souveraine du roi en Picardie : le mayeur ne lève un impôt municipal qu'en vertu de cette autorité. Dans le compte de Crespy, en Valois, on lit : « L'an de grâce 1258, au mois de juin, le roi mit Etienne de Basson en la mairie de Crépy, à la requête des bourgeois ». Et plus loin, l'an de grâce 1259, demeura Etienne devant nommé en la mairie de Crespy, du commandement du roi, à la requête des bourgeois de la ville. »

Je demanderais à l'auteur une explication sur ce qu'il dit (pp. 596 et 597), de l'intérêt de l'argent à cette époque en Picardie : « Les rentes à vie entraient pour beaucoup dans leur passif (il veut montrer comment le dette annuelle paraissait énorme), les villes ne connaissaient pas d'autre

système d'emprunt ; le préteur aliénait son capital, moyennant des annuités qui lui étaient servies sous forme de rente viagère ». C'est bien ; mais à la page suivante il dit : « L'un des comptes que nous publions... nous révèle le taux de l'intérêt... La ville de Crespy en Valois... nous apprend que sur sa dette de 334 livres envers un bourgeois, il y a 34 livres d'intérêt ; à une bourgeoise, il est dû 440 livres, y compris l'intérêt qui est de 40 livres. On avait donc emprunté à 10 pour cent. »

D'abord, le prêt à intérêt était prohibé ; la constitution de rente seule a été légale en France jusqu'à la Révolution : ensuite vous venez de dire que les villes n'empruntaient que sous forme de constitution de rente viagère. J'avoue qu'on ne voit pas clairement, si dans le compte de Crespy, les deux capitaux de 300 livres et de 400 livres sont aliénés par les prêteurs, et s'ils n'ont droit qu'à la rente viagère à 10 p. 100, taux moyen et ordinaire de ces sortes de rentes. Il y a quatre ou cinq autres articles pareils ; les voici traduits du picard en français.

« Doit la ville... à un valet 110 livres, dont il y a 18 livres pour *boute* de deux années ; à un bourgeois 134 livres (vi^{xx} xiiii), dont 14 livres sont de *boute* pour l'année..., à un bourgeois 600 (vi^{e}) livres, dont il a par an 600 (vi^{c}) livres de *boute ;* à un bourgeois 445 livres 6 s. 8 d., dont les 45 livres 6 s. 8 d. sont de *boute* pour l'année ; à un bourgeois 557 (v^{e} lvii) livres, dont les 57 livres sont de *boute* pour l'année ».

Il n'est guère possible que *boute* signifie intérêt *usuraire*. Ces *boutes* fractionnelles ne répondent pas à un taux fixe ; mais l'intérêt *moratoire*, qui représente les dommages-intérêts n'était pas prohibé. Je serais porté à croire que tous ces créanciers sont, non pas des prêteurs, mais des fournisseurs, des entrepreneurs de travaux, des bailleurs de deniers au roi, au comte d'Anjou, allant en guerre ou en revenant, ou *pour la paix d'Angleterre,* sous le cautionnement de la commune ; cas où la stipulation d'intérêt était légitime. On les paie par annuités, en leur tenant compte, comme de juste, de l'intérêt moratoire. On arrondit, pour premier paiement, le capital, on en ôte le *bout*, etc. Probablement, du reste, on leur constituera, s'ils y consentent, une rente viagère à 10 p. 100 ; sinon on amortira *annuatim* le principal avec les intérêts. D'ailleurs, le compte présenté n'est que celui de l'année présente.

Le volume se termine par une ingénieuse *explication des sceaux des communes*. Une planche insérée au volume en retrace douze. La commune s'y fait représenter, le plus souvent, sous la forme d'un guerrier à cheval, et courant au combat ; quelquefois aussi, sous celle d'un magistrat, sceptre en main ; les contre-scels sont empreints de la fleur-de-lys, comme

pour manifester que la commune n'entend relever que du roi de France.

P. Masson, *membre de la* 3e *classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE NOVEMBRE 1859.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée, le 9 novembre, à huit heures du soir, sous la présidence de M. de Montaigu. M. Gauthier la Chapelle, secrétaire adjoint au secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, s'excuse auprès de ses collègues, de ne pouvoir assister à la séance, à cause de son départ pour Munich. On lit ensuite l'analyse de la correspondance.

M. Polydore de Labadie se propose d'envoyer à la Société le complément de ses recherches historiques et archéologiques, dans le pays des Basques. Il a terminé son voyage par une ascension au *lac Bleu*, que l'on a percé pour donner de l'eau à l'Adour, durant les jours de sécheresse. » C'est, dit-il, une promenade de 50 kilomètres ; mais on ne s'aperçoit pas » de la fatigue de la marche, tant le lac est grandiose, tant les sites sont ma- » jestueux. Si l'Institut historique voulait prêter son attention à la descrip- » tion du lac et de la montagne, qui s'élève à la hauteur de 2,500 mètres » au-dessus du niveau de la mer, je m'empresserais de satisfaire ses désirs,

M. le docteur Aufsefs, président du musée germanique de Nuremberg, exprime toute sa gratitude à l'Institut historique pour l'envoi qu'il lui fait de son journal l'*Investigateur*. Il envoie en même temps plusieurs travaux de sa société, parmi lesquels un imprimé, où figure notre société parmi celles qui ont fait des dons au musée germanique.

M. Berville, secrétaire perpétuel de la Société philothecnique, adresse à l'Institut historique des billets, pour assister à la séance publique de cette société, qui aura lieu le 20 de ce mois.

Notre honorable collègue, M. Desclosières, prévient M. le président de sa classe, qu'il ne pourra lire son mémoire, porté à l'ordre du jour, qu'à la prochaine séance. Des ouvrages importants, relatifs à la matière qu'il doit traiter dans son mémoire, lui sont arrivés ; il croit utile de les consulter.

La Société industrielle de Mulhouse envoie le programme et l'analyse des prix, pour 1860.

La société des sciences, lettres et arts du Hainaut envoie à l'Institut historique un volume de ses travaux ; M. Valat est chargé d'en rendre compte.

La société d'agriculture et sciences d'Angers envoie également un volume de ses travaux. M. Masson est nommé rapporteur.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal est lu et adopté. Plusieurs livres ont été offerts à cette classe; leurs titres seront imprimés dans le bulletin bibliographique de l'*Investiyateur.*

*** La troisième classe, (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), s'est assemblée le même jour sous la même présidence. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

M. le docteur commandeur Jacques Castelnuovo, médecin de S. A. le Bey de Tunis et du consulat sarde à Alexandrie, demande à faire partie de l'Institut historique (3e classe). Il est présenté par M. le commandeur Trompeo, médecin de S. A. R. le duc de Gènes et Renzi. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat; elle se compose de MM. Carra de Vaux, Gauthier la Chapelle et le docteur Cérise, rapporteur.

M. Masson est appelé à la tribune pour lire le rapport de la commission, nommée dans la dernière séance, pour examiner les titres de M. Aldrik Caumont. Ce rapport étant favorable au candidat, on passe au scrutin secret. M. Caumont est admis, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. l'abbé Duclos, vicaire de la Madeleine, demande à faire partie de l'Institut historique (3e classe). Il est présenté par MM. les abbés Badiche et Denys. La commission nommée pour examiner les titres du candidat se compose de MM. Carra de Vaux, le docteur Martin de Moussy et Gauthier la Chapelle, rapporteur,

La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), s'est assemblée le même jour, sous la même présidence. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe; leurs titres seront imprimés dans le journal.

L'ordre du jour appelle M. le docteur Martin de Moussy à la tribune pour lire son mémoire intitulé: *Aperçu sur les travaux scientifiques exécutés sur le continent sud-américain.* Ce savant travail dont la lecture a vivement intéressé l'assemblée, est renvoyé au comité du journal. Un autre mémoire intitulé: *Essai sur l'origine des monuments cyclamens*, par notre honorable collègue, M. Delpon, est lu par M. Masson. L'heure étant avancée, et le mémoire paraissant très-développé, M. Masson est prié de vouloir bien le restreindre. (Renvoi à la prochaine séance).

Il est onze heures; la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1859.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. Ernest Breton, président de la 4e classe occupe le fauteuil. M. Gauthier la Chapelle donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

Lettre de M. Flavi, secrétaire de l'Académie royale des sciences de Naples, qui, au nom de cette savante compagnie, remercie l'Institut historique de l'envoi de notre journal, en regrettant de ne pouvoir envoyer les comptes rendus des travaux de l'Académie, travaux suspendus depuis deux ans. M. Derisaud demande à faire partie de l'Institut historique, 2e classe. Il est présenté par MM. Léon Hilaire de Toulouse et Renzi. M. le président nomme une commission pour examiner les titres du candidat. Elle se compose de MM. Alix, Sédail et Gauthier la Chapelle.

La troisième classe est invitée par M. le président à se constituer, afin d'entendre la lecture de plusieurs rapports sur l'admission der candidats. M. Valat fait un rapport favorable sur la candidature de M. Laterrade, professeur de botanique à Bordeaux; il est admis au scrutin secret, comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

On donne lecture du rapport, fait par M. le docteur Cerise, sur la candidature de M. le docteur Castelnuovo; le candidat a été admis au scrutin secret comme membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale. M. Gauthier la Chapelle lit le rapport sur la candidature de M. l'abbé Duclos. Ce rapport étant favorable, le candidat est admis en qualité de membre résidant.

M. le président invite tousles membres présents à prendre part au scrutin pour l'approbation des admissions ci-dessus : les quatre candidats MM. Caumont, reçu à la 3e classe, Laterrade, Castelnuovo et abbé Duclos, sont définitivement proclamés, les trois premiers comme membres correspondants, et le quatrième comme membre résidant de l'Institut historique.

M. Masson dépose sur le bureau le mémoire de M. Delpon, avec l'extrait qu'il avait été chargé de faire. M. Renzi prie M. le président de vouloir bien fixer le jour de la réunion de la commission chargée d'examiner les mémoires ou rapports publiés dans le journal pendant l'année 1858, afin de décerner les médailles annuelles. On décide que les membres de la commission seront prévenus, par M. l'administrateur, du jour de la réunion de la commission qui sera fixée dans la prochaine séance.

M. Nigon de Berty, vice-président de l'Institut historique occupe le fauteuil.

M. Sédail est appelé à la tribune pour lire son rapport sur la traduction des fables de Phèdre en vers français, par M. d'Aussy de Saint-Jean d'An-

gely. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Badiche, Marcelin, Masson, Valat, Barbier, ce dernier soutenant contre l'opinion du rapporteur, qu'une traduction peut reproduire toutes les beautés de l'œuvre originale. Le rapport de M. Sédail est renvoyé au comité du journal.

M. Breton lit à son tour un mémoire intitulé : *La vie et les œuvres de Michel-Ange*, première partie ; MM. Badiche, Sédail et Marcelin adressent à l'auteur quelques observations. Cette lecture, qui a vivement intéressé l'assemblée, sera continuée à la prochaine séance.

Il est onze heures et demie, la séance est levée, après la distribution des jetons de présence.

RENZI.

CHRONIQUE.

LES ANCIENNES MAISONS DE PARIS. — LE PAYS LATIN,

PAR M. LEFEUVE (1).

Le quartier de Paris qu'on nomme le pays latin, est peut-être celui qui renfermait le plus grand nombre d'antiques édifices, d'anciens établissements ; plusieurs ont déjà disparu ou vont disparaître pour faire place, soit à des boulevards, soit à de larges rues sur les bords desquels s'élèvent maintenant de nouvelles et élégantes maisons.

Nous devons d'abord rappeler, que ce quartier présente ces vénérables ruines qui ont échappé, du moins en partie, aux ravages des siècles et des barbares, et qui s'appellent encore le palais des Thermes, où se sont accomplis, il y a plus de seize cents années, des événements qui ont influé, non-seulement sur notre Gaule, mais sur tout l'empire romain. Ces ruines sont respectées, conservées avec soin et devaient l'être. On a placé à côté le Musée de Cluny.

Un homme de lettres qui s'occupe surtout d'histoire, bien qu'il ait aussi publié des poésies, M. Lefeuve, a fait paraître, dans une curieuse brochure, des notices sur les principales rues de ce quartier, qui éprouve en ce moment, ainsi que plusieurs autres, une véritable transformation.

Ces notices, extraites de son ouvrage intitulé les *Maisons de Paris* sous Napoléon III, concernent spécialement la rue de l'Ecole de Médecine, la rue d'Ecosse, la rue d'Enfer et la rue de l'Eperon.

1) Chez Rousseau, 15, boulevard de la Madeleine.



L'auteur expose, en donnant les dates, les circonstances de leur fondation et les noms des fondateurs, que dans la rue de l'Ecole de Médecine dont formaient jadis partie, celles des Cordeliers et des Boucheries, ont existé l'ancien collége d'Ainville, l'église et le presbytère de Saint-Côme, qui possédaient entre autres, une maison, rue des Cordeliers, servant d'écoles pour les filles pauvres, tenue par les sœurs de Charité, puis un bâtiment où a été fondé l'Ecole de chirurgie de Saint-Côme, à la sollicitation de Pitard, qui a été médecin de Louis IX, de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel. On y faisait gratuitement aux malades pauvres, les opérations chirurgicales que leur état exigeait. Les confrères de Saint-Côme furent ensuite admis comme élèves et reçus chirurgiens-barbiers par la Faculté de médecine, et restèrent sous la direction du premier chirurgien du roi jusqu'à l'époque où ils formèrent l'Académie royale de chirurgie, laquelle fut ensuite réunie à l'Ecole de médecine dans l'édifice élevé par Louis XIV.

L'ancien amphithéâtre de Saint-Côme se trouvant disponible, le gouvernement y installa une école gratuite de dessin pour quinze cents enants, école qui subsiste encore.

L'emplacement où a été bâtie l'Ecole de médecine, était autrefois occupé en partie, par le collége de Bourgogne, fondé par Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe le Long.

L'église du couvent des Cordeliers, surtout la salle de théologie de ces religieux, ont acquis une sinistre célébrité. C'est là que s'est tenu le fameux club des Cordeliers, où Danton et Camille Desmoulins déployèrent leur fougueuse éloquence. Dans une maison voisine demeurait Marat, qui périt comme on sait, de la main de Charlotte Corday. A côté, cour du Commerce, s'imprimait son journal, dit l'*Ami du peuple*.

Dans la rue des Boucheries, faisant jadis partie de celle de l'Ecole de médecine, on comptait alors vingt-deux étaux de bouchers ; maintenant on n'en voit plus que deux, et depuis l'établissement des abattoirs, on ne voit plus le sang des animaux rougir son ruisseau.

Presque toutes les maisons situées d'un côté de la rue d'Ecosse, appartenaient au collége de Sainte-Barbe, placé près de celui, dit collége de *Coqueret*, qui, ensuite n'ont fait qu'un même établissement. Ces petits colléges, ainsi que celui des Ecossais, qui a donné son nom à la rue, ont été réunis au collége de Louis le Grand en 1762.

Deux des rues d'Enfer (il y en a eu quatre), ont été successivement habitées par Mme de Maintenon : celle dite rue Basse des Ursins, *via infera*, pendant qu'elle était l'épouse de Scarron ; puis, la rue actuelle d'Enfer,

au n° 35 probablement, lorsqu'elle était devenue gouvernante des enfants de Louis XIV, où quelquefois le roi venait les visiter incognito.

Tout près de là se trouvait le grand hôtel de Vendôme. On y élevait alors un petit-fis de Gabrielle d'Estrées.

A côté d'une des entrées du Luxembourg et presqu'en face de la rue Saint-Thomas, a demeuré longtemps, au xviiie siècle, Mme de Graffigni, petite nièce du peintre Callot, et que les *Lettres péruviennes* ont rendue célèbre. Elle composa, en outre, une comédie, *Cénie*, et un drame, *la Fille d'Aristide*.

Plus haut, dans cette rue d'Enfer, résidait, sous le règne de Louis XVI, le duc de Chaulnes, qui renonça à la carrière des armes pour se livrer à l'étude des sciences ; il fut membre de la Société royale de Londres. Ce fut lui qui reconnut le premier l'utilité de l'alcali volatif dans les cas d'asphyxie.

La propriété qui touche à l'habitation du duc de Chaulnes, et qui, selon toute apparence, faisait autrefois corps avec elle, conserve des traces d'arceaux antiques. « Au temps des Romains, il s'élevait là un temple de Cérès ou de Mercure, repris comme construction à l'époque du roi Robert, et depuis cent cinquante ans, fondu dans le domaine des Carmélites. Ces religieuses, comme beaucoup d'autres couvents, avaient plusieurs maisons particulières, dont elles cédaient la jouissance à des dames et à des familles qui s'y retiraient, n'ayant plus qu'un pied dans le siècle. Peut-être que la séparation n'existait pas encore en ce temps-là. Alors Mme de la Vallière, après avoir été passagèrement à deux reprises différentes, chez les sœurs de Chaillot, a pu y rendre son âme à Dieu, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde, dans sa trentième année de pénitence. Ces Carmélités, dites de la rue Saint-Jacques, tenaient en ce temps-là plus de place; leur territoire finissait avec celui de la ville. » La rue d'Enfer, au-dessus de ces religieuses, suivait encore les murs de Port-Royal, mais s'appelait chemin de l'Enfant-Jésus. Là, l'hospice de la Maternité abrite les femmes pauvres en couche dans les vieux bâtiments de l'illustre maison janséniste. La Révolution en avait fait la prison du *Port-Libre*, où elle enfermait les royalistes, et où le Directoire mit à son tour les révolutionnaires. »

Port-Royal et ses dépendances avaient, sur cette rue, une porte qui forme l'entrée de la maison du Bon Pasteur, rachetée pour cette œuvre par la ville de Paris, en 1819.

« Au temps de Nicole et d'Arnaud, fut fondée dans les mêmes murs l'institution des Pères de l'Oratoire, par Pinasse, trésorier de Gaston, duc d'Orléans, dont le palais du Luxembourg était l'hôtel. Ce mémorable établissement servit de noviciat à la congrégation, et de lieu de retraite aux

abbés de Rancé et Le Camus, au marquis d'Urfé, au chancelier de Pontchartrain et à d'autres cénobites de qualité. »

Dans l'ancien chemin de l'Enfant-Jésus on trouve plusieurs établissements de charité. M et Mme de Châteaubriant ont habité, sous la Restauration, la propriété où leur initiative avait créé l'infirmerie de Marie-Thérèse. L'œuvre avait pour principal but d'accueillir des personnes qui, tombées d'un rang élevé, devaient souffrir, plus que d'autres, des atteintes de la misère. Mais depuis 1838, l'archevêque y a placé des prêtres vieux et infirmes, qui trouvent dans le jardin de l'infirmerie un lieu de promenade aussi sain qu'agréable.

En face des Carmélites, un terrain avait été acheté par la ville, à la fin du xvii[e] siécle, du père procureur des Chartreux, et depuis, l'enclos de ces religieux a agrandi le jardin du Luxembourg. « Toute cette chartreuse avait pris au xiii[e] siècle, la place du château de Vauvert, ancien séjour des rois de la première race, même des empereurs romains. »

Dans l'ancien hôtel de Marillac, au n° 2, s'intalla au xvii[e] siècle, le collége du Mans, fondé en 1526, dont les bâtiments avaient été englobés dans ceux du collége de Clermont (depuis Louis le Grand), qui recueillit ses boursiers. Cet hôtel Marillac fut ensuite vendu par l'Etat. Dans cette même rue ont demeuré le maréchal Lannes et l'illustre Royer Collard.

La rue de l'Eperon offrait jadis une habitation princière qu'occupèrent successivement Philippe, duc de Valois, cinquième fils du roi Philippe VI, Louis de France, duc d'Orléans, frère de Charles V, qui le vendit à son frère l'infortuné Charles VI. Mais Valentine de Milan y demeurait encore lors de l'assassinat de son mari. Son petit-fis s'en défit, en 1486, avant de régner sous le nom de Louis XII. Sur les ruines de ce palais on bâtit l'hôtel de Châteauvieux et l'hôtel de Crémone. De l'autre côté de la rue, dans la maison formant l'angle de la rue du cimetière Saint-André des Arts, aujourd'hui rue Suger, résidèrent les présidents Lefèvre d'Eaubonne, du grand conseil, Dodun, des enquêtes, le conseiller Limanton, maître des requêtes de Marie-Antoinette. Enfin, l'imprimerie Bachelier est placée dans les bâtiments de l'ancien collége de Vendôme.

ALIX *membre de la 2e classe.*

TRADUCTION DE TÉRENCE EN VERS FRANÇAIS (1859).

M. le colonel Taunay a fait hommage à notre société d'une œuvre qu'il annonce avoir entreprise et mise au jour pour chercher, dit-il, une occupation absorbante au milieu des loisirs d'une retraite presque cénobitique dans l'intérieur du Brésil.

Je l'approuve : les lettres font le charme de la vie, a dit l'orateur romain; elles consolent dans la disgrâce, elles embellissent la vieillesse : elles nons excitent et nous aident à laisser après nous des images vivantes de ce qui est immortel en notre être.

Et comme le régent du Parnasse français donne cet avis aux poëtes de profession :

« Que les vers ne soient pas votre éternel emploi. »

Nous avons le droit, à l'inverse, nous à qui des occupations sérieuses laissent pourtant quelques loisirs, de remonter au temps de notre adolescence où les belles-lettres étaient la nourriture de notre esprit.

Et puis, comme dit encore avec autant d'énergie que d'élégance, le défenseur du poëte Archias, au lieu cité : « le temps que d'autres donnent sans cesse aux visites prétendues nécessaires, aux fêtes publiques, aux plaisirs, au repos même du corps et de l'esprit, aux festins, aux jeux de hasard ou d'adresse, je l'emploie et l'emploierai toujours à revenir sur les chères études de ma jeunesse. »

L'auteur nous apprend qu'il fit son travail sur un exemplaire de classe qu'il possédait. Il fit bien; il voulait avant tout s'occuper d'une manière louable et spirituelle. Plus tard, il apprit que d'autres avaient fait de son poëte chéri des traductions en vers publiées ou inédites. « Si ces faits, dit-il, m'eussent été connus dans ma solitude, sans donte je n'aurais pas donné suite à mon entreprise. » Et j'ajoute : il eût manqué son but. De même, c'est postérieurement qu'il a recherché les différentes éditions du texte original. Il rend aussi hommage à son frère, bibliothécaire et à M. Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, pour les secours et les bons conseils qu'il a reçus d'eux.

Je vais citer quelques vers pour faire connaître les talents de M. Taunay :

Dans l'*Andrienne,* Simon raconte les obsèques de la sœur de Glycère :

« Parmi ceux qui soignaient ses obsèques, mon fils
» N'était pas des derniers, triste, par intervalle
» Eploré Je m'émus : « Ah! disais-je, il étale
» Des regrets si profonds pour un peu d'amitié,
» Qui depuis quelque temps ici l'avait lié;
» S'il eût été l'amant, que serait sa souffrance?
» Et s'il me perdait, moi?... J'étais sans défiance,
» Et tout naïvement je lui faisais l'honneur
» D'attribuer sa peine à l'effet d'un bon cœur.
» J'en étais si touché que, pensant lui complaire,
» Moi-même je suivis la pompe funéraire.....

» On enlève le corps. Nous suivons pas à pas
» Les femmes qui faisaient la tête du cortége.
» Entre elles j'aperçois.... Socia, que dirai-je?
» Une forme charmante.... un visage enchanteur
» ...... Et tout modeste et tout plein de candeur.
» Si bien que la voyant de toute l'assemblée
» La plus belle aussi bien que la plus désolée,
» Je m'enquiers, et j'apprends qu'elle est sœur de Chrysis.
» Tout m'était révélé. La douleur de mon fils
» Et ses regrets, pour moi, n'avaient plus de mystère.... »

Néanmoins la critique parlera. M. le colonel Taunay s'est trop hâté, non pas de mettre à fin son œuvre, mais de s'ôter le moyen de la polir avant de la livrer au jugement inexorable du public. Les vers que nous venons de citer sont faciles et coulants, sans doute, quoique non tout à fait irréprochables. Mais il s'est négligé en trop d'endroits pour avoir l'excuse *ubi plura nitent*, que l'*Epître aux Pison* concède aux poëtes et que notre sévère Boileau a omise. Certaines fautes de rimes, de prosodie, de syntaxe même, se rencontrent dans le livre. J'ai été particulièrement choqué d'y voir tout le monde s'y tutoyer, même les hommes, les dames et les esclaves leurs maîtres.

P. MASSON, *membre de la 3e classe.*



BULLETIN.

— *Bulletin* de la Société de géographie, du mois de septembre; Paris, 1859.

— *Revue* agricole, industrielle de la Société impériale des sciences de l'arrondissement de Valenciennes, par M. Feytaud, Valenciennes, 1859.

— L'*Isthme de Suez*, journal de l'union des deux mers, par M. de Lesseps; octobre, plusieurs numéros, Paris, 1859.

— L'*Athenæum* de Londres, plusieurs numéros.

— L'*Album* de Rome, par M. le chevalier de Angélis; plusieurs numéros.

— *Les anciennes maisons* de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve; Paris, 1859.

— *Inauguration* du drapeau des anciens militaires de l'Empire décorés de la médaille de Sainte-Hélène à Montmorency; discours de M. le colonel Marnier, maire de Montmorency, 1859.

A. RENZI, *Administrateur.*

ACHILLE JUBINAL, *Secrétaire général.*



MÉMOIRES.

ESSAI HISTORIQUE SUR LES SOPHISTES GRECS.

DEUXIÈME PARTIE.

Stratonicus le Cithariste attaque le sophiste Satyrus et s'étonne de ce que sa mère l'ait porté pendant dix mois, lorsqu'une ville de la Grèce ne l'a pu supporter pendant dix jours.

Stilpon (1) reprochait à la courtisane Glycère de corrompre la jeunesse d'Athènes par ses galanteries. « Point du tout, réplique-t-elle, car vous et les sophistes l'avez déjà corrompue par vos écrits et par vos déclamations. »

Diodore Cronos (2) se démet l'épaule et s'adresse au célèbre Erophile, qui lui prouve qu'il n'a rien à y faire; car la rupture dont il se plaint ne peut avoir lieu sans mouvement, et, selon Diodore, le mouvement n'existe pas.

Entre un dogmatisme tranchant et absolu, que les sophistes attaquèrent avec les armes d'une dialectique subtile, et le scepticisme désolant des pyrrhoniens ou l'indifférence des académiciens, excès également funestes où s'abîme la raison de l'homme, n'exista-t-il pas toujours une vérité consolante et favorable, qui sauve l'esprit humain de la folie ou du désespoir? L'observation découvre les phénomènes et les distingue à la diversité de leurs caractères; la réflexion les compare, les groupe et les étudie; la méditation s'efforce de trouver le lien qui les unit et la loi qui les régit; rarement elle parvient à les expliquer, et dans son impuissance,

(1) *Stilpon* de Mégare fut disciple de Diogène, et eut l'honneur d'avoir pour élève Zénon le stoïcien; il vivait vers l'an 300 avant Jésus-Christ. Il était estimé pour sa vertu au point que Démétrius Poliorcète, s'emparant de Mégare, qu'il livra au pillage, ordonna qu'on respectât sa maison.

(2) *Diodore Cronos* vivait du temps de Stilpon; sa vanité n'était pas moins extravagante que la puérilité de ses arguments; raillé par le médecin H. Erophile, il fut battu par Stilpon, et, ne pouvant répondre à l'argument qui lui avait été proposé, il mourut de confusion et de douleur.

on imagine une hypothèse dont la science se sert provisoirement comme d'un échelon pour arriver à la vérité, que le génie fécondé par le travail entrevoit et formule après plusieurs essais infructueux, qui sont de nouvelles hypothèses : ainsi s'accroît le domaine en apparence si étendu de nos connaissances, en réalité bien restreint, si l'on s'en tient à ce qui est rigoureusement démontré. Le système de Ptolémée fut un progrès sur les cosmogonies antérieures; et l'on a conservé cette hypothèse assez grossière, applicable à un certain nombre des phénomènes observés, jusqu'à ce que, reconnue fausse à son tour, elle ait été remplacée par la loi véritable actuellement adoptée, si tant est que la conception admirable de Copernic soit le dernier mot de la science.

La critique est donc une nécessité de notre nature ambitieuse à la fois et incomplète; elle est aussi une condition de la science, qui n'édifie qu'en détruisant ce qui fait obstacle, et dans sa marche audacieuse, irrégulière, dépasse presque toujours le but qu'elle voudrait atteindre : tel fut le tort le plus grave des sophistes dans tous les temps; l'expérience des désordres passés ne les corrige point, et de nos jours ils ne sont ni moins téméraires ni moins agressifs que nous les avons observés dans l'antiquité; leur langage a changé à quelques égards, leurs artifices sont les mêmes : notre étude n'exige point, il est vrai, que nous portions nos regards sur les sophismes de notre époque ou des temps modernes; mais elle acquiert, par cette comparaison, une importance, et nous pourrions ajouter un mérite d'à-propos, qui nous autorise à sortir de notre sujet, en donnant toutefois à cette digression d'étroites et indispensables limites. Commençons par les arguments tant célèbres des anciens.

Tout corps se meut, prétend Diodore Cronos, là où il est; ou bien, là où il n'est pas; dans le premier cas, il ne se meut pas, puisqu'il occupe la même place; dans le deuxième, il ne se meut pas davantage, puisqu'il n'est pas dans le lieu où s'accomplit le mouvement : donc il n'y a pas de mouvement.

Achille, dit Zénon, le plus agile des Grecs, n'atteindra jamais une tortue à la course, pourvu qu'on donne à celle-ci une certaine avance; en effet, l'espace qui les sépare est divisible à l'infini, bien que ses parties semblent échapper à toute appréciation par leur petitesse; il présente par conséquent une infinité de divisions ou d'intervalles à franchir successivement, pour lesquels il faudra une infinité d'instants plus ou moins courts, c'est-à-dire infinis, qui ne pourra jamais être épuisée : partant il n'y a pas de mouvement.

Le premier paralogisme est un jeu de mots puéril, qui disparaît avec

une simple définition du caractère des corps mobiles; car le mouvement consiste précisément dans le passage d'un corps du lieu qu'il occupe à un autre qu'il va occuper; par suite il y a confusion des deux instants successifs et distincts, comme des deux lieux parcourus; cette confusion est introduite à dessein et produit l'équivoque.

Le second, plus subtil, a été plusieurs fois reproduit sous diverses formes, et presque de nos jours a été dirigé contre l'infaillibilité des géomètres; nous ne sachons pas que les anciens ou les modernes y aient répondu d'une manière satisfaisante. Les livres de physique ont renoncé à soulever de pareilles difficultés sur la divisibilité infinie de l'étendue; Euler, dans ses lettres à une princesse d'Allemagne, nous paraît être le dernier qui l'ait discutée; les traités de géométrie ne s'occupent plus de la question, qu'ils relèguent avec mépris parmi les récréations métaphysiques; et pourtant elle revient, elle s'offre à l'entrée de presque toutes les sciences abstraites ou d'application, telles que la mécanique, l chimie et la physique générale. Sans lui donner une importance exagérée, nous ne pensons pas qu'elle puisse, qu'elle doive être omise, lors même qu'elle demeurerait sans solution; il est bon que l'esprit humain sente parfois les limites que la nature a posées à ses investigations. L'étendue abstraite, ligne, surface ou volume, est sans aucun doute divisible à l'infini, comme le pensaient Descartes et Euler; il en est de même de la durée ou d'une portion quelconque de temps; mais en réalité, lorsqu'il s'agit d'une distance sensible et déterminée qui sépare deux points de l'espace, ou de l'intervalle qui existe entre deux instants, il n'y a plus de division à l'infini, et c'est ainsi que l'infiniment grand lui-même n'est au fond que l'indéfini; car l'infini, dans les deux termes de l'échelle ascendante ou descendante, est au-dessus de nos conceptions, autant qu'il est hors de notre sphère d'activité matérielle. Concevez, s'il est possible, une différence de position entre deux molécules placées à un millionième de mètre ou de millimètre; l'imagination, pas plus que les organes aidés des meilleurs instruments, ne pourront l'apprécier : donc elles occuperont rigoureusement le même lieu, et la rencontre de la tortue par Achille n'est plus qu'une question de temps. Du reste, on doit reconnaître, dans le problème du philosophe d'Elée, un cas très-simple du paradoxe numérique offert par la sommation des termes d'une progression géométrique décroissante qui, dans un nombre bien que composé d'une infinité de parties, présente une grandeur finie.

Sous une forme également piquante, se reproduisent les mêmes difficultés dans l'argumentation sur les couleurs blanche et noire. On établit

l'identité de ces couleurs, diamétralement opposées, en passant de l'une à l'autre par une succession de teintes infiniment peu distinctes dans deux nuances voisines : on abuse des mêmes équivoques dans l'argument connu sous le nom de *tas*. En assemblant des grains de blé les uns à côté des autres, il arrive un moment où l'addition d'un seul grain constitue le tas, bien qu'on ne puisse désigner ce moment d'une manière précise. De pareilles subtilités ont leur place marquée dans les recueils de logogriphes et d'énigmes qui servent de passe-temps aux esprits frivoles ou ennuyés, et nous y renverrons, aussi bien que pour certains autres problèmes qui ont perdu de leur célébrité; l'argument du *Menteur*, honoré du nom d'Epiménide le Crétois (1), celui du *Mort vivant* cité dans l'Axiochus (2) de Platon, y figurent au même titre.

Il en est de plus graves et qui ont toujours exercé les intelligences sérieuses : les difficultés qu'ils présentent excitent la curiosité de l'homme avide, inquiet et vivement préoccupé des mystères dont il est entouré : telle est la notion de la matière, dont la nature nous est inconnue; l'existence du monde extérieur, que la philosophie de Descartes n'a pas mieux constatée ou définie que celle d'Aristote ou de Platon. Le criticisme du plus grand métaphysicien moderne, Kant, a mis dans tout leur jour les difficultés de la question, qui demeure insoluble. La logique, fondement et principe des méthodes d'investigation, donne-t-elle la solution des objections élevées par les sophistes sur la légitimité de la démonstration ou sur le critérium infaillible de la certitude? Notre science, qu'elle soit fondée sur la perception, l'autorité de la raison ou le sens intime; qu'elle ait son principe dans la pensée pure avec Descartes, Malebranche et Leibnitz; qu'elle s'appuie exclusivement sur le témoignage de nos sens et sur l'expérience, avec Bacon, Locke et Newton; qu'elle procède des deux sources

(1) *Epiménide* de Gnosse, dans l'île de Crète, vécut du temps de Solon, il avait une grande réputation de piété et passait pour inspiré des dieux; on disait qu'il avait dormi pendant cinquante ans dans une caverne et qu'il était âgé de plus de trois cents ans quand il mourut vers 538. Voici l'argument qui a pris son nom : « Epiménide le » Crétois a écrit que les Crétois étaient menteurs; or il était Crétois, donc il a menti; » et les Crétois ne sont point menteurs, dans ce cas il a menti et les Crétois sont men- » teurs, etc... »

(2) L'Axiochus de Platon est un dialogue non authentique sur la crainte de la mort, qui n'a rien d'effrayant ni de redoutable, en raison des misères de la vie; d'ailleurs, ajoute-t-il, la mort n'existe point et n'a rien de réel, et voici l'argument singulier dont le grave philosophe se sert pour prouver son assertion : « La mort n'existe ni pour les » vivants, ni pour les morts; pour les vivants puisqu'ils vivent et partant n'ont point une » idée de la mort, pour les morts, attendu qu'ils ne vivent plus et n'ont aucune espèce » d'idées. »

avec les éclectiques de l'école moderne, si tant est qu'il y ait une école en France ou en Allemagne, nous l'acceptons et l'appliquons avec la confiance que nous inspire la grandeur des découvertes qu'elle a provoquées de nos jours; mais lorsqu'il s'agit d'en discuter la légitimité, d'en rechercher la base inébranlable, que Descartes croyait avoir trouvée; en un mot, quand il faut remonter aux causes premières, nous ne rencontrons que ténèbres épaisses, qui les dérobent à nos regards et nous plongent dans le doute. Les aveux de notre impuissance à cet égard sont anciens, nombreux et manifestes : de Socrate et des sophistes à Montaigne, Kant, Laplace, Lamennais et tant d'autres, qui font autorité dans la science, la philosophie ou les lettres.

Après ces réflexions, que nous croyons superflu d'étendre et de développer, on rendra meilleure justice aux anciens sur les prétendues subtilités dialectiques, dont ils firent abus, et qui sont loin d'être bannies à présent de la discussion et des théories de la science actuelle; on serait étonné de retrouver, sous une forme légèrement modifiée, la plupart des arguments employés par les sophistes et les académiciens, dans les écrits publiés au XVIII[e] siècle, celui qui a porté le plus loin le génie de la mécanique et des arts industriels : quelques-uns d'ailleurs, on vient de s'en convaincre, n'ont rien perdu de leur force, et les difficultés qu'ils présentent à l'esprit ne sont pas encore aplanies. Notre époque, si féconde en rhéteurs, n'a pas le droit de se montrer sévère; les sophistes qu'elle produit ont changé de nom, et n'en sont pas plus sages, ni plus habiles. Qu'il nous suffise d'en citer quelques preuves à l'appui; nous n'avons guère que l'embarras du choix, sans craindre d'épuiser la matière.

Un érudit célèbre du XVII[e] siècle, le P. Hardouin (1), de la Compagnie de Jésus, n'a-t-il pas voulu prouver que l'Enéide de Virgile et les Odes d'Horace étaient l'œuvre d'un bénédictin du XIII[e] siècle? Boileau dit plaisamment à ce sujet qu'il n'eût pas été fâché de vivre avec frère Horace et dom Virgile : à ses yeux, la belle Lalagé du poëte épicurien était la figure allégorique de la religion chrétienne, comme le poëme de Virgile celle du voyage de saint Pierre à Rome. Le savant évêque d'Avranche, auquel on doit d'excellents chapitres sur la faiblesse de l'esprit humain, ajoutait

(1) Le savant jésuite, né à Quimper en 1646, et mort en 1729, enseigna la rhétorique, puis fut bibliothécaire du collége Louis-le-Grand; outre les excentricités que nous avons citées, il faut, pour achever de faire connaître cet esprit d'un scepticisme aussi singulier, ajouter qu'il mettait au nombre des athées Descartes, Malebranche, Pascal et tous les jansénistes. Il a laissé des éditions et des ouvrages qui attestent sa patience et son érudition.



spirituellement que ce père avait travaillé quarante ans à ruiner sa réputation de savant, sans avoir pu en venir à bout.

Ces extravagances semblent ne pouvoir être dépassées, et voilà de notre temps l'exégèse allemande qui essaie de démontrer que le divin Homère est un type imaginaire, et que le poëte n'a jamais existé; l'Iliade est un tissu de fables ou légendes, recueillies par des rhapsodes, péniblement et artistement cousues ou réunies à diverses époques.

Un confesseur du grand roi cherche à rassurer la conscience alarmée de son illustre pénitent, à l'endroit de certains scrupules sur la légitimité des confiscations; et il parvient à démontrer que les biens de tous les sujets du monarque lui appartiennent aussi bien que leurs vies : dès lors il peut, quand bon lui semble, reprendre ce qu'il a concédé simplement à titre d'usufruit. Louis XIV, il est vrai, n'avait pas souvent de tels scrupules, et se laissait facilement persuader de son droit.

Un économiste, aussi fort en principe d'économie sociale que l'était le confesseur en matière de législation civile, louait le grand roi de toutes les dépenses qu'il faisait, prétendant que c'était à la fois une œuvre morale et chrétienne de faire largement l'aumône, et un acte de bonne administration de stimuler la production et d'accroître les revenus de l'Etat.

Plus tard, Kant affirme que l'idée ne garantit rien de plus que l'idée, et par suite, qu'on ne sait rien de Dieu, pas même qu'il existe. N'est-ce pas le langage que tenait Prodicus, et après lui Diagore l'Athée (1)?

Quel sophisme plus dangereux en politique et en morale que celui qui prétend prouver *que la fin justifie les moyens ?* on a dit que ce principe avait fait la Saint-Barthélemy et les dragonnades, armé les régicides, causé l'expulsion des Maures d'Espagne, l'émigration des protestants de France, et produit le régime de la terreur, enfin; nous croyons qu'on exagère, mais n'est-ce pas trop que de pouvoir servir à *justifier* tous les crimes, honte de l'humanité ?

Le plus éloquent des rhéteurs modernes, en même temps qu'il est un des sophistes les plus dangereux, parce qu'il est toujours de bonne foi dans ses convictions, n'a-t-il pas soutenu que la société corrompait la nature humaine, sortie bonne et pure des mains du créateur, et que la civilisation, en arrachant l'homme à l'état sauvage, lui ôtait à la fois la sagesse, l'innocence et le bonheur?

(1) Diagore de Mélos, disciple de Démocrite, osa tourner en ridicule les mystères d'Éleusis, et fut condamné à mort par les Athéniens; il quitta la Grèce et périt dans un naufrage vers la fin du v[e] siècle avant Jésus-Christ. Quelques auteurs le font mourir tranquillement à Corinthe : il nia, en effet, assez hardiment l'existence des dieux.

Platon, le divin Platon, ce Moïse grec, essaie de fonder une république parfaite sur la communauté des femmes et des enfants; proscrit la poésie, condamne les spectacles publics, et abolit la propriété. De nos jours c'est la théorie que l'on propose aux peuples les plus éclairés du globe; et l'on enchérit sur les monstrueuses absurdités', qu'on présente comme le beau idéal de l'humanité.

L'esclavage lui-même que la philosophie, la religion et la simple autorité du sens commun ont eu tant de peine à abolir, du moins en principe, trouve des partisans qui ne craignent point de répéter les vieux arguments d'Aristote en sa faveur; et la traite des noirs continue, l'esclavage existe encore sous le ciel, à la face du monde chrétien et civilisé.

Raillons, critiquons et condamnons les sophistes grecs, nous le voulons bien; mais à la condition de ne point les imiter; car, en suivant leur exemple, nous les justifions, sans avoir contre leurs adversaires les mêmes motifs de nous défendre de leurs reproches, dans les erreurs d'une philosophie présomptueuse, qui avait promis de tout expliquer, et avait partout semé le doute ou la négation : les armes dont ils se sont servis sont celles qui dans tous les temps et chez tous les peuples ont protégé la faiblesse, la justice et le droit contre l'audace, la tyrannie et le génie du mal, elles sont donc bonnes et utiles en soi; sachons seulement en user pour le bien de l'humanité et dans les intérêts de la civilisation; la rhétorique et la dialectique n'ont pas à justifier leurs procédés ou leurs principes; elles remplissent une des fonctions importantes de l'éducation, qui consiste à préparer les esprits aux travaux et aux luttes des affaires publiques; elles peuvent par conséquent, selon la situation morale ou politique des peuples, acquérir une autorité dont l'ambition tirera parti, au détriment de quelqu'autre influence plus respectable et plus utile; elles ne sauraient être responsables des erreurs ou des sophismes qui naissent dans le sein d'une société corrompue, et grandissent en se développant, par les soins des adeptes nombreux, intéressés à les produire et à les faire accepter.

Il faut également réduire à sa juste valeur l'accusation d'athéisme dirigée contre plusieurs sophistes et quelques philosophes éminents de l'antiquité comme des temps modernes, car elle fut sans fondement dans la plupart des cas, et elle n'a pas même, dans ceux où elle parut la mieux fondée, la g avité qu'on lui a supposée : tantôt, en effet, l'athéisme n'a été que l'aveu de l'impuissance de l'esprit humain à formuler sa foi, en expliquant la nature de la cause inconnue par laquelle tout se meut et vit autour de nous; tantôt il a été confondu avec le panthéisme, dont nous avons trouvé diverses formes en Grèce, dans les écoles d'Elée et du Portique, en Chine,

en Egypte et chez les nations du monde les plus éclairées; ce qui démontre, en quelque sorte, nos assertions, c'est le spectacle offert actuellement par les tendances impérieuses de notre époque, cherchant avec plus d'ardeur et de sollicitude que jamais la pensée créatrice et fécondante de l'univers; l'infinie variété des sectes religieuses en Amérique, en Angleterre, les agitations intellectuelles de l'Allemagne, ne sont-elles pas des indices certains de cette préoccupation, des efforts constants vers la poursuite de la vérité cachée? En un mot, on travaille de toutes parts autant à la recherche des principes de notre civilisation moderne, qu'à la conquête de jouissances matérielles, fruit récent de l'industrie et de la science. On écrit moins l'histoire pour connaître les annales des peuples batailleurs, que pour apprendre les destinées régulières et pacifiques du genre humain. L'âge d'or placé par les poëtes et la tradition au berceau du monde, on croit le voir dans un avenir qui dépend du progrès de la raison et du sentiment de fraternité qne développent dans les âmes les nouvelles et nombreuses relations établies entre les nations les plus lointaines, ou qui vont s'ouvrir entre des continents si longtemps séparés : ces aspirations ont chez quelques-uns une forme sensible et matérielle, sans doute; pourquoi s'en étonner? ne faut-il pas que chaque élément ait sa place, chaque organe sa fonction, et chaque sentiment son objet? mais chez le plus grand nombre, elles ont quelque chose d'éminemment religieux qui en élève le but et en purifie les actes; il semble qu'une philosophie vraiment digne de ce nom soit sur le point de surgir et de s'étendre, non plus, comme l'ancienne, appuyée sur la conscience personnelle et individuelle, par suite étroite, égoïste comme elle, mais sur la conscience universelle, dont l'éducation est à peine ébauchée.

La première nous a dicté nos devoirs dans la famille et la patrie; devoirs que l'antiquité païenne connut et pratiqua, souvent avec un fanatisme brutal; la seconde aura d'autres devoirs et plus larges et plus grands à nous proposer envers l'humanité, qui comprend tous les êtres en qui brille un rayon de l'intelligence divine; le sacrifice et le dévouement, vertus de la Grèce et de Rome républicaine, deviendront générales et communes; le christianisme en a préparé le triomphe par le principe de charité; il reste à les mettre en pratique par le principe de fraternité.

Ces considérations nous ramènent à notre sujet, dont elles sont moins éloignées qu'on ne l'imagine. Au lieu d'accuser exclusivement les sophistes des maux et des désordres qui ont affligé les sociétés antiques ainsi que le moyen âge, reconnaissons qu'ils ont eu seulement le tort de suivre la décadence, qu'ils ne pouvaient arrêter quand ils l'eussent voulu; leur rôle

eût été plus beau s'ils avaient signalé et combattu le mal ; ils furent donc de leur temps et servirent leur pays comme il désirait de l'être. S'ils ont été en général avides et ambitieux, corrupteurs de la jeunesse, on ne contestera pas leur éloquence et la sagesse de plusieurs d'entre eux au milieu d'un siècle dépravé qui estimait l'art et la richesse au-dessus de la vertu. En raillant les divinités du paganisme, ils avaient pour eux et avec eux les savants, les poëtes, les magistrats, les généraux et les chefs du peuple : l'école de Mégare par ses subtilités, l'école d'Epicure par ses maximes, les pyrrhoniens et les académiciens, par leur scepticisme ou leur indifférence, n'ont pas moins contribué à la ruine des institutions, à l'altération des mœurs publiques. Cicéron, dans son *Traité de la République*, accuse surtout les doctrines épicuriennes des changements survenus dans Rome, pour avoir sapé les croyances en l'immortalité de l'âme et son origine céleste.

Profitons des leçons que nous donne l'histoire en cherchant moins le savoir que le bien savoir ; n'imitons ni ceux qui s'égarent à la lueur d'une fausse érudition, ni ceux qui mettent la science au service de leur ambition, ni ceux enfin qui en méprisent les utiles enseignements. L'histoire des erreurs et des torts des générations passées n'est pas moins profitable aux générations présentes ou futures que celle des actes de sagesse et de vertu ou de découvertes scientifiques : l'une nous montre sans doute la route que nous devons suivre ; mais l'autre nous apprend quels sont les écueils que *nous devons rencontrer et éviter*. VALAT, *membre de la 3e classe.*

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DES MONUMENTS ANCIENS ET MODERNES

DE LA VILLE DE BORDEAUX, PAR M. BORDES, ARCHITECTE.

MESSIEURS,

Un des artistes les plus distingués de la ville de Bordeaux, M. Auguste Bordes, que vous avez nommé membre correspondant de l'Institut historique, vous a offert un ouvrage en deux volumes in-quarto dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*. Cet ouvrage est accompagné de gravures sur acier par Rouarque aîné, d'après les dessins de M. Bordes, et de vignettes dessinées par Rouarque jeune, gravées par J. Quartley.

Ce n'est pas moi, messieurs, simple et obscur ami des lettres, qui eusse

dû être désigné par vous comme rapporteur de cet important ouvrage ; c'est notre illustre et vénérable Foyatier, car ce serait une faute de grammaire et de langue (à moins qu'on ne s'adressât à lui-même) que d'appeler *monsieur* l'immortel auteur de *Spartacus ;* c'est, dis-je, celui de nos collègues compétent par-dessus tout en ces matières, à qui devait échoir cette tâche ; mais vous avez compris, messieurs, avec notre honorable président, que Foyatier se doit tout entier à la sculpture et qu'il ne saurait, dans l'intérêt de l'art, lui dérober un seul instant.

Bordeaux, qui était autrefois la seconde ville de France et qui, s'il a perdu ce rang sous le rapport de la population, le conserve toujours sous le rapport des arts, Bordeaux ne possédait pas, avant l'œuvre de M. Bordes, l'histoire de ce qui fait à juste titre son orgueil, je veux parler de ses monuments.

M. Bordes a donc entrepris de combler cette lacune, et n'a pas craint de consacrer quinze ans de sa vie à la composition de ce livre, destiné à perpétuer le souvenir et l'image des temples, des palais, des églises, des théâtres et des maisons qui font de l'ancienne capitale de l'Aquitaine une des villes les plus curieuses à visiter.

M. Bordes a écrit une œuvre, non de pure érudition, mais de science historique bien digérée. C'est un résumé clair et succinct de tout ce que les historiens de Bordeaux ont dit de plus substantiel et de plus généralement accepté des personnes compétentes en ces matières. C'est un livre éminemment français. Il a su être à la fois sérieux et intéressant, riche de faits et précis ; or, la précision devient chaque jour de plus en plus indispensable : car, dans une société comme la nôtre, chacun étant obligé de travailler, personne, pour ainsi dire, n'a assez de loisir pour lire. Ce livre est l'expression d'une vaste science et d'un travail consciencieux. Cette histoire de Bordeaux, par ses monuments, classe M. Bordes au premier rang des écrivains distingués qui n'ont pas déserté leur province et qui l'honorent de leurs talents.

M. Bordes, qui tient si bien une plume, n'en est pas moins aussi un artiste fort remarquable, quand il dessine ; texte et dessin sont de la même main, ce qui n'empêche pas que le lettré et l'amateur d'œuvres au crayon ne soient aussi satisfaits de l'écrivain que du dessinateur.

Chaque grande ville devrait faire exécuter, aux frais de son budget, une œuvre du genre de celle qu'a accomplie, de ses deniers, M. Bordes. Ce devrait être une dépense obligatoire pour les communes d'une certaine importance, car il est peu de cités un peu considérables qui n'aient, sauf de très-rares exceptions, un passé digne d'être connu de ses habitants, et des

édifices qui rappellent ce passé; mais quels que puissent être les soins des générations, ces monuments finissent tôt ou tard par disparaître, et si la description et l'image n'en ont été recueillies par l'écrivain et le dessinateur, on doit craindre qu'avec ces monuments ne disparaisse aussi ce qui en prolonge quelquefois le souvenir, je veux dire la tradition.

Le temps, ce terrible iconoclaste, a la même puissance pour détruire que pour créer : les anciens avaient admirablement symbolisé cette loi de la nature : le père de tous les dieux, Saturne, disaient-ils, dévorait ses propres enfants.

Toutefois l'homme se complaît aux traditions. Plus elles remontent haut dans les âges, plus elles ont de pouvoir sur son âme. Mais que sont les traditions sans les monuments? Quand ils survivent à une longue succession de siècles, les monuments exercent un empire absolu sur l'imagination des peuples; et par peuples, je parle autant des masses que de ceux qui, par la connaissance des arts et des sciences, forment ce que j'appellerai l'élite intellectuelle de leur époque. A la campagne d'Egypte, quand le simple soldat et le membre de l'Institut se trouvèrent en présence des Pyramides, tous les deux éprouvèrent le même enthousiasme; car Dieu n'a jamais exigé des hommes la science pour qu'ils fussent aptes à éprouver de grandes et nobles émotions.

Que de monuments et de traditions se sont perdus dans notre France!

« Mais où sont les neiges d'Antan! »

se demandait notre vieux poëte Villon dans son admirable ballade.

On ne saurait croire jusqu'où va la curiosité des hommes pour arriver à la connaissance des événements d'autrefois. Quand toute trace de monuments a disparu, ils interrogent les entrailles de la terre. Là où l'historien fait défaut, le géologue y supplée.

Quelle que soit l'immensité des recherches, elles sont loin d'être en rapport avec l'importance des découvertes. Homère et Hérodote pâlissent devant les récits des naturalistes qui ont su lire sous l'enveloppe terrestre de notre planète. — Mais l'antiquaire n'a pas les mêmes ressources que le géologue. Celui-ci a toujours les preuves de son dire, dans la nature, celui-là voit trop souvent disparaître le témoignage de ses assertions.

Voilà pourquoi on ne saurait trop se hâter d'arracher aux ravages du temps ce qui nous reste encore d'une haute antiquité. Heureusement que la gravure, cette typographie des arts du dessin, peut perpétuer le souvenir des chefs-d'œuvre de l'architecture la plus reculée. Si vous tenez à votre extrait de naissance et à votre généalogie, ne laissez donc pas disparaître, mais conservez avec soin, les monuments remarquables qu'ont élevés



vos ancêtres ; hâtez-vous, s'ils ne sont déjà représentés par le crayon, de les décrire et de les dessiner avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

C'est frappé de ces considérations que M. Auguste Bordes, plein de zèle, d'ardeur, d'enthousiasme, s'est, au sortir de l'école des Beaux-Arts, dévoué à cette œuvre, et y a consacré les plus belles années de sa vie. Il a voulu conserver à tout jamais, non-seulement le souvenir, mais aussi la forme des ruines et des monuments qui attestent que les Bordelais remontent par leurs ancêtres de différentes origines, à une antiquité assez reculée, puisque, il y a vingt siècles, c'était déjà une grande cité.

Le temple des Tutelles, qui existait encore en 1676, mais dont, par bonheur, on a conservé le dessin, le palais Galien, dont il reste de nos jours une portion assez importante, en sont des preuves éclatantes et hors de toute contestation. Le premier était un temple des plus vastes et des plus grandioses ; le second était un amphithéâtre à cinq enceintes concentriques, dont une pouvait contenir quinze mille spectateurs.

M. Bordes a très-judicieusement remarqué que l'origine de Bordeaux est complétement inconnue. Mais il expose, avec une loyale impartialité, le résumé des diverses hypothèses qui ont été faites à ce sujet par les savants. — Les uns font remonter cette origine aux Tarquins, les autres aux Phéniciens, d'autres aux Bituriges Vivisques, précédés toutefois par des Aborigènes pêcheurs, ceux-ci la font remonter aux Boyens, qui avaient pour capitale la Teste. Mais à partir des Romains, l'histoire de Bordeaux devient tout à fait authentique : le peuple-roi y introduisit sa religion, ses mœurs, ses lois, ses sciences, ses arts, etc.

Mais l'irruption des Vandales, qui chassa les Romains, en chassa aussi la civilisation. — Depuis l'expulsion des Romains, Bordeaux fut successivement ravagé par les Sarrasins, les Visigots, les Vandales, les Normands.

M. Bordes a décrit et dessiné, avec un talent remarquable, une maison rue des Bahutiers, à laquelle il attribue une origine mauresque, et qui serait, selon lui, du cinquième au sixième siècle.

Il a fait, avec non moins de succès, une étude semblable sur le palais de l'Ombrière, qu'habitaient au dixième siècle les ducs de Guienne.

Ce n'est qu'au dixième siècle que Bordeaux put enfin se relever un peu ; mais s'il se développa, ce fut, non comme autrefois, à la manière des Romains, mais selon le mode des Barbares. M. Bordes, qui nous a donné la copie exacte et fidèle d'une maison de cette époque d'initiative, remarque fort judicieusement que ces maisons de bois avec remplissage en pierre, qui constituaient en France l''architecture du douzième siècle, se retrouvent dans les villes qui n'ont pas été abreuvées aux sources de la civilisation romaine.

Ainsi les bâtisses autrefois d'usage en Espagne, en Lusitanie, chez les Colches, sur le Pont-Euxin, ressemblent, à s'y méprendre, à nos maisons d'habitation du moyen âge; et de nos jours encore, en Pologne, en Allemagne, dans quelques parties de la Suisse et en Russie, on retrouve le même procédé, la même forme pour ainsi dire.

Puis, ces constructions barbares finirent par se perfectionner et donnèrent naissance à un système de construction qui n'est pas dépourvu de grâce et même de beauté. L'art est inhérent à la nature humaine. Quel que soit le milieu social, quelle que soit l'époque, quel que soit le degré de civilisation, l'art sortira toujours des entrailles d'un peuple. Il sera plus ou moins pur, plus ou moins conforme aux lois du goût; mais un peuple sans art, c'est aussi impossible qu'un homme sain de corps et d'esprit, qui n'aurait ni sentiment ni intelligence.

A partir du XIIe siècle, Bordeaux continua de s'étendre. Le premier accroissement que l'on connaisse fut ordonné par Henri II, roi d'Angleterre.

Au XIVe siècle, par ordre d'Edouard, fut accompli un nouvel accroissement.

Plus tard Charles VII, au XVe siècle, ordonna un troisième accroissement et, en 1454, érigea le château Trompette, ainsi que le château du Far ou du Hâ.

Mais apparaît enfin la Renaissance, qui exercera sa bienfaisante influence sur tout le midi de l'Europe. Le bon goût va reprendre ses droits; la cité bordelaise, de même que les autres villes de France, va redevenir romaine par l'art, comme elle l'avait été jadis par la conquête et par la politique.

Selon M. Bordes, et selon les archéologues les plus compétents, c'est du Xe au XVIe siècle qu'eut lieu le développement exclusif du gothique.

Quand M. Bordes décrit, le lecteur s'aperçoit que l'écrivain a dessiné ce qu'il vous explique, mais ses narrations n'offrent pas moins d'intérêt que ses descriptions. — Nous croyons que tout rapporteur ou tout critique devrait être tenu de citer, comme pièces à l'appui de ses assertions, des fragments de l'ouvrage qu'il juge.

Citons une page de cette histoire :

« Vers la fin du XIe siècle, Bordeaux, assiégé par le comte d'Armagnac,
» combattant alors pour le roi d'Espagne, après un long siége, se voyait
» réduit aux horreurs de la famine. Les assiégeants, que ce fléau fatiguait
» aussi, proposèrent de décider la querelle par le sort d'un combat singu-
» lier. L'un d'eux, doué d'une taille gigantesque, s'offrit à ce combat du
» côté des Bordelais, le seigneur de La Lande accepta le défi et vainquit
» l'adversaire. Le cri des Gascons, la Birat (il l'a renversé) fut donné plus

» tard à la rue tracée sur le chemin qui conduisait au lieu de cet événe-
» ment. Près de là fut fondée l'église des Carmes, et sur l'un de ses piliers
» l'on voyait un tronçon de lance, un collier de fer, ainsi qu'une inscrip-
» tion rappelant l'aventure ainsi que l'ex-voto. Cette inscription était ainsi
» conçue :

» L'an de grace, mil et cent,
» Fonda premier un seigneur de la Lande
» Au carme vieil cette église, et couvent :
» Pour ce qu'au lieu obtint victoire grande
» Contre un géant qui conduisait la bande
» Des espaignols, pour Bordeaux assaillir :
» Le dessus dict luy fit payer l'amende :
» Car il luy fit la tête à bas saillir. «

M. Bordes se borne à transcrire cette inscription sans se prononcer sur la date qu'il faut attribuer à ces vers. Nous la croyons beaucoup plus moderne que l'auteur de cette inscription ne voudrait le faire croire : c'est évidemment un style d'imitation ; mais ce n'est pas le style de l'époque. Demandez-le plutôt aux paléographes et aux linguistes initiés à la connaissance de notre langue nationale du onzième siècle.

Mais Bordeaux de la Renaissance et des temps modernes n'est pas moins bien décrit et dessiné par M. Bordes que le Bordeaux antique.

L'art par excellence, celui que j'appellerai l'art séculaire, c'est l'architecture ; or, Bordeaux est une des villes de France les plus majestueuses par rapport à ses monuments. Sa cathétrale, il est vrai, ne saurait être comparée à nos basiliques de Chartres, de Bourges, de Paris (Notre-Dame) ; mais elle mérite que le voyageur s'y arrête pour y jeter un coup d'œil, c'est une traduction très-expressive et très-fidèle des idées et des sentiments chrétiens au moyen âge.

Sainte-Croix, Saint-Michel, Saint-Seurin, ont pour rivales quelques églises, sinon beaucoup plus anciennes, du moins plus remarquables.

Mais les monuments de la Renaissance ou plutôt les monuments modernes et les bâtiments de l'architecture civile, je veux dire les maisons des particuliers, peuvent rivaliser avec ce que les villes de France ont de plus distingué en ce genre.

Le théâtre de Bordeaux n'est pas seulement le chef-d'œuvre de Louis, un des grands maîtres de l'architecture française, mais encore il est classé au premier rang des chefs-d'œuvre de notre architecture nationale.

Le pont de Bordeaux, quand on le considère au point de vue de la difficulté vaincue, de la sévérité majestueuse du dessin et de la beauté de l'exécution, n'a pas, je crois, son pareil dans aucune autre ville. Pour ce qui

est des habitations particulières, elles rivalisent avec les plus belles de Paris. La maison Fenwick, la maison à péristyle qui sert de tête de pont aux allées de Tourny, la maison Gobineau, la maison Fonfrède et surtout son escalier sont classés au nombre des œuvres qui feront époque dans l'histoire de l'architecture civile de la fin du XVIIIe siècle.

Bordeaux était au siècle dernier, au commencement du XIXe siècle, et est encore une ville éminemment architectonique. Si l'amateur sévère de l'art regrette que la gare du chemin de fer de Paris, placée sur la rive droite de la Garonne, ne réponde pas à l'importance de sa destination et à la majesté des autres édifices, l'amateur se console à l'idée que cette gare va être supprimée; il espère que le monument qui la remplacera et la gare du midi qu'on est sur le point de construire répondront à ce qu'on est en droit d'attendre d'une cité qui, de tout temps, a si bien fait ses preuves. Le Bordeaux de notre époque n'a pas dégénéré de celui de nos aïeux; Bordeaux ne vient-il pas de construire ses docks et ne continue-t-il pas sa glorieuse carrière en jetant sur la Garonne un second pont, tout en fer, non encore achevé, mais assez avancé pour que les plus grandes difficultés de cette étonnante construction aient été déjà vaincues?

Ce pont sera, pour l'architecture des monuments en fer, un modèle de hardiesse, de grâce, en même temps qu'il réunira toutes les conditions de solidité. Il semble qu'on l'ait placé à quelques centaines de mètres du magnifique pont de pierre que construisit Deschamps pour que le voyageur et l'amateur puissent comparer ce qu'était l'architecture avant la découverte de Fulton et ce qu'elle sera dans l'avenir. Que serait-ce, Messieurs, si je vous parlais du port de Bordeaux et de l'avenue qui y conduit? Rien d'imposant, de majestueux comme cette route et cette voie ferrée de Lormont au chef-lieu de la Gironde. Si la nature semble avoir tout fait pour rendre magique cette entrée, les Bordelais ont su seconder la nature qui les a si généreusement favorisés.

Mais qui n'a pas visité la *Chartreuse*, le cimetière de Bordeaux créé pendant la Révolution, sur le jardin des Chartreux, n'a pas vu ce que cette cité renferme de plus remarquable. Jamais nécropole ne fut plus digne d'être appelée le champ du repos. Dans cette verte solitude, la mort semble s'être dépouillée de tout ce qu'elle a de hideux et de repoussant. Jamais séjour des regrets et de la mélancolie n'inspira des idées plus douces et plus consolantes.

M. Bordes a dessiné d'une main ferme et habile cette magnifique nécropole; il cite les tombeaux dignes d'être distingués par les artistes et les gens de goût, ceux surtout de l'architecte Combes et celui que notre col-

lègue, M. Marcellin, a édifié à la mémoire du colonel Deschamps. Il raconte l'origine de ce champ du repos qui remplaça les cimetières de chaque paroisse, cause incessante de peste et d'épidémie : cette origine ne date, comme on le voit, que de soixante-dix ans à peine. Il décrit avec la scrupuleuse exactitude d'un architecte et d'un archéologue, l'église des Chartreux ainsi que les sculptures et les peintures qui la décorent et ce qui reste du cloître et des bâtiments qu'occupaient ces religieux.

Vous le voyez, Messieurs, plus qu'aucune autre ville de nos provinces, Bordeaux méritait d'avoir son histoire monumentale, et elle doit se montrer reconnaissante à l'homme de talent qui a écrit et dessiné cette histoire.

On sait qu'il est des livres qui, sans les subventions du gouvernement, du département ou de la commune, ne pourraient jamais être publiés : ce sont surtout les livres d'histoire naturelle, d'archéologie et d'architecture, lesquels doivent être accompagnés de gravures ou de plans indispensables à l'explication et à la justification du texte.

Ces livres, dont le plus grand nombre d'exemplaires sont achetés par le ministère et qui même sortent quelquefois des presses de l'imprimerie nationale, se répartissent aux bibliothèques de Paris et des chefs-lieux de département, aux châteaux et aux résidences des chefs de l'État, aux académies, aux facultés, aux colléges, pour les distributions des prix d'honneur, etc.

Sans ce système d'encouragement, n'espérez pas de voir jamais paraître certaines œuvres de la plus haute importance scientifique, mais dont la vente aux particuliers serait d'une difficulté extrême.

Paris, siége du gouvernement, et qui, quoi qu'on en dise, est à la France ce que la tête est au corps, Paris est le séjour, pour ainsi dire exclusif, des lettres et des arts.

Faites tous vos vers à Paris
Et n'allez pas en Allemagne,

disait Voltaire dans son Temple du goût à J.-B. Rousseau.

On pourrait dire de la province, à propos des lettres, ce que disait Voltaire aux poëtes français qui habitaient l'Allemagne. Ce qui ne veut pas dire, tant s'en faut, qu'il n'y ait pas d'inspirations sublimes en province ; mais qu'il n'y a de succès éclatant qu'à Paris.

La province se plaint avec amertume de cet état de choses que, pour moi, je regarde comme un malheur. Elle ne peut cependant s'en prendre à l'Etat qui répartit sur tous les points les moyens d'instruction : ses plaintes ne sont donc pas fondées, à moins qu'elle ne s'en prenne aux véritables auteurs de cette fâcheuse situation. Savez-vous pourquoi il est si difficile

que les lettres et les arts prospèrent en province ? Cela provient du peu d'encouragement que les départements, les cités, chefs-lieux de départements, ainsi que les autres villes accordent aux artistes et surtout aux hommes de lettres qui sont nés dans leur sein et y résident. Ni les uns ni les autres ne trouvent d'appui chez leurs compatriotes. Chassés par l'absence d'encouragement, par le besoin de renommée qu'ils ne peuvent satisfaire, et même par la faim, ils se réfugient à Paris : là, tout isolés et tout inconnus qu'ils sont, ils viennent affronter mille épreuves cruelles ; les plus forts ou les plus heureux finissent par les surmonter, ils trouvent enfin un éditeur qui, comptant sur le mérite du jeune écrivain et sur la louable curiosité des lecteurs, publie l'ouvrage : aussitôt le public de lire, et si l'ouvrage est bon, de s'empresser d'applaudir et d'acclamer une nouvelle illustration. Lamartine, tout grand lyrique qu'il est, n'eût jamais trouvé d'éditeur à Macon, ni Montesquieu à Bordeaux, pour prendre notre exemple dans le pays de M. Bordes : de sorte que si Lamartine et si Montesquieu ne fussent venus à Paris, le poëte et le philosophe, malgré leur incomparable génie, fussent demeurés, peut-être, a tout jamais inconnus. Aux peintres, aux sculpteurs, à tous les artistes enfin, est réservé un sort équivalent.

Tant que la province ne saura pas distinguer et acclamer elle-même ses hommes de valeur et d'initiative, tant qu'elle attendra que ce soit Paris qui les distingue et les acclame, elle restera province. Tout gouvernement, quel qu'il soit, sera impuissant à faire cesser cette infériorité intellectuelle ; tandis qu'elle n'aurait qu'à vouloir, et aussitôt la province aurait d'autres destinées.

Si, à Paris, il y a exubérance de savants et d'artistes, en province, il y a un grand nombre d'hommes remarquables ; mais leurs talents n'y sont pas appréciés à leur juste valeur. Tant que, fils ingrats ou délaissés, ils ne quittent pas la localité qui fut leur berceau, ils sont presque sûrs de végéter. Puisque la province semble ne pas s'en apercevoir, ne cessons de lui dire et de lui redire : C'est de la province que sortent les neuf dixièmes des hommes d'élite qui font la gloire de la France. Mais si ces hommes d'élite ont quitté leur pays natal, ce n'est pas tout à fait leur faute ; le plus souvent ils se sont exilés malgré eux et avec le plus grand regret.

Ces réflexions me sont suggérées par ce qui est arrivé à M. Bordes dont l'œuvre, toutefois, n'a jamais reçu que des éloges ; car personne, ni dans la Gironde, ni ailleurs, n'a nié l'utilité ni la belle exécution de l'histoire monumentale de Bordeaux. Mais ce livre qui, texte, plan, vignettes et gravures, a coûté 68,000 francs, sans compter quinze ans de peine, d'études

et de travail, a laissé à l'auteur un déficit de 38,000 francs ; déficit qu'il a payé de ses propres deniers.

Cela devait être, s'il est vrai que ces sortes d'ouvrage, n'étant guère à la portée des bourses des particuliers, ne sauraient se passer du puissant concours de l'Etat, des administrations départementales et communales; ce qui n'exclut pas les souscriptions des citoyens riches, généreux et amis des arts; et, grâce à Dieu, il en existe. Sans ces appuis, ces publications entraîneront toujours la ruine des auteurs ; car il est fort peu de particuliers qui puissent mettre 100 francs à l'achat d'un seul ouvrage, quelque intéressant, quelque utile qu'il soit. Et cependant ce prix, même en supposant que le plus grand nombre d'exemplaires se vendissent, couvrirait à peine les dépenses de l'édition. On ne saurait trop le répéter, ces livres, de la part des auteurs, seront toujours des actes de patriotisme et de dévouement. Mais M. Bordes peut compter, j'en ai du moins la conviction, sur des chances plus heureuses. Comme tous ceux qui ont lu son œuvre en sont très-satisfaits, comme ses compatriotes sont unanimes à regretter que sa fortune privée ait été atteinte par le déficit qui a été la suite de cette publication, j'ai lieu d'espérer qu'ils engageront M. Bordes à organiser une souscription nouvelle, qui, si elle était bien dirigée par l'auteur lui-même, aidé de ses amis, ne pourrait manquer de réussir.

Vous, Messieurs, qui vous intéressez aux œuvres remarquables d'histoire et d'archéologie, vous partagerez le vœu que j'émets ici, de voir se réaliser l'idée généreuse des compatriotes de M. Bordes : votre suffrage, en même temps qu'il honorera l'auteur, accroîtra les chances de succès de cette nouvelle souscription.. Ch. Sedail, *membre de la 2e classe.*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1859.

*** La première classe (*histoire générale et histoire de France*) s'est assemblée le 14 novembre, sous la présidence de M. de Montaigu, président de la 1re classe ; M. Foulon, secrétaire adjoint de la 3e classe, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe ; leurs titres seront publiés dans le Bulletin du journal.

*** La deuxième classe (*histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence ; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. La lecture des mémoires est renvoyée à la fin de la séance.

La troisième classe (*histoire des sciences physiques, mathématiques,*

sociales et philosophiques) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Plusieurs livres sont offerts à la classe; leurs titres seront publiés dans le journal.

⁂ La quatrième classe (*histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le même jour, sous la même présidence; lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté.

L'ordre du jour appelle M. Breton à la tribune pour lire son mémoire sur la biographie de Michel-Ange et ses œuvres. A la suite de quelques observations faites par MM. l'abbé Badiche et Sédail, le mémoire de M. Breton est renvoyé au comité du journal.

M. le président rappelle à l'assemblée que la commission chargée d'examiner les mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur* pendant l'année 1858 doit se réunir. Il est décidé que cette commission s'assemblera le vendredi 23 décembre.

L'heure étant avancée, les élections des bureaux des classes sont renvoyées à la prochaine réunion. La séance est levée à onze heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1859.

La séance est ouverte à huit heures et demie. M. de Montaigu, président de la 1re classe, occupe le fauteuil; M. Joret des Closières tient la plume pour M. le secrétaire général. Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente; il est adopté. M. Jubinal, secrétaire général, prévient l'assemblée qu'il ne peut se rendre à la séance. M. l'administrateur communique à l'assemblée l'analyse de la correspondance suivante :

— Lettres de MM. Aldrik Caumont, armateur au Havre, et Laterrade, professeur de botanique à Bordeaux, qui remercient l'Institut historique d'avoir été admis comme membres correspondants.

— Notre honorable collègue, M. l'abbé Clerc-Biran, curé de Versonnex, adresse à M. Renzi les lignes suivantes : « Arrivé à la fin de ma carrière » (75 ans), sujet à des maladies fréquentes, je me sens pressé de renoncer » à l'honneur de continuer à faire partie de l'Institut historique; en conséquence, j'ai l'honneur de vous renvoyer mon diplôme; je continuerai, » par mes vœux et mes prières, à m'intéresser à la prospérité uniformément ascendante de l'honorable Société; veuillez agréer mes sentiments » et les faire agréer à M. le président. »

M. l'abbé Clerc-Biran, étant membre depuis le 25 octobre 1847, conservera le diplôme et le titre de membre.



— M. l'abbé Croizet, curé de Nephers, ayant adressé aussi sa démission à cause de la perte de sa vue, conservera son titre et son diplôme comme ancien membre. Il a été admis le 12 novembre 1837.

— M. le colonel Marnier écrit une lettre par laquelle il donne sa démission. « C'est avec bien du regret, dit-il, que je vais cesser de faire » partie de l'honorable Institut historique, où j'ai toujours trouvé bon et » bienveillant accueil, etc. C'est, hélas, à la fin de cette année que je » prends ma retraite, etc. » M. le colonel Marnier est membre de notre Société depuis le 28 décembre 1855. Il sera prié de se conformer aux dispositions de notre réglement.

— M. L. de Maillard de Marafy, directeur du journal *l'Avenir*, adresse une lettre à l'administrateur et une circulaire destinée à MM. les présidents des sociétés savantes, dont il réclame le concours, pour la fondation d'une *Caisse de dotations des inventions manuelles*. Cette caisse devra être administrée par un syndicat des sociétés savantes, composé de délégués de tous les corps savants. M. le directeur sollicite de notre société la nomination d'un délégué pour faire partie de ce syndicat. (On donne lecture de cette lettre.) Renvoyé à l'examen du conseil.

— Notre honorable président, M. le marquis de Brignole, écrit, de Gênes, à M. Renzi, pour lui annoncer qu'il ne pourra être de retour à Paris qu'après l'hiver; il se rappelle au bon souvenir de nos collègues.

— M. le comte Reinhard, président honoraire de l'Institut historique, écrit de Munich, que pour des raisons de santé il ne pourra se trouver à Paris qu'au printemps prochain; qu'il a eu l'honneur de voir le roi de Bavière, mais qu'il n'a pas jugé convenable, la première fois, de lui rappeler l'envoi que lui a fait l'Institut historique. Comme il passera l'hiver dans cette ville, il en parlera plus tard au roi.

— Notre honorable collègue, M. Berry, conseiller à la cour impériale de Bourges, annonce l'envoi qu'il se propose de faire à l'Institut historique de l'intéressante biographie de la famille Licinia, biographie qui fait partie de son grand ouvrage inédit des *familles consulaires romaines*.

La 2ᵉ classe est invitée à se constituer pour entendre la lecture du rapport sur la candidature de M. Dérisoud (rapporteur, M. Sédail). On passe au scrutin secret, et M. Dérisoud est reçu membre correspondant de la 2ᵉ classe. L'assemblée générale est invitée par M. le président à voter sur cette candidature, qui est approuvée par le scrutin secret.

On donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires qui ont paru dans l'*Investigateur* de 1858. M. Ernest Breton, rapporteur, fait remarquer que les quatre mémoires qui ont plus spéciale-

ment attiré l'attention de la commission, quoiqu'elle reconnaisse un véritable mérite aux autres mémoires, sont les suivants :

1° *Charles VII, roi de France, et ses conseillers*, par M. Vallet Viriville ;

2° *Le parallèle de la révolution de Béarn au XVIe siècle et la Révolution française au XVIIIe*, et le *Voyage dans le comté de Foix*, par M. Cénac-Moncaut ;

3° *Nouvelles considérations sur Alésia*, par M. Valat ;

4° *L'histoire et les monuments de la ville d'York* (*Angleterre*), par M. Elsley, recorder de cette ville.

Un dernier mémoire, dit le rapporteur, n'était pas moins digne que les quatre premiers de la faveur de la commission ; c'est celui de M. Barbier sur Pierre de Cugnières. La commission hésitait, regrettant de n'avoir à disposer que de quatre médailles, lorsqu'avec la plus honorable modestie, M. Barbier, membre de la commission, a déclaré se désister de toute prétention à la récompense que ses collègues jugeaient qu'il avait méritée.

En conséquence, la commission a pensé que les médailles de 1858 devaient être décernées à MM. Vallet Viriville, Cénac-Moncaut, Valat et Elsley.

Les conclusions de la commission mises aux voix sont adoptées par l'assemblée à l'unanimité.

M. Renzi donne lecture de l'analyse de son travail intitulé : *La signora de Monza et son procès* (1595-1609). Ce travail ayant paru à l'assemblée fort étendu, M. Renzi s'engage à le réduire autant qu'il lui sera possible pour le journal.

Il est onze heures et demie, la séance est levée après la distribution des jetons de présence.

Renzi.

CHRONIQUE.

INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS DE PARIS.

Pour la première fois, depuis vingt-cinq ans, j'ai le bonheur de pouvoir céder à l'un des hauts fonctionnaires de l'État la présidence du banquet commémoratif de la naissance de l'abbé de l'Épée. Félicitons-nous du témoignage éclatant de bienveillance que nous accorde aujourd'hui monsieur le conseiller d'État secrétaire général du ministère de l'intérieur, en



venant s'asseoir au milieu de nous; qu'il sache bien que nous apprécions à toute sa valeur cette nouvelle marque de sympathie du gouvernement de l'Empereur pour la cause des sourds-muets.

Quant à moi, qui suis encore plus reconnaissant qu'enorgueilli d'avoir été appelé à présider pendant tant d'années cette réunion périodique, je ne vous demande que de me continuer les sentiments affectueux auxquels vous m'avez accoutumé. Je salue comme une espérance la possibilité de voir désormais le fauteuil de la présidence, occupé ainsi qu'il l'est maintenant, et de reprendre parmi vous la modeste place d'un frère, d'un ami.

Vous avez accueilli avec une très-vive satisfaction le projet de réorganisation de l'enseignement dans l'Institution impériale de Paris, dont la promesse se trouvait énoncée dans un rapport du ministre, que le *Moniteur* a publié le 17 septembre dernier. En élevant plus haut encore le drapeau de l'abbé de l'Épée, autour duquel nous nous groupons avec orgueil, cette réorganisation ne tend à rien moins qu'à faire converger toutes les méthodes d'éducation employées dans les deux hémisphères vers celle de Paris comme vers un centre, comme vers un foyer commun de lumière et de vie.

Grâces soient rendues à Son Excellence monsieur le ministre de l'intérieur qui a voulu assurer ainsi aux sourds-muets une place honorable dans la grande société humaine, en les faisant participer à toutes les connaissances utiles, en les initiant à tous les progrès de la civilisation.

Ce qui ne pouvait être hier qu'un vague espoir est aujourd'hui une certitude : les jeunes sourds-muets apprendront mieux et vite, sous l'impulsion encourageante de leurs maîtres, à développer les forces de leur intelligence et peut-être à les mesurer, sans trop de désavantage, avec celle des enfants ordinaires.

Il faut qu'on ne dise plus d'eux en les voyant à l'œuvre, ce ne sont que des sourds-muets; il faut qu'on puisse dire : ce sont d'excellents ouvriers, d'habiles artistes, de bons écrivains, des calculateurs expérimentés, en un mot, de vrais et d'utiles citoyens.

Pouvant se reposer sur la sollicitude paternelle du gouvernement du soin de leur avenir, les professeurs n'auront d'autre souci que celui de s'identifier avec la pensée du ministre et de transformer en faits accomplis les espérances attachées à la rénovation de la grande école de Paris.

Prouvons, en portant à l'unanimité un toast en l'honneur de notre président et du ministre dont il est le si digne représentant, toute notre gratitude pour l'impulsion féconde qu'ils viennent d'imprimer à l'éducation intellectuelle et professionnelle des sourds-muets.

Une ère nouvelle s'ouvre devant eux, à qui le Pouvoir semble vouloir faire oublier, à force de sympathiques prévenances, une lacune organique, trop longtemps exagérée dans sa portée et ses efforts.

A Son Excellence monsieur Billault, ministre de l'intérieur !

A monsieur Cornuau, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'intérieur !

Ferdinand BERTHIER, *doyen des professeurs de l'Institution impériale des sourds-muets de Paris, membre de la 3e classe de l'Institut historique.*

ARCHÉOLOGIE PYRÉNÉENNE.

DESCRIPTION DES MONUMENTS DE TOUTES LES ÉPOQUES, CONSERVÉS JUSQU'A NOS JOURS. — NÉBOUZAN ET COMTÉ DE FOIX.

Antiquités romaines. — Cippes et Inscriptions.

Les monuments d'une province sont le résumé fidèle de l'histoire politique et morale de cette province.

Le langage des édifices est particulièrement saisissant dans l'ancien comté de Foix ; la rareté des basiliques romanes, la pauvreté des églises gothiques, le délabrement de la plupart d'entre elles, les fortifications dont elles sont encore munies, la destruction des châteaux forts qui couvraient ce pays si énergique dans la longue défense de sa liberté, tout y porte l'empreinte des luttes qui ne cessèrent d'agiter cette contrée malheureuse du temps des albigeois et bien plus encore sous Jeanne d'Albret et Henri IV...

La guerre acquit alors un degré d'exaspération inouïe : chaque ville, chaque bourg, chaque église, chaque château, fut tour à tour pris et repris par les deux partis qui se disputaient la France, et ce qui doit le plus étonner quand on étudie les annales de Foix, c'est de voir que les monuments, acteurs et témoins de ces guerres fratricides, ont pu arracher aux flammes et à la hache les débris imposants qui frappent encore nos regards.

ÉPOQUE ROMAINE. — La rareté des monuments romains, découverts dans les anciens Etats des Roger, prouve que les maîtres du monde ne possédèrent pas dans cette partie des Pyrénées des établissements aussi nombreux que dans le haut Comminges ; et l'on peut assurer que les bords de l'Ariége et du Salat ne virent s'élever aucune cité de l'importance de *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand de Comminges).

Les seuls fragments romains qui nous ont été communiqués sont recueillis dans la Bibliothèque de Foix, et se composent de quatre autels votifs ; d'une jolie tête romaine du Bas-Empire, aux cheveux ondulés, aux tresses retombant sur le cou et sur les épaules; de l'urne cinéraire d'un enfant, découverte près de Saverdun; enfin, des débris qui décorent le chevet de la cathédrale de Saint-Lizier, et dont nous dirons quelques mots en nous occupant de cet édifice.

Voïci les inscriptions de ces autels :

DEAEANDEI
LAETINVS
LAETI F
V.S.L.M.

Le dernier E de la première ligne est assez mal formé, peut-être faut-il lire ANDLI.

DIS
FRONTONI
VLTA::IIC
ARASOLI
ITCAI

Cet autel dédié au soleil est formé d'une pierre tendre très-grossière.

I.O.M
AVCTORI
BONARUM
TEMPES
TATIVM
VAL. JVSTVS

Quant à l'urne, elle forme une petite caisse en pierre blanche de 40 centimètres de long sur 30 de hauteur, le couvercle plat n'a pour ornement qu'un petit fronton en astérisque.

M. Dargeln, ancien officier de cavalerie, auteur du projet d'établir une caisse nationale de secours viagers, pour les médaillés de Sainte-Hélène indigents, nous a adressé une pièce de vers dont il a fait hommage à S. M. l'impératrice, et dans laquelle il chante d'une voix pleine d'harmonie et de verve, les victoires que la France vient de remporter en Italie. Cet officier prouve par cet écrit remarquable, qu'il est non-seulement bon militaire, excellent patriote, mais encore poëte. Nous insérons ici quelques strophes de ce chant triomphal en regrettant de ne pouvoir le mettre tout entier sous les yeux de nos lecteurs.

« Grande et noble Italie, oh! non, tu n'es point morte
» Sous le fer de tes oppresseurs :
» Par les droits reconquis, tu renaîtras plus forte...
» Libre au sein de tes défenseurs !
» Louis Napoléon, à ta saignante plainte
» Couvrit ton sol de ses guerriers :
» A l'affranchissement tu peux marcher sans crainte
» Avec la France et ses lauriers.

» *Arcole* et *Marengo*, grands jours de la victoire,
» Levez-vous avec appareil :

» Voici les preux enfants dotés de votre gloire;
» Plus grand... rayonnez, beau soleil!
» Ils marchent pour venger, sous un foudre de guerre,
» Le droit, la justice et l'honneur,
» Et faire triompher un roi qui régénère,
» Et par ses lois et par son cœur.

» Louis Napoléon, sous le canon qui gronde,
» Médite, au sein de la valeur,
» La bataille qui va émerveiller le monde,
» Et le couronner en vainqueur.
» L'aigle aux ailes de feu, du Tessin qu'il mesure,
» D'un trait vole sur l'autre bord,
» Et des flots de soldats, à la terrible allure,
» Semblent fouler aux pieds la mort.

» Cinq victoires! la France a l'orgueil de le dire!
» Et deux batailles ont pris rang
» Près d'Ulm et d'Austerlitz, aux fastes de l'empire,
» Où tout est gloire! où tout est grand!
» Oh! Napoléon III laisse un sublime exemple
» Que n'a donné l'antiquité :
» D'un peuple il brise un joug d'où s'élève le temple
» De sa *nationalité.*

» Fille de la valeur, haletante Italie,
» Par les sbires foulée aux pieds;
» Noble sœur de la France, à la voix qui nous lie,
» Tes ennemis sont foudroyés.
» Le drapeau de la gloire, entre tout ce qu'on aime,
» Tient toujours des héros debout,
» Et fait la France encor plus grande qu'elle-même,
» Quand il faut frapper un grand coup.

» La gloire, engendrement, plénitude, harmonie
» De la grandeur des nations,
» Qui, d'essor en essor, éveille le génie
» Pour dire aux générations :
» Vous qui pleurez un fils, un époux... plus de larmes,
» Et plus d'angoisses désormais!
» Ces enfants de la France ont acquis, sous les armes,
» Le droit de ne mourir jamais. »

A la suite des fêtes patronales de Montmorency, une cérémonie touchante a eu lieu le 15 août dernier, jour de la fête de l'Empereur, pour l'inauguration du drapeau destiné aux anciens militaires décorés de la médaille de Sainte-Hélène. M. le colonel Marnier, notre collègue, qui est maire de Montmorency, a présidé à cette cérémonie à laquelle assistait un grand nombre d'habitants de la ville et des environs, ainsi que beaucoup

de dames, attirées par la présence de Mme Anaïs Ségalas, qui voulut bien ajouter à l'éclat de cette fête, en attachant elle-même au drapeau, une cravate brodée par ses mains, et en célébrant dans des vers pleins de sentiments, avec nos anciennes victoires, celles remportées récemment en Italie. En voici quelques passages :

Du drapeau de l'empire une femme est marraine!
Le drapeau qui rendit la France suzeraine!
L'étendard des vaillants, des plus fiers conquérants,
Porte son chiffre!... Il faut les petits près des grands;
Les faibles près des forts, c'est la loi, c'est la règle,
Et l'empereur a mis l'abeille près de l'aigle.
Brave de Marengo, d'Austerlitz, c'est donc vous!...
Régiment du passé, nous vous saluons tous.
. . . .
Voyons votre médaille à laquelle on donna
Le nom de Sainte-Hélène, un nom expiatoire
Pour mêler un grand deuil aux souvenirs de gloire,
Et des branches de saule aux branches de laurier.

Depuis que vous avez, par la glace et la brume,
Franchi le Saint-Bernard, traversé les grands monts,
Bien du temps s'est passé! les Alpes sur leurs fronts
Où défila jadis votre vaillant cortége,
Ont vu fondre et tomber bien des couches de neige!
Laissez-les s'amasser ; elles n'effacent pas,
Sous leurs flocons épais, la trace de vos pas.
Vos fils ont décroché vos bons sabres de guerre;
Ils vous ont fait revoir l'Italie, et. naguère,
Avec leurs jeunes bras vous combattiez encor ;
D'un nouvel empereur suivant l'étoile d'or,
La France a retrouvé les victoires qu'elle aime;
Les acteurs ont changé, le spectacle est le même.
Marengo, Magenta sont deux sœurs, voyez-vous...
Venez donc et fêtez l'empereur avec nous.

Les fleurs ne manquent pas, la corbeille est remplie.
Car vos fils, en errant à travers l'Italie
Par les bois d'orangers, sous un ciel de splendeurs,
Pour ses bouquets de fête a rapporté des fleurs.

M. le colonel Marnier qui avait ouvert cette fête par une allocution pleine de chaleur et de patriotisme, l'a terminée en remettant à Mme Ségalas une médaille que lui a donnée la phalange napoléonienne, comme marraine de son drapeau.

ALIX.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE.

La Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure a fait l'hommage fraternel à l'Institut historique du *recueil de ses travaux* pour les années 1857-1858, fort volume de 650 pages et indiqué comme tome V de la 3e série ; les autres nous manquent.

Ces travaux répondent bien au titre de la Société : ce sont des rapports sur ses travaux, sur le concours régional de 1857, sur les concours particuliers de chevaux d'horticulture à Evreux, à Louvier, à Pont-Audemer ; du mémoire sur l'amélioration du bétail, sur les instruments et les serviteurs agricoles, sur le terroir, sur le cheptel, contrat rural bon à propager : ce rapport qui est le résultat de l'étude d'une commission traite à fond de la matière et en montre toute l'importance.

Ce sont pour l'histoire et la littérature, des *notes sur le fief et bourg de Domville*, sur les *études de Normandie sous la domination anglaise*, sur les *constitutions de la Méson-Dieu de Vernon* précédées d'un savant *avant-propos ;* sur une *sépulture celtique à Neuilly-sur-Eure*. Le paysan, qui cherchait là de la terre agraire, brisa les poteries et dissemina les os. Cependant il dit avoir remarqué treize squelettes grands et petits. Ce sont encore deux notices, une sur *M. de Salvandy*, une autre sur le *tombeau de Robert Ier, comte d'Evreux, dans l'église Saint-Pierre de Chartres*, détruit en 1793.

Mais les deux pierres les plus importantes relativement aux études de l'Institut historique sont l'écrit sur le fief et bourg de Domville, par M. Petit, ancien président de la Société, et celui sur les Etats de Normandie, par M. Ch. de Beaurepaire ; le premier a 120 pages et le second, 200. Le mémoire sur la *Méson-Dieu* de Vernon offre de nombreux documents sur la langue primitive de France ; la charte en est du XIIIe siècle, postérieure à la mort de saint Louis, et antérieure à sa canonisation.

P. MASSON, *membre de la 3e classe.*

— La Société d'éducation de Lyon décernera en 1860 un prix, consistant en une médaille de 300 fr. destinée à l'auteur français ou étranger, du meilleur ouvrage inédit sur un sujet que la Société désigne chaque année.

Le sujet que la Société a mis au concours pour 1860 se formule en ces termes : *Nécessité d'étudier la vocation, et Moyens de la reconnaître dans la jeunesse.*

Les mémoires seront reçus jusqu'au 15 octobre 1860, rue *Mercière*, 5, à Lyon, et devront être adressés *franco* à M. le secrétaire de la Société d'éducation.



BULLETIN.

— *Notice* sur l'hygiène des gens de mer, par le commandeur docteur Trompeo, médecin de S. A. R. le duc de Gênes. Brochure, Turin, 1854.

— *Histoire* militaire de la France (*Storia militare della Francia*), 45e livraison, par le professeur G.-B. Crollalanza; Narni (Etats-Romains), 1859.

— *Mémoires* et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hénaut; gr. vol. in-8o, Mons, 1859.

— *Bulletin* de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29e année, 9e de la 2e série; vol. in-8o, Angers, 1858.

— La *Tribune* des linguistes, langue universelle, novembre-décembre 1859, par M. Henry.

— *Tableau* analytique des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse pour l'année 1860. Brochure, Mulhouse, 1859.

— *Programme* des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse, 1860.

— *Revue* agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes; novembre, Valenciennes, 1859.

— *Le Propagateur* des sciences, de la littérature, des arts et de l'industrie, revue paraissant deux fois par mois; Paris, 15 janvier 1860.

— *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, 3 cahiers; Tours, 1858.

— *La commune* de Verceil, *il commune di Vercelli*, dans le moyen âge, études historiques, par Vittorio Mandelli (*en italien*) tomes I. II. III. in-8o; Vercelli, 1857-1858.

— *Notices* historiques, en italien, sur Giaveno, Coazze, et Valgioje, avec annotations et documents inédits, par Gaudenzio Claretta, vol. gr. in-8o, Turin, 1859.

— *Notice* historique sur Montélimart (Drôme), par M. l'abbé Vincent; broch., Valence, 1859.

— *Puck* (poésies), vol. in-12, par M. Charles-Joseph Dérisoud; Paris, 1859.

— *Bulletin* de la Société française de photographie; octobre, Paris, 1859.

— *L'ami des champs*, journal agricole scientifique et littéraire, par

M. Ch. Laterrade, professeur de botannique, de littérature et d'histoire, à Bordeaux, 1859.

— *Recueil* des travaux de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, années 1857-1858; vol. in-12, Evreux, 1859.

— *Le christianisme* et la vie pratique, par l'abbé Henri Duclos; 4 vol. in-12, Paris, 1857.

— *De la destinée humaine*, explication du symbole de la foi catholique, par le même auteur; vol. in-12, Paris, 1854.

— *La saison d'hiver à Paris* par le même, vol. in-12; Paris, 1859.

— *Compte général* de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année 1857, présenté à S. M. I. par le Garde des sceaux, Ministre de la justice; 1 vol. gr. in-4°, Paris, 1859.

— *Compte général* de l'Administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1857, présenté à S. M. l'empereur par le Garde des sceaux, Ministre de la justice, 1 vol. gr. in-4°, Paris, 1859.

— *Mémoires* de l'académie de Stanislas, 1858; vol. in-8°, Nancy, 1859.

— *Monuments* séculaires publiés le 28 mars 1859, par l'Académie royale des sciences de Munich, à l'occasion de la célébration de la fête séculaire de la fondation de ladite académie; vol. in-4°, Munich, 1859.

— *Discours* prononcé par le docteur Maurer, le 28 mars 1859, à l'occasion de la fête séculaire de la fondation de l'Académie royale de Munich; broch. Munich, 1859.

— *Almanach* de l'Académie royale des sciences de Munich, publié le 28 mars à l'occasion de la fête séculaire de la fondation de ladite académie; vol. in-18, Munich, 1858.

— *Communications* de la Société historique de la Styrie, 8e cahier, in-12; Gratz, 1858.

— *Secours* rendus à l'Autriche, en 1848 et 1849 par les bataillons des volontaires de la Styrie, publié à Gratz en 1857 par le comité de la Société historique de Styrie, broch. 1857.

— *Rapport* fait le 24 avril 1858 sur la 9e assemblée générale de la Société historique de Styrie, broch. Gratz, 1858.

— *Feuille* de correspondance de l'Assemblée générale de la Société historique des antiquités allemandes, publiée par le comité de ladite société et assemblée générale, 7 numéros, 1859.



TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE IXe TOME
DE LA IIIe SÉRIE.

Livraisons 290 à 301. — Janvier à Décembre 1859.

LIVRAISONS. **MÉMOIRES.** PAGES

290e Biographies des Familles consulaires romaines, *famille Fabia*, par M. Berry. 5
291e Biographies des Familles consulaires romaines, *famille Fabia*, par M. Berry. 33
— Communication faite à l'Institut historique dans l'assemblée générale du 26 novembre 1858, par M. le comte Reinhard, au sujet de son dernier voyage en Allemagne, Italie et Belgique........ 49
292e Biographies des familles consulaires romaines, *famille Fabia*. (*fin*)......... 65
293e Séance publique du 3 avril, pour célébrer le 25e anniversaire; discours d'ouverture, par M. Nigon de Berty, vice-président.......... 97
— Compte rendu des travaux de l'Institut historique pendant 25 ans, par M. Jubinal, secrétaire général,.......... 98
— Statistique des travaux de l'Institut historique, pendant 25 ans, par M. Renzi. 101
— Compte rendu de la séance publique du 3 avril, par M. Renzi.......... 126
294e Mémoire historique sur le sens commercial et maritime des luttes politiques du Rio de la Plata, par M. G.-B. Alberdi, ministre plénipotentiaire....... 129
— Darius et Jugurtha, poésie de M. H. de Saint-Albin.......... 137
295e Notice historique sur le général d'Artois, par M. Nigon de Berty.......... 161
— Poésie du moyen âge : les trouvères et les troubadours; ode sur les croisades, par M. l'abbé Boitel.......... 165
295e Pièce de vers, lue dans la séance publique du 3 avril 1859, intitulée : *Consolations au poëte triomphant*, par M. de Pongerville, de l'Académie française.......... 188
296e Résumé des vues sur l'espèce organique, émises par les principaux naturalistes français (Buffon, Cuvier, Lamarck et Geoffroy-Saint-Hilaire), par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences, professeur au Museum d'histoire naturelle au Jardin des Plantes.......... 193
297e Achille de Harlay (1536-1616), mémoire lu dans la séance publique du 3 avril 1859, par M. J. Barbier, avocat général, vice-président de l'Institut historique.......... 225
— Passage de deux rois à Montmirail, en Brie, mémoire de M. l'abbé Boitel.. 232
298e Essai historique sur les sophistes grecs, par M. Valat.......... 257
— Le siége de Luzarches, épisode local en 1103, par M. Hahn.......... 267
299e Aperçu sur les travaux scientifiques exécutés sur le continent sud-américain, adressé à M. Renzi par M. le docteur V. Martin de Moussy.......... 289
— La Poésie dans la Suisse Romane, par M. Kohler.......... 296
300e Essai historique sur les sophistes grecs, par M. Valat.......... 321
301e Essai historique sur les sophistes grecs (*suite et fin*), par M. Valat......... 353

INSTITUT HISTORIQUE.

293e Discours d'ouverture de la séance publique pour célébrer le 25e anniversaire, par M. N. de Berty.......... 97
— Compte rendu des travaux publiés par l'Institut historique pendant 25 ans, par M. Achille Jubinal, secrétaire général.......... 98

LIVRAISONS. PAGES.

— Statistique des travaux exécutés, par l'Institut historique pendant 25 ans, par M. Renzi........ 101

— Compte rendu de la séance publique, par le même........ 126

REVUE DES OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

290e Chroniques saintongeaises et aunisiennes, par M. d'Aussy, de Saint-Jean d'Angely, rapport de M. Masson........ 23

291e Heures d'études, mélanges politiques et littéraires, par M. Mahon de Monaghan, rapport de M. Masson........ 57

— Ecole de Sorèze, rapport sur une brochure de M. Dardé, par M. Masson... 59

292e Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil, de François Varuhagen, par M. d'Avezac; rapport de M. Cénac-Moncaut........ 87

294e Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, par M. Jourdain, rapport de M. l'abbé Darras........ 140

295 Rapport sur l'ouvrage Crollalanza; intitulé: *Storia militare di Francia dai tempi i più remoti sino ai nostri giorni.* Histoire militaire de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Depoisier...... 174

— Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Sens, par M. Emile Agrel........ 177

— Travaux de l'Académie de Rouen, rapport de M. Masson........ 181

— Fleurs de l'Inde, comprenant plusieurs fragments de poésies indoues, deux chants arabes et un apologue, etc., rapport de M. Valat........ 185

296e La Tribune des linguistes, par M. Henricy, rapport de M. Valat........ 216

— De l'enseignement de la langue française, par M. Sédail, rapport de M. Valat. 219

297e Travaux de l'Académie de Dijon, rapport de M. Masson........ 239

— Sur l'ouvrage de M. Le Baube: *Glanes ou essai sur le cœur humain;* rapport de M. Carra de Vaux........ 246

— Compte rendu du mémoire sur le port de Liverpool, par M. É. Mahon de Monaghan, rapport de M. Joret Desclosières........ 251

298e Travaux de l'Académie de Rouen, rapport de M. Masson........ 277

— Travaux de la Société des sciences, lettres du Hainaut, 1856-57; rapport de M. Valat........ 284

299e Rapport sur l'ouvrage de M. Boitel, intitulé: *Jean de Montmirail,* etc., par M. l'abbé Badiche........ 307

— Les Fables de Phèdre, traduites en vers français, par M. d'Aussy, de Saint-Jean-d'Angély; rapport de M. Sédail........ 314

300e Rapport sur le Ve volume, 2e série, des mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, par M. Masson........ 337

301e Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux, par M. Bordes, architecte; rapport de M. Sédail........ 361

CORRESPONDANCE

292e Lettre de M. le marquis Cuneo d'*Ornano* à M. Renzi........ 93

294e Lettre de M. Poujoulat à M. Renzi........ 153

— Lettre de M. le comte de Bloudoff à MM. les membres de l'Institut historique de France........ 153

299e Lettre de M. Buchez à M. Renzi sur la formation de la nationalité française.. 319

PROCÈS-VERBAUX.

290e Extrait des procès-verbaux des séances des classes et de l'assemblée générale du mois de janvier 1859, par M. Renzi........ 27

291e — mois de février, par le même........ 60

292e — mois de mars, par le même........ 90

LIVRAISONS. PAGES.

294° — mois d'avril, par le MÊME.................................... 149
195° — mois de mai, par le MÊME.................................... 189
296° — mois de juin, par le MÊME.................................... 221
297° — mois de juillet, par le MÊME.................................... 255
299° Procès-verbal de la séance de rentrée de l'assemblée générale du 28 octobre 1859, par M. RENZI.................................... 317
300° Extrait des procès-verbaux des classes et de l'assemblée générale du mois de novembre, par le MÊME.................................... 344
301° — mois de décembre, par le MÊME.................................... 370

CHRONIQUE.

290° Notice sur Gilbert, archéologue, par M. Foulon. — Mort du général d'Artois. — M. Choussy nommé membre de l'Académie I.-R. d'Arezzo. — Livre de M. Bidaut.................................... 31-32
291° Allocution de M. Ferdinand Berthier, président du Banquet anniversaire de l'abbé de l'Epée. — M. Masson sur un opuscule de M. le colonel Marnier, intitulé : *de l'Education moderne.* — M. Dardé, membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.................................... 63-64
292° Travaux de la Société des sciences, etc., du département de Tarn-et-Garonne ; rapport de M. ALIX.................................... 93
194° Manuel des bons secours, etc., par M. le docteur Josat; rapport de M. Badiche. — Prix de l'Académie de Rouen. — M. de Rougemont, par le colonel Marnier. — Dom Sébastien de Portugal, par M. de Heaulme. — Concours de la Société d'émulation de Lyon. — M. Dardé, membre de la Société du département de la Marne.................................... 154-160
296° Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III.................................... 224
298° M. le docteur Caffe, officier de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare. — M. Gallès reçoit une médaille d'honneur.................................... 286
299° Publication du 3e volume de l'*armeria real* de Madrid, avec planches, de M. A. Jubinal, secrétaire général, par M. Renzi. — M. Dardé, nommé membre de plusieurs sociétés savantes.................................... 320
300° Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III, par M. Lefeuve, rapport de M. Alix.................................... 347
— Traduction de Thérence en vers français, par M. le colonel Taunay ; rapport de M. Masson.................................... 350
901° Allocution de M. Berthier dans le banquet anniversaire de l'abbé de l'Epée. — Archéologie pyrénéenne, par M. Cénac-Moncaut. — Médaille de Sainte-Hélène, par M. Dargeln. — Fête à Montmorency, par M. Marnier. — ALIX. 350

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

291° .... février 1859.................................... 64
292° .... mars — 95
293° .... avril — 128
194° .... mai — 160
195° .... juin — 192
297° .... août — 256
298° .... septembre — 287
299° .... octobre — 320
300° .... novembre — 352
301° .... décembre — 380
Table générale des matières.................................... 382

A. RENZI,
Administrateur.

ACHILLE JUBINAL,
Secrétaire général.





